

FRANÇOIS BUTTIN

DU COSTUME MILITAIRE  
AU MOYEN ÂGE ET PENDANT  
LA RENAISSANCE

## PROBLÈMES

Nous pensons qu'il n'est pas inutile d'exposer brièvement, en guise d'entrée en matière, l'objet de cette étude. Le sujet que nous voulons traiter n'a jamais passionné l'opinion. Il faut consulter les ouvrages spécialisés dans l'histoire de l'armement pour apprendre qu'il existe des conclusions assez différentes les unes des autres sur la nature des vêtements défensifs portés par les combattants au moyen âge. Les dictionnaires considérés comme les plus complets, même ceux qui comportent des notices historiques étendues consacrées au nom de chaque objet, ne laissent pas soupçonner dans leurs commentaires que la matière puisse prêter à discussion.

Tous les chercheurs qui ont étudié l'équipement de guerre en usage à cette époque se sont cependant heurtés aux mêmes obstacles. Depuis plus de cent ans, des essais multiples ont été tentés pour trouver une solution qui convienne à l'armure telle que la présentent, au moyen âge, les auteurs dans leurs textes et les artistes dans leurs œuvres. Aucune tentative de commenter les figures en recourant aux écrits n'a longtemps résisté aux critiques qu'elle a suscitées. Les spécialistes les plus avertis ont fini par se résoudre à interpréter les images et à écarter les textes.

Nous avons acquis la conviction que la principale cause des difficultés réside dans les significations données aux mots *maille*, *haubert* et *haubergon*. On a vu jusqu'à ce jour, dans le haubert, un long vêtement à manches, dans le haubergon, un petit haubert, et dans la maille des harnois de guerre, uniquement un anneau de fil métallique. Historiens et critiques, auteurs des glossaires, traités, encyclopédies et dictionnaires des quatre derniers siècles, sont unanimes à cet égard. Vouloir contester

leur opinion semble, de prime abord, une idée trop extraordinaire. Le projet paraît excessif ; l'intention, paradoxale.

Nous entreprenons néanmoins cette tâche. Aucun témoignage nouveau, jusqu'ici inconnu, ne justifie notre témérité. Nous ne pouvons offrir à nos lecteurs que l'accumulation des détails, qui ont assis notre propre conviction.

L'analyse des textes nous a montré qu'en maintes circonstances le sens de ces mots ne pouvait pas être celui qu'on a coutume de leur donner. Pour retrouver leur véritable signification, il faut oublier l'interprétation qu'on leur a prêtée, remonter aux sources, lire les récits et regarder les œuvres des imagiers, en se fiant ingénument à la sincérité de leurs auteurs. Dès qu'à leur aide on rend à ces termes le sens qu'ils avaient réellement de leur temps, les phrases cessent d'être confuses ou incompréhensibles. Il ne reste plus trace de divergence entre les divers modes d'expression. Le talent descriptif des écrivains devient aussi fidèle que le génie réaliste des artistes.

Nous demandons à nos lecteurs d'excuser la longueur de notre exposé et l'abondance des citations, sur lesquelles nous estimons devoir nous appuyer. Les positions auxquelles nous nous attaquons ont vu le jour les dernières années du XVI<sup>e</sup> siècle. Elles ont été constamment renforcées, depuis qu'elles existent. On ne peut espérer corriger des barbarismes commis il y a bientôt quatre siècles, et restés depuis lors inaperçus, sans accumuler les arguments qui prouvent leur existence. Il serait vain de proclamer simplement l'inexactitude de définitions que chacun applique aujourd'hui aux mots mis en question. Elles semblent, du reste, si bien leur convenir le plus souvent. Les auteurs des romans de chevalerie se plaisent à décrire les actes de leurs héros sans sortir de la banalité d'une brève série d'expressions conventionnelles. Les mêmes clichés reviennent constamment sous leur plume, comme un leitmotiv. A s'en tenir à l'impression que laisse leur lecture, les acceptations auxquelles se sont rangés les commentateurs paraissent amplement justifiées. Seule l'observation approfondie des documents dans leur ensemble, et les précisions que révèlent certaines anecdotes, conduisent à découvrir leur incorrection.

Pour juger si les sens nouveaux que nous attribuons à ces termes historiques sont exacts, il convient de considérer les conséquences qu'entraîne leur adoption. Diverses pièces du harnois prennent un aspect fort différent de l'apparence traditionnelle qui leur est attribuée. En étudiant leur histoire sous ce nouveau jour, les significations inédites données aux mots *maille* et *haubert*, qui pourraient ne paraître que probables, se révèlent à peu près certaines. Lorsqu'on restitue ensuite aux haubergons le rôle primordial, dont les auteurs de dictionnaire les ont indûment frustrés, l'évolution de l'armure se présente dans une perspective con-

tinue. Les Ordonnances des rois de France sur les divers corps de métier, concernant l'armurerie, et particulièrement les haubergiers, dont maints paragraphes ont paru jusqu'ici fort obscurs, retrouvent leur clarté. La confusion entre le fer et l'acier, qui semblait trop souvent régner au sujet de l'armure dans les écrits du moyen âge, disparaît. Chacun des deux termes retrouve sa valeur propre. L'histoire de la métallurgie à cette époque, qui souffrait de cette apparente obscurité du langage, en devient plus intelligible.

Nos lecteurs voudront bien reconnaître que ne plus avoir à écarter aucune des leçons qui découlent des textes, rétablir leur harmonie, et pouvoir appliquer sans restriction aux œuvres d'art du moyen âge les descriptions des auteurs de la même époque, sont des arguments sérieux en faveur de la thèse que nous soutenons. Nous espérons que voir ainsi les deux sources d'information se compléter l'une l'autre, et mutuellement renforcer leur valeur intrinsèque, incitera ceux qui auront suivi notre exposé à croire qu'il convient de corriger définitivement la signification que les mots *maille*, *haubert* et *haubergon* ont reçue dans les livres depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, et de leur accorder le sens que l'examen des documents nous a paru leur conférer.

#### BREF EXPOSÉ DE DIVERSES INTERPRÉTATIONS

Jusqu'à l'année 1931, aucun archéologue n'avait véritablement mis en doute l'existence, aux temps carolingiens, d'une broigne de cuir semi-rigide, que renforçaient des garnitures fixées à sa surface, et à laquelle avait succédé, vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle, le haubert de mailles rivées. A propos du tombeau d'Ulrich de Werdt, qui se trouve à Strasbourg dans l'église Saint-Guillaume, Charles Buttin avait étudié l'armement dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, et il avait, à cette occasion, défini ainsi l'équipement défensif plus ancien en usage jusqu'à l'avènement de Philippe-Auguste :

"La broigne se composait d'un cuir renforcé par une défense extérieure qui lui donnait son nom ; il y en avait trois sortes :

"1<sup>e</sup> La broigne *treslie*, la plus ancienne, était couverte d'un treillage de lanières de cuir rivées, sur les points de rencontre au cuir de la broigne.

"2<sup>e</sup> La broigne *annelée* était couverte d'anneaux de fer juxtaposés ou superposés, rang par rang, et cousus sur le cuir.

"3<sup>e</sup> La broigne *clavaine* ou clavain, couverte d'écailles de cuir bouilli ou de métal, disposées à imbrication, et rivées sur le cuir (d'où ce nom de clavain, de *clavis*, clou). C'était la plus parfaite; aussi subsista-t-elle longtemps à côté du haubert pour l'armement des écuyers auxquels le haubert fut d'abord interdit. On l'appelait alors Clibanion"<sup>1</sup>.

Dans une autre page de la même étude, il avait complété ces définitions par la remarque suivante:

"Lorsque, vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle, on eut fait succéder à la broigne de cuir..., le haubert de mailles rivées, plus léger et surtout plus souple, rapporté d'Occident par les croisés, le prix très élevé, surtout au début, de cette nouvelle armure commanda de la mettre à l'abri de la pluie qui l'oxydait. On adopta alors cette cotte, longue tunique flottante ouverte sur les côtés qui dépassa d'abord le haubert qu'elle était chargée de protéger et tomba jusqu'aux pieds du chevalier"<sup>2</sup>.

Abordant à nouveau le même sujet dans la dernière de ses œuvres parues de son vivant, cet auteur écrivait enfin:

"Qu'il s'agisse de jazeran (mailles et plates) ou de textures de mailles, il était naturel de trouver des bardes de cheval de ce genre en Espagne; on sait que les Maures excellèrent toujours dans l'art de l'Haubergerie, que nous leur avons emprunté. Les premiers hauberts paraissent avoir été rapportés des croisades. Les Romains avaient connu ces armures de mailles et même d'écailles; mais le secret s'en était perdu et dût être rapporté d'Orient par les croisés"<sup>3</sup>.

Ce n'était pas là, à vrai dire, l'exposé d'idées nouvelles, mais plutôt un résumé succinct, un précis, du sentiment le plus généralement admis à ce sujet.

Dans une communication faite à la Société des Antiquaires de Londres en 1818, sir Samuel Meyrick avait ordonné les anciens vêtements de guerre en huit classes, suivant la nature de leur renforcement. Il y avait, selon lui, les vêtements treillissés, ceux à anneaux juxtaposés, à mailles rivées, à macles, à mailles imbriquées, à mailles simples, ceux renforcés de plaques métalliques et enfin les vêtements à double maille<sup>4</sup>. Les auteurs qui avaient traité de l'histoire de l'armement après ce pionnier avaient suivi ses traces, ne retranchant de ses propositions que les détails visiblement

1. Ch. Battin, *Le tombeau d'Ulrich de Werd à l'église Saint-Guillaume à Strasbourg. Étude sur l'armement au XIV<sup>e</sup> siècle (1<sup>er</sup> moitié)*, "Archives alsaciennes d'histoire de l'art", quatrième année, 1925, p. 72, note 2, Istra, Strasbourg, 1925.

2. Id., *ibid.*, p. 68.

3. Id., *Les bardes articulées au temps de Maximilien I<sup>er</sup>*, p. 62, Istra, Strasbourg, s. d. (1929).

4. Sir Samuel Rush Meyrick, *Observations on body armour anciently worn in England*, "Archæologia", t. XIX, pp. 120-145.

mal fondés. Allou, John Hewitt, Demmin, Viollet-le-Duc, Demay, Léon Gautier, Angelucci, Victor Gay, Boëheim, Hefner-Altenbeck, le baron de Cosson, W. Burgess, Walther Rose, sir Guy Laking et tant d'autres ne s'étaient pas formellement opposés à ces conceptions, malgré les difficultés qu'ils rencontraient à commenter les textes et à rapprocher les descriptions écrites des impressions que suggérait l'iconographie. A la suite des observations des uns ou des autres, la diversité des formes avait été ramenée à trois catégories principales, en dehors des vêtements de mailles rivées.

Un critique anglais, F. M. Kelly, tentait de mettre fin à toutes les incompatibilités que relevaient les archéologues ès-armes d'abord entre le mot *maille* et les qualificatifs qui l'accompagnaient dans les écrits, ensuite entre l'objet lui-même et ses représentations figurées dans les œuvres d'art. Il exprimait son opinion en termes catégoriques :

"And at the start let me define plainly what I mean by 'mail'. I hold that in the Middle Ages and, indeed, as long as armour continued, so to speak, as 'a going concern', the term applied properly, nay, exclusively, to that type of defence composed of interlinked rings. Only through a late poetical licence did it come to be extended to armour in general. 'Chain-mail' is a mere piece of modern pleonasm; 'scale-mail' and still more 'plate mail' stark nonsense. As for Meyrick's proposed classification of mail — 'ringed', 'single', 'double-chain', 'mascled', 'rustred', 'trelliced', etc. — it may be dismissed without further ado. His categories, in so far as they were not pure invention, rested wholly on a misconception of the evidence; the passages he cites to support his theories of 'ringed', 'trelliced', 'mascled', etc., all refer to what he calls 'chain' mail, otherwise MAIL pure and simple" <sup>5</sup>.

Ainsi se trouvaient réglées toutes les difficultés d'interprétation que pouvaient présenter les textes des gestes ou des chroniques, les libellés des comptes ou des inventaires. Le mot *maille* seul importait. Selon cet auteur, il s'appliquait exclusivement aux anneaux entrelacés, et tous les complé-

5. "Pour commencer, laissez moi définir exactement ce que j'entends par *maille*. Je considère qu'au moyen âge, et, en fait, aussi longtemps que l'armure a continué à être, si l'on peut dire, un objet en usage, ce mot s'applique proprement, bien plus exclusivement, au moyen de défense composé d'anneaux entrelacés. Ce n'est que par une licence poétique tardive que le mot vint à être étendu à l'armure en général. *Chain-mail* est un pur échantillon de pléonasme moderne; *maille-écaille*, et plus encore *maille plate*, d'obscurs non-sens. Quant à la classification proposée par Meyrick de mailles *annelées*, *simples*, *double chaine*, *mascledes*, *rustrées*, *treillisées*, etc., tout cela peut être mis au rancart sans aucun scrupule. Ces catégories, autant qu'elles n'étaient pas simplement imaginaires, reposaient sur une incompréhension complète de l'évidence; les textes qu'il cite pour soutenir ses théories de mailles *annelées*, *treillisées*, *mascledes*, etc., se rapportent tous à ce qu'il dénomme *chain de mailles*, autrement dit MAILLE pure et simple." F. M. Kelly, *Chain-mail*, "Apollo", p. 264, London, 1931. La même année, cet auteur donnait également son opinion en des termes presque identiques, dans un ouvrage qu'il publiait en collaboration avec Randolph Schwabe. Cf. F. M. Kelly & R. Schwabe, *A short history of costume and armour chiefly in England*, p. 48, London, B. T. Batsford Ltd., s. d. (1931).

ments qui l'accompagnaient n'étaient que pur verbiage, dénué de toute valeur.

Des ouvrages récemment parus, et notamment une savante étude consacrée à la tapisserie de Bayeux<sup>6</sup>, témoignent du succès qu'a rencontré la thèse exposée en 1931 par F. M. Kelly. La célèbre broderie de la reine Mathilde y est analysée par sept experts renommés. Celui des collaborateurs qui s'est particulièrement penché sur le problème des armes et armures figurées sur cette oeuvre d'art ne cache pas sa conviction. L'état actuel de nos connaissances, écrit-il, permet d'aboutir à cette conclusion que toutes les rubriques de sir Samuel Meyrick représentent une seule et même chose: la cotte de mailles composée d'anneaux de métal entrecroisés<sup>7</sup>.

F. M. Kelly reprenait le même sujet quelques années plus tard dans un nouveau travail<sup>8</sup>, qu'il consacrait à la représentation des cottes de mailles dans l'art romain et l'art roman. Il invoquait ici le symbolisme, et, à son avis, quelle que fut la forme des dessins, quelle que fut l'apparence des ombres et des couleurs, les artistes romans n'avaient voulu figurer dans leurs oeuvres que des mailles, pour la bonne raison qu'il n'exista pas et ne pouvait pas exister autre chose à représenter. Traits ondulés ou festonnés, lignes obliques, losanges avec ou sans petit cercle en leur centre, tout n'était que mailles traitées suivant les modes conventionnelles du plus pur impressionnisme.

Il s'étonnait vivement à cette occasion qu'un auteur comme Charles Buttin, pour lequel il avait la plus vive admiration, ait pu se fier à l'opinion de Meyrick. Il se demandait comment celui qui s'était toujours élevé contre le "magister dixit", et avait pratiqué la politique de la table rase, avait pu émettre l'opinion, sans citer ses sources, que les premiers hauberts paraissaient avoir été ramenés en Europe occidentale par les croisés.

Le point de vue qu'exposait Kelly sur les intentions artistiques des imagiers du moyen âge était également adopté. L'ouvrage sur la tapisserie de Bayeux, que nous avons cité, abondait dans son sens. Le conservateur des Armures à la Tour de Londres développait les mêmes considérations. La cotte de mailles, écrit-il, étant par nature fort compliquée et d'une structure très spéciale, est évidemment difficile à reproduire avec exactitude à une petite échelle. L'artiste est obligé d'être quelque peu conventionnel, et, sur la broderie de Bayeux, la complexité des mailles est indi-

6. *La tapisserie de Bayeux*, Phaidon Press, Paris, Flammarion, 1957.

7. *Id.* p. 59.

8. F. M. Kelly, *Römisches-Romanische Ringelpanzer, ihre Darstellung in der gleichzeitigen Kunst*, pp. 204-210, "Zeitschrift für Historische Waffen- und Kostümkunde", Neue Folge, Vierter Band, Heft 9, Berlin, W. de Gruyter, 1934.

quée par des lignes obliques se croisant ou par des lignes verticales coupant des lignes horizontales. Dans un ou deux cas, l'aspect des mailles a été rendu par des cercles juxtaposés, ce que Meyrick appelle "cotte de mailles à anneaux"; et, dans d'autres cas, par une sorte de demi-anneaux, que Meyrick interprète comme étant des "écailles".<sup>9</sup>

Nous pourrions discuter à notre tour, examiner point par point le bien fondé de ces assertions. Nous préférions procéder différemment. Nous ne tiendrons aucun compte de ces affirmations, ni de l'opinion de Meyrick, même pas de la version simplifiée à laquelle se tenaient les archéologues au premier tiers du siècle. Répondant à la suggestion émise par F. M. Kelly, nous ferons table rase, et nous examinerons le problème en étayant chaque détail sur le plus grand nombre de documents écrits.

Nous voulons cependant, avant toutes choses, exprimer notre reconnaissance à cet auteur. Sans lui, nous n'aurions certainement pas eu l'idée d'entreprendre ces recherches. Il nous eut paru trop présomptueux de faire abstraction de théories acceptées depuis plus d'un siècle par tous les maîtres de l'archéologie. Kelly a réussi à détruire l'échafaudage de leurs principes. De ce fait, nous n'éprouvons aucun scrupule à combattre le système qu'il a édifié pour le remplacer.

### LA "CHANSON DE ROLAND"

C'est une opinion généralement admise que la broigne fut la forme première de la défense corporelle dans le haut moyen âge, et qu'elle fut remplacée plus tard par le haubert. L'antériorité de la broigne n'est pas discutable. C'est le seul vêtement de guerre que les capitulaires des rois de France mentionnent dans leurs interdictions de vente d'armes à l'étranger: elle figure dans les règlements datés de l'année qui suivit l'expédition en Espagne et le combat de Roncevaux:

779 *De brunias, ut nullus foris nostro regno vendere praesumat*.<sup>1</sup>

9. *La tapisserie de Bayeux*, p. 59.

1. *Capitularia regum Francorum. Capitulare Haristallense*, I, p. 51.

A maintes reprises, Charlemagne inséra cette stipulation dans les instructions qu'il donnait à ses envoyés, chargés de contrôler l'administration des provinces de son empire :

803 ... brunias vel spata non dentur negotiatoribus<sup>2</sup>.

805 ... ut arma et brunias non ducant ad venundandum<sup>3</sup>.

811 ... bruniam vel gladium sine nostro permisso...<sup>4</sup>.

Son petit-fils, Charles le Chauve, énonça la même interdiction :

864 ... ut nullus sine permisso regio bruniam vel arma extraneo dare aut vendere praesumat...<sup>5</sup>.

On doit déduire de ces prohibitions qu'il ne pouvait s'agir d'un vêtement simplement composé de cuir ou de toile. La broigne avait déjà à cette époque un renforcement métallique qui la rendait aussi précieuse que l'épée, puisque les mesures prohibitives frappent les deux armes. L'étymologie du mot qui la désigne confirme d'ailleurs l'existence du métal qui recouvre sa surface. La racine du francique *brunia* se rattache au germanique *brün*, brillant, et le français conserve encore le verbe *brunir* et ses nombreux dérivés pour indiquer le polissage des métaux.

Les règlements relatifs à la levée des troupes attestent, eux aussi, la valeur de la broigne. Ne sont tenus d'en être munis pour répondre à l'appel aux armes que les propriétaires d'au moins douze métairies :

812 ... Omnis homo de duodecim mansis bruniam habeat<sup>6</sup>.

La broigne est donc le vêtement de guerre des appelés amplement pourvus de biens matériels. Il faut occuper un rang social élevé pour avoir les moyens de se la procurer. Nous trouverons plus tard de nombreux détails sur sa contexture, mais il convient auparavant d'examiner les autres pièces de l'armement défensif carolingien.

Dans son testament, le comte Evrard partage ses biens entre ses enfants. On remarque, au milieu des objets précieux qu'il destine à l'aîné de ses fils, Unroch, l'énumération de quelques simples armes, sans aucun décor, ni ornement d'or ou d'argent :

867 ... bruniam i, helmum i et manicam unam ad ipsum opus, bembergas ii...

2. *Id. Capitulare Missorum*, p. 115.

3. *Id. Capitulare Missorum in Theodosi villa datum secundum generale*, p. 123.

4. *Id. Capitulare Bononiense*, I, 10, p. 167.

5. *Capitularia regum Franciarum occidentalis*, II, 25, p. 321.

6. *Capitularia*, t. I, p. 967, édit. Balusniae. Ap. R. P. Daniel, *Histoire de la milice françoise*, t. I, p. 35, Amsterdam, 1724.

En plus de leur part de joyaux, il attribue des pièces d'armure à chacun de ses autres fils. Il lègue au second, Berengarius :

867 ... bruniam I, helmum I, manicam I...

Il réserve à l'avant-dernier, Abelardus :

867 ... bruniam I et helmum cum hasbergha et manicam I, bemberghas II...

Il donne enfin au cadet, Rodulphus :

867 ... bruniam I, manicas II<sup>7</sup>.

Ce document confirme la valeur des broignes prisées à cette époque au même titre que l'or et les plus riches pierrieries. S'il ne permet pas d'acquérir d'autre notion sur leur nature, il nous enseigne, du moins, qu'elles ne couvraient pas les membres, puisqu'il existe, pour les compléter, des épaulières, *manicas*, et des jambières, *bemberghas*. Il fait apparaître en même temps le mot *haubert*. Le *hasbergha*, Hals-bergen, protège le cou, comme les *bemberghas* couvrent les jambes, Beine-bergen. On relèvera d'ailleurs, dans des textes postérieurs, différents mots de formation analogue pour désigner d'autres pièces du harnois, tel, entre autres, des *maniberge* dans un inventaire effectué en 1203<sup>8</sup>.

Dans ces premiers écrits, la broigne est la pièce principale de l'armement défensif. Le *haubert* est cité, mais en une seule occasion. Un casque du comte Evrard est un *heaume* avec *haubert*. Les enseignements de ces textes sont certes succincts, ils ont du moins l'avantage de ne pas offrir sujet à discussion. Il n'en est pas de même des informations que fournit la *Chanson de Roland*. Certains faits de ce poème incitent même à envisager une conclusion opposée à la précédente.

Celui qui néglige les documents antérieurs et cherche à connaître ce que fut le *haubert*, en ne se fiant qu'à certains épisodes de cette épopée, acquiert l'impression que le *haubert* constitue l'armure proprement dite du guerrier. Les scènes au cours desquelles s'équipent les cavaliers avant la bataille semblent l'indiquer avec netteté. Qu'ils appartiennent à l'un ou à l'autre des deux camps, ils mettent pied à terre pour revêtir leur *haubert* et lacer leur *heaume*. Les Sarrasins opèrent ainsi :

x<sup>re</sup> siècle Paiens s'adubent des osbercs sarazineis  
tuit lu plusur en sunt dublez en treis,  
lacent lor elmes mult bons, sarraguezis<sup>9</sup>.

7. Arch. de Tournai, Cartulaire de Cysoing, f. 3. Ap. Dehaisnes, *Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XV<sup>e</sup> siècle*, p. 10, Lille, Daniel, 1886.

8. Cf. A. Angelucci, *Documenti inediti*, p. 4, Torino, 1869.

9. *La Chanson de Roland*, édit. Bédier, vv. 994-996.

Les compagnons de Roland ne procèdent pas différemment :

Français descendant, si adubent lor cors  
d'osbercs et de helmes et d'espees a or<sup>10</sup>.

La première bataille qui se livre à Roncevaux se termine par la mort de Roland. Elle se compose d'une série de duels qui opposent l'un à l'autre les principaux héros des deux armées. Dans ces combats, le vainqueur est celui qui, le premier, réussit à briser l'écu et à rompre le haubert de son ennemi. Il peut alors plonger le fer de sa lance dans la poitrine de son adversaire :

L'escu li freinst, l'osberc li descumfist,  
sun grant espiet par mi le cors li mist<sup>11</sup>.

Le heaume et le haubert paraissent véritablement constituer les pièces essentielles du harnois défensif.

La conclusion, toutefois, est moins certaine si l'on examine plus attentivement la question. Il est d'abord étonnant que les compagnons de Roland, qui formaient l'arrière-garde de l'armée, chevauchent, en pays ennemi, ayant retiré tout leur habillement de guerre. Ne serait-il pas plus normal de penser qu'ils marchaient vêtus de cet équipement, le heaume et le haubert accrochés à la selle, et que l'adoubement, à l'heure de la bataille, consiste seulement à vêtir le haubert, à coiffer le heaume et à le lacer, pour se mettre en tenue de combat ?

D'ailleurs, sans que l'auteur signale à quel instant ces guerriers l'ont revêtue, un grand nombre des combattants portent une broigne. Olivier ne peut tuer l'un de ses adversaires qu'après avoir réussi à lui

trenchet le cors e la bronie safree<sup>12</sup>.

Le Sarrasin Climborius transperce d'un coup de lance un cavalier français, que

nel poet guarir sun escut ne sa bronie<sup>13</sup>.

Roland fend en deux le corps de Valdabron :

Trenchet la teste e la bronie e le cors<sup>14</sup>.

10. *Id.*, vv. 1797-1798.

11. *Id.*, vv. 1247-1248. Voir aussi vv. 1195-1205, 1227-1229, 1265-1266, 1270-1273, etc.

12. *Id.*, v. 1372.

13. *Id.*, v. 1538.

14. *Id.*, v. 1586.

Le fils du roi de Capadoce occit Gérin :

Aprof li ad sa bronie desclose<sup>15</sup>.

Le roi Marsile a conduit ses cavaliers au combat. Tous portent des "bronies sasfrees"<sup>16</sup>. Témoin de la défaite de ses hommes, il se lance dans la mêlée et tue de nombreux compagnons de Roland. Celui-ci les venge en lui coupant la main droite. Marsile s'enfuit, et ce n'est que rentré chez lui à Saragosse qu'il retire sa broigne :

S'espée rent e sun elme e sa bronie<sup>17</sup>.

Les gestes et les attitudes de Charlemagne à la suite de la mort de Roland sont encore plus significatifs. Ils montrent clairement que la broigne et le haubert ne sont pas deux pièces d'équipement jouant le même rôle et entre lesquels chacun peut choisir à son gré. Quand il chevauche, l'empereur est toujours vêtu de sa broigne :

Desur sa brunie li gist sa blanche barbe<sup>18</sup>.

Courroucé, navré d'être revenu trop tard sur le champ de bataille de Roncevaux, il veut, la première nuit, dormir tout équipé, en tenue de combat. Il portait déjà sa broigne. Il revêt le haubert, sur lequel il fait lacer son casque :

Icele noit ne se volt il desarmer  
si ad vestut sun blanc osbrc sasfret,  
laciet sun elme, ki est a or gemmet<sup>19</sup>.

Le jour de la sépulture des preux, Charlemagne se dévêt de tous ses vêtements de guerre et commande à son armée de faire comme lui, en signe de deuil :

Li reis se drece, si ad rendut ses armes,  
si se desarmant par tute l'ost li altre<sup>20</sup>.

Dès les cérémonies finies, on lui signale l'apparition, dans le lointain, de l'avant-garde ennemie et de l'armée conduite par l'émir Baligant. Il s'écrie aussitôt :

Barons franceis, as chevals e as armes<sup>21</sup>.

15. *Id.*, v. 1620.

16. *Id.*, v. 1453.

17. *Id.*, v. 2572.

18. *Id.*, v. 1843.

19. *Id.*, vv. 2497-2499.

20. *Id.*, vv. 2849-2850.

21. *Id.*, v. 2986.

Le premier, il donne alors l'exemple et endosse sa broigne:

Li empereres tuz premereins s'adubet  
isnelement ad vestue sa brumie<sup>22</sup>.

L'empereur dispose ensuite son armée en *escheles* de bataille. Tout le temps que dure ces opérations, il chevauche

desur sa brumie fors ad mise sa barbe<sup>23</sup>.

Toute l'armée imite son geste:

Cent milie Francs en sunt reconoisable<sup>24</sup>.

Balignant fait remarquer à son frère que les guerriers de France

desur lur bronies lur barbes unt getees  
altresi blanches cume neif sur gelee<sup>25</sup>.

22. *Id.*, vv. 2987-2988.

23. *Id.*, v. 3122.

24. *Id.*, v. 3124.

25. *Id.*, vv. 3318-3319. Ces remarques, qui font du port de la barbe une particularité propre aux guerriers de Charlemagne, sont d'autant plus surprenantes qu'elles donnent à tous de longues barbes blanches. Cent mille auraient été aussi âgés que leur empereur. Il peut s'agir d'une image poétique. Il est plus probable toutefois que le mot *barbe* désigne ici non pas le poil du menton, mais la pièce du harnois portée encore au XIV<sup>e</sup> siècle, et dénommée alors *barbière* dans les inventaires. La blancheur éblouissante que lui donne l'auteur de la *Chanson de Roland* n'aurait en ce cas rien d'exceptionnel. Les chansons de geste attribuent fréquemment cet éclat aux autres armures, hauberts, broignes ou chausses. De son côté, l'emploi du nom d'une partie du corps humain pour désigner une pièce du harnois est courant dans le vocabulaire armurier: bras, dos, genou, panse, ont ainsi servi à nommer brassière, dossier, genouillère et pansières. L'empêclement qu'un certain nombre de guerriers représentés sur la tapisserie de Bayeux et des miniatures, comme celles de la Bible de San Pedro de Roda, portent par dessus leur broigne, au dessous du menton, figurerait la *barbe blanche* des soldats de Charlemagne, la *barbière* des inventaires.

Des textes postérieurs confirmant cette hypothèse. C'est ainsi que, dans le roman de *Fierabras*, l'émir Balan fait "lacer sa barbe" par dessus la ventaille. Elle est aussi "blanche comme neige":

XIII<sup>e</sup> siècle: *Par dessus la ventaille fait sa barbe lacier,  
plus est blance que noif, quand cest après fevrier,  
contreval li pendoit jusque au neu du braier.*

(*Fierabras*, édit. F. Guessard, vv. 5677-5679, pp. 171-172, Paris, Vieweg, 1860.)

L'expression *barbière* apparaît avec le même sens dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Le poète Jacques Brétez l'emploie dans la narration d'un tournoi qui eut lieu en 1285 (*Les tournois de Chauvency*, édit. Delmotte, vv. 616 et 1904, Valenciennes, Priguet, 1835). Elle se rencontre fréquemment dans les inventaires du XIV<sup>e</sup> siècle: Inventaire des armures de Louis X, en 1316; Inventaire des biens de Jean Bernier, en 1337; Inventaire de l'armurerie de Guillaume de Hainaut, en 1355. On la trouve à la même époque dans les comptes des ducs de Bourgogne. Un rédacteur enregistre ainsi en 1378 "l'achat d'une barbière" à un armurier. Elle figure, en 1386, dans la nomenclature des pièces dont on peut s'armer pour un duel judiciaire.

Pour les joutes à cheval, courues avec barrière, les côtés et le derrière du camail fixé au bacinet n'étaient pas indispensables. On remplaçait parfois ce camail par une pièce de mailles, plus étroite, fixée au devant du bacinet. On reprenait pour la désigner l'appellation du XIII<sup>e</sup> siècle. Le duc de Bourgogne faisait ainsi acheter à Jehan Wat, armurier demeurant à Bruxelles:

1501 une berbe mise sur ung bassinet... pour courre à la lisse...

(Dixième compte de Simon Longin, receveur général de l'archiduc Philippe le Beau, Arch. du Nord, B. 2173, f. 850.)

Cependant, lorsque commence la seconde bataille de Roncevaux, les combattants ont repris leur haubert. Le duc Naimes attaque Malpramis et

de sun osberc les dous pans li desaffret<sup>26</sup>.

Charlemagne accourt à la défense du duc Naimes, durement malmené par le frère de Baligant, et

de sun osberc li desrumpit la ventaille<sup>27</sup>.

L'émir Baligant tue le comte Guinemant, après que

de sun osberc li derumpit les pans<sup>28</sup>.

Enfin le duel suprême oppose l'empereur et l'émir. Il comporte deux actes, la rencontre à cheval, puis le combat final à l'épée. Ce sont deux rudes adversaires, et, avant qu'ils ne soient démontés, les sangles rompues, leurs coups de lance ont brisé les targes et mis les hauberts en lambeaux :

De lor espiez en lor targes roees  
fraites les unt desuz cez bucies lees;  
de lor osbercs les pans en desevererent<sup>29</sup>.

A pied, l'un dégaine *Joyeuse*, l'autre empoigne *Précieuse*. Dépouillé de son bouclier et de son haubert, chacun d'eux frappe à tour de bras sur le casque et l'armure de son adversaire :

Puis fierent il nud a nud sur lur bronies  
des helmes clers li fous en escarbutnet<sup>30</sup>.

En sus du casque et du bouclier, l'équipement défensif du chevalier comprenait donc conjointement un haubert et une broigne. A cette époque le haubert n'a certainement pas remplacé la broigne. Ce n'est ni par erreur, ni par pléonasme que l'auteur de la *Chanson de Roland* dit que les barons de France ont à la fois

osbercs vestuz e lur brunies doubleines<sup>31</sup>.

26. *Id.*, v. 3426.

27. *Id.*, v. 3449.

28. *Id.*, v. 3466.

29. *Id.*, vv. 3569-3571.

30. *Id.*, vv. 3585-3586.

31. *Id.*, v. 3088.

Les nombreuses gestes qui mentionnent plus tard le port simultané de ces deux pièces du harnois confirment d'ailleurs l'exactitude de cette remarque :

- xii<sup>e</sup> siècle El dos li vestent une broigne d'acier  
desus la broigne un blanc halberc doblier<sup>32</sup>.  
xii<sup>e</sup> siècle Vestir haubers e bruines, lacier ces healmes freis<sup>33</sup>.  
xii<sup>e</sup> siècle Des halbers e des bruines mainte male fassée<sup>34</sup>.  
xiii<sup>e</sup> siècle Vestent haubers et hiaumes, tante broine safrée  
et si ot çaint le jour tante nobile espée<sup>35</sup>.

Si l'auteur de la *Chanson de Roland* ne laisse pas de doute sur l'emploi conjoint de ces deux pièces de l'équipement, il ne précise pourtant pas leur rôle respectif. S'adressant à des auditeurs qui n'ignorent rien de la vie militaire, il n'a aucune raison d'aborder ce chapitre. Il ne fournit, par ailleurs, aucune information directe sur la nature de la broigne ou du haubert. Mais, sur ce point, les scènes de combat qu'il décrit laissent deviner de nombreux détails.

La lance, à cette époque, est l'arme d'estoc par excellence. Sa hampe courte et légère permet de la manier à bout de bras. Son maniement donne lieu à une véritable escrime. Les cavaliers luttent entre eux, sans chercher à utiliser la vitesse de leur monture, pour accroître la force de percussion de leur arme<sup>36</sup>. Pour venir à bout de son adversaire, le combattant s'attaque à son bouclier et à son haubert :

- xr<sup>e</sup> siècle L'escu li freint e l'osberc li desmailet<sup>37</sup>,  
ou "l'osberc li desclot"<sup>38</sup>, "li dérumpit"<sup>39</sup>, "li descumfit"<sup>40</sup>.  
Le poète parfois varie sa formule, mais le fond reste le même :

- De sun osberc li dérumpit les dubles<sup>41</sup>,  
ou "li rumpit la ventaille"<sup>42</sup>, ou "li ad rumput les pans"<sup>43</sup>,

32. *Li Coronemens Looys*, v. 632, édit. Jonckbloet, La Haye, 1854.  
33. *Chrom. de Jourdan Fantosme*. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 604.  
34. Wace, *Rou*, 2<sup>e</sup> part., v. 3272. Ap. Godefroy, *Dict.*, t. X, p. 106.  
35. *Renous de Montauban*, p. 30, vv. 37-38, édit. Michelant, Stuttgart, 1862.  
36. F. Buttin, *La lance et l'arrest de cuirasse*, "Archæologia", t. XCIX, pp. 79-82, Oxford, Society of Antiquaries, 1965.  
37. *La Chanson de Roland*, v. 1270.  
38. *Id.*, v. 1199 ou 1946 ou 3922.  
39. *Id.*, v. 1227 ou 1532 ou 1893.  
40. *Id.*, v. 1247.  
41. *Id.*, v. 1284.  
42. *Id.*, v. 1293.  
43. *Id.*, v. 1300.

Les guerriers, au cours de ces combats, ont aussi leurs "bronies des mailles" <sup>44</sup>. Cette pièce du harnois peut être également "descunfite" <sup>45</sup>, "desclose" <sup>46</sup> ou "trenchet" <sup>47</sup>.

Il entre donc des mailles dans la composition de la broigne comme dans celle du haubert. Tous deux sont parfois safrés. Il existe des hauberts qui ont des *dubles* et des broignes qui sont *doubleines*. Le haubert comprend des pans et une ventaille. Un prince, le fils du roi de Cappadoce, porte un haubert d'un type particulier, le haubert *jaserenc*.

Nous examinerons les conclusions, que l'on peut tirer à l'aide des chansons de geste postérieures à la *Chanson de Roland*, sur le rôle respectif de la broigne et du haubert. Nous commencerons auparavant à chercher ce que sont ces mailles, qui servent à leur confection.

### ORIGINE DU MOT "MAILLE"

Les broignes annelées, pour sir Samuel Meyrick et les archéologues qui suivirent ses principes, sont formées d'anneaux de fer juxtaposés et cousus sur leur cuir. Pour F. M. Kelly et les auteurs qui ont adopté sa manière de voir, elles ne comprennent que les anneaux entrelacés composant la texture de ces vêtements. Cherchons à notre tour ce qu'enseignent les textes écrits à l'époque où ces pièces du harnois étaient en usage.

Haubert et broigne, dit la *Chanson de Roland*, peuvent être démaillés : "osbercs desmailet", "bronies desmailées" <sup>1</sup>. C'est donc que ces harnois ont, au préalable, été maillés. De nombreux textes fournissent d'ailleurs cette indication. Elle s'applique au haubert :

XII<sup>e</sup> siècle Les .ii. haubers li faussent, qui sunt maillez menu <sup>2</sup>.

XII<sup>e</sup> siècle Et li haubers menu mailliez <sup>3</sup>.

44. *Id.*, v. 3387.

45. *Id.*, v. 3362.

46. *Id.*, v. 1620.

47. *Id.*, v. 1372 ou 1586.

1. *La Chanson de Roland*, vv. 2051 et 3387. Voir aussi vv. 1270 et 2079.

2. *Fierabras*, édit. Kroeber et Servois, v. 1682, Paris, Vieweg, 1860.

3. *Le Chevalier de la Charrette*, Vat. Chr., 1725, f. 15 b. Ap. Godefroy, *Dict.*, v.<sup>o</sup> maillez.

Elle concerne également la broigne :

xiii<sup>e</sup> siècle Et sur broines menu maelées  
bruisent mil lances de sapin <sup>4</sup>.

Les auteurs des chansons de geste, les uns après les autres, emploient le même adjectif pour qualifier le haubert des chevaliers dont ils chantent les mérites :

xiii<sup>e</sup> siècle Chauces de fer li baillent, hauberc maillié menu <sup>5</sup>.

xiii<sup>e</sup> siècle Il a un blanc aubert vestu  
fort et serré, maillié menu <sup>6</sup>.

Et blanc aubert menu maillié <sup>7</sup>.

Il ne leur paraît pas possible de vanter en d'autres termes l'armure de leur héros :

xiii<sup>e</sup> siècle Ce sunt hauberc maillié menu <sup>8</sup>.

xiii<sup>e</sup> siècle Le heaume et le hauberc, que voi mailé menu <sup>9</sup>.

Et s'ils prétent quelque autre avantage aux pièces de son harnois, ils ne le feront pas sans rappeler sa qualité essentielle :

xiii<sup>e</sup> siècle Haubert saffré, menu maillié <sup>10</sup>.

xiii<sup>e</sup> siècle Et de son fort haubert qui fu maillet menu <sup>11</sup>.

Il convient ainsi de trouver en quoi consistait l'opération de mailler une pièce du harnois. Notons tout d'abord, puisque toutes ces citations le soulignent, que non seulement broignes et hauberts étaient maillés, mais que les mieux faits de ces harnois, les plus appréciés, ceux que portent les héros des gestes, étaient *maillés menu*. L'auteur de la *Chanson de Roland* n'avait d'ailleurs pas omis de le signaler, lui, aussi :

xr<sup>e</sup> siècle Le blauc osberc, dont la maile est menue <sup>12</sup>.

On peut en déduire que les mailles étaient de tailles différentes, et que les plus petites présentaient une supériorité sur les autres.

4. *Chron. des ducs de Normandie*, I, 214.

5. Jean Bodel, *Chanson des Saissnes*, str. LXXXII, édit. Fr. Michel.

6. *Partonopeus*, vv. 9613-9614, édit. Crapélet.

7. *Id.*, v. 2979.

8. *Blancandrin*, v. 80, édit. Michelant.

9. *Doon de Mayence*, v. 2727, édit. A. Pey, Paris, 1859.

10. J. Bréteux, *Les tournois de Chauvencé*, édit. Delmotte, p. 135, Valenciennes, A. Priguet, 1885.

11. *Roncival*, édit. Bourdillon, v. 196, Paris, 1841. Ap. Littré, *Dict.*, v.<sup>o</sup> *mailler*.

12. *La Chanson de Roland*, v. 1329.

Les œuvres du temps confirment aussi, à maintes reprises, que ces harnois sont démaillés à la longue, au cours des combats. Les mailles arrachées par les coups d'épée s'envolent et tombent à terre les unes après les autres, et les chevaliers, qui combattent à outrance, n'ont plus finalement qu'un habit sans valeur défensive :

xii<sup>e</sup> siècle ... des haubers les mailles volent.  
... hauberc, que li suens ne vaut  
a chascun gueres plus d'un froc<sup>13</sup>.

Ces mailles détachées parsèment le sol du champ où se dispute le combat :

xiii<sup>e</sup> siècle Einsint dura la bataille des deus chevaliers... et la place où il se combatoient estoit toute jonchiée des mailles des haubers<sup>14</sup>.

On évalue, de ce fait, la valeur des vêtements à la résistance que leurs mailles opposent à la violence des coups :

xiii<sup>e</sup> siècle Et li paiens Je fierz en l'escu qui flambie,  
si qu'il li a percié, mais n'a pas desmaillié  
la brōgne, ains se tint bien, et la lance est brisie<sup>15</sup>.

Quelques passages pris au hasard montrent bien que tout haubert démaillé ne vaut plus rien. Il est faussé, troué, ou rompu :

xiii<sup>e</sup> siècle Et les haubers desmailliés et fauseiz...  
Et les haubers desmailliés et troez<sup>16</sup>  
xiii<sup>e</sup> siècle Obiers derompre et desmailler...  
L'aubierc romput et desmalliet<sup>17</sup>.

Les gestes nous apprennent également le rôle important tenu par les clous dans l'assemblage des broignes :

xiii<sup>e</sup> siècle N'i a broine si fort clavel<sup>18</sup>.

13. Chrétien de Troyes, *Le Chevalier au Lion*, vv. 843 et 846-847, édit. M. Roques, Paris, H. Champion, 1967. Voir aussi le v. 4520 du même ouvrage.

14. *La mort le Roi Artu*, édit. Frappier, p. 200, paragr. 156, lignes 19-24, Genève, 1964.

15. Adenes li Rois, *Beuves de Cormorchiis*, vv. 2750-2752, édit. Schelet, Bruxelles, Closon, 1874. Voir aussi vv. 2601, 2854, etc.

16. *Racou de Cambrai*, ch. 25, pp. 25-26.

17. *Chronique rimée de Philippe Mouskes*, édit. Reiffenberg, t. I, p. 279, v. 7032, et p. 207,

v. 2460, Bruxelles, Hayez, 1836.

18. *Chron. des ducs de Normandie*, I, 125.

Elles montrent qu'ils avaient aussi leur place sur les hauberts :

XII<sup>e</sup> siècle Et de l'auberc li rompit le clavel<sup>19</sup>.

XIII<sup>e</sup> siècle Et dès l'il ert armés del hauberc a clavel<sup>20</sup>.

XIII<sup>e</sup> siècle De lor hauberz rompirent li clou et li clavel<sup>21</sup>.

*Clavel* servait aussi à cette époque à nommer la maladie des moutons qu'on appelle aujourd'hui la clavelée. Le mot ne désignait pas une pustule en particulier, mais leur ensemble. Pour une pièce du harnois, *clavel* indique, de même, l'ensemble des clous et non un clou spécial. Dès le XIV<sup>e</sup> siècle, *clavure* remplace *clavel* dans le même sens.

Certains passages de ces poèmes citent la présence simultanée de clous et de mailles sur le même harnois :

XII<sup>e</sup> siècle Par devers la clavcle du blanc haubert maillié<sup>22</sup>.

XIII<sup>e</sup> siècle Eut vestu r. haubert dont li maille fu chiere  
il est fort et tenans, d'or fin est la claviere<sup>23</sup>.

XIII<sup>e</sup> siècle Armé fu d'un haubert clavé de double maille<sup>24</sup>.

Ces pièces furent fréquemment dites, aussi, *clavaines* :

XII<sup>e</sup> siècle Que toute li perça la forte broigne clavaine<sup>25</sup>.

Les héros favoris des romans étaient chevaliers, et, à ce titre, avaient droit au port du haubert. Certains poètes ne tardèrent pas à employer l'adjectif seul pour désigner cette pièce du harnois, et firent de *clavain* un substantif synonyme de haubert. Le contexte précise parfois la place du clavain dans l'équipement. Il est juste au dessous du heaume, comme le haubert :

XII<sup>e</sup> siècle L'elme li a trencié, le clavain li faussa<sup>26</sup>.

XIII<sup>e</sup> siècle Clauen ot bon et hiaume peint a flors...  
Percié li a son clauen le meilleur<sup>27</sup>.

XIII<sup>e</sup> siècle Merveillous cop li done desor le hiaume agu  
amont es maistres quares qui a or fu batu  
la coiffe li trancha del clavaine qui bons fu<sup>28</sup>.

19. *Ravul de Cambrai*, ch. 130, p. 109.

20. *Roman de Vespasien*, Bibl. Nat., ms. 1553, f. 383 v. Ap. Godefroy, *Dict.*, v.<sup>e</sup> *claviere*.

21. *Chanson des Saxons*, p. 140.

22. *Fierabras*, v. 838, édit. citée.

23. *Roman de Vespasien*, Bibl. Nat., ms. 1553, f. 386 v. Ap. Godefroy, *Dict.*, v.<sup>e</sup> *claviere*.

24. *Voeux du Paon*, ms., f. 136 r. Ap. Gachet, *Glossaire du Chevalier au Cygne et Godefroy de Bouillon*, p. 783.

25. *Gesta d'Alexandre*, ms. 24365, f. 7 v. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 390.

26. *Chanson d'Antioche*, passim. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 390.

27. *Agolant*, pp. 181 et 184, édit. J. Bekker, Berlin, 1840.

28. *Guy de Bourgogne*, vv. 2503-2505.

L'usage du mot dans ce sens devint toutefois si banal, qu'il n'est pas rare de le rencontrer sans aucun commentaire :

XII<sup>e</sup> siècle Un cuir boli a en son dos gité  
par desore ot un clavin afautré<sup>29</sup>.

XIII<sup>e</sup> siècle Et cil endossent lor clavain<sup>30</sup>.

Mais ces clavains n'en restaient pas moins munis de mailles, comme les broignes et les hauberts. Tout comme eux, ils étaient au combat rompus et démaillés :

XIII<sup>e</sup> siècle E le clavain del dos desrompre et desmailler<sup>31</sup>.

XIII<sup>e</sup> siècle Car desmaillie et desrompu  
sont lor escu et lor clavain<sup>32</sup>.

Mailles et clous entraient donc conjointement, les uns comme les autres, dans la confection des pièces du harnois. Décrivant d'autres pièces de l'équipement du guerrier, un inventaire royal fournit à ce sujet, quelques années plus tard, des renseignements plus nets et plus formels encore :

1316 Item uns pans et un bras de roondes mailles de haute cloûture.

Item uns pans et un bras d'acier plus fors de mailles rondes de haute cloûture...

Item une couverture de mailles rondes demy cloées...

Item une testière de haute cloûture de maille ronde...<sup>33</sup>

A quel usage pouvaient servir ces clous ?

Il paraît difficile de croire qu'il convienne de scinder ce problème en tronçons différents suivant les époques ou les pièces de l'armure, et de penser qu'une réponse conviendrait aux broignes clavaines du XII<sup>e</sup> siècle, une autre aux hauberts à clavel, et enfin une troisième aux pièces du XIV<sup>e</sup> siècle. Il n'y a aucune discontinuité dans la suite des données du problème. Bien plus d'ailleurs, nous pensons que les hauberts et les broignes de la *Chanson de Roland* doivent, eux aussi, prendre place dans la même série. Nous avons volontairement omis jusqu'ici de faire état des vers de ce poème qui parlent d'une "bronie desclose"<sup>34</sup> ou d'un "osberc desclot"<sup>35</sup>. Les dictionnaires étymologiques voient dans ces passages le verbe

29. *Guillaume au court nez*. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 515.

30. *Roman de l'Escouffie*, f. 8 v. Ms. de l'Arsenal.

31. *La conquête de Jérusalem*, chant III, v. 2241.

32. *Renart le nouvel*, t. IV, p. 151, vv. 668-669.

33. C'est l'*Inventoire des Armeures, & premirement de celles que Doublet a rendues aux Exécuteurs*, Paris, Bibl. Nat., ms. fr. 7855. Ap. Du Cange, *Glossarium ad scriptores mediae et infimae latinitatis*, I, p. 330, Paris, L. Billaine, 1678.

34. *La Chanson de Roland*, v. 1620.

35. *Id.*, v. 1199 ou 1946 ou 3922.

*déclore*, mais ils font tous remarquer, depuis Littré, que les verbes *clore* et *déclore* sont tombés en désuétude en raison des homonymies que présentaient certaines de leurs formes avec les verbes *clouer* et *déclouer*. Il n'est jamais question de *clore* ou de *déclore* un haubert ou une broigne dans les textes du temps où ces pièces du harnois furent en usage, alors qu'il est souvent fait mention de leur *clouure*, comme nous venons de le voir.

Un auteur de l'époque se sert d'ailleurs de ce verbe *déclore* à propos du revêtement qu'il soit cloué sur une pièce du harnois ou sur un bouclier en bois, et qui se déclouait à la longue, au cours des combats :

xiii<sup>e</sup> siècle Quar lor haubierc et lor escut  
ièrent desclous et desromput<sup>36</sup>.

On ne peut donc douter que les violents coups de lance, dont parle l'auteur de la *Chanson de Roland*, déclouaient broignes ou hauberts, en même temps qu'ils les démaillaient. Diverses chansons de geste l'indiquent d'ailleurs dans leurs descriptions des combats. On relève le fait dans la littérature provençal :

xiii<sup>e</sup> siècle Son ausberc lhi deromp e lhi desclavva...  
No i a ta fort ausberc no desclavel...  
Mas l'auberc es ta fort, non desclavela...  
Si que l'auberc lhi trencha e desclavela...<sup>37</sup>.

On le retrouve dans les textes écrits plus au nord :

xiii<sup>e</sup> siècle Et le pan del hauberc desront et desclavele<sup>38</sup>.  
xiii<sup>e</sup> siècle Lor haubiers fausent et descloent<sup>39</sup>.  
xiv<sup>e</sup> siècle Lui fausse le cendal, le haubert desclavelle<sup>40</sup>.

Cuvelier, dans son langage précis, dira même avec plus de justesse, dans sa *Chronique*, qu'un coup de lance a décloué la maille d'un haubert :

1383 Le haubert li perça, la maille a descloée  
et tout outre son corps fu sa lance entrée<sup>41</sup>.

Ces clous sont-ils les rivets des mailles, comme le croient les spécialistes ? Mais alors pourquoi ne jamais les désigner du nom de *rivets*, alors

36. *Chronique rimée de Philippe Mouskes*, t. I, p. 295, vv. 7400-7401.

37. *Girart de Rossillon*, édit. Francisque-Michel, pp. 23, 64, 67 et 198, Paris, Jannet, 1856.

38. *Renaud de Montauban*, édit. H. Michelani, p. 242, v. 17, Stuttgart, 1862.

39. *Chronique rimée de Philippe Mouskes*, t. I, p. 302, v. 7597.

40. *Voeus du Paon*, ms., f. 147 r. Ap. Gachet, *Gloss.*, p. 783.

41. Cuvelier, *Chronique de Bertrand du Guesclin*, édit. Charrière, t. II, vv. 14749-14750, Paris, Didot, 1839.

que la confection de ces derniers est réglementée depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, dans le *Livre des métiers*<sup>42</sup>?

Les harnois que citent les textes ne sont d'ailleurs pas tous simplement cloués. Les uns ont des mailles *demy clouées*, d'autres des mailles *de haute clouure*. Certains sont cloués à la mode de Chambly. Il existe également des pièces du harnois dont les mailles ne sont pas clouées, mais plaquées, tirées, attachées, lacées ou cousues. Ces mailles sont rondes ou treslies, plates ou de jaseran. Elles sont fines, doubles, menues ou grosses, en laiton, en fer ou en acier. Leur acier peut avoir reçu la trempe. Elles peuvent aussi être *rollées* et fourties, tournées et éclaircies ou brunies, ou encore déclouées, reclouées et rebrunies. On ne doit employer que des mailles neuves, pour garnir certains vêtements. Certaines sont dorées, peintes ou mises en couleur d'or. Elles peuvent porter une marque, recevoir un ou deux poinçons d'épreuve. Elles ont été forgées dans le Cambrésis, le Poitou ou la Picardie, en Allemagne ou en Lombardie. Que de variétés pour ces petits anneaux entrelacés, et quels bons yeux devaient posséder les rédacteurs des inventaires pour les distinguer à première vue les unes des autres!

Maints archéologues expliquent que la maille de haute clouure était ainsi nommée parce que le rivet qui unissait ses deux extrémités faisait relief sur l'anneau. Ils ont créé l'expression *rivet à grain d'orge* pour qualifier cet assemblage. Que doit-on déduire de cette interprétation pour définir ce que furent les mailles *demy clouées*, dont ils oublient de parler? S'agissait-il d'un demi-rivet ou d'un travail d'assemblage à moitié fait, les deux extrémités du maillon à peine liées l'une à l'autre, pour se déclouer plus facilement?

Nous sommes volontiers d'accord avec F. M. Kelly pour ne plus nous soucier des mailles masclées ou rustées de sir Samuel Meyrick. Nous ne les avons jamais rencontrées dans les textes en langue française, et leur perte ne nous cause aucun regret. Mais nous nous refusons à abandonner, sans autre forme de procès, comme il nous y invite, les mailles doubles, les mailles treslies et les mailles plates. Il est, dans notre langue, trop d'écrivains qui emploient ces expressions, pour qu'elles ne répondent pas à quelque objet précis.

Déclarer que tous ces adjectifs sont des mots inutiles, qui ne changent en aucune façon la forme de l'objet qu'ils qualifient, est une solution facile. Nier l'existence d'un problème n'est pas le résoudre, si les difficultés, qui sont à son origine, sont réelles et survivent à cette négation. Or le fait reste que, du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, un très grand nombre d'auteurs, qu'ils aient écrit en vers ou en prose, qu'ils aient narré des fables ou rapporté

42. *Règlements sur les arts et métiers de Paris*, édit. Depping, p. 167, Paris, Craplet, 1837.

les évènements dont ils furent témoins, qu'ils aient tenu des comptes, rédigé des inventaires, établi ou modifié des statuts, se sont servis de compléments pour indiquer la nature des mailles auxquelles ils pensaient. Supposer qu'ils ont tous parlé ou écrit pour ne rien dire, est impossible à croire. Il doit donc se trouver dans l'assertion de F. M. Kelly une notion inexacte. Parce qu'une grande partie des adjectifs que l'on rencontre avec le mot *maille* ne peuvent concerner un anneau de fil métallique, il les considère comme insignifiants, et décide qu'il convient de n'en tenir aucun compte. L'incompatibilité dont il s'agit n'est pas douteuse, mais, au lieu de prétendre en faire disparaître les apparences, n'est-il pas préférable d'en rechercher la cause? Le mot *maille* n'aurait-il pas servi à désigner un objet métallique autre qu'un anneau?

Les premières recherches que nous avons effectuées dans ce sens nous ont incité à explorer à fond cette hypothèse. Nous avons étendu le champ de nos investigations, et nous avons acquis la certitude que le mot *maille* désigne des objets différents les uns des autres, dans les textes du moyen âge, lorsqu'il est question de l'habit militaire. Aucun dictionnaire, aucun lexique, aucun glossaire, aucun ouvrage d'archéologie ne signale ces diverses significations<sup>43</sup>. Il serait donc malséant de reprocher personnellement à F. M. Kelly d'avoir méconnu cette homonymie.

Dans le vocabulaire des armuriers et des hommes de guerre, le terme *maille* n'est pas usité uniquement pour désigner un anneau de fil métallique. Il a servi tout d'abord, et par la suite servi très souvent, le plus souvent même, à nommer une petite pièce, en fer ou en acier, de surface plane, forgée, et fixée sur le cuir ou l'étoffe du harnois.

Ce sont les mailles de cette sorte auxquelles se rapportent les divers modes de *clouure*. Ce sont elles qui recouvrent les broignes et certains hauberts, notamment ceux dits doublentins, doubliers ou doublains, les hauberts à clavel, les *clavains*, ainsi que les hauberts *sartis* ou *saffrés*. Ce sont elles qui servent à monter les haubergons, les cervelières, et souvent les gorgières, les manches, les pans et les cuissards.

Quant aux mailles annulaires de fil métallique, elles forment le tissu des broignes et des hauberts *treslis* dont parlent les chansons de geste dès le XII<sup>e</sup> siècle, celui des chausses de fer, des gorgerettes ou colerettes de fer, des carmails de fer, des cottes de fer, des bras de fer, des manches de

43. Deux historiens l'ont cependant soupçonnée, et en ont succinctement exprimé l'hypothèse. C. N. Allou, dans ses *Etudes sur les armes et armures du moyen âge*, écrit: "Les personnages de la tapisserie de Bayeux sont couverts de l'armure de mailles... Il ne faut pas prendre ce mot de *mailles* à la lettre..., les pièces qui formaient ces armures n'étaient pas toujours des anneaux ou *mailles de fer*". (*Mémoires de la Société Royale des Antiquaires de France*, vol. XIV, ou tirage à part, p. 16.) Ch. Buttin, dans ses *Notes sur les armures à l'épreuve*, remarque à propos d'un haubergon, dont toutes les mailles étaient signées: "Peut-être, faut-il dans ce document et dans beaucoup d'autres de la même époque, donner au mot maille un autre sens, celui d'écaille ou petite plaque de métal." (*Revue Savoisienne*, fasc. 2 et 3, année 1901, ou tirage à part, p. 20, Annecy, Abry, même date.)

fer, puis des chemises de mailles. La confection de leur fil était le travail des *traifiliers*, et ces artisans sont au nombre des plus anciens ouvriers dont le métier ait obtenu des statuts. A partir du XIV<sup>e</sup> siècle, ces mailles annulaires sont fréquemment dénommées *mailles de haubert*, comme nous le verrons en cherchant ce que fut cette pièce du harnois.

C'est pour n'avoir pas fait cette distinction primordiale que l'histoire de la métallurgie au moyen âge a paru obscure à tous ceux qui ont voulu en étudier le cours dans l'armement. Si le mot *maille* n'avait désigné dans cette branche industrielle qu'un anneau de fil, les expressions *mailles d'acier*, et plus encore *mailles d'acier trempé*, les mailles polies et reluisantes, les mailles argentées ou dorées, ne pouvaient être que des figures poétiques, sans aucun sens réel.

Il ne s'agit d'ailleurs pas seulement de poésie. Les textes de tous genres notent un grand nombre de faits qui restent incompréhensibles, si l'on refuse au mot *maille* des significations différentes dans le vocabulaire de l'armurerie.

Examinons tout d'abord comment a dû se produire l'apparition du mot *maille* pour nommer les petites pièces métalliques planes qui furent clouées sur les broignes et les hauberts. Certains autres sens de cette expression dans notre langue, et la place importante que tient le verbe *mailler* dans les textes du moyen âge, ne laissent guère de doute à ce sujet. Leurs témoignages apportent une réponse commune et formelle à cette question.

Ce n'est pas du latin *macula* que le mot *maille* tire son origine pour désigner les éléments cloués sur les vêtements défensifs. Dans la langue latine, le mot *macula* n'avait jamais désigné une pièce de métal. Les indices abondent, au contraire, qui permettent de suivre les traces reliant *malleus* à *maille*.

L'évolution de *malleus* est semblable à celle de *pugnus*. Ces termes devinrent en français *mail* et *poing*, d'où furent dérivés des mots nouveaux, inconnus au latin, *maille*, *maillé* et *puignie*, *poignée*.

Partant de *malleus*, le latin classique avait créé le substantif *malleator*, pour nommer l'ouvrier qui travaillait les métaux.

Le bas latin conserva les deux mots. *Malleus* se rencontre presque à chaque page dans le traité de travaux manuels rédigé par le moine Théophile au cours de notre ère, tout au début du XII<sup>e</sup> siècle. Il désigne le marteau, qu'il soit manié par l'orfèvre ou le forgeron.

Quant à *malleator*, il est facile d'en suivre les transformations.

La Bible, en langue latine, qualifiait Tubal-Cain dans la Genèse: "Tubalca, qui fuit malleator" <sup>44</sup>.

44. Gen., 4, 22. Ap. Du Cange, *Gloss.*, v.<sup>o</sup> *malleator*.

Cette dénomination devint dans les manuscrits en langue française: "Tubal Chaym fu maillierres et fevres en toutes huevres d'arain et de fer" <sup>45</sup>, ou: "Tubal Caym qui fu maillerre et fevre en tout ouvrage d'airain et de fei" <sup>46</sup>.

Un lexique, le *Catholicon*, souligne l'identité des expressions:

1460 *Malleator*, mailleres <sup>47</sup>.

Ce substantif resta en usage, sous la forme *mailleur*, *mallero*, en espagnol. Un trésorier doit ainsi régler pour le compte du fils ainé de Charles Quint:

1550 A Pedro Laegen mallero, 191 escudos por unas pieças de malla que hace por Ph....

A Mre Pedro mallero de Munich, 114 esc. por ciertas pieças de malla... <sup>48</sup>.

L'évolution du substantif *malleator* fournit ainsi sur l'étymologie du mot *maille* un témoignage qui a la rigueur d'une démonstration géométrique.

En français, *malleus* devint *mail*. Ce mot servit à nommer dans notre langue divers engins, notamment le maillet du jeu de mail et une arme de coup, sans cesser pour autant de désigner l'outil d'origine, le marteau:

XIII<sup>e</sup> siècle Un maill de fer li ala aporter <sup>49</sup>.

Le mail, toujours en fer, est fréquemment employé avec quelque autre outil:

XIII<sup>e</sup> siècle A mailz de fer e a cuignees qu'ils tindrent <sup>50</sup>.

XIII<sup>e</sup> siècle Tant n'i set on ferir de mail ne de cuignie...

As haces et as maus ont les portaus fremez <sup>51</sup>.

Certains auteurs marquent nettement la place du mail dans l'atelier du forgeron: "maus et enclumes" <sup>52</sup>.

D'anciens glossaires en rappellent l'étymologie: "Hic malleus, mail" <sup>53</sup>.

45. Paris, Bibl. Nat., Bible 899, f. 2. Ap. Godefroy, *Dict.*, v.<sup>o</sup> *mailleur*.

46. Paris, Sainte-Geneviève, Bible, Gen., 15. Ap. Godefroy, *Dict.*, loc. cit.

47. Johannes de Janua, *Catholicon*.

48. Arch. de Simancas-Est., leg. 1565, f. 33. Ap. E. de Beaumont, *Etat de dépenses de la maison de Don Philippe d'Autriche*, "Gazette des Beaux-Arts", janvier 1869, pp. 88-89.

49. *Li Charrois de Nymes*, édit. Jonckbloet, v. 1259, La Haye, 1854.

50. *La Chanson de Roland*, v. 3653.

51. *Pierabras*, vv. 4655 et 5020, édit. cit.

52. *Vie des Hermits*, ms. Lyon 698, f. 2 r. Ap. Godefroy, *Dict.*, v.<sup>o</sup> *mail*.

53. *Gloss. de Glasgow*, P. Meyer. Ap. id., *ibid.*

Le rôle important que jouaient ces instruments donna naissance au verbe *mailler*, pour exprimer l'idée de leur usage. Son existence est à peine signalée dans les dictionnaires, alors que son emploi dura plusieurs siècles.

Lancelot, prisonnier, retrouve sa liberté en maillant à coups de pic le mur de la tour où il est enfermé :

xii<sup>e</sup> siècle Lors la fille Bademagu  
un pic fort, quarré, et agu,  
porquier, et tantost si le baillé  
celui qui tant an hurte et maille,  
et tant a feru et boté  
neporquant s'il li a grevé,  
qu'issuz s'an est legierement<sup>54</sup>.

Les écrivains du xii<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle emploient fréquemment le verbe *mailler* pour dépeindre les scènes qui se déroulent sur les champs de bataille. L'art de se battre ne demande alors que peu de science, et requiert surtout la force brutale. Le meilleur combattant ne sait que *férir* et *mailler* :

xii<sup>e</sup> siècle Là veissiez et maillier et férir<sup>55</sup>.

xiii<sup>e</sup> siècle Cele part fu grans la bataille,  
Ernous i fier, Ernous i malle<sup>56</sup>.

xiii<sup>e</sup> siècle ... por ce fier il et maille de l'espée trenchant sus Lancelot..<sup>57</sup>

xiii<sup>e</sup> siècle Va toz jors avant soi ferant et maillant et abatant chevaliers et chevaux<sup>58</sup>.

L'usage de ce verbe continue pendant tout le xiv<sup>e</sup> siècle. Il ne concerne pas seulement les coups de *mail* et d'épée, mais aussi ceux de toutes les armes d'hast, masse, hache ou fléau d'armes :

xiv<sup>e</sup> siècle Et mieux vaut un sage en bataille  
que celui qui fier et qui maille<sup>59</sup>.

xiv<sup>e</sup> siècle Ne se menacent point, chaplent, fierent et maillent<sup>60</sup>.

54. Chrétien de Troyes, *Le Chevalier de la Charrette*, édit. M. Roques, vv. 6619-6625, Paris, Champion, 1967.

55. *Garin le Loherain*, XLII, p. 207, édit. Paulin, Paris.

56. *Chronique rimée de Philippe Mouskes*, t. II, p. 373, vv. 22137-22138.

57. *La mort le Roi Artu*, édit. Frappier, p. 199, paragr. 155, lignes 17-18.

58. Lancelot, ms. Fribourg, f. 40 a. Ap. Godefroy, op. cit., v.<sup>e</sup> *maillier*.

59. Godefroy de Paris, *Chronique métrique*, édit. Buchon, p. 55, vv. 1415-1416, Paris, Verdière, 1827.

60. *Girart de Russillon*, v. 3503. Ap. Godefroy, *Dict.*, v.<sup>e</sup> *maillier*.

Frapper, chapler, férir et mailler reviennent constamment sous la plume des poètes dans leurs récits de combat :

xiv<sup>e</sup> siècle Hardiement, vaille que vaille,  
Renaut i fiert, Renaut i maille...

Là reveist on bataillier,  
fraper et férir et maillier<sup>61</sup>:

xiv<sup>e</sup> siècle Là fiert et chaple et maille  
il tient bien son estal<sup>62</sup>.

Le chroniqueur picard Cuvelier, à qui l'on doit le récit de la vie de Bertrand du Guesclin et des guerres auxquelles prit part l'illustre guerrier, ne s'exprime pas différemment :

xiv<sup>e</sup> siècle ... li contes d'Aucoire moult fort y fiert et maille<sup>63</sup>.

Cent ans plus tard, les prosateurs préfèrent ce mot à tous ses synonymes, à cause de sa précision :

xv<sup>e</sup> siècle Quand le roy vit qu'il estoit navré, il en fut courroucé, lors court sur le chevalier, et commence à mailler sur luy de toute sa force<sup>64</sup>.

Une phrase du *Journal* que tenait un parisien anonyme montre bien, en ce qui concerne les armes, le sens général dans lequel s'entendait le verbe *mailler* :

xv<sup>e</sup> siècle Les deux osts vindrent l'un contre l'autre, et commencèrent à frapper et mailler l'ung sur l'autre de toutes manières d'armures de guerre<sup>65</sup>.

Le mot servait même si les coups étaient portés sans armes à l'aide des lourds gantelets du harnois :

xiv<sup>e</sup> siècle Des manicles de fer, qu'a ses gans il porta  
fiert et maille le conte que le sans en rala<sup>66</sup>.

Les chroniqueurs l'utilisaient dans les comptes rendus des joutes, les grandes rencontres sportives de l'époque :

xv<sup>e</sup> siècle Et tant maillèrent et frappèrent l'un sus l'autre, que en pou de temps,  
leurs corps furent fais et accomplis<sup>67</sup>.

61. G. Guiart, *Branche des Royaux Lignages*, I, vv. 6962-6963 et 9757-9758, édit. Buchon.

62. *Voens du Paon*, ms. fr., f. 167 v. Ap. Gachet, *op. cit.*, p. 743.

63. Cuvelier, *Chronique de Bertrand du Guesclin*, édit. Charrière, t. I, p. 221, v. 5985, Paris, F. Didot, 1839.

64. *Perceforest*, I, p. 28 b. Ap. La Curne de Sainte-Palaye, *Dict. hist. de l'anc. langage franç.*, v.<sup>e</sup> *mailler*, Niort, L. Favre et Paris, Champion, 1880.

65. *Journal d'un bourgeois de Paris*. Choix de chroniques et mémoires relatifs à l'histoire de France, édit. Buchon, p. 666, Paris, Delagrave, s. d.

66. *Beaufouin de Sebourg*, XXII, 936, édit. Bocca, Ap. Godefroy, *Dict.*, v.<sup>e</sup> *manicle*.

67. Olivier de la Marche, *Traité du duel judiciaire...*, p. 88, édit. B. Prost, Paris, L. Willem, 1872.

Mais ce ne sont pas seulement les guerriers et les jouteurs qui se servaient du mail pour frapper. Le verbe *mailler* est usité en de nombreuses autres conjonctures. On l'employait ainsi pour dire qu'un sol avait été pavé de cailloux, enfoncés à coups de mail, pour durcir sa surface :

xiii<sup>e</sup> siècle ... près de fontenele  
clere sus maillie gravele<sup>68</sup>.

On voit encore aujourd'hui dans les campagnes les abords des fontaines empierrés de cette façon. Ce verbe servait à dépeindre d'autres travaux agricoles. On maillait le blé à l'aide de fléaux, pour en extraire le grain :

xiv<sup>e</sup> siècle Que plus sont defroissié n'est de frument la paille  
quant a quatre fleaux de fort bras l'on la maille<sup>69</sup>.

Dans l'activité artisanale, *mailler* qualifiait les mouvements de l'ouvrier qui abat son marteau sur l'enclume, comme le note l'auteur d'un roman chevaleresque :

xv<sup>e</sup> siècle Et se prindrent a mailler sur luy, ainsi que font deux mareschaux sur l'enclume, quand le fer est chault<sup>70</sup>.

François Villon, qui sut exprimer avec tant de réalisme tous les spectacles de la rue, loge avec soin le verbe *mailler* dans le proverbe que lui inspirent les ouvriers du fer :

xv<sup>e</sup> siècle Tant chauffe on le fer, qu'il rougit,  
tant le maille on, qu'il se débris<sup>71</sup>.

De même que l'on maillait le fer pour le durcir et le façonner, que l'on maillait des graviers en terre pour affermir le sol, on maillait les pièces du harnois. Les auteurs des chansons de geste vantent, presque tous, les hauberts et les broignes maillés menu. Un d'entre eux cite en plus les chausses, que son héros a fait fortement mailler :

xiv<sup>e</sup> siècle Cauchez ot cauchiez qu'il ot fait drut maillier  
et grevez pardeseure qu'il fist aparillier<sup>72</sup>.

68. Adam le Bossu (env. 1235-1287), *Jeu de la Feuillée*. Ap. K. Bartsch, *Chrestomathie de l'ancien français*, p. 376, v. 3, Leipzig, Vogel, 1875. Ce vers figure sous une forme légèrement différente dans une autre édition du même texte :

... près de fontenele  
courant sur maillie gravele.

(*Jeu de la Feuillée*, édit. E. Langlois, Paris, 1911.)

69. *Cirari de Rossillon*, vv. 5267-5268. Ap. Godefroy, *Dict.*, v.<sup>o</sup> *mailler*.

70. *Perceforest*, t. I, f. 137, Paris, 1531. Ap. Littré, *Dict.*, v.<sup>o</sup> *mailler*.

71. François Villon, *Ballade des proverbes*.

72. *Hugues Capet*, vv. 3233-3234, édit. La Grange, Paris, 1864.

Pour disposer dans leur latin de mots équivalents à ce verbe *mailler* et à l'adjectif *maillé*, les poètes épiques et les clercs du moyen âge ont formé le verbe *malleare* et l'adjectif *malleatus*. Guillaume le Breton écrit ainsi :

xiii<sup>e</sup> siècle Cui, dum multiplici latus undique malleat ictu  
hostilis rabies...<sup>73</sup>

Les rédacteurs des chartes et des inventaires font grand usage, dans leurs libellés, de l'adjectif *malleatus* pour indiquer la nature de chausses, colliers ou courroies de cuir, couverts de plaques métalliques :

xiii<sup>e</sup> siècle Paria caligarum ferri, corretti, mallaiae...<sup>74</sup>

xiii<sup>e</sup> siècle Item unum collare ferri ad bacan.  
Item unam maliatam<sup>75</sup>.

xiv<sup>e</sup> siècle ... unum corellum et unam maliatam, quam habemus nos<sup>76</sup>.

Malgré le précédent de Villon, Buffon ignore l'existence du verbe *mailler*, et crée un néologisme, *malléer*, pour énoncer la même idée :

1783-1788 En malléant beaucoup et chauffant peu, on donne au fer plus de force<sup>77</sup>.

Litré, dans son dictionnaire, cite un seul exemple de l'emploi du verbe *mailler* dans le sens de battre au maillet. Il paraît fixer l'origine de cette acception au xv<sup>e</sup> siècle. Il mentionne d'autre part le verbe imaginé par Buffon, et définit *malléer*, battre et étendre au marteau. Il lui donne comme étymologie le latin *malleare*, frapper du marteau, de *malleus*, marteau. Le commentaire restreint de Litré au sujet du verbe *mailler* est d'autant plus surprenant que les références ne manquent pas, comme nous venons de le voir, pour établir la signification de ce mot et pour illustrer son usage constant dès le xiii<sup>e</sup> siècle. Ces textes montrent amplement, par leur grand nombre et leur variété, la place importante tenue par le verbe *mailler* dans le vocabulaire du moyen âge. *Malleare* n'existe pas en latin classique. Ce verbe fut créé tardivement pour exprimer en bas latin l'idée de *mailler*. Buffon a francisé plus tard ce néologisme en em-

73. *Guillelmus Armorici Philippidos*, lib. XI, vv. 162-163, p. 324, édit. F. Delaborde, t. II, Paris, Renouard, 1885.

74. *Charta ann. 1230. Ap. Cl. V. Garanc in Dissert. 7 ad Hist. B. Chiarae*, p. 231, et *Glossarium novum ad scriptores medi aevi, cum Latinos, tum Gallicos, seu Suppliementum ad auctiorem Glossariorum Cangiani editionem*, t. II, p. 1137, Paris, 1766.

75. *Invent. ann. 1240. Ap. id., ibid., p. 233 et loc. cit.*

76. *Testam. ann. 1347. Ap. id., ibid., p. 510 et loc. cit.*

77. *Buffon, Hist. min. Introd. part. Exp. Oeuvres*, t. VII, p. 67.

ployant le verbe *malléer*. C'est au verbe *mailler* qu'appartient à juste titre la définition que Littré attribué à *malléer*.

On donna le nom de *maille* à divers objets mis en forme à l'aide du feu et du marteau. Ce mot désigne ainsi des petites pièces de plomb, médailles, jetons, emblèmes ou signets, dont la confection est réservée aux fabricants :

1260 ... de toutes menues oeuvres que on fait d'estain ou de plon a Paris..., de anelés d'estain, de mailles de plon, de méreaus de toutes manières...<sup>78</sup>.

La frappe des pièces de monnaie se faisait avec le marteau et un ou deux coins gravés. Le célèbre chapiteau des Monnayeurs, dans l'église de Souvigny, présente l'image d'ouvriers du XIII<sup>e</sup> siècle qui se livrent à ce travail. De nombreuses œuvres d'art ont figuré ensuite la même scène, entre autres une gravure sur bois imprimée à Louvain en 1487<sup>79</sup>, et un dessin au XVI<sup>e</sup> siècle signé du célèbre artiste zurichois Jost Amman<sup>80</sup>. Partout le forgeron de monnaie lève le bras pour abattre avec plus de force le *mail* sur le coin. La pièce de plus faible valeur, la plus commune, conserva le nom de l'outil qui la créait, et fut appelée la *maille*.

Le mot *maille*, dans le sens de monnaie, se rencontre, à plusieurs reprises, dans le texte des lois promulguées par Guillaume le Conquérant (1027-1087). Les amendes pour vols, coups ou blessures, sont fixées en sous, deniers et mailles :

XII<sup>e</sup> siècle Dunc rendrad le chatel, dun il est restez, e xx sols pur la teste e IIII den. al ceper e une maille pur la besche e XI. sols al rei<sup>81</sup>.

L'emploi du mot *maille* pour désigner une unité monétaire est si commun dans les écrits qu'il convient d'attribuer une date reculée à son origine. Dans de nombreuses chansons de geste, l'écu, le bouclier, est dit *ne valoir "ne maille ne denier"*<sup>82</sup>. On rencontre ce terme au XIII<sup>e</sup> siècle, dans le langage familier des personnages des romans et chantefables<sup>83</sup>. Il figure sur le tarif des droits de rivage de la Seine à Paris<sup>84</sup>. Un auteur

78. *Règlements sur les arts et métiers...*, édit. Depping, p. 43.

79. Bruxelles, Bibl. de Bourgogne. Ap. P. Lacroix, *Sciences et lettres au moyen âge*, fig. 134, p. 206, Paris, F. Didot, 1877.

80. Ap. id., *ibid.*, fig. 135, p. 207.

81. *Lois de Guillaume le Conquérant*, paragr. 3. Ap. K. Bartsch, *op. cit.*, p. 39.

82. Notamment *Fierabras*, v. 5695, édit. cit.

83. "Je n'en prendrai mie maaille" (Beroul, *Le roman de Tristan*, v. 2924, édit. Muret, Paris, Champion, 1947. Également vv. 3654 et 3980). "Je n'en puis mie abatre une sole maaille" (*Chantefable d'Alcazar et Nicolotte*. Ap. G. Paris et E. Langlois, *Chrestomathie du moyen âge*, p. 148, Paris, Hachette, s. d.).

84. *Règlement sur les arts et métiers...*, édit. Depping, p. 303.

lui consacre même un charmant fabliau, le *Dict de la maille*. Il y chante avec un esprit badin :

xiii<sup>e</sup> siècle                    ... cil qui ne refus  
denier, monnoie, ne maaille...  
Quar la maaille a grant mestier,  
s'en a l'en deux por un denier<sup>85</sup>.

L'usage du mot faisait partie du langage courant ; ceux que l'on nomme encore aujourd'hui *gagne-deniers*, s'appelaient alors les *gaigne-maaille*. En 1313, ils logeaient à Paris, dans la petite rue du Plâtre, qui existe toujours quartier de la paroisse Saint-Merri<sup>86</sup>.

Le mot *maille* resta en usage dans ce sens jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle. A cette époque, brandissant les foudres de l'économiste distingué, un auteur fulmine contre les pièces de faible valeur :

1632 ... cette racaille, et ferraille de doubles noirs, de mailles, et autres menuisailles<sup>87</sup>.

Ce nom ne se rencontre plus ensuite, avec cette signification, que dans certaines expressions : "n'avoir ni sou ni maille", ou "avoir maille à partir avec quelqu'un". Elles ont aujourd'hui vieilli, mais les personnages de Balzac et George Sand les utilisaient couramment.

Sur le plan monétaire, *maille* joua d'ailleurs un rôle plus étendu, car ce mot servait au xiv<sup>e</sup> siècle à désigner toutes les pièces de monnaie, quel que fut leur métal. En l'an 1304, "les gens des bonnes villes mandées pour le fait des monnoies" furent d'accord pour "que l'en face" entre autres des "mailles petites Tournois" et "mailles d'argent, la maille d'argent pour 4 Tournois"<sup>88</sup>. La maille en argent fut aussi appelée *maille blanche*. Sa valeur ne fut pas constante. En 1343, le roi de France la fit baisser de six deniers à trois tournois<sup>89</sup>.

Si un débiteur avait promis d'acquitter une dette en monnaie d'or, il faisait savoir à son mandataire de *bailler* à son créancier

1385 la somme de trois livres de gros, tout en mailles d'or<sup>90</sup>.

85. Paris, Bibl. Nat., ms. n° 7218. Ap. Roquefort, *Gloss. de la langue romane*, t. II, pp. 113 et 778, Paris, Craplet, 1808.

86. *Livre de la taille de Paris en 1313*, édit. Buchon, pp. 83-84, Paris, Verdière, 1827.

87. René François, *Essay des merveilles de nature...* Le chapitre des *Monnoyes* paraît pour la première fois dans la neuvième édition, p. 249, Rouen, Jean Osmont, 1632.

88. Cf. Du Cange, *Gloss.*, v.<sup>o</sup> *multo*.

89. Cf. id., *ibid.*, v.<sup>o</sup> *moneta*.

90. Ap. M. Pinchart, *Histoire générale de la tapisserie. Tapisseries flamandes*, p. 57, et Dehaisnes, *Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XV<sup>e</sup> siècle*, p. 619, Lille, Danel, 1886.

De grands seigneurs n'utilisaient que le plus noble métal pour témoigner leur satisfaction à qui les servait. Lorsque là princesse Anne, fille de l'empereur d'Allemagne, Charles IV, se rendit en Angleterre pour épouser Richard II, elle passa à Bruges, et Louis II, comte de Flandre, fit remettre

nov. 1381 au roy des heraux de Behagne, x mailles d'or...  
 al heraut dou duc, xxx mailles d'or...  
 à tous les aultres heraut ensemble, xii mailles d'or...  
 as menestreulz de l'espousée d'Angleterre, xx mailles d'or...  
 as menestreulz dou duc de Tessen, x mailles d'or...<sup>91</sup>.

Des achats étaient conclus payables en monnaies particulières, et les quittances établies lors de leurs règlements ne manquaient pas de le rappeler. Jeanne de Bretagne avait ainsi acheté certains bijoux à un orfèvre de Lille. Dans un premier reçu, celui-ci déclare avoir encaissé

2 août 1333 par la main monseigneur Jehan de Champeaux son clerc, xxxi.c.l. mailles de Florence, en rabat et paiement de viii.c.l. mailles de Florence, que elle me devoit...<sup>92</sup>.

Quand le solde lui fut versé, l'orfèvre rédigea une nouvelle quittance, disant avoir reçu

28 oct. 1333 par la main de mestre Estienne de Nogent... quatre cenz maalles de Florence en perpaientement... du pris d'un fermail... que je vendi... pour huit cenz et cinquante maalles de Florence, dont elle me paia adont quatre cenz et cinquante...<sup>93</sup>.

La monnaie d'Etat n'était pas seule à avoir cours. On connut des mailles angevines, limousines, poitevines, des mailles de Blois, de Bretagne, de Cahors, Chateaumeillant, Chateauroux, Nevers, Vierzon et de la plupart des villes de France<sup>94</sup>. Les princes faisaient frapper des pièces à leurs armes. L'inventaire de Raoul de Nesle, connétable de France, mentionne ainsi

1302 une maaille de Nesle, d'or<sup>95</sup>.

91. Arch. du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille, supplément 2<sup>e</sup> carton, n° 31. Ap. Dehaisnes, op. cit., pp. 576-577.

92. Id., n° 6642. Ap. Dehaisnes, op. cit., p. 293.

93. Id., n° 6690. Ap. id., op. cit., p. 294.

94. Cf. Du Cange, *Gloss.*, v.º *moneta*, et *Dissertatio de inferioris usi Numismatibus*, CII, pp. 64-65.

95. Arch. du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille, n° 4401. Ap. Dehaisnes, op. cit., p. 130.

D'autres pièces de monnaie tenaient leur réputation de la forge où elles avaient été battues. Les rédacteurs le soulignaient dans leurs états. On trouve dans le relevé des biens d'un marchand de Douai :

1367 *ixx mailles d'or de la forge de Cambray*<sup>96</sup>.

Ce ne sont pas là, les seuls usages du mot *maille*. Les orfèvres s'en servaient pour désigner le métal qu'ils avaient *maillé* pour la confection d'un objet. Ces artisans inscrivent sur leurs factures le poids de cette *maille*, en marcs, onces et estrelins<sup>97</sup>. La valeur d'un objet d'orfèvrerie dépend de son poids et du temps qu'a demandé à l'orfèvre sa mise en forme. Les trésoriers abrègent souvent sur leurs registres le libellé de ces mentions :

1327 Pour la façon de 6 escuelles d'argent pes. 12 m. 1 est. maille 30 s.<sup>98</sup>.

1385 La cruche poise xv mars vii onces, v estrelins maile d'argent... pour la façon de la cruche, xi frans, xvi s. iii d.<sup>99</sup>.

La maille d'orfèvrerie peut être aussi bien d'or que d'argent. Les comptes des rois de France en fournissent l'exemple avec les ornements et les appareils qu'un artisan avait forgés pour les casques du roi. Le trésorier qui règle le compte de cet ouvrier inscrit dans ses livres :

1382 A Hennequin du Vivier orfèvre du Roy pour... vi esterlins de maille d'or mis et emploiez en la couronne dor du bacinet du roy sizellé et a treffles...<sup>100</sup>.

et il décrit ainsi le travail de cet orfèvre pour le second casque :

1382 A luy pour vii esterlins de maille dor mis et emploiez en un autre bacinet dudit Sgr celuy aquoy la couronne est peée pour faire ij paire de charnières d'or et pour mettre a point et ainster icelles sur le dit bacinet...<sup>101</sup>.

On relève des mentions analogues dans les comptes des ducs de Bourgogne. Un trésorier paye ainsi à un orfèvre à la fois son travail

96. Arch. communales de Douai, série FF. Cf. Jules Lepreux, *Souvenirs de la France Wallonne*, t. IV, p. 54, ou Dehaisnes, *op. cit.*, p. 471.

97. Le marc était la moitié de la livre, soit environ 244 gr. 75. L'once était le huitième du marc, et l'esterlin, le vingtième de l'once.

98. Paris, Arch. Nat., KK. reg. 1339. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 55.

99. Arch. du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille, B. 965, n° 10702. Ap. Dehaisnes, *op. cit.*, p. 615.

100. Paris, Arch. Nat., KK. 34, f. 7 v.

101. Id.

et le métal qu'il a fourni pour la confection de garnitures posées sur une ceinture :

- 1416 Item a Thierry van Stanere, orfèvre et varlet de chambre de MdS... pour une boucle, ung mordant et xvi fermures pour mettre et asseoir sur ung tissu de vermeil cramoisy, que MdS a fait faire, pesant tout ensemble iii onces viii es-terlinc maille de fin or à xxx.escuz le marc valent 1 escuz vii d.<sup>102</sup>.

L'orfèvre avait estimé la valeur de son travail à une douzaine d'écus, le poids d'or fin qu'il a *maillé* correspondant à un peu plus de trente-huit écus.

Dans les inventaires, les rédacteurs se son le plus souvent contentés d'indiquer le poids des pièces d'orfèvrerie. Ils précisent cependant parfois que ce poids ne concerne que la *maille*, l'ensemble de l'or ou de l'argent forgé, surtout si ces objets sont ornés de pierres précieuses.

Litré croit que le mot *maille* désigne dans le vocabulaire des orfèvres un poids équivalent au quart d'une once<sup>103</sup>. Il ne fournit aucune preuve à l'appui de cette assertion. Cette proposition est certainement erronée en ce qui concerne les textes du moyen âge. En effet, s'il en avait été ainsi, la maille aurait valu cinq esterlins : elle aurait pris place entre les onces et les esterlins dans les énoncés des poids, et ceux-ci auraient parfois contenu deux ou trois mailles.

On relève divers exemples de l'emploi du mot *maille* dans l'inventaire qui fut établi à Paris après la mort de Charles V. Aucun glossaire ne signalant la signification et l'importance de ce terme dans l'orfèvrerie, nous citerons quelques unes des descriptions de cette nomenclature, afin de restituer à ce mot la valeur qu'il possédait alors dans le langage professionnel des orfèvres :

1380. n° 2695. Un chamei sur une terrasse garny de perles et saphirs, et a le chamei la boce d'une coquille de perles et 2 chandeliers aux costés, pes. 1 m. 2 est. maille.
- n° 2814. Ung fouet dont le manche est d'or, à 3 pommeaux garniz de pierrerie, et au bout dud. manche a un gros saphir carré, et fait led. manche cadran, et a en la chassouère 8 boutons à 18 perles grosses; pes. 2 m. 1 o. 2 estell. maille.
- n° 2957. Ungs tableaux d'or esmaillez de rouge cler à ung crucifiement d'une part et Nostre Dame et 2 angelots d'autre, et sont esmaillez des armes de France par dchors, pes. 7 o. 2 est. maille<sup>104</sup>.

102. Recette de Flandre, tiers compte, feny le jour de Saint Jehan Baptiste, l'an M.cccc.xvij inclus. Ap. Laborde, *Les ducs de Bourgogne, preuves*, t. I, p. 125, Paris, Plon, 1849.

103. Litré, *Dict.*, v.º 3. *Maille* // 40.

104. Invent. de Charles V. Ap. Gay, *Gloss.*, I, pp. 313, 343 et 620.

Le rédacteur a d'ailleurs porté quelquefois la même mention sur sa liste pour des objets sans pierreries. On rencontre ainsi dans les pages de cet inventaire :

- 1380 n° 2709. Ung chandelier d'or a une oreille, tout plain, pes. 6 o. 17 est. maille.  
 n° 2724. Une clochette d'or, hachée à ymages et est le tenon de 2 angeloz qui tiennent une fleur de lys couronnée, pes., a tout<sup>105</sup> le battant d'or, 1 m. 17 est. maille<sup>106</sup>.

Le mot *maille* sert encore avec la même signification au xv<sup>e</sup> siècle, lorsqu'est dressé le dénombrement des biens de Charles VI. On trouve également dans la liste des joyaux de ce souverain le poids du métal, la *maille*, évalué en marcs, onces et estrelins :

- 1420 n° 328. Un reliquaire d'or a fasson d'un treffle ou milieu duquel est l'Annonciacion, et sur le pié sont saincte Marguerite et saincte Katherine, ouquel a cinq grenatz, quatre saphirs du Puy et dix neuf perles, pesant 4 o. 2 est. maille.  
 n° 524. Un petit bariillet d'or a mettre triacle<sup>107</sup>, pendant a une chaynette, pes. 4 o. 7 est. maille, armoié de France.  
 n° 530. Un camahieu enchaïné en or en façon de Damaz, bordé d'or, a 4 perles, 4 garnatz et 4 saphirs du Puy, pendant à un laz de soye, pes. 1 o. 7 est. maille<sup>108</sup>.

L'emploi du mot *maille* dans ce sens collectif n'empêche pas les orfèvres d'en faire usage pour désigner des pièces particulières de leur travail. Les boites des messagers, servant au transport des lettres, étaient souvent couvertes de lamelles d'argent. Les trésoriers écrivaient sur leur registre, en justification des sommes qu'ils payaient à ceux qui avaient réparé ces coffrets :

- 1465 ... pour avoir refait et remaillé la boite d'argent du messager de la ville<sup>109</sup>.  
 1502 ... pour avoir fait deux mailles à la boite du messager<sup>110</sup>.

Il ne s'agit pas d'anneaux qui auraient été remis à ces boites, comme on aurait pu le croire si les extraits de comptes et d'inventaires que nous avons rapportés ne déterminaient formellement la signification du mot *maille* dans le vocabulaire des orfèvres. Les emblèmes des anciennes corporations confirment d'ailleurs l'importance capitale du *mail* dans leur métier. Ce marteau occupe la place principale dans les armoiries corpo-

105. A tout signifie alors avec.

106. Invent. de Charles V. Ap. Gay, *Gloss.*, I, pp. 313 et 397.

107. *Triacle*, pour *thériaque*, contre-poison.

108. Paris, Arch. Nat., KK. 39. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 293, et t. I, pp. 122 et 536.

109. Mém. de la Société d'émulation de Cambrai, t. XXXI, p. 261. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 710.

110. Comptes de Cambrai. Ap. id., loc. cit.

ratives des orfèvres en de très nombreuses villes, Amiens, Bordeaux, Cambrai, etc.

Jusqu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle, le mot *maille* a donc désigné dans l'orfèvrerie la quantité de métal précieux que le fèvre a façonné à l'aide de son mail pour former un objet. Qu'une pièce d'orfèvrerie présente l'apparence d'une cruche, d'une écuelle, d'une couronne, d'un chandelier, d'une clochette, d'une boîte ou d'un reliquaire, elle n'en reste pas moins composée, aux yeux de l'orfèvre, d'un poids de maille d'or ou d'argent, auquel l'art de l'ouvrier a donné un certain aspect.

Quelques lecteurs pensent sans doute que nous insistons longuement sur des questions éloignées du domaine de l'armement. Il s'agit cependant de l'essence même du problème que nous nous proposons de traiter. Le mot *maille* a servi couramment à désigner le produit du travail dans l'orfèvrerie et la forge des monnaies à une époque où le marteau, le mail, était l'outil essentiel de ces professions. Ce mot tenait alors une place primordiale dans le vocabulaire des ouvriers qui exerçaient ces métiers. Son usage avec cette signification a fait partie du langage commun pendant plusieurs siècles. Il est aujourd'hui complètement abandonné. Quelques adages vieillots évoquent, seuls, le souvenir de son brillant passé.

On ne peut donc être surpris de rencontrer une évolution analogue du même mot, avec une fin plus rapide encore, dans le vocabulaire de l'armurerie. Employé couramment pour désigner les pièces planes de fer ou d'acier qu'utilisaient les haubergiers, le mot, dans ce sens, tomba en désuétude instantanément quand disparut leur profession. Les pièces du harnois composées de mailles clouées sur vêtements d'étoffe ou de cuir servaient encore au XVI<sup>e</sup> siècle. Il en reste à peine trace dans les musées. Cuirs et étoffes furent peut-être utilisés à d'autres usages, ou, non entretenus, rongés par les mites, s'effritèrent. Il s'agissait presque exclusivement d'armures de simples soldats, sans décor artistique. Les parties métalliques n'ayant plus de lien entre elles, furent jetées à la ferraille. Le mot qui servait à les désigner ne laissa aucun souvenir. Quand, plus tard, on relut les textes où il figurait, personne ne connaissait plus le sens dans lequel l'avaient employé les auteurs des chansons de geste et les chroniqueurs du moyen âge.

Au surplus, maintenant que nous avons rapporté quelques citations pour établir le sens dans lequel le mot *maille* était employé au moyen âge, il est plus aisé d'examiner à nouveau l'étymologie de ce terme.

Les dictionnaires modernes mentionnent l'existence de deux mots différents, auxquels ils donnent la même orthographe. Ils leur attribuent des étymologies distinctes. Maille viendrait de *macula* dans la plupart des cas, et de *medala*, *metallia* ou *medallia* dans le sens de monnaie.

Nous pensons qu'il n'a existé à l'origine qu'un seul mot *maille*. Il servait à nommer les produits forgés, et devait son étymologie à *malleus*, *mail*. Ses sens figurés n'ont pris naissance que plus tard en raison du rôle quotidien considérable joué dans la vie commune par les objets qu'il désignait.

En ce qui concerne l'anneau métallique, l'étymologie *macula* est d'ailleurs impossible. C'est même au contraire, si invraisemblable que cela puisse paraître, le mot *maille* qui a donné naissance à l'emploi de *macula* en bas latin, pour qualifier certaines pièces du harnois. L'ordre chronologique des expressions suffit à le montrer.

Pour l'équipement de leurs légionnaires, les Romains ont employé diverses sortes de cuirasse connues sous le nom générique *lorica*. La *lorica squamis conserta* se composait d'écaillles fixées sur le cuir de ce vêtement ; la *lorica hamis conserta*, de mailles de fil métallique entrelacées. Le mot *macula* désignait, en latin classique, une faute, une incorrection, une tache au sens propre ou figuré, une maille de filet. Jamais il ne servit à nommer les parties métalliques d'une cuirasse. Ce mot n'apparaît avec ce sens que dans le bas latin du XII<sup>e</sup> siècle, à une époque où le mot *maille*, ainsi que les verbes *mailler* et *démailler*, occupaient déjà une place importante dans les textes de langue française pour qualifier les hauberts et les broignes.

Les clercs du moyen âge se complaisaient à rédiger en langue latine certains écrits et notamment leurs récits historiques. Négligeant les deux expressions classiques appropriées, *lorica squamis conserta* et *lorica hamis conserta*, dont s'étaient servis les Latins, ils traduisirent le mot français *maille* par *macula* pour créer l'expression *lorica maculata intexta*. Il s'agissait d'un néologisme. On prêta une origine antique à l'usage de ce mot dans ce sens. Dès le XV<sup>e</sup> siècle, un lexique, le *Catholicon*, indiquait la signification de ce mot latin, comme si elle eut existé de tout temps :

1460 Macula: Squamma loricae <sup>111</sup>.

Sans plus de scrupule, les mêmes clercs latinisèrent aussi *maille* plus simplement, et en firent *mailla*, tout comme ils avaient créé *brunia*, *helum*, *halsberga*, *gorgerium*, *bacignetus*, et tant d'autres. Personne n'eut

111. Johannes de Janua, *Catholicon*, édit. Moguntiae 1460 ou Venetiis 1487.

jamais l'idée de penser que ces barbarismes pouvaient avoir été l'origine des mots français. Le fait que *macula* existait en latin classique prêta à confusion et induisit Nicot en erreur.

Ce diplomate érudit énumère en effet, dans son dictionnaire, les diverses significations qu'avait le mot *maille* à son époque: monnaie noire valant la moitié d'un denier; tache ronde de l'oeil; moucheture du perdreau; ensuite de quoi, il ajoutait:

- 1606 Ores un cercelet, soit de fer, de laton, or, argent, ou autre métal, propre à lacer, à en faire bourses, gants d'armes et de guerre, iiques et hoquetons, manches, coiffes d'armes, hauberts, & tels habillements de gens de guerre. Selon ce on dit, il a en laçant laissé une maille entre deux, *Annulum intermisit*. Un gant de maille, qui sert ou pour saisir à plein poing les armes tranchants de l'ennemi en combattant; pour couvrir celle de l'espée. *Chirooteca militaris ferreis annulis supertesta*. Iaques de maille. *Tunica militaris aut lorica ferreis annulis contexta*. Une coiffe de maille, un gorgerin & baniere de maille, dont les hommes d'armes usèrent jadis. Et ores cette lozenge de fil à claires-voyes, dont les rets et filets sont lacez. *Retis macula...*<sup>112</sup>

Nicot concluait son article en indiquant quelles étaient, à son avis, l'étymologie et la formation de ce mot:

- 1606 En toutes lesquelles significations, excepté la première, ce mot François Maille vient de ce Latin *Macula*, par syncope de la voyelle *u*, et changement de la lettre *c*, en *l*, pour plus aisée prononciation<sup>113</sup>.

Les observations de Nicot eurent une influence considérable. Tous les dictionnaires s'inspirèrent de sa leçon. Son article néglige cependant quelques points des plus importants. Il cite l'emploi du mot *maille* dans le sens de monnaie de billon, mais il omet de signaler son usage pour nommer les pièces d'or ou d'argent. Il ne fait aucune mention de la maille d'orfèvrerie. Il ne tient aucun compte des mailles d'acier, que les Ordonnances des rois de France opposent aux mailles de fer, comme nous aurons occasion de le constater à maintes reprises.

L'origine latine qu'il indique ne concerne que les mots ayant les mêmes significations que *macula*. L'élimination des lettres *c* et *u*, dans leur cas, ne s'est pas produite seulement pour faciliter leur prononciation. La véritable raison réside dans le fait que le mot *maille* venu de *malleus* existait dans le langage et y tenait une place importante. Il exerçait une attrac-

112. Jean Nicot, *Thésor de la langue françoise tant ancienne que moderne*, v.<sup>e</sup> *maille*, p. 385, Paris, David Douceur, 1606. Nicot mourut à Paris le 5 mai 1600. Son ouvrage ne fut édité que six ans plus tard.

113. Id., *ibid.*

tion d'autant plus forte qu'il servait à désigner des objets matériels d'un usage courant. Orfèvres, forgerons et soldats l'employaient pour parler de leur métier. Commerçants et chalands s'en servaient tout le long de la journée pour discuter des prix.

Parmi les mots tirés de *macula*, les termes qui n'étaient pas d'usage commun conservèrent leur forme initiale. Ils existent encore dans la théologie et l'astronomie. Les taches des yeux, les mouchetures des perdreaux, les boucles des filets devinrent, au contraire, des mailles.

Nicot, d'autre part, ne cite pas le verbe *mailler*. Il croit d'ailleurs que frapper du mail se serait dit non pas *mailler*, mais *chamailler*. Il pense enfin que le mot *maillé* désigne "celuy qui est armé d'un Jaques de maille", sans donner aucune justification à cette assertion. Aucun des nombreux textes où figure l'adjectif *maillé* ne se prête à pareille interprétation.

Jacques Brétex, l'auteur d'un récit détaillé des épisodes survenues au cours du tournoi de Chauvenc, ne laisse même aucun doute sur l'état dans lequel se trouve un chevalier maillé. Il décrit dans sa narration Perrars de Crilli, l'un des champions les plus remarqués de cette fête chevaleresque, au cours d'un bref intervalle dans les violents combats du *cembel* qui succède aux joutes. Le *beau et gentil bacheler* du pays de Gex était entré, en chantant, fièrement paré comme ses compagnons, dans cette furieuse mêlée générale, à laquelle tous aspiraient après les épreuves trop sévères et trop réglementées des joutes. Là, chacun était enfin libre de se servir des armes qui lui plaisaient, et de poursuivre son adversaire jusqu'à ce qu'il s'avoue vaincu. Perrars a joyeusement donné, et reçu sans compter, sa large part de coups d'épées, de couteaux, de bâtons ferrés, de tisons, de massues et autres armes d'hast. Ses vêtements sont maintenant en lambeaux. Le spectacle qu'il offre témoigne de son ardeur. A son désir, sans aucune retenue, il a été frappé et maillé:

1285 Moult par estoit Perars hideus,  
haligotez et dettailliez,  
ferus et frapez et mailliez.  
Lors recommence li cembiaux... 114.

Les successeurs de Nicot lui firent néanmoins confiance. Cet érudit n'avait cependant pas pris soin de loger le mot *macula* dans les thèmes latins, se rapportant aux armures, qu'il avait composés et qu'il citait dans l'article de son dictionnaire. Ménage voulut pallier ce défaut. Il chercha

114. J. Brétex, *Les tournois de Chauvenc*, édit. Delmotte, vv. 3976-3979, Valenciennes, Prignet, 1835.

une citation pour attester l'origine latine indiquée par Nicot, et il écrivit que *maille* vient

1650 de *macula*, dans la signification de maille de rets: à cause de la ressemblance des mailles d'une cotte de maille aux mailles d'un rets. *Macula* se trouve dans cette signification de maille, de cotte de maille, dans la vie de Geoffroy le Bel, Comte d'Anjou, par Jan, Moine de Marmoutier. *Induitur loricā, maculis duplicitibus intexta. Calciatus est caligis ferreis, ex maculis duplicitibus compatis*<sup>115</sup>.

Le texte latin que donne en référence à l'appui de cette prétendue étymologie, celui qui fut l'un des beaux-esprits de l'Hôtel de Rambouillet, provient de l'histoire de Geoffroi Plantagenet, rédigée dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle par le moine de Marmoutier. Il est extrait du récit imaginé par cet auteur pour dépeindre les cérémonies qui marquèrent en 1129 l'entrée du duc d'Anjou dans la Chevalerie. C'est le plus ancien exemple connu de l'emploi du mot *macula* pour décrire une armure. Il est beaucoup trop tardif pour que le français *maille* ait pu en découler.

Furetière, et plus tard Littré, ont accepté la proposition de Nicot. Tous ces humanistes ont cru voir dans *macula* l'étymologie du terme d'armurerie, et dans la signification d'anneau, le sens propre du mot *maille*. Personne n'a songé à contester leur opinion. Leur autorité et le temps, la réimpression constante de la même affirmation, ont assuré aujourd'hui à ce contresens une valeur fondamentale. Il sera sans doute très difficile de modifier cette tradition erronée.

Les langues issues du latin offrent toutes la même relation que le français entre mail et maille. *Malleus* est devenu *mallor* en espagnol et *maglio* en italien. La maille se dit *malla* dans l'une des péninsules, *maglia* dans l'autre. Le provençal eut *malh* et *malha*. L'anglais se sert du mot *mail* dans les deux sens.

Pour tous ceux qui voudront bien reconnaître que le mot *maille* a fait son apparition dans le langage parlé des artisans et qu'il tient son origine non pas de *macula*, mais du nom de l'outil *malleus*, le mail des forgerons, des orfèvres et des frappeurs de monnaie, l'importance du fait offrira un certain intérêt linguistique. Dans le domaine particulier de l'armement, ses conséquences sont capitales. Elles modifient toutes les opinions émises à ce jour sur l'histoire de l'armure au moyen âge. Cette étymologie conduit en effet à donner des définitions nouvelles aux termes les plus fréquemment usités pour parler des harnois dans les anciens textes.

115. Ménage, *Dictionnaire étymologique ou Origines de la langue françoise*, nouvelle édition, v.<sup>e</sup> *maille*, p. 466, Paris, Jean Anisson, 1694. La première édition de cet ouvrage parut en 1650.

MAILLE est ainsi le mot qui désigne une pièce de métal, bronze, argent, or, plomb, laiton, fer ou acier, battue à coups de mail pour la transformer en monnaie, ou prendre forme et entrer dans la composition d'un objet matériel, armure ou orfèvrerie. C'est dans ce sens que ce mot fait son apparition dans la langue, et il le conserve, dans les écrits où il est question de l'habillement militaire, jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. Il est employé dans ces textes pour nommer les petites pièces planes qui sont clouées sur le cuir ou l'étoffe des vêtements et harnois de guerre. Le mot *maille* y figure au singulier dans un sens collectif, et désigne l'ensemble des mailles fixées sur un tel vêtement ou harnois: "Un haubert, dont la maille est menue", "un haubert clavé de double maille", "une broigne, dont la maille estoit dorée".

Le mot *maille* a servi également à désigner, par analogie, l'anneau de fil métallique de certains harnois. Cette maille annulaire fut longtemps dénommée *maille treslie*, pour la distinguer de la maille ordinaire, pleine et unie. Le même adjectif, *trilix*, avait déjà désigné en latin les harnois formés de mailles de fil de fer entrelacées: "Une broigne à mailles trelées", "une couverture dont la maille est treslie".

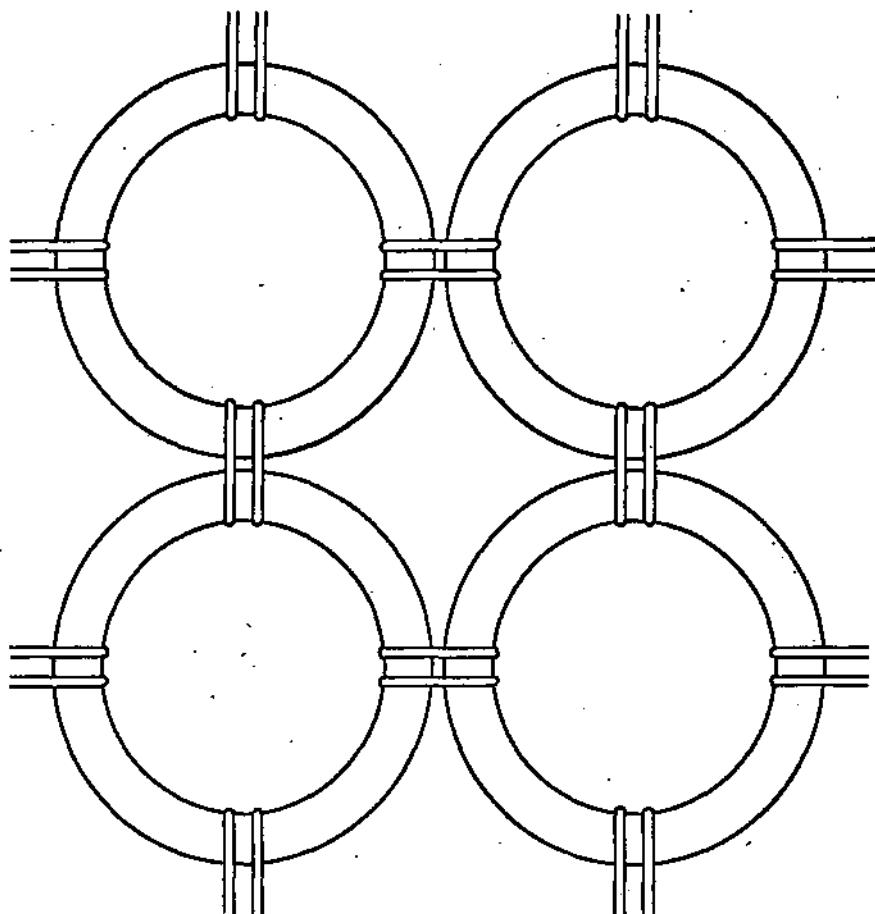
Les broignes décrites et dessinées par Viollet-le-Duc pour expliquer l'apparence de certains vêtements de guerre sur les œuvres d'art du moyen âge, en conservant au mot *maille* le sens exclusif d'anneau, n'ont jamais existé. La broigne normande du xi<sup>e</sup> siècle, formée d'anneaux métalliques, tangents, alignés, et cousus au vêtement<sup>116</sup>, et la broigne couverte de rangées d'anneaux couchés les uns sur les autres, et ne laissant voir qu'un arc de leur cercle<sup>117</sup>, sont des œuvres de pure imagination. Ce n'est que pour monter des vêtements de mailles entrelacées que le fil de fer a servi à la confection des harnois portés à la guerre. Aucun document écrit ou figuré ne confirme la croyance en l'usage des anneaux de fil de fer, "simplement rangés les uns à côté des autres et maintenus par une forte ganse et des coutures", comme l'écrit cet auteur<sup>118</sup>. A partir du xiii<sup>e</sup> siècle, le haubert fut le plus souvent confectionné en mailles entrelacées. De ce fait, le fil de fer étiré par les tréfiliers fut appelé *fil à haubert*, du nom de son principal usage, et la maille treslie fut, au xiv<sup>e</sup> siècle, dite *maille de haubert*.

MAILLER exprime l'idée de porter des coups à l'aide du mail, qu'il soit l'outil du forgeron ou de l'orfèvre. Il conserve cette signification lorsque le marteau devient une arme de guerre, et s'emploie ensuite à propos de toute arme contondante. Villon fait usage du verbe *mailler*

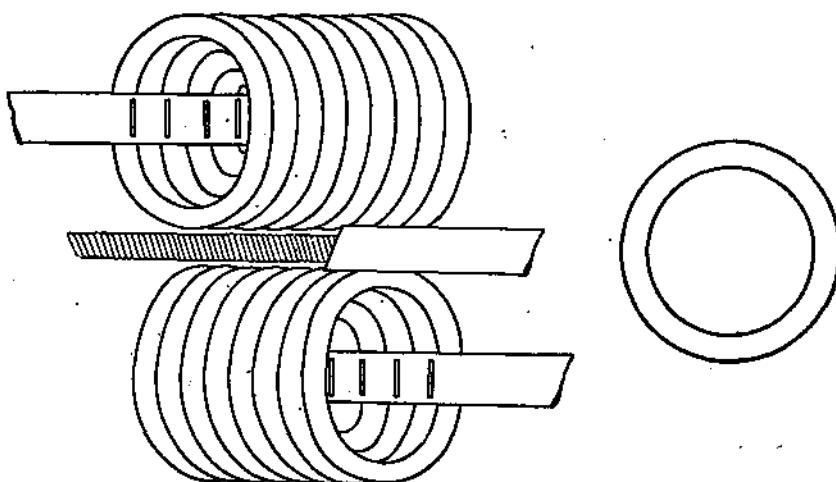
116. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, t. V, p. 242 et fig. 3, Paris, Morel, 1874.

117. Id., *ibid.*, t. V, p. 240 et fig. 1.

118. Id., *loc. cit.*



Anneaux cousus selon Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, t. V, p. 242.



Anneaux lacés selon le même auteur: *id.*, p. 240.

pour dépeindre le travail des forgerons, qui frappent sur l'enclume le fer porté au rouge, afin de lui donner une certaine forme. Mailer un vêtement de guerre c'est garnir son cuir ou son étoffe de petites plaques métalliques, de mailles, pour le renforcer: "Hauberts qui sont mallé menu." On maillait aussi les chausses: "Cauchiez qu'il ot fait drut maillier." Le verbe *mailler* n'a jamais eu le sens de vêtir une armure de mailles, à l'époque où se portaient de tels vêtements. Les dictionnaires actuels, qui s'inspirent de Nicot, et lui prêtent cette signification, se trompent. Tout comme leur prédécesseur, ils ne citent d'ailleurs aucune référence à l'appui de leur assertion. Le chevalier maillé, qu'ils donnent en exemple, était, au moyen âge, non pas un guerrier vêtu d'une armure de mailles pour marcher au combat, mais un chevalier frappé de coups par l'adversaire. Le verbe *mailler* n'a jamais servi non plus dans le sens de confectionner un vêtement de guerre, en entrelaçant des anneaux de fil de fer.

Le participe passé, **MAILLÉ**, a été usité également comme adjectif pour qualifier des objets et des animaux. Il s'applique notamment au vêtement de guerre renforcé de mailles pleines, forgées, et clouées sur son cuir ou son étoffe. Plus les pièces métalliques employées à cet usage sont petites, plus souple et plus apprécié est le vêtement. Dans les gestes, les hauberts et les broignes des chevaliers sont toujours *menu maillés*.

**MAILLEUR** est le nom donné au fèvre qui forge sur l'enclume, à coups de mail, des mailles planes et unies. Il est possible que le mot ait servi plus tard, comme le croit Littré, à désigner l'ouvrier qui fait les mailles des filets. Il est certain qu'au moyen âge le mailleur travaillait les métaux. L'étymologie de ce mot ne peut être mise en doute. Il vient de *malleator*, lui-même formé de *malleus*, et n'a rien de commun avec le latin *macula*.

**DEMAILLER** c'est arracher de force, à coups de lance, d'épée ou d'une autre arme, les mailles pleines qui couvrent les broignes, les gorgières et les hauberts. Les auteurs des chansons de geste, qui décrivent plus volontiers les scènes de combat que l'art de confectionner les pièces du harnois, fournissent de très nombreux exemples de l'emploi de ce verbe dans ce sens. Arrachées de leur soutien, les mailles volent, *choient* et par-sèment le sol des lieux de combat.

Nous nous proposons maintenant d'étudier successivement les diverses espèces de mailles de l'armure. Nous croyons utile de préciser, avant de commencer cet exposé, qu'à l'époque des chansons de geste les mailles treslies, les mailles de jaseran, les mailles clouées plates ou rondes, les mailles plaquées et les doubles mailles sont toutes connues et utilisées. Les riches seigneurs choisissent à leur gré le mode de défense corporelle

qu'ils préfèrent; mais la plupart des combattants, a moins qu'ils ne soient équipés aux frais de leur maître, portent l'armure qu'ils tiennent des circonstances de leur vie aventureuse.

Après chaque bataille, des pillards dépouillaient les morts sans pitié ni vergogne. De pareilles scènes figurent sur les bordures de la Broderie de Bayeux. Guiart les dépeint crûment :

1304 Li uns armeures aportent  
d'ommes occis toutes sanglantes,  
qu'ils désirent à mettre en vente  
et en feront très grant marchié<sup>119</sup>.

La coutume n'avait rien de déshonorant. Le vainqueur lui-même l'appliquait. Du Guesclin livra son premier combat pour s'équiper et armer son valet :

1383 Les mors ont dénué et les armeures pris:  
à loi de chevalier s'adouba li marchiz<sup>120</sup>.

Aussi longtemps que l'armure tiendra sa place sur les champs de bataille, aucune pièce du harnois ne sera définitivement mise au rebut. Elle servira toujours à vêtir un nouveau combattant, ou à compléter l'équipement d'un guerrier qui en était démunie. Les peintures réalistes des maîtres du xv<sup>e</sup> siècle sont édifiantes à cet égard. Sur les épaules des acteurs qui animent les scènes de la Passion ou leurs autres tableaux à personnages multiples, le mélange d'armures est le plus hétéroclite qu'il soit possible de concevoir.

Il nous a donc semblé opportun d'examiner séparément ce qui concerne chaque type de mailles, puis, ce qui a trait aux principales pièces du harnois dans la confection desquelles les mailles jouent un rôle essentiel. Cette méthode exclut, bien entendu, tout ordre chronologique dans la série des exposés.

119. G. Guiart, *Branche des Royaux Lignages*, t. II, vv. 10868-10871, édit. Buchon.

120. Cuvelier, *Chronique de Bertrand du Guesclin*, édit. Charrière, t. I, vv. 781-782.

## LES MAILLES CLOUÉES

L'idée de doubler d'écailles le cuir des vêtements de guerre, à l'instar des poissons et des reptiles, remonte à une haute antiquité. Les *cataphractarii* des armées orientales, que décrivent les historiens grecs et romains, portaient des armures de ce genre. En latin, le même mot, *squama*, désigne ces renforcements, qu'ils soient l'œuvre de la nature où le travail de l'homme. Les meilleurs auteurs l'ont employé dans le dernier sens. Le plus classique des poètes, Virgile, dit, en parlant de l'armure, qui ne put protéger Bitias des coups de Turnus :

Nec dupli *squama loricā fidelis* et aureo  
sustinuit<sup>1</sup>.

L'armure qu'il donne à Turnus est d'ailleurs, elle aussi, couverte d'écailles, et ces écailles sont en airain :

Jamque adeo Rutulum thoraca indutus *akenis*  
horrebat *squamis*<sup>2</sup>.

Les chevaux, eux-mêmes, dans ces chants de la Rome antique, sont vêtus d'une semblable armure :

Spumantemque agitabat equum quem pellis, *akenis*  
in plumam *squamis*, auro conserta tegebat<sup>3</sup>.

Et des documents multiples confirment les assertions de l'épopée. Les légions, sur la colonne Trajane, luttent contre des cavaliers Sarmates habillés d'écailles de la tête aux pieds, eux et leur monture<sup>4</sup>. On les retrouve à cette époque, avec le même équipement, sur les fresques de Kerch, et au IV<sup>e</sup> siècle, sur l'arc de triomphe de Galère<sup>5</sup>. Les fouilles de Nagy Szent-Miklos, en Hongrie, ont mis au jour un vase en or qui

1. Virgile, *Enéide*, IX, 707-708.

2. Id., *ibid.*, XI, 487-488.

3. Id., *ibid.*, XI, 770-771.

4. Bartoli, *Col. Traj.*, pl. xxxii, xxvii, xlvi, ou Frohner, *Col. Traj.*, pl. lv, lxiii, xcii.

5. Rostovtzeff, *Iranians and Greeks in South Russia*, pp. 162 et 169. Ap. E.-F. Gautier, *Gnosticism*, pp. 78 et suiv. Paris, Payot, 1935.

aurait appartenu au siècle d'Attila. Dans son décor en bas-relief figure un cavalier vêtu d'une armure couverte d'écailles<sup>6</sup>.

L'armure latine protégeait le torse, laissant aux membres toute la liberté de leurs mouvements. A l'origine, seul le cuir entrait dans sa confection. D'où ses premières désignations, *thorax*, ce qui couvre la poitrine, ou *lorica*, dérivé de *loreus*, qui est en cuir. L'armure romaine conserva les mêmes noms lorsque le métal entra dans sa composition, et lorsqu'elle fut munie de demi-manches, qui couvraient le haut du bras.

Des *cataphractarii* servaient comme auxiliaires dans l'armée romaine. A l'exemple de ces Asiatiques, les Latins portèrent la *lorica squamis conserta*. On voit cette armure d'écailles sur certains trophées<sup>7</sup>, les statues de quelques empereurs<sup>8</sup>, les pierres tombales de centurions<sup>9</sup>. Des bas-reliefs, tels ceux provenant du Forum de Trajan<sup>10</sup> ou du rempart d'Arles<sup>11</sup>, montrent des personnages qui en sont vêtus. De nombreux soldats romains, à pied ou à cheval, portent également cette *lorica* d'écailles dans les scènes de guerre figurées sur la colonne élevée à Rome par Marc Aurèle, en l'an 180 de notre ère.

Le mot *clibanus* désignait un ustensile de cuisine métallique, en forme de tourtière ou de cloche. Facétieux, les soldats romains invoquèrent les Persans pour surnommer *clibanarii* les cavaliers chargés de cette armure:

IV<sup>e</sup> siècle ... cataphracti equites, quos Clibanarios dictitant Persae, thoracum muti tegminibus et limbis ferreis cincti...<sup>12</sup>.

Leur armure en reçut un nouveau nom, *clibanum*. Lorsque le Bas Empire organisa, au commencement du V<sup>e</sup> siècle, des monopoles et des fabriques impériales, il créa entre autres, à Autun, à Crémone et à Mantoue, des "fabricae loricariae et clibanariae"<sup>13</sup>. L'influence de ces manufactures survécut à leur disparition. Leurs procédés restèrent en usage, et leurs produits servirent de modèles. Les établissements romains saccagés, les ouvriers procédèrent dans leurs forges, suivant les méthodes qu'on leur avait enseignées, et en transmirent la technique à leurs fils.

6. Kunsthistorische Sammlungen des Kais. Hauses, Wien. Ap. Boheim, *Waffenkunde*, fig. 133, Leipzig, Seemann, 1890.

7. Tels, les trophées dits de Marius, datant probablement du temps de Domitien. Ap. E. Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines d'après les textes et les monuments*, t. III, 2<sup>e</sup> partie, p. 1316. Cet ouvrage classique donne de nombreuses autres références textuelles et iconographiques, t. I, pp. 966 et suiv., et t. III, pp. 1302 et suiv.

8. Tel, Septime Sévère, Musée du Capitole, n° 59. Ap. Saglio, loc. cit.

9. Ap. id., op. cit., t. III, p. 1071.

10. Paris, Musée du Louvre.

11. Pl. xv, *Bullet. archéolog. du Comité des trav. histor. et scientif.*, année 1903, 2<sup>e</sup> liaison.

12. Ammien Marcellin, *Hist.*, lib. 16. Ap. Du Cange, *Gloss.*, v.<sup>e</sup> *clibanarii*.

13. *Notitia dign. Occid.*, IX, 26, 3. Ap. G. Fagniez, *Doc. relat. à l'hist. de l'industr. et du commerce en France*, t. I, p. 36, Paris, Picard, 1898, ou Saglio, op. cit., v.<sup>e</sup> *loricarii*.

Dans la confection des écailles, le fer concurrençait le bronze de Virgile. Isidore de Séville, néanmoins, définissait encore cette armure :

VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècle ... *squamata ex laminis ferreis aut aereis concatenata*<sup>14</sup>.

L'illustre écrivain écclesiastique poursuivait, en précisant le rôle joué par ces lamelles disposées sur le vêtement

VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècle *in modum squamae piscis*<sup>15</sup>.

A cette époque, une miniature d'un Virgile<sup>16</sup> présente un piéton muni de cette cuirasse en écailles, que portent également les guerriers du Pharaon sur le *Passage de la mer Rouge* d'un Pentateuque<sup>17</sup>.

L'empereur byzantin Théophile, après la victoire qu'il remporta sur les troupes du calife Al-Mamoun, célébra un éclatant triomphe à son retour dans Constantinople. Des écailles d'or couvraient les cibaniens que revêtaient les cavaliers pour y participer :

831 ... venait en bon ordre un corps de cavalerie... portant le cibanius d'or... L'armure complète que portait Alexis, gendre de l'empereur, était une œuvre d'orfèvrerie, le cibanius, les gantelets, les genouillères et le cimier du casque, étaient d'or<sup>18</sup>.

Décrivant Charlemagne lors de son entrée à Pavie, le moine de Saint-Gall le dépeint tout revêtu de fer et portant même des cuissières bardées de métal :

IX<sup>e</sup> siècle ... *coxarum exteriora... in eo ferreis ambiebantur bracteolis*<sup>19</sup>.

Ces fers, en forme de feuilles, qui entourent la partie visible des jambes du cavalier, peuvent-ils être autres que des écailles clouées sur le cuir des cuissards ?

Dès lors, les miniatures se multiplient, sur lesquelles apparaissent des hommes de guerre vêtus d'un équipement défensif, d'une raideur marquée, figuré par des lignes ondulées, qui s'oppose à la souplesse du tissu des vêtements civils. Citons, entre autres, parmi les manuscrits, dont les images sont les plus caractéristiques, au IX<sup>e</sup> siècle, le *Psalterium aureum*<sup>20</sup>, au X<sup>e</sup> siècle, un *Octateuque* du Vatican<sup>21</sup> et le *Psalterium* de Stuttgart.

14. Isidore, *Or.*, XVIII, 13, 2. Ap. E. Saglio, *op. cit.*, v.<sup>e</sup> *lorica*, XXXV.

15. Id., *loc. cit.* Ap. id., *loc. cit.* La même définition se retrouve quelques siècles plus tard dans un glossaire: "Squamata est lorica ferrea ex laminis ferreis aut aereis concatenata in modum squamae piscis." (Gloss., *vetus ex Cod. reg. 7613*, Ap. Du Cange, *Gloss.*, v.<sup>e</sup> *squamata*.)

16. Rome, Bibl. du Vatican, f. 189. Ap. Gay, *Gloss.*, I, fig. p. 184.

17. Paris, Bibl. Nat., Pentateuque d'Asburnham, Nouv. acq. lat. 23-24.

18. Constantin Porphyrogenète, *De Ceremoniis Aulæ Byzantinae*, t. I, p. 503. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 393.

19. Chronique dite du moine de Saint-Gall, liv. 2.

20. Saint-Gall, abbaye.

21. Rome, Bibl. du Vatican, gr. 746.

gart<sup>22</sup>, au XI<sup>e</sup> siècle, la *Bible* de Roda<sup>23</sup>. On voit également ces lignes ondulées couvrir l'équipement défensif sur certaines fresques romanes du XII<sup>e</sup> siècle, notamment en Espagne, la fresque du combat de David et Goliath, à l'église de Santa Maria de Tahull<sup>24</sup>, ou en France, dans la vallée du Loir, les images de la Chasteté et de la Patience triomphant de la Luxure et de la Colère, dans la petite chapelle du prieuré de Saint-Gilles à Montoire-sur-le-Loir<sup>25</sup>.

Il existe, comme l'enseigne l'inventaire fait en 1316 des armures du roi de France, deux types de clouure. Le harnois comprend des pièces formées de mailles de haute clouure et des pièces composées de mailles demi-clouées. Ces dernières sont parfois qualifiées aussi de demi-clouure :

1322 ... deux gorgieres franchoises de demi clawre<sup>26</sup>.

Par demi-clouure, il faut entendre les plaques métalliques clouées en leur milieu<sup>27</sup>, par opposition aux mailles de haute clouure, qui sont clouées dans leur partie supérieure. Ces dernières sont disposées à imbrication, comme les écailles des poissons, et les clous qui les fixent sont cachés par les mailles de la rangée suivante. Les autres, les mailles demi-clouées, sont parfois simplement juxtaposées, comme les écailles des tortues.

Les armures des cavaliers que nous avons déjà cités et qui figurent soit sur le vase trouvé en Hongrie à Nagy Szent-Miklos, soit sur le *Passage de la mer Rouge* d'un Pentateuque, sont garnies de mailles rondes demi-clouées. Cette disposition apparaît aussi entre autres sur la broigne portée par l'un des cavaliers de l'*Apocalypse*, peint sur un manuscrit espagnol que les spécialistes datent d'environ 1091-1109<sup>28</sup>. On la trouve également représentée sur de nombreux sceaux seigneuriaux.

Les deux modes de fixation sont utilisés jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle pour les pièces du harnois couverts de ces mailles. Il existe ainsi dans des collections d'armes des garde-reins<sup>29</sup> ainsi que des cervelières<sup>30</sup> formés

22. *Psalterium latinum*, n° 23, Staatsbibliothek, Stuttgart. Notamment psaume 3, Absalon poursuit David, et psaume 18, 35. Ap. E. A. Gessler, *Der Kalotten-Helm von Chasson*, ZFWUKK, Heft 6, pp. 125 et 126, Berlin, 1930.

23. Paris, Bibl. Nat.

24. Aujourd'hui à Barcelone, Musée d'Art Catalan.

25. P. Deschamps et M. Thibout, *La peinture murale en France*, p. 118 et pl. LV, Paris, Plon, 1951.

26. Arch. du Nord, Fonds de la Chambre. Compte B. 278, n° 5475, 27 sept. 1322. *Inventaire des objets mobiliers trouvés à Courtrai après la mort de Robert de Bethune*. Ap. Dehaisnes, op. cit., première partie, p. 246, Lille, Daniel, 1886.

27. *Mi* employé avec le sens du latin *medius*, qui est au milieu.

28. London, British Museum, ms. Add. 11695, f. 102 v. Ap. F. Francis, *British Museum*, p. 150, Paris, Deux Coqs d'Or, 1968.

29. London Tower, III, 699; Warwick Castle. Ap. Hewitt, *Notice of some examples of buff armour and of defences formed with scales of leather or of plate*, "Archaeological Journal", t. XIX, p. 96, London, 1862, et Cl. Blair, *European armour*, p. 139, London, Batsford, 1958.

30. Paris, Musée de l'Armée, H. 33, et Collection Pauillac.

de mailles clouées, dont chaque clou est apparent, alors que Dürer, entre autres, a fréquemment placé dans ses gravures une coiffure analogue, en ne figurant qu'une seule rivure, celle du clou, qui fixe la maille supérieure centrale, toutes les autres étant dissimulées par l'imbrication<sup>31</sup>. L'interprétation des dessins et même des peintures est toutefois sujette à discussion. Nous nous efforcerons de citer, à défaut d'armures connues, des œuvres sculptées à l'appui de nos assertions. En ce qui concerne ces coiffures, l'une des statues de la *Résurrection*, ce chef d'œuvre de maître Hans von Heilbronn achevé en 1510, permet d'examiner une cervelière en mailles de haute clouure<sup>32</sup>.

Il existait dans la collection du comte Hans Wilczek<sup>33</sup> un fragment de cuir, d'environ 14 à 15 centimètres de côté, sur lequel étaient fixées à imbrication des mailles métalliques. Ce fragment, dont il n'a pas été possible de déterminer l'origine<sup>34</sup>, fut trouvé dans une tour au bord de la mer, près de Venise.

La partie visible de ces mailles de haute clouure était en forme de demi-cercle, tandis que leur autre moitié était retaillée en angle et se terminait par un pan coupé, que traversaient les clous. Ces écailles portaient alternativement un ou deux trous de fixation et étaient disposées de telle façon qu'on ne voyait que leur partie ronde. L'ensemble paraissait composé de pièces de monnaie se couvrant à demi les unes les autres. L'imbrication n'offrait aucune symétrie, mais ne laissait pas de point sans défense.

Les clous, en cuivre rouge, étaient noircis par la patine. Leurs têtes étaient martelées à facettes irrégulières, comme le sont les clous de sabot. Entre le cuir de la doublure intérieure de cette armure et la tête de chaque clou se trouvait un fragment d'étoffe de couleur rouge ou verte, dont le but était d'amortir la pression de la tête des clous sur le cuir pour le mieux conserver.

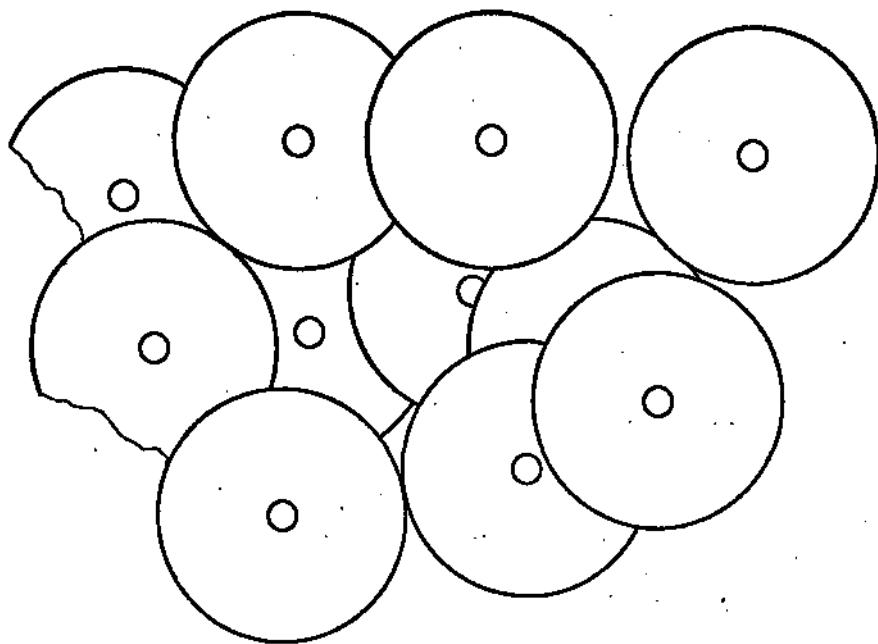
Les partisans de la thèse passionnément soutenue par F. M. Kelly ont décidé de voir dans les lignes ondulées des miniatures romanes la représentation conventionnelle, impressioniste ou symbolique, de la cotte de mailles à anneaux entrelacés. Mais les tenants de cette conception, qui reprochent si volontiers à sir Samuel Meyrick son *magister dixit*, n'adoptent-ils pas la même attitude, en déclarant que ces ondulations parallèles ou des lignes en zigzag représentent des mailles annulaires ? Quelle preuve apportent-ils pour illustrer la véracité de cette allégation ?

31. En particulier dans la petite Passion: Jesus devant Caïphe et Jesus est insulté.

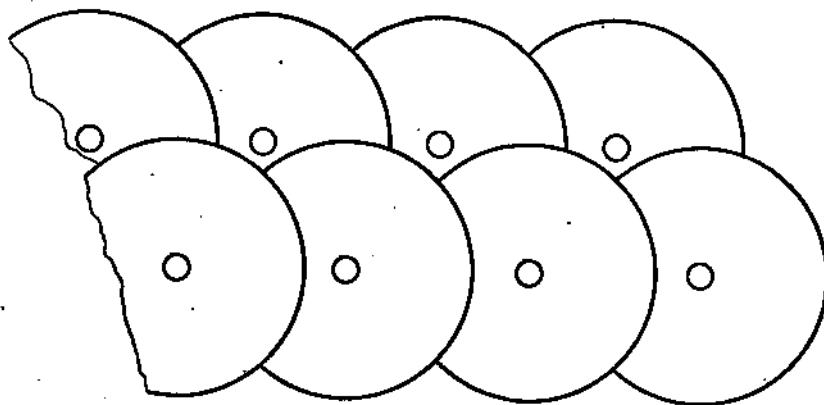
32. Speier, Dom, Ölbergkapelle.

33. Château de Kreuzenstein, près de Vienne (Autriche).

34. Les statuts des haubergiers de Paris renferment encore à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, en 1571, des dispositions spéciales à la confection des pièces du harnois composées de mailles clouées.



Mailles demi-clouées d'un garde-reins. Musée de la Tour de Londres.



Mailles demi-clouées d'une cervelière. Paris, anc. collection Pauilhac.

Leur théorie serait solide s'ils présentaient à son appui une pièce quelconque d'un harnois, voire même un simple fragment, qui ait survécu, après avoir été reproduit sous cette forme dans un document figuré au temps où il était en usage. Il est certes impossible d'espérer retrouver l'armure qui protégeait le guerrier d'une miniature romane. Mais peut-être auraient-ils réussi à découvrir dans les dessins ou les tableaux de la Renaissance quelque personnage, dont les armures soient encore conservées, après avoir été dessinées ou reproduites sur l'une de ces œuvres ? S'ils avaient poussé leurs recherches jusqu'à cette époque, ils n'auraient pas manqué de remarquer sur l'une des planches de l'*Inventario iluminado*<sup>35</sup>, ce répertoire en images des armures que portait Charles Quint, l'aquarelle qui représente une bardé aujourd'hui exposée à la Real Armería de Madrid<sup>36</sup>. Aucun doute n'est possible, la pièce, qui se trouve au musée, est identique à l'armure de cheval dessinée sur l'album : tous ses ornements ont été reproduits par l'aquarelliste, depuis les spires des cornes du chanfrein jusqu'à la tête de bâlier, qui termine la croupière.

Pour figurer sur l'album l'*ancolie* de cette bardé, le peintre a précisément tracé des lignes festonnées parallèles semblables aux lignes ondulées qui couvrent les armures des personnages que l'on voit sur certaines miniatures romanes. Pour connaître la réalité tangible des pièces ainsi dessinées du vivant de l'empereur, par l'aquarelliste de l'*Inventario iluminado*, il suffit, sans même aller à Madrid, de consulter la photogravure placée dans le catalogue de ce musée, sur laquelle Charles Quint paraît à cheval, revêtu de l'armure forgée par Colman Helmschmied<sup>37</sup>. Ces pièces sont des mailles rondes clouées sur le cuir, qui recouvre le cou du cheval. Elles ressemblent aux écailles du fragment découvert par le comte Hans Wilczek, mais sont uniformément percées de deux trous, et régulièrement disposées comme les pièces en feston de la cervelière de maître Hans von Heilbronn.

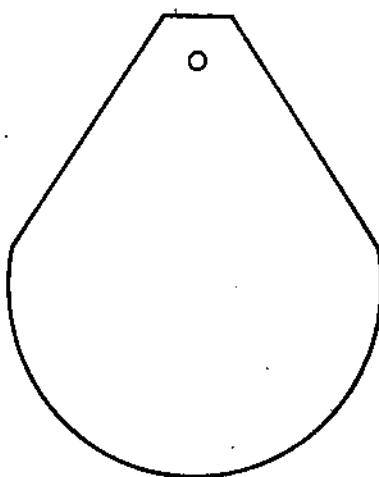
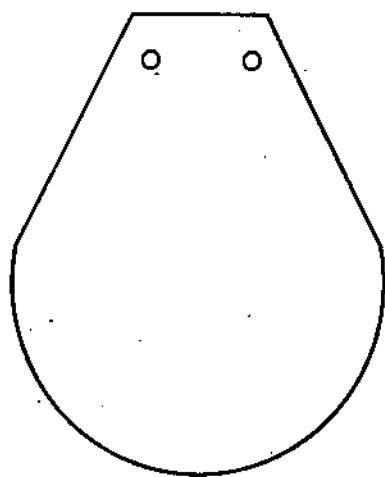
La Real Armería de Madrid possède également une autre armure, un harnois de guerre italien du roi Philippe III<sup>38</sup>, dont le garde-reins est formé de ces mêmes mailles clouées. Les écailles en sont plus étroites que celles des faudières du chanfrein et à double imbrication. Non seulement chaque rangée recouvre en partie les mailles inférieures, mais de plus chaque maille recouvre en partie la maille latérale. Elles sont uniformément ornées. Leur décor se compose d'une bordure noire unie, qui souligne la forme en écusson de la maille et sert de cadre aux fleurons dorés damasquinés en son centre.

35. Madrid, Real Armería, N. 18.

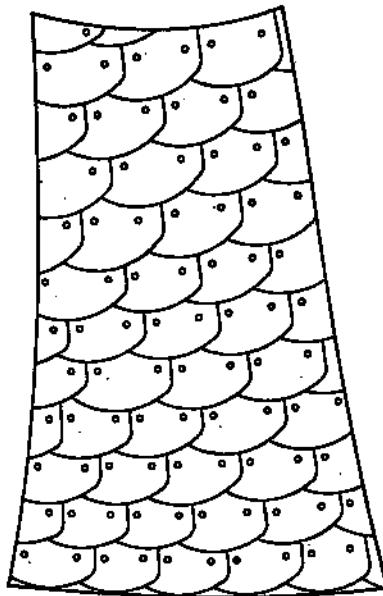
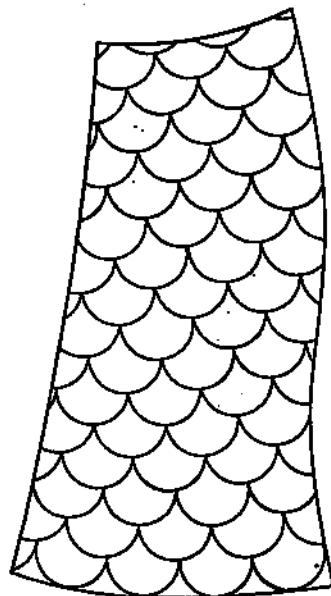
36. Madrid, Real Armería, A. 37.

37. Conde Valencia de Don Juan, *Catálogo...*, lám. v, p. 22, Madrid, 1898.

38. Madrid, Real Armería, A. 347. Le comte Valencia de Don Juan fait pertinemment remarquer que ce garde-reins n'appartient pas à cette armure de Philippe III (*Catálogo...*, p. 104).



Mailles de haute clôture. Château de Kreusenstein, près de Vienne (Autriche),  
collection H. Wilczek.



Dessin de l'ancolière d'une bardé.  
Madrid, Real Armería, *Inventario  
iluminado*.

Ancolière de cette bardé. Madrid, Real  
Armería, A. 37.

Dans les collections de la Tour de Londres se trouvent de pareilles pièces du harnois. Leurs écailles de même forme, décorées en leur centre d'une étoile ou d'un aigle couronné, ont été forgées, selon les conservateurs de ce musée, en Italie, au début du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>39</sup>. Il existe également dans la capitale anglaise, au British Museum, une armure de torse composée de mailles rondes. Le conservateur de l'Armurerie de Windsor, qui en publie l'image, sir Guy Francis Laking, lui donnait comme origine la Bohême ou la Pologne, et comme date, la première partie du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>40</sup>. En Espagne, dans les provinces Basques, on peut voir à Vitoria, au Musée de la province d'Alava, une autre armure de torse formée de mailles rondes imbriquées. Elle y est datée du XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> siècle<sup>41</sup>. Enfin un vêtement, en forme de haubergon à demi-manches, d'origine et de date indéterminées, qui faisait partie de la collection Riggs, se composait, lui aussi, de ces mêmes mailles rondes.

Les miniaturistes ne sont pas, au surplus, les seuls artistes romans qui aient placé dans leurs œuvres des pièces du harnois couvertes de pareilles mailles. Des vêtements de guerre de cette nature se voient sur certaines sculptures. Leur apparence se retrouve sur quelques tableaux de primitifs d'écoles diverses.

On pourrait supposer que les statuaires des scènes de l'Ancien Testament ou des Actes des Apôtres se sont inspirés de l'art romain pour figurer l'équipement des guerriers qui assistent à la rencontre d'*Abraham* et de *Melchisedech*<sup>42</sup>, à la mort d'*Urie*<sup>43</sup>, au jugement de *Salomon*<sup>44</sup>, ou à la comparution d'*Etienne* devant le *Sanhédrin*<sup>45</sup>. Leur armure offre en effet une certaine ressemblance avec la cuirasse, que les Romains nommaient *lorica squamis conserta*. Il n'en est rien. La création au V<sup>e</sup> siècle de la manufacture d'Autun, et les documents figurés, indiquent que la fabrication de ce type de harnois n'a jamais cessé. Le mieux conservé de tous ces guerriers, la statue du suivant d'*Abraham* à la cathédrale de Reims, porte d'ailleurs, sous son armure de torse, des manches et une coiffe, dont la technique est complètement étrangère à toute influence romaine. Il aurait donc fallu que son auteur eût mêlé, à des réminiscences antiques, l'observation directe des vêtements de guerre en usage de son temps. Cette hypothèse serait trop compliquée. Il est beaucoup plus simple de penser

39. Tower of London Armouries, III, 698. Ap. Hewitt, *Notice of some examples... of defences formed with scales... of plate*, "Archaeological Journal", t. XIX, p. 95, London, 1862, et Cl. Blair, *European armour*, p. 154 et fig. 298, pp. 228-229, London, Batsford, 1958.

40. Ap. G. F. Laking, *A record of European armour and arms*, vol. V, p. 56 et fig. 1465, London, G. Bell, 1922.

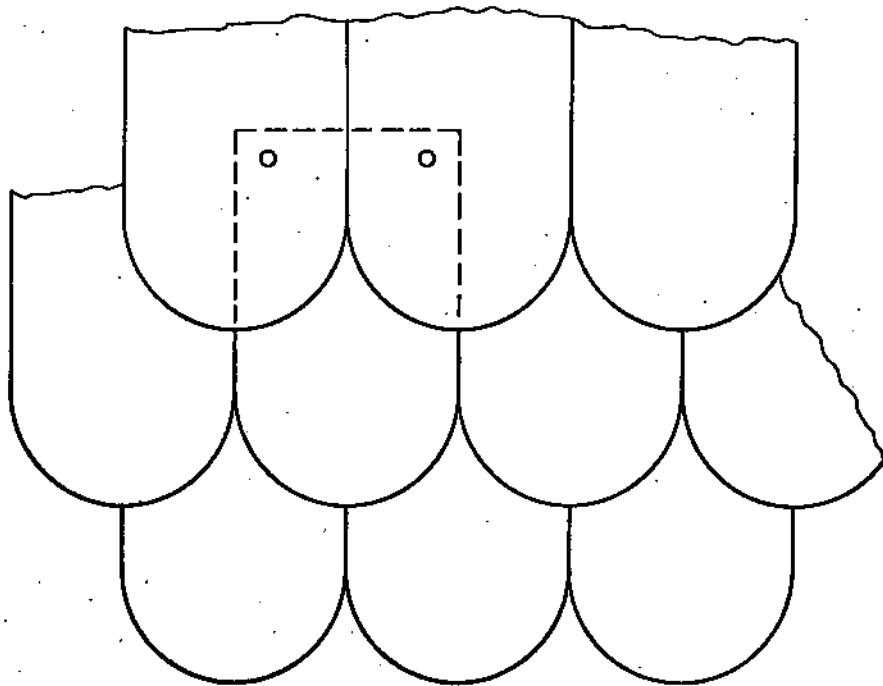
41. Ap. M. de Riquer, *L'armée del cavaller*, fig. 2, Barcelona, Ariel, 1968.

42. Reims, cathédrale, intérieur.

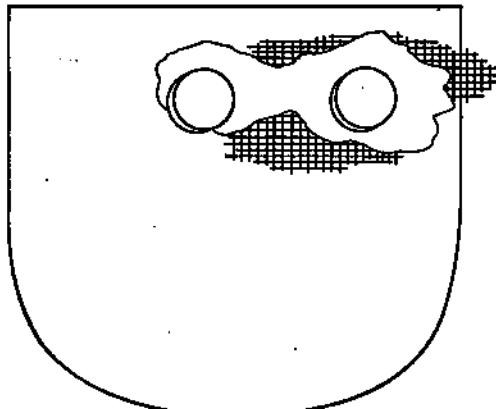
43. Auxerre, cathédrale, portail de droite de la façade occidentale, ébrasement de droite.

44. Auxerre, cathédrale, latéral du même portail.

45. Paris, Notre-Dame, tympan du portail méridional.



Mailles de haute clouure d'un garde-reins. Musée de la Tour de Londres.



Envers de l'une de ces mailles.

que ce statuaire a donné aux guerriers de sa composition des vêtements conformes à ceux que revêtaient alors les chevaliers et leurs écuyers.

D'autres œuvres sont d'ailleurs totalement exemptes de toute inspiration antique. Leurs sculpteurs ont en effet placé sur le corps de leurs personnages non plus des armures ne protégeant que le torse, mais des broignes descendant bien au dessous des hanches. Ce sont un *saint Martin*, des cavaliers affrontés<sup>46</sup>, et, plus particulièrement encore, un *Goliath*, que décapite David<sup>47</sup>. La tête et le bras droit du géant philiste sont malheureusement mutilés, mais ceci n'empêche pas de voir l'aspect que présentait au XII<sup>e</sup> siècle une broigne couverte de mailles rondes imbriquées de haute clouure.

Les grosses mailles semblables à celles du vêtement de ce Goliath, dont le primitif espagnol, auteur du retable de *sainta Quiteria*<sup>48</sup>, a couvert les armures de ses guerriers à pied ou à cheval, ne doivent rien non plus à l'art de la Rome latine. Tous ces combattants portent le haubergon, dont la forme n'apparut que plusieurs siècles après la chute de l'Empire romain.

Il est intéressant de remarquer, à leur propos, que l'un des guerriers de ce retable porte à son bâton un camail formé de mailles annulaires entrelacées. Ce n'était donc évidemment pas pour esquiver la difficulté de représenter les mailles de cette forme que ce peintre donnait à ses autres personnages des vêtements de mailles rondes, disposées comme les écailles des poissons. Ces mêmes mailles rondes renforcent aussi les habillements de guerre des soldats que l'on trouve sur divers tableaux du triptyque de *saint Vincent et saint Valère*<sup>49</sup>, œuvre anonyme d'un autre primitif espagnol.

Sans chercher à trop prolonger cette liste, nous citerons encore l'une des fresques consacrées à la vie de *saint Jacques*<sup>50</sup>. Altichieri a donné au cheval du *roi Ramiro* un chanfrein, qui devait singulièrement ressembler à la "testière de haute clouure de maille ronde" mentionnée un demi-siècle plus tôt dans l'inventaire des armures de Louis le Hutin. Enfin, sur l'une des fresques de la chapelle Sixtine, représentant le passage de la mer Rouge, Piero di Lorenzo a peint avec réalisme les mailles entrelacées des manches du chef égyptien sur le point de se noyer, et a revêtu d'une cotte couverte de mailles rondes imbriquées l'un des Israélites qui contemplent le drame sur le rivage, à côté de Moïse.

Les miniaturistes romans ont donc fidèlement reproduit les harnois que décrivent les auteurs des chansons de geste. Les intentions symboliques

46. Angoulême, cathédrale.

47. Saint-Gilles-du-Gard (Gard), église abbatiale, base de colonne.

48. Palma de Mallorca, Academia Arqueológica Luliana.

49. Barcelone, musée. Proviennent de l'église de Estopiñán.

50. Padoue, église Saint-Antoine.

qu'on leur a prêtées provenaient de la signification d'anneau donnée exclusivement au mot *maille*. Certains critiques ont cru ainsi expliquer les dessins, en imaginant qu'ils avaient un but conventionnel, et ont voulu voir dans leurs lignes ondulées la figure de mailles entrelacées. Dès, au contraire, que l'on connaît la signification initiale du mot *maille*, on ne pense plus à se représenter, comme le voulait Meyrick et comme le faisait Viollet-le-Duc, les broignes ou autres habillements de guerre couverts d'anneaux de grande taille, cousus les uns à côté des autres, ou à interpréter les miniatures pour y découvrir une image impressionniste d'anneaux entrecroisés. On se contente de voir sur les pièces du harnois dessinées par les artistes romans ce qui s'y trouve, et que les textes disent s'y trouver : des mailles pleines, de surface plane, dont le contour apparent est courbe. Clouées sur le cuir et l'étoffe, ces plaquettes se recouvrent les unes les autres, comme les tuiles plates d'une toiture. On ne voit plus que leur partie arrondie, et les artistes ont tracé sur le harnois de leurs personnages, dans les miniatures, les traits ondulés ou festonnés que forme l'alignement de ces arcs de cercle.

Pour montrer l'exactitude de la signification que le mot *maille* a perdue et que nous voulons lui restituer, il existe de nombreuses indications, que nous rencontrerons en poursuivant l'exposé de nos recherches. Il en est une qui a trait aux mailles rondes en général, et que nous pouvons citer, sans plus attendre.

Une maille annulaire ne peut exister avant que les extrémités de son fil métallique n'aient été rivées, ou, tout au moins, ne soient étroitement jointes l'une à l'autre. Avant la rivure, l'ouvrier qui composait un vêtement de mailles entrelacées devait passer le fil de l'anneau dans les mailles se trouvant déjà en place. L'anneau ne pouvait être fermé, la maille ne pouvait exister, avant que ces opérations ne soient accomplies.

Or, au XIV<sup>e</sup> siècle, l'Italie fournit aux armuriers de la région d'Avignon des quantités considérables de mailles rondes pour le montage des harnois. Elles étaient livrées neuves, en paquet de 3.840 mailles, dénommé *quaderletto*<sup>61</sup>. On conçoit facilement que ces mailles ne pouvaient pas être des mailles de fil métallique. Il faudrait supposer que les armuriers locaux auraient eu à les disjoindre pour monter un vêtement de mailles entrelacées. Elles ne pouvaient pas être non plus des morceaux de fil coupés et cintrés, indûment dénommés *mailles*, que les commerçants auraient fait venir à grands frais de Milan pour les armuriers et artisans florentins, mi-

61. *Registres de compte de la maison de commerce Francesco di Marco Datini à Avignon, Memoriale 46, f. 258. Ap. R. Brun, Notes sur le commerce des armes à Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle, p. 219, Bibl. de l'Ecole des Chartes, t. CIX, 1951.*

lanais ou autres, établis dans le Comtat Venaissin<sup>52</sup>. Si ces fabricants avaient confectionné des chemises de mailles ou d'autres pièces du harnois en mailles de fil entrelacées, ils auraient étiré eux-mêmes leur fil ou tout au plus acheté du fil à haubert en rouleaux, comme il était coutume de le vendre<sup>53</sup>.

A la même époque, les archives d'une maison de commerce italienne installée à Avignon mentionnent des opérations d'achat et de vente de ces mailles rondes. Ses livres indiquent aussi, entre autres, l'envoi à un certain Salvestro Benini, résidant à Marseille, d'une douzaine de peaux de moutons pour recouvrir des cuirasses, et 20.000 clous de fer à tête plate pour le même usage<sup>54</sup>. Pour la fabrication de harnois de bras et de jambes, cette maison d'Avignon commande en une seule fois, à Milan, 60.000 clous de petites dimensions<sup>55</sup>, et reçoit en une autre occasion 29.000 clous de fer étamés, à raison de 8 sous impériaux le mille<sup>56</sup>.

Les mailles neuves rondes, dont il s'agit, reçues par *quaderletto* de 3.840 pièces, ne peuvent évidemment être autres que des mailles pleines de forme arrondie, forgées en Italie. Les peaux de mouton étaient destinées à la confection de vêtements taillés et ajustés à la mesure du client, sur lesquels les clous servaient à fixer les mailles.

Nous verrons d'ailleurs, en cherchant ce que fut réellement le haubergon, que les armuriers de France et de Bourgogne recurent de la même façon, au xv<sup>e</sup> siècle, des mailles venant d'Allemagne, et particulièrement de Nuremberg, pour confectionner sur mesure des habillements de guerre pour leurs plus illustres clients.

L'histoire des mailles rondes découle à la fois des textes et de l'iconographie. La série de documents qui l'attestent commence avant notre ère et se poursuit sans discontinuité jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle. L'apparition des mailles *plates*, en forme de quadrilatère, est moins nettement déterminée.

L'inventaire, que nous avons cité, des armures du roi Louis X, effectué en 1316, après sa mort, ne renfermait pas seulement une testière, mais aussi des pans, des bras et une couverture, renforcés de mailles rondes. Un siècle plus tard, des exécuteurs testamentaires énumèrent dans leurs

52. Ap. id., *ibid.*, p. 210, note 2.

53. Le commerce du fil à haubert se faisait par charrette, par somme ou par trouasse. Ap. G. B. Depping, *Règlements sur les arts et métiers de Paris*, 2<sup>e</sup> partie, titre II, p. 294, Paris, Crapelet, 1837, ou Lespinasse, *Les métiers et corporations de la ville de Paris*, t. II, p. 242, Paris, Impr. Nat., 1892.

54. *Registre de compte de la maison de commerce Francesco di Marco Datini à Avignon, Memoriale 47*. Ap. R. Brun, *op. cit.*, p. 220, note 2.

55. Id. *Registre 123*, 1370. Ap. id., *ibid.*, p. 221.

56. Ap. id., *ibid.*, p. 222.

comptes de nombreuses pièces de harnois, en spécifiant que leurs mailles ont cette même forme arrondie :

- 1323 uno pare de qwysschewes de mayle rotund' pro defencione crurum...  
 una lorica debili de mayle rotund'...  
 una lorica vetere de mayle rotund'...  
 uno parvo paunce, maxime debili, de mayle rotund'...  
 uno parvo ventayle vetere de mayle rotund'...  
 uno ventayle vetere pro gall' de mayle rotund'...  
 uno ventayle vetere et valde debili pro gall de mayle rotund'...  
 altere ventayle vetere et multum debili pro gall' de mayle rotund'...  
 uno bordoure de mayle rotund' jaggyde cum latone pro gall'...<sup>57</sup>.

Il eut évidemment été inutile de spécifier et de répéter pour chacun des articles de ces états que leurs mailles étaient rondes, si ces renforts métalliques avaient toujours eu cette forme. Même s'il n'avait existé aucun texte parlant de pièces d'une autre figure, il eut donc été logique d'en déduire ainsi l'existence. Mais tel n'est pas le cas, et l'on rencontre des mailles plates, c'est-à-dire quadrilatères, à maintes reprises dans les comptes, en quelque lieu qu'ils aient été tenus, Savoie, Bourgogne, Angleterre, Mantoue ou Valladolid. Une quittance inscrite dans les dépenses de la maison de Savoie les oppose même précisément aux mailles rondes. Le comte Amédéé VI, le Comte Vert, donne à son trésorier l'ordre de payer deux harnois qu'il avait commandés :

- 1375 unius videlicet de mallia plata, et alterius rotunda...<sup>58</sup>.

L'abondance des documents qui mentionnent l'existence de la maille plate indique bien qu'elle n'était pas une rareté exceptionnelle. Les quelques extraits suivants, tirés de livres de comptes français, anglais, italien et espagnol, le montrent amplement. Nous aurons occasion de nous étendre plus longuement à leur sujet, en cherchant à établir l'histoire de certaines pièces du harnois :

- 1420 ... hauberjons d'acier à plate maille...<sup>59</sup>.  
 1424 ... haubrejon d'achier de plate maille...<sup>60</sup>.  
 1428 ... hauberjon de Noremberghe a plate maille...<sup>61</sup>.

57. *Computus Roll of the Executors of Henry Bowes*, "Archaeological Journal", t. XIX, p. 164, London, 1862.

58. Arch. camér. de Turin. Comptes des Trésor, gén. de Savoie, n° 33.

59. Arch. du Nord, Lille, B. 1923. Compte de Guy Guilbaut, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, f. 230.

60. Arch. du Nord, Lille, B. 1931. Sixième compte de Guy Guilbaut, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, f. 166.

61. Arch. du Nord, Lille, B. 1938. Compte de Guy Guilbaut, recev. gén. des fin du duc de Bourgogne, f. 99 v.

- 1454 ... jaket de flat maille... <sup>62</sup>.  
 1460 ... haubregon de plate maille... <sup>63</sup>.  
 1543 ... una gola grande de malia piatta... <sup>64</sup>.  
 1560 ... unos guantes de plata malla... <sup>65</sup>.

Si l'expression écrite n'apparaît pas plus tôt dans les textes, on ne peut néanmoins en conclure que les pièces de cette forme soient postérieures aux mailles rondes. En plus du cavalier vêtu d'une armure couverte de mailles rondes, le vase en or, que l'on estime appartenir au v<sup>e</sup> siècle, découvert dans les fouilles de Nagy Szent-Miklos, en Hongrie, montre également dans son décor un piéton et un archer à cheval, dont les vêtements sont formés de plaques quadrilatères, au centre de chacune desquelles figure la marque d'un clou <sup>66</sup>. Les guerriers de certaines fresques ou objets d'art byzantins ont le torse couvert d'une armure garnie d'éléments analogues. En France, de nombreux bas-reliefs du xir<sup>e</sup> siècle permettent d'examiner en détail le vêtement défensif, formé de lamelles clouées, que portent certains guerriers. Parmi les exemples les plus notables se trouvent dans l'Anjou, deux scènes du combat de David et Goliath <sup>67</sup>, dans le Limousin, un chevalier combattant à pied <sup>68</sup>, et dans le nord de l'Italie, un groupe de cavaliers à l'attaque d'une ville <sup>69</sup>. Sur leur harnois, les mailles, de forme quadrilatère, sont simplement juxtaposées et non imbriquées. Toutes portent un creux en leur milieu pour marquer l'emplacement de la clouure.

Les auteurs des chansons de geste ne précisent jamais la forme des mailles, ni leur mode de clouure. Les broignes et les hauberts de leurs héros, *menu mailliés*, sont souvent démaillés au cours des combats. Ces harnois sont *clavains* ou *clavés*. Les mailles en sont déclouées. Ce sont là des incidents, qui pouvaient se produire aussi bien avec les mailles plates qu'avec les mailles rondes. Ils auraient même pu survenir avec des mailles d'un pourtour différent, telles ces mailles dentelées, inscrites dans

62. Inventory of the goods of Court Pothof, armourer formerly of Southwark (City of London, Record Office, Plea and Memoranda Roll A. 80, membrane 4). Nous remercions ici Mr. Cl. Blair, du Victoria and Albert Museum, qui nous a aimablement indiqué cette référence.

63. Arch. du Nord, Lille, B. 2040. Deuxième compte de Robert de la Bouvrie, recev. gén. des fin. du duc da Bourgogne, f. 259 v.

64. Libro Aquila C. 47, Arch. Gonzaga. Ap. Angelucci, *Catalogo della Armeria reale*, p. 53, note 7.

65. Descargas del emperador Carlos V, leg. 13, documento núm. 16. Inventario de la Armería de Valladolid, 22 de nov. del 1560, Arch. de Simancas.

66. Kunsthistorische Sammlungen des Kais. Hauses, Wien, Ap. Boehm, *Waffenkunde*, figs. 133 et 466, Leipzig, Seemann, 1890.

67. Angers (Maine-et-Loire), préfecture, anc. abbaye Saint-Aubin.

68. Limoges, Musée Municipal. Sculpture provenant de l'église abbatiale de Notre-Dame-de-la-Règle à Limoges.

69. Modène, Dôme, porta della Pescheria.

l'inventaire dressé en 1367 par Francesco di Marco Datini, le commerçant italien établi à Avignon, dont nous avons déjà parlé<sup>70</sup>.

Les textes mentionnent également les mêmes détails à propos de pièces du harnois autres que les hauberts et les broignes. Guillaume Guiart cite "les gorgières à mailles"<sup>71</sup> et "les hauberjons menu mailliez"<sup>72</sup> des combattants qu'il met en scène. Sur les champs de bataille, les coups arrachent les lamelles métalliques de ces vêtements. Elles viennent choir sur le sol, mais rien ne nous apprend quelle était leur figure :

1306 Mailles chiètent de gorgerettes<sup>73</sup>.

Des hauberjons chiètent les mailles<sup>74</sup>.

Certains textes en prose sont plus détaillés. L'un des articles des statuts accordés aux armuriers de Paris énonce ainsi les obligations auxquelles ces artisans ont à se conformer :

1296 Item, que nuls ne face ganteler de plates, que les plates ne soient estaimées ou coivrés, et que ils ne soient pas couverts de basaine noire ne de mesgueiz, et que desouz les testes de chascun clou ait un rivet d'argent pel ou d'or pel, ou autre rivet, quel que il soit...<sup>75</sup>.

Il s'agit là de *plates* et non de mailles. Elles différaient les unes des autres, comme nous le verrons en cherchant l'origine des plates. Leurs modes de protection contre la rouille, et de clouure sur le cuir, étaient néanmoins les mêmes. Comment ne pas rapprocher en effet ce libellé précis, dont les termes ont été soigneusement choisis par les prudhommes du métier, et la description imagée que rédigeait un demi-siècle plus tôt l'auteur d'une geste pour peindre les chausses de son héros :

vers 1250 Ses cauches li caucha li rois Matusalès;  
d'un clavain closeis, ainc nus hon ne vit tés;  
les bendes en sont d'or, si les fist Salatrés,  
.1. moult sages Juïs, qui fu des ars peres.  
As clox d'argent estoit chascuns claviax rivés<sup>76</sup>.

70. Ap. R. Brun, *op. cit.*, p. 222.

71. G. Guiart, *Branche des Royaux Lignages*, t. II, v. 6503, édit. Buchon, Paris, Verdière, 1828.

72. Id., *ibid.*, t. II, v. 8089.

73. Id., *ibid.*, t. II, v. 3635.

74. Id., *ibid.*, t. II, v. 12407.

75. C'est ce que li armuriers de Paris ont ordonné et accordé pour le profit de leur mestier... (Paris, Bibl. Nat., ms. fr. 24069, f. 115; ms. fr. 11709, f. 2; Arch. Nat., KK. 1336, f. 77). Ap. R. de Léspinasse, *Les métiers et corporations de la ville de Paris*, t. II, pp. 317-318, Paris, Impr. Nat., 1892, ou G. B. Depping, *Règlements sur les arts et métiers de Paris...*, connus sous le nom de *Livre des métiers d'Etienne Boileau*, p. 372, Paris, Crapelet, 1837.

76. *La conquête de Jérusalem*, chant VIII, vv. 8234 et suiv. Ap. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire*, t. V, p. 280.

Le poète note déjà l'argent que l'Ordonnance de 1296 exige pour chaque rivet. Il change en or le cuivre de l'étamage, car sa muse ne saurait se contenter d'un vil métal. Mais il indique avec netteté l'existence des *claviaux*, les mailles de ce clavain, qui se touchent les uns les autres pour former des bandes, et sont cloués un par un, pour être rivés, fixés sur les chaussettes.

On peut voir d'ailleurs, sur certaines miniatures, les plaquettes garnissant la surface de chaussettes<sup>77</sup>, fabriquées suivant ces principes.

Sur d'autres dessins, des lignes droites s'entrecroisent, et couvrent de leurs hachures les vêtements de guerre. F. M. Kelly a cru reconnaître dans ce tracé l'image symbolique du filet de pêche, pour évoquer l'idée de mailles entrelacées. Les quadrillatères que forment ces lignes contiennent souvent un petit cercle en leur centre. Ce serait alors, selon ce même auteur, la fusion du symbolisme et du réalisme, ce dernier marqué par ces ronds, esquisses des anneaux des mailles entrelacées. Nous pensons qu'il est vraiment plus simple de voir dans ces dessins la représentation naturelle des mailles plates les unes à côté des autres, et, en leur milieu, la marque ronde de la tête du clou qui sert à les fixer.

Les bas-reliefs d'Angers, de Limoges et de Modène, que nous avons cités précédemment, montrent des mailles quadrillatères portant en creux, vers leur centre, l'indication de leur clouure. Des mailles de même forme, mais sans trace visible de rivet, garnissent les broignes que portent les *cavaliers*, sculptés sur ivoire, du jeu d'échecs qui faisait partie du Trésor de l'abbaye de Saint-Denis, et que conserve aujourd'hui le Cabinet des Médailles, à la Bibliothèque Nationale<sup>78</sup>. De nombreuses sculptures romanes<sup>79</sup> présentent, à la même époque, des guerriers dont le harnois est couvert de mailles analogues, de plus petites dimensions, également sans marque apparente de fixation.

La diversité des lieux où furent érigées ces œuvres d'art témoigne combien fut répandu l'usage de ces mailles de forme plate dans l'Europe occidentale. Elles figurent sur des monuments romans dans l'Anjou, la

77. Londres, British Museum, ms. de Mathieu Paris. Cf. J. Hewitt, *Ancient armours and weapons in Europa*, t. I, Oxford, 1855.

78. Viollet-le-Duc reproduit fidèlement l'un de ces cavaliers dans son *Dictionnaire du mobilier*, t. V, p. 67. Il s'est servi de l'autre pour composer la figure de la p. 69 de ce même tome. Ces pièces de jeu d'échecs n'appartenaient pas à l'époque carolingienne, comme on le croyait à son époque. Les auteurs modernes les datent de la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle. Cf. notamment A. Goldschmidt, *Die Elfenbeinschädel*, t. 4, pl. LXII, Berlin, 1926, ou E. A. Gessler, *Der Kalotten-Heim von Chamoson*, p. 126, ZFHWWUKK, Neue Folge, Band 3, Heft 6, Berlin, 1930.

79. Divers chapiteaux romans, tels à Saint-Benoit-sur-Loire, dans le Loiret, le chapiteau du miracle de saint Benoît, dans le choeur du monastère, sculpté dans la période 1067 à 1108, par le moine Hugues de Sainte-Marie; à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), église de Notre-Dame-du-Port, le chapiteau des Vertus et des Vices; à Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme), église, le chapiteau de la Passion, scènes du baiser de Judas, de la Flagellation et du Portement de Croix; à Orcival (Puy-de-Dôme), le chapiteau des démons et guerriers; à Saint-Pons-de-Thomières (Hérault), le chapiteau des Saintes Femmes au Tombeau (aujourd'hui à Paris, au Musée du Louvre); les reliefs du cloître de Santo Domingo de Silos, en Castille, etc.

Touraine, le Limousin, l'Auvergne et le Languedoc, comme en Castille ou dans le Modénais au sud des Alpes. Nous avons noté leur existence sur les relevés de comptes ou les inventaires en Savoie, en Bourgogne, en Angleterre, en Espagne et en Italie. Si l'on ajoute à ces documents les indications que fournissent les miniatures, les dessins et les peintures, on peut constater jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle la présence de pièces du harnois ainsi renforcées dans tous les pays latins et rhénans.

Parmi les peintures, nous voulons, dès à présent, citer un tableau de la fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>80</sup>. On peut remarquer en effet sur cette œuvre la cotte à demi-manches dont est vêtu le sbire qui dirige la crémation des ossements de saint Jean-Baptiste. Cette cotte se compose de petites mailles plates clouées juxtaposées, présentant même apparence que les mailles quadrillatères des sculptures romanes. Chaque rectangle contient la marque d'un rond en son centre. Les *fautes* qui prolongent ce vêtement sont, au contraire, formées de mailles annulaires entrelacées. L'auteur de ce tableau, Geertgen Tot Sint Jans, reproduit ainsi côté à côté des mailles de natures différentes et met nettement leur aspect en opposition. Cette œuvre du maître de l'Ecole de Harlem date de 1494, selon les critiques d'art, qui ont reconstitué la biographie de cet artiste.

L'existence des mailles clouées a donné lieu, dans la littérature du moyen âge, à l'emploi de mots, d'expressions et d'images dont il était très difficile, presque impossible, de saisir la portée, en n'accordant au mot *maille* que le seul sens d'*anneau*.

Certains harnois de guerre, dans les chansons de geste, sont *safrés* ou *sartis*. D'autres sont reluisants ou éblouissants. Leurs mailles sont en acier, parfois même en acier trempé. Elles sont brunies ou polies. Ce sont là des caractères qui ne peuvent concerner des armures formées de mailles entrelacées. Ces qualités ne conviennent ni à ces harnois, ni à leurs éléments. Il n'existaient d'autre ressource que recourir à l'imagination poétique des auteurs pour expliquer leur attribution aux vêtements de cette texture. Ces hyperboles deviennent en revanche l'expression de la simple réalité, s'il s'agit d'habillements recouverts de mailles pleines.

Les auteurs des gestes mentionnent souvent les hauberts *safrés* ou *safrés d'or*. L'étymologie de ce mot n'est pas établie d'une façon certaine. Du Cange lui donne comme définition: "Safre, orfroi, broderie d'or ou de soie, d'où safré, couvert d'orfroi"<sup>81</sup>. Littré indique comme origine du nom *orfroi* le bas latin *aurifrigia*, composé de *aurum*, or, et de *frisium*,

80. Geertgen Tot Sint Jans, *Julien l'Apostat fait brûler les ossements de saint Jean-Baptiste*, Vienne, Kunsthistorisches Museum.

81. Du Cange, *Glossaire français*, v.º *safré*.

frange, le brodeur s'appelant *phrygio* en latin classique<sup>82</sup>. On peut penser que le terme *safre* fut formé d'une manière analogue.

Quoi qu'il en soit, dès la *Chanson de Roland* les harnois de guerre sont fréquemment dits *safrés*:

XI<sup>e</sup> siècle Trenchet le cors e la bronie safree...  
 Si ad vestut sun blanc osberc sasfret...  
 Vest une bronie dunt li pan sunt sasfret...  
 De sun osberc les dous pans li desaffret...<sup>83</sup>

L'adjectif se trouve, qualifiant les mêmes vêtements, dans la plupart des épopees écrites avant la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Les harnois y sont parfois safrés d'or:

XII<sup>e</sup> siècle Pardesus vest l'auberc, qu'il ot fait d'or saffrer<sup>84</sup>.  
 XIII<sup>e</sup> siècle En son dos a une broigne endosée...  
 Molt par est rice, de fin or est safrée<sup>85</sup>.

On rencontre aussi le même terme usité pour qualifier le tissu d'un gonfanon, cette banderole fixée sur le bois de la lance:

XIII<sup>e</sup> siècle L'escu li a percié, l'auberc li a fausé,  
 enz ou cors li bainna le confanon safré<sup>86</sup>.

Dans les inventaires de cette époque, cet adjectif sert à distinguer certaines chasubles:

1289 Casulam de bocarrano, preparatam de saffre<sup>87</sup>.  
 1358 Casula est safre seu aurifres ante et retro, deauratum...<sup>88</sup>.

Il ne peut donc être question que de harnois de mailles clouées, quand les auteurs des chansons de geste font usage du qualificatif *safré* pour exalter la richesse des broignes ou des hauberts revêtus par leurs héros. Ce sont les étoffes de ces harnois qui sont safrées, et non les mailles, auxquelles elles servent de soutien. Il en est de même lorsque ces écrivains parlent de coiffes ou de clavains safrés:

XIII<sup>e</sup> siècle L'iaume li tranche et la coiffe saffrée<sup>89</sup>.  
 XIII<sup>e</sup> siècle Et le clavain derompre et desafrer<sup>90</sup>.

82. Littré, *Dictionnaire*, v.º *orfrö*.

83. *La Chanson de Roland*, vv. 1372, 2499, 3141 et 3426.

84. *Fierabras*, v. 614, édit. Kroebet et Servois, Paris, Vieweg, 1860.

85. *Aïscons*, vv. 2013 et 2015, édit. Guessard et Montaignon, Paris, 1870.

86. *Parise la Duchesse*, vv. 2189-2190, édit. Guessard et Larchey, Paris, Vieweg, 1860.

87. Invent. de l'abbaye de Silvacane, n° 13. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 313.

88. Invent. de Saint-Victor de Marseille. Ap. id., *loc. cit.*

89. *Gaydon*, v. 7919, édit. Guessard et Luce, Paris, A. Franck, 1862.

90. *Aïscons*, v. 1693, édit. cit.

On voit d'ailleurs sur une Bible du xi<sup>e</sup> siècle des guerriers coiffés du heaume, vêtus d'une broigne et ceints de leur épée: leur vêtement de corps est couvert de menues mailles plates, figurées par des lignes droites entrecroisées, les revers des manches et les pans sont ornés de motifs brodés de différents dessins<sup>91</sup>.

Il est plus facile d'expliquer directement par son étymologie la signification de l'adjectif *sartii*. En latin, le tailleur se nommait *sartor*. *Sartus*<sup>92</sup> désignait un vêtement cousu ou raccommodé, et qualifiait au figuré ce qui est en bon état, non endommagé. Le vêtement sur lequel étaient clouées les mailles des hauberts et des broigues était cousu: il fut dit *sartii*. Lorsque les coups de l'adversaire l'eurent mis en lambeaux, il devint *dessartii*. On rencontre assez fréquemment ces qualificatifs dans les chansons de geste:

xxi<sup>e</sup> siècle L'elme lacie sor la coiffe sarcie<sup>93</sup>.

xiii<sup>e</sup> siècle Fiert Olivier sur la bruine sarzie<sup>94</sup>.

xiii<sup>e</sup> siècle La blanche coiffe de la broigne sartie<sup>95</sup>.

On proclame l'excellence d'un vêtement de guerre en affirmant qu'il ne risque pas d'être dessartii:

xiii<sup>e</sup> siècle J'ai un hauberc qu'en faerie fis,  
la maille en est blance con flours de lis,  
estre ne puet pour nul cop dessartis<sup>96</sup>.

Mais au cours des combats, les meilleurs harnois finissent par céder aux chocs, et les auteurs ne peuvent que le constater:

xiii<sup>e</sup> siècle L'aubiers est roux et désartis<sup>97</sup>.

1285 Haubert rompu et désartii,  
chevaux crever, cuisses brisier<sup>98</sup>.

Si son étymologie rattache l'adjectif *sartii* aux vêtements qui soutenaient les mailles clouées, son emploi, en certains cas, relève plutôt de son sens figuré. Quelques auteurs de chansons de geste se servent parfois de

91. Paris, Bibl. Nat., Bible lat. VIII, Judas et les fils d'Israël. Cette miniature figure dans Louandre, *Les arts somptuaires du moyen âge et de la Renaissance*, p. 73, Paris, Alcan-Lévy, 1878.

92. Participe passé du verbe *sarcire*.

93. *Raoul de Cambrai*, v. 3672, édit. Meyer et Longnon, Paris, 1882.

94. *Otinel*, v. 969, édit. Guessard et Michelant, Paris, 1858.

95. *Gaydon*, v. 9146, édit. cit. Voir aussi vv. 1525, 3772, 4923, 5012, 6609, 6871, etc.

96. *Auberon*, vv. 1067-1069, édit. Graf, Halle, 1874.

97. *Chronique rimée de Philippe Mouskes*, édit. Reiffenberg, t. I, v. 7443.

98. J. Brélex, *Les tournois de Chauvenc*, vv. 3545-3546.

ce mot pour indiquer que des harnois formés de mailles entrelacées sont en bon état, qu'ils n'ont pas été endommagés<sup>99</sup>. Les antonymes *dessafré* et *dessarti*, très fréquemment usités, semblent perdre, à l'usage, leur sens propre, et quelques écrivains les appliquent à tout habillement de guerre détérioré au cours des combats<sup>100</sup>. Il est bon d'observer, à ce propos, que les manuscrits des chansons de geste sont souvent des copies faites au XIV<sup>e</sup> et même au XV<sup>e</sup> siècle. De nombreux critiques signalent les remaniements que leur ont fait subir les copistes, les mots qu'ils ont modifiés, les vers qu'ils ont intercalés. Il faut donc se tenir pour chaque mot aux leçons que ces textes offrent le plus généralement et négliger les exceptions qui pourraient provenir de ces reproductions.

En ce qui concerne les mailles, il n'est pas rare de rencontrer des passages consacrés à vanter leur brillant et leur éclat. Le lustre des harnois stimule l'inspiration des auteurs :

- |                          |   |
|--------------------------|---|
| XIII <sup>e</sup> siècle | ... Vest l'auberc doublier<br>dant li malle est siérée, plus blance d'argent mier <sup>101</sup> .    |
| XIII <sup>e</sup> siècle | Li haubers... double maille<br>blans et clers plus que tain d'escus <sup>102</sup> .                  |
| XIII <sup>e</sup> siècle | Les chauces chauce blanches com flors de pré,<br>la maille en fu com argens esmerées <sup>103</sup> . |

Le haubert cité précédemment, qui ne courait aucun risque d'être dessarti, avait, lui, une maille blanche comme les fleurs de lis. Plus précis, certains poètes font connaître que les mailles dont ils parlent ont été brunies et polies :

- |                          |  |
|--------------------------|--|
| XIII <sup>e</sup> siècle | Vestut ot .I. clavain dont le maile est polie <sup>104</sup> . |
| 1306                     | Sus blans haubers bruniz a mailles <sup>105</sup> .            |

Comment penser qu'un habillement formé d'anneaux de fil de fer entrelacés puisse briller comme de l'argent pur, *esméré*? Les mailles dont il s'agit dans ces textes ne peuvent être que des mailles pleines, acierées en surface comme l'étaient alors les lames d'épées. Un auteur le déclare

99. *Gu de Bourgogne*, p. 3, vv. 59-60; *Gaydon*, vv. 4341-4342.

100. *Fierabras*, v. 1483; *Renaut de Montauban*, p. 82, v. 32, et p. 83, v. 6.

101. *Li romans d'Alixandre*, p. 134, vv. 32-33. Ap. *Gay, Gloss.*, I, p. 55. L'argent mier est le métal assaini, sans alliage, *argentum merum*.

102. *Roman de l'Escoufle*, vv. 1101-1102. Ap. *Gay, Gloss.*, II, p. 375.

103. *Gaydon*, vv. 1047-1048, édit. cit.

104. *La conquête de Jérusalem*, ch. 1, v. 375. Ap. *Gay, Gloss.*, I, p. 390.

105. G. Guiart, *Branche des Royaux Lignages*, t. I, v. 6885.

d'ailleurs sans ambiguïté, et ajoute même que les mailles du haubert qu'il décrit ont reçu la trempe pour durcir leur métal :

xiii<sup>e</sup> siècle . Il vist l'auberc qui fu roi Macabre,  
que il conquist desoz Tolose el pré:  
Tot iert la maille de fin acier trempé  
qu'ele ne crient dard ne branc acéré  
trestuit li pan en sunt sorargenté <sup>106</sup>.

La précision des mots ne laisse place à aucune équivoque. On ne peut donc être surpris si les harnois garnis de ces mailles polies, brillent, resplendissent et reflètent la lumière :

xiii<sup>e</sup> siècle. Les hauberts luisent et gectent grant clarté <sup>107</sup>.  
xiii<sup>e</sup> siècle Constans vesti l'auberc dont reliusoit la maille <sup>108</sup>.  
xiii<sup>e</sup> siècle Ils vestirent hauberc, dont la maille resplent <sup>109</sup>.  
xiii<sup>e</sup> siècle Grant colp li dune de l'espée trenchant  
emmi le piz, sur cel halbert luisant <sup>110</sup>.

Ces pièces brillantes, reluisantes, éblouissent ceux qui les regardent :

1306 Haubers, et cervelières et hyaumes  
font les esgardanz esbloir <sup>111</sup>.

Les soldats paraissent flamboyer sous leur équipement à qui voit de loin un détachement marcher en tenue de combat :

1306 Giètent d'autre part tel clarté  
qu'il pert, qui de loin les esgarde,  
que chascun hommes d'armé arde <sup>112</sup>.

Rien n'aurait justifié pareilles images, si les pièces du harnois eussent toutes été composées de mailles entrelacées. En plus de la matité naturelle de sa surface grenue, le fer de leur fil, mis en forme d'anneau, ne pouvait refléter qu'une faible lumière diffuse.

On ne peut supposer qu'il s'agisse d'une métaphore reprise et recopiée de poème en poème. Les auteurs apportent ici, ce qui est contraire à leur habitude, une remarquable diversité de comparaisons. Les uns voient les mailles blanches comme les lis ou les fleurs des prés, d'autres comme l'étain ou le pur argent. Celui-ci note les mailles polies, celui-là remarque

106. Agolant. Cf. J. Bekker, *Der Roman von Fierabras*, Berlin, 1829. Ap. Reiffenberg, *Chronique rimée de Philippe Mouskes*, t. II, *Introduct.*, p. cviii.

107. *Li roman d'Aquin*, v. 1472, édit. Jouon des Longrais, Nantes, 1880.

108. *Renaix de Montauban*, p. 426, v. 19, édit. Michelant, Stuttgart, 1862.

109. *Id.*, p. 426, v. 24.

110. *Ottinel*, vv. 860-861, édit. cit.

111. G. Guiart, *Branche des Royaux Lignages*, t. II, vv. 8773-8774.

112. *Id.*, *ibid.*, vv. 11539-11541.

leur brunissage. Qui les regarde en est ébloui, écrit le dernier, ou croit apercevoir au loin des hommes en feu.

Qu'elles aient reçu ou non la trempe, ces mailles sont des pièces de métal unies. Leur forme pouvait être ronde ou *plate*, mais il fallait leur surface plane, entretenue par le fourbissage, pour miroiter et inspirer ces figures aux poètes.

Il est encore un caractère que les auteurs des chansons de geste prêtent souvent aux pièces du harnois : les broignes sont *doublaines*, et les hauberts, *doubliers*. Ces adjectifs indiquent la double épaisseur du métal que les mailles de haute clouure permettaient de placer sur les vêtements de cuir ou d'étoffe. La moitié inférieure de chaque maille recouvre la partie supérieure de la rangée précédente. Les mentions relatives aux harnois ainsi composées confirment les indications générales que nous avons déjà recueillies.

Elles rappellent ainsi l'ordre dans lequel se revêtaient les deux pièces du harnois au temps des Capétiens :

xiii<sup>e</sup> siècle El dos li vestent une broigne d'acier  
dessus la broigne un blanc halberc doblier  
puis ceint l'espée... 113.

Elles précisent que c'est bien le nombre des mailles, qui est deux fois plus élevé :

xiii<sup>e</sup> siècle Et blanc haubert a double maille 114.

Sa broigne est route dont la maille est doblière 115.

L'imbrication, que permettait la haute clouure, rapprochait les mailles les unes des autres. On pratiquait d'ailleurs ce système aussi bien en hauteur qu'en largeur. Les mailles des garde-reins de l'Armería de Madrid et de la Tour de Londres, que nous avons cité, sont ainsi disposées. Les carapaces, que l'on obtenait, n'en étaient que plus résistantes :

xiii<sup>e</sup> siècle Il li ont un hauberc riche et fort endossé  
a double maille fet, moult fort et moult serré 116.

Malgré tout, les coups de lance finissaient par soulever ces écailles, et la pointe les arrachait de l'étoffe ou du cuir sur lequel elles étaient fixées :

xiii<sup>e</sup> siècle Et desmaillerent son hauberc doublentin 117.

113. *Li Coronemens Looys*, vv. 632-634.

114. *Rutebeuf*, I, p. 48. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 17.

115. *Roman d'Alicans*, v. 539. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 228.

116. *Doon de Mayence*, vv. 6587-6588, édit. Pey, Paris, 1859.

117. *Ogier le Danois*, v. 12739. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 564.

Une fois les premières mailles arrachées, les hauberts ne tardaient pas à être percés ou complètement rompus :

XIII<sup>e</sup> siècle Le safre doublentin ensement li faussa<sup>118</sup>.

Les pièces du harnois ainsi doublées jouissaient cependant d'une haute réputation de solidité. L'auteur d'une geste vante ainsi les qualités d'un haubert sorti de l'écrin, dans lequel on le conservait soigneusement enfermé :

XIII<sup>e</sup> siècle Un escrin va molt tost deverillier  
si en traist fors un blanc haubert doublier.  
D'or et d'argent estoient li quartier;  
par tele maniere fu serrés au forgier,  
ne crient cop d'arme vaillissant un denier<sup>119</sup>.

Les inventaires dressés au début du XIV<sup>e</sup> siècle comprennent des pièces du harnois que l'on distinguait des autres en spécifiant le genre de la clouure des mailles ou leur double épaisseur. Nous avons cité précédemment les pièces du harnois garnies de *mailles de haute clouure* ou de *mailles demy clouées*, qui se trouvaient dans l'état des armures dressé après la mort du roi de France Louis X. Les scribes chargés de ce relevé ont également noté dans leur nomenclature :

1316 1 barbière de haute clouure de Chambl...  
33 hautes gorgières doubles de Chambl...<sup>120</sup>.

Destinées à la protection du cou, partie vitale du corps la plus exposée aux coups de l'adversaire, les gorgières comblaient l'échancrure du vêtement du torse, et montaient souvent jusqu'au menton. La barbière, en forme de trapèze, couvrait le bas du visage et descendait sur la poitrine. Elle n'était autre que la *barbe*, placée sur leur broigne par les guerriers de la *Chanson de Roland* ou de *Fierabras*. D'après les figures de la *Broderie de Bayeux* ou de la *Bible de Roda*, cette pièce du harnois se fixait autour du menton et s'étalait sur la poitrine. Elle recouvrait ainsi la fermeture de la broigne, lorsque celle-ci était placée sur le devant du corps, et évitait que la lance de l'adversaire puisse se glisser entre ses deux bords, malgré leur laçage. La barbière servait au même usage, et renforçait pareillement les *cuiries* ou les *plates*.

Nous avons exposé les raisons pour lesquelles nous préférions choisir des exemples iconographiques plutôt dans la sculpture que dans les autres

118. *Doon de Mayence*, v. 5168.

119. *Roman d'Alixans*, vv. 4500 et suiv. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 17.

120. Paris, Bibl. Nat., ms. fr. 7855. Ap. Gay, *Gloss.*, I, pp. 61-62.

formes de l'expression artistique. A défaut de pièces du harnois subsistantes, les statues offrent l'avantage de présenter, à grande échelle et en relief, la surface extérieure des armures. Nous avons ainsi volontairement omis jusqu'ici d'invoquer le témoignage de la Tapisserie de Bayeux, auquel se sont référés presque tous les auteurs. Il ne faudrait pas en conclure qu'il vienne contredire, en quoi que ce soit, les points de vue que nous exposons.

Cette broderie montre des exemples très nets du port de la broigne, avec ou sans le haubert, parmi les cavaliers normands qui se dirigent vers Hastings, après le débarquement, pour s'y ravitailler. Ils portent tous, au contraire, broigne, haubert et heaume, lorsqu'ils suivent Guillaume, qui les mène au combat. Précédemment, au cours des opérations de l'embarquement du matériel militaire, on voit les serviteurs des chevaliers transporter, deux à deux, la broigne de leur maître placée sur un bâton passé d'une emmanchure dans l'autre.

La broderie de Bayeux a été l'objet d'innombrables études. Les experts attitrés ont donné leur avis sur la nature des vêtements militaires qu'elle reproduit. Demmin, Viollet-le-Duc, Boehheim, Laking et tant d'autres ont pris ce document comme base de leur argumentation. Leurs avis ne sont pas concordants. Chacun s'est efforcé d'interpréter ces dessins pour y découvrir le reflet de l'opinion qui avait sa préférence. Un ouvrage récemment composé sur cette oeuvre porte la signature de nombreux savants, professeurs d'histoire, de paléographie, conservateurs de musée, spécialistes chacun dans leur activité<sup>121</sup>. L'étude sur les armes et les armures en a été rédigée par sir James Mann, conservateur des Armures à la Tour de Londres et directeur de la Wallace Collection. Ce savant et regretté érudit avait accepté les idées proposées par F. M. Kelly. Il tient toutes les armures figurées sur la broderie de Bayeux marquées de traits ondulés, de lignes festonnées ou de traits obliques entrecroisés, pour des cottes de mailles, formées d'anneaux rivés et entrelacés.

Ne croyant pas que l'on ait fait appel au symbolisme pour indiquer, à cette époque, la nature des pièces du harnois, nous pensons, au contraire, que cette broderie cherche principalement à donner l'image de broignes et de hauberts renforcés de mailles pleines clouées à leur étoffe.

Cette oeuvre ne se prête d'ailleurs pas spécialement à des recherches de cet ordre. On est toujours obligé d'interpréter plus ou moins une reproduction dessinée. Ici, en plus, les brodeurs peuvent ne pas avoir suivi fidèlement le trait des dessins. Il est probable, au surplus, que les ouvriers

121. *La tapisserie de Bayeux*, textes de sir Franck Stenton, Simone Bertrand, George Wingfield Digby, Charles H. Gibbs-Smith, sir James Mann, John L. Nevinson et Francis Wormald, Phaidon Press Ltd., 1957.

qui l'ont exécutée, ont travaillé non pas d'après les dessins originaux, mais d'après des cartons préparés à cet usage. On explique ainsi certaines interversions, que l'on relève, dans l'ordre de présentation des scènes sur la tapisserie et la suite chronologique des événements. Ce chef d'œuvre est l'illustration magnifique d'une épopée, il ne convient pas de lui demander sur la technique de l'armurerie des enseignements dont ne se souciaient probablement ni son auteur, ni ses interprètes.

### LES MAILLES TRESLIES

Les recherches étymologiques ont établi le caractère indépendant du vocable *treslis*, longtemps considéré comme l'une des formes primitives de *treillis*. L'adjectif *treslis*, venu du latin *trilix*, est employé au XIII<sup>e</sup> siècle pour qualifier certains tissus, tandis que le mot *treillis*, déformation de *trichila*, désigne les entrecroisements du treillage. A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, la forme *treslis* disparaît, absorbée par l'attraction de la famille des mots dérivés de *treille*.

Le chant d'amour qu'une rencontre bucolique inspire à un troubadour provençal offre un ancien exemple de l'emploi de cet adjectif. Séduit à première vue, le poète vante les charmes et l'élégance de sa beauté campagnarde :

Début du XIII<sup>e</sup> siècle    *E fon filha de vilana  
cap'e gonel'e pelissa  
vest e camiza treslissa... 1.*

1. Marcabrun, *Pastorela*. Ap. A. Berry, *Florilège des troubadours*, p. 100, Paris, F. Didot, 1930. Voici la strophe entière et la traduction qu'en donne A. Berry :

*L'autrier jost'una sobrira  
trobei pastora mestissa,  
de joi e de sen massissa,  
E fon filha de vilana,  
cap'e gonel'e pelissa  
vest e camiza treslissa  
sotliers e causses de lana.*

(L'autre jour, auprès d'une haie, je trouvai une bergère assez fine, toute pétrie de grâce et d'esprit. C'était la fille d'une vilaine; elle portait cape, gonelle, pelerine, pelisse et chemise de tricot, avec de gros souliers et des bas de laine.)

Dans la langue française, l'adjectif *treslis* fait partie du vocabulaire usuel. Il s'applique à l'étoffe, qu'il s'agisse de tentures, de vêtements ou d'oriflammes<sup>2</sup>.

Son emploi pour préciser la nature de certaines pièces du harnois est donc tout à fait significatif. Il atteste l'existence de costumes de guerre, formés de mailles de fil métallique entrelacées, possédant la souplesse des vêtements de tissu. Son usage, dans ce sens précis, avait d'ailleurs d'illustres précédents. Virgile s'en servait pour qualifier l'armure composée de l'assemblage de ces petits cercles de métal:

*Loricam consertam hamis auroque trilicem<sup>3</sup>.*

Les Romains avaient, en effet, connu et utilisé cette forme de l'habillement défensif, comme de nombreux auteurs l'ont déjà signalé<sup>4</sup>. Un porte-enseigne vêtu d'une cotte formée d'anneaux entrelacés se trouve sur un sarcophage du III<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>, et ne laisse aucun doute à cet égard. Cette armure figure d'ailleurs également sur quelques autres bas-reliefs de colonnes ou arcs de triomphe dûs à l'art romain<sup>6</sup>.

F. M. Kelly fait pertinemment remarquer, à propos de certaines sculptures sur pierre, que, par suite des intempéries, la partie la plus exposée du relief, marquant l'interpénétration des anneaux, tend à disparaître. Des entrelacs de l'origine rongés par le vent et la pluie, il ne reste plus sur la pierre que les cavités, et ce qui fut un tissu de mailles annulaires devient un vêtement criblé de trous sphériques<sup>7</sup>. Il cite, comme exemple de

2. On le rencontre dans les œuvres attribuées à Jean Renard. Ce poète décrit ainsi le décor de rues pavées:

vers 1200 *Les maistres rues de samis,  
de draps de soie ourbs, treslis.*

(*Roman de l'Escoffie*, vv. 544-545.) Ce même auteur écrit pour faire ressortir la beauté d'un vêtement:

vers 1228 *D'un drap qu'il une fee ouvre  
fut vestue l'empereur;  
il n'ert ne tiessus ne treslis.*

(*Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole*, vv. 5324-5326, édit. F. Lecoy, p. 163, Paris, Champion, 1962.) Dans l'une des chansons qui forment la Geste de Guillaume d'Orange, le chantre présente l'arrivée des cavaliers que conduit Buevon de Commarchis:

xiii<sup>e</sup> siècle *As hantes roides, a confanon treslis,  
a nueve targes, et destrier arabie.*

(*Roman d'Aliiscans*, vv. 4154-4155. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 787.)

3. Virgile, *Enéide*, III, 467.

4. Cf., entre autres, Walther Rose, *Römischi-Germanische Panzerhemden*, ZFWUKK, 4; Wendelin Bosheim, *Waffenkunde*, p. 130; Ch. Buttin, *Les bardes articulées...*, p. 62; E. Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines d'après les textes et les monuments*, t. III, 2<sup>e</sup> partie, p. 1315.

5. Rome, Musée National, sarcophage de Ludovici.

6. Paris, Musée du Louvre. Ap. Clairac, *Musée de sculpture*, pl. CCXXI et CCXXX; Rome, Colonne Trajan. Ap. Frohner, pl. xcix; Rome, Colonne Marc Aurèle. Ap. Petersen, *Marcus-Säule*; Bartoli, *Arcess vet.*, p. 43. Ap. E. Saglio, *op. cit.*, p. 1315.

7. F. M. Kelly, *Römischi-Römanische Ringelpanzer*, ZFWUKK, Neue Folge, Vierter Band, Heft 9, p. 207, fig. 3.

telles circonstances, un cavalier sculpté sur la façade extérieure d'un monument du xii<sup>e</sup> siècle. Quelques entrelacs seulement de son harnois demeurent visibles aux endroits les moins exposés<sup>8</sup>. Les légionnaires romains qui figurent sur les bas-reliefs de la colonne Marc Aurèle ne portent pas tous le vêtement d'écailles dont nous avons parlé précédemment. Beaucoup d'entre eux, au contraire, ont le torse couvert d'une *lorica* formée d'anneaux métalliques entrelacés. Mais le marbre blanc dans lequel ils sont sculptés ne permet plus aujourd'hui d'en distinguer que quelques anneaux. L'usure du temps a effrité le relief de leurs entrecroisements. Les cavaliers que l'on voit sur le mausolée de Trajan, près de la mer Noire<sup>9</sup>, sont vêtus de semblables cottes. Toute trace des anneaux ici a disparu. Seuls restent, à intervalles réguliers, des marques creuses, en indice des mailles entrelacées dont se composait leur vêtement.

Quelques découvertes archéologiques confirment les documents qu'offre l'iconographie. Un fragment de tissu<sup>10</sup> et quelques mailles<sup>11</sup> ont été trouvés près des rives du Rhin, mêlés à d'autres objets romains, tandis qu'une chemise de mailles, en lambeaux, a été retirée des tombeaux édifiés aux v<sup>e</sup> et vi<sup>e</sup> siècles à Gamertingen, au cœur des plateaux jurassiques de la Souabe, sur la rive nord du Danube<sup>12</sup>.

En latin, l'anneau métallique de ces vêtements se dénommait *hamus*, mot qui servait également à désigner le crochet et le hameçon. Silius Italicus<sup>13</sup> et Virgile<sup>14</sup> emploient l'expression "lorica conserta hamis" pour qualifier la cotte formée par l'assemblage de pareilles mailles. Varron en donne la description : "ex anulis ferrea tunica"<sup>15</sup>.

Dans les siècles qui suivent, les prélates gallo-romains et les évêques lettrés des temps mérovingiens usent de tours originaux pour mentionner cette armure. L'évêque lyonnais Sidoine Apollinaire se sert de l'image que lui suggère l'apparence : "Circulus impactis loricam texuit hamis"<sup>16</sup>. Un autre prélat, saint Avit, l'évêque de Vienne, recourt à une élégante périphrase pour dépeindre des guerriers revêtus de ces chemises de mailles :

(490-525) *Hi loricarum vasto sub tegmine gaudent  
intexit creber sibimet quas circulus haerens*<sup>17</sup>.

8. Vérone, église San Zeno Maggiore.

9. Dobroudja. Ap. Lefèvre des Noettes, *L'attelage, le cheval de selle à travers les âges*, fig. 251, Paris, Picard, 1931.

10. Musée de Mayence. Ap. Saglio, *loc. cit.*

11. Musée de Kiel. Ap. id., *loc. cit.*

12. Ap. F. M. Kelly, *op. cit.*, fig. 2.

13. Silius Italicus, II, 401; V, 140.

14. Virgile, *Eneïde*; III, 467; V, 261; XII, 375.

15. Varron, *Long. Lat.*, v. 116.

16. Sidoine Apollinaire, *Panegyricus quem Romae Sidonius dixit Anthemoi Augusto bis consul.*

17. Saint Avit, *Sextus Alcimus Eedicius Avitus*, évêque de Vienne en 490, mort en 525.

Plus concis, saint Isidore, né à Carthagène, écrit avec précision, lorsqu'ils est devenu évêque de Séville : "lorica circulis ferreis contexta"<sup>18</sup>.

Aucun de ces écrivains ne fait usage du mot *macula* pour désigner les anneaux de fer de ces vêtements de guerre. Nicot et Ménage ont néanmoins cru trouver dans ce mot latin l'étymologie du français *maille*. En fait, ce n'est pas avant la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle que l'on relève l'emploi de *macula* à propos de l'armement. Le moine de Marmoutiers l'utilise pour décrire l'armure que Henri I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre, avait donnée à son beau-fils Geoffroi Plantagenet lors de son entrée dans la Chevalerie :

xii<sup>e</sup> siècle Induitur lorica incomparabili, quae maculis duplicitibus intexta, nullius lanceae vel jaculi cuiuslibet ictibus transforabilis haberetur<sup>19</sup>.

Dans le récit qu'il a laissé de l'attaque dirigée contre Philippe Auguste au cours de la bataille de Bouvines, l'un de ses historiens, Guillaume le Breton, se sert de *macula* dans le même sens :

xiii<sup>e</sup> siècle ... reliquis audacior, inter pectus et ora fidit maculas thoracis, et usque qua ligno junctum est ferri transegit acumen per collare triplex et per thoraca trilicem...<sup>20</sup>

Le poète Nicolas de Bray, qui vécut sous Louis VIII<sup>21</sup>, dont il chanta la geste, l'emploie aussi avec la même signification :

xiii<sup>e</sup> siècle Nexilibus maculis vestis distincta notatur<sup>22</sup>.

Les qualificatifs *duplex*, *nexilis*, *triplex* et *trilix* montrent que ces auteurs font usage du mot *macula* pour désigner la maille, quelle que soit sa nature, maille double de haute clouure ou maille treslie. Le contexte seul précise, en latin comme en français, la signification que l'écrivain entendait donner à ce mot. L'auteur d'un traité de fauconnerie supprime ainsi toute ambiguïté quant à la forme des mailles dont il veut parler :

xiii<sup>e</sup> siècle Habeantur duo annuli seu maciae loricarum<sup>23</sup>.

18. Isidore, *Or.*, XVIII, 13.

19. Johannis Taronensis, monachi Majoris Monasterii: *Historia Geoffredi Plantagenitus Andegavensis comitis et ducis Normannorum*. Historiens de France, XII, 521, Chroniques d'Anjou publiées par P. Marchegay et A. Salmon, pour la Société de l'histoire de France, pp. 233 et suiv.

20. Guillaume le Breton, *Philippide*, lib. XI, vv. 272-275, édit. François Delaborde, Paris, Renouard, 1835.

21. Du Cange, *Gloss.*, Index Auctores, p. clij, édit. 1678.

22. Id., *ibid.*, v.<sup>o</sup> *macula*.

23. Fredericus II (Imp. ob. an. 1254): *De arte versandi per falcones*, lib. 2, cap. 37. Ap. Du Cange, *Gloss.*, v.<sup>o</sup> *macula*.

Il n'y a aucune relation entre les divers sens du mot *macula* en latin classique et la signification que les historiographes du moyen âge ont donné à ce mot dans leur latin. L'élément métallique de l'armure se dénomme *maille* dans la langue française, bien avant que le mot *macula* ne soit employé dans ce sens.

Nous ne nous attarderons pas plus longuement sur ce problème de philologie, et nous allons chercher à trouver non plus l'origine du mot, mais celle de l'objet lui-même.

De nombreux écrivains ont cité, avant notre ère, l'existence des harnois formés d'anneaux de fer entrelacés. Certains indiquent même leur provenance. Le narbonnais Varron (116-27 av. J. C.) leur attribue une origine gauloise. Il note en effet la remarque suivante à leur sujet: "Lorica, quod e loris de corio crudo pectoralia faciebant: postea subcidit Gallica e ferre sub id vocabulum, ex anulis ferrea tunica" <sup>24</sup>. La *Collection des auteurs latins* interprète ce commentaire en écrivant: "Lorica (cuirasse), de *lorum* (cuir), parce que la cuirasse était faite de bandes de cuir. Depuis, tout en gardant le même nom, la cuirasse fut tissée, à la manière des Gaulois, en mailles de fer" <sup>25</sup>.

A la même époque, l'historien Diodore de Sicile, un contemporain de César et d'Auguste, prête également aux Gaulois l'usage d'une armure qu'il décrit "θωρακες δ'εχουσι μεν αιδηρους αλυσιδωτους" <sup>26</sup>. Cette indication se trouve dans l'exposé que cet auteur consacre aux habitants d'une très vaste région, aux limites mal définies. Il étudie notamment leur façon de combattre. Le traducteur de son ouvrage en langue française rend ainsi le passage où figure ce détail: "Les uns se revêtent le corps d'une cuirasse faite de mailles de fer; d'autres se contentent des moyens de défense naturels, et marchent au combat absolument nus" <sup>27</sup>.

Lorsque ces textes furent écrits, le mot *Gaulois* n'avait pas le sens restreint qu'on a coutume de lui attribuer aujourd'hui. Avant notre ère, la plupart des auteurs se servaient des trois noms *Celtes*, *Galates* et *Gaulois*, de la manière la plus arbitraire, pour désigner l'ensemble des nations qui habitaient l'Europe, de l'Océan à l'embouchure du Danube. Ils donnaient même le nom de *Galates* aux Gaulois qui avaient envahi une partie de l'Asie mineure et fondé le royaume de Galatie.

Dans ce territoire immense, deux découvertes confirment les indications fournies par ces écrivains et attestent que les Gaulois portaient des vêtements de mailles entrelacées. Les fouilles de Pergame <sup>28</sup> apportent le

24. Varron, *De lingua Latina ad Ciceronem*, lib. V, 116.

25. M. Nisard, *Collection des auteurs latins. De la langue latine*, p. 497.

26. Diodore de Sicile, *Bibliothèque Historique*, V, 30.

27. A. F. Miot, *Diodore de Sicile*, t. II, p. 366, Paris, Impr. Royale, 1836.

28. Effectuées de 1878 à 1886 par l'ingénieur allemand Humann.

témoignage le plus précis et le plus ancien. Elles prouvent l'existence en ce lieu de la cotte formée d'anneaux métalliques, à une date légèrement antérieure aux textes que nous venons de citer.

Les Galates d'Asie mineure avaient combattu les Romains, au côté d'Antiochus III, roi de Syrie, à la bataille de Magnésie, en l'an 190 avant notre ère. A la suite de cette action, Rome leur déclare la guerre, les refoule en Galatie (189-188) et leur impose l'alliance d'Eumènes, roi de Pergame. Sous le règne de ce souverain (197-159), divers monuments sont édifiés dans sa capitale, dont un temple décoré d'une frise de bas-reliefs, dédié à la déesse Athéna. Retrouvées en grande partie dans les fouilles de Pergame, ces sculptures sont maintenant exposées à Berlin<sup>29</sup>. Elles ont fait l'objet de diverses études, dont une monumentale publication les reproduisant en totalité<sup>30</sup>. Parmi les personnages sculptés sur cette frise, quelques guerriers sont vêtus d'une cotte de mailles entrelacées<sup>31</sup>. La précision avec laquelle l'artiste a ciselé le marbre ne laisse aucun doute sur la forme de cette contexture. Son talent permet même de suivre sur ces vêtements l'alternance des anneaux soudés et rivés<sup>32</sup>.

De nombreuses armures d'autre forme, notamment celles que portaient les Grecs et les Macédoniens, figurent sur ces bas-reliefs<sup>33</sup>. Dans une étude récente consacrée aux armes qui se trouvent sur cette frise, Peter Jaeckel attire l'attention sur le soin minutieux avec lequel le sculpteur a traité les simples cottes de mailles entrelacées, et sur le rang occupé par les guerriers qui en sont vêtus. Il en déduit, à juste titre semble-t-il, que ce vêtement de guerre était porté par l'armée du roi de Pergame<sup>34</sup>. Les armures grecques et macédoniennes, remarquables par leur magnificence, placées en bordure de cette frise, seraient là, à son avis, pour témoigner des victoires remportées par les soldats du roi : elles auraient fait partie du butin qu'ils auraient conquis sur l'ennemi.

On a retrouvé d'autre part récemment en France, dans les fouilles entreprises à Entremont, près d'Aix-en-Provence, divers fragments de la statue d'un guerrier gaulois. Elle provient de l'*oppidum* que les Salyens avaient édifié en ce lieu, et que Rome attaqua et détruisit en l'an 123 avant notre ère. Ce guerrier porte un vêtement à manches courtes, recouvrant le torse et le haut des cuisses. Sa surface, criblée de petits trous ronds assez régulièrement espacés, présente le même aspect que les cottes portées par les légionnaires romains sur la colonne Marc Aurèle ou les

29. Pergamonmuseum.

30. Brunn, *Die Altertümer von Pergamon*, Berlin, 1890-1895.

31. Id., Tafel xlvi, 2; Tafel xlix, 4, und Tafel xliv, 1. Cf. E. Saglio, *op. cit.*, p. 1315, n. 4, et P. Jaeckel, *Pergamenische Waffenreliefs*, pp. 94 et suiv., "Berlin Waffen- und Kostümkunde", Heft 2, Berlin, 1965.

32. Ap. P. Jaeckel, *op. cit.*, p. 106.

33. Ap. id., *ibid.*, pp. 103-105.

34. Ap. id., *ibid.*, p. 106.

cavaliers du mausolée de Trajan. Ces trous sphériques sont les dernières traces de mailles annulaires, dont le temps et les frottements ont fait disparaître tout le relief. Il eut été difficile de se rendre compte que ces petits creux ronds et réguliers, que certains archéologues prennent pour des mouchetures du vêtement<sup>35</sup>, sont les vestiges d'anneaux de fer entrelacés, si la pierre moins friable sur laquelle furent sculptées les frises de Pergame n'eut conservé la forme précise de ces mailles annulaires, et si le cavalier de Vérone, et divers autres monuments du moyen âge, n'eussent présenté la même apparence que la statue d'Entremont.

L'usage par les Gaulois de vêtements de guerre formés de mailles annulaires entrelacées est donc bien établi. D'autres découvertes permettront peut-être un jour de préciser le lieu du vaste territoire celtique où cette invention a pris naissance. La date à laquelle furent sculptées les frises de Pergame n'est pas très antérieure à celle où fût détruit l'oppidum gaulois d'Entremont. Elle permet d'ailleurs d'autant moins de trancher en faveur d'une origine orientale, que la statue dont on a retrouvé les fragments en Provence pouvait exister longtemps avant cette destruction.

Dès le haut moyen âge, d'autres sculptures attestent l'emploi de vêtements défensifs de cette contexture<sup>36</sup>. Le plus ancien de ces documents offre un intérêt exceptionnel. Il s'agit de l'une des plaques d'ivoire sculptées qui formaient la châsse de *San Millán*. Cette châsse fut offerte en 1070, par Sancho IV, au monastère de *San Millán de la Cogolla*, province de Rioja, en Espagne. Elle comprenait une trentaine de panneaux,

35. H. P. Eydoux, *Monuments et trésors de la Gaule. Les récentes découvertes archéologiques*, p. 261. Paris, Plon, 1958.

36. XI<sup>e</sup> siècle: panneau d'ivoire de la châsse de *San Millán*, terminée vers 1070, Madrid, Musée National Archéologique.

XII<sup>e</sup> siècle: Mozac (Puy-de-Dôme), abbaye Saint-Pierre, chapiteau des Saintes Femmes au Tombeau; Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme), église, chapiteau de la Résurrection; Paris, Musée du Louvre, chapiteau de Notre-Dame-de-la-Couldre, provenant de Parthenay (Deux-Sèvres), combat de David et Goliath; Vérone (Italie), le cavalier au combat de l'église *San Zeno Maggiore* et le Roland de la cathédrale.

XIII<sup>e</sup> siècle: Malesherbes (Loiret), église, pierre tombale du seigneur de Jouy; Hatfield (Essex), Broad Oak Church, effigie de Robert de Vere, comte d'Oxford; Stoke d'Abernon (Surrey), Church, plaque funéraire de sir John d'Auberon l'ainé; Lincoln (Lincolnshire), Cathedral, Easter Sepulchre; Hawton (Nottinghamshire), All Saints Church, Easter Sepulchre, etc.

XIV<sup>e</sup> siècle: Chatham (Kent), plaque funéraire de sir Robert Setvans; Pebmarsh (Essex), plaque funéraire de sir William Fitzralph; Aldborough (Yorkshire), plaque funéraire de sir William de Aldeburgh; Padoue, basilique de Saint-Antoine, gisant de Manno Donati; Canterbury (Kent), effigie d'Edouard, le Prince Noir, etc.

XV<sup>e</sup> siècle: Warwick (Warwickshire), plaque funéraire de Thomas Beauchamp, comte de Warwick; Paris, Musée du Louvre, statue tombale de Pierre d'Evreux Navarre; Aisholt Thorpe (Norfolk), plaque funéraire de sir Edmund de Thorpe; Bologne, église de Saint-Jacques-le-Majeur, statue d'Annibal Bentivoglio, etc.

XVI<sup>e</sup> siècle: Ravenne, Accademia, gisant érigé en 1526, de Guidarello Guidarelli († 1501); Innsbruck, Hofkirche, diverses statues, dont celles exécutées par Peter Vischer en 1513; Saint-Denis, les bas-reliefs du tombeau de François I<sup>er</sup>, œuvre de Pierre Bontemps; Paris, anc. collect. Charles Stein, un bas-relief, daté de 1527, attribué au sculpteur Hans Keis, représentant l' entrevue de Charles Quint et de son frère Ferdinand; Paris, Musée du Louvre, statue funéraire de Charles de Maigny, sculptée en 1557 par Pierre Bontemps.

la plupart relatant la vie de saint Emilien, deux frontispices également en marbre, des statuettes en or et des cabochons de pierres précieuses. Elle existait encore intacte en 1808, et fut malheureusement alors démolie par des soldats qui pillèrent le monastère, et prirent l'or et les pierreries de cette châsse. Ils négligèrent les panneaux de marbre, qui furent néanmoins dispersés. Quatre d'entre eux se trouvent aujourd'hui à Leningrad, d'autres à Florence, Berlin et New-York. L'un des panneaux de Leningrad porte la signature des artistes qui ont composé cette œuvre: **ENGELRAM MAGISTRO ET REDOLFO FILIO**. Elle dénote leur origine rhénane.

Parmi les panneaux de cette châsse, aujourd'hui conservés à Madrid, au Musée National Archéologique, il en est un qui représente le roi des Wisigoths, Léovigilde, exterminant les défenseurs d'une cité tenue par les Cantabres. Le roi, à cheval, porte un heaume à nasal et une broigne *tresli*. Ce vêtement est muni de manches, il a sa coiffe et sa ventaille, ses pans descendant jusqu'aux genoux. Il est déjà tel que le décrivent les chansons de geste au XIII<sup>e</sup> siècle. Les entrelacs des anneaux restent à peine visibles, usés par les frottements. Cette broigne paraît criblée de trous sphériques, comme le semblent les vêtements de mailles annulaires des légionnaires romains sur la colonne de Marc Aurèle, et ceux des guerriers sur divers monuments du XII<sup>e</sup> siècle, notamment à Vérone et à Mozac, dans le Puy-de-Dôme.

Les artistes rhénans qui ont sculpté cet ivoire ne se sont évidemment pas soucié de reconstituer l'armure qu'aurait pu revêtir le roi Léovigilde, mort à Tolède en 586. Ils ont représenté l'équipement du cavalier de leur époque. L'épée que brandit celui-ci possède d'ailleurs le pommeau de forme trilobée, les quillons très courts et la lame à gouttière médiane qui caractérisent les épées carolingiennes. Ce panneau permet ainsi de connaître la forme d'un habillement de guerre en mailles *tresli* tel qu'il existait en 1070.

C'est peu après cette date que les auteurs qualifient précisément de *tresli* des hauberts et des broignes. Dans les gestes postérieurs à la *Chanson de Roland*, cet adjectif sert à préciser la contexture particulière de certaines de ces pièces du harnois. Les plus anciens textes réservent son emploi au haubert:

XII<sup>e</sup> siècle Lances, espiez, halberc *tresli*<sup>37</sup>.

XII<sup>e</sup> siècle Tant soient garni d'armes et de haubers *trellis*<sup>38</sup>.

XII<sup>e</sup> siècle On li aporte .i. blanc hauberc *tresli*<sup>39</sup>.

37. *Eneus*, v. 7055, édit. Salverda de Grave.

38. *Li romans d'Alexandre*, p. 329, édit. Michelant.

39. *Girbert de Metz*, p. 505, v. 23, édit. Stengel.

Mais très vite, les auteurs se servent de ce mot pour qualifier les broignes aussi fréquemment que les hauberts :

- xIII<sup>e</sup> siècle Puis vesti .i. hauberc treslis<sup>40</sup>.  
 xIII<sup>e</sup> siècle En son dos vest une broigne treslice<sup>41</sup>.  
 xIII<sup>e</sup> siècle En lor dos ont vestu les blans haubers treillis<sup>42</sup>.  
 xIII<sup>e</sup> siècle Et Gautiers a une broigne treslie  
 que cil li ont moult tost appreillis<sup>43</sup>.

Les mailles des vêtements *treslis* ne sont pas clouées, mais *mises* en place, étroitement unies les unes aux autres pour former un tissu plus serré et le rendre impénétrable :

- xIII<sup>e</sup> siècle ... la broigne treslie  
 est si serrée, maille n'en est mal mise<sup>44</sup>.

Le haubert *treslis* se revêt en général par dessus un premier vêtement d'étoffe, qui évite le contact du métal à la peau du visage :

- xIII<sup>e</sup> siècle Gautiers s'arma, li vavassors gentiz;  
 vest .i. hauberc qui fu fors et treslis,  
 desor vesti .i. gambison faitis<sup>45</sup>.

Ce vêtement apparaît lorsqu'on retire le haubert :

- xIII<sup>e</sup> siècle Il le desarmant del blanc baubert treslis  
 sanguante avoit la cotte de samis<sup>46</sup>.

Le haubert *treslis* doit avoir des mailles fines, il doit être léger, mais néanmoins fort et solide :

- xIII<sup>e</sup> siècle Hauberc ot bon, menuement tresliz<sup>47</sup>.  
 xIII<sup>e</sup> siècle Haubert treliz, fors et entiers<sup>48</sup>.  
 xIII<sup>e</sup> siècle Puis fu li haubers aportés  
 fors et légier, clers et treleis<sup>49</sup>.

40. *Roman de la Violette*, v. 1766. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 60.

41. *Li romans de Garin le Lohéain*. Ap. Du Cange, *Gloss.*, v.<sup>o</sup> *bronea*.

42. *Aiol*, v. 4710, édit. Förster, Heilbronn, 1876.

43. Gaydon, édit. Guessard et Lucas, vv. 8192-8193; Paris, 1862.

44. *Idem*, vv. 7081-7082.

45. *Idem*, vv. 4932-4934.

46. *Li romans de Garin le Lohéain*, édit. Paulin Paris, p. 266, 9, Paris, 1833.

47. *Le roman des Lohéains*, Arsenal, ms. 180, f. 26 a Z. 3. Ap. Schirling, *op. cit.*, p. 68, note.

48. *Males sans frain*, ms. Berne 354, f. 33 d. Ap. Godefroy, *Dict.*, v.<sup>o</sup> *treslis*.

49. *L'aire perilleux*, édit. B. Woledge, vv. 5532-5533, Paris, Champion, 1936.

Au cours des opérations militaires, le guerrier reste la plupart du temps sans retirer sa broigne :

XIII<sup>e</sup> siècle Puis ne jui .III. nus sous ma broigne treslie<sup>50</sup>.

XIII<sup>e</sup> siècle Ne fui .VII. jorz sanz ma broigne treslie<sup>51</sup>.

Dans leurs récits, les poètes mentionnent les deux pièces du harnois dont l'ensemble forme l'équipement corporel défensif. Il est parfois dissimulé sous un vêtement civil :

XIII<sup>e</sup> siècle Getez en vostre dos une broigne treslice  
et par desus l'aubert, vestez une pelice<sup>52</sup>.

Les deux pièces pouvaient être de nature différente, l'une formée de mailles clouées, l'autre de mailles de fil de fer entrelacées :

XIII<sup>e</sup> siècle Le clavain li trencha et la broigne treslie<sup>53</sup>.

Ce ne sont pas seulement la broigne et le haubert qui sont fabriqués à l'aide d'anneaux entrelacés. Les gestes mentionnent aussi d'autres pièces du harnois, telles les chausses. Le premier adversaire auquel Erec va se mesurer dans sa chevauchée porte ainsi

XIII<sup>e</sup> siècle hauberc blanc et chauces treslices<sup>54</sup>.

Et les mentions de ces chausses formées d'anneaux de fer entrecroisés se retrouvent fréquemment :

XIII<sup>e</sup> siècle A les chauces de fer treslices<sup>55</sup>.

L'adjectif *treslis* ne servit pas seulement à qualifier les pièces du harnois formées de mailles de fil de fer entrelacées, il s'appliqua également à leurs mailles :

XIII<sup>e</sup> siècle Il a lachié ses cauches, la maille en est treslie<sup>56</sup>.

XIII<sup>e</sup> siècle Une broigne a mailles trellies  
li ont après el dos jetée<sup>57</sup>.

50. *Qui de Bourgogne*, p. 3, v. 59. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 228.

51. *Aymeri de Narbonne*, v. 370, var. A. T. Ap. Godefroy, *Dict.*, v.<sup>o</sup> *treslis*.

52. *Florence de Rome*, vv. 2345-2346. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 421.

53. *Fierabras*, v. 1009, édit. citée.

54. Chrétien de Troyes, *Erec et Enide*, v. 3675, édit. M. Roques, Paris, Champion, 1966.

55. *Chron. des ducs de Normandie*, t. II, p. 455. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 351.

56. *La conquête de Jérusalem*, ch. VII, v. 7247, édit. Hippéau.

57. *Roman de Blançondin*. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 228.

Les chevaux eux-mêmes sont équipés de ce tissu, qui les met à l'abri des flèches :

xxiiie siècle Mainte sajete ont sor lui descochié  
en son haubert et en l'escu fichié  
et el ceval; mais il ot garandie  
la coverture dont la maille est treslie<sup>58</sup>.

La tactique des combattants est la même, quelle que soit la nature de leurs harnois. Elle est avec les vêtements treslis semblable à celle décrite dans la *Chanson de Roland*. Le point faible de l'équipement réside à la jonction du haubert et de la broigne. On s'efforce de parer, à l'aide du bouclier ou de l'écu, les coups de lance que l'adversaire porte dans cette direction :

xxiiie siècle Et l'escu lui perçå et le hauberc treslis<sup>59</sup>.

xxiiie siècle L'escu li perce; mais le haubert treslis  
n'empira li vaillissant un espi  
car la cuirie qu'il ot le garanti<sup>60</sup>.

xxiiie siècle Mais li haubers est fort treillis  
que bien se tient, ne fausse pas<sup>61</sup>.

xxiiie siècle Desour la bocle d'or li a frainte et cassée  
et du haubert trellis trois cens mailles copées<sup>62</sup>.

Sans toucher au haubert, la pointe de la lance parvenait parfois à pénétrer la broigne directement derrière le bouclier :

xxiiie siècle L'escu li tranche et la broingne treslie  
parmi le cors le rojt espié li guie.

L'escu li perce et la broingne treslie  
fer et penon parmi le cors li guie<sup>63</sup>.

Sur les champs de bataille, les hauberts *treslis* et les broignes *treslices* sont tranchés ou percés par les coups d'épée ou de lance, leurs mailles sont rompues ou coupées. Il n'est question ni de démailler ces vêtements, ni de déclouer leurs mailles.

Ce sont principalement les hauberts qui furent confectionnés en mailles

58. *Roman d'Alixour*, vv. 2123-2126. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 40.

59. *Renaus de Montauban*, p. 82, v. 16, édit. Michelant.

60. *Gaydon*, vv. 5020-5022.

61. *Amadas et Ydoine*, édit. Hippéau, vv. 4493-4494.

62. *Dous de la Roche*, édit. Meyer-Huet, vv. 4179-4180.

63. *Gaydon*, vv. 2198-2199 et 4980-4981.

*treslies*. Le fil de fer en fut dénommé *fil à haubers*, et la maille *treslie* porta, au XIV<sup>e</sup> siècle, le nom de *maille de haubert*.

La confection des pièces formées de mailles *treslies* demandait un long travail de préparation. La forge à la main du fil de fer nécessaire au montage d'une broigne ou d'un haubert exigeait un temps considérable, avant que la tréfilerie ait pris naissance. On relève la mention de l'emploi des filières dans un ouvrage dont l'auteur, le moine Théophile, vécut au X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle. Leur existence n'y est pas présentée comme une nouveauté, et l'on peut penser, à juste titre, que l'invention était alors connue depuis un certain temps. Son auteur la définit ainsi :

De ferris per quae fila trahuntur.  
Ferri duo latitudine trium digitorum, superius et inferius stricti, per omnia tenues, et tribus ordinibus aut quatuor perforati, per quae foramina fila trahuntur<sup>64</sup>.

Le procédé servait à tirer les fils de divers métaux. Il resta en usage sans modification, et sur une gravure qu'Etienne Delaulne composa en 1576, on peut voir un banc de tréfilerie placé le long du mur de l'atelier d'un orfèvre. Il comporte les mêmes plaques perforées d'où sort le fil, tiré par le moulin à main qu'actionne l'apprenti.

Dès le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, la tréfilerie est un métier réglementé, et la rédaction de ses statuts montre qu'il s'agit d'une profession exercée depuis de nombreuses années :

1260 Quiconques veut estre traifilier de fer à Paris, estre le puet por tant qu'il sache le mestier et ait de coi.  
Quiconques est traifilier de fer à Paris, il puet avoir tant aprentis et de vallès qui veut, et ovrer de nuiz quant il veut.  
Nus traifilier de fer ne doit rien de chose que il vende et achate à Paris apartenant à son mestier.  
Li traifilier de fer doivent le guet et la taille et les autres redevances que li autre bourgeois doivent au Roy<sup>65</sup>.

Les fabricants de clous se servaient du même banc que les tréfiliers pour étirer leur métal et utilisaient les mêmes filières. Comme eux, ils considéraient que seul le fer d'Espagne avait les qualités voulues pour

64. Theophili..., *Libri III seu Diversarium artium schedula*, édit. Ch. de l'Escalpier, p. 132, Paris, 1843.

65. *Livre des métiers d'Etienne Boileau*. Ap. G. B. Depping, *op. cit.*, p. 62, ou R. de Lépinasse, *op. cit.*, t. I, titre XXIII, p. 52.

l'exercice de leur profession. Les uns et les autres le spécient, à maintes reprises, dans les règlements de leurs métiers :

vers 1330 Nus ne fache clous se ce n'est de bon fer d'Espagne<sup>66</sup>.

1374 Nulz ne porra vendre cleux de fer de Hénault ou d'Alemaigne pour fer d'Espagne<sup>67</sup>.

1382 Que aucun dudit mestier (des treours de fil de fer de nostre Ville de Rouen) ne pourra... mettre en oeuvre point de fil d'Alemaigne, pour ce que icelluy fer n'est pas convenable pour l'ovraige dudit mestier; maiz est l'œuvre qui en est faicta mauvaise, pléante, rompante et décevable<sup>68</sup>.

C'était alors une croyance solidement établie que chaque métal possédait des propriétés inhérentes, variables selon le lieu d'où provenaient les substances minérales :

1632 Il y a des mines qui rendent... un fer aigre, fresle, tenant fort du cuivre et qui ne vaut rien à ferrer les roues, ny a faire des cloux, ou au contraire le fer doux est fort bon. Item, il y a du fer qui ne vaut rien qu'en besongne courte, comme faire des cloux<sup>69</sup>.

De nombreuses régions étaient réputées détenir un minerai spécial. Il donnait un fer particulier, ses qualités étaient différentes, et l'on croyait que son acier conservait les mêmes propriétés. Fers et aciers se vendaient suivant leur provenance, Catalogne, Carme, Espagne, Piémont, Poitou, Dauphiné, etc., comme les fruits d'un terroir ou les crus d'un vignoble. Chargés en 1793 par le Comité de Salut Public de décrire les procédés de fabrication des armes blanches, Berthollet, Monge et Vandermonde rencontraient ce préjugé profondément enraciné dans la plus importante manufacture d'armes qui existait alors en France, celle de Klingenthal. S'opposant à l'opinion qui avait cours, ils énonçaient le principe nouveau, révolutionnaire dans toute l'acception du terme, que "par-tout où on a de bonnes mines de fer, on peut fabriquer, avec du charbon, tous les genres d'acier possibles"<sup>70</sup>.

La préférence des tréfiliers s'explique néanmoins. L'acier ne les in-

66. P. Hermansart, *Les anc. comen. d'arts et mét. à Saint-Omer*, t. II, p. 49. Ap. Gay, *Gloss.*, p. 399, col. 1.

67. Arch. de l'hôtel de ville d'Amiens, reg. aux chartes; côté N., f. 189. Ap. A. Thierry, *Recueil des monuments inédits de l'histoire du Tiers Etat*, t. I, p. 677, Paris, F. Didot, 1850.

68. *Ordonn. des rois de France*, t. VII, p. 744, Paris, Impr. Royale, 1745.

69. E. Binet, *Essay des merveilles de nature...*, p. 260, I, Osmont, Rouen, 1632.

70. Vandermonde, *Procédés de fabrication des armes blanches*, publiés par ordre du Comité de Salut Public, p. 66. A Paris, Impr. du Dept. de la Guerre, l'an II républicain.

téressait en aucune façon. Leur industrie demandait un métal qui puisse s'étirer sans casser, et qui, mis en fil, conserve une solidité suffisante. Le fer, selon les mines dont il provient, peut avoir le défaut d'être cassant à chaud ou à froid. Vandermonde en note la remarque dans la notice qu'il composa à l'usage des ouvriers en fer<sup>71</sup>. Le premier, dit-il, vient des mines qui contiennent un peu d'acide phosphorique, et l'autre renferme de l'arsenic. D'autres métaux imparfaits, ajoute-t-il, peuvent produire les mêmes effets<sup>72</sup>.

Il faut d'ailleurs, sur ce point, tenir compte de la diversité des méthodes industrielles du moyen âge. Si le Dauphiné, le Tyrol et la région de Siegen ont connu, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, la production du fer et de l'acier par décarburation de la fonte<sup>73</sup>, partout ailleurs les procédés en usage suivaient encore les méthodes antiques des bas et moyens foyers. L'affinage y restait fort insuffisant. Le fer d'Espagne tenait sans doute, de ses impuretés naturelles, plus de liant que n'en possédaient les autres.

La confection des vêtements de mailles trèsliées n'a pas donné naissance à un corps de métier spécial. Du Cange a relevé dans un coutumier angevin la mention d'une redavanec, indiquant que les tréfiliers montaient eux-mêmes ces pièces du harnois avec le produit de leur travail :

Le Sire de Priillé a son usage au fié au Forestier, et a une fosse a douz cognées, et a un porteur il trefiliers, et de ce le Sire de Priillé doit un haubert au Seignor de la forest, totes les foiz que le Sire mûe<sup>74</sup>.

Les statuts concernant le métier des tréfiliers étaient rédigés, comme nous l'avons vu, en termes très généraux. "Nus traifilier de fer ne doit rien de chose que il vende." Rien ne spécifiait leurs activités, ni ne les limitait. Les tréfiliers ne procédaient pas tous à l'étirage du métal; certains achetaient le fil de fer dont ils avaient besoin pour exécuter leur travail.

Le nombre des tréfiliers devint si grand en certaines régions qu'ils ne trouvèrent plus à vendre les produits habituels de leur industrie. Répondant à la demande formulée par certains d'entre eux, une Ordonnance royale décida que, dans leur localité, l'apprentissage serait exclusivement réservé aux fils des maîtres, et qu'il ne serait autorisé qu'une forge et qu'un moulin par entreprise :

71. Vandermonde, Monge, Berthollet, *Avis des ouvriers en fer sur la fabrication de l'acier*, publié par ordre du Comité de Salut Public, p. 6, Paris, Impr. du Dept. de la Guerre, s. d.

72. Id., *ibid.*, p. 6, note 1.

73. Cf. Auguste Bouchayer, *Les Chartreux, maîtres de forges*, pp. 59 et suiv. Grenoble, Didier et Richard, 1927.

74. *Regestum Castri Lidi in Andibus*, f. 54. Ap. Du Cange, *Gloss.*, v.º *trifilum*.

1416 Nous avons receu l'umble supplication des Maistres, Ouvriers et Jurez du mestier de Aymeterie et fil de haubert, de la Ville et Prévosté de Belencourt (aujourd'hui Bellencombe) en nostre Conté de Longueville et Bailliage de Caux...

(1) Et premièrement. Que nul dudit mestier ne puisse aucun apprendre à ouvrir dudit mestier d'aymelerie<sup>75</sup>, en tout ledit Baillage et Ressort, se celiu que il apprendra n'est filz de maistre...

(4) Item. Nul n'aura que une forge et un treffillier, sur paine de cent sols d'amende.

(12) Item. Lesdits Maistres de forge et faiseur d'ains pourront eux et leurs hoirs apprendre à faire du fil à cardes, comme se ilz estoient filz de Maistres, sans ce què les Maistres du fil à cardes y puissent mettre contredit...<sup>76</sup>.

A Paris, "les maistres et jurez du mestier de treffilier" durent consentir, au xvr<sup>e</sup> siècle, à la fusion de leur profession avec celles "des haubergers et chaisnetiers". Les nouvelles lettres patentes, que signa Charles IX, sont communes aux trois métiers. Elles contiennent, sur le plan social, des règlements qui s'appliquent à tous, mais elles renferment aussi des dispositions particulières, notamment pour "traire et tirer les fils de laiton et de fer et pour faire chaisnes, agraphes et ameçons et aultres ouvrages"<sup>77</sup>.

Au xiii<sup>e</sup> siècle, le fil destiné à la fabrication des vêtements de guerre se vendait *par charretée*, *par some* ou *par trousses*, comme l'indique le tarif de Paris, énumérant les droits de péage à l'entrée de Petit-Pont<sup>78</sup>. Il s'agissait uniquement de fil de fer. Le montage d'un haubert, d'une broigne ou d'une chemise de mailles en nécessitait plusieurs centaines de mètres. La misé en fil d'une telle quantité d'acier eut été, en ce temps là, une tâche presque impossible.

Les martinets des forges, actionnés à l'époque par les moulins hydrauliques, donnaient à l'acier un premier affinage, et le mettaient en forme de *carreaux*. Les artisans battaient ensuite à bras l'acier de ces cartes pour le rendre plus homogène, et l'étirer, avant de le façonner. Ils auraient eu à poursuivre ce travail manuel jusqu'au bout, et amenuiser progressivement le métal pour en former de très fines barres. Ils se seraient alors trouvés aux prises avec toutes les difficultés, qu'aurait présentées un métal aussi peu malléable que l'acier, pour donner à ces barres aplatis une forme cylindrique. La fabrication à la forge du fil d'acier par centaines de mètres, eut constitué une opération interminable et des plus malaisées.

Longtemps on a eu recours à cette méthode pour la confection des

75. J. B. B. Roquefort, dans son *Glossaire de la langue romane*, Paris, Crepelet, 1808, définit l'aymelerie l'art de faire de l'émail. Cette proposition erronée est restée sans suite.

76. *Ordonn. des rois de France*, t. X, pp. 390-393, Paris, Impr. Royale, 1745.

77. Cf. R. de Lespinasse, *op. cit.*, t. II, pp. 334-337.

78. Ap. G. B. Depping, *op. cit.*, p. 294, ou R. de Lespinasse, *op. cit.*, t. I, p. 242.

ressorts d'horlogerie, mais il s'agissait de courtes longueurs de métal. On utilisait à cet effet l'acier soudé, tel qu'il se présentait après le passage au martinet. Seuls l'acier de Carne et l'acier à la rose, qui venaient d'Allemagne et de Hongrie, convenaient pour ce travail. Les difficultés que présentait le finissage des ressorts étaient si grandes qu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle on créa, afin d'y remédier, un procédé industriel pour fondre l'acier soudé. On obtint ainsi une matière plus homogène et plus appropriée au travail de forge. Cette homogénéité permit de laminer l'acier fondu en plaques très fines et de le découper en rubans étroits. Mais il fallut attendre jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle pour réussir à passer à froid, dans une filière, les verges d'acier sorties des cylindres des laminoirs et terminer ainsi la fabrication mécanique du fil d'acier.

Sans attendre ces réalisations industrielles, on parvint cependant vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle à passer l'acier à la filière pour la fabrication des aiguilles en acier poli. On mettait au feu dans ce but les carreaux d'acier, avant de les battre sur l'enclume pour leur donner une forme de cylindre ou de lingot. Une nouvelle chauffe permettait de dégrossir ces lingots par un premier passage dans une filière à gros trou. Il fallait ensuite remettre au feu le fil ainsi obtenu, pour le passer par un second trou plus petit que le premier, et continuer de la sorte, avec chauffe préalable, pour chaque nouveau passage à la filière. On attribue aux artisans de Nuremberg le mérite d'avoir les premiers entrepris ces opérations laborieuses, vers 1370. Il s'était écoulé alors déjà presque trois cents ans depuis l'époque où les auteurs avaient commencé à faire usage en français du mot *treslis* pour qualifier les pièces du harnois formées de mailles entrecroisées.

Au surplus, le fil d'acier obtenu, le problème de confection d'un vêtement de mailles n'aurait pas été résolu pour autant. Le produit eut été impropre à former des anneaux. Les perfectionnements actuels de l'industrie sont tels que l'on a tendance à oublier les difficultés auxquelles se heurtaien nos aieux. Des machines débitent sans arrêt des objets qui demandaient, il y a quelques siècles, les soins constants et minutieux de l'artisan. Il est aisément d'en juger d'après les procédés que devaient mettre en œuvre les ouvriers pour transformer en hameçons de petites tiges d'acier :

- 1657 Il faut faire les hameçons des plus fines esquilles, et avant que les plier les faire rougir au feu, autrement elles se casseraient, et les plier avec de petites pincettes, puis les remettre au feu et les retremper bien rouges, puis leur faire prendre la couleur violette afin qu'ils ne se cassent et qu'ils soient assez forts pour tirer toute truite sans s'ouvrir<sup>79</sup>.

79. Villiers, *Journal d'un voyageur à Paris*, p. 57. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 5.

Il eut fallu recourir au même processus pour former chaque maille d'une pièce du harnois en fil d'acier. Le passage du fil rougi au feu à travers les mailles adjacentes aurait déjà présenté de grandes difficultés. Sa mise en place, comme la formation de l'anneau et sa rivure, auraient cependant dû être terminées avant que le fil ne soit refroidi. Chauffer ensuite au rouge cerise l'ensemble de la pièce pour la tremper au maximum de dureté, puis, après refroidissement, la réchauffer à nouveau jusqu'au violet pour obtenir par ce *revenu* un métal dur et non cassant<sup>80</sup>, eut constitué une suite d'opérations matériellement impossibles. Il suffit pour s'en rendre compte de se reporter à nouveau aux observations de Vandermonde.

La nature de l'acier, les transformations qu'il subit porté à de hautes températures et brusquement refroidi par la trempe, n'étaient avant lui que des connaissances empiriques, des secrets d'atelier soigneusement cachés. Il examina avec grand soin les gestes, les tours de métier, que la routine avait enseignés aux trempeurs; puis il étudia le métal avant, après et au cours de ces opérations. Voici les remarques que lui inspirèrent ses diverses observations:

En acquérant de la dureté par la trempe, l'acier prend un peu plus de volume qu'il n'en avoit; il garde les dimensions approchantes de celles que la chaleur lui avoit données, et que le refroidissement subit l'a empêché de perdre. Il suit de là, comme le fait le démontre, qu'une pièce d'acier doit tendre à se tourmenter, à se déformer, même à se briser à la trempe dans les circonstances suivantes:

1<sup>o</sup> Lorsque ses parties ne sont pas précisément du même acier, ou du moins des mêmes aciers semblablement distribués; ce qui arrive lorsque l'affinage n'en a pas été bien fait;

2<sup>o</sup> Lorsqu'elles n'ont pas éprouvé toutes également le même degré de chaleur au feu, et le même refroidissement dans l'eau; ou du moins, lorsque ces degrés n'ont pas été les mêmes pour les parties semblables et semblablement posées; car des efforts inégaux de chaque partie pour changer de volume, tendent à changer la position respective des parties<sup>81</sup>.

Ces principes concernent la trempe des lames des armes blanches. Les effets de distorsion et de déformation n'auraient été que plus accentués et destructifs avec une multitude de petits anneaux d'acier rivés et entrelacés. La couleur la plus favorable pour la trempe, le rouge cerise, correspond à 900°. C'est directement sur le charbon de bois que l'ouvrier chauffait ses lames. Cette chauffe et la trempe présentaient déjà de gran-

80. Cf. F. Buttin, *Armes blanches*, "Le Tromblon", pp. 8-9, Saint-Palais-sur-Mer, 1960.

81. Vandermonde, *op. cit.*, pp. 24-25. La métallurgie connaît aussi aujourd'hui les transformations de structure interne que la trempe apporte à l'acier. Ces modifications se produisent en même temps que les dilatations physiques observées par Vandermonde.

des difficultés pour les lames de sabre, bien qu'elles fussent rigides et étroites. Nul n'eut pensé entreprendre l'opération avec un ample vêtement souple de mailles entrelacées.

Ces questions de technique peuvent paraître éloignées du sujet particulier que nous traitons. Elles nous y ramènent cependant. Une lettre de Charles VI, datée du 20 avril 1407, invoque le cas de certains haubergiers de Paris, qui "vendent haubergeries fetes de *mailles de fer*, les-  
quelles ilz afferment veritablement estre *d'acier*"<sup>82</sup>. Les nouveaux statuts de la profession, publiés à la même date, exigent que dorénavant ceux qui vendront des ouvrages de haubergerie déclarent à "ceulx qui les vouldront acheter, se les denrées sont de fer ou d'acier". Il conviendra même que "les denrées de haubergerie" soient visitées, avant d'être mises en vente, afin qu'il soit reconnu si leur ouvrage est "de bonne trempe". Ce sont là autant de nouvelles preuves que le mot *maille* eut des significations très différentes, en ce qui concerne les armures. Les mailles auxquelles le roi Charles VI consacre sa lettre, avec lesquelles doivent être faits *les ouvrages de haubergerie bons et loyaux*, sont en acier trempé. Elles ne peuvent donc être que des pièces de métal, planes et forgées, de forme plate ou ronde. Si le même mot les désigne, elles n'en diffèrent pas moins totalement des mailles *tresliés*, formées avec le fil de fer étiré par les tréfiliers.

Le même règlement de 1407 précise d'ailleurs aussi que tout ouvrier, engagé à Paris par un maître haubergier, doit être un "ouvrier souffisant et expert en *ouvrage de maille neuve*", et que "les ouvriers dudit mes-  
tier seront tenus de faire les haubergons neufs"<sup>83</sup>.

De pareilles dispositions impliquent l'emploi de mailles neuves et également de mailles ayant déjà servi: un ouvrier haubergier doit savoir travailler avec des mailles neuves, c'est-à-dire, qu'il doit être capable d'en achever la préparation avant la mise en place; il doit savoir en limier le pourtour et percer les trous nécessaires afin de les fixer. Pour la confec-  
tion des haubergons, il ne doit utiliser que des mailles neuves. Cette mesure sous-entend qu'il est autorisé à employer, pour les autres pièces de haubergerie, soit des mailles neuves, soit des mailles récupérées, pro-  
venant de vêtements mis au rebut.

Ces prescriptions n'auraient aucun sens si le mot *maille* n'avait pas eu la signification que nous avons rétablie.

La maille d'un habillement formé de mailles entrelacées n'existe pas, en effet, avant d'occuper sa place. Elle est jusque là un simple mor-  
ceau de fil de fer. Un ouvrier peut, à la rigueur, utiliser du vieux fil de

82. Cf. R. de Lespinasse, *op. cit.*, p. 323.

83. Cf. *id.*, *ibid.*, pp. 324-325.

fer pour faire cette maille, mais l'entrelacement exclut l'emploi de mailles ayant déjà servi.

On ne possède aucun texte décrivant les procédés auxquels on eut recours pour la confection des vêtements de mailles annulaires. On a supposé que le fil de fer était d'abord enroulé autour d'une barre cylindrique, dont la grosseur correspondait au diamètre de la maille que l'on désirait obtenir. Il aurait ensuite été coupé au ciseau, et les deux extrémités aplatis au marteau sur l'enclume, afin d'être plus facilement jointes l'une à l'autre après la mise en place<sup>84</sup>.

Les boucles ainsi préparées étaient unies entre elles suivant divers modes d'assemblage. On pouvait introduire le fil de chaque boucle dans un anneau du rang antérieur et dans l'anneau latéral déjà en place, avant d'en réunir les deux bouts. Cette boucle, devenue ainsi anneau, recevait le fil de la boucle suivante, et, quand l'ouvrier procédait au montage de la rangée postérieure, elle recevait enfin le fil de la boucle contigüe. On obtenait un tissu plus serré en engageant le fil de chaque boucle dans deux anneaux du rang antérieur avant de la fermer. Dans la suite du travail, cette boucle devenue anneau recevait le fil des deux boucles contigües de la rangée suivante. Ce procédé plaçait les anneaux en quinconce, chaque rangée alternativement inclinée en sens opposés. En tout cas, chaque anneau était finalement lié aux quatre mailles qui l'entouraient.

Le morceau de fil de fer arrondi en forme de boucle était mis en place avant d'être fermé pour devenir une maille. On n'ajoutait au tissu qu'un seul élément à chaque coup, ne formant ainsi qu'une maille à la fois. Ce procédé avait donné naissance à une expression proverbiale :

xiv<sup>e</sup> siècle D'une maille au cop est li aubers furnis<sup>85</sup>.

Ces considérations peuvent paraître superflues. Il n'est cependant pas inutile de les préciser. Nous aurons occasion de voir que, dès le xvi<sup>e</sup> siècle, certains auteurs les ignoraient.

On utilisa aussi d'autres modes de confection. La moitié seulement des mailles furent rivées, les extrémités du fil étaient soudées pour les autres anneaux. Il fallait dans ce cas passer le fil de chaque boucle dans quatre anneaux avant de rier ses extrémités. Il a même existé des vêtements composés d'anneaux dont aucun n'était rivé. Un fragment en a été découvert en Angleterre, dans des fouilles<sup>86</sup>.

84. Ap. Baron de Cosson et W. Burgess, *Catalogue of the exhibition of ancient helmets and examples of mail held at the Archaeological Institute, 1881*, "Archaeological Journal", t. XXXVII, n° CXLVIII A (1881).

85. *Li romans de Baudoin de Sébouc*, vol. II, p. 38. Ap. Gachet, *Gloss.*, p. 658.

86. G. F. Laking, *European armour and arms*, vol. II, fig. 514.

Le seul document figuré que l'on ait trouvé quant au mode de montage des mailles entrelacées est une gravure allemande datée du 30 septembre 1484. Elle représente le maître Hanns Ackermann assis à la table sur laquelle se trouvent les outils de sa profession<sup>87</sup>. Occupé à la confection d'une pièce de mailles, le maître tient de la main droite une forte pince, semblable à la tenaille qu'utilisent encore les forgerons. Sur la table, à sa droite, une petite enclume ; à sa gauche, un marteau à river, un petit cône d'acier pour mettre le fil en forme de boucle et un couteau ; épars çà et là sur la table et dans un pot en verre, des anneaux préparés, non encore fermés.

La date de cette gravure est précieuse. Elle montre à quel stade primaire est resté ce travail artisanal. Peu d'outils, beaucoup de temps et de la patience. Aucun perfectionnement ne lui avait été apporté depuis l'époque où le chanoine Dudon empruntait à Virgile l'adjectif *trilix* pour dépeindre les sujets du duc Richard se livrant à la confection de leurs habits de guerre *treslis* :

XI<sup>e</sup> siècle Alii ferro auroque trilices loricas, thoracas scilicet, faciunt<sup>88</sup>.

Nous avons considéré précédemment l'emploi dans les chansons de geste des adjectifs *sarti* et *safré* pour indiquer les coutures et les broderies de certains harnois garnis de mailles clouées. Les auteurs de ces poèmes font également grand usage d'un autre mot pour qualifier le haubert. C'est l'adjectif *fremillon*<sup>89</sup>. Les critiques n'ont réussi à se mettre d'accord ni sur l'origine, ni sur l'acception de ce qualificatif.

A considérer les circonstances dans lesquelles se vêt le haubert *fremillon*, ce vêtement ne présente aucun caractère particulier. Il s'endosse avant le heaume, comme tout autre haubert :

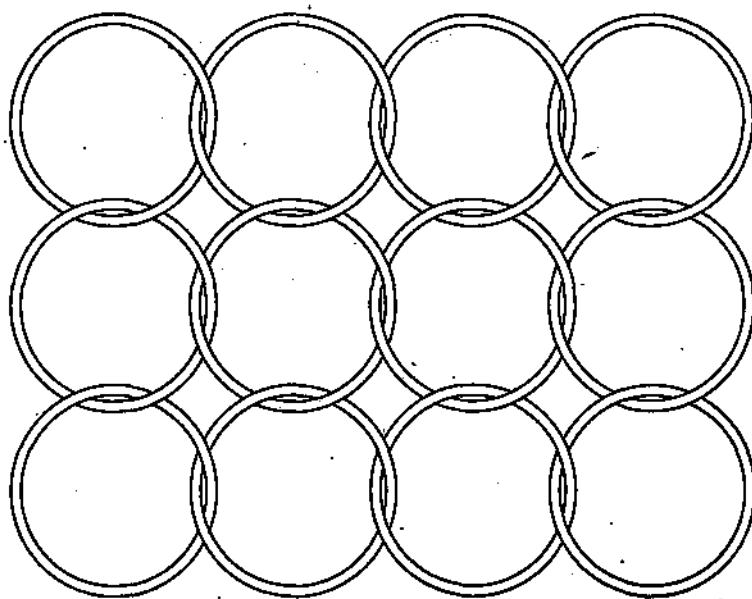
XIII<sup>e</sup> siècle Et vesti en son dos .i. hauberc fremillon,  
et laça en son chief .i. vert helme reont<sup>90</sup>.

87. Ap. Walther Rose, *Behördliche Beschau, Sarwärcher- und Eigentümer Marken auf Obersächsischen Marchenpanzern*, Abb. 18, p. 81, ZFHWUKK, 1929. Le Dr Walther Rose, que passionna l'étude des mailles entrelacées et des armes de jet, indique que cette gravure se trouve dans l'un des deux livres manuscrits consacrés à la maison hospitalière, dite des Douze Frères, fondée à Nuremberg en 1388 (Nuremberg, Stadtbibliothek, Stiftungsbücher des Zwölfbünderhauses, Blatt 103).

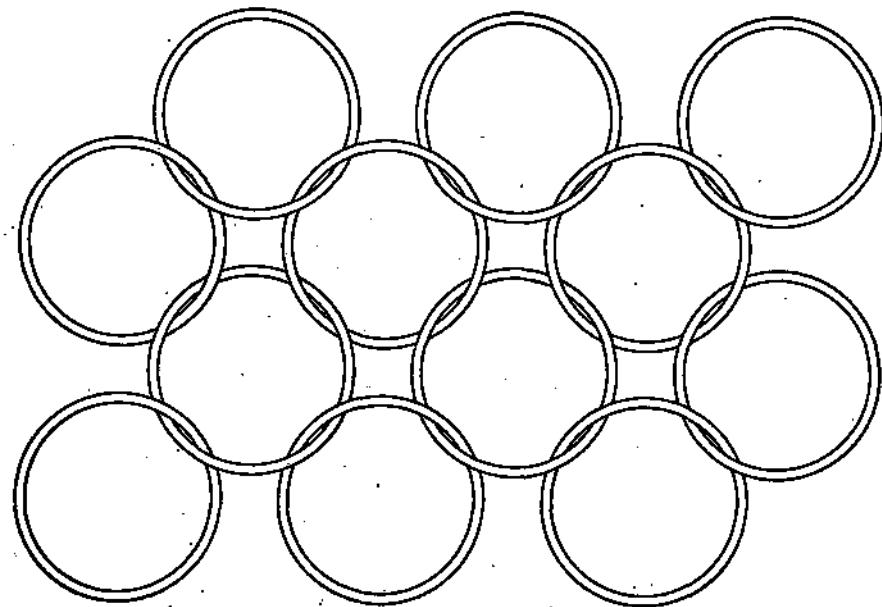
88. Dudon, *De Morib. et Act. Norman.*, lib. 2. Ap. Du Cange, *Gloss.*, v.<sup>o</sup> *trilices*. Virgile avait écrit : "Loricam consertam hamis auroque trilicem."

89. On le rencontre entre autres dans *Alixons, Bueves de Commarchis, Le Chevalier au Cygne, Li Coronemens Looys, Les Enfances Ogier, Pierabras, Gaydon, Perceval, Raoul de Cambrai, Renaud de Montauban, Le roman de Ronceveaux*, etc.

90. *Renaud de Montauban*, p. 260, vv. 9-10. Voir aussi *Pierabras*, vv. 3744-3745, ou *Gaydon*, vv. 3480, 4660, etc.



Modes d'assemblage de mailles tréfilées.



Certaines de ses propriétés apparaissent dans les récits des combats. Les mailles du haubert fremillon sont parfois coupées ou tranchées :

XIII<sup>e</sup> siècle *... mailles li trança del hauberc fremillon* <sup>91</sup>.

XIII<sup>e</sup> siècle *Les mailles tranche dou hauberc fremillon* <sup>92</sup>.

Ce harnois est percé d'outre en outre, *faussé*, par les coups de lance :

XIII<sup>e</sup> siècle *Fauce la maille de l'auberc fremillon* <sup>93</sup>.

XIII<sup>e</sup> siècle *Le duc fieret a travers sor l'auberc fremillon  
le hauberc li fausa si com .i. auqueton* <sup>94</sup>.

Les coups parviennent également à le rompre, à le mettre en lambeaux :

XIII<sup>e</sup> siècle *S'en erent desrompu maint hauberc fremillon* <sup>95</sup>.

XIII<sup>e</sup> siècle *Les escus ont percés qui sunt paint a lion  
et rompent les haubers qui furent fremillon* <sup>96</sup>.

Le faible du haubert fremillon le rapproche du haubert treslis. Ni l'un ni l'autre ne sont décloués, ni démaillés. Tous deux ont leurs mailles coupées ou tranchées. Ces analogies, toutefois, n'expliquent pas la raison pour laquelle ce qualificatif s'appliqua au haubert.

Pour élucider cette question, quelques érudits du XIX<sup>e</sup> siècle ont essayé de trouver la signification de ce mot en cherchant son étymologie. L'ancien avocat et député girondin Raynouard fut probablement le premier à se pencher sur ce problème. Il prête à ce nom le sens de cotte de mailles, en le comparant au vieux français *fremilles* <sup>97</sup>. Le savant philologue Henschel, dans la réédition du *Glossaire* de Du Cange, publiée sous sa direction <sup>98</sup>, vit dans l'adjectif *fremillon* un mot composé, et lui donna comme étymologie *fer maculum, mailles de fer* <sup>99</sup>. Ce qualificatif se serait ainsi rapporté à la contexture du haubert.

Le paléographe Gachet met en parallèle *fremillon* et le mot *fermillières*, diminutif de *fermail*. Ces termes, selon lui, seraient de la même famille.

91. *Renous de Montauban*, p. 284, v. 30.

92. *Gaydon*, v. 9549.

93. *Raoul de Combray*, v. 2960.

94. *Renous de Montauban*, p. 43, vv. 25-26.

95. *Bueves de Commarcis*, v. 194, édit. Scheler, Bruxelles, Closson, 1874. Voir aussi *Gaydon*, v. 5324; *Aliiscans*, v. 376; *Renous de Montauban*, p. 245, v. 18.

96. *Renous de Montauban*, p. 286, vv. 34-35.

97. F. J. M. Raynouard, *Lexique roman*, III, 394. Ap. Gachet, *Le Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon*, t. III, p. 783, Bruxelles, 1859. La publication du lexique roman de Raynouard, commencée en 1838, s'acheva en 1844.

98. La publication de cet ouvrage, commencée en 1840, prit fin en 1850.

99. Ap. Schirling, *Die Verteidigungswaffen im Altfränkischen Epos*, p. 35, Marburg, 1887.

“C'est, dit-il, parce que les mailles du haubert étaient pour ainsi dire agrafées ou retenues par des espèces de fermaux, qu'on lui donnait le nom de *fremillon*”<sup>100</sup>.

En 1883, Friedrich Diez, dans son *Dictionnaire étymologique des langues romanes*, adoptait l'hypothèse qu'avait envisagée Henschel. Toutefois, malgré son autorité, certains critiques continuèrent à émettre des doutes sur l'exactitude de cette étymologie, qui suppose une interversion insolite des termes formant l'expression *mailles de fer*<sup>101</sup>.

Aucun de ces commentaires ne fut tenu pour convaincant, et le problème resta ensuite négligé. Viollet-le-Duc, Littré, Léon Gautier et Victor Gay n'en firent pas mention. Sans prétendre le résoudre définitivement, nous essayerons du moins d'apporter une réponse nouvelle à la question que pose l'emploi de l'adjectif *fremillon* pour qualifier le haubert.

De même que *fretillon* dérive du verbe *frétiller*, *fremillon* pourrait avoir pour étymologie le verbe *fourmiller*, dont Littré cite les formes *fromiller* dans le Berry et *fremillai* en bourguignon. Par opposition au haubert de mailles clouées, dont les éléments étaient fixes, le haubert tressé aurait été dit *fremillon* du fait de ses mailles annulaires entrelacées, qui bougeaient, s'agitaient, fourmillaient au moindre mouvement de celui qui en était vêtu.

L'emploi du participe présent du verbe *fourmiller* pour qualifier le haubert apporte un appui à cette hypothèse. Chrétien de Troyes s'en sert pour dépeindre la surprise de son héros lorsqu'il aperçut pour la première fois des “chevaliers armez, de totes armes adoubez”<sup>102</sup>:

XIII<sup>e</sup> siècle Et vit les haubers fremians  
et les elmes clers et luisans<sup>103</sup>.

D'autres détails que rapporte le même auteur à ce propos affirment la signification que nous suggérons. C'est par le bruit de leurs armes et armures que son personnage a connaissance de l'approche de ces chevaliers:

XIII<sup>e</sup> siècle Et molt grant noise demenoient  
les armes de ciax qui venoient...

Les lances as escus hurtoient,  
et tout li hauberc fresteloient<sup>104</sup>.

100. E. Gachet, *Glossaire du Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon*, v.<sup>a</sup> *fremillon*, Bruxelles, 1859.

101. Ap. Schirling, *op. cit.*, p. 35.

102. Chrétien de Troyes, *Le roman de Perceval ou le conte du Graal*, vv. 101-102, édit. W. Roach, Genève, Droz, 1959.

103. Id., *ibid.*, vv. 129-130.

104. Id., *ibid.*, vv. 103-104 et 107-108.

Hauberts qui frettent, hauberts fourmillants, hauberts fremillons ne sont que divers modes d'expression d'une seule et même image. Elle indique la nature d'un haubert, en énonçant la particularité qui le caractérise. C'est à la mobilité de ses mailles entrelacées que le haubert fremillon doit son nom. L'usage de ce qualificatif n'implique aucune nouveauté. Tout haubert treslis est également un haubert fremillon.

### LES MAILLES PLAQUÉES

Le premier règlement inscrit par les haubergiers sur le *Livre des métiers* ne comprenait que des mesures générales. Ses dispositions réglaient les droits professionnels et les obligations sociales des membres du métier exerçant leur activité à Paris. Un seul paragraphe avait trait au côté technique de la profession; il était rédigé dans les termes les plus libéraux:

1260 Quiconques est haubergier à Paris, il puet ouvrer de quelque matire comme li il plera, et quelque païs que la matière soit<sup>1</sup>.

De nouveaux articles complétèrent plus tard cette première rédaction. Une lettre de Charles VI leur sert de préambule. Elle rappelle qu'en raison des nombreux abus, *fraudes, deceptions et mauvaisties*, il avait été nécessaire d'organiser un contrôle de la profession. Des jurés étaient désignés afin qu'ils "prengnent garde ou visitent les faulses denrées et marchandises de haubergerie et armeures qui cotidiennement sont exposées en vente" à Paris<sup>2</sup>. L'application de cette mesure fut ensuite négligée. Les abus reprirent sans tarder. "Parceque ès temps passez aucun jurez n'ont esté fais ou establis de par nous, en nostre dite Ville de Paris..., pluseurs de nostre sang et autres chevaliers, escuiers et gens poursuivans les armes et autres ont esté et sont-très souvent mauvairement deceuz et enginez par le mauvais malice et convoitise de ceuls qui s'entremectent de vendre et comporter par ladicta Ville denrées et marchandises de haubergerie"<sup>3</sup>.

Les nouveaux articles proposés par les membres du métier limitaient l'exercice de la profession et l'embauche des ouvriers. Aucun ne pourra

1. *Livre des métiers d'Etienne Boileau*, titre XXVI. Ap. Depping, *op. cit.*, p. 66, ou Lespinasse, *op. cit.*, t. I, p. 56.

2. Ap. Lespinasse, *op. cit.*, t. II, p. 323.

3. Ap. id., *loc. cit.*

l'exercer, "se il ne scet faire et ouvrier du mestier de haubergerie, et qu'il soit expert et souffisant en ycellui mestier"<sup>4</sup>. Personne ne pourra être embauché, à moins "qu'il soit trouvé ouvrier souffisant et expert en ouvrage de maille neuve"<sup>5</sup>.

Ceux qui vendront et exposeront des ouvrages de haubergerie "seront tenus dire et déclarer... se les denrées sont de fer ou d'acier"<sup>6</sup>, et devront en indiquer la provenance, quel que soit le procédé d'assemblage des mailles :

1407 Item, tous ouvriers dudit mestier et autres comportans denrées de haubergerie d'acier ou de fer, parmi la Ville de Paris, seront aussy doresnavant tenus dire et declarer... de quel lieu ou pays les denrées seront, et les vendre pour telles que elles seront, soient factes de maille cloée ou de maille plaquée<sup>7</sup>.

Les mesures étaient encore plus sévères pour les commerçants non établis sur la place de Paris :

1407 Tous marchans forains... qui venront à Paris pour vendre denrées de haubergerie, seront tenus de ycelles denrées monstrer et exhiber aux jurez et gardes dudit mestier... pour savoir se l'ouvrage est ou sera bon, enterin et de bonne trempe<sup>8</sup>.

Le principal motif qu'invoque la lettre du roi pour légitimer la sévérité de ces mesures nouvelles est que des commerçants n'hésitent pas à vendre

1407 haubergeries fêtes de mailles de fer, lesquelles ilz afferment véritablement estre d'acier, et tres souvent advient que en vendant ycelles denrées ilz afferment aux acheteurs que elles ont esté factes en Lombardie, et la vérité est au contraire que elles ont esté faites en Allemagne ou autres pays, esquels on ne fait pas si seurs ouvrages que on fait esdites parties de Lombardie<sup>9</sup>.

Ces mailles de haubergerie, qui peuvent être de fer, mais qui doivent être d'acier et d'acier de bonne trempe, pour les harnois de la meilleure qualité, nous les avons déjà rencontrées en cherchant ce qu'étaient les mailles clouées. Nous avons noté à cette occasion les envois de mailles neuves rondes que le Milanais adressait aux importateurs de la région d'Avignon par quaderletto de 3.840 mailles. Mais les articles nouveaux inscrits au registre du métier des haubergiers révèlent l'existence d'un autre mode de montage. Ces mailles peuvent être plaquées au lieu d'être clouées.

Il ne peut s'agir d'un lapsus. On retrouve la même expression dans le

4. Ap. id., *op. cit.*, t. II, p. 324.

5. Ap. id., *loc. cit.*

6. Ap. id., *op. cit.*, t. II, p. 325.

7. Ap. id., *loc. cit.*

8. Ap. id., *loc. cit.*

9. Ap. id., *op. cit.*, t. II, p. 323.

texte d'autres statuts imposés plus tard aux haubergiers de Paris. L'obligation de soumettre les produits à la visite des jurés du métier avant leur mise en vente est alors étendue à tous les fabricants, quelle que soit leur résidence :

1571 Item, que tous les maistres du dit mestier, auparavant que de vendre leurdites marchandises, ne ycelles exposer en vente, seront tenuz de les faire veoir et visiter par les jurez du dit mestier, et davantage seront tenuz les maistres de dire et declarer aux aachepteurs de ladicta marchandise, s'ils le demandent, de quel lieu et pays elle est, soit qu'elle soit faicta de mailles clouées ou de mailles placquées<sup>10</sup>.

Il existait donc deux procédés pour la confection des vêtements de haubergerie. Leurs mailles pouvaient être assemblées entre elles par la clouure sur un soutien d'étoffe ou de cuir, ou plaquées, c'est-à-dire, simplement appliquées les unes aux autres.

Ainsi que l'enseigne la coutume des haubergiers de Chambly, c'est le laçage qui servait à unir entre elles ces mailles plaquées. Quelques passages de chansons de geste indiquent d'ailleurs que ce mode de montage était utilisé, dans notre pays, au moins depuis le XIII<sup>e</sup> siècle. Mais nous avons déjà eu l'occasion de le remarquer, les auteurs de ces épopées ne s'intéressent guère à ces questions de technique, et il leur importe fort peu que les mailles des harnois soient rondes ou plates, clouées, demi-clouées ou plaquées.

Les textes renfermant quelques précisions sur les procédés techniques employés au moyen âge sont d'ailleurs fort rares. Nous citerons donc intégralement les premiers paragraphes de la coutume de Chambly<sup>11</sup>:

XIV<sup>e</sup> siècle Voici la coutume des haubergiers, qui sont faites et establees anciennement par le maire et par les pairs et par la justice et par toute la communautte de la ville de Chambly.

Cest à sçavoir: premierement que nul ne peut apprendre à aubergier fors que le père ou la mère de l'apprenant ou de celui même qui l'apprendra n'est nay de la ville ou de la paroisse de Chambly et n'y peut on apprendre à ouvrir nulle femme de haubergerie.

Derechef tous ceux qui apprendront à lacier serviront par un an pour néant. Derechef après l'an et après que aucun confist, il apprendra à estoupper et à fétier par un an.

Derechef quiconque voudra apprendre à confir, il servira un an pour néant.

Derechef nul confiteur ne peut avoir qu'un lasseur tant seulement<sup>12</sup>.

10. Ap. id., *op. cit.*, t. II, p. 337.

11. L'origine des coutumes de la ville de Chambly remonte à 1173. On ne connaît aujourd'hui qu'une rédaction ultérieure provenant d'un registre du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce registre renferme la copie de divers documents du XIV<sup>e</sup> siècle relatifs à cette ville. Leurs originaux ont brûlé dans l'étude de François Delarbre, premier huissier au bailliage royal de Chambly, lors de l'incendie général de la ville, le 22 août 1744. (Cf. *Mémoires du Comité Archéologique de Senlis*, V<sup>e</sup> série, t. I, Senlis, 1908.)

12. *Les coutumes de Chambly*, pp. 147-150 (*Mémoires du Comité Archéologique de Senlis*,

Il fallait ainsi trois années pour apprendre à Chambly le métier de haubergeerie. La première, l'apprenti la consacrait à pratiquer le laçage. S'il ne voulait pas pousser plus loin ses connaissances, il pouvait devenir ouvrier lasseur et être rétribué à ce titre. Sinon, il devait la seconde année apprendre à *estoupper* et à *fétier*, et, enfin, la troisième, apprendre à *confir*.

Ce règlement énonçait dans l'un de ses derniers articles toutes précisions à ce sujet :

XIV<sup>e</sup> siècle Derechef quand le lasseur ou le confiteur aura ouvré toute son année pour le néant, ils peuvent, puis l'année en avant, gagner leurs pains; et s'il advient que le maître qui l'a appris, le veut retenir pour le feur qu'autres lui voudront donner, il l'aura avant que nuls, se en la deffaute du maître n'est<sup>13</sup>.

Ainsi donc leur apprentissage terminé d'un an pour le laçeur, de trois ans pour le confiteur, l'un ou l'autre pouvait prétendre à être rétribué. Ils devaient cependant servir le maître qui leur avait enseigné le métier, si celui-ci leur offrait un salaire, un *feur*, égal à celui que d'autres employeurs étaient prêts à leur donner. Un haubergier pouvait occuper un certain nombre de confiteurs, mais à chaque confiteur il ne pouvait adjoindre qu'un seul laçeur.

Ces règles assuraient l'équitable protection des intérêts de chacun et une répartition judicieuse du travail entre les ouvriers plus ou moins qualifiés. En limitant la production des confiteurs, les clauses de ces coutumes garantissaient une confection soignée.

*Confir* une pièce de haubergeerie c'était en assembler tous les éléments pour en achever la fabrication. Sur les champs de bataille, *descunfir* une broigne<sup>14</sup> ou un haubert<sup>15</sup> c'est mettre ce vêtement en lambeaux.

*Estoupper* et *fétier* c'était disposer les mailles comme il convient pour assurer une couverture continue, uniforme et sans défaut. Le faitage des clavicules rappelait celui des toitures en tuiles imbriquées.

Quant au verbe *lacier*, il n'est pas de doute possible sur le sens à lui donner. *Lacer* c'est unir l'une à l'autre deux pièces à l'aide d'une fine lanière de cuir ou d'un cordonnet de fil ou de soie. On laçait ainsi le helme et la ventaille sur le haubert. Le métier de laçeur, le premier qu'un haubergier enseignait à un apprenti, consistait à fixer les mailles les unes aux

V<sup>e</sup> série, t. I, Senlis, 1908). Ce texte a été publié avec des commentaires de E. Muller, sous forme de notes. Ce critique voit dans le verbe *lacier* "l'art de faire les mailles du haubert, c'est à dire étirer l'acier, le couper à la longueur, le courber, ménager aux extrémités de chaque petit cercle, ici un oeil et là un ergot". Avec une imagination tout aussi vive et fertile, il définit le verbe *estoupper* "l'art de river à grain d'orge et souder à chaud". Ce sont là évidemment des conceptions tout à fait personnelles.

13. *Id.*, loc. cit.

14. *La Chanson de Roland*, v. 3362.

15. *Id.*, v. 1247.

autres à l'aide d'un lacet. Les chansons de geste précisent rarement le mode de fabrication des harnois. Un de leurs auteurs a cependant cité ce procédé de lacage :

XIII<sup>e</sup> siècle Une riche broigne ot vestue  
tote faite d'oeuvre menue  
forgiés fu et enlacée<sup>16</sup>.

L'œuvre forgée menue ce sont les mailles pleinés, qui lacées les unes aux autres forment cette broigne.

Un autre poète a, d'ailleurs, lui aussi, parlé d'une pièce du harnois montée suivant le même principe :

XIII<sup>e</sup> siècle Puis vest l'auberc, tout de fin or safrés ;  
à double maille est laciés et trieulés,  
dix ans i mist au faire Antiquités,  
chou fu uns maistres, qui fu des ars pares<sup>17</sup>.

La durée est évidemment exagérée. On doit admettre cependant que la confection soignée d'un haubert à mailles imbriquées représentait un long travail. Il convient surtout de retenir précieusement de ces vers la mention des mailles *laciées et trieulées*. La trieule c'est le treuil sur le tambour duquel s'enroule la corde d'un puits. Si l'on tient compte du fait qu'une pièce de haubergerie pouvait comprendre des centaines, des milliers, et même, comme nous le verrons, plusieurs milliers de mailles, on ne peut être surpris que les laçeurs aient utilisé un système de tension à trieules. La valeur de ces vêtements dépendait avant tout du soin avec lesquel les mailles étaient étroitement unies les unes aux autres. Les poètes insistent sur ce serrage, qui en fait la force et la qualité :

XIII<sup>e</sup> siècle Il li ont un haubert riche et fort endossé,  
à double maille fet, moult fort et moult serré.  
Le mestre qui le fist i ot moult demouré,  
tant i mist de son temps que si bien l'a ouvré,  
issi comme une fée li avait devisé.  
Tant fu fort et bien fet et de si grant bonté  
qu'ains Dieu ne fist outil, tant l'ait on bien trempé,  
espée ne faussart, se on l'a faé,  
que en deus jors entiers en eust esgruné<sup>18</sup>.

L'Europe du XIII<sup>e</sup> siècle ne pouvait ignorer ce mode de confection des habits de guerre. Les armées de l'un des fils de Gengis Khan avaient envahi la Russie et la Pologne, infligé en 1241 une lourde défaite

16. *Roman de Blanquardin*, f. 190 v. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 228.

17. *Alixans*, vv. 8001-8004, édit. Guessard et Montaignon, Paris, 1870.

18. *Doon de Mayence*, vv. 6587-6595, édit. Pey, Paris, 1859.

aux forces teutoniques, ravagé la Hongrie et atteint même la Dalmatie. Ses guerriers portaient des vêtements de plaques de fer lacées les unes aux autres. Leurs chevaux étaient couverts de bardes composées de la même façon.

Le pape Innocent IV envoya peu après des missionnaires dominicains et franciscains au royaume du Khan, afin d'éviter à l'Europe le retour d'une pareille calamité. L'un d'eux, le frère Jean du Plan de Carpin, rapporta de ce voyage en Tartarie une description minutieuse de ce qu'il avait fait et de ce qu'il avait vu. Tel saint Martin, ce franciscain, alors âgé de soixante-trois ans, devait avoir eu une jeunesse militaire. L'intérêt qu'il témoigne à l'armée des Mongols, sa composition, son équipement, sa tactique serait surprenant si le passé de ce religieux eut été entièrement consacré au service de l'Eglise.

Il prend note des armes dont se servent les guerriers. Il remarque leurs armures, formées les unes de fer et de cuir, les autres complètement en fer. La description détaillée qu'il recueille de celles-ci, de leurs éléments et de leur assemblage est le fait d'un homme de guerre, observateur avisé, d'un connaisseur en la matière :

1245 Certains, cependant, ont toutes ces choses que nous avons décrites, de fer et faites de la manière suivante. Ils façonnent une lame mince de la largeur d'un doigt, et d'une paume de longueur, et font un grand nombre de lames de la même façon. Dans chaque lame, ils forent huit petits trous, mettent à l'intérieur trois courroies étroites et fortes, posent les unes au dessus des autres les lames, en les faisant monter par degrés, et lient les lames aux courroies par de minces cordons qu'ils font passer dans les trous, de manière que toutes les lames tiennent ensemble. Ils font cela tant pour les armures des chevaux que pour celles des hommes, et ils font relier de telle façon qu'un homme peut se mirer dedans<sup>19</sup>.

Bien avant son retour à Lyon, où il rendit compte de son voyage au pape Innocent IV, Jean du Plan est harcelé de questions dans les villes d'Europe, où il s'arrête. Il l'écrit lui-même. En Pologne, en Bohême, en Allemagne, à Liège et en Champagne, on garde copie de ses notes. Ses hôtes n'étaient-ils pas plus curieux de prendre connaissance des renseignements militaires qu'il rapportait que de savoir l'itinéraire de son voyage ou d'apprendre les moeurs domestiques des habitants de la Mongolie?

Après cette lointaine aventure, le franciscain Jean du Plan réside

19. Ap. A. Tserstevens, *Les précurseurs de Marco Polo*, p. 177, Paris, Arthaud, 1939. Le manuscrit de Jean du Plan, rédigé en latin, a été publié en 1839 par la Société de Géographie. Une traduction française en avait été donnée en 1735. A. Tserstevens, à qui nous empruntons tous les renseignements concernant le voyage de Jean du Plan et sa destinée à la suite de son voyage, écrit qu'elle était pleine d'à peu près et même de contraires parfois burlesques. A. Tserstevens s'est efforcé, presque à regret, dit-il, de rédiger un texte français aussi proche que possible du latin de Jean du Plan.

à la cour pontificale, où de nombreux visiteurs viennent l'interroger. Il confie volontiers le manuscrit du récit de son voyage à qui désire en étudier les détails. Le pape l'envoie plus tard comme négociateur auprès de saint Louis, lorsque le roi de France se prépare à partir en croisade.

Sans vouloir prétendre que l'étude des armes tartares ait été le but du voyage de Jean du Plan, on ne peut cependant méconnaître le fait que la description qu'il rapporta de leurs armures parvint en Europe sensiblement à l'époque où apparaît en cette partie du monde ce nouveau procédé de haubergerie, le montage des harnois composés de mailles plaquées.

Il n'existe que fort peu d'exemples matériels antérieurs au XV<sup>e</sup> siècle à l'appui des documents écrits, car les pièces d'armure de cette époque sont fort rares, même dans les armureries célèbres et les grands musées nationaux. La découverte des charniers de Visby, dans l'île Gotland, a cependant permis d'en constituer une collection exceptionnelle. A la suite de la bataille livrée en ce lieu le 27 juillet 1361, de nombreux cadavres avaient été enterrés dans des fosses, dont on avait longtemps cherché en vain l'emplacement au début de notre siècle. Les premiers indices, dûs au hasard de travaux entrepris pour adduction d'eau, furent trouvés en 1905. Des fouilles méthodiques furent ensuite organisées sous la direction du Dr Bengt Thordeman. De nombreux morts avaient été mis en terre sans avoir été dépouillés de leurs vêtements de guerre. Le Musée National de Stockholm possède ainsi une série tout à fait extraordinaire de coiffes et hauberts de mailles entrelacées, de plates, de gantelets et de chemises de mailles portés par des combattants scandinaves qui perdirent la vie en cette journée. L'intérêt de ces pièces est d'autant plus grand que l'on connaît exactement la date à laquelle elles étaient en usage.

Aucune des armures exhumées en ce lieu ne comprend des mailles clouées. Presque toutes sont formées de lames ou de plates. Ces fouilles ont toutefois amené la découverte d'une armure composée d'éléments métalliques lacés entre eux. En forme de lamelles de dimensions uniformes, ils sont longs d'environ 9 centimètres et larges de 2 centimètres. Ils sont montés rangés en lignes horizontales, les grands côtés verticaux adjacents empiétant légèrement l'un sur l'autre. Celui des grands côtés que cet arrangement laisse visible est de forme convexe. Leur laçage avait laissé des traces apparentes, qui ont servi à connaître le mode de leur assemblage.

Le Dr Bengt Thordeman donne à ce type de harnois le nom d'*armure lamellaire*, et il étudie les formes connues qui s'en rapprochent<sup>20</sup>. Ses recherches portent sur l'Asie centrale, principalement le Thibet, puis la Mongolie, le Turkestan, la Chine et le Japon, tous pays où des vêtements

20. Bengt Thordeman, *Armour from the battle of Visby, 1361*, pp. 245-284. Kungl. Vitterhets Historie Och Antikvitets Akademien, Stockholm, 1939.

de guerre composés suivant le même principe servaient encore au XIX<sup>e</sup> siècle. Il mentionne également des petites lames métalliques isolées, régulièrement percées de trous de laçage, ayant appartenu au même genre d'armure qui ont été trouvées en Europe, Hongrie, Italie et Suède. D'autres pièces de fouilles, recueillies dans les mêmes sites, indiquent le plus souvent que ces lamelles datent du VI<sup>e</sup> ou VII<sup>e</sup> siècle de notre ère.

Des découvertes faites dans l'île de Chypre, à Amathus et Idalion, donnent à cette forme de l'armure une haute antiquité. Elles témoignent de son existence dès le VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Les lames mises à jour en ces lieux sont en fer, quelques unes en bronze. Leurs dimensions ne dépassent pas 3 centimètres en longueur et 1 centimètre en largeur. Elles sont régulièrement percées pour le passage du lacet qui les relie. Il existait déjà différents modes de laçage, qu'on a pu reconstituer à l'aide de fragments trouvés en ces lieux. Les lames qui les composent étaient encore attenantes les unes aux autres<sup>21</sup>.

D'autres petites plaques en forme d'écusson ont été trouvées en des lieux divers, Angleterre, France, Allemagne, Suisse, Autriche et Yougoslavie. Elles sont également percées de trous réguliers, et on avait pensé qu'elles étaient certainement destinées à être fixées sur un soutien d'étoffe ou de cuir. Leur largeur, parfois inférieure à 1 centimètre, dépasse rarement 3 centimètres. Leur longueur est comprise entre 2 et 5 centimètres. La plupart d'entre elles sont percées de six à huit trous régulièrement disposés suivant les deux axes. Le Dr Thordeman fait pertinemment remarquer qu'en pareil cas le soutien du vêtement n'est pas indispensable pour assembler ces écailles, leur laçage en croix suffit. Un fragment monté de la sorte a d'ailleurs été trouvé à Sotin, en Yougoslavie. Il comprend une trentaine de plaquettes de même taille et de forme oblongue. Elles mesurent environ 2,5 centimètres en longueur et 1,5 en largeur, et sont percées de huit trous placés deux par deux le long de chaque côté. Chacune de ces écailles est lacée aux quatre écailles similaires, qui l'encaillent<sup>22</sup>.

Les lamelles et les écailles, qu'étudie ainsi le Dr Bengt Thordeman, ne sont autres que les mailles plates et les mailles rondes dont se servaient les haubergiers de l'Europe occidentale. Il existe d'ailleurs dans des collections publiques quelques rares vêtements de guerre formés de mailles pleines non clouées. Des jaques sont ainsi renforcés de petits carrés d'acier à pans coupés, régulièrement percés en leur centre, et ces mailles sont attachées entre les couches de toile qui composent ces vêtements<sup>23</sup>. Dern-

21. Id., *op. cit.*, figs. 267 à 272.

22. Zagreb Museum. Ap. id., *op. cit.*, figs. 280 et 281.

23. Angleterre, London, British Museum et Tower of London; Warwick, Castle; Etats-Unis, New-York, Metropolitan Museum. Ap. James G. Mann, *Die alten Rüstkammerbestände auf Warwick Castle*, ZFHWUKK, Neue Folge, Band 6, Heft 3, p. 53, Berlin, Gruyter, 1937.

min a publié le dessin d'une cotte dans laquelle les éléments d'acier de même forme, percés chacun de quatre trous, sont lacés entre eux sans aucun soutien d'étoffe, ni de cuir<sup>24</sup>. Nous aurons occasion de rencontrer, dans la suite de notre étude, des extraits de comptes qui décrivent les mailles d'acier de pareils harnois.

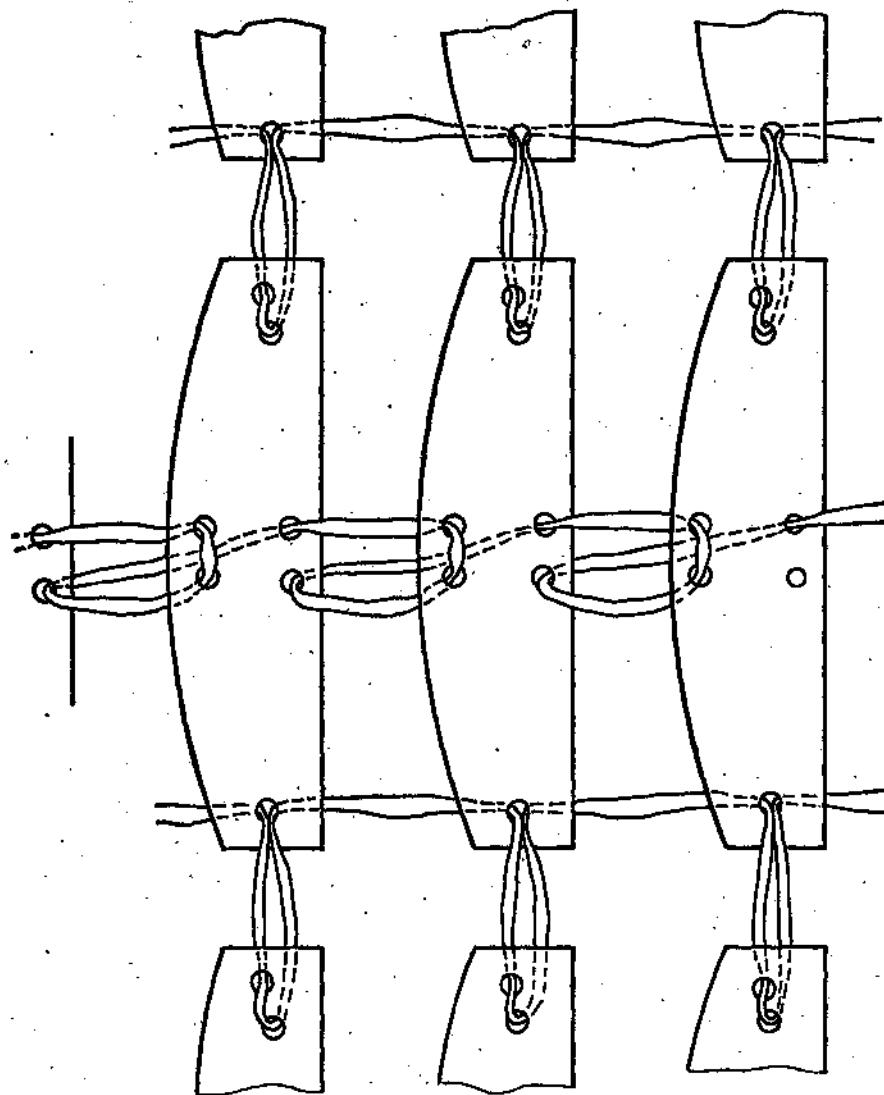
Précédemment, nous avons mentionné l'opinion de divers archéologues qui ont particulièrement étudié les armures du moyen âge d'après les miniatures. Le mot *maille*, pour eux, n'avait qu'une seule signification : il désignait la circonférence formée par un fil de métal dont les bouts étaient rivés l'un à l'autre. Imbus de ce principe, ils se sont imaginé que les auteurs de ces dessins avaient rencontré d'insurmontables difficultés à figurer l'armure composée de ces anneaux et avaient cherché à en exprimer symboliquement l'idée<sup>25</sup>.

Nous pensons avoir déjà suffisamment démontré quelle était leur erreur. Nous croyons utile cependant de présenter ici des objections d'un autre ordre pour réfuter, à nouveau, la théorie qu'ils ont exposée. Ces critiques oublient, en effet, d'accorder une attention suffisante à l'une des branches les plus expressives de l'art des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, la statuaire. Et pourtant à elle seule, elle suffit à rendre clair ce qu'ils jugent incompréhensible dans les miniatures.

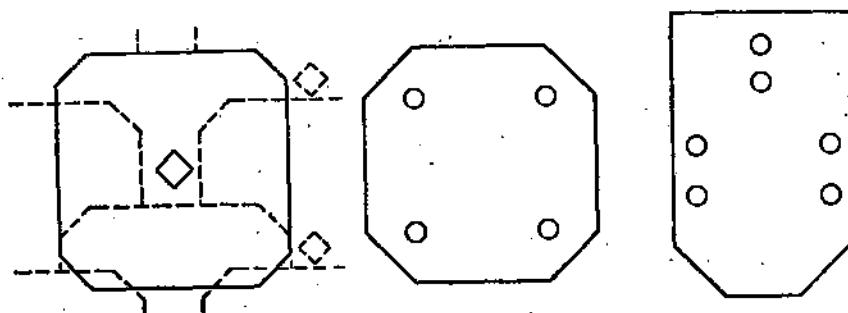
La sculpture du moyen âge fournit, nous l'avons vu, de nombreux exemples tangibles d'armures de mailles rondes imbriquées. Rappelons seulement, à la cathédrale de Reims, le serviteur du patriarche, dans la scène où Abraham reçoit de Melchisédech l'offre du pain; à Notre-Dame de Paris, le soldat qui garde saint Etienne durant son interrogatoire par le Sanhédrin, et le Goliath vaincu de l'église abbatiale de Saint-Gilles-du-Gard. Cette même source documentaire présente des armures de mailles plates demi-clouées, notamment celle d'un autre Goliath, à l'ancienne abbaye de Saint-Aubin à Augers, ou celle du chevalier combattant de Notre-Dame-de-la-Règle à Limoges. D'autres armures de mailles plates figurent sur les chapiteaux romans des églises d'Auvergne, Notre-Dame-du-Port à Clermont-Ferrand, Notre-Dame d'Orcival et l'église de Saint-Nectaire. Le même type de harnois se trouve aussi dans la Touraine, sur un chapiteau de l'église de Saint-Benoit-sur-Loire; dans le Languedoc, sur un chapiteau de l'église de Saint-Pons-de-Thomières, et en Espagne, au cloître de Santo Domingo de Silos.

24. Collection d'Erbach, château d'Erbach, près de Oppenheim, Palatinat. Ap. Demmin, *Guide des amateurs d'armes et armures anciennes*, p. 338, figs. 22 et 23, Paris, Renouard, 1879.

25. A. Way, *Notice of an example of military costume...*, "Archaeological Journal", t. XVI, pp. 339 et suiv., London, 1859; J. G. Waller, *The hauberk of chain mail and its conventional representations*, "Archæologia", t. LIX, pp. 57 et suiv., London, 1904; G. F. Laking, *European armour and arms*, vol. I, p. 72, London, Bell and Sons, 1920; F. M. Kelly, *Römisch-Römanische Ringelpanzer*, ZFHWUKK, Neue Folge, Vierter Band, Heft 9, pp. 204 et suiv., Berlin, W. de Gruyter, 1934; J. Mann, *La tapisserie de Bayeux*, p. 59, Paris, Flammarion, 1957.



Eléments lacés d'une armure. Ap. Thordeman, *Armour from the battle of Wisby*, I, p. 218.



Maille plate à un trou, Musée de la Tour de Londres; à quatre trous, château d'Erbach, près de Oppenheim, Palatinat; à six trous, Zurich, Musée National Suisse.

Ces monuments montrent en relief ce que les auteurs des dessins ont voulu indiquer sur les miniatures par leurs lignes ondulées, leurs traits entrecroisés, ou leurs losanges marqués d'un petit rond en leur centre. Les sculpteurs, quant à eux, n'avaient aucune intention de vouloir figurer ainsi des armures formées d'anneaux entrelacés. Ils en fournissent d'ailleurs la preuve, car ils ont sculpté de nombreux guerriers auxquels ils ont donné pareils harnois. La partie la plus en relief des mailles a parfois légèrement disparu, usée par les intempéries ou les frottements. La nature de l'armure apparaît néanmoins toujours avec certitude à l'observation : le cavalier qui figure sur la châsse offerte par Sancho IV au monastère de San Millán de la Cogolla vers 1070, aujourd'hui à Madrid au Musée National Archéologique ; les gardes sur les chapiteaux consacrés à la visite des Saintes Femmes au Tombeau du Christ, dans l'abbaye de Mozac et l'église de Saint-Nectaire ; le Goliath qui se trouvait à Notre-Dame-de-la-Couldre à Parthenay ; le Roland de la cathédrale de Vérone ; ainsi qu'un cavalier du portail de l'église de San Zeno Maggiore dans la même ville ; les gardes du Sépulcre dans la cathédrale de Lincoln et l'église de Hawton, en Angleterre : toutes ces œuvres témoignent du réalisme avec lequel les sculpteurs ont su figurer dès le xi<sup>e</sup> siècle les mailles annulaires des armures formées de fil métallique entrelacé.

On pourrait peut-être penser que si certains sculpteurs ont su rendre ces mailles avec fidélité, d'autres auraient trouvé trop de difficultés à leur reproduction et auraient préféré en donner une image symbolique. Les faits eux-mêmes démentent cette objection. L'école romane de sculpture, qui a orné les églises d'Auvergne, présente tour à tour avec précision des armures de l'un ou de l'autre type, ici des mailles de haubergerie, là des anneaux entrelacés. Dans la seule église de Saint-Nectaire, les sculpteurs des chapiteaux ont ainsi ciselé, avec la même précision, des vêtements de mailles pleines quadrilatères pour les bourreaux du Christ, sur la colonne gauche du choeur, et des vêtements de mailles annulaires entrelacées pour les gardes du Tombeau, sur la colonne droite.

La précision que ces statuaires ont apportée à leur travail, et la netteté de son rendu, incitent à considérer avec attention les harnois dont ils ont vêtu d'autres guerriers en diverses régions. Les vêtements de ceux-ci semblent couverts de rangées parallèles de croissants accolés les uns aux autres. Les dimensions de ces croissants sont uniformes sur le même vêtement, et leurs pointes sont alternativement dirigées une rangée vers la droite, la suivante vers la gauche. Cette apparence résulte de l'alignement de pièces de métal chacune légèrement en retrait sur la précédente, dont le côté visible est de forme convexe, comme les tuiles plates de certains toits.

La taille de ces croissants est assez grande dans les plus anciennes œuvres de l'époque romane. Elle se réduit progressivement ensuite, et les

croissants deviennent de plus en plus petits sur les vêtements de guerre que reproduit l'art sculptural. Les critiques ont cru reconnaître sur ces statues une autre image conventionnelle des mailles de fil métallique entrelacées. Il n'en est rien. Les sculpteurs ont présenté ainsi, d'une manière très réaliste, des harnois d'un genre différent, confectionnés également par les haubergiers.

Dès le XII<sup>e</sup> siècle, la statuaire romane donne à certains de ses personnages des armures de cette apparence. Le cavalier happé par les diables, sur le tympan qui orne l'église de Sainte-Foy à Conques, en offre déjà un exemple. La représentation des harnois de cette contexture devient, dès lors, fréquente: les soldats en sont munis dans diverses scènes du *Massacre des Innocents*<sup>26</sup>, et de la *Garde du Tombeau*<sup>27</sup>. Exceptionnellement, des sculpteurs romans figurent des harnois montés suivant le même procédé, mais avec des mailles angulaires, couchées les unes sur les autres<sup>28</sup>. Le dessin de leur ensemble forme alors des zigzags verticaux.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, des guerriers portent des armures formées de ces mailles de hauberge, arrondies et placées en lignes droites, sur de nombreuses scènes diverses tirées de l'Ancien Testament<sup>29</sup>, de l'Evangile<sup>30</sup>, ou de la vie des saints<sup>31</sup>. Des personnages symboliques<sup>32</sup>, des soldats sanctifiés<sup>33</sup>, et des gisants<sup>34</sup>, en sont également vêtus.

Aux siècles suivants, les monuments funéraires, en tous lieux, présentent des pièces du harnois sur lesquelles se voient ces rangées rectilignes de croissants alignés<sup>35</sup>. En dehors des gisants, il convient de citer l'admi-

26. Arles (Bouches-du-Rhône), chapiteau du cloître de Saint-Trophime; Norrey (Calvados), frise de l'église.

27. Saint-Gilles-du-Gard (Gard), église, linteau de la façade; Pampelune, Musée de Navarre, chapiteau du cloître de la cathédrale.

28. Vézelay (Yonne), basilique de la Madeleine, chapiteau de David et Goliath, et chapiteau du duel.

29. Chartres, cathédrale, portail N., Gédéon et deux Madijanites enchaînés; Reims, cathédrale, Melchisedech offre le pain à Abraham.

30. Notre-Dame de Paris, massacre des Innocents; Fledborough (Nottinghamshire); Le Bourget-du-Lac (Savoie), église, les gardes du Tombeau.

31. Reims, cathédrale, décapitation de saint Nicase.

32. Paris, Notre-Dame, le Courage; Châlons-sur-Marne, cloître de Notre-Dame-en-Vaux, les Vertus.

33. Chartres, cathédrale, saint Théodore et saint Georges.

34. Carcassonne (Aude), Olivier de Tornes; Toulouse (Haute-Garonne), Bernard VI, comte de Comminges († 1241); Ham (Somme), Odon IV († 1234); Londres, chapelle de l'abbaye de Westminster, Guillaume, comte de Valence.

35. Aoste (Italie), gisant de Thomas II, comte de Savoie; Châteaudun (Eure-et-Loir), château, Sainte-Chapelle, statue dite de Dunois; Colmar, musée, pierre tombale; Nápoles (Italie), gisant de Herrici Capice; Saint-Denis, statue de Charles d'Evreux, comte d'Étampes, statue de Robert d'Artois, statue de Bertrand Duguesclin; Strasbourg, musée de l'Oeuvre Notre-Dame, statue, église Saint-Guillaume, gisant d'Ulrich de Werdt; Thann (Haut-Rhin), église collégiale Saint-Thiébaut, statue de saint Georges; Turin, pierre tombale de Jacoti Provane; Vérone, tombeau des Scaliger; Gérone (Espagne), gisant de Gilabert de Cruilles, Museo Arqueológico; Vilafranca del Panadés (Espagne), gisant de Hugo de Cervelló, convento de San Francisco, etc.

rable saint Georges à cheval qui faisait partie du retable sculpté en 1508 par Michel Colombe, et destiné à orner la chapelle du château de Gaillon<sup>36</sup>.

De très nombreuses œuvres d'art attestent que ce mode de représentation des mailles résulte du penchant, qui entraînait les auteurs à reproduire avec exactitude l'apparence réelle des vêtements. Dès le XII<sup>e</sup> siècle, certains sculpteurs ont figuré, côté à côté, des vêtements de guerre, garnis les uns de mailles rondes imbriquées, les autres de mailles alignées en rangées de croissants. On peut voir cette réunion sur un bas-relief provenant de la porte des Romains à Milan et conservé dans cette ville au musée du château Sforza. Ce bas-relief présente un défilé de guerriers. Les deux premiers sont vêtus de haubergon. Leurs harnois sont de contextures différentes, l'un couvert de mailles disposées comme les écailles des poissons, l'autre de mailles alignées en rangées parallèles.

En étudiant le haubert, nous aurons occasion de citer un chapiteau de la même époque sur lequel le sculpteur a nettement reproduit cette pièce du harnois couverte de mailles rondes de haubergerie, tantôt imbriquées, tantôt alignées.

On voit également de nombreux vêtements de guerre, composés de mailles rondes disposées suivant les mêmes alignements caractéristiques, dans les boiseries qui ornent le chœur de la cathédrale de Tolède. Sur les stalles de cette église épiscopale, un sculpteur d'origine germanique, Rodrigo Alémán, a rappelé les principaux épisodes des guerres hispano-mauresques. Les combattants, qu'il a sculptés à cette occasion entre 1489 et 1494, procurent une riche documentation sur l'armement en usage dans la péninsule ibérique à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, et apportent une précieuse contribution à l'objet de notre étude. Le talent de Rodrigo Alémán lui a permis en effet de représenter avec netteté les fautes portées par ses personnages, et de montrer qu'elles se composent dans la plupart des cas de mailles de haubergerie, dont on voit les rangées rectilignes et les croissants tournés en sens inverses. Quelques uns de ces guerriers portent au contraire des fautes composées de mailles annulaires, nettement reconnaissables à leur entrelacement. Les scènes de l'entrée des Espagnols à Lorca et à Guadix, entre autres, présentent, au premier plan, des cavaliers dont les fautes sont de l'une ou l'autre de ces structures.

Nous rencontrerons d'ailleurs des manches, des camails et des gorge-rins composés de l'une et l'autre façon, placés les uns et les autres sur un tableau où une tapisserie au XV<sup>e</sup> siècle, le même auteur exprimant aussi fidèlement les entrelacs des mailles annulaires que les alignements des croissants des mailles de haubergerie.

On peut encore observer des pièces du harnois des deux natures sur le

36. Aujourd'hui à Paris, Musée du Louvre.

soubassement du tombeau de François I<sup>er</sup>, à la basilique de Saint-Denis. Philibert Delorme confia son décor à Pierre Bontemps, par deux marchés en date du 13 avril 1551 et du 6 octobre 1552. Cet artiste sculpta en bas-relief, sur les plaques de marbre qui le recouvrent, divers épisodes des guerres soutenues par le roi. Au dessous de la bataille de Marignan, il représente des scènes de combat livrés près de Pavie. Dans celle qui se trouve à gauche du centre, se tient un porteur de drapeau, le bras droit en écharpe. Les manches et les fautes de son harnois, ainsi que celles de l'un de ses compagnons, sont formées de mailles annulaires entrelacées. Un défilé de troupes occupe le registre supérieur de la face opposée du soubassement, au dessus de la bataille de Cérisoles. Il se termine par des piquiers précédés d'un drapeau. Sous ses plis, un officier, la main droite sur la hanche, porte, au dessous des tassettes de son armure, des fautes de hauberge, reconnaissables à leurs rangées de croissants alignés alternativement en sens opposés.

L'art plastique apporte ainsi un faisceau de preuves matérielles sur l'emploi des différentes variétés de mailles dans la confection des vêtements de guerre. Le bas-relief du XIII<sup>e</sup> siècle conservé à Milan, les chapiteaux de l'église de Saint-Nectaire, les boiseries de la cathédrale de Tolède et les soubassements du tombeau de François I<sup>er</sup>, à Saint-Denis, établissent formellement que des pièces de harnois souples, composés suivant divers procédés, existaient simultanément et étaient portées concurremment. Ces œuvres d'art attestent l'exactitude de la signification qu'il convient de rendre au mot *maille*, et sans laquelle il n'est d'ailleurs pas possible de comprendre le sens des textes relatifs à la profession des haubergiers.

En témoignage de la dextérité et du réalisme des sculpteurs, on peut voir, au surplus, sur certains monuments, des *fautes* de hauberge agrémentées de mailles annulaires, en guise de dentelle. Nicolas Acciajuoli, sénéchal de Jérusalem et de Sicile, qui vécut de 1310 à 1365, avait fondé en 1341 la chartreuse de Galluze, à quelques kilomètres de Florence. Il y fut enterré, et la dalle de son tombeau le montre vêtu d'un harnois de torse, vraisemblablement des *plates*, couvert de broderies, et muni de deux chaînes d'armes attachées aux poignées de l'épée et de la dague. En complément de ces *plates*, le sénéchal porte un gorgerin, des demi-manches, des fautes et des chausses, composés de rangées rectilignes de croissants alternativement tournés en sens inverses. Des dentelures régulièrement espacées, formées de mailles annulaires entrelacées, pendent au bas de ses fautes.

Un arrangement analogue se devine, en partie caché par les mains, l'épée et la targe, sur une pierre tombale conservée à la Pinacothèque de Turin, qui représente Jacoti Provane, mort en 1382. Sur le gisant qui avait été élevé à Nantes, à la cathédrale Saint-Pierre, en l'honneur du duc

de Bretagne, mort en 1399, la dentelure était plus simplement formée par une ligne de mailles annulaires.<sup>37</sup>

A côté des sculpteurs, de nombreux peintres font porter aux personnages figurés sur leurs tableaux des vêtements formés des mêmes alignements de mailles planes, arrondies sur un côté, et de dimensions uniformes. Nul parmi eux ne les a représentées aussi minutieusement que Fra Angelico. Dans les scènes de la vie du Christ, qu'il a peintes vers 1450, sur les panneaux des armoires de la *Santissima Annunziata*<sup>38</sup>, les gardes sont presque tous vêtus de pourpoints ou de cottes à demi-manches. Ces harnois sont composés de rangées horizontales de mailles, qui chevauchent, et ne présentent à la vue qu'un croissant de leur surface. Ils sont assez souples néanmoins pour onduler aux mouvements de ceux des sbires qui massacrent les Innocents, ou encadrent le Christ dans sa montée au Calvaire. La reproduction nette et précise de leurs mailles ne laisse aucun doute. Leur apparence est celle-là même que les statuaires ont donné à de si nombreuses armures de haubergerie, à partir du XII<sup>e</sup> siècle.

Les statuts des haubergiers ne renferment aucune disposition marquant une différence entre les mailles selon qu'elles doivent être clouées ou plaquées. Elles sont même à tel point semblables les unes aux autres, qu'un texte indique de remplacer une maille clouée manquante par une maille plaquée. Les sculpteurs du moyen âge, tout comme Fra Angelico d'ailleurs, peuvent donc avoir figuré sur leurs œuvres des harnois confectionnés suivant l'un ou l'autre procédé. Il est toutefois un certain nombre de sculptures parmi celles que nous avons citées dont les vêtements sont certainement formés de mailles plaquées. Leurs personnages ont, en effet, délacé le capuchon de leur armure, la coiffe de leur haubergon plus exactement, et ceci permet d'en voir à la fois l'endroit et l'envers. Il est facile de connaître de la sorte qu'il s'agit de mailles plaquées,

37. Mr. Dominique Costa, conservateur du Musée départemental Thomas Debrée à Nantes, nous a aimablement fourni les renseignements suivants sur ce monument, dont nous ne connaissons que la gravure faite au XVII<sup>e</sup> siècle par Nicolas Pitau, d'après un dessin de Dom Fr. Jean Chaperon:

Le tombeau de Jean IV, duc de Bretagne (mort le 1<sup>er</sup> novembre 1399 et enterré le 3 novembre 1399 dans la cathédrale de Nantes), était placé au devant du grand autel, juste au centre de l'ancien transept roman (détruit vers 1825). Il avait été exécuté sur l'ordre de la duchesse de Bretagne, femme de Jean IV, remariée au roi Henri IV d'Angleterre le 7 février 1403, et ne fut achevé qu'en 1408. (Cf. Albert Hartshorne, *On the monuments and effigies in St. Wary's church, Exeter, 1888.*)

Ce monument fut mutilé au XVII<sup>e</sup> siècle par les livres de choeur à couvercle de bois que l'on déposait sur le tombeau. En 1733, le tombeau fut ouvert, pillé et saccagé par des ouvriers. Après une intervention du Substitut général, il fut déposé derrière le maître-autel. Le monument disparut sous la Révolution, sans doute en l'an IV, quand la cathédrale fut louée par la Ville pour servir de dépôt au matériel de l'Artillerie.

En plus de la gravure de Nicolas Pitau, il existe un dessin de Gaignières, représentant le duc de Bretagne d'après ce monument.

38. Aujourd'hui à Florence, Académie.

puisque l'envers est semblable à l'endroit. On n'y découvre ni le cuir, ni l'étoffe qui aurait servi à soutenir des mailles clouées.

Le réalisme scrupuleux des sculpteurs permet de se rendre compte de la nature de ces vêtements. En suivant sur l'une de ces coiffes une rangée de mailles, dont les deux faces sont successivement visibles, on s'aperçoit que les croissants de cette rangée sont tournés dans un sens à l'endroit, et en sens inverse à l'envers. Ces mailles ne sont plus des quadrilatères, dans lesquels une courbe convexe remplace l'un des côtés, mais de petits disques plats et ronds, comme des jetons ou des pièces de monnaie. Chacun de ces disques occupe dans sa rangée une position légèrement oblique, et recouvre environ les trois quarts de la surface de celui qui le précède. Cette obliquité fait que l'on voit sur l'endroit du vêtement un quartier de ces disques, et sur l'envers, le quartier diamétralement opposé de leur autre face.

L'emploi de ces mailles plaquées remonte au moins à la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Il est nettement visible dans l'œuvre des imagiers qui ont sculpté, entre 1230 et 1250, les statues des saints guerriers placés au portail sud de la cathédrale de Chartres, saint Georges et saint Théodore. Il apparaît à Toulouse sur le gisant de Bernard VI, comte de Comminges, mort en 1241. Il figure sur certains monuments funéraires édifiés à Paris, et transportés aujourd'hui à la basilique de Saint-Denis : la statue qui avait été élevée en 1326, dans l'église des Jacobins, en mémoire de Charles, comte d'Anjou et roi de Sicile, mort en 1285 ; deux gisants qui se trouvaient dans l'église des Cordeliers, celui de Charles d'Evreux, comte d'Étampes, et celui de Robert d'Artois, mort à dix-sept ans. Ce dernier monument est l'œuvre du sculpteur Jean Papin de Huy, qui travailla à son exécution de 1317 à 1320. D'autres sculpteurs ont également disposé de la même façon, en diverses villes de France, le harnois du personnage dont ils avaient à commémorer les traits, notamment à Dreux, à Strasbourg, à Ham et à Lisieux.

Certains gisants du XVI<sup>e</sup> siècle sont vêtus d'un haubert ou d'un camail, qui tombe sur leur cotte d'armes, sans qu'il soit possible de voir l'envers de cette pièce du harnois. On peut alors parfois constater néanmoins que leurs vêtements sont composés des mêmes mailles plaquées, en examinant l'intérieur des manches, visible près du poignet. C'est le cas, par exemple, de l'effigie gravée que l'on peut voir à l'abbaye du mont Saint-Quentin, près de Péronne, sur la tombe du chevalier Robert Fauvel de Suzanne, mort en 1270, ou de la pierre tombale d'un chevalier de la famille Von Haus, conservée aujourd'hui au musée de Colmar.

Le gisant du tombeau élevé au début du XV<sup>e</sup> siècle dans la cathédrale Saint-Pierre à Nantes, en l'honneur du duc de Bretagne, mort en 1399, présente une particularité intéressante. L'envers du camail n'est pas vi-

sible, mais la demi-manche est retroussée et roulée sur elle-même, indiquant ainsi la souplesse du tissu formé de ces mailles de haubergerie.

Le premier travail pour la confection des vêtements de mailles plaquées consistait à assembler les mailles entre elles, par rangées de diverses longueurs. C'était la tâche du *laceur*, dont parlent les statuts des haubergiers de Chambly. Le *confiteur* montait ensuite le harnois en joignant entre elles ces rangées par un nouveau laçage, formant angle droit avec celui des rangées, ou plus probablement par deux laçages en biais, afin de maintenir les mailles alignées en sens inverses. Les monuments montrent que diverses méthodes d'assemblage furent employées : les rangées sont verticales ou horizontales. Elles se rencontrent même parfois dans les deux positions, verticales sur une partie du vêtement, et horizontales sur l'autre. La plus grande souplesse s'obtenait avec des mailles de petite taille et de faible épaisseur, et des lacets de fil ou de soie. Nous verrons, en étudiant le haubergon, qu'il fallait des milliers, souvent même plus d'une dizaine de mille de ces mailles, pour monter un vêtement de guerre.

La similitude de ces mailles du harnois et des pièces monétaires conduisit certains rédacteurs d'inventaires, vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, en Angleterre, à donner aux premières le nom de la pièce de monnaie, le *penny*. On relève dans leurs états des inscriptions ainsi rédigées :

1570 One old penny platt cotes<sup>39</sup>.

1590 Itm. xvij new penny plate cotes<sup>40</sup>.

1591 Item ij penye platt coates and ij privye coates<sup>41</sup>.

Quelques musées anglais possèdent d'ailleurs des garde-reins qui répondent à ces descriptions. Des disques de la dimension de l'ancienne pièce d'un penny sont cloués sur le cuir du vêtement. Bien que fixées par un seul clou, en leur milieu, ces mailles chevauchent, et ne laissent aucune partie non couverte<sup>42</sup>.

Avant de quitter ce sujet, nous devons revenir au domaine de la sculpture, et mentionner l'existence d'une statue, attribuée à l'époque gallo-romaine, qui se trouve à Avignon<sup>43</sup>. L'armure du guerrier qu'elle représente se compose de rangées verticales de croissants horizontaux,

39. Inventory of the effects of the Earl of Shrewsbury at Grafton Worcestershire. Ap. Hewitt, *Notices of some examples of buff armour and of defences formed with scales of leather or of plate*, "Archaeological Journal", t. XIX, p. 96, London, 1862.

40. Inventory of the household Goods of John Lyttelton in Frankley Hall, Worcestershire. (Library of the Society of Antiquaries, ms. 141, f. 83.) Cette référence nous a été aimablement communiquée par Mr. Cl. Blair, conservateur au Victoria and Albert Museum, qui savait l'intérêt que nous portions à la recherche de documents sur ce sujet.

41. Inventory of the armour... of Edward Littleton, of Longford, Salop, 1591, 34 Eliz. (Origin, roll, Library of the Society of Antiquaries.) Ap. Hewitt, *op. cit.*

42. London, Tower; Warwick, Castle. Ap. id., loc. cit., et Cl. Blair, *op. cit.*, p. 139.

43. Avignon, Musée Calvet.

tous alignés dans le même sens. L'envers en est invisible, et il n'est pas possible de savoir quelle était la forme de ces éléments, ni de connaître leur mode d'assemblage. De nouvelles découvertes permettront peut-être de déterminer un jour si cette armure entre dans la catégorie des cuirasses de mailles clouées ou se classe avec les harnois de mailles plaquées.

Les mailles annulaires entrelacées ne pouvaient être qu'en fer. Les mailles clouées ou plaquées pouvaient l'être aussi, mais elles étaient de préférence en acier et en acier de bonne trempe, pour les vêtements de qualité. A Paris, il était interdit, en tout cas, de placer sur le même harnois des mailles de nature différente. A maintes reprises, dans leurs statuts, les haubergiers rappellent cette mesure et mentionnent les sanctions qu'encourent ceux qui enfreignent cette règle :

1407 Item, que les ouvriers dudit mestier seront tenus de faire... ouvrages... bons et loyaux, et tout d'une mesme matière, c'est assavoir, tout fer ou tout acier; et qui fera le contraire, les denrées seront confisquées au Roy<sup>44</sup>.

Il faut croire que les transgressions ne cessaient pas, car les statuts suivants renouveleront la même interdiction :

1571 Item, que tous les maistres du dit mestier seront tenuz de faire... ouvrages dudit mestier neufs, bons, loyaux et marchans; le tout d'une mesme matière et estoife, c'est à sçavoir tout de fer ou tout d'acier, bien et deuement faict, sur peyne de confiscation<sup>45</sup>.

Des fraudes analogues à celles commises à Paris se produisirent en d'autres villes de France. Il en fut ainsi à Amiens. La corporation des haubergiers y fut saisie de nombreuses plaintes de gens de guerre, qui déclaraient avoir acheté en cette place

1481 haubregeries faictes d'estoffes qui n'étaient pas bonnes ne souffisantes<sup>46</sup>.

ou dans lesquelles

1481 il y avoit pluseurs fautes et mailles destéalles<sup>47</sup>.

44. Lespinasse, *op. cit.*, t. II, p. 325.

45. *Id., ibid.*, t. II, p. 336.

46. Arch. de l'hôtel de ville d'Amiens, reg. aux hrefs et statuts, côté N., ff. 211 v. et 212 r. et v. Ap. A. Thierry, *Recueil des monuments inédits de l'histoire du Tiers Etat*, t. II, ch. CXLVII, p. 390, Paris, F. Didot, 1833.

47. *Id., loc. cit.*

“Pour obvier ausdites frauldes et déceptions”, l'échevin enjoignit aux “haubergeonniers” d'Amiens d'avoir à se conformer à diverses prescriptions. Il arrêta notamment :

1481 ... quant à la dite haubregerie, que nul ne porra besongnier en la dite ville qu'il ne sache faire de lui-meismes une barbutte, ou un gant de mailles, ne aussy mettre à nul ouvrage maille joincte de placquerie parmy celles qui sont clouées<sup>48</sup>.

Par un autre article, il interdisait aux maîtres d'avoir plus d'un apprenti, et fixait à deux ans la durée de l'apprentissage. Toutes ces mesures avaient le même but : assurer la bonne qualité de la production. Nul ne pouvait plus être maître haubergier à Amiens s'il ne savait pas, lui-même, monter une pièce de haubergeerie neuve, gorgière ou gant.

Une autre obligation était faite aux maîtres : celle de savoir mettre dans un ouvrage de haubergeerie une “maille joincte de placquerie parmy celles qui sont clouées”. Cette mesure confirme, s'il est nécessaire, la similitude des mailles plaquées et des mailles clouées. Leur forme et leurs dimensions étaient identiques, quel que soit leur mode de fixation.

Savoir réparer les vêtements de haubergeerie était un art, et Charles VI avait déjà reproché aux membres de la profession à Paris de négliger cette partie de leurs obligations professionnelles. Il le leur disait dans la lettre qui servit d'introduction à la réforme de leurs statuts :

1407 ... en nostre dite Ville de Paris, d'habondant, sont et demeurent gens du dit mestier de haubergerie, lesquelz en verité n'ont d'icellui aucune vraye science ne experience; car à grant peine sauroient-ils restouper ne resmailler ung trou estant en ung haubergeon, se ilz ne le falsoient faire par main d'autruy<sup>49</sup>.

L'indication fournie par l'échevin d'Amiens montre qu'on pouvait remplacer une maille clouée, arrachée d'un vêtement au cours d'un combat, par une maille plaquée, lacée aux mailles adjacentes. Il était préférable de prendre appui, en pareil cas, sur les parties intactes du harnois que de rapiécer le trou de l'étoffe ou du cuir, pour y clouer une nouvelle maille.

Il est enfin un autre mode de montage des mailles, qui fut très répandu, si l'on en juge d'après le nombre de miniatures sur lesquelles il est figuré. Elles étaient lacées les unes aux autres en rangées, mais les rangées ainsi formées n'étaient pas réunies entre elles par un laçage. Elles étaient insérées entre les plis d'un vêtement d'étoffe. Ces plis étaient parfois verticaux, mais le plus souvent horizontaux. Les mailles chevauchaient, et seule une partie de leur surface restait visible. Les plis du

48. *Id., op. cit., p. 391.*

49. *Lespinasse, op. cit., t. II, p. 323.*

vêtement recouvrailent les bords de ces files de mailles. Leur côté visible était rectiligne, s'il s'agissait de mailles plates. Il était de forme convexe, s'il s'agissait de mailles rondes. Dans ce dernier cas, les files paraissaient formées d'une suite de croissants. Leur alignement alternait, comprenant des croissants tournés, une rangée dans un sens, la suivante dans le sens opposé. Le montage de ces vêtements était l'œuvre des *armuriers*.

La première ordonnance faisant connaître les statuts de leur profession date de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Nous avons déjà eu l'occasion d'en citer un article à propos des mailles clouées. Des précisions furent apportées en 1311 à certains passages du texte, qui avait été publié en 1296. Les obligations faites aux membres de ce métier concernent principalement, dans les deux cas, la qualité des étoffes, des peaux et des cuirs qu'ils utilisent, les dimensions des plis, la nature du rembourrage et la disposition des points. Ils ne peuvent couvrir de *plates* les gants, les cuissards et les trumelières, sans que le cuir ou le samit ne soit doublé de toile et sans que les plates n'aient été limées, rabattues sur les bords, et ne soient étamées, cuivrées ou vernies. Ils ne peuvent couvrir de baleine que les gantelets de toiles neuves. Ils ne peuvent couvrir une *cuirée*, armure du torse, que si son envers et son endroit sont de cuir neuf.

Ces statuts furent modifiés plus tard, et leur nouvelle rédaction énonce des mesures propres à de nombreux autres vêtements de guerre, dont les armuriers avaient entrepris, entre-temps, la confection. Il y est toujours notamment question de la qualité des étoffes, et elle est contrôlée par les maîtres du métier :

1364 9. Item, se l'en fait cottes gamboisiées, que elles soient couchées duement sur neuves estoffes et pointées enfermes, faites à deux fois, bien et nettement empiles de bonnes estoffes, soie, coton ou autres estoffes, par lesdits maîtres.

La suite de cet article, jusqu'à sa fin, concerne particulièrement les membres du métier qui fabriquent les nouvelles armures :

Et quiconque fera œuvre de gambesine, soit paletot, juppon, jacques ou houppelandes gamboisiées, que lesdits maîtres puissent avoir visitation, en quelques lieux que elles soient faites, pour savoir se l'œuvre sera bonne et loyale et de loyaux estoffes<sup>50</sup>.

Aucune mesure nouvelle n'est prise pour le renforcement métallique extérieur des vêtements. Les prescriptions prévues par les textes de 1296 et 1311 restent en vigueur. Toutefois si le métal doit être non plus extérieur et visible comme il était prévu dans les règlements antérieurs, mais inséré entre les plis des étoffes, il convient qu'il soit approprié et enduit de

50. Id., op. cit., t. II, p. 321.

verniss pour ne pas rouiller. Ce travail doit être effectué, bien entendu, avant que le fer ne soit en partie couvert, presque engainé dans le tissu. L'article qui suit immédiatement celui que nous venons de citer le précise nettement :

- 1364 10. Item, que toute besongne qui sera quasiguesnée, soit faite à deux fois, et poins enfermés et le fer soit vernicé et estoffé souffisament, selon ce qu'il appartient, et de neufve estoffe<sup>51</sup>.

Le verbe *quasiguesner* ne figure dans aucun glossaire. Les maîtres armuriers de Paris, en l'inscrivant dans le texte de leurs statuts, fournissent cependant une preuve certaine de son usage courant dans leur vocabulaire. Il n'est pas possible ici d'ignorer son existence, et il paraît difficile de lui donner une signification différente de celle indiquée par les deux mots qui composent ce verbe<sup>52</sup>.

*Vernisser* le fer était un procédé connu et utilisé depuis longtemps pour protéger le métal de la rouille. Les armuriers traitaient de la sorte, après les avoir limées, les *plates*, qu'ils clouaient sur les gants, si elles n'étaient pas étamées :

- 1311 ... que nul ne face gans de plates que les plates ne soient estamées ou vernies...<sup>53</sup>.

Il faut aussi remarquer dans ce règlement de 1364 la mention des mots *paletot*, *jupon*, *jacques* et *houppelande*. Aucun de ces vêtements n'est cité dans les textes avant les dernières années du XIII<sup>e</sup> siècle. La plupart sont d'origine étrangère. Leur usage montre l'influence qu'exercent sur les moeurs de notre pays les contacts avec d'autres civilisations. *Jupon* est un diminutif de *jupe* ou *jube*, tiré de l'arabe *djoubba*. *Paletot* viendrait de l'anglo-saxon *paltrock*, nom d'un vêtement propre aux pèlerins. L'étymologie de *jaque*, comme celle de *houppelande*, reste indéterminée. On a suggéré pour *jaque* une origine arabe, le mot *schakk*,

51. Id., loc. cit.

52. Le glossaire rédigé par Dom Carpentier, à l'aide des mots français mentionnés par Du Cange, indique l'orthographe *jasequent*. Il rapproche ce mot de *jaseran* et lui donne comme signification "fait en côte de mailles". Du Cange citait l'inventaire des armes et armures de Louis X, dans lequel se trouve "une paire de couvertures Indes jazeguenées". Le nouvel orthographe prêté à ce mot par Dom Carpentier le différencie davantage de *quasiguesné*, sans mieux justifier, pour autant, l'interprétation que cet auteur lui attribue.

Le mot *gaine* n'a donné naissance qu'à des verbes composés. Le participe *engainé* est couramment utilisé comme adjectif pour qualifier un objet placé dans une gaine. Les fournisseurs de l'argenterie des rois de France livraient des cousteaux "engainez ainsi qu'il appartient".

On rencontre *quasi* en français, dans le sens de presque, dès le X<sup>e</sup> siècle. Dans un récit versifié de la Passion du Christ, Nicodème apporte les aromates pour la mise au tombeau: "Quasi cent livras a donad."

Le mot *gaine* est fréquemment écrit *guesne*, *guasne*, *gaasne*, *gaisne*, *guesne*. Le nom de l'ouvrier qui la confectionne s'écrit parfois *guenier*, *gausnier*.

53. Lespinaresse, op. cit., t. II, p. 319.

qui aurait désigné les mailles de la cotte<sup>54</sup>. Cette hypothèse se heurte toutefois à l'objection que les jaques sont à l'origine, en France, des vêtements d'étoffe sans aucune partie métallique.

Aucun auteur du moyen âge n'indique les différences qui distinguaient ces vêtements les uns des autres. Ils ont un point commun, ils sont tous munis de longues manches, ainsi que de nombreux textes, de l'époque le spécifient. Telle fut peut-être la raison pour laquelle ils figurent dans le même paragraphe de ces statuts.

Simplement *gambosiés*, c'est-à-dire, formés de plusieurs épaisseurs de tissu, rembourrés et piqués, ces vêtements ont tenu lieu d'armure, tout comme le gambison, à qui ne pouvait se procurer de meilleur harnois. Ils se sont aussi portés en complément du haubergon, des plates, de la brigandine et même du corselet. Du Guesclin revêtait parfois un jupon sous son haubergon et un jaque par dessus :

1385 .I. bon gippon ouvré vesti et boutonna  
.I. aubregon dessus vesti et endossa.  
Dessus ce aubregon un grand jacques posa<sup>55</sup>.

Les *tailleurs de robes* préparent les vêtements que les princes portent avec leur armure. Ce sont, tour à tour :

1416 ... houplandes, à mettre sur plates...<sup>56</sup>.  
1432 ... paletot de drap... pour vestir dessous ses brigandines<sup>57</sup>.

A l'entrée de Henri II à Rouen, paradent des hommes à pied, "couvertz de corceletz ou anymes" :

1560 ... les manches de la jubbé entez soubz la jointure des bras<sup>58</sup>.

Mais ces vêtements, notamment le jaque et le jupon, ont été aussi garnis intérieurement d'un renfort métallique, entièrement caché entre leurs épaisseurs d'étoffe. Nous rencontrerons de nombreux textes qui citent l'emploi de mailles d'acier à cet effet.

Le statut des armuriers promulgué en 1364 ne concerne, bien entendu, que les méthodes suivies avant cette date pour armer ces vêtements. Il n'est pas question d'enfermer complètement le renfort métal-

54. A. Dauzat, *Dictionnaire étymologique*, Paris, Larousse, s. d. (1938); R. Grandsaignes d'Hauterive, *Dictionnaire d'ancien français*, Paris, Larousse, s. d. (1947).

55. Cuvelier, *Chronique de Bertrand du Guesclin*, édit. Charrière, t. I, pp. 64-65, Paris, F. Didot, 1839.

56. Laborde, *Les ducs de Bourgogne, preuves*, t. I, p. 117, n° 333, Paris, Plon, 1849.

57. Id., *ibid.*, p. 319, n° 1078.

58. *Entrée de Henri II à Rouen*, ff. 13 et 38. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 34.

lique entre les toiles qui les composent, mais seulement de *quasiquesner* le fer utilisé à cet usage, en le laissant donc partiellement visible.

L'abondance des miniatures sur lesquelles figurent des harnois de cette nature<sup>59</sup> est telle que beaucoup d'historiens attirés par l'étude des armes ont tenté d'en analyser la technique. Certains ont prêté aux auteurs de ces œuvres artistiques des intentions purement réalistes. Ils ont reconnu dans les bandes rectilignes de ces vêtements de guerre les replis des étoffes. Mais ils ont cru voir dans les rangées de croissants, que ces plis enserrent, des alignements d'anneaux métalliques juxtaposés, une bande dans un sens, la suivante dans l'autre<sup>60</sup>. Leur hypothèse fut jugée ingénieuse, mais ne réussit pas à convaincre entièrement. Le dessin de ces arcs, dont les files sont séparées par des bandes unies, devint, pour les commentateurs plus récents, un autre mode conventionnel de représentation des mailles annulaires entrelacées<sup>61</sup>.

La signification exclusive que ces érudits donnaient au mot *maille* les empêchaient de voir la simple réalité. Ces croissants ne sont autre chose que la partie visible de mailles pleines, semblables à des pièces de monnaie, ou en forme d'écusson, alignées, en se recouvrant partiellement et enserrées entre les plis du vêtement.

Des combattants vêtus de harnois de cette nature se rencontrent notamment, en grand nombre, sur les miniatures du célèbre *Psautier de saint Louis*, composées au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. L'auteur de ces images n'ignorait pas néanmoins l'existence de harnois défensifs d'autre contexture. Il donne ainsi des broignes formées de mailles arrondies et imbriquées aux Philistins qu'il présente dans ce *Psautier* pour illustrer l'histoire de Samson.

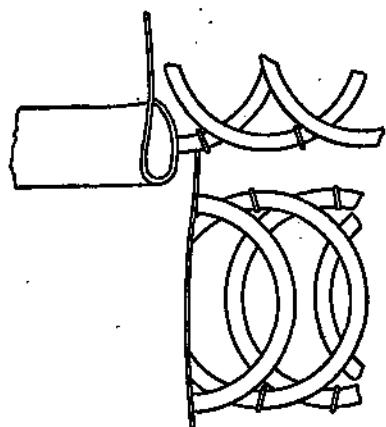
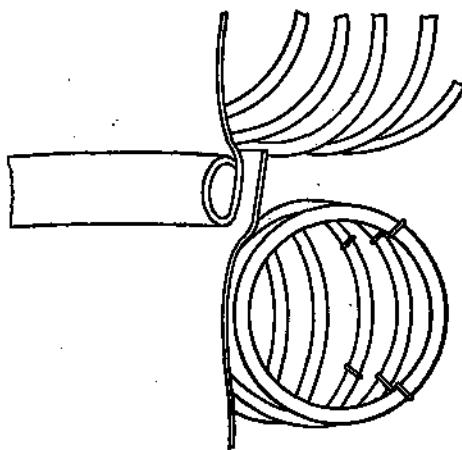
Nous ne connaissons qu'un seul chapiteau roman sur lequel se voient des vêtements de guerre de cette apparence<sup>62</sup>. Les détails de cette sculpture, quelque peu effritée, ont malheureusement perdu leur netteté. Les habits des porteurs de hache qui y figurent restent cependant visiblement

59. Notamment les miniatures du *Psautier* offert à saint Louis, en 1256 (Paris, Bibl. Nat.), et celles du *Roman d'Alexandre* composées entre 1338 et 1344 par Jehan de Grise (Oxford, Bodleian Library). Également à Paris, à la Bibl. Nat., *Histoire du saint Graal* (ms. 6769), le *Roman de la Table Ronde*, le *Roman d'Alexandre*, le *Miroir historial*, *La noble chevalerie de Judas Machabée et de ses nobles frères* (ms. 15104), *Livre des costumes de Toulouse*, *Le roman de Fauvel* (ms. 146); à Madrid, Bibl. Nacional, le manuscrit de la *Gran conquista de ultramar*; à El Escorial, Bibl. del Real Monasterio de San Lorenzo, les *Cantigas de Alfonso el Sabio* (1252-1284), etc.

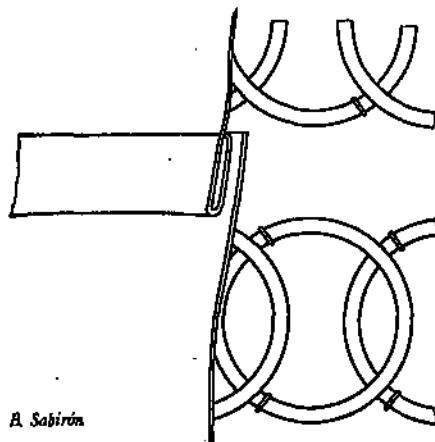
60. Cf. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*, t. V, p. 240, fig. 1; Baron de Cossen et W. Burgess, *Catalogue of the exhibition of ancient helmets and examples of mail held at the Archaeological Institute, 1881, "Archaeological Journal"*, t. XXXVII, n° CXLVIII.

61. Cf. J. G. Waller, *The hauberk of chain mail and its conventional representations*, "Archæologia", t. LIX, pp. 65-70, London, 1904; G. F. Laking, *European armours and arms*, vol. I, ch. III, pp. 66 et suiv., London, Bell and Sons, 1920; F. M. Kelly, *Römisch-Römanische Rüstpanzer, ihre Darstellung in der gleichzeitigen Kunst*, pp. 204-210, ZFWUKK, Neue Folge, Vierter Band, Heft 9, Berlin, W. de Gruyter, 1934.

62. Castelnau-de-Bretenoux (Lot), château, chapiteau.



Interprétations d'armures sculptées en Angleterre sur divers gisants, et paraissant composées de rangées de croisants alignées en sens inverses.



A. Sabirón

marqués de plis légèrement espacés, horizontaux sur les manches, verticaux sur le corps. Entre ces plis apparaissent des alignements de pièces *quasiquesnées* dans le tissu. On trouve également des habillements de même nature sur des œuvres d'art appartenant à d'autres branches : en Allemagne, une statuette en bois sculpté<sup>63</sup> ; en Suisse, un reliquaire en argent repoussé<sup>64</sup> ; en Suède, les décosations intérieures d'une église en bois<sup>65</sup> ; en Tchécoslovaquie, l'un des panneaux d'un retable, peint sur bois<sup>66</sup> ; enfin, en France, en Angleterre et en Allemagne, diverses effigies funéraires<sup>67</sup>. Ce n'était certainement pas l'échelle réduite de leurs personnages qui poussait les auteurs de ces œuvres d'art à couvrir les pièces de ces harnois de rangées d'arcs de cercle entre des doubles lignes droites parallèles. Les plaques funéraires, heureusement conservées en grand nombre en Grande Bretagne, fournissent ainsi une nouvelle preuve de la diversité des habillements de mailles en usage du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. Leurs auteurs ont en effet figuré, parfois dans la même église<sup>68</sup>, et à des dates rapprochées, aussi bien les mailles de fer entrelacées que les rangées de croissants alignés en sens inverses, séparées, ou non, par une ou deux lignes droites parallèles.

Les miniatures constituent néanmoins la source documentaire la plus abondante quant aux harnois offrant cette dernière apparence. La diversité de leurs formes sur ces documents porte à croire que les vêtements cités dans le règlement des armuriers ont tous été renforcés de fer, suivant ce procédé. Les auteurs de ces petits tableaux donnent des manches à tous les harnois de cette nature : elles sont amples parfois, ajustées en d'autres cas. Certains de ces vêtements s'arrêtent au dessous des hanches, d'autres descendent aux genoux, et sont alors souvent fendus sur les côtés. Ces différences de longueur et de façon correspondent sans doute aux divers noms que leur donnaient les armuriers : paletot, juppon, jaque et houppelande.

63. Wienhausen, couvent; aujourd'hui à Hanovre, au Provinzial-Museum. Ap. B. Prost, *Sitzungsberichte*, p. 196, et Abb. 1 et 2, ZFHWUKK, Neue Folge 2, Berlin, 1927.

64. Abbaye de Saint-Maurice, Valais.

65. Björssäter, aujourd'hui à Stockholm, au Musée National. Ap. B. Thordemann, *op. cit.*, p. 295 et figs. 300 et 301.

66. Prague, Galerie Nationale, retable du Maître de Vyssi Brod.

67. Bures-les-Templiers (Côte-d'Or), église, pierre tombale; Isle de Sheppey (Kent), plaque funéraire; Stoke d'Abernon (Surrey), Church, plaque funéraire de sir John d'Abernon cadet; Westley Waterless (Cambridgeshire), plaque funéraire de sir John de Creke; Radmeritz b. Görlitz (Saxe), pierre tombale, datée de 1313, probablement de Otto von Lossow. (Ap. B. Prost, *Sitzungsberichte am 16. Januar 1929*, ZFHWUKK, Neue Folge, Band 3, p. 66, Abb. 1, Berlin, 1929.)

68. Stoke d'Abernon (Surrey), Church, effigies funéraires de sir John d'Abernon l'aîné, mort vers 1280, et de sir John d'Abernon cadet, mort vers 1325. Le premier est vêtu d'une broigne et de chausses *treillis*, et les entrelacs des mailles sont nettement représentés. Le camail, les bras, la braconneière et les chausses du second sont couverts de rangées de croissants, séparées les unes des autres par une double ligne parallèle.

## LES HARNOIS DE JASERAN

Les Maures d'Espagne, auxquels les Espagnols livrèrent de si nombreux combats, avaient, eux aussi, leurs vêtements de guerre. Il n'existe pas de document figuré musulman pour en montrer la forme et la nature. Les textes arabes d'Andalousie ne consacrent aux armes que de brèves mentions allégoriques. Leurs paraboles permettent néanmoins de découvrir ce que fut leur armure.

Les Maures portent des vêtements de mailles entrelacées du nom de *sarad*<sup>1</sup>. Les poètes comparent volontiers leur apparence aux ondes que le vent forme à la surface de l'eau :

XI<sup>e</sup> siècle La brise a tissé une cotte de mailles (*sarad*) avec de l'eau. Quelle belle cotte ce serait pour le combat, si elle était en matière solide<sup>2</sup>.

Les gouttes de pluie qui s'écrasent sur l'élément liquide leur inspirent une autre image :

XI<sup>e</sup> siècle L'averse disperse à la surface du fleuve, des mailles que la brise rassemble pour en faire une cotte (*sarad*)<sup>3</sup>.

1. L'auteur arabe Abul Hasan Aly El-Masoudi, mort au Caire en 956, en fournit un très ancien témoignage. Ce lettré a compilé un nombre considérable d'ouvrages écrits avant son temps par divers auteurs, œuvres qui seraient restées totalement inconnues sans son travail. On lui doit de connaître une quantité de renseignements géographiques. Il écrit notamment : "Près des Goumiks... est situé le royaume des Zerikerans, mot persan qui signifie fabricant de cottes de mailles. En effet, la plupart de ses habitants fabriquent des cottes de mailles, des étriers, des mors, des épées et d'autres objets de fer. On compte parmi eux des musulmans, des chrétiens et des juifs." (Makondy, *Les prairies d'or*, t. II, p. 41. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 451.) Les Zerikerans sont les ancêtres de la tribu des Kouhetchi. Il existait dans le Caucase du XIX<sup>e</sup> siècle une petite république de Kouhetchi, avec une capitale du même nom. Les Circassiens de cette époque portaient encore des cottes de mailles.

De nombreux arabisants modernes partagent l'opinion qu'émettait Masoudi au XI<sup>e</sup> siècle, quant à l'origine persane du mot *sarad*. Ils donnent comme équivalent phonétique au terme arabe, qui désigne l'anneau de la cotte de mailles, les expressions *sard* ou *sard*. Cf. notamment E. M. Quatremère, *Histoire des sultans mamelouks*, t. II, p. 113, note 138, Paris, 1837; F. W. Schwarzkopf, *Die Waffen der alten Araber*, p. 341, Leipzig, Hinrichs, 1886; Godefroy-Demombynes, dans Ibn Fadi Allah Al-Omari, *Maraik El Absar Fi Mamalik El Awasir*, p. 48, note 2, Paris, Geuthner, 1927.

2. Al-Mutamid et Ar-Rumaikiyya. Cf. H. Peres, *La poésie andalouse arabe classique au XI<sup>e</sup> siècle*, p. 203, Paris, Maisonneuve, 1953.

3. Sahl ibn Malik. Cf. id., *ibid.*, p. 206.

Mais le dessin des rides que le souffle de l'air trace sur l'eau calme des étangs évoque le plus souvent, dans leurs rêves, l'aspect de ces vêtements :

**XI<sup>e</sup> siècle** La brise souffla le soir et tissa une cotte de mailles pour l'étang (*gadiv*). Ah ! la belle armure défensive<sup>4</sup>.

Leur équipement de combat comprenait deux autres pièces. Le casque métallique et rigide, dont on remarquait le poli et le brillant :

**XII<sup>e</sup> siècle** La nuit, à cause de l'éclatante clarté des casques (*tara'ik*), devient une aurore, qui brille sur la tête des soldats<sup>5</sup>.

Enfin un vêtement, qui correspondait au haubert carolingien :

**XI<sup>e</sup> siècle** Lorsque tu affrontas la mêlée du combat vêtu de la cotte de mailles et que tu voillas ton visage du capulet de mailles (*migfar*).

Nous crûmes que ton visage était le soleil de la pleine matinée sur lequel s'était étalé un nuage d'ambre<sup>6</sup>.

En sus de ce harnois, le combattant portait un bouclier. C'était le plus souvent l'adargue (*daraq*), en peau de *lamt*. Le cavalier maniait cette arme de la main gauche pour parer, en les déviant, les coups d'épée ou de lance que lui portaient ses adversaires<sup>7</sup>.

Les miniatures des célèbres *Cantigas*<sup>8</sup>, exécutées au XII<sup>e</sup> siècle, du vivant du roi Alphonse X, pour illustrer son manuscrit, montrent, dans les troupes du roi de Grenade, des cavaliers casqués et couverts par des vêtements de mailles, mêlés à des guerriers simplement vêtus de *burnous*. Tous sont munis d'une adargue, quel que soit leur équipement<sup>9</sup>.

Plus tard, un auteur musulman rédige un traité en vue d'encourager les Maures à préparer la guerre sainte. Il en consacre la plus grande partie à l'hippologie, mais réserve une certaine place aux armes. Il écrit au sujet des armures :

**XIV<sup>e</sup> siècle** On les comprend sous le nom générique de *junon*, au singulier, *jonna*, commun à tout ce derrière quoi on s'abrite...

La cotte double est celle dont les anneaux se pénètrent deux à deux, les anneaux en sont qualifiés *serd*. Si la cotte est faite de plaques de métal percées de trous, elle est dite *mesruda*. Si elle est tissée et tressée, elle est dite *jedla*... Si elle est faite d'un plastron sans dos, elle est dite *jawsen*<sup>10</sup>.

4. Abu-l-Qasim ibn Al-Attar. Cf. id., *ibid.*, p. 202.

5. Abu-Bakr As-Sairafi. Cf. id., *ibid.*, p. 354, n. 4.

6. Al-Mutamid. Cf. id., *ibid.*, p. 353.

7. Cf. F. Buttin, *Les adargues de Fès*, Hesperis-Tamuda, vol. 1, fasc. III, pp. 409 et suiv.

8. El Escorial. Bibl. del Monasterio. Alfonso el Sabio, *Libro de Cantigas de Santa María*. (Alphonse X régna de 1252 à 1284.)

9. Notamment lâm. 110, p. 144.

10. Aly ben Abderrahman ben Hodeil el Andalusy, *La parure des cavaliers et l'insigne des preux*, trad. L. Mercier, p. 264, Paris, Geuthner, 1924.

Ainsi qu'on le voit, les pièces du harnois dont se servaient les Maures en Espagne étaient de contextures diverses et possédaient toutes leur désignation particulière. A force de comparer l'apparence de la cotte à celle d'un étang, les poètes finirent par donner à ce vêtement le nom de cette pièce d'eau, *gadir* :

**xr<sup>e</sup> siècle** Lorsque la cotte (*gadir*) revêtait leurs flancs de mailles, les casques flottaient sur leurs têtes comme des bulles<sup>11</sup>.

Les rivets des anneaux de ces cottes leur parurent semblables à des yeux de sauterelles :

**xr<sup>e</sup> siècle** Cuirasse, telle un étang que le vent pare, comme le ferait un artisan, mais dont les ornements subsisteraient même une fois le vent calme.

L'on dirait que des sauterelles y sont immergées, dont seuls les yeux affleurent et qu'en y prêtant attention, un observateur les distinguerait<sup>12</sup>.

L'auteur de la *Chanson de Roland* connaît les noms arabes de deux armes offensives dont se servent les Maures d'Espagne, le *misraq*, javelot, qui est également la lance légère des cavaliers, et le *djerid*, dard empenné, qui est l'arme de jet par excellence. Dans ses vers, la désignation de la première arme est à peine déformée, c'est le *museras*<sup>13</sup>, tandis que le nom de l'autre, uni à l'article, qui le précède, *al djerid*, est phonétiquement transcrit et devient *algier* ou *agies*<sup>14</sup>. Pour désigner les armes défensives, il emploie les mots français, mais il use du qualificatif *jaseran* pour préciser la nature du haubert que portait le fils du roi de Capadoce :

**xr<sup>e</sup> siècle** Li Quens le fier tant vertuusement  
tresqu'al nasel tut le helme li fent,  
trenchet le nés e la buche e les denz,  
trestut le cors e l'osberc jazerenc<sup>15</sup>.

On a donné comme étymologie à ce mot *jaseran* le nom arabe de la ville d'Alger, *Al-Djesair*, où auraient été fabriquées des cottes de mailles réputées. Il s'agit là d'une assertion dont on cherche vainement la moindre preuve. On ne trouve aucune remarque à ce sujet dans les ouvrages des auteurs arabes qui ont décrit l'Afrique du Nord de leur époque et rédigé l'histoire de ses habitants du xr<sup>e</sup> au xiv<sup>e</sup> siècle. El-Be-

11. Ibn-Baqi. Cf. H. Peres, *op. cit.*, p. 202.

12. El-Ma'arry (Abul'ala Ahmed ben Abdallah), *Kutub el-Koil*. Ap. L. Mercier, *op. cit.*, pp. 264-265.

13. *La Chanson de Roland*, vv. 2075 et 2156.

14. *Id.*, vv. 439 et 2075.

15. *Id.*, vv. 1644-1647.

kri<sup>16</sup>, El-Edrissi<sup>17</sup>, Ibn el Athir<sup>18</sup>, Ibn Fadl Allah Al-Omari<sup>19</sup> et Ibn Khaldoun<sup>20</sup>, qui tous rapportent de minutieux détails sur les moeurs, les coutumes, le commerce et l'industrie des villes situées entre la Libye et la Mauritanie, ignorent l'existence d'une fabrique d'armes ou d'armures aux environs d'Alger. Aly ben Abderrahman ben Hodeil el Andalusy, qui écrivit, vers 1400, pour encourager les habitants d'Andalousie à la guerre sainte, s'étend longuement sur les armes habituelles au monde musulman<sup>21</sup>; il n'évoque aucun souvenir qui puisse concerner l'Algérie. Léon l'Africain<sup>22</sup> et l'espagnol Luis del Marmol y Carvajal<sup>23</sup> dépeignent l'Afrique du xvi<sup>e</sup> siècle, de Tunis à l'Atlantique, jusqu'aux confins du Sahara; ils ne citent aucun détail, si minime soit-il, qui puisse étayer l'hypothèse émise pour cette étymologie du mot *jaseran*.

Le récit des *Guerras civiles de Granada* fournit une indication sur l'origine orientale d'un *jaseran*. L'auteur parle d'une armure qui fut faite à Damas :

xvi<sup>e</sup> siècle Jacerina labrada en Damasco<sup>24</sup>.

En plus du silence des auteurs de langue arabe, l'origine algérienne du *jaseran* a contre elle une difficulté d'ordre matériel. La production du fer était des plus réduite dans les territoires du Maghreb. Quelques auteurs mentionnent de rares mines de fer. El-Edrissi cite celles des villes de Bougie et de Bône. Il écrit à propos de la première :

xii<sup>e</sup> siècle On s'y livre à l'exploitation des mines de fer qui donnent à bas prix de très bon minerai<sup>25</sup>.

16. El-Bekri, *Description de l'Afrique Septentrionale*, trad. Mac Guckin de Slane, Alger, A. Jourdan, 1913. El-Bekri termina la composition de son traité en 1068.

17. El-Edrissi, *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, édit. Dozy et M. J. de Goeje, Leyde, 1866. Cet ouvrage fut écrit vers 1153.

18. Ibn el Athir, *Annales du Maghreb et de l'Espagne*, traduits et annotées par E. Fagnan, Alger, Jourdan, 1898. Né à Djezirat, sur la rive droite du Tigre, en 1160, mort en 1233. L'ouvrage de Ibn el Athir comprend 14 volumes. E. Fagnan en a extrait et publié tout ce qui concerne le Maghreb.

19. Ibn Fadl Allah Al-Omari, *Masâlik El Absâr Fi Mamâlik El Amsâr*, t. I. L'Afrique moins l'Egypte, traduit et annoté... par Gaudetroy-Demombynes, Paris, Geuthner, 1927. Né en Egypte en 1301, cet auteur a dû rédiger le *Masâlik* entre les années 1342 et 1349.

20. Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique Septentrionale*, traduite de l'arabe par le Baron de Slane, Paris, Geuthner, 1925. Né à Tunis en 1332, mort en 1406, cet auteur acheva son livre entre 780 et 784 de l'hégire, soit entre 1378 et 1382.

21. Aly ben Abderrahman ben Hodeil el Andalusy, *La parure des combattants et l'insigne des preux*, trad. L. Mercier, Paris, Geuthner, 1924, ch. XV à XX.

22. Jean Léon l'Africain, *Description de l'Afrique Hérité partie du monde*. La première édition de cet ouvrage parut en langue italienne en 1550. En 1556 parurent à Anvers une traduction en latin et la traduction française de Jean Temporal.

23. Luis del Marmol y Carvajal, *Descripción general de Africa...*, Granada, René Rabut, 1573. Une traduction française de cet ouvrage parut en 1667 sous le titre *L'Afrique de Marmol de la traduction de Nicolas Perrot, sieur d'Abancourt*, Paris, Thomas Jolly.

24. Pérez de Hita, *Guerras civiles de Granada*, part. I, ch. 8. La première partie de cet ouvrage parut en 1595.

25. El-Edrissi, *op. cit.*, p. 105.

Pour la seconde localité, il remarque simplement :

XIII<sup>e</sup> siècle Il s'y trouve des mines de très bon fer<sup>26</sup>.

On ne saurait être plus bref, et il est aisément déduit de cette concession la faible valeur de ces entreprises.

Mármol signale, lui, la montagne de Gualhaza (aujourd'hui Ouelhaça), située à l'ouest d'Alger, sur la côte proche d'Oran. Il note que cette contrée est

1573 poblada de un pueblo de Beréberes rústico y feroz... Son gente pobre... y su principal trato es hazer carbón. Tienen también algunas minas de hierro<sup>27</sup>.

Cet écrivain espagnol, contraint à vivre une trentaine d'années dans les pays qui constituent aujourd'hui l'Afrique du Nord, fournit toutefois un renseignement sur une exploitation moins éloignée d'Alger: Il situe la cité de Cuco et sa montagne dans la grande Kabylie:

1573 ... del Cuco ciudad y sierra de la Provincia de Argel... y está diez y ocho leguas de la ciudad de Argel entre Levante y Mediodía, quinze a Poniente de Bugia, y cuatro de la sierra del señor de Laabéz, que solamente las divide el río de Bugia<sup>28</sup>.

Il existe, selon lui, une mine de fer assez importante:

1573 También tienen minas de hierro, y muy buenos oficiales que hazen espadas, puñales, y hierros de lanças, mas no tienen azero ni lo hay en Berbería, y lo que gastan lo hacen ellos de hierro estirado lo en vergas largas y metiendo lo en unos tinajones de tierra, y con una mezcla de arena, y de yervos, y agua le dan temple y lo recuezen para que quede reizo como azero, mas no es tan perfecto como lo que los malos Christianos les llevan de Europa<sup>29</sup>.

A l'exception de ce dernier reproche adressé aux mauvais chrétiens qui livrent de l'acier à Alger, Nicolas Perrot, sieur d'Ablancourt, traduit fidèlement ces commentaires de Mármol. Il écrit de la ville de Cuco qu'elle se trouve

1667 à dix huit lieues d'Alger, entre le Levant & le Midi; à quinze de Bugie du côté du Couchant, & à quatre de la montagne du Seigneur de Labes, dont elle n'est séparée que par la rivière de Bugie<sup>30</sup>.

26. Id., *ibid.*, p. 156.

27. Luis del Mármol y Carvajal, *op. cit.*, vol. II, f. 209. Nicolas Perrot traduit ainsi ces renseignements dans l'édition française parue en 1667: "... peuplée de Beréberes, gens farouches et brutaux... Ils sont pauvres..., leur principal trafic est de charbon. Ils ont aussi quelques mines de fer." (*Op. cit.*, t. II, p. 388.)

28. Luis del Mármol y Carvajal, *op. cit.*, vol. II, f. 221 v.

29. Id., *ibid.*, f. 222 r.

30. Nicolas Perrot, sieur d'Ablancourt: *L'Afrique de Marmol*, t. II, p. 411.

Quant à l'exploitation du fer qui est extrait en cette région, il dit :

1667 Ils ont aussi des mines de fer, & de bons ouvriers, qui font des épées, des poignards, & des fers de lances; mais ils n'ont point d'acier non plus que le reste de la Barbarie, & celuy qu'ils emploient est fait de fer, qu'ils étendent en de longues verges, & qu'ils mettent dans des tinettes de terre, où ils luy donnent la trempe avec de l'eau, du sable, & des herbes, puis le font recuire, afin qu'il soit dur comme de l'acier, mais il n'est pas si bon que celuy qu'on leur porte de l'Europe<sup>31</sup>.

Si des armes défensives quelconques avaient été fabriquées en Kabylie, Mârmol n'aurait pas manqué de l'indiquer. Il semble donc qu'il convienne de chercher une étymologie différente au mot *jaseran*.

En contact sur leur sol avec les Maures, les habitants de la péninsule ibérique avaient créé, dans leurs langues, les formes *jacerina* et *jaserina*<sup>32</sup>. En relations commerciales par mer avec les pays de la Méditerranée orientale, particulièrement la Syrie, les Génois apportaient en Italie la technique de la fabrication des vêtements de jaseran et donnaient à ces vêtements le nom de *ghiasorino* ou *ghiasserino*<sup>33</sup>. Au xvi<sup>e</sup> siècle, un auteur espagnol dit d'un jaseran qu'il avait été fabriqué à Damas. Il existe une région, partagée aujourd'hui entre la Syrie et l'Irak, qui offrirait, comme étymologie du mot *jaseran*, une conjoncture beaucoup plus vraisemblable qu'Alger, c'est *Al-Djesireh*.

Vaste territoire, situé entre le Tigre et l'Euphrate, *Al-Djesireh*, dont le nom signifie "l'île" en arabe, formait avec l'Irak le royaume légué par Abbas à son frère Mansour. Celui-ci en fonda la capitale, Bagdad, et les eaux du Tigre remplirent le fossé creusé au pied de ses murailles. Haroun al-Raschid, petit-fils de Mansour et contemporain de Charlemagne, donna à ce royaume un lustre incomparable. Ses successeurs ne furent malheureusement pas dignes de lui. Ils subirent l'influence turque, puis appellèrent à leur secours la dynastie persane des Buvides. Celle-ci conserva le khalifat de Bagdad sous sa tutelle pendant plus de cent ans. Au xi<sup>e</sup> siècle, la région tomba sous la dépendance de la garde turque et des janissaires, et y resta près de cinq cents ans.

L'écrivain arabe Ibn Batoutah, né à Tanger, parcourut, après son voyage à la Mecque, une grande partie de l'Asie, dans la première moitié du xiv<sup>e</sup> siècle. Il parle notamment des pays proches du khalifat de Bagdad. Cet explorateur écrit avoir vu à Fenicah, aux environs de Constantinople, que

31. Id., *ibid.*, t. II, p. 413.

32. Ap. César Oudin, *Tesoro de las dos lenguas española y francesa*.

33. Ap. Angelucci, *Catalogo della Armeria Reale*, p. 53, n. 7.

XIV<sup>e</sup> siècle (le prince Cafaly Karâs) plaça devant lui cent fantassins et autant de cavaliers, qui avaient couvert leur corps et celui de leurs chevaux d'amples cottes de mailles<sup>34</sup>.

Il visite ensuite Samarkand, ville située environ à égale distance du Bosphore et de la région où se rendit le franciscain Jean du Plan. Il en rapporte le souvenir d'une parade militaire :

XIV<sup>e</sup> siècle (Le sultan Khalil) passa ses troupes en revue à Samarkand. Elles montaient à quatre vingt mille hommes, couverts de cuirasses et dont les chevaux étaient bardés de fer<sup>35</sup>.

Quelle que soit l'exagération des chiffres, il n'en reste pas moins que ce touriste infatigable, qui parcourut l'Inde et poussa jusqu'à Java, puis de retour au Maroc, voulut connaître Grenade et Tombouctou, avant d'écrire le récit de ses voyages, ne fut nulle part aussi surpris par l'abondance des bardes et des armures qu'en Asie mineure et en Tartarie.

D'autres raisons d'ailleurs militeraient en faveur d'Al-Djezireh. C'est d'abord l'art et l'habileté des artisans en métaux de Mossoul et de sa région au moyen âge. Les musées de Paris et de Londres, notamment le Louvre et le British Museum, possèdent de nombreux objets en cuivre, incrustés d'argent, datant du XIII<sup>e</sup> siècle, qui attestent leur maîtrise. Le territoire de l'ancienne Mésopotamie, l'Al-Djezireh des musulmans, jouit d'une célébrité exceptionnelle dans les travaux de métallurgie.

Il serait enfin plus facile d'expliquer comment les vêtements de jaseran ont été connus dans tous les pays musulmans, en plaçant leur lieu d'origine dans l'ancienne Mésopotamie, que si on le situe en Algérie. Al-Djezireh était au centre de la Perse, de l'Arabie, de la Turquie et du Caucase, aux confins du Turkestan et de la Géorgie, pays des Mameluks, et à proximité immédiate de la Syrie, que visitaient les galères gênoises.

La région d'Alger, à l'opposé, pauvre en minerai de fer, n'a jamais été renommée pour le travail du métal et n'a joui d'aucune réputation dans le domaine de l'armurerie. Elle n'a d'ailleurs exercé que peu d'influence directe dans l'histoire du monde musulman avant l'arrivée des Barberousse au XVI<sup>e</sup> siècle.

D'un côté comme de l'autre, il ne s'agit toutefois que de conjectures. Aucun arabisant ne cite un texte dans lequel il soit question d'une cotte de mailles provenant d'Al-Djezair ou d'Al-Djezireh.

34. Ibn Batoutah (Abou Abd Allah Mohammed, dit), *Voyages*. Texte arabe accompagné d'une traduction par C. Defrémery et le Dr B. R. Sanguineti, t. II, p. 421, Paris, Impr. Nat., 1893. Ibn Batoutah voyagea de 1325 à 1349 en Asie, puis alla à Grenade, repartit ensuite en 1351 de Fez pour explorer le Soudan, et revint de Tombouctou en 1354.

35. Id., *ibid.*, t. III, p. 49.

L'origine géographique, suggérée par le philologue allemand Friedrich Diez dans son *Dictionnaire étymologique des langues romanes*, n'est donc pas impérative. On est en droit de se demander si l'étymologie du mot *jaseran* ne proviendrait pas d'une source différente.

Le sens propre du mot *djezireh* est île, ou groupe d'îles ou presqu'île. Les écrivains arabes s'en sont servis pour désigner une région, la Mésopotamie, et une ville, Algésiras. Ils ont aussi employé ce nom pour parler de la partie orientale de l'Espagne.

La cotte de mailles, formée d'anneaux entrelacés, évoquait aux yeux des poètes l'aspect de la surface de l'eau agitée par de petites vagues. C'est une comparaison qui revient constamment sous leur plume. Nous en avons déjà rencontré quelques exemples. Il en est de nombreux autres. Dans son étude sur la poésie andalouse en arabe classique au XI<sup>e</sup> siècle, Henri Pérès cite ainsi divers fragments de poèmes où se retrouve la même image :

Quand la brise prend le fleuve bien en face, elle fourbit sa surface et la modèle comme David le faisait de la cotte de mailles<sup>36</sup>.

... une cotte de mailles... ressemblait à l'eau d'un étang sur laquelle avait passé le vent du nord<sup>37</sup>.

... la brise a tissé une cotte de mailles sur le fleuve<sup>38</sup>.

... enfoncés dans les cottes de mailles, comme dans les flots d'une mer<sup>39</sup>.

Les plaques métalliques rigides placées dans certaines pièces du harnois, au milieu de ces anneaux, ne forment-elles pas l'image d'îles émergeant à la surface des eaux ?

Il ne s'agit ici encore que d'une hypothèse. Cette supposition nous paraît cependant la plus vraisemblable. Ce ne fut pas la lecture des poètes qui euseigna le mot *jacerina* aux combattants espagnols, ou incita l'auteur de la *Chanson de Roland* à faire mention du *jaserenc* des guerriers musulmans. Les navigateurs gênois n'apprirent pas non plus au contact des lettrés la technique de l'armure et la consonance du mot qu'ils ramenèrent dans leur pays, et dont les armuriers milanais tirèrent le *ghiasarino*.

Aucun arabisant ne signale l'emploi de la métaphore dont nous envisageons l'existence. Il est donc presque certain que les poètes dont ils étudient les œuvres n'en firent pas usage. Les lettrés musulmans ne s'ingénieront qu'à trouver en arabe littéraire de subtiles variantes à l'image

36. Ibn Al-Haddad, *Ad-Dahira*, I, II, 226. Ap. Peres, *op. cit.*, p. 206.

37. Abu Muhammad Ibn Sufyan, *Qal*, p. 138. Ap. id., *op. cit.*, p. 202.

38. Al-Mutamid. Ap. id., *op. cit.*, p. 203.

39. Ibn Al-Bayya, *Qal*, p. 227. Ap. id., *op. cit.*, p. 356.

des eaux agitées par le vent, en se conformant aux formes traditionnelles de la prosodie. En son sens propre, le mot *gadir* désignait un étang. La comparaison, à laquelle ces écrivains se complaient et restent fidèles, les conduit à donner à ce mot *gadir* le sens figuré de cotte de mailles<sup>40</sup>.

Les combattants, les artisans et les commerçants arabes usaient d'un langage moins raffiné dans leur vie quotidienne. Ils eurent besoin d'une expression pour marquer, en peu de paroles, la différence entre les habits de guerre montés uniquement d'anneaux entrelacés et ceux renforcés de plaques d'acier, percées sur leurs bords et intercalées parmi ces anneaux. La comparaison prosaïque de ces vêtements à un chapelet d'îles dut venir d'autant plus facilement à leur esprit qu'ils connaissaient les allusions symboliques de leurs poètes. Ceux-ci avaient donné le nom de *gadir*, d'étang, aux cottes formées de mailles entrelacées. Quoi de plus simple, de plus naturel, pour les hommes de guerre musulmans et leurs fournisseurs, que de choisir le mot *djezireh* pour parler du vêtement dans lequel des plaques d'acier, retenues par les mailles annulaires, semblaient figurer des îles au milieu de cet étang ?

Quand les chrétiens des pays latins entrèrent en contact avec le monde musulman, la vue de guerriers vêtus des cottes de mailles, dites *gadir*, formées uniquement d'anneaux entrelacés, ne leur causa aucun étonnement. Ils connaissaient les pièces du harnois de cette contexture, bien qu'elles aient été peu appréciées dans leur région depuis la chute de l'Empire romain. Au contraire, les vêtements de guerre composés de plaques de métal retenues entre elles par des anneaux de fil de fer entrelacés furent, pour eux, une complète surprise. Cette mode inconnue les intriga. L'avantage qu'elle offrait de renforcer l'habillement de mailles en fil de fer, sans trop l'alourdir, en remplaçant une partie de ces mailles par des pièces métalliques pleines, aux points les plus vulnérables, retint leur attention. Beaucoup voulurent l'adopter. Ils recueillirent le mot arabe *djezireh* pour désigner dans leur propre langue les harnois de cette contexture nouvelle. Cette racine donna naissance aux vocables *jaserina* en portugais, *jacerina* en espagnol, *ghiasarino* en italien et *jaseran* en français.

Cette étymologie du mot *jaseran* ne change rien à l'origine la plus probable des harnois de ce type. Elle se situe certainement quelque part au Moyen Orient et non en Algérie.

Le mot *jaseran*, entré dans notre langue avec la *Chanson de Roland*, y reste usité jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle. On l'y rencontre sous les formes *jesseran*, *jagerin*, *gazarant*, *azarans*. Les auteurs des chansons de geste en

40. Ap. H. Peres, *op. cit.*, p. 202.

font fréquemment usage pour qualifier certains hauberts, mais sans préciser quelle était leur nature :

- xii<sup>e</sup> siècle Genti hom sire, je te prie et comant  
que li ostez son hauber jaserant<sup>41</sup>.
- xiii<sup>e</sup> siècle Ou dos li vestent un haubert jaserant  
grosse est la maille et derriere et devant<sup>42</sup>.  
El dos li vestent un hauberc jaserant  
fort et legier, ainz ne vi moinz pesant<sup>43</sup>.  
Sor l'auqueton vest l'auberc jaserant  
fort et legier, maillié menuement<sup>44</sup>.  
Chil haubert geserant dont le maille est delie<sup>45</sup>.

Aucun détail dans ces vers ne caractérise spécialement cette contexture. Le haubert jaseran doit être fort, souple et léger. Ce sont là des qualités banales, communes à toutes les pièces d'équipement, que leurs mailles soient clouées ou tressées.

L'emploi au combat du haubert jaseran, dont les auteurs des gestes parlent volontiers, n'apporte, lui non plus, aucun fait nouveau. Il joue le même rôle que les autres hauberts, et sa protection n'est ni plus, ni moins efficace. L'épée de l'ennemi en coupe parfois les mailles :

- xiii<sup>e</sup> siècle Les maillez tranche de l'auberc jaserant<sup>46</sup>.  
L'épée repeira contreval en glachant  
qu'il li trencha l'escu et l'haubert jaserant<sup>47</sup>.  
xiii<sup>e</sup> siècle Tranche les mailles du haubert jaserant<sup>48</sup>.  
Le quartier par devant li ala jus copant  
c. et .i. mailles de l'auberc jaserant<sup>49</sup>.  
xiv<sup>e</sup> siècle Ly haubers jaserans n'y vally .i. tournois  
de l'achier ly trencha les maillez et les plois<sup>50</sup>.

La lance de l'adversaire peut les percer ou en rompre les mailles :

- xiii<sup>e</sup> siècle Que l'escu li perga et l'aubert jaserant  
tant com hante li dure l'a abatu sanglant<sup>51</sup>.  
xiv<sup>e</sup> siècle Les mailles li deront de l'auberc jaserant<sup>52</sup>.

41. *Racul de Cambrai*, vv. 145-146. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 54.  
42. *Otinel*, vv. 296-297, édit. Guessard et Michelant, Paris, 1858.  
43. J. Bekker, *Gerard de Vienne*, vv. 2086-2087.  
44. *Gaydon*, vv. 6400-6401, édit. Guessard et Luce, Paris, 1857.  
45. *Baudouin de Sébourg*, II, 857, édit. Bocca. Ap. Godefroy, *Dict.*, v. *jaseran*.  
46. *Aquin*, v. 1597, édit. Joüon des Longrais, Nantes, 1880.  
47. *Gui de Nanteuil*, vv. 1069-1070, édit. Meyer, Paris, 1861.  
48. *Otinel*, v. 478.  
49. *Renaut de Montauban*, p. 35, vv. 36-37, édit. Michelant, Stuttgart, 1862.  
50. *Hugues Capet*, vv. 3532-3533, édit. La Grange, Paris, 1864.  
51. *Chanson des Saisies*, t. II, p. 69, édit. Fr. Michel.  
52. *La chanson des Saisies*, ch. 187, 11, édit. Fr. Michel, Paris, 1839.

On peut remarquer qu'il n'est jamais question de déclouer un haubert jaseran. L'adversaire *desmaille*, *desclot* ou *desclavèle* le haubert ou la broigne à mailles clouées. Haubert jaseran, haubert fremillon ou broigne treslice sont percés, rompus ; leurs mailles sont coupées ou tranchées.

Dans les romans de Chevalerie, l'adjectif *jaseran* qualifie souvent le haubert. Leurs auteurs, il est vrai, ne s'intéressent guère aux autres pièces du harnois, le heaume excepté. L'un de ces poètes donne cependant à son personnage des chauses de jaseran :

XIII<sup>e</sup> siècle S'avoit cauches de fer de très-bon jaserant <sup>53</sup>.

Le premier inventaire détaillé d'une armerie importante, effectué au XIV<sup>e</sup> siècle, montre mieux la place tenue alors par cette contexture métallique dans l'habillement de guerre. Louis le Hutin meurt avant d'avoir atteint ses vingt-sept ans et il n'y a pas vingt mois qu'il est roi de France. Sa garde-robe est importante, et le relevé, qui en a été dressé, constitue un document capital pour la connaissance de l'armure à cette époque. Le roi possède plusieurs paires de *plates*. Il s'agit là d'une armure du torse, à laquelle chacun ajoute, à son gré, des *pans* et des *bras*. Les uns préfèrent ces accessoires en mailles annulaires, les autres, en mailles clouées. Le roi en fait entrer de diverses natures dans son armerie. Il détient notamment :

1316 ... uns pans & un bras de jaseran d'acier.

Ce ne sont pas les seules pièces de jaseran qui figurent dans sa garde-robe. Il s'y trouve aussi des gorgières :

1316 ... 3. coleretes Pizaines de jaseran d'acier.

Pour son cheval, le roi a considéré que le fer était suffisant. Son inventaire énumère diverses couvertures destinées à protéger les chevaux au combat. Parmi celles-ci figure :

1316 ... une couverture de jaseran de fer <sup>54</sup>.

Quelques années plus tard ce sont à nouveau des manches et des pans dans une autre énumération. Celle-ci comprend en plus des barbières de même nature :

1358 Six pans, s'en y a ung de jaserant.

Huit paires de manches, s'en sont les deux paires de jaserant et deux autres paires de dellet fer.

Item neuf barbières, s'en sont les trois de jaserant <sup>55</sup>.

53. *Beaudouin de Sebourg*, II, 428. Ap. Gachet, *Gloss.*, p. 826.

54. *Invent. des armures de Louis X*. Ap. Du Cange, *Gloss.*, v.º *armatura*.

55. De Prellé de la Nieppe, *Invent. de l'armurerie de Guillaume III, comte de Hainaut*, en 1358, p. 109, *Annales de la Sté. arch. de Nivelles*, t. 7 (1900).

Ces inventaires nous apprennent que le jaseran peut être de fer ou d'acier. L'usage de ce qualificatif et son emploi persistant pendant plus de quatre siècles seraient difficiles à expliquer, si ce mot n'avait pas servi à désigner une particularité matérielle propre à certains habillements de guerre. Leur apparence diffère à la fois des mailles rondes de *haute clouure* ou *demy cloées* et des mailles annulaires, puisque les mêmes nomenclatures comprennent des pièces formées par ces éléments et les mettent directement en opposition aux harnois de jaseran. Ce sont les plaques de métal, fer ou acier, percées de trous sur leurs bords, plus ou moins espacées les unes des autres, et unies entre elles par le champ des mailles entrelacées, qui caractérisent les vêtements de jaseran.

On utilisa ce procédé pour la confection de pièces diverses : hauberts, pans, manches, chausses, couvertures de chevaux. Pris isolément, le mot *jaseran* servit à désigner un vêtement de torse. Son emploi dans ce sens se répand au XIV<sup>e</sup> siècle, au moment où commence à s'alourdir l'armure de combat formée de *plates*, à laquelle s'ajoutent toutes sortes de pièces de complément et de renfort. Les gens de guerre portent volontiers un équipement plus léger avant l'heure de la bataille. Les écrits du temps mentionnent l'existence de cottes de fer formées de mailles entrelacées, de cottes d'acier composées de mailles pleines chevauchant plaquées ou clouées, et aussi de jaserans. Ces vêtements suffisent à assurer une certaine protection avant de se charger du poids du harnois entier. Un historien de Florence écrit ainsi :

avant 1348 Indosso non avea arme, se non un ghiazzерino<sup>56</sup>.

Dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle, on relève la présence d'une cotte et d'un camail de jaseran dans l'inventaire des biens du connétable de France, Raoul de Nesle :

1302 ... 1 gazarant et 1 camail de maisme<sup>57</sup>.

L'armurerie de Louis X renfermait d'ailleurs, elle aussi, un pareil vêtement :

1316 ... item un jaseran d'acier<sup>58</sup>.

Les cottes de cette structure appartiennent toujours à de grands person-

56. G. Villani, *Istorie fiorentina*, 3, 78. Ap. Angelucci, *Catalogo*, p. 54.

57. Arch. du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille, n° 4401. *Inventoir fois d'armure et gombisons...* Ap. Dehaisnes, *op. cit.*, p. 144.

58. *Invent. des armures de Louis X*. Ap. Du Cange, *Gloss.*, *loc. cit.*

nages, abondamment pourvus de pièces du harnois de toute sorte. On trouve dans les achats de Philippe le Hardi :

1379 ... une cotte ou jaseran... aportez de Lombardie<sup>59</sup>.

On rencontre dans une nomenclature de l'Ecurie du roi :

1411 ... un jaseran d'acier qui fu au roy Jehan<sup>60</sup>.

La confection difficile de ce harnois rendait son prix très élevé :

1420 A Enguerran Andrieu, armurier, demourant à Amiens pour un jaseran que mond. Sr a semblablement fait prendre et acheter de lui et icelui mettre en son armurie avec son autre harnois, le pris et somme de xx escus d'or<sup>61</sup>.

Blessée le 7 mai devant Orléans "d'un coup de traict de gros garbau, par l'espaulle tout oultre", Jeanne d'Arc ne peut revêtir le lendemain son armure habituelle. Son chroniqueur précise :

1429 Elle estoit seulement armée d'un jesseran, pour la blesseure qu'elle avoit eu la journée de devant<sup>62</sup>.

C'est d'Italie que proviennent le plus souvent les pièces de jaseran utilisées en France. Quand Charles V se pourvoit d'armures pour équiper son armée, il s'adresse à divers pays. Il achète en particulier

vers 1400 haubergons et azarans camails forgiez a Millan a grant foison apportés par deça, par l'affinité messer Barnabo, lors seigneur dudit lieu<sup>63</sup>.

Durant le XIV<sup>e</sup> siècle, la couverture de cheval se fait non seulement en *jaseran*, mais aussi en *mailles rondes demy cloées*. Elle existe également renforcée de *plates*. Le premier mode d'assemblage fut aussi utilisé pour la confection de bardes complètes. Cuvelier cite les armures qui descendent jusqu'aux pieds des meilleurs chevaux :

1383 Ceux qui orent cheval et très bonne montée de fer furent couvert de ci jusqu'à la prée<sup>64</sup>.

et il précise quelle en était la contexture :

59. B. Prost, *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, t. II, n° 356, Paris, Leroux, 1908.

60. Arch. Nat., KK. 35, ff. 114-115. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 54.

61. Arch. du Nord, B. 1923. Second compte de Guy Guibaut, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, 1420, 3 oct. - 1421, 3 oct. f. 222.

62. *Chronique de la Pucelle ou chronique de Courtois...*, publiée par Vallet de Viriville, p. 297, Paris, A. Delabaya, 1859.

63. Christine de Pisan, *Le livre des faits et bonnes moeurs du sage roy Charles*. Ap. Viollet-le-Duc, Dict., t. V, p. 141.

64. Cuvelier, *Chronique de Bertrand du Guesclin*, publiée par E. Charrière, vv. 11023. 11024, vol. I, p. 387, Paris, F. Didot, 1839.

1383 x mille chevaliers, escuiers, et sergent  
dont chacun ot cheval couvert de Jaserant<sup>65</sup>.

Quelques musées possèdent aujourd'hui dans leurs collections des bardes formées de petites plaques d'acier réunies entre elles par des mailles annulaires<sup>66</sup>. Aucune ne remonte au siècle des Grandes Compagnies. Il est même très probable qu'elles furent toutes confectionnées hors d'Europe. Elles permettent toutefois de se faire une idée de ce que pouvaient être les bardes de jaseran.

Parmi les trophées amenés en Espagne à la suite de l'expédition de Tunis en 1535, se trouvait le harnois de Barberousse. Il en reste aujourd'hui à Madrid un casque d'acier, en forme de turban, et un fort plastron<sup>67</sup>. L'auteur du Catalogue de la Real Armería, l'érudit Valencia de Don Juan, a reconnu dans leur décor la technique des armuriers italiens, et il attribue leur confection à des artisans retenus en captivité dans les Etats Barbaresques<sup>68</sup>. Cet équipement comprenait en sus un dolman et des gants, aujourd'hui disparus, mais qui figurent sur l'une des planches de l'*Inventario iluminado*<sup>69</sup>. Ce recueil, établi du vivant de Charles Quint, constitue un répertoire en images, sur lequel sont représentées les pièces les plus importantes de l'armurerie que possédait l'empereur à Valladolid. Le devant de ce dolman se composait d'une centaine de lames d'acier damasquinées, réunies entre elles par des rangées plus ou moins larges de mailles entrelacées. Les manches de ce dolman descendaient au dessous du coude et avaient la même contexture. Il en était de même des gants. Le dessus de la main et des doigts comprenaient près de 150 lamelles, que des mailles annulaires joignaient les unes aux autres.

Les janissaires portaient en Turquie des vêtements composés de la sorte. Un collectionneur parisien<sup>70</sup> avait réuni trois de leurs armures complètes. Elles comprenaient chacune une centaine de plaques d'acier, unies ou décorées à la damasquine d'inscriptions, qui ont permis de les dater du XVI<sup>e</sup> siècle. Il existe d'ailleurs de nombreuses armures de ce type dans des collections d'armes orientales. Le Trésor Impérial à Constantinople en conservait plusieurs, et avait établi l'appartenance historique de certaines d'entre elles, entre autres, la cotte ornée de plaques damasquinées réunies par des mailles, que Mourad IV avait vêtu, lors de la conquête de Bagdad, en 1638<sup>71</sup>.

65. Id., *ibid.*, vv. 11088-11089, p. 389.

66. Paris, Musée de l'Armée, G. 717; Berne, Musée, anc. collect. du Général Moser; Naples, Musée.

67. Madrid, Real Armería, M. 9 et M. 10.

68. Cf. Valencia de Don Juan, *Catálogo de la Real Armería*, p. 364, Madrid, 1898.

69. Madrid, Real Armería, N. 18.

70. Paris, collection Stora.

71. Ap. A. Thalasso, *Le trésor impérial ottoman*, p. 256, Paris, "L'art et les artistes", 1908.

Cette contexture n'existe pas uniquement en Turquie. Gaston Migeon, l'ancien directeur des Musées nationaux, remarquait à juste raison qu'on la rencontrait dans tout l'Orient. "Les armures orientales, écrivait-il, ont ceci de particulier que les larges plaques presque toujours incrustées d'inscriptions en argent sont articulées par de larges zones en cottes de mailles, qui laissent beaucoup de souplesse et permettent plus d'aisance de mouvements. Les janissaires portaient sur la poitrine un large disque qui se trouvait relié au reste de l'armure par de larges bandes de maillois" <sup>72</sup>. Les collections du Musée de l'Armée à Paris, entre autres, permettent d'étudier différentes sortes d'armures de ce genre <sup>73</sup>.

Cependant le fameux dolman de Barberousse, apporté en Espagne par Charles Quint, n'était peut-être pas l'œuvre d'ateliers orientaux, mais le travail d'armuriers italiens captifs en Barbarie. Milan avait adopté la technique du jaseran, et l'avait développée au point de pouvoir livrer à *grant foison*, des camails de cette nature, pour équiper les troupes de Charles V, roi de France. L'Italie poursuivit très tard la fabrication de pièces du harnois de cette nature. Un inventaire effectué à Mantoue, quelques années après l'expédition de Tunis, en renferme de nombreux exemplaires, gorgerin, gants, chausses, croissants et capuchon :

1542 Una gola de maglia garzrina qual dono il Sr. duca di Baviera.

Uno paro di guanti de maglia garzrina.

Uno paro de calce de maglia et uno paro de Lunette et uno paro de guanti et un capucino de maglia tutta garzrina <sup>74</sup>.

Seule, l'étude du décor damasquiné sur les plaques du dolman de Barberousse aurait permis de déterminer la nationalité des ouvriers qui le confectionnèrent. C'est en procédant ainsi que l'on a reconnu la provenance d'une cotte de jaseran qui figurait en 1896 parmi les souvenirs historiques rassemblés à Budapest, pour l'Exposition historique du millénaire de la Hongrie <sup>75</sup>. Ce vêtement, sans manches, comprenait près de 550 plaques en laiton argenté, mesurant chacune environ 2,5 centimètres de hauteur sur 8 centimètres de largeur. Disposées en quinze rangs verticaux, percées sur leurs bords, elles étaient unies entre elles par des anneaux rivés. L'érudit Dr Szendrei, qui dressa le catalogue de cette Exposition, reconnut l'art italien dans leur décor d'arabesques et attribua cette armure au XVII<sup>e</sup> siècle <sup>76</sup>.

De semblables vêtements de guerre furent aussi fabriqués et utilisés

72. G. Migeon, *Manuel d'art musulman*, t. I, p. 422, Paris, Picard, 1927.

73. Notamment G. 717 à G. 724. Ap. L. Robert, *Catalogue des collections composant le Musée d'Artillerie en 1889*, t. II, pp. 152-153, Paris, Impr. Nat., 1890.

74. Invent. Armer. Gonzaga. Arch. notar. Mantov., Rog. Stivini. Ap. Angelucci, *Catalogo...*, p. 53, note 7.

75. Sarombérke, Marosvasarhely, Collection du comte Samuel Teleky.

76. Dr Johann Szendrei, *Ungarische Kriegsgeschickliche Denkmäler in der Millenniums-Lande-Ausstellung*, n° 3025, p. 489, Budapest, Ung. Handelsminister, 1896.

dans le nord-est de l'Europe. Il existe à Berlin une cotte richement décorée, formée comme la précédente de rangées verticales comprenant environ 500 petites plaques rectangulaires de dimensions uniformes, reliées entre elles par des anneaux, et prolongée dans le bas par une bande composée uniquement d'anneaux entrelacés. Trois médaillons de forme circulaire ornent le devant, et un autre, le dos de cette cotte. Ceux du devant sont décorés de l'image du Christ et de saints, et entourés d'une longue inscription religieuse. Celui du dos porte les armoiries de la ville de Posen et une légende attestant que cette cotte a été fabriquée en Posnannie. Sur les anneaux entrelacés du bas figurent, étampés sur leur plat, les lettres et, les chiffres qui indiquent la date à laquelle cette pièce fut montée: IM - IAR - 15 - 80<sup>77</sup>. Les auteurs allemands attribuent le port des harnois de ce genre aux cavaliers polonais. La Russie en fit également usage très tard, et le Musée de Moscou possédait des armures d'homme et de cheval, d'une facture analogue à celle des pièces que l'on peut voir à Paris, au Musée de l'Armée<sup>78</sup>.

S'il ne reste en Europe aucune trace des camails de jaseran fournis par Milan au roi de France, le casque du Khan de Crimée, Chahin-Guérai, mort en 1640, qui faisait partie de la collection d'armes formée par Charles Buttin<sup>79</sup>, montre l'apparence d'une pièce de cette nature. Son camail, que des mailles rivées fixent au timbre du casque, comprend un frontal et dix plaques d'acier ciselés et dorés, retenus par des mailles de fer entrelacées. Leur déor et les inscriptions en caractères arabes ne laissent aucun doute sur l'origine de cette pièce et son appartenance historique. La capeline formée de ces plaques et des mailles descend jusqu'aux épaules.

La place relativement restreinte occupée par les vêtements de jaseran dans les textes de langue française indique que cette contexture ne joua qu'un rôle assez réduit dans l'habillement guerrier des pays au nord des Alpes. Il n'en est plus question dès la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle.

Le jaseran se composait de petites plaques métalliques rectangulaires, le plus souvent en acier, reliées entre elles par des mailles annulaires. Nous verrons qu'il existera au xv<sup>e</sup> siècle des vêtements dont le devant était formé de mailles d'acier à l'épreuve, chevauchant sans laisser aucun interstice à découvert, et le dos, de mailles de fer entrelacées. Plus encore que les pièces de jaseran, il s'agissait là de vêtements exceptionnels, destinés à des ducs ou des princes.

77. Berlin, Zeughaus, *Das Königliche Zeughaus. Führer durch die Ruhmesalle und die Sammlungen*, p. 179, Berlin, J. Bard, 1914. Voir également Erich Haenel, *Alte Waffen*, pp. 73-74 et fig. 63, Berlin, R. C. Schmidt, 1913, et Walther Rose, *Behördliche Beschau- und Eigentümer-Marken auf Oskidentalischen Maschonpanzern*, ZFHWUKK, Band 3, Heft 4, Abb. 20a, 20b, 20c und 20d, Heft 5, p. 103, Berlin, 1929.

78. G. 717. Planche 108 de la série des phototypies du Musée d'Artillerie.

79. Catalogue de la Collection d'armes anciennes européennes et orientales de Ch. Buttin, n° 565, p. 138 et pl. xviii, Rumilly, 1933.

## LE NETTOYAGE DES VÊTEMENTS DE MAILLES

La plupart des questions que nous avons examinées jusqu'ici concernent les vêtements de guerre considérés suivant la nature de leurs éléments. D'après les termes en usage à leur époque, ce sont des harnois de mailles clouées, ou de mailles tressées, ou de mailles plaquées, ou encore des harnois de jaseran. Quelle que soit leur contexture, ils se nettoient de la même manière.

L'un des grands inconvénients, commun alors à toutes les routes, était la poussière. La *pouldre*, soulevée par les pieds des hommes et des chevaux, recouvrant et imprégnait les vêtements de tous ceux qui avaient à se déplacer. Les livres de recettes conseillaient aux voyageurs de faire secouer leurs habits à l'étape, pour enlever le gros, et de les faire battre ensuite avec une poignée de branchettes, pour chasser les débris :

XIV<sup>e</sup> siècle Faites escourre vos robes, pour oster la grosse pouldre, puis netoier a unes vergettes seches<sup>1</sup>.

Le mot *robes* s'entendait pour l'ensemble des vêtements masculins ou féminins. Les "verges à nettoyer", les "verges de bruyère", se rencontrent jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle dans les listes des dépenses pour l'entretien des garde-robés princières. Elles tiennent lieu de tapette d'osier, de martinet et de brosse à habit. Le besoin en est si grand dans les villes, qu'il donne naissance à une profession spéciale. Parmi "les mestiers de la Ville de Paris qui ne sont point subiectz au guet de nuit" figurent, en 1484, les "faiseurs de verges à nettoyer robes"<sup>2</sup>.

Les militaires souffraient plus encore que les civils de cette incommodeité. Leur marche en groupe soulevait une poussière plus dense. On ne pouvait secouer à la main leur habillement plus lourd et moins souple. Au cours des combats, la sueur et le sang se mêlaient à la terre pulvérisée pour souiller leurs effets.

Il fallait battre leurs vêtements à coups de bâton, les *roller*<sup>3</sup>, pour

1. *Ménagier*, II, 3. Ap. Littré, *Dictionnaire*, v.<sup>o</sup> *vergette*.

2. *Ordonnances royaux de la juridiction de la prévôté des marchés et eschevaux de la ville de Paris. Constituées et ordonnes tant p. les feus roys que p. le roy nostre sire Frâcoys premier de ce nom. Adicions*, Ap. D<sup>r</sup> M. Garsonnain, *Le guet et les Compagnies du guet d'Orléans*, p. 127, Orléans, H. Herluisson, 1898.

3. Du Cange, dont l'exemple n'a pas été suivi, donne à ce verbe cette signification dans son glossaire.

sortir tous les résidus qui avaient pénétré dans leurs replis et leurs interstices tout le long des chemins et sur les champs de bataille.

De nombreux auteurs ont noté ce détail dans leurs récits. Nous citons quelques uns des passages les plus caractéristiques qui montrent l'emploi constant de ce procédé.

L'un des plus anciens parmi ces textes énumère les modes d'entretien qui conviennent aux diverses armes :

XII<sup>e</sup> siècle Esmoldre haches e gisarmes,  
espées et healmes forbir,  
haberz roller, espiez brunir,  
saetes et dars aiguiser,  
fleches doler, haintes drescier<sup>4</sup>.

Les poètes vantent la blancheur et la propreté des hauberts à l'instant où les servants les sortent de leur gaine :

XII<sup>e</sup> siècle Les osbers traient des forrieaus  
blancs e rollez e gens e beaus<sup>5</sup>.

Les mentions de ce mode de nettoyage se répètent, au cours du siècle qui suit, dans les écrits, qu'ils soient en vers ou en prose. Le héros d'une chanson de geste, traversant les rues d'Angers,

XIII<sup>e</sup> siècle vit les haubers c'on rosia et frota<sup>6</sup>.

C'était, avant et après les combats, la tâche des valets sous la surveillance des écuyers :

XIII<sup>e</sup> siècle Qui lors véist d'une part et d'autre haubiers roller, glaives enfierer,  
pourpoins et quiries et escus enarmier...<sup>7</sup>.

XIII<sup>e</sup> siècle Renaus ot par ces rues noise des escuiers  
et des haubers roller et des chevaux torchiés<sup>8</sup>.

Les chevaliers s'en remettaient à eux pour les soins à donner à leurs chevaux et à l'entretien des armes :

XIII<sup>e</sup> siècle E, dieus! comme il se peine des barons aaisier  
des cevals establer et des elmes froier  
et des haubers roller, qu'en avoient mestier<sup>9</sup>.

4. *Roman de Rou*, t. I, vv. 259-263. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 59.

5. *Chron. des ducs de Normandie*, t. II, p. 235. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 29.

6. Gaydon, p. 234, v. 7757.

7. *La Chronique de Rains*, ch. IX, p. 76, édit. L. Paris, Paris, Techener, 1838.

8. *Renaus de Montauban*, p. 166, vv. 34-35.

9. *Aiol*, vv. 7078-7080, édit. Förster, Heilbronn, 1876. Egalement v. 6464.

Poètes et chroniqueurs opposent volontiers l'astiquage des armes et armures rigides et l'époussetage des vêtements de mailles :

XII<sup>e</sup> siècle Cele nuit sejornerent François en la cités  
si ont burnis les elmes, les haubers ont rollé<sup>10</sup>.

XII<sup>e</sup> siècle Roller haubers et elmes esclaircir<sup>11</sup>.

XIII<sup>e</sup> siècle Ces espées forbir et ces hauberz roller<sup>12</sup>.

Les auteurs des chansons de geste et des romans de chevalerie portent principalement leur intérêt sur les chevaliers dont ils narrent les prouesses. Dans l'habillement de guerre, ils voient avant tout le haubert, qui atteste le rang social de leurs héros. Ils mentionnent cependant, quelquefois, d'autres vêtements défensifs. L'un d'eux joint ainsi des chausses aux hauberts et aux ventailles, que les serviteurs bâtonnent après un combat. Il note également qu'après le nettoyage on remettait en place les courroies, et qu'on vérifiait l'état des lacets :

XIII<sup>e</sup> siècle Cil varlet a rouller entendent  
haubers et chauces et ventailles,  
et vont boutant par my ces mailles  
courroies, si refont ces laz<sup>13</sup>.

Dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle, des livres de comptes signalent dans certaines demeures princières l'aménagement de locaux particuliers pour entretenir et nettoyer les vêtements de guerre :

1331 Pour mettre perches en la cambre la ou les armeures monsgr le duch sont et es cambres bas devers le gayole faire i estruit de bos a mettre un tonnel pour rauller et esclarcir les dictes armeures<sup>14</sup>.

Le *tonnel*, cet appareil pour éclaircir les éléments métalliques des armures, placé ici sur un solide support fixe en bois, figure à cette époque sous un autre nom dans des inventaires effectués en diverses régions, fort éloignées les unes des autres :

1344 1 barelle pro armaturis rollandis<sup>15</sup>.

1364 1 barillum ad forbiendum malliam<sup>16</sup>.

1390-1391 i barril d'escurar armes ab iiiii cercols de ferra ab son canal de fust<sup>17</sup>.

10. *La chanson d'Antioche*, III, 584, édit. P. Paris, Paris, 1848.

11. *Le roman des Lohéains*, ms. 180, Paris, Arsenal, f. 66 b. Z. 17. Ap. Schirling, *Die Verteidigungswaffen im Althfranz. Epos*, p. 39, Marburg, Elwert, 1887.

12. *Chanson des Saxons*, ch. 34. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 734.

13. *Galaron de Bretagne*, vv. 5877-5880, édit. Foulet. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 451.

14. Arch. du Pas-de-Calais, A. 511. Cf. J. M. Richard, *Inventaire-sommaire des Archives départementales antér. à 1790*, Pas-de-Calais, t. II, p. 4, Arras, Impr. de la Sté. du Pas-de-Calais, 1885.

15. *Dover Castle Inventory*. Ap. Dillon, *Armour Notes*, p. 118, "Archaeological Journal", t. LX, 1903.

16. Invent. du donjon de Vestigea, Arch. P. 1365, 1, cote 1408. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 62.

17. *Estreis de l'inventari dels bens de Joan Llull, de la casa dels Llull del Born de Barce-*

Il y a donc lieu de supposer que l'emploi de cet engin remontait à une date antérieure à sa première mention dans les textes. Ce tonneau ou baril était fixé sur une barre de bois, qui passait par son axe, reposait sur le support et servait à le faire tourner sur lui-même. C'est l'ancêtre des tonneaux de polissage, montés sur pivot, dont on se sert encore aujourd'hui. On met dans ces tonneaux les pièces que l'on veut polir, avec de la sciure de bois. Un moteur assure la rotation, et les pièces se polissent par frottement. Faire tourner cet appareil constituait au moyen âge une servitude. Un ouvrage religieux la cite comme une redevance due pour l'occupation d'une parcelle de terrain :

... servitio rotandi unam loricam semel in anno pro toto feodo...<sup>18</sup>.

L'appareil lui-même reçut le nom de *botte à tourner*. Des archives royales contiennent à son sujet des informations plus précises que les simples mentions des inventaires. Il faut deux ouvriers, qui se relayent plusieurs jours de suite, pour accomplir le travail que fournit aujourd'hui le moteur des tonneaux de polissage :

1385 Pour avoir fourbi, netoie et mis à point plusieurs cottes d'acier qui sont le roy, camaux, gorgières, couvertures de maille pour chevaux et plusieurs autres menues choses d'armeurerie; iceulx avoir fait tourner en un tonnelet où seront par quatre jours par deux hommes, 24 s. p.<sup>19</sup>.

Les harnois souples pouvaient se nettoyer entièrement tels quels dans ces tonneaux, à l'exception des vêtements garnis de mailles clouées. Pour fourbir l'envers du métal de ceux-ci, on devait démonter les mailles, les déclouer, procéder avec ces vêtements tout comme il fallait le faire avec les parties du harnois sur lesquelles étaient clouées des *plates*. Certains relevés de comptes mentionnent la suite des opérations, évidemment exceptionnelles, auxquelles les armuriers se livraient en pareils cas :

1338 ... pour le reclouer & flourbir & garnir de une coverture de plate pour chival...<sup>20</sup>.

1438 ... pour avoir fait fourbir et fourby et nettoyer, descloquer et recloer... vi hau-bregons, deux paires de manches d'acier, demi-corps de haubergerie, vi gor-gerins de mailles, ung pan de maille...<sup>21</sup>.

*lona, fet entre el desembre del 1390 i el gener del 1391.* Ap. M. de Riquer, *L'arnès del cavaller*, p. 212, Barcelona, Ariel, 1968.

18. *Monasticum Anglicanum*, t. 2, p. 384. Ap. Du Cange, *Gloss.*, v.<sup>o</sup> *rotare*.

19. Paris, Arch. Nat., KK 34, f. 76 v. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 103.

20. London, Public Record Office, Wardrobe Miscellanea, Q.R. 36/16, *La compte Gerard de Tourney Heaumer nre Seignr le Roi...* Ap. H. Dillon, *An Armourer's Bill temp. Edward III*, p. 150, "The Antiquary", July-Dec., 1890.

21. Arch. du Nord, B. 1963. Deuxième compte de Jean de Vison, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, 1438, f. 206 v.

L'existence de la *botte à tourner* ne mit pas fin à l'habitude de *rouller* les vêtements pour les nettoyer. Froissart et Cuvelier, les deux chroniqueurs qui rapportent le plus fidèlement les usages militaires du temps, citent l'un et l'autre l'emploi de ce procédé au cours d'opérations de guerre. Le premier décrit ainsi des soldats occupés

1372 à fourbir leurs bassinets, à rouler leurs cottes de fer<sup>22</sup>,

tandis que le second met la même scène en vers :

1373 Lors veissiez haubers roullier communément  
bacinets esclaircir et fourbir gentement<sup>23</sup>.

En un autre chapitre, l'auteur de l'histoire de Bertrand du Guesclin mentionne le même moyen pour nettoyer les vêtements de jaseran :

1373 A Bordeaux véist on roullier maint jazerant<sup>24</sup>.

Cependant, en raison des soins minutieux à apporter aux pièces de haubergerie, l'usage de l'appareil de nettoyage, la *botte à tourner*, fut longtemps à Paris réservé exclusivement aux haubergiers. Un des articles, dans les statuts que Charles VI accorde à leur profession, le prescrit formellement :

1407 Que doresnavant aucun, se il ne scet faire et ouvrir du mestier de haubergerie, et qu'il soit expert et souffisant en ycellui mestier, ne pourra en la Ville de Paris, mestre son huys perche ou autre chose à laquelle ait pendue haubergerie, ne tenir bote a tourner ne esclarer maille...<sup>25</sup>.

En Angleterre, les clercs donnent le nom de *barelle* à la *botte à tourner* des armuriers de Paris. Les compléments que les rédacteurs joignent à ce terme montrent l'analogie des appareils. Un inventaire dressé outre Manche, à cette époque, renferme en effet :

1413 1 barelle pro loricis purgandis<sup>26</sup>.

Un autre rédacteur indique l'existence des accessoires qui transforment ce baril en machine-outil :

1423 1 barelle, cum suis pertinentis, ad purgandas loricas et alias arme de mayle<sup>27</sup>.

22. Froissart, *Chroniques*, liv. I, part. II, ch. CCCLI, édit. Buchon, p. 652.

23. Cuvelier, *La vie Bertran du Guesclin*, ms. 8418. Ap. Roquefort, *Gloss.*, I, p. 631.

24. Id., *ibid.*, v. 10754, var., édit. Charrière.

25. *Ordonn. des rois de France*, t. IX, pp. 205 et suiv., ou Lepinasse, *Les métiers et corporations de la ville de Paris*, t. II, p. 324, Paris, Impr. Nat., 1892.

26. Winchester College Inventory. Ap. Dillon, *Armour Notes*, loc. cit.

27. *Comptus Roll of the Executors of Henry Bowel, Archbishop of York, deceased Oct. 20, 1423*. Ap. A. Way, *Original Documents*, p. 165, "Archaeological Journal", t. XIX, 1862.

Durant la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle, les armuriers des ducs de Bourgogne sont fréquemment rétribués pour l'entretien des harnois de leur maître. Un nommé Girard, du Haynau, figure ainsi sur les quittances du trésorier Guy Guibaut, tantôt pour avoir *rollé* des vêtements, tantôt pour les avoir *tournés* dans un tonneau :

1422-1423 ... pour avoir pieça roulé pour esclaircir v hauberjons de mond. Sr, deux pans et ung gorgerin...<sup>28</sup>

1425-1426 ... pour tourner quatre de ses haubrejons...<sup>29</sup>

Devant accompagner le duc de Bourgogne au cours d'un voyage en Hollande, ce même armurier est remboursé des achats qu'il fait d'avance, en prévision des travaux de sa profession ; il lui est payé :

1428 ... pour pluiseurs esguillettes, claux, cuir et autres menues parties servans à son office, à mettre en garnison pour le harnoix de mond. Sr pour le fait dudit voyage de Hollande: *xxx* livres<sup>30</sup>.

Quelque temps plus tard, il est rémunéré

1428 pour avoir fait fourbir *xxx* espées et roller *ix* hauberjons<sup>31</sup>.

Il existait ainsi une nette distinction entre le fait de *roller* les harnois et celui de les *tourner*. Le verbe *roller* reste en usage jusqu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Un autre trésorier de la maison de Bourgogne verse ainsi des émoluments à différents armuriers :

1450 A Massin Fromont, varlet de chambre et armurier de mondit Sr, pour avoir nettoyé et roulé par quatre fois ung grant haubregon de mailles a bloucques d'or que mondit Sr fait porter avec lui, *vi* sols<sup>32</sup>.

1454 A Gillet l'armoyeur, pour avoir rolé et esclarcy ung haubregon appartenant à icelui Sr avec unes mances et ung gorgerin d'acier, *vi* sols<sup>33</sup>.

Il est rarement question dans les comptes, des bâtons destinés à battre les habillements de guerre. La mention d'une telle dépense figure toutefois dans la liste des frais funéraires du dernier duc de Bourgogne. Elle

28. Arch. du Nord, B. 1927. Quatrième compte de Guy Guibaut, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, 1422, 3 oct.-1423, 3 oct., f. 146 v.

29. Arch. du Nord, B. 1933. Septième compte de Guy Guibaut..., 1425, 3 oct.-1426, 3 oct., f. 185.

30. Arch. du Nord, B. 1938. Dixième compte de Guy Guibaut..., 1428, 1 janv. au 31 déc., f. 144.

31. Id., f. 215.

32. Arch. du Nord, B. 2004. Cinquième compte de Guillaume de Poupet, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, f. 323.

33. Arch. du Nord, B. 2017. Neuvième compte de Guillaume de Poupet..., f. 250.

ne laisse aucun doute sur la signification que nous donnons au verbe *roller*. Leur ordonnateur note en effet avoir acheté

1477 un baston creu servant a roller laditte cotte d'armes<sup>34</sup>.

Le rôle important tenu par ce terme dans la vie des hommes de troupe entraîne d'ailleurs très vite son adoption par le langage populaire. Administrer à quelqu'un une volée de coups de bâton, c'est *roller son haubert*. Les auteurs des *fabliaux* ont volontiers recours à cette image dans la peinture des scènes où des épouses effrontées font rosser leur mari :

xiii<sup>e</sup> siècle A ce cop l'ont tant porbattu...  
Bien hont son hauberc rolé<sup>35</sup>.

De batre ne sont mie eschars,  
s'il en eust donné mille mars,  
n'eust miex son hauberc roulé<sup>36</sup>.

Ce verbe se rencontre aussi dans les *farces*, au cours des scènes de bastonnade, qui font la joie des spectateurs et soulèvent une hilarité générale. L'auteur d'une bouffonnerie fait dire ainsi à l'un de ses personnages :

xv<sup>e</sup> siècle Hâl ribault, es-tu là? Tu me fais desplaisir, mais je te rollerai<sup>37</sup>.

Le mot s'anoblit à l'usage, et prend place dans les récits des *mystères*, en synonyme du verbe *battre* :

Or regardez, je suis lassez,  
tant l'ay ja rouillié et batu<sup>38</sup>.

Lors l'ont fait les mains loijer et fu attachies à l'une estache des forches.  
Illuec l'ont fait batre et roelier<sup>39</sup>.

Dans le langage militaire, le verbe *roller* conserve son sens propre pour désigner une batterie. Le commandement "Roulez, tambours!" sert à donner l'ordre de frapper la peau de la caisse avec les baguettes, à coups égaux et pressés, pour obtenir un son qui semble continu.

Les livres des trésoriers, vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle, ne spécifient plus

34. J. Finot, *Sommes dépensées pour le transport des restes mortuaires de Charles le Téméraire*. Ap. Godefroy, *Dict.*, v.<sup>e</sup> *roler*.

35. De la Dame qui fit batre son mari, ms. Berne 354, f. 79. Ap. Godefroy, *loc. cit.*

36. De la Borgoise d'Orliens, Richel. 837, f. 164. Ap. id., *loc. cit.*

37. Ap. Littré, *Dict.*, v.<sup>e</sup> *rouler*.

38. Mistr. de la ven. de l'antechr., ms. Bézancçon, f. 17. Ap. Godefroy, *Dict.*, v.<sup>e</sup> *roellier*.

39. Kassidor, ms. Turin, f. 14 v. Ap. id., *loc. cit.*

le genre du procédé à l'aide duquel les armuriers entretiennent les harnois. Ils se bornent à indiquer que ces vêtements ont été nettoyés :

- 1450 ... pour avoir nettoyé et rebruny XIIIII haubergeons, ensemble XIIIII gorgerins, dix paires de manches de mailles et autres semblables menues pièces de haubergerye<sup>40</sup>.
- 1457 ... pour avoir nettoyé sept cotes, deux paires de manches, deux gorgerins d'acier<sup>41</sup>.
- 1500 ... pour avoir fait nettoyer... la maille de chanfrans avec la maille de six paires de soliers à armer<sup>42</sup>.
- 1509 ... pour avoir nettoyé toutes les fauldes des manches de mailles et gorgerettes... avec les mailles des greves et genoiz de tout son harnois<sup>43</sup>.

A Paris, l'emploi de la machine à nettoyer les harnois de mailles devient privilège des maîtres haubergiers, tréfiliers et chaînetiers, que des statuts signés par le roi Charles IX groupent en une seule corporation :

- 1571 Item, que doresnavant aucun, s'il n'est maître dudit mestier, ne pourra tenir ouvrer, ny establie, ne entreprendre à faire ouvrages dudit mestier, ne tenir à soy huis ou boutiques, nectre ne estaler. haubergeon, ne autre chose qui appartienne ou despende dudit mestier, ny pareillement tenir bottes à tourner, ny éclaircir mailles, le tout sur peyne de ladicte amande de soixante sols parisis<sup>44</sup>.

De tous les vêtements de maille, il ne reste guère en usage peu après cette date que les chemises, manches, goussets et gorgerins, formés de mailles entrelacées en fil de fer. La dernière en date des mentions concernant la machine-outil employée pour leur entretien indique précisément son emploi pour leur nettoyage :

- 1603 ... one barell to make clean the shirt of maile and gorgerettes<sup>45</sup>.

Les progrès des armes à feu ont fait délaisser les pièces de haubergerie que la botte à tourner servait à fourbir. On ne l'utilise plus que pour rendre propres les vêtements de mailles annulaires.

40. Arch. du Nord, B. 2004. Cinquième compte de Guillaume de Poupet, recev. gén. des fin. des ducs de Bourgogne, f. 323.

41. Arch. du Nord, B. 2026. Premier compte de Guiot du Camp, recev. gén. des fin. des ducs de Bourgogne, f. 375.

42. Arch. du Nord, B. 2169. Neuvième compte de Simon Longin, recev. gén. des fin. de l'archiduc Philippe le Beau, f. 168.

43. Paris, Arch. Nat., KK. 86, f. 80. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 103.

44. Ap. Lespinasse, *Les métiers et corporations de la ville de Paris*, t. II, p. 336.

45. Hengrave Inventory. Ap. Dillon, *Armour Notes*, loc. cit.

## LES VÊTEMENTS DÉFENSIFS

Nous nous proposons maintenant d'examiner les principaux vêtements de guerre composés de mailles. Nous commencerons par les premiers dont il soit question dans les textes, le *haubert*, la *broigne* et le *haubergon*. Après avoir précisé en étudiant celui-ci les caractéristiques propres aux ouvrages de haubergerie, nous porterons notre attention sur divers vêtements du torse, formés d'éléments cloués autres que des mailles, notamment les *plates* et les *brigandines*, qui jouèrent un si grand rôle dans l'équipement guerrier avant l'adoption du *harnois plain*.

Nous reviendrons ensuite aux vêtements de mailles, les *cottes* et *chemises de mailles*, les *jaques de mailles*, les *haubergons-jaserans*, les *harnois de bras* et particulièrement les *manches de mailles*, le *camail*, le *gorgerin* et finalement les *cervelières*.

Nous devons préciser ici que nos recherches sont basées sur les documents de source française, et que la terminologie que nous suivons découle de la signification la plus généralement donnée aux termes techniques par les auteurs français du moyen âge.

Les noms des trois premiers de ces vêtements figurent dans des documents divers. Groupés suivant leur nature, ces textes fournissent des enseignements qu'il convient d'examiner avec attention.

Dans l'ordre chronologique, se présentent d'abord des dispositions légales contenues dans les *Capitulaires carolingiens* des VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles, des *Chartes* du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle, et les *Ordonnances* des rois de France. Quelques *Capitulaires* énoncent des mesures relatives à la *broigne*; *Chartes* et *Ordonnances* renferment de nombreux règlements à propos du *haubergon*. Dans les lois de *Guillaume le Conquérant* et la *Coutume de Normandie*, des articles mentionnent le *haubert* parmi les armes propres aux chevaliers.

Viennent ensuite d'autres documents *authentiques*. Le plus ancien est un testament du IX<sup>e</sup> siècle, dans lequel figurent quatre *broignes* et des *heaumes*, dont un avec *haubert*. Trois testaments royaux du XI<sup>e</sup> siècle en Aragon comprennent chacun des *broignes* et des *heaumes*, mais pas de *haubert*. A partir du XII<sup>e</sup> siècle, de nombreux inventaires présentent des énumérations d'armes. Le mot *broigne* n'y figure plus, on y trouve des

haubergons et des hauberts, les premiers en plus grand nombre, et souvent sans les seconds.

Les comptes des maisons d'Artois, de Bourgogne et de Savoie, d'après les archives conservées à Arras, à Blois, à Lille, et en Italie à Turin, renferment de nombreuses pièces de dépense, dont beaucoup remontent au XIII<sup>e</sup> siècle. Certaines sont relatives à des haubergons. Il n'en est aucune qui se rapporte à un haubert.

Dans tous ces textes officiels, la broigne et le haubergon tiennent le premier rang, le haubert y figure assez rarement. Excepté les lois des Normands, aucun de ces documents ne cite le haubert sans qu'il ne soit en même temps question de la broigne ou du haubergon.

On rencontre très fréquemment le nom de deux de ces vêtements dans la littérature du moyen âge. La *Chanson de Roland*, à leur propos, occupe une place à part. Si haut que soit leur rang social, les membres de l'armée des Francs portent une broigne dans cette geste. Les cinquante mille chevaliers conduits par le duc Naimes et le comte Josseran, les barons de France, le comte Ogier, les pairs Engelier, Gérin et Roland, l'empereur lui-même, tous en sont vêtus. Leur équipement comprend en même temps un haubert. L'auteur le dit expressément pour les barons, et pour quelques autres des acteurs les plus en vue de son épopée. Ce haubert s'étale par dessus la broigne, ainsi que le montre le combat de Charlemagne contre l'Emir.

Le haubert est néanmoins déjà cité deux fois plus que la broigne dans ce poème. Cette proportion est plus élevée encore dans les autres chansons de geste. Selon certains de leurs auteurs, un chevalier qui a mis son haubert et lacé son heaume aurait même été complètement armé : sous leur plume, le haubert semble être devenu l'armure qui aurait couvert la tête, le torse et les bras. Plusieurs de ces récits d'aventures héroïques confirment néanmoins le port simultané de la broigne et du haubert, et contiennent des renseignements précieux sur la nature de ces deux armures et la façon de les vêtir.

Le mot *haubergon* n'apparaît que très exceptionnellement dans ces œuvres littéraires. Quelques uns des rares récits où figure ce nom signalent qu'il s'agissait d'un vêtement muni de manches, et que le chevalier devait avoir, au XIII<sup>e</sup> siècle, chausses, haubert et haubergon.

La divergence est ainsi profonde entre la connaissance que procurent les documents officiels et l'idée que donnent certains romans épiques.

Les auteurs qui ont écrit l'histoire des armes du moyen âge ont jusqu'ici cherché à interpréter les documents iconographiques en se fiant aux ouvrages des poètes. Ceci les a conduits à penser que la broigne et le haubert étaient des vêtements de forme semblable, destinés au même objet, mais de nature différente, et à négliger l'existence du hau-

bergon. Le haubert est pour eux toujours formé de mailles annulaires entrelacées. Quelques uns seulement mentionnent le haubergon, et déclarent que ce nom a servi, vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, à désigner un haubert de petites dimensions. Ce sont là des points de vue fort opposés aux indications que donne l'ensemble des documents historiques.

Comme l'indique l'étymologie de son nom, le rôle du haubert est de protéger le cou. Dès sa première mention, cette pièce du harnois figure aux côtés d'une broigne, et constitue l'accessoire d'un heaume. Dans la *Chanson de Roland*, les guerriers de Charlemagne sont vêtus d'une broigne, et ils descendent de cheval pour mettre leur haubert et lacer leur heaume.

Dans son étude sur le costume de guerre, L. Gautier déclare qu'à cette époque la broigne est devenue un véritable haubert. Mais il n'explique pas pourquoi, en ce cas, les chevaliers revêtaient ces deux vêtements identiques, l'un par dessus l'autre, ni comment le port du haubert donnait au chevalier une apparence caractéristique parmi des combattants simplement vêtus d'une broigne.

De nombreux textes font connaître que les mêmes mailles clouées servent à la confection des hauberts et des broignes. Les uns et les autres sont parfois dits *clavains*, *doublers*, *sartis* ou *saffrés*. Ces deux armures peuvent aussi se composer de mailles *treslies*. Ce n'est donc pas leur nature, mais leur forme qui différencie ces vêtements l'un de l'autre.

Le haubergon apparaît dans les textes au XII<sup>e</sup> siècle, et y figure pendant plus de quatre cents ans. Aucun auteur du temps où il resté en usage ne le dépeint comme un haubert réduit, écourté, apétissé ou allégé. En maintes occasions, il est décrit comme le meilleur et le plus commun des vêtements de guerre munis de manches. Il est choisi pour armer les archers, les sergents de pied et tous les hommes de troupe; il est adopté par les chevaliers, les comtes et les ducs pour leur usage personnel.

Nous avons essayé de concilier l'ensemble des données provenant des diverses sources. Il s'agit là d'une tâche impossible. Il faut choisir entre deux conceptions: croire au haubert de certains romans chevaleresques, ou donner au haubergon la place qui lui revient d'après les Chartes, les Ordonnances, les chroniques et les comptes des maisons princières. La rigueur, la précision et l'abondance de ces documents nous ont déterminé à rompre avec une terminologie devenue traditionnelle depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Nous suivons à la lettre l'enseignement des textes officiels: la broigne, puis le haubergon, ont été des vêtements armés, avec emmanchures, communs à tous les combattants en état de s'en pourvoir. Des textes signalent l'existence du haubergon dès le XII<sup>e</sup> siècle, longtemps avant la disparition de la broigne, certains concernent à la fois ces deux types d'armures.

Cité dans des inventaires jusqu'au premier quart du XIV<sup>e</sup> siècle, le

haubert s'est porté aussi bien avec la broigne qu'avec le haubergon, la cuirrie et les plates. Composé comme la broigne, d'abord de mailles clouées sur un soutien de cuir ou d'étoffe, et ensuite de mailles *treslies*, le haubert, sur lequel se lace le heaume, protège la tête et le buste. Le fait que pendant longtemps les chevaliers eurent seuls le droit de porter ce chaperon de mailles a donné naissance dans quelques poèmes épiques et romans courtois à l'emploi du mot *haubert* dans un sens symbolique.

Les recherches considérables effectuées par M. de Riquer sur l'armement chevaleresque en Catalogne nous permettent de présenter ici quelques rapprochements.

Au XI<sup>e</sup> siècle, des testaments rédigés en langue latine contiennent le mot *brunia* en Aragon<sup>1</sup> et *lorica* en Catalogne<sup>2</sup>. Les deux mots sont synonymes, comme le note un glossaire du temps. *Brunia* n'a d'équivalent phonétique ni en *catalan*, ni en *castillan*. Au XII<sup>e</sup> siècle, dans le *Cantar del Cid*, la broigne s'appelle *loriga*.

Dans des documents catalans écrits en latin figurent les noms *asbergo* au X<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup> et *asberg* au XII<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. En langue catalane, on trouve à cette dernière époque les mots *alspergot*, *ausberga* ou *ausberg*<sup>5</sup>. Un traité sur le duel judiciaire de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle mentionne un "asberch ab capmayl e ab calces de ferre"<sup>6</sup>. Plusieurs inventaires de cette époque, en Aragon, contiennent des *asbercs* avec ou sans *capmayl*<sup>7</sup>. Il semble dans ces derniers textes être question de haubergons munis ou non de coiffe. Un inventaire en langue latine de la chambre royale de Jayme II, en 1319, contient *unam loricam de corpore*, dénommée dans le même texte *asperch*<sup>8</sup>.

Il convient de noter d'ailleurs que l'on rencontre fréquemment au XIII<sup>e</sup> siècle, dans des écrits de régions pyrénéennes, en *langue d'oc* et en *catalan*, le mot *capmayl* avec son sens étymologique de coiffure de maille couvrant toute la tête. Il n'apparaît dans les textes français qu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle, où le mot *camail* sert à désigner la pièce de maille qui se fixe au bord inférieur du bacinet et complète la protection de ce casque en couvrant le cou, les épaules, le haut des bras et le buste.

1. Ap. M. de Riquer, *L'armès del cavaller*, p. 24, par. 8, Barcelona, Ariel, 1968.

2. Ap. id., *ibid.*, p. 19, par. 4.

3. Ap. id., *ibid.*, p. 18, par. 4.

4. Ap. id., *ibid.*, p. 22, par. 7.

5. Ap. id., *ibid.*, p. 22, par. 6.

6. Ap. id., *ibid.*, p. 45, par. 17.

7. Ap. id., *ibid.*, p. 32, par. 12. Cf. également J. Miret i Sans, *Inventari de les cases del Temple de la Corona d'Aragó en 1289*, "Boletín de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona", VI, pp. 61-75, 1911-1912. Nous remercions vivement le Dr M. de Riquer de nous avoir signalé l'ensemble de ces précieux documents, dont nous ignorions l'existence.

8. Ap. M. de Riquer, *op. cit.*, p. 68, par. 29.

Si extraordinaire que cela puisse paraître, il faut en effet constater que, dès leur apparition, certains mots semblables en apparence ont eu des significations différentes dans des régions ou des pays cependant limitrophes.

Le substantif *cervelière* est ainsi employé au XIV<sup>e</sup> siècle en français pour nommer la doublure intérieure du bacinet, il sert également à désigner une coiffure de guerre donnée aux combattants à pied, aux simples hommes de troupe. Tout au contraire, la *cervellera*, dont il est question dans les textes catalans à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, est un casque que portent le roi, les seigneurs ou leurs gens d'armes à cheval<sup>9</sup>.

Les *plates* offrent un exemple d'une autre sorte. Cette expression apparaît dans les textes de langue française à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Certains documents, notamment les Ordonnances et les comptes des rois de France, indiquent que ces *plates* étaient de petits éléments métalliques clouées par centaines, parfois beaucoup plus d'un millier, sur un soutien de cuir, pour composer des vêtements de torse, des gorgières, des gantelets, ou d'autres pièces du harnois. Ce mot n'est plus employé en France après le premier quart du XV<sup>e</sup> siècle. En Allemagne, il survit. Il est entré dans la composition du substantif *Brustplatte*, pour nommer le plastron métallique, ferme et uni, la *pièce d'acier* ou *poitrine d'acier* de nos chroniqueurs. *Platten*, *Plattner* et *Plattenharnische* tiennent une place très importante outre-Rhin dans l'histoire de l'armure rigide.

D'ailleurs, sans même franchir une frontière, le sens d'un terme peut profondément varier. Nous avons vu ainsi le mot *maille* perdre complètement le sens propre dans lequel il avait été employé pendant des siècles, et n'être plus connu finalement que sous son sens figuré d'anneau entrelacé.

Nous avons cherché dans les pages qui suivent à déterminer, d'après les indications les plus probantes fournies par les textes de langue française, les traits caractéristiques des principaux vêtements de guerre, et à constituer un ensemble qui soit cohérent. Il faut en effet tenir compte soigneusement des rapports de ces vêtements entre eux qu'ils aient été portés simultanément, ou que, destinés à jouer le même rôle, ils aient servi successivement.

9. Ap. id., *ibid.*, pp. 37, 51, 122-123.

## LE HAUBERT ET SA LÉGENDE

La plus ancienne mention écrite du mot *haubert* se trouve sur un testament du IX<sup>e</sup> siècle. Le comte Evrard, dans ce manuscrit, lègue à chacun de ses trois fils ainés une broigne et un casque : "bruniam 1, helmum 1". L'un des casques diffère des autres, c'est un "helmum cum hasbergha". Ce haubert fut longtemps la pièce caractéristique de l'armure du chevalier. Après le XIV<sup>e</sup> siècle, les textes ne le mentionnent que rarement. Il reste néanmoins utilisé puisque Rabelais le cite, lorsqu'il décrit les exercices physiques de Gargantua<sup>1</sup>, ou qu'il se complait à prêter, par facétie, les armes de son époque aux Corinthiens de Philippe, roi de Macédoine<sup>2</sup>. Le haubert fait d'ailleurs encore partie de l'équipement maritime en 1520<sup>3</sup>, et figure même en 1581, dans la nomenclature de certains droits de péage<sup>4</sup>.

Nous avons vu qu'il a existé des hauberts renforcés de mailles clouées, fréquemment désignés au XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, du nom de *clavains*, des hauberts formés de mailles de fil métallique entrelacées, les hauberts *tressis*, et des hauberts *jaserans*.

Quelle que fut la nature de ses mailles, le haubert a toujours joué le même rôle dans la défense corporelle. Sa forme et ses dimensions ont peu varié. C'est un vêtement souple, une sorte de chaperon qui couvre la tête et le buste. Sa partie supérieure s'appelle la *coiffe*. Par dessus cette coiffe se place le heaume, casque rigide en métal. Heaume et haubert sont lacés l'un à l'autre pour affermir la position de leur ensemble sur la tête. Une ouverture est ménagée sur le devant du haubert, comme dans le chaperon, pour dégager le visage. Un volet, la ventaille, permet de réduire les dimensions de cette ouverture en la fermant jusqu'aux yeux. Composée des mêmes éléments que le haubert, la ventaille se fixe à l'aide de lacets. Deux pans en biais, évasés, constituent la partie inférieure du haubert et recouvrent les épaules, le haut des bras et le buste; ils s'étalent sur la pièce du harnois qui arme le torse.

Le rôle du haubert est de protéger la tête sans apporter aucune entrave

1. Rabelais, *Gargantua*, ch. XXIII.

2. Id., *Pantagruel*, prologue du livre III.

3. A. de Conflans, *Les frois de la marine et navigoige*. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 4.

4. *Travers et péage du marquisat de Nésle*. Ap. V. de Beauville, *Rec. de doc. inéd. sur le Picardie*, t. II, pièce 200, p. 240.

à ses mouvements, et en laissant toute liberté à l'articulation des bras. Le cavalier, jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, combat sans faire appel à la puissance de choc de sa monture. Il ne couche pas la lance, et s'en sert comme d'une arme de main. Il ne demande qu'à ses muscles la force de frappe qui en anime la pointe<sup>5</sup>. Son harnois est conçu pour lui en laisser toute latitude. Le poids du haubert repose sur la tête, celui de la broigne, sur les clavicles. Les mouvements du bras se font, sans déplacer l'assiette de son harnois, lorsqu'il porte des coups de pointe avec sa lance, ou des coups de taille avec son épée. La coiffe du haubert épouse la forme de la tête, les pans protègent le cou et le buste, en masquant l'échancrure du vêtement qui couvre le torse.

Donner le nom de *haubert* à un vêtement de mailles de fil métallique entrelacées, muni de manches et de gants, pourvu d'un capuchon, et couvrant le corps jusqu'aux genoux, ainsi que le font aujourd'hui tous les ouvrages consacrés spécialement à l'étude des armes, les livres d'histoire, les commentaires sur les textes du moyen âge, les lexiques et les dictionnaires, n'est qu'accréditer une définition purement imaginaire, inventée à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

Nous étudierons dans les chapitres suivants les caractéristiques des divers vêtements de torse avec lesquels s'est porté le haubert. Nous devons, au préalable, montrer, à l'aide des textes, ce que fut en réalité cette pièce du harnois.

De toutes les pièces du vêtement de guerre, le haubert est celle dont il est le plus souvent question dans les chansons de geste. Il y a à cela diverses raisons. Recouvrant le visage du guerrier, dont le corps était caché en grande partie derrière l'écu, le haubert est la partie la plus visible de son équipement. Protégeant la tête, c'est la pièce la plus importante. C'est sur le haubert que l'adversaire dirige les coups de lance et d'épée au cours des innombrables duels qui décident du sort des combats décrits dans les gestes. Le nom de cette armure demeure inchangé dans la nomenclature de l'armement durant des siècles, alors que des termes divers, broigne, haubergon, cuirie, plates, servent à désigner la partie du harnois qui couvre le torse. Cette dernière pièce est un vêtement que le combattant porte constamment. Il ne met, au contraire, son haubert qu'à l'heure où va commencer la bataille, et le retire dès qu'elle est terminée. Les auteurs des chansons de geste ne manquent pas de narrer ces scènes, qui leur offrent de fréquentes opportunités de parler du haubert. Longtemps, enfin, seuls les chevaliers ont le droit de porter cette pièce du harnois ; les poètes rappellent ainsi le rang social de celui dont ils glorifient les prouesses.

5. Cf. F. Buttin, *La lance et l'arrêt de cuirasse*, "Archaeologia", t. XCIX, pp. 79 et suiv., Oxford, Society of Antiquaries, 1965.

ses. Peu leur chaut les autres pièces de son équipement. Le haubert, dans leurs romans, devient l'emblème essentiel de l'armure d'un chevalier. On ne peut être un héros sans porter un haubert. Seuls comptent ceux qui ont qualité de le vêtir. Compagnons ou ennemis, tous mettent leur haubert avant de s'affronter.

À toute époque, le heaume est lacé sur le haubert. C'est ce que fait Charlemagne dans la *Chanson de Roland*:

x<sup>re</sup> siècle Si ad vestut sun blanc osberc sasfret,  
laciet sun helme, ki est ad or gemmet.

Les Sarrasins avaient agi de même avant que ne commence la bataille de Roncevaux:

x<sup>re</sup> siècle Paien s'adubent des osbercs sarazineis,  
tuit li plusur en sunt dublez en treis  
lacent lor elmes mult bons, sarraguzeis<sup>6</sup>.

Il n'est pas de chanson de geste qui, sous une forme ou une autre, ne reprenne la même description:

x<sup>re</sup> siècle Il vest l'auberc, lace l'elme burni<sup>7</sup>.

Li dui anfant vestirent les blans aubers safrez  
et lacerent el chief les vers hiaumes jemez<sup>8</sup>.

Et a un bon auberc vestu,  
et a son col un rice escu,  
et bon elme a el cief lacié<sup>9</sup>.

Les auteurs ne se lassent pas de chanter la même antienne, ni leurs auditeurs de l'entendre:

x<sup>re</sup> siècle Il vest l'halberc et le vert elme lace<sup>10</sup>.

Il vesti un haubert dont blanche fu la tire,  
et laça en son chief un vert helme<sup>11</sup>.

D'un siècle au suivant, ils restent fidèles à cet unique leitmotiv:

x<sup>re</sup> siècle L'auberc vestu, laciet l'elme jesme<sup>12</sup>.

Il a vestu l'aubert, lacé l'elme reont<sup>13</sup>.

6. *La Chanson de Roland*, vv. 2499-2500 et 994-996.

7. *Racoul de Cambrai*, v. 1989, édit. Meyer et Longnon, Paris, 1882.

8. *Parise la Duchesse*, vv. 1866-1867, édit. Guessard et Larchey, Paris, 1860.

9. *Partouzepus de Blois*, vv. 2955-2957. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 445.

10. *Li Coronemens Looys*, v. 407. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 489.

11. *Aye d'Avignon*, vv. 356-357, p. 12. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 22.

12. *Huon de Bordeaux*, v. 5623. Ap. Bartsch, *Chrestomathie*, p. 186, Leipzig, Vogel, 1875.

13. *Les quatre fils Aymon*, p. 14. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 19.

C'est en vain que l'on espère, en changeant de roman, trouver un combattant qui ne lace pas son heaume immédiatement après avoir vêtu son haubert. Les qualificatifs peuvent varier, mais les acteurs répètent inlassablement, dans le même ordre, ces deux gestes rituels :

xiii<sup>e</sup> siècle Chascuns vestu l'auberc et lacié l'iaume cler <sup>14</sup>.

Il vest l'aubert, lace l'iaume gentil <sup>15</sup>.

Il a vestu l'auberc, lacié l'iaume d'acier <sup>16</sup>.

Comme s'ils n'étaient que des automates, ils paraissent ne pouvoir agir différemment. Jamais on ne voit quelque guerrier mettre son haubert, puis accomplir un autre mouvement, se déplacer, voire même converser avec l'un de ses compagnons ou donner des ordres à ses écuyers, avant de lacer son heaume. Toujours, sans le moindre intervalle, les deux actions se suivent inséparables l'une de l'autre :

xiii<sup>e</sup> siècle El dos li ont vestu l'auberc doublier  
et Avisse li lache l'elme ens el'chief <sup>17</sup>.

Dame Guibor li vet armes doner  
vest li l'auberc et lace l'eaume cler <sup>18</sup>.

Lor s'adobent ensemble li noble chevalier  
et vestent les haubers, lacent heaumes vergiez <sup>19</sup>.

Il faut renoncer à trouver une description qui diffère. Les deux mouvements sont toujours consécutifs et se déroulent dans un ordre immuable. Certaines chansons de geste l'affirment à vingt ou trente reprises.

Pour se déséquiper, il faut à l'inverse délacer le casque avant de pouvoir retirer le haubert. C'est ce qu'avait fait Roland quand, voyant l'archevêque Turpin au bout de ses forces, il voulut, pour le mettre à l'aise, lui retirer son haubert :

xr<sup>e</sup> siècle A l'arcevesque Turpin alat aider,  
sun clme ad or li deslaçat del chef,  
si li tolit le blanc osberc leger <sup>20</sup>.

14. *Renous de Montauban*, p. 12, v. 3, édit. Michelant, Stuttgart, 1862.

15. *Li romans de Gurdie le Loherain*. Ap. Du Cange, *Gloss.*, v.<sup>e</sup> *froberga*.

16. *Renous de Montauban*, p. 425, v. 1.

17. *Aiol*. Ap. L. Gautier, *La Chevalerie*, p. 258, note 1, Paris, Sanard et Dérangeon, s. d. (1883).

18. *Covenans Vivien*, vv. 1270-1271. Ap. id., *ibid.*, p. 266, note.

19. *Doon de la Roche*, édit. Meyer-Huet, vv. 2463-2464. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 453.

20. *La Chanson de Roland*, vv. 2169-2171.

Ce sont les mêmes gestes qu'accompliront en tous temps les compagnons des héros tombés sur les champs de bataille :

**XIII<sup>e</sup> siècle** Il li deslacent le vert elme jemé  
et li desceignent lo bon branc aceré  
del dos li traient lo blanc auberc safré  
et lo bliaut de paile gironé<sup>21</sup>.

On appelle *coiffe* la partie supérieure du haubert, celle qui s'ajuste sur la tête. C'est sur la coiffe que se lace le heaume :

**XIII<sup>e</sup> siècle** Qui ont vestu les blans haubers doblers  
desor les coiffes, les vers heaumes laceiez<sup>22</sup>.

Le même nom désigne également cette partie du haubert, s'il se compose de mailles de fer entrelacées au lieu de mailles imbriquées. Sans cette coiffe, le chevalier que voici eut éprouvé jusqu'aux dents le fil de l'épée de son adversaire :

**XIII<sup>e</sup> siècle** Ne fust la coife de son haubert treliz  
de ci es denz li eust le branc mis<sup>23</sup>.

On revêt sur la tête une première coiffure indépendante en tissu, l'aqueton, afin d'éviter que les cheveux et les poils ne s'emmêlent à la coiffe du haubert :

**XII<sup>e</sup> siècle** Les osbercs traient des forrieaus  
blans e rollez e genz e beaus,  
vestent les sus les aucotons  
de cendaus frais et d'amituns<sup>24</sup>.

**XIII<sup>e</sup> siècle** Un auqueton ot de Roie vesti  
puis vest l'auberc qui fus fai à Chambl<sup>25</sup>.

Lorsque naquit la coutume, qu'enseignent les textes et montrent divers gisants<sup>26</sup>, de porter deux casques superposés, le bacinet et le heaume, le haubert conserva néanmoins sa place sur la tête. Un coup d'épée devait

21. *La mort Aimeri de Narbone*, vv. 1971-1974. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 189.

22. *Li Coronemens Looys*, édit. Joneckhloet, vv. 1512-1513, La Haye, 1854.

23. *Racou de Cambrai*. Ap. Paris et Langlois, *Chrestomathie du moyen âge*, p. 43.

24. *Chron. des ducs de Normandie*, t. II, p. 235. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 29.

25. *Gaydon*, vv. 5885-5886, édit. cit. Voir aussi vv. 3100, 6485, etc.

26. Cf. Ch. Buttin, *Le tombeau d'Ulrich de Werdt...*, pp. 47 et suiv., fig. 35, "Arch. alsac. d'hist. de l'art", Strasbourg, Istra, 1925.

successivement traverser le heaume, sa coiffe et le bacinet, avant d'atteindre le haubert :

XIII<sup>e</sup> siècle Amont sor l'elme li a grant cop donné,  
pieres et flors en a jus craventé,  
desour la coiffe est li brans arrestés;  
la coiffe trence du blanc haubert safré,  
le hiaume fent, s'a le cercle copé,  
le bacinet a par dessus outré<sup>27</sup>.

Le cercle du heaume est la pièce maîtresse horizontale à laquelle sont rivées les plaques métalliques de ce casque. Il est souvent orné de pierreries et décoré d'emblèmes héraldiques. On juge de la valeur de l'exploit que rapporte l'auteur de cette geste en faisant la somme des défenses tranchées d'un seul coup d'épée.

La ventaille constitue un perfectionnement qui permet de fermer presque complètement l'ouverture ovale réservée dans le haubert pour la vue et la respiration. De même facture que le haubert lui-même, c'est une sorte de volet souple, que l'on fixe par des lacets :

XIII<sup>e</sup> siècle Le haubert vest, puis qaint le branc d'acier  
et la ventaille fist par devant lacier;  
lace le hiaume au bon chiercle d'or mier<sup>28</sup>.  
Tost et isnelement relaça la ventaille  
puis demanda son heaume, et Sebile li bailla<sup>29</sup>.

Le système d'attache permet, si on le désire, d'entrouvrir la ventaille :

XIII<sup>e</sup> siècle Li dui baron se vont ajencöiller,  
Lor climes ostent et font desatachier  
et les ventailles font un poi alaschier<sup>30</sup>.

On peut également porter le haubert sans mettre ce volet en place :

XIII<sup>e</sup> siècle Il mist le heaume ou chief sans lasser la ventaille<sup>31</sup>.

On quitte la ventaille, on la laisse, pour pouvoir respirer plus facilement :

XIII<sup>e</sup> siècle S'ot cascuns lascié la ventaille  
pour avoir plus de livre alainne<sup>32</sup>.

27. *Huon de Bordeaux*, vv. 1901-1906. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 98.

28. *Aubrey le Bourgoing*, p. 139. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 451.

29. *La chanson des Sasons*, édit. Fr. Michel, LXXII, 2, Paris, 1839.

30. *Gaydon*, vv. 6536-6538, édit. cit.

31. *Cirart de Nevers*. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 451.

32. *Chronique rimée de Philippe Mouskes*, édit. Reiffenberg, t. I, p. 235, vv. 5881-5882, Bruxelles, Hayez, 1836.

Pour se déséquiper, on doit délacer le heaume et la ventaille avant de pouvoir ôter le haubert :

XIII<sup>e</sup> siècle Enli deslace le vert hyaume bruni  
et la ventaille de l'auberc c'ot vesti<sup>33</sup>.

Les lacets qui fixaient le heaume et la ventaille sur le haubert avaient une très grande importance. De leur solidité dépendait l'assemblage du système défensif de la tête. Pour mieux les mettre en valeur, les poètes les voient composés de métaux précieux :

XIII<sup>e</sup> siècle Rosamonde li çaint à son flanc le senestre  
par desor la ventaille li a lachiet un elme  
à trente las d'or fin li lache la pucele<sup>34</sup>.

XIII<sup>e</sup> siècle Li helme li ostoie, dont li las sont d'argent<sup>35</sup>.

Puis a lacié le heaume, dont li laz sont d'orfrois<sup>36</sup>.

En réalité, les *las* étaient le plus souvent en soie. La soie résiste aux coups de taille, elle ne se coupe que sous l'effet d'un coup porté en sciant. Les Orientaux en firent grand usage dans leur armement. Les Portugais la choisirent pour former les houppe protégeant les doigts de ceux qui désiraient manier l'épée à main nue, sans aucun gant<sup>37</sup>. Certaines gestes ont d'ailleurs précisé que telle était la nature des lacets fixant le heaume de leur champion :

XIII<sup>e</sup> siècle Son elme lace, s'a la coiffe bendée  
à treize las d'une soie goutée<sup>38</sup>.

Les *las* de soie servaient aussi à confectionner des *fresels*, qui ornaient la ventaille :

XIII<sup>e</sup> siècle Ele meisme, par deduit  
fist un fresel de soie estruit  
de qu'en dut faire las a hiaumes<sup>39</sup>.

En la ventaille, ot un riche fressel  
e fet fu de soie, d'or furent li noiel<sup>40</sup>.

Les gestes, nous venons de le voir, ne signalent, en général, que le fait de vêtir le haubert, sans indiquer de détails sur la façon de le mettre

33. *Roman de Garin*. Ap. Viollet-le-Duc, *Dict.*, t. V, p. 353.

34. *Elie de Sainte Gille*, édit. Förster, vv. 2100-2102, Heilbronn, 1876.

35. *Li roman de Fouique de Candie*, p. 94, édit. Tarbé, Reims, 1860.

36. Jean Bodet, *La chanson des Sasons*, CXIII, 4, édit. Fr. Michel, Paris, 1839.

37. Cf. F. Buttin, *Armes blanches*, "Le Tromblon", n° 7, p. 24, Saint-Palais-sur-Mer, 1960.

38. *Aliscass*, vv. 2017-2018, édit. Guessard et Montaiglon, Paris, 1870.

39. *Roman de l'Escoufle*, f. 25 v. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 744.

40. *Ottinel*, vv. 355-356, édit. Guessard et Michelant, Paris, 1858.

en place. Exceptionnellement, un auteur est sorti de la banalité générale. Il s'est ingénier à décomposer la suite des mouvements de son héros à cette occasion. Son haubert est assez léger, il le saisit, en relève le pan arrière, engage la tête dans la coiffe et laisse ensuite retomber les pans, qui sont bien à sa taille, ni trop longs, ni trop larges :

**xiii<sup>e</sup> siècle** Le hauberc prent qui fu legiers asés,  
le pan deriere contremont a levé,  
chelui devant lassa aval coler,  
ens la caveche li est Hues entrés  
qui ne li fu ne trop lons ne trop lés<sup>41</sup>.

Ce même auteur, en une autre circonstance de son poème, dépeint son personnage qui change de haubert. Pas plus ici que là, il n'est question d'un vêtement muni de manches, dans lesquelles il faut engager les bras :

**xiii<sup>e</sup> siècle** L'auberc osta k'il avoit endossé,  
puis prent celui c'on li ot aporté,  
le pan devant laissa aval couler  
chelui derriere contremont a levé  
ens la caveche li est Hues entrés<sup>42</sup>.

On ne saurait décrire avec plus d'exactitude les gestes de la personne qui revêt un chaperon. Une fois mis en place, le haubert enferme la tête, ses pans s'étaillent sur les épaules et recouvrent le haut des bras et la poitrine. En prélude à l'assaut de Sainte-Sévère, Cuvelier narre avec humour les aventures cocasses de Geoffroy Païen, de sa hache et de ses trois compagnons. Ils s'ébattent dans un "pré flori", près du fossé de la forteresse. Ils portent un "jaque moult fort de bonne soie empli", et ont vêtu bacinet, haubert et auqueton. La hache de Geoffroy tombe dans le fossé. Il ne veut pas l'y laisser. En cherchant à la reprendre, il entraîne dans sa chute ses trois amis. "Ens ou fons du fossé sont nos François chéu." La garnison anglaise, du haut des remparts, commence à tirer sur eux "maint bon quarrel agu", sans réussir à les blesser. Ils ont la tête et le buste à couvert :

**xv<sup>e</sup> siècle** Car il ont bien armé et le chief et le bu  
chascun ot auqueton et bon haubert vestu,  
bonne dague et espoi et bacinet molu<sup>43</sup>.

Dans le manuscrit de cette chronique, conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, une miniature représente la prise de Sainte-Sévère<sup>44</sup>. Son auteur

41. *Huon de Bordeaux*, vv. 6435-6439, édit. Guessard et Grandmaison, Paris, 1860.

42. *Id.*, vv. 5091-5095.

43. Cuvelier, *Chronique de Bertrand du Guesclin*, édit. Charrière, t. II, vv. 19932-19934, Paris, F. Didot, 1839.

44. Paris, Bibl. de l'Arsenal, ms. 3141, f. 307 r.

donne fidèlement à ces personnages l'équipement que décrit le chroniqueur : la hache et, sous le bacinet, le haubert, qui ne couvre que le buste par dessus le jaque.

La longueur du haubert, descendant jusqu'au buste, avait déjà été indiquée en des termes analogues dans une geste antérieure :

XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles N'el pot garir sun helme agu,  
ne blanc haubert qu'il a vestu,  
que tut n'el tenche desques al bu<sup>45</sup>.

L'ampleur des pans du haubert est indispensable. Elle est fournie par les plis, les *plois*, de ce vêtement. Elle doit laisser aux bras et à l'articulation de l'épaule toute liberté de mouvements pour manier la lance ou l'épée. Celui qui brandit son arme doit toutefois prendre garde qu'il expose dangereusement son aisselle. C'est pour l'avoir oublié que Fierabras fut vaincu par Olivier.

Commencé à cheval, le combat des deux héros s'achève à pied. Tour à tour chacun d'eux frappe des coups redoutables sur le heaume et l'écu de l'adversaire et endommage son haubert :

XII<sup>e</sup> siècle Deseur la destre espaule a l'auberc entamé  
plus de .XXXI.c. mailles en a au branc sevré...  
Par devers la clavele du blanc hauberc maillijé  
l'ameure de l'espée li a moult empirié...

Mais Olivier faiblit. Fierabras croit le tenir à sa merci. Il hésite à tuer celui qui est venu répondre à son défi, insuffisamment remis de précédentes blessures. Olivier se moque de sa mansuétude. Fierabras oublie alors toute prudence. Pour donner plus de force au dernier coup, qu'il va porter, il lève le bras aussi haut qu'il le peut :

Si haut a Fierabras amont son brac geté  
ke tout a descouvert le flanc et le costé...

Ce mouvement impulsif lui est fatal. Son bras entraîne le pan du haubert et laisse l'aisselle désarmée. Olivier, qui n'attendait que pareille occasion, d'un coup d'épée met fin au combat :

Oliviers l'aperchoit, si l'a bien droit visé,  
à retraite le fier du branc d'acier tempré;  
pardessous la mamele li a grant cop donné<sup>46</sup>.

45. *La mort du roi Gormont*. Ap. Reiffenberg, *Chronique de Philippe Mouskes*, t. II, p. xxxi, vv. 609-611.

46. *Fierabras*, édit. Kroeber et Servois, vv. 803-803, 838-839 et 1478-1482, Paris, Vieweg, 1890.

Les plis assurent une ampleur telle qu'un coup de lance peut traverser les pans du haubert sans même égratigner la peau. Au siège de Rennes, Guillaume Bramboroug, désireux de venger la mort de son frère, déifie du Guesclin. Dès la première course :

xive siècle Bertran le chevalier féri et assena  
sur l'escu de son col, oultre le tresperça,  
et le haubert ausi et l'auqueton creva;  
mais adont nellement point la char n'entama<sup>47</sup>.

Le haubert a été créé pour protéger la partie du corps laissé à nu entre le heaume carolingien et l'encolure de la broigne. C'est surtout son mode de fixation à la coiffure rigide qui a retenu l'attention des poètes. Les auteurs des romans de chevalerie ressassent sans fatiguer leurs lecteurs qu'il fallait, pour s'adouber, lacer le heaume sur le haubert. La jonction du haubert et de l'armure du torse leur paraît sans intérêt. Elle est d'ailleurs dissimulée par l'écu ou souvent voilée par la cotte d'armes.

Chaque fois cependant que l'on rencontre un texte où il en est question, les pans du haubert recouvrent la partie supérieure du harnois du corps.

On relève cette superposition nettement affirmée avec la broigne :

xii<sup>e</sup> siècle El dos li vestent une broigne d'acier  
dessus la broigne un blanc hauberc doblier<sup>48</sup>.

Nous avons précédemment invoqué le duel de Charlemagne et Baligant, qui, dans la *Chanson de Roland*, mettent tous deux en lambeaux le haubert de leur adversaire avant de pouvoir frapper sur sa broigne. Dans une autre geste, un poète décrit les violents coups d'épée portés sur un haubert. Ils ne réussissent pas à détériorer la broigne, qui se trouve au dessous :

xiii<sup>e</sup> siècle Grant colp li dune de l'espée trenchant,  
emmi le piz, sur cel halbert luisant,  
la bone bruinie ne false ne s'estent<sup>49</sup>.

Le haubert se revêtait aussi par dessus le haubergon. Cuvelier ne laisse aucun doute à ce sujet. La suite du récit des joutes disputées devant Rennes entre Bertrand du Guesclin et Guillaume Bramboroug le montre clairement. Nous avons vu qu'à la première course du Guesclin avait perforé le haubert et l'auqueton du chevalier anglais, sans le blesser. A la qua-

47. Cuvelier, *op. cit.*, t. I, p. 68, vv. 1795-1798.

48. *Li Coronemens Loys*, édit. Jonckbloet, vv. 632-633, La Haye, 1854.

49. *Othinel*, vv. 860-862, édit. cit.

trième, il réussit à l'atteindre exactement au même endroit. Le fer de sa lance, ne rencontrant plus les deux premiers obstacles, toucha directement le haubergon :

xiv<sup>e</sup> siècle A la mme lance, dont je fais mencion,  
a rasséné son glaive tout droit sous le blazon  
où il avoit férü le premier horion.  
Par fortune et par eur, dont il avoit le don,  
li mist le fer de glaive parmi le haubergeon<sup>50</sup>.

La cuirie dut son nom à sa substance. Certains textes la décrivent formée simplement de cuirs tannés, d'autres de cuirs renforcés de pièces de métal. Comme avec la broigne et le haubergon, les pans du haubert se placent par dessus la cuirie :

xiii<sup>e</sup> siècle L'escu li tranche et auberc li failli  
que la coraille del cuer qui desoz tint  
bien le sachiez, li a trenchié parmi<sup>51</sup>.

Il faut traverser le haubert pour atteindre la cuirie :

xiii<sup>e</sup> siècle L'auberc li a fausé et perchié la quirie<sup>52</sup>.

Si le haubert cède sous les coups, la cuirie n'en protège pas moins celui qui en est revêtu :

xiii<sup>e</sup> siècle Et va férir Robastre, moult bien l'a conneu,  
sus le hauberc doublier, qu'il a derompu.  
La cuirie dessous l'a de mort secouru<sup>53</sup>.

Cependant, si le coup est assez violent, il peut réussir à percer tous les vêtements dans l'ordre de leur superposition :

xiii<sup>e</sup> siècle L'escu li perce, ne li vault .i. bouton  
les mailles tranche dou haubert fremillon  
et la cuirie, la cote et l'auqueton<sup>54</sup>.

Au xiv<sup>e</sup> siècle, le haubert complétait également le bacinet porté avec les *plates*. Le matin de la bataille d'Auray, le duc de Bretagne, Charles de

50. Cuvelier, *op. cit.*, t. I, pp. 68-69, vv. 1820-1824.

51. *Le roman de Garin.* Ap. Du Cange, *Gloss.*, v.º *corallum*.

52. *La conquête de Jérusalem*, chant IV, v. 3183.

53. *Gawfrey*, vv. 10105-10107, édit. Guessard et Chabaille, Paris, 1859.

54. *Gaydon*, p. 288, vv. 9548-9550, édit. cit.

Blois, et ses compagnons d'armes se sont, écrit Cuvelier, "fièrement adoubez" :

1383 Et viennent sur les rens noblement a prestez.  
Ils ont dedens ces chiez ces bacinés fermez,  
ces escus à leur cos, ces hauberts endossez,  
bonnes plates d'acier et de glaives assez<sup>55</sup>.

Ils marchent à la rencontre de l'armée de Montfort, mettent pied à terre pour combattre, suivant la coutume adoptée à cette époque par la chevalerie, et viennent au coude à coude prendre contact avec les Anglais :

1383 Et puis boutent et fièrent en ces escus litez  
en plates, en haubers, en auquetons ouvrez<sup>56</sup>.

L'équipement était le même dans les deux camps. A la fameuse bataille de Cocherel, les Anglais furent massacrés parce que le haubert présentait un grave défaut pour les mêlées de ces combats à pied. Ce jour là, le contact pris entre les deux armées, Eustache de la Houssaie, avec un groupe de deux cents hommes, se dissimule derrière des haies et parvient dans le dos des Anglais, qui faisaient front aux troupes de Bertrand du Guesclin. Les compagnons d'Eustache de la Houssaie soulèvent alors le pan arrière des hauberts, dénudent les nuques, et tuent sans pitié les ennemis, qu'ils ont pris à revers, comme le loup saigne un troupeau de moutons :

1383 ... derrière levoient haubert et auqueton  
et puis de leur espoiz et de glaives foison  
leur boutoient tout ens, en guise de bacon;  
plus dru les abatoient que li leux le mouton.  
Par ce vint aux Engloiz telle perdition  
que tuit en furent mort à grant destruction<sup>57</sup>.

Le haubert, dont le poids reposait sur le crâne et qui emboitait la tête, n'était pas une coiffure agréable. Les chevaliers ne le revêtaient qu'à l'instant du combat. Les rudes efforts qu'ils avaient alors à fournir aggravaient encore l'incommodité de ce chaperon. Au cours des joutes qui précédèrent le célèbre tournoi de Chauvenc, les champions en présence portaient cuirie, haubert, heaume et cotte d'armes<sup>58</sup>. Après chaque course, les hérauts se précipitaient, à l'accoutumée, devant la tribune des dames et proclamaient les vertus de leur seigneur, son courage et ses prouesses. La cinquième rencontre vit les débuts du jeune Conradin.

55. Cuvelier, *op. cit.*, t. I, p. 219, vv. 5923-5926.

56. Id., *ibid.*, vv. 5940-5941.

57. Id., *ibid.*, t. I, p. 177, vv. 4759-4764.

58. Jacques Bréteux, *Les tournois de Chauvenc*, édit. Ph. Delmotte, p. 118, v. 2925 et *passim*, Valenciennes, 1835.

Le crieur insiste, et invite les dames à mieux apprécier les exploits accomplis sous leurs yeux :

1285 Tout est por vos amors conquerre<sup>59</sup>.

Et le héraut demande à ses auditrices de descendre de la tribune et de venir essuyer de leurs tresses le front et les tempes des jouteurs, dont la sueur a trempé les hauberts :

1285 Or deussiez descendre a terre,  
et a vos belles mains polies,  
qui sont blanches et delaies  
santir les frons et les tampliaus,  
et essuer de vos tressiaus.  
Jà ont a tel foison sue,  
que li aubers en sont moillié<sup>60</sup>.

Le frottement du haubert durcissait la peau du visage, et celui qui avait longtemps guerroyé en conservait la marque. Huon de Bordeaux, dit son panégyriste, est beau, il a l'air jeune, sa face est claire, son visage agréable, mais tanné par le port du haubert :

XIII<sup>e</sup> siècle Hûes fu biaus et de moult jouene aé,  
clerc ot le face, le vis traitiq asés;  
mais il l'avôit un petit camousé  
por le hauberc ke ill avoit porté<sup>61</sup>.

On ne peut donc être surpris que ce soit pour le haubert que furent adoptées, et le plus souvent utilisées, les mailles de fil métallique entrelacées. Tout en offrant une solide résistance, elles formaient une coiffure moins lourde et plus aérée que les mailles pleines clouées sur cuir ou étoffe.

De cette préférence naquit l'expression *maille de haubert*, que l'on relève, au début du XIV<sup>e</sup> siècle, dans les textes pour désigner la maille annulaire. Un traité de fauconnerie, écrit originellement en langue latine, contient la description de la longe qui retient l'oiseau. Nous avons cité ce passage à propos des mailles treslies. Cet ouvrage réputé fut ultérieurement traduit en français. Le mot *macula* qui s'y trouvait devint *maille de haubert* dans la traduction :

1306 On doit avoir 2 anniaux ou deux maailles de haubert et cist anniau cil sont de fer ou d'airain, nous ni mettons force<sup>62</sup>.

59. *Id., ibid.*, v. 951, p. 53.

60. *Id., ibid.*, vv. 952-958. Dans cette édition les derniers mots des vv. 954, 955 et 956 sont *de loies, campiaus et cressiaus*.

61. *Huon de Bordeaux*, vv. 5788-5791, édit. cit.

62. *La fauconnerie de Frédéric II*, ms. Bibl. Richel. 12400, f. 106. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 36.

Lorsqu'ils ont à définir une forme particulière du harnois, les rédacteurs font volontiers appel à cette expression. C'est ainsi que, pour un duel judiciaire, le vicomte de Rohan se réserve le droit de protéger son torse et ses pieds de *plates*, il peut armer ses tibias de grèves rigides en métal. Mais les harnois couvrant les bras, les croissants ou goussets servant à protéger l'aisselle, les pans et la braconnière de son armure doivent être faits de mailles entrelacées. Il en est de même du camail, qui pend à son bacinet. Il peut aussi protéger de ces mêmes mailles les courroies des étriers et les rênes de sa monture, pour éviter qu'un coup d'épée ne les tranche :

1309 ... pour ses chaimes stivelez de plates..., greves de fer et d'acier... quessons de fer et d'acier a pouillens de meymes, a *bragonnieres de maille de haubert*... ; et aura plates au cors de fer et d'acier garnies de bras et de pans de maille de haubert... & goecons souffesans de mailles de haubert; & aura bacim a visiere... ; & de cameill copé de maille de haubert souffesante au bacim, ... selle souffesante a 2 estriers... couverte de maille de haubert..., et eslingoeres de cuer et de mailles de haubert<sup>63</sup>.

Si le mot *maille* n'avait servi qu'à désigner la maille de fil métallique dans le vocabulaire de l'armurerie, le rédacteur de ces instructions n'aurait pas éprouvé le besoin de spécifier, à si nombreuses reprises, que les mailles, dont il s'agissait, étaient des mailles de haubert. Il est clair également que le haubert dût être formé le plus souvent de mailles de fil métallique à dater du XIII<sup>e</sup> siècle, pour que l'expression *mailles de haubert* ait servi à nommer ces anneaux entrelacés.

La protection de la tête et du cou, longtemps assurée par le haubert, n'était pas parfaite. Les compagnons d'Eustache de la Houssaie n'en massacreront pas moins les Anglais à Cocherel. La liberté de mouvements que cette pièce du harnois laissait aux bras était avantageuse, mais elle défendait mal des coups dans les corps à corps. On en trouve d'autres exemples dans les chroniques :

XIII<sup>e</sup> siècle. Et li quens de Pierche i fu mors par un ribaut, qui li leva le pan dou haubert et l'ocist d'un coutelet<sup>64</sup>.

Aussi chercha-t-on à réduire l'espace nu entre le casque et l'armure du torse, en surélevant celle-ci à l'aide d'un col, le *collare*, qui devint la gorgerette ou gorgière, et joua un rôle très important dès le XIV<sup>e</sup> siècle. Les pans du haubert recouvriraient alors la gorgerette et l'armure du torse. La broigne fut d'ailleurs très tôt munie d'un capuchon, ce qui supprimait

63. *Duel judiciaire, équipement du vicomte de Rohan.* Ap. Lobineau, *Preuves de l'hist. de Bretagne*, t. II, col. 1639.

64. *La chronique de Roins*, p. 157, édit. L. Paris, Techener, 1837.

toute discontinuité dans la couverture défensive de la tête et du corps. Les haubergiers de Chambly fabriquaient haubert, hauberon, coiffe et gorgière, et certains chevaliers leur achetaient, pour s'équiper, la série complète de ces pièces du harnois :

XIV<sup>e</sup> siècle Quiconque fera vendre haubergerie, il aura du haubert douze deniers de son courtage et néant plus, de haubergions dix deniers, de la coiffe dix deniers, de la gorgière six deniers, de la couverture à cheval douze deniers; et sy toutes les armeures étaient vendues ensemble, le vendeur courtier n'en aura que douze deniers<sup>65</sup>.

Le haubert perdit sa primauté au cours du XIV<sup>e</sup> siècle. Son nom figure encore dans les textes, mais la *Chronique de Bertrand du Guesclin* écrite par Cuvelier est, en fait, le dernier ouvrage dans lequel cette pièce du harnois tient un rôle de premier plan. Le heaume carolingien, forgé de plusieurs pièces rivées, a cédé la place au bacinet de forme ogivale. Cette nouvelle coiffure plus solide emboite mieux la tête, et descend jusqu'aux oreilles. Le bacinet reçoit ensuite une visière à charnières, qui protège la figure. Le chapeau de Montauban succède au chapel de fer, et son large rebord écarte les projectiles et les coups dans l'escalade des remparts. Les miniatures montrent le port du haubert avec l'un et l'autre de ces nouveaux casques<sup>66</sup>. Mais le bacinet se complète le plus souvent du camail, sorte de haubert sans coiffe, dont nous parlerons plus en détail. On adopte enfin d'autres formes pour la défense de la tête : la salade et plus tard l'armet. Les chevaliers dédaignent alors le haubert. Cette pièce du harnois, qui avait été leur insigne pendant plusieurs siècles, tombe, pour ainsi dire, dans le domaine public. Elle est utilisée par les moins fortunés des mercenaires. On l'emploie dans la marine. Le haubert y conserve sa place jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Il se porte avec la salade, et fait partie de l'équipement militaire que l'on charge sur certains navires pour armer l'équipage :

vers 1520 Est besoing dans ladite nef 120 hallacrets garnis, 120 sallades et 120 haubers, car la monstre de 120 hallacretz servira plus que 300 paires de brigandines<sup>67</sup>.

Par *halecret*, on entendait toutes sortes d'armures de torse semi-rigides, formées de lames de métal assemblées entre elles. Quelques uns des combattants exhumés à Visby en étaient revêtus. Les nombreux hauberts de

65. *Les coutumes de Chambly*, pp. 147-150, "Mémoires du Comité Archéolog. de Senlis", V<sup>e</sup> série, t. I, Senlis, 1908.

66. Entre autres, Paris, Arsenal, *Chronique des Empereurs*, ms. 5089, ff. 278 v. et 344; ms. 5090, ff. 86, 245 v. et 263 v. La *vie Bertrand du Guesclin*, ms. 3141, ff. 74 v. et 307 r. Bibl. Nat., *Chroniques de Froissart*. Chantilly, Musée Condé, ms. lat. 1284, *Les très riches heures du duc de Berry*, *Le Christ mené au prétoire*, f. 143 v. Madrid, Bibl. de la Casa de Alba, *Biblia* (anno 1430), lám. cxvi, etc.

67. A. de Conflans, *Les frois de la marine et navigaige*. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 4, col. 1.

mailles entrelacées découverts dans le même lieu<sup>68</sup> montrent qu'en 1361, dans les pays scandinaves, ces deux pièces du harnois servaient déjà à équiper le commun des troupes à pied.

Ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte, les auteurs de chansons de geste ne manquent pas qui considéraient le haubert comme un chaperon, que l'on pose sur la tête et qui retombe sur les épaules. Le visage couvert par la ventaille, il ne reste dans ce capuchon qu'une fente étroite pour la vue. Il est d'importance vitale que cette ouverture reste exactement à sa place, devant les yeux de celui qui vêt le haubert. Il aurait suffi d'un coup de lance déplaçant ce chaperon dans n'importe quelle direction pour aveugler son porteur. Ne pouvant plus voir son adversaire ni parer ses coups, il fut tombé immédiatement à sa merci. Il convenait donc de fixer étroitement ce capuchon sur la tête pour l'empêcher de bouger, quoi qu'il arrive, au cours des péripéties du combat. Dans ce but, on coiffait le heaume par dessus le haubert, et on le liait à ce capuchon. C'est ce que ne cessent de dire, de répéter, de proclamer les gestes, alors qu'aucun des écrivains du temps où le haubert fut en usage n'a dépeint quelque chevalier mettant les mains dans les manches de ce vêtement pour l'endosser. Le haubert n'est pas une armure indépendante. On ne le porte pas sans lacer le heaume sur lui. Pareille obligation n'aurait eu aucune raison d'être avec un vêtement que des manches eussent effectivement maintenu ajusté au torse.

Si le haubert eut été ce vêtement, certains des combattants dont les auteurs français du moyen âge décrivent l'équipement auraient endossé à la fois ce haubert et un camail. Or aucune nomenclature du harnois ne cite un homme de guerre qui porte simultanément ces deux pièces. Un chevalier vêtu d'une broigne ou d'un haubergon couvre sa tête d'un heaume, après avoir mis un haubert pour protéger son visage, sa nuque, son cou et son buste. Au xive siècle, il abandonne le heaume et adopte le bacinet; il revêt encore parfois un haubert avant de mettre ce casque; mais le plus souvent c'est le camail fixé à ce bacinet qui couvre son cou et son buste. Il en est de même avec le harnois de plates. Celui qui doit prendre part à un duel judiciaire porte, en 1309, des plates et un bacinet à camail. La tenue fixée par l'Ordonnance de 1351 comporte haubergon ou plates et bacinet à camail. Le costume de combat d'un autre chevalier, en 1386, se compose d'un haubergon ou de plates et d'un camail attaché au bacinet. Les jouteurs des premières années du xv<sup>e</sup> siècle étaient, selon Antoine de la Salle, le camail de leur bacinet sur leur brigandine.

Conduite en parallèle, dans cette direction particulière, l'analyse des

68. B. Thordemann, *Armour from the battle of Visby*, 1361, pp. 98-106, figs. 37, 44, 45, 79 à 92 et 176.

textes français fait clairement ressortir les analogies qui assimilent le haubert au camail. Tous deux, en union avec un casque, assurent la défense de la tête et du buste. Sur le haubert se laçait le heaume, le camail était lacé au bacinet. Les pans du camail, comme les pans du haubert, recouvrent la partie supérieure du vêtement qui protège le torse. En étudiant le camail, nous verrons au surplus que cette pièce fut composée des mêmes diverses contextures que le haubert: il a existé des camails de mailles annulaires entrelacées, de mailles clouées, de mailles plaquées et de jaseran. Destinés au même objectif, le haubert et le camail ne pouvaient figurer, ensemble, dans l'énumération des pièces qui composent un harnois.

Nous n'avons considéré jusqu'ici le haubert que sur le plan matériel. Le rôle abstrait tenu par cette pièce du harnois fut si considérable qu'il n'est cependant pas possible de le négliger.

Le port du haubert resta un privilège réservé aux chevaliers jusqu'aux dernières années du XIII<sup>e</sup> siècle. L'écuyer n'avait pas le droit de le vêtir. Joinville fut armé chevalier en 1245. Pour expliquer son absence à la bataille de Taillebourg, la victoire que saint Louis remporta, en 1242, sur Henri III d'Angleterre, il écrivait à la fin de sa vie, en rédigeant ses *Mémoires*:

1309 Je ne fut pas à celui fait, car je n'avoie onques lors haubert vestu<sup>69</sup>.

Les fiefs formaient la base du régime féodal. Certains fiefs étaient dits fiefs de haubert, et leur attribution entraînait le droit et le devoir de porter ce vêtement. Les *pleines armes* d'un chevalier comprenaient l'écu, l'épée, le heaume et le haubert. La *Coutume de Normandie* énonçait ainsi:

XIV<sup>e</sup> siècle Se aucun est atteint de querelles contre Chevalier, il leur doit amender par pleines armes, et ce est par le Cheval & par le Hauber, par l'Escu, par l'Espée & par le Heaume<sup>70</sup>.

L'entrée dans la Chevalerie était, comme toute initiation, une cérémonie marquée par une suite de rites symboliques. Le nouveau promu devait se baigner, et ne mettre ensuite que des vêtements neufs, afin de séparer ostensiblement son passé et la vie nouvelle de pureté et d'idéal dans laquelle il entrait. Suivait la veillée des armes dans l'intimité. Le lendemain matin, au grand jour, devant les invités et la foule des spectateurs accourus à l'annonce de la cérémonie, son parrain lui remettait, en grande pompe, son premier haubert et proclamait son investiture:

69. Joinville, *Histoire de saint Louis*. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 17.

70. Ap. Daniel, *Hist. de la milice françoise*, t. I, p. 286, édit. 1724, Amsterdam.

XII<sup>e</sup> siècle Li quens Raoul qui molt fist a loer  
a l'endemain fist Bernier adoubier  
des millors armes que il pot recouvrer,  
el'dos li vest l'auberc tenant et cler  
et lace l'elme qui fu a or parez <sup>71</sup>.

Les plus grands personnages patronnent parfois la cérémonie. Charlemagne, dans une chanson de geste, choisit la date de Noël pour célébrer plus magnifiquement encore l'adoubement de Renaud :

XIII<sup>e</sup> siècle Enfant, dist Karlesmaines, sans plus d'arrestison  
a la Nativité chevaliers vos feron;  
donerai haubers et hiaumes, et escus à lion <sup>72</sup>.

Et au jour fixé, l'empereur tint parole :

Vasaus, dist Karlemaines, vos estuet adober.  
Il demanda l'auberc qui fu huisans et cler  
et Renaud le vesti, qui fu gentis et ber.  
Karles li laça l'aumne, qui mult fist a loer <sup>73</sup>.

Le haubert était donc l'insigne du chevalier, l'attribut de l'ordre dans lequel tout écuyer aspirait à entrer, l'emblème de sa vie nouvelle, le symbolé de son courage et de ses vertus chrétiennes. Ceci exclut de nouveau radicalement toute possibilité de voir dans le haubert un long vêtement à manches et capuchon, couvrant le corps jusqu'au genou.

Comment supposer, en effet, qu'à une époque où les manifestations rituelles consacraient la primauté de la Chevalerie dans l'ordre social, les sculpteurs des cathédrales aient eu l'inconscience ou la témérité de vêtir de ce haubert, d'équiper en chevaliers, les assassins d'Hérode qui arrachent les enfants des bras de leur mère pour les massacer sans pitié <sup>74</sup>; les valets et les argousins des grands prêtres qui procèdent à l'arrestation du Christ; les mercenaires de Pilate qui flagellent Jésus <sup>75</sup>; ou encore les bourreaux qui martyrisent les saints <sup>76</sup>. Une telle incongruité eut été une aberration, que son auteur aurait, sur le champ, payée de sa vie.

Les imagiers des plus célèbres édifices religieux ont cependant donné à tous ces personnages un long vêtement de guerre à manches et capuchon. C'est d'après leurs œuvres que les historiens de l'armement étudient ce qu'ils croient être le haubert, la longueur de ce vêtement, sa forme, sa

71. *Raoul de Cambrai*, édit. Le Glay, p. 23. Ap. L. Gautier, *La Chevalerie*, p. 279, note 2.

72. *Renaud de Montauban*, p. 47, vv. 36-38, édit. cit.

73. *Id.*, p. 48, vv. 25-28.

74. Paris, *Notre-Dame*; Arles, *Saint-Trophime*; Narrey, église.

75. Saint-Nectaire, église.

76. Reims, cathédrale, martyre de saint Nicaise; Avila (Espagne), église San Vicente, martyre des saints Vincent, Sabina et Cristata.

coiffe, ses manches et leur moufle. Le groupe des assassins de l'évêque Nicaise sert, depuis Viollet-le-Duc, à illustrer les articles écrits sur le haubert <sup>77</sup>. On nous accordera qu'il est totalement impossible que ces individus soient revêtus de l'insigne de la Chevalerie, de la marque la plus apparente de cet ordre. L'équipement dont les persécuteurs du Christ sont munis dans les cathédrales ne peut pas être le haubert des chevaliers. Même s'il n'existe que cet argument à opposer à ce concept, il suffirait à montrer que sa proposition est erronée. Le haubert fut nécessairement autre chose que le vêtement que portent ces tortionnaires.

L'habit dont sont vêtus ces agents d'exécution sur les monuments est le haubergon, ce harnois du simple soldat, l'uniforme donné à l'homme de troupe dès le haut moyen âge.

Le haubert est en fait resté, tout au long des siècles où il fut en usage, la pièce complémentaire du casque. Son rôle a toujours été celui qu'indique l'étymologie de son nom, de protéger le cou. Sa coiffe couvre la tête, et ses pans s'étalent largement sur le buste, comme un chaperon. Il n'a jamais servi à la protection du torse. Il n'a jamais été porté comme une chemise de mailles, pour pallier aux défauts de l'armure. Il est tout à fait inexact de dire que le haubert a succédé à la broigne, ou que les plates ont remplacé le haubert.

Nous avons cité plus haut quelques miniatures sur lesquelles se trouve le haubert sous le bacinet ou le chapeau de Montauban. Il en existe où il figure avec le heaume <sup>78</sup>. On le voit sur quelques sculptures <sup>79</sup> où ses pans s'étalent par dessus la cotte d'armes.

Les scènes de la Passion abondent dans l'iconographie religieuse du moyen âge. Certains des artistes qui les ont figurées se sont conformés à la lettre au texte des Evangélistes. L'arrestation brutale opérée à Gethsémani est effectuée, dans leurs récits, sous la conduite de Judas, par une bande désordonnée d'hommes armés de coutelas et de bâtons, laquais ou policiers des grands prêtres et des anciens du peuple. Le Christ mort, c'est une unité, prélevée sur la garde particulière des princes des prêtres, qui assure la surveillance du Sépulcre. Sur les chapiteaux de Saint-Nectaire, les premiers apparaissent vêtus de haubergons, coiffés de chapeaux de fer, armés de fauchons et d'armes d'hast primitives. Les gardes du Tombeau

77. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire*, t. VI, p. 88. Camille Enlart, *Manuel d'archéologie française*, t. III, fig. 414, texte p. 464, Paris, Picard, 1916.

78. Paris, Bibl. Nat. (Ap. R. Letouche, *Le film de l'hist. médiévale en France*, p. 206: chevalier et fantassins.) *Vie de saint Aubin*. (Ap. *L'Anjou roman*, édit. Zodiaque: les Normands dans leur vaisseau.)

79. Hatfield Broad Oak Church, Essex, effigie de Robert de Vere, comte d'Oxford († 1221), monument d'environ 1260-1270, et Gorleston Church, Suffolk, effigie que l'on suppose être d'un membre de la famille Bacon, environ 1320. (Ap. Laking, *European armour and arms*, vol. I, p. 123, fig. 152, et p. 146, fig. 179.) Genève, Collection Boissomnas, chapiteau des six chevaliers. (Le sculpteur de ce chapiteau présente six chevaliers sur une tour crénelée. Il leur donne des hauberts de différentes natures, à mailles imbriquées ou à mailles rangées en sens alternés.)

portent, au contraire, les *pleines armes* des chevaliers, le heaume, la lance et l'écu ; leur haubert de mailles annulaires coiffe la tête sous le heaume, il descend jusqu'aux pectoraux et couvre le décolleté de la broigne, composée de mailles de même nature.

Ces mêmes gardes sont représentés avec des armures semblables en Angleterre<sup>80</sup>. Toutefois ils portent une cotte d'armes qui recouvre en grande partie leur broigne *tres lie*, et c'est sur cette cotte que s'étale la partie inférieure de leur haubert.

Certains lecteurs se demanderont sans doute comment a pris naissance le haubert légendaire, à l'existence duquel l'archéologie et l'histoire ont cru jusqu'à ce jour. Nous nous sommes posé la même question et nous allons nous efforcer d'y répondre succinctement.

Le magistrat Claude Fauchet, président de chambre à la Cour des Monnaies et auteur du célèbre recueil *Les Antiquités gauloises et francoises*, paru en 1579, publia quelques années plus tard une étude sur les *Origines des chevaliers, armoiries et héraux*, dont la seconde partie est consacrée aux *Armes et instruments desquels les François ont anciennement usé en leurs guerres*. Il y décrit le gambison que revêtaient au moyen âge les hommes de cheval, et poursuit ainsi la description de leur équipement :

1600 Dessus ce gambeson ils avoient une chemise de mailles longue jusques au dessous des genouilz, appellée Auber ou Hauber, je croy du mot *Albus*: car *Albumen* se tourne en François *Aulbin*: *Albürnum* Aubier qui est le blanc de tout bois. *Alba* Aube, et autres semblables: et celuy-ci en Auber: pour ce que les mailles de fer bien polies, forties et reluissantes, en sembloient plus blanches. A ces chemises estoient cousues les chausses: ce disent des Annales de France parlans de Regnault Comte de Dammartin, combattant en la bataille de Bouïnes, un capuchon ou coiffe, aussi de maille y tenoit pour metre la teste dedans: lequel capuchon se rejettoit derrière, après que le Chevalier s'estoit ôté le heaume, et quand ils vouloient se rafraîchir sans lever tout leur harnois: ainsi que l'on vidoit en plusieurs sépultures<sup>81</sup>.

Nous ne connaissons aucune description antérieure analogue dont l'éminent président aurait pu s'inspirer. Il convient donc de lui laisser la paternité de la définition d'après laquelle le haubert aurait été une longue chemise de mailles descendant au dessous des genoux, cousue aux chausses, et munie d'un capuchon ou coiffe pour couvrir la tête. Nous avons déjà

80. Hawton (Nottinghamshire), All Saints Church; Lincoln (Lincolnshire), cathédrale.

81. Claude Fauchet, *Origines des chevaliers, armoiries et héraux. Ensemble de l'Ordonnance, armes et instruments desquels les François ont anciennement usé en leurs guerres*, p. 523 r., Paris, David le Clerc et Jean de Heueville, 1610. La première édition a paru en 1600. C. Fauchet a daté la dédicace de cet ouvrage: "Paris ce premier jour de janvier 1600."

reconnu l'inconsistance de la plupart de ces allégations, basées sur l'aspect de certaines effigies funéraires. Quelle peut être la valeur de l'argument particulier qu'invoque cet auteur, en se reportant à un épisode de la bataille de Bouvines?

Les *Annales de France*, auxquelles il se réfère, furent publiées sous le nom de *Chroniques de Saint-Denis*. Elles comprennent la traduction en français de tous les anciens textes latins concernant l'histoire de France. Ce travail fut entrepris par les moines de Saint-Denis, vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, sous l'impulsion de Mathieu de Vendôme. Il fut achevé sous Charles V. On y trouve, en effet, l'anecdote sur les risques courus par le comte de Boulogne, Renaud de Dammartin. Un sergent d'armes, nommé Cornu, jeta le comte à terre, à la bataille de Bouvines:

1370 ... puis souleva le pan du haubert que il luy cuida bouter le couteau parmi le ventre, mais le couteau ne peut trouver entrée pour les chausses de fer, qui moult fortement estoient cousues au haubert<sup>82</sup>.

Cet incident paraissait indiquer que le haubert descendait au dessous du ventre, puisqu'il aurait été cousu aux chausses. L'information était précise. Elle était aussi unique en son genre. Il convenait donc de vérifier la valeur de ce renseignement et de chercher le document dont s'était servi le moine de Saint-Denis. Son récit, écrit en 1370, relate un événement de l'année 1214. Pouvait-on vraiment faire confiance à l'exposé qu'il en donnait? Il ne semble pas que le président Fauchet se soit posé pareille question. Le récit latin qu'il eut trouvé, s'il l'avait cherché, diffère en effet largement de la version française des *Chroniques de Saint-Denis*.

La narration de la bataille de Bouvines fait partie de la *Gesta Philippi*, rédigée par Guillaume le Breton pour compléter la biographie écrite par Rigord, qui s'arrêtait à l'année 1209<sup>83</sup>. Guillaume le Breton était, ce jour là, auprès du roi de France, et son récit fut rédigé avant la fin de l'année où cet événement eut lieu<sup>84</sup>. Il rapporte ainsi l'anecdote concernant Renaud de Dammartin:

1214 *Garcio quidam fortis scilicet corpore et virtutis integre, Cornutus nomine, cum stareret ibi, ferro exerto, abstulerat jam ipsi comiti galeam, et vulnus impreッserat maximum in facie ipsius, et militibus, ut dictum est, inter se certantibus, voluit ab inferiori parte immittere cultellum; sed, cum occree consute essent pannis lorice, viam vulneris non potuit invenire*<sup>85</sup>.

82. *Chroniques de Saint-Denis*, t. IV, p. 190. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 351.

83. Cf. H.-F. Delaborde, *Oeuvres de Rigord et de Guillaume le Breton, historiens de Philippe-Auguste*, notice, pp. IV et suiv. Paris, Renouard, 1885.

84. Cf. id., *ibid.*, p. LXXX.

85. *Oeuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, t. I, *Guillelmi Armorici liber*, pp. 288-289, Paris, Renouard, 1882.

Dans le poème qu'il écrivit plus tard à la gloire du roi, et qu'il acheva vers le milieu de l'année 1224<sup>86</sup>, le même auteur relate à nouveau cet épisode :

1224

... Cornutus nomine, fortis  
corpore, mortifero horrebat cui dextra cutello:  
hic, ocreis ubi se jungit lorica, volebat  
immisso comiti vitalia rumpere ferro;  
sed thorax ocreis consuta, patere cutello  
indissuta negans, Cornuti vota fefellit<sup>87</sup>.

Il n'est question de haubert ni dans l'une, ni dans l'autre des relations laissées par l'historien de Philippe-Auguste.

L'auteur de l'attentat dirigé contre Renaud de Dammartin voulait atteindre les parties vitales de sa victime, en introduisant son couteau entre l'armure et les chausses, "ocreis ubi se jungit lorica". Il ne put y réussir parce que celles-ci étaient cousues aux pans de l'armure, "cum ocree consute essent pannis lorice".

Les termes qu'emploie Guillaume le Breton, *lorica* et *thorax*, — ce dernier dans l'expression "thorax ocreis consuta" —, sont les mots qui désignent l'armure du torse en latin. A son époque, ils servent à nommer la broigne ou la cuirie. Ces deux armures, nous le verrons en les étudiant, étaient munies de pans. Coudre ces pans aux chausses n'entravait en aucune façon les mouvements des bras. Le cavalier conservait, malgré cette couture, toute liberté pour manier sa lance, son bouclier ou son épée.

Ce point particulier, dans le récit des circonstances entourant l'agression dont faillit être victime à Bouvines le comte de Boulogne, avait été mal traduit dans les *Annales de France*. Ne connaissant pas le maniement des armes, ignorant du rôle joué par les pièces du harnois, le moine chargé de cette traduction n'avait vu aucun inconvénient à coudre aux chausses les pans du haubert. Aucun autre texte n'indique pareille manière de s'équiper. Toutes les informations rendent cette allégation incroyable. C'est sur ce document singulier que l'auteur du livre *Les Antiquités gauloises et françoises* fonde néanmoins son opinion.

Le roman bâti par le président Fauchet était donc fragile. Il aurait dû s'effondrer comme un château de cartes. Il n'en fut rien. Sa proposition erronée fut recueillie, acceptée, reproduite, commentée, sans que personne, depuis bientôt quatre siècles, n'ait douté de son exactitude. La continuité de l'adhésion générale à une conception aussi chimérique tient du sortilège.

Le contresens donné au mot *haubert* eut des conséquences considéra-

86. Cf. H.-F. Delaborde, *op. cit.*, p. LXX.

87. *Oeuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, t. II, Guillelmi Armorici Philippidos, p. 346, vv. 689-694, Paris, Renouard, 1885.

bles dans l'étude de l'histoire de l'armement. Ne l'ayant pas décelé, les commentateurs cherchèrent à interpréter les textes où figure ce mot pour en concilier le sens avec l'idée d'un long vêtement à capuchon, formé de mailles de fil métallique entrelacées. Ils n'y réussirent que fort difficilement. L'iconographie se prêtait mieux à la définition inventée par l'historiographe royal. Les personnages des miniatures, des sculptures et des monuments portent des vêtements dont la forme répond à sa description. Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement, puisque c'est d'après leur apparence que Claude Fauchet avait rédigé son commentaire. Il était facile d'en étudier les variations au cours des siècles. Mais l'aspect de sa contexture donnait rarement l'impression que l'on aurait voulu lui trouver. On invoqua donc les difficultés de reproduire par le dessin les mailles entrelacées, puis on imagina de prêter aux artistes du temps des intentions symboliques pour exprimer ce qu'ils ne seraient pas parvenus à représenter.

Toujours parce qu'on voulait donner aux mots *maille* et *haubert* une signification qui n'était pas la leur, on ne pouvait se rendre à l'évidence. On refusait de voir les efforts des sculpteurs et des dessinateurs pour reproduire fidèlement l'aspect qu'offraient les pièces du harnois de leur époque. La vérité était trop simple.

Le vêtement avec manches et capuchon que l'on trouve le plus souvent sur les statues est le haubergon. Il n'est pas formé de mailles entrelacées, mais de mailles clouées ou plaquées. Plus rarement, les sculpteurs ont donné à leurs personnages des broignes *treslies*, et ils ont su, dans ces cas, rendre avec netteté les entrelacs des mailles de fil dont se composaient ces vêtements.

La confusion créée par le président Fauchet a donc fait attribuer au haubert, depuis quatre siècles, une forme qui n'a jamais été la sienne. Suivant la fiction de cet auteur, on a vu dans cette pièce du harnois une longue chemise de mailles, munie d'un capuchon et descendant au-dessous des genoux. Exposer en détail l'histoire de ce mot, depuis que cette fausse signification lui fut indûment imposée, serait très long. Nous nous bornerons à en évoquer les grandes lignes.

C'est en l'an 1600 que parut l'étude dans laquelle Fauchet fit du haubert le prétendu vêtement de corps que les chevaliers portaient à la guerre. Dans le siècle qui suit, divers auteurs cherchent à établir l'etymologie des mots de notre langue et à fixer leur sens exact. Durant son cours, Jean Nicot, Pierre de Caseneuve, Gilles Ménage, Pierre Borel, Pierre Richelet et Antoine Furetière font connaître, sous forme de dictionnaire, les résultats de leurs recherches, avant même que les académiciens aient achevé l'oeuvre à laquelle le cardinal de Richelieu les avait invités à travailler. L'anglais Henri Spelman et Charles Dufresne, seigneur

du Cange, consacrent leurs travaux au latin des clercs du moyen âge. Tous ces lexicographes étudient le haubert, dont le nom trouve naturellement place dans l'ordonnance alphabétique de leur composition.

A la même époque, quelques auteurs, à propos d'investigations dirigées sur d'autres disciplines, publient également leurs idées au sujet de cette armure. C'est ainsi qu'en traitant de la justice seigneuriale, le magistrat Charles Loyseau donne son opinion sur l'étymologie du mot *haubert*. Le R. P. jésuite René François, qui rassemble sous forme encyclopédique le vocabulaire propre aux principales activités humaines, définit ce harnois dans son chapitre sur la guerre. Un autre jurisconsulte, Jean Besly, analyse les textes des chartes pour éclairer les chroniques du Poitou. A cette occasion, il s'enquiert sur le sens qu'il convient de donner à des mots et expressions tombés en désuétude. Le haubert y figure. Gérard Voss, professeur d'histoire à l'Université de Leyde, examine dans ses traités des termes de bas latin, dont il tient à préciser l'origine et la signification. Le haubert en fait partie.

Quelques uns des ces érudits rappellent, à titre documentaire, l'origine que le président de chambre à la Cour des Monnaies avait donné à ce mot, mais aucun d'eux ne partage son opinion.

Selon l'enseignement juridique, la désignation *fief de haubert* provenait du fait que le bénéficiaire était tenu de revêtir pareille armure, pour assister en guerre, celui de qui il tenait son investiture. Cujas, le plus illustre professeur de droit du XVI<sup>e</sup> siècle, écrivait que le fief de haubert est ainsi dénommé, "ab armorum genere, quo possessor Regi servire debet"<sup>88</sup>.

Le jurisconsulte Loyseau, qui exerça les fonctions de bailli à Chateaudun, pensa que la réalité devait être l'opposé. Il attire l'attention sur l'ancienne écriture *Ber* du titre Baron. Les barons ayant droit de rendre haute justice auraient été appelés, selon lui, *hauts Barons* ou *hauts-Ber*, et leur fief, fief de Haut-Ber. Ceci posé, il poursuit alors son raisonnement :

1608 (Le) seigneur du fief de Haut-Ber estoit tenu servir le Roy en guerre avec armes pleines, c'est à dire, armé de toutes pièces, et consequemment avecque l'arme du corps, qui éstoit lors, la cotte de mailles, de là est venu que cette arme a esté appellée Haubert ou Haubergeon<sup>89</sup>.

Cette opinion insolite fut vivement combattue, notamment par Jean Besly, autre jurisconsulte. Elle ne survécut pas à son auteur, mort à Paris en 1627.

88. Jacques Cujas, *Livre des fiefs*, titre 9 du I livre. Ap. Ménage, *Dictionnaire étymologique*, p. 394, Paris, Jean Anisson, 1694.

89. Charles Loyseau, *Traicté des Seigneuries*, pp. 96-97, Genève, Philippe Albert, 1620. La première édition parut en 1608. La dédicace est datée de Paris, premier jour de l'an 1608.

Henri Spelman crut, lui, à l'existence d'une forme primitive *hambergium*, dont le diminutif aurait été *hambergellum*. Il dérive cette désignation du mot latin *hamus* et écrit :

1626 Hambergellum autem factum existimo, Gal. hame, id est hamus, vel hamae, quod rem ex hamis consertam significat; et bergium, id est munimen<sup>90</sup>.

Sans accepter pour autant cette hypothèse, Furetière la cite dans son dictionnaire, à l'article *haubert* :

1690 Spelman dit que ce mot, aussi bien que hautbergeon son diminutif, vient d'un vieux mot François, *hame*, *haim* ou *hameçon*, et *crochet*, et de *berg*, qui étoit une armure de chaisnettes de fer entrelacées et l'une harpant l'autre<sup>91</sup>.

Spelman complète sa pensée en définissant le mot dont *hambergellum* était, selon lui, le diminutif :

1626 Hambergium (et perinde diminutivum Hambergellum) idem sit quod munimen ex complicatis hamis, vel circulis ferreis: gall. cote de maile, angl. a shirt of mail<sup>92</sup>.

Furetière excepté, personne ne s'intéressa en France à cette conception. L'étymologie proposée par ce glossateur tomba d'autant plus vite dans l'oubli, qu'il ne cite aucun exemple des orthographies primitives qu'il prête au mot *haubert*.

Jean Besly, jurisconsulte de carrière et historien par goût personnel, combat les hypothèses proposées avant lui et conclut :

1647 Le mot Hauberg, quoy que die le President Fauchet en ses *Origines des armes*, est un mot pur Thiois<sup>93</sup>, qui signifie arme complete de tout le corps, ou qui couvre tout le corps, tout ainsi, qu'è Capitulaires de Charlemagne, Beinbergae signifie des cuissons, ou armes qui couvrent les cuisses<sup>94</sup>.

Ménage adopta cette opinion, et précise ainsi l'étymologie, qui s'y trouve sous-entendue :

1650 Hauberg vient de *ale*, qui signifie tout en Alleman, et de *bergen*, qui veut dire cooperire<sup>95</sup>.

90. Henricus Spelmanus, *Glossarium archaologicum continens Latino-Barbara-peregrina, obsoleta, et novatae significacionis Vocabula*, p. 273, v.<sup>o</sup> *hambergellum*, Londini, Apud Alciam Warren, 1664. Spelman avait achevé dès 1626 la première partie de son glossaire. Il le composa jusqu'à la lettre L. Pour des motifs politiques, l'ouvrage ne fut publié qu'en 1664, vingt-trois ans après la mort de son auteur.

91. A. Furetière, *Dictionnaire universel*, p. 889, v.<sup>o</sup> *haubert*. Nouv. édit, La Haye et Rotterdam, Arnout et Reinier Leers, 1691.

92. H. Spelmanus, *op. cit.*, p. 274, v.<sup>o</sup> *hambergium*.

93. Teuton, allemand.

94. Jean Besly, *Histoire des comtes de Poitou et ducs de Guyenne depuis l'an 811 jusqu'au royaume Louis le Jeune*, p. 172, Paris, 1647. Cet ouvrage parut trois ans après la mort de son auteur.

95. Ménage, *op. cit.*, p. 394..

La vérité approchait, mais le rôle que Fauchet avait donné au haubert rendait aveugles ceux qui la cherchaient. Ils voulaient absolument trouver dans ce mot composé l'idée de la couverture entière du corps. Le néerlandais Gérard Voss et le français Pierre de Caseneuve reconnaissent, enfin, chacun de leur côté, l'étymologie exacte. Le premier exprime son avis en langue latine :

1645 Halsberga vel halsperga, vox est Saxonica: proprieque signat thoracum ferreum sive armaturam colli et pectoris; ab *hals*, collum et *bergen*, tegere, protegere, munire <sup>96</sup>.

Le second, mort en 1652, avait confié à son ami Ménage le manuscrit de son étude sur *Les origines de la langue françoise*. A maints propos, les solutions que proposait Caseneuve différaient des opinions soutenues par Ménage. Ce dernier regretta ainsi, sans doute, le contresens qu'il avait commis en croyant voir l'adjectif allemand *all* dans la première syllabe de *haubert*. Caseneuve, en effet, faisait judicieusement remarquer :

(1645) (Le mot haubert) vient de *halsberga* ou *halsperga*, formé de l'ancien allemand *hals*, qui signifie le col, et de *bergen* ou *pergen*, qui signifie garder, conserver <sup>97</sup>.

Du Cange, en 1678, dans son *Glossaire*, et Furetière, en 1691, dans son *Dictionnaire*, citent cette même étymologie.

Si l'opinion du président Fauchet sur l'origine du mot *haubert* fut assez promptement abandonnée, il n'en fut pas de même de l'apparence qu'il avait prêtée à cette armure.

Le dictionnaire de Jean Nicot parut quelques années après la publication des *Origines des chevaliers*. Son auteur définit ainsi le haubert :

1606 C'est proprement une cotte de maille à manches et gorgerin... On l'appelle aussi Haubergeon en diminutif... Les anciens hommes d'armes François de trois cens ans en sus, n'usoyent communément de haulsecol, braçals ne cuyssols, couvrant le haubert ces endroits du corps sur lequel ils portoyent la cotte d'armes de fer à lambeaux en la fauldière, l'escu pendant du col en escharpe, grevres et souliers de lames d'acier, et gantelets pour toutes armes défensives, ainsi qu'on peut veoir ès anciens sepulchres dudit temps.

Aucun doute ne pouvait ainsi subsister. Le haubert, la chemise de mailles de Fauchet, est une cotte à manches et gorgerin; elle tient lieu de

96. Gerard Vossius, *De Vitis Sermonis*, lib. 2, cap. 9, Amsterdam, 1645. Ap. P. de Caseneuve, *Les origines de la langue françoise*, p. 64, Paris, J. Anisson, 1694.

97. P. de Caseneuve, *op. cit.*, p. 64, v.º *haubert*. L'auteur de ce lexique est mort en 1652. Son œuvre parut pour la première fois en 1694 en complément à la réédition du *Dictionnaire* de Ménage.

hausse-col, brassards et cuissards. Cette forme imaginaire, le haubert ne la perdra plus, et sa légende détermine encore aujourd'hui l'apparence que l'on prête à cette armure.

Sans dicuter l'anachronisme des autres pièces du harnois données par Nicot aux hommes d'armes du XIII<sup>e</sup> siècle, il convient cependant de considérer la valeur du texte qu'il cite en référence pour justifier la longueur du haubert et l'existence de ses manches. Cette citation suit la première ligne de sa définition :

1606 Au 2. livre d'Amadis : Neantmoins Amadis se releva de grande légéreté encore qu'il luy fust demeuré un tronçon de lance dedans la manche de son haubert, et au premier livre, Amadis l'attaignit, et luy donna un coup du bout de l'espée, de laquelle il luy fendit le haubert tout le long des reins<sup>98</sup>.

Ces phrases sont extraites du fameux roman de chevalerie *Amadis de Gaula*, traduction d'un ouvrage espagnol, dont les innombrables épisodes occupaient six volumes. La rédaction française, composée entre 1540 et 1556, fut une adaptation de ce roman. Son auteur ne se soucia aucunement de suivre le texte original dans ses détails. Celui-ci ne mentionnait d'ailleurs pas le mot *haubert*. L'écrivain espagnol avait dit :

Amadis... un troço de la lança tenia metido por el escudo y por la manga de la loriga, sin le tocar en carne<sup>99</sup>.

Il s'agissait du vêtement qui couvrait le torse d'Amadis, une lorica, et non d'un haubert.

Après Nicot vient le R. P. jésuite René François, qui signait sous le pseudonyme d'Etienne Binet. Cet auteur prétend avoir recueilli sa documentation en interrogant des hommes de guerre. Il est cependant facile, sur le point qui nous intéresse, de déceler la source exacte de sa science :

1621 Haubert, c'est une cotte de mailles à manches et gorgerin, diminutif haubergeon, et là dessus une cotte d'armes de fer à lambeaux en la faudière<sup>100</sup>.

La compilation commençait, elle ne s'arrêtera plus. Avec Ménage, nous retrouvons non seulement les manches et le gorgerin, mais aussi

98. Jean Nicot, *Thresor de la langue francoise tant ancienne que moderne*, p. 331, v.<sup>o</sup> haubert, Paris, David Douceur, 1606.

99. *Amadis de Gaula*, édit. de E. B. Place, t. II, p. 532, Madrid, 1962. Nous remercions vivement le Dr M. de Riquer, qui nous a indiqué ce texte exact et sa référence, dès que nous lui avons parlé du passage cité par Nicot.

100. Etienne Binet, *Essay des merveilles de nature*, ch. XVII, p. 148, Rouen, Romain de Beauvais et Jean Osmont, 1622. Le privilège de cet ouvrage date du 16 janvier 1621.

les deux références d'*Amadis de Gaule*. Toutefois, selon cet auteur, le mot *haubert* aurait parfois désigné une armure ne couvrant que la tête :

1650 Il est vray que l'on a appellé depuis *Haubert* la cuirasse, corset, ou corselet, avec ses longs pans où se venoient rendre les chausses de mailles. Et parce que la coiffe de mailles pour la teste estoit partie du Haubert, il est advenu que quelquefois on a dit *Haubert* simplement pour l'armet<sup>101</sup>.

Borel, dont le dictionnaire parut dans les années qui suivent, cite l'opinion de Fauchet et exprime un avis assez confus sur l'origine du mot *haubert*. Il termine également son exposé avec une formule restrictive :

1655 HAUBER. *Hauberg*, et *haubert*. Le diminutif est *haubergeon*, ou *haubreion*. C'est, selon Fauchet, une chemise ou cotte de maille. "Et son *haubert* a endossé" (Perceval). Le *Catholicum porrum* tire ce mot de *haubergon*, c'est-à-dire, *macula*. D'autres de *albus*, c'est-à-dire, blanc: d'où vient aussi l'aube d'un Prestre. Cette chemise se mettoit sur le gaubeson, et avoit chausses et capuçon... Selon Fauchet c'estoit une cotte à manches et gorgerin (et j'en ai veu de semblables). On l'a aussi pris pour le seul armet, ou coëffe de maille<sup>102</sup>.

Ces lexicographes voulaient-ils, ce faisant, tenir compte de la remarque pertinente publiée par le réputé professeur d'histoire de l'Université de Leyde Gérard Voss, ou de l'observation du jurisconsulte Pierre de Caseneuve? Ayant reconnu l'étymologie exacte du mot *haubert*, le premier avait écrit qu'il désignait une "armaturam colli et pectoris"<sup>103</sup>, le second, que le haubert n'était "que l'armure du col et de la poitrine"<sup>104</sup>. Aucun de ces auteurs n'osait rejeter le haubert décrit par le président Fauchet. Et cependant, ayant trouvé la véritable étymologie du mot, ils détenaient un argument capital pour contester l'exactitude de sa définition. On ne pouvait avoir donné le nom de haubert qu'à une pièce d'armure destinée à la protection du cou. Aucun texte du temps où le haubert fut en usage ne permettait de dire que ce vêtement eut été modifié, qu'il fut devenu plus long, qu'il eut reçu des manches ou comporté des cuissards. Comme Nicot et Borel le signalaient à leur tour, après Fauchet, chacun pouvait constater, sur les statues des cathédrales ou les gisants des tombeaux, l'existence d'un vêtement de guerre comportant des manches et une coiffe, mais rien ne permettait d'affirmer que ce vêtement eut été dénommé *haubert*. L'influence du fait restait toutefois prépondérante, car personne ne songeait à soulever cet argument.

101. Ménage, *op. cit.*, p. 393, v.<sup>o</sup> *hauberg*. La première édition de ce dictionnaire parut en 1650.

102. P. Borel, *Dictionnaire des termes du vieux françois*, v.<sup>o</sup> *hauber*, p. 332. Nouv. édit., Niort, L. Favre, 1882.

103. G. Vossius, *loc. cit.*

104. Caseneuve, *loc. cit.*

C'est donc la fiction de l'auteur de *l'Origines des chevaliers* qui fut conservée. Furetière l'adopte sans restriction et il inscrit dans son dictionnaire :

1690 Hautbert est une cotte de mailles à manches et gorgerin, que portoient autrefois sur leurs armes les Seigneurs de hautbert, qui tenoit lieu de hausse-col, brassarts et cuissarts<sup>105</sup>.

Les académiciens consacrent enfin cette définition, devenue pour lors presque centenaire. Les membres de la docte assemblée estimèrent sans doute définitive la sentence rendue par le président de chambre à la Cour des Monnaies, puisque personne n'avait formellement interjeté appel contre le jugement de ce haut magistrat. Ils adoptèrent cette brève formule :

1694 HAUBERT. Sorte de cuirasse ancienne, ou de cotte de mailles<sup>106</sup>.

La suite de ces commentaires successifs montre qu'il fallut plus d'un demi-siècle pour que soit établie la réelle étymologie du mot *haubert*. Le nom de cette armure ne devait rien à la langue latine, il était d'origine germanique. Mais la pièce du harnois, elle-même, malgré quelques escarmouches, conservait, pour les hommes de lettres et les membres de l'Académie, l'apparence imaginaire que lui avait prêtée celui qui avait, le premier, décrit sa forme.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, après le succès de son *Histoire de France*, Gabriel Daniel, père de la Compagnie de Jésus, compose une *Histoire de la milice françoise*, qui parut en 1721. Il y étudie la tactique et l'équipement militaire de Clovis à Louis XIV. Il prend appui, pour les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, sur les textes des plus sérieux chroniqueurs, Guillaume le Breton, Philippe Mouskes, Guiart et Cuvelier entre autres. Ce n'est cependant pas eux qu'il invoque pour parler du haubert, mais uniquement le président Fauchet. Il reproduit la définition publiée en 1600, et accroît démesurément la portée de ce document en déclarant que son auteur a établi son opinion "d'après les anciens historiens"<sup>107</sup>. Comment oser dorénavant douter de son exactitude ?

Les deux derniers dictionnaires parus au XVII<sup>e</sup> siècle, ceux de Furetière et de l'Académie Française, furent plusieurs fois réédités. Le premier change de nom, et devient le dictionnaire de Trévoux. Chaque nouvelle édition de l'un ou de l'autre est revue et complétée. Elle n'apporte

105. A. Furetière, *loc. cit.*

106. *Dictionnaire de l'Académie Françoise*, v.º *haubert*.

107. R. P. G. Daniel, *Histoire de la milice françoise*, t. I, p. 280, Amsterdam, 1724.

aucune nouveauté sur le haubert, et ne donne lieu, en ce qui le concerne, qu'à un simple travail de compilation.

Littré, en 1887, s'efforce d'apporter à son oeuvre un plan nouveau et des idées originales quant à l'étude des mots. Il conserve pour définir le haubert la leçon de Fauchet, telle que l'avait fixée Nicot. Aucun des lexicographes modernes ne l'a modifiée.

De nombreux auteurs, depuis un peu plus d'un siècle, se sont particulièrement intéressés à l'étude des armes, d'après les chansons de geste et les textes du moyen âge. Il est surprenant que la fiction de Fauchet ait résisté à leurs recherches. Ni le Dr Meyrick en Angleterre<sup>108</sup>; ni C. N. Allou, l'ingénieur en chef des mines, longtemps président de la Société Royale des Antiquaires de France<sup>109</sup>; ni John Hewitt<sup>110</sup>; ni Viollet-le-Duc<sup>111</sup>; ni Victor Schirling en Allemagne<sup>112</sup>, pour ne citer que les maîtres en la matière, n'ont contesté l'opinion émise à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle.

Les études de l'armure et de son évolution, d'après les sceaux publiées par Demay, contribuèrent même, bien au contraire, à l'affermir. Pour exposer le résultat de ses investigations à travers ce terrain vierge, cet auteur se sert de la terminologie en usage. C'est en vain qu'il déclare vouloir se cantonner dans la sigillographie. Ses observations sur les sceaux sont exactes. Elles attirent l'attention sur une série de nouveaux documents présentant les costumes du moyen âge. Tout comme les statues des cathédrales et les gisants des tombeaux, les personnages reproduits sur les sceaux portaient un vêtement de guerre descendant au dessous des genoux, muni d'un capuchon pouvant se rabattre sur la tête et de manches s'arrêtant au poignet. Le dictionnaire de Viollet-le-Duc venait de paraître. Le mot *haubert*, tel qu'il y était défini, parut à Demay parfaitement approprié pour désigner ce vêtement<sup>113</sup>.

Léon Gautier fut sans doute intrigué par les nombreux passages qui attestent l'emploi simultané de la broigne et du haubert dans les chansons de geste qu'il a étudiées. Il aurait pu en déduire qu'il devait s'agir de deux vêtements distincts l'un de l'autre. Il préféra ne voir qu'un seul et même objet sous les deux noms. Il affirme ainsi sans aucune restric-

108. S. R. Meyrick, *A critical enquiry into ancient armour as it existed in Europe, but particularly in England, from the Norman conquest to the reign of King Charles II, with a glossary of military terms*, London, 1843.

109. C. N. Allou, *Etudes sur les armes et armures du moyen âge*, "Mémoires de la Société Royale des Antiquaires de France", Paris, tomes X, XI, XIII et XIV.

110. J. Hewitt, *Ancient armour and weapons in Europe*, Oxford and London, 1855.

111. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné du mobilier français de l'époque carolingienne à la Renaissance*, tomes V et VI, Paris, Morel, 1874-1875.

112. Victor Schirling, *Die Verteidigungswaffen im Altfranzösischen Epos*, Marburg, 1887.

113. G. Demay, *Le costume de guerre et d'apparat d'après les sceaux du moyen âge*, "Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France", t. XXXV, pp. 120 et suiv., et *Le costume au moyen âge d'après les sceaux*, Paris, Dumoulin, 1880.

tion: "Quel que soit ailleurs le sens de ce mot, la *brunie* de la *Chanson de Roland* est absolument et uniquement un haubert, un vêtement de mailles parfait. Elle se termine en haut par le capuchon de mailles qui se lace au heaume" <sup>114</sup>. Cette position si catégoriquement prise, il ne la modifia plus. Dans un autre ouvrage, il analyse la composition du haubert, et à propos de chaque partie de ce vêtement il cite quelques vers extraits d'une chanson de geste. Quand il arrive aux manches, car il faut que le haubert ait des manches, puisque le président Fauchet l'a dit, il ne trouve aucune référence textuelle. Il se réfère à l'ouvrage que Demay avait publié quelques années plus tôt <sup>115</sup>. On ne pouvait pas arriver à sortir du syllogisme dans lequel on s'était enlisé. Fauchet a écrit que le haubert est un long vêtement à manches et capuchon. Les monuments et les sceaux présentent un vêtement qui répond à cette définition. Donc ce vêtement est un haubert.

Gautier va même beaucoup plus loin. Il traduit en français moderne les vers de la *Chanson de Roland*. Sous sa plume, la *brunie safrée* devient un haubert brodé, une *brunie desclose* est un haubert déchiré. La *brunie* sur laquelle Charlemagne étale sa barbe blanche se dit cuirasse <sup>116</sup>, et les *brunies* des barons se transforment en hauberts <sup>117</sup>. L'archéologie entendue de la sorte est une science toute particulière. L'Académie Française et l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres couronnèrent cette traduction. L'exactitude archéologique ne souciait guère à cette époque les membres de ces savantes compagnies.

Au Musée d'Artillerie, aujourd'hui Musée de l'Armée, le colonel Le Clerc, à l'aide des conseils et des dessins de Viollet-le-Duc, reconstitua sur l'un des mannequins placés dans la vitrine des costumes de guerre le haubert tel que l'avait imaginé le président Fauchet <sup>118</sup>. Son image illustre aujourd'hui l'article consacré à cette armure dans la plupart des dictionnaires et un grand nombre de livres d'histoire. Le conservateur qui lui succéda à la direction du Musée, le colonel Robert, décrivit longuement ce présumé haubert dans les notices qu'il rédigea sur les armures <sup>119</sup>.

Maurice Maindron <sup>120</sup>, C. Enlart <sup>121</sup>, G. G. Toudouze, président de

114. Léon Gautier, *La Chanson de Roland, texte critique, traduction et commentaires. Eclaircissement sur le costume de guerre*, p. 337, Tours Mame, 1883.

115. Léon Gautier, *La Chevalerie*, p. 719, note.

116. Léon Gautier, *La Chanson de Roland*, vv. 1372, 1577, 1843, etc.

117. Id., *ibid.*, v. 3318.

118. Fig. 6 des costumes de guerre.

119. L. Robert, *Catalogue des collections composant le Musée d'Artillerie en 1889*, t. II, pp. 5-8, Paris, Impr. Natl., 1890.

120. M. Maindron, *Les armes*, p. 143, Paris, Picard, s. d., et *La Grande Encyclopédie*, v.º *haubert*, Paris, H. Lamirault, s. d.

121. C. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, t. III, pp. 448-449, 451, 452, 453, etc., Paris, Picard, 1916.

la Société d'Histoire du Costume<sup>122</sup>, M. Leloir<sup>123</sup> et tous les auteurs des ouvrages généraux de grande diffusion récemment publiés en France ont adopté la tradition établie depuis 1600. Aucun des archéologues des pays étrangers, où paraissent fréquemment depuis un siècle des ouvrages consacrés à l'étude des armes anciennes dans leur ensemble, ne s'en est écarté<sup>124</sup>. Personne ne s'est élevé contre l'opinion émise par le président Fauchet. Malgré les indications fournies par les textes et le témoignage qui résulte de leur rapprochement, les auteurs modernes ont tous accepté jusqu'à ce jour ce contresens, et continuent à dénommer *haubert* le vêtement que les écrivains du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle appellent le *haubergon*.

## LA BROIGNE

*Broigne* est la plus ancienne désignation donnée au vêtement destiné à protéger le torse des combattants. Son nom figure dans les Capitulaires du VIII<sup>e</sup> siècle et se rencontre dans de nombreuses chansons de geste.

L'une des premières Ordonnances de Charlemagne comprend une mesure préventive propre à ce vêtement. Elle en interdit la vente au delà des frontières du royaume :

779 De brunias, ut nullus foris nostro regno vendere praesumat<sup>1</sup>.

C'est assez dire l'importance qu'occupait déjà à cette date la fabrication de cette armure. Le territoire carolingien s'étendait alors au nord des Alpes, des Pyrénées à l'Elbe. Les principaux centres de confection de ce vêtement devaient être les lieux qu'au commencement du V<sup>e</sup> siècle l'Empire Romain avait choisis dans ce périmètre pour établir ses fabriques d'armes, Argenton et Autun, peut-être aussi Amiens, Reims et Soissons<sup>2</sup>. La production des broignes s'y était développée à une telle

122. G. G. Toudouze, *Le costume français*, pp. 32, 47, etc., Paris, Larousse, 1945.

123. M. Leloir, *Dictionnaire du costume*, v.<sup>e</sup> *haubert*, Paris, 1951.

124. Voir notamment l'ouvrage le plus récemment publié, Vesey Norman, *Armes et armures, adaptation française de Robert-Jean Charles*, pp. 7, 10, 11, 13, 16, 22, etc., Paris, Hachette, s. d. (1966).

1. *Capitularia regum Francorum. Capitulare Harisiolense*, I, p. 51.

2. *Notitia dign. Occid.*, pp. 144-146, édit. Seeck, Berlin, 1876-1878. Ap. G. Fagniez, *Doc. relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France*, t. I, p. 36, Paris, Picard, 1898.

cadence que des négociants cherchaient à l'écouler dans des pays limitrophes.

A maintes reprises, les Capitulaires de Charlemagne renouvellent leur première interdiction. Elles vont même plus tard jusqu'à défendre la vente des épées et des broignes aux commerçants, ceux-ci ne se faisant sans doute aucun scrupule à les exporter en fraude:

803 Ut *bauga* et *brunias* vel *spata* non dentur negotiatoribus<sup>3</sup>.

Cette même prohibition est répétée en des termes légèrement différents, et les *bauga* ci-dessus sont alors dénommés *armillae*:

Ut *armillae* et *bruniae* non dentur negotiatoribus<sup>4</sup>.

Du Cange tire avantage de ces paragraphes pour rapprocher les deux termes *bauga* et *armillae* et y voir des manches mobiles ou des brassards qui auraient complété la défense de la broigne. La broigne, en effet, ne fut, à l'origine, qu'une armure du torse, comme la *lorica* romaine. Elle figure ainsi, au VII<sup>e</sup> siècle, sur les miniatures du Pentateuque d'Asburnham<sup>5</sup>. Les épaules y sont protégées par des épaulières d'une facture différente. Quelques textes renforcent la supposition énoncée par Du Cange. C'est d'abord la description par le moine de Saint-Gall de l'entrée de Charlemagne à Pavie. Ecrite un siècle après l'événement, l'armure qu'elle dépeint correspond plus exactement au IX<sup>e</sup> siècle qu'au VIII<sup>e</sup>. Son auteur montre le souverain, le corps tout couvert de fer; des épaulières (*manicas*), des cuissards et des chausses complètent son armure. Ce religieux donne un équipement semblable aux guerriers qui entourent l'empereur. A la même époque, le comte Evrard lègue, en 867, une broigne à chacun de ses fils. Il ajoute dans son testament un *helnum* et une *manica* pour les trois aînés; pas de helme, mais deux *manicas* au dernier<sup>6</sup>.

Ces épaulières, les premières pièces complétant la broigne, étaient rembourrées de soie; des lanières ferrées ou des fanons de baleine couvraient le haut du bras. Ces *manicas* ferment d'ailleurs si mal l'échancrure ménagée dans la broigne pour le passage des bras, que l'adversaire en profite pour y diriger la pointe de sa lance. Le coup resta longtemps la botte favorite des cavaliers les plus habiles dans l'escrime de cette arme. Robert I<sup>er</sup>, fils de Robert le Fort, en fut victime devant Soissons, le 15 juin 923. Le moine Richer rapporte aussi les circonstances de son

3. *Capitularia regum Francorum. Capitulare Missorum*, I, p. 115.

4. *Capitul. ex Caroli Magni, lib. 6, cap. 212 et 223. Ap. Du Cange, Gloss.*, v.<sup>e</sup> *bauga* et *armillum*.

5. Paris, Bibl. Nat., nouv. acq. Lat. 23-34.

6. Arch. de Tournai, Cartulaire de Cysoing, f. 3. Ap. Dehaisnes, *op. cit.*, p. 10, Lille, Daniel, 1886.

dernier combat. Le roi luttait avec le comte Foubert et parvint à blesser mortellement cet adversaire. Celui-ci, dans un sursaut d'énergie, réussit à plonger la pointe de sa lance dans l'emmanchure de la broigne royale, et Robert I<sup>er</sup> fut tué du coup :

**x<sup>e</sup> siècle** Ille vero loetali ictu accepto, ab eo in dextram obliquatur et sic per loricae manicam lancea eum in latere gravissimo ictu sauciatur necnon et per epar atque pulmonem et sinistri lateris ypocondriam ferrum usque in clipeum transigit<sup>7</sup>.

Louis IV d'Outremer fut grièvement blessé dans des circonstances analogues, près de Rouen, par le chef normand Thurmod. Par une adroite manœuvre, celui-ci se place à la droite du roi de France, au cours du combat, et porte son coup de lance au même défaut de l'armure :

**x<sup>e</sup> siècle** Thurmodus, suis spatus, regem a tergo appetit, factusque ei dexter, per loricae manicam pene usque ad sinistri lateris ypocondriam lance sauciatur<sup>8</sup>.

Que la broigne ait été l'armure du torse, et du torse seul, un glossaire du temps l'atteste dans une brève annotation :

**x<sup>e</sup> siècle** Thorax. — Militare munimentum, lorica, brunia<sup>9</sup>.

Il est important de noter cette assimilation des noms *brunia* et *lorica*, certains glossaires traduisant *lorica* par *haubert*. L'emploi fréquent du x<sup>e</sup> au xiv<sup>e</sup> siècle du mot *lorica* pour désigner le vêtement défensif des simples combattants appelés aux armes, montre cependant que ce nom ne peut pas avoir désigné le *haubert*, cette armure réservée aux chevaliers.

Nous avons dit précédemment que la broigne avait été, dès son origine, un vêtement recouvert de renforts métalliques, et que son nom, la *brunia* des Capitulaires, se rattachait au germanique *brün*, brillant. L'habillement de guerre formé uniquement de cuir existait également, mais le mot *broigne* ne servait pas à le désigner. Ce vêtement portait un nom dérivé de la racine *corium*, et les textes le nomment *cuirie*, *cuirie*, *qui-rie*... On relève d'ailleurs l'emploi du mot *cuirace* dès 1266 dans l'inventaire établi pour la succession d'Eudes, comte de Nevers.

La broigne en différait. L'étymologie de son nom l'indique ; l'importance que lui reconnaissent les Capitulaires de Charlemagne le confirme. Cette armure figure, avant même l'épée, parmi les objets dont les Ordonnances interdisent la vente à l'étranger. Les premières broignes étaient donc déjà des vêtements sur lesquels étaient extérieurement fixées, clouées,

7. Richer, *Histoire de France* (888-995), édit. Latouche, t. I, p. 90, Paris, Champion, 1930.

8. Id., *ibid.*, p. 184.

9. *Glossar. latino-theoticorum*. Ap. Eckhart, *Comment. de rebus Franciae orient.*, t. II, p. 992. Cf. V. Gay, *Gloss.*, I, p. 228.

des mailles métalliques, arrondies ou quadrilatères. Quelques œuvres d'art, que nous avons déjà invoquées, permettent de se rendre compte de l'apparence que présentaient à l'origine ces vêtements défensifs. Les guerriers du *Pentateuque d'Ashburnham* portent une broigne couverte de mailles rondes, ceux de la Bible de Saint-Paul-hors-les-murs, les *cavaliers* en ivoire du jeu d'échecs provenant de l'abbaye de Saint-Denis, et aujourd'hui au Cabinet des Médailles, sont vêtus du même vêtement garni de mailles rectangulaires. Ces rondelles ou lamelles métalliques résistent aux coups de l'épée et de la lance adverses. Elles finissent cependant par être arrachées, et les broignes sont démaillées. Leurs mailles faussées ou déclouées, les broignes sont percées, rompues, *déconfites*.

Dès le commencement, la broigne est un vêtement de guerre coûteux. Les Capitulaires de 812 n'imposent le port de cette armure qu'aux hommes en possession d'au moins douze métairies<sup>10</sup>. Cet habillement n'est pas seulement en usage dans l'empire carolingien. D'après les lois de Gula, attribuées à Haakon le Juste, mort en 963, les plus riches des Vikings devaient également répondre à tout appel aux armes revêtus d'un heaume et d'une *bryniu*<sup>11</sup>. Au sud des Pyrénées, les testaments des rois d'Aragon du XI<sup>e</sup> siècle énumèrent les objets précieux qu'ils léguent à leurs héritiers. Ils renferment entre autres :

1059 ... sibe brunias, et atarguas, et cestenias, et gelmos...

1061 ... brunias et spatas et addarcas et gelmus...<sup>12</sup>

1099 ... sellas de argento, et frenos, et brunias, et espatas, et adarcas, et yelmos...<sup>13</sup>

Les adargues, ces boucliers en cuir de *lamt*<sup>14</sup>, remplacent ici les écus de bois carolingiens recouverts de cuir ou de fer. Les deux autres armes défensives, la broigne et le heaume, y figurent sous leur désignation habituelle.

Les chansons de geste fournissent d'autres indications sur la forme de ce vêtement. Les mailles ne sont plus seulement juxtaposées, mais imbriquées. La broigne primitive, qui ne couvrait que le torse, s'allonge. Elle est munie de deux pans. Destinée aux cavaliers, elle est alors ajustée au corps jusqu'au dessus des hanches, sa jupe est ensuite fendue devant

10. *Capitularia*, t. I, p. 967, édit. Balusiana. Ap. R. P. Daniel, *op. cit.*, t. I, p. 35.

11. *Thorstens Vikings-sons-Saga*, with Reenhielm's notes, 12mo, Lips, 1860, cap. 10, p. 78. Ap. J. R. Planche, *History of British costume*, p. 45, London, Ch. Knight, 1876.

12. Ap. R. Menéndez Pidal, *Cantar de Mio Cid*, II, Madrid, 1945, p. 736, note 1. Cf. M. de Riquer, *L'arnès del cavaller*, p. 24, Barcelona, Ariel, 1968.

13. *Testamentum Ramirii regis Aragon aerae 1099 in Hist. Pinnatensi*, lib. 2, cap. 38. Ap. Du Cange, *Gloss.*, v.<sup>o</sup> *testinia*.

14. F. Buttin, *Les adargues de Fès*, Hesperis-Tamuda, pp. 409 et suiv., Rabat, 1960.

et derrière. Les pans ainsi créés protègent les jambes de l'homme à cheval :

XII<sup>e</sup> siècle Vest une bronie dunt li pan sun sasfret<sup>15</sup>.

XIII<sup>e</sup> siècle Moult fu riche la broigne, chacuns pans fu saffrés<sup>16</sup>.

La broigne se vêt après que l'on ait mis les chausses, et la partie ajustée de ce vêtement se lace latéralement :

XIII<sup>e</sup> siècle Ses cauches lacha tost, sa broigne a endossée,  
de quoi la maille estoit en plusors lius dorée,  
par les flans la lacha, si a chaîne l'espée<sup>17</sup>.

Là où se fait la laçure, l'étoffe, qui sert de soutien aux mailles, est doublée pour renforcer la résistance du vêtement. Le serrage est assuré par des lacets :

XIII<sup>e</sup> siècle De la broigne li ront et les laz et les plois<sup>18</sup>.

On trouve de nombreuses images de cette broigne descendant jusqu'aux genoux dans les représentations artistiques : les cavaliers de la *Biblia Roda*, les guerriers du *Psalterium de Stuttgart*, ceux du *Psalterium aureum*, d'un *Octateuque du Vatican*, le Goliath d'un chapiteau de la basilique de la Madeleine à Vézelay, ou celui de l'église abbatiale de Saint-Gilles-du-Gard, en sont tous vêtus.

Le poids de ce vêtement repose sur les épaules, il est d'autant plus lourd que les mailles en sont rapprochées et superposées :

XII<sup>e</sup> siècle Il vesti une broigne sérée, de grant pois<sup>19</sup>.

Lors des opérations d'embarquement du matériel de guerre figurées sur la tapisserie de Bayeux, il faut deux serviteurs pour transporter une broigne. Ce vêtement est à cette époque muni de manches qui descendent jusqu'au coude. A en juger d'après les morts, que l'on dépouille de leurs vêtements sur cette broderie, il semble que certaines broignes étaient composées de mailles annulaires entrelacées. Leurs mailles sont en effet visibles à l'envers du vêtement comme à l'endroit.

Certains vêtements civils comprenaient un capuchon pour abriter la tête. A leur image, la broigne se compléta d'une coiffe. Le roi Léovi-

15. *La Chanson de Roland*, v. 3141.

16. *La conquête de Jérusalem*, ch. VIII, v. 8245, édit. Hippéau.

17. *Garde de Monglane*, Paris, Bibl. Nat., ms. fr. 24403, f. 84 c. Ap. V. Schirling, *Die Verteidigungswaffen*, n° 220, p. 55, Marburg, Elwert, 1887.

18. J. Bodel, *La chanson des Saxons*, édit. Fr. Michel, ch. CCXXXII, ligne 6, Paris, 1839.

19. *Li romans d'Alixandre*, p. 359, v. 27, édit. cit.

gilde, sur le panneau de la châsse offerte en 1070 au monastère de San Millán, comme nous l'avons vu en étudiant les mailles, entrelacées, porte une broigne treslie avec capuchon et ventaille. On peut remarquer des broignes d'autres contextures, mais de même longueur, et pareillement munies d'une coiffe, sur divers monuments: le combattant à pied de Limoges, les cavaliers du dôme de Modène, le Goliath de Saint-Aubin. Les auteurs des chansons de geste mentionnent à maintes reprises l'existence de cette partie du vêtement:

XIII<sup>e</sup> siècle La blanche coife de la broigne partie<sup>20</sup>.

XIII<sup>e</sup> siècle Tranche la coife de la broigne tenant<sup>21</sup>.

Cette coiffe est comme un capuchon qui pend sur les épaules, et peut recouvrir entièrement la tête, si on le lève. Pour assujettir ce couvre-chef, il est lacé une fois mis en place:

XIII<sup>e</sup> siècle Ne jui un mois sanz ma broine doblière  
l'espée ceinte et lacié la coifière<sup>22</sup>.

Nous avions déjà remarqué à propos des *mailles treslies*, certains guerriers qui restaient plusieurs jours sans dévêtir leur broigne. Celui dont il est question ici, aurait passé un mois sans retirer ce vêtement. Ces assertions montrent le rôle différent de la broigne, vêtement du corps, et du haubert, qui ne se mettait qu'au dernier moment, à l'heure du combat, avant d'ajuster le heaume.

La coiffe de la broigne laissait le visage à découvert, et pouvait se compléter d'une ventaille, ne laissant à nu que les yeux:

XIII<sup>e</sup> siècle Lors a moult vistement une broigne endossée  
et la dame li a la ventaille fremée<sup>23</sup>.

Le nom de *broigne* ne fut pas exclusivement réservé aux vêtements formés de mailles pleines, clouées sur étoffe. Comme *lorica* en latin, il servit à désigner d'une façon générale tout harnois de corps. Il existait à Rome la *lorica*, la *lorica squamis conserta* et la *lorica hamis conserta*. Le moyen âge connaît la broigne *treslie*:

XIII<sup>e</sup> siècle Et Gautier a une broigne treslie<sup>24</sup>.

XIII<sup>e</sup> siècle Getez en vostre dos une broigne treslice<sup>25</sup>.

20. *Gaydon*, v. 9146, édit. cit.

21. *Aliiscans*, v. 5961, édit. cit.

22. *Aymeri de Narbonne*, vv. 512-513, édit. cit.

23. *Doon de Mayence*, vv. 10714-10715, édit. cit.

24. *Gaydon*, v. 8192, édit. cit.

25. *Florence de Rome*, v. 2345. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 421.

Cette broigne treslie fut, elle aussi, munie, selon les textes, de la coiffe et de la ventaille :

XIII<sup>e</sup> siècle Une broigne a mailles trellies  
li ont après el dos jetée  
et la ventaille a or fremée<sup>26</sup>.

La coiffe de la broigne est fixée au corps beaucoup plus fermement que ne l'était le haubert, puisque la broigne est ajustée au torse et munie d'emmanchures. On laçait néanmoins, pour plus de sécurité, le heaume sur cette coiffe :

XIII<sup>e</sup> siècle Tost isnelement a sa broigne vestie  
et lacha i. vert elme, qui fu fais a Pavie<sup>27</sup>.

XIII<sup>e</sup> siècle La broine vest qui fu fors et serée  
puis lace l'iaume, si a ceinte l'espée<sup>28</sup>.

Pour avoir moins chaud en dehors des combats, le cavalier ôtait volontiers son heaume pendant les marches, délaçait la ventaille de sa coiffe et rejettait ce capuchon sur les épaules :

XIII<sup>e</sup> siècle Lors a son hiaume osté, sans plus de demourée,  
et le petit à l'archon de la sele dorée,  
sa ventaille a du tout deslachiée et ostée,  
sur ses espaules a sa coife arier getée<sup>29</sup>.

La broigne se portait par dessus une tunique ou bliaud :

XIII<sup>e</sup> siècle Rompus est mes bliaus et ma broigne sartie<sup>30</sup>.

Certains guerriers, rustres et aguerris, dédaignaient pareil raffinement et portaient leur broigne à même la peau :

XIII<sup>e</sup> siècle Vest une brunie a sa chair nue<sup>31</sup>.

Le rôle de la broigne n'était donc pas seulement de protéger des coups sur les champs de bataille, mais aussi de vêtir le guerrier, qui sans elle eut été nu ou en chemise.

Des textes que nous avons rapportés déjà en cherchant quelle fut la nature des mailles, vantent les broignes "menu maelées", les "brunies du blaines", les "fortes broignes clavaines", les broignes "dont la maille

26. *Roman de Blaundin*. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 228.

27. *La conquête de Jérusalem*, ch. VII, vv. 7248-7249.

28. *Aymeri de Narbonne*, vv. 1864-1865.

29. *Doon de Mayence*, vv. 4350-4353.

30. *Guî de Bourgogne*, p. 3, v. 60. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 228.

31. *Tristan*, v. 11760, édit. Fr. Michel.

est doblière". La variété des expressions est encore plus étendue, comme on le voit, en français qu'elle ne l'avait été en latin.

Les auteurs écrivaient volontiers qu'une broigne était "sartie" ou "safrée", attribuant ainsi à ce harnois des caractères qui convenaient plus exactement au tissu sur lequel étaient clouées ses mailles. Ils citaient aussi la "broigne d'acier"<sup>32</sup>, que revêtait leur héros. D'autres chansons de geste parlent de broignes dont "la maille estoit en plusors lius dorée"<sup>33</sup>. Certaines furent plus richement décorées, telle celle-ci, où l'or se marie à l'acier :

XII<sup>e</sup> siècle : *Li pan et li ventaille en sunt d'or espagnois*<sup>34</sup>.

Un poète nous a laissé la description détaillée d'une luxueuse armure de son temps :

XIII<sup>e</sup> siècle : *Moult fu riche la broigne, chacuns pans fu saffrés, de fin or et d'argent menu estincelés, et li cors de desore tos a listes bendés. La coiffe est tote d'or, moult a grans dignetés; ja horn qui l'ait el chief n'ert de colp estonés. En sa ventaille a perres qui gietent grans clartés; a .xxx. las d'or fin fu ses elmes fermés*<sup>35</sup>.

Même en retranchant de ces vers les exagérations poétiques qu'ils peuvent renfermer, on doit du moins en retenir que certaines broignes étaient richement ornées, leurs tissus brodés d'or et d'argent, la coiffe dorée et la ventaille ornée de pierreries, comme l'étaient les cercles des heaumes princiers à cette époque. On peut d'ailleurs voir sur une Bible du XI<sup>e</sup> siècle<sup>36</sup>, des guerriers vêtus de broignes, dont les pans et les revers des manches sont finement ornés de broderies, tandis que des rangées de mailles de laiton dessinent en diagonale des losanges sur le corps du vêtement.

Le mot *broigne* a donc servi à désigner des vêtements de guerre fort différents les uns des autres, simples ou luxueux. Mais, bien plus encore que la richesse ou l'ornementation, la forme et la nature en ont été diverses. La longueur est allée en croissant. Les premières broignes, comme la *lorica* romaine, ne couvraient que le thorax. Elles restèrent longtemps sans manches, et certains les complétaient d'épaulières en cuir, renforcées

32. *Li Coronemens Looye*, v. 632, édit. Joneckbloet.

33. *Garin de Monglane*, loc. cit.

34. *Li romans d'Alexandre*, p. 359, v. 28.

35. *La conquête de Jérusalem*, ch. VIII, vv. 8248 et suiv.

36. Paris, Bibl. Nat., ms. lat. VIII, f. 91 r. Ap. Louandre, *Les arts somptuaires du moyen âge et de la Renaissance*, p. 73, Paris, Alcan-Lévy, 1878, ou G. Mandel, *Les manuscrits à peintures*, pl. 73, Paris, Font Royal, s. d. (1964).

de métal. La broderie de Bayeux montre des broignes plus longues, munies de demi-manches. Certaines eurent ensuite de longues manches serrées au poignet, quelquefois même terminées par des mousfles. Quelques uns de ces vêtements furent aussi pourvus d'une coiffe, pour protéger la tête.

Leur contexture multipliait les variétés. Les broignes recouvertes de mailles de demi-clouure ne présentaient pas la même apparence selon que leurs mailles étaient plates ou rondes. L'imbrication des mailles de haute clouure donnait au vêtement plus de raideur. Les broignes formées de mailles de fil métallique entrelacées, les *broignes tressées*, épousaient mieux les formes du corps, mais le fer de leurs mailles ne valait pas l'acier des broignes doublaines. Les *mailles plaquées*, lacées entre elles, formaient des vêtements dont l'acier fourbi brillait comme celui des mailles clouées.

Il n'est plus question de la broigne dans les textes après le XIII<sup>e</sup> siècle. Le haubergon l'a alors complètement remplacée. Dès le XII<sup>e</sup> siècle, Wace et Beroul mentionnent en effet le nom de cette nouvelle armure dans le *Roman de Rou* et le *Roman de Tristan*, et des Chartes ordonnent son emploi pour l'équipement des troupes appelées au service armé.

Pendant une centaine d'années, les deux vêtements défensifs furent concurremment en usage, et certains documents permettent de constater leur coexistence. L'abbaye de Saint-Bertin prélevait ainsi des droits de tonlieu sur les marchandises apportées au marché de Saint-Omer. Le scribe qui en a rédigé la liste a inscrit ces armures sous leur nom latin, les distinguant l'une de l'autre par la longueur, la broigne *lorica* et le haubergon *lorica minor*:

XIII<sup>e</sup> siècle. Lorica, 4 den., lorica minor, quae vulgo Halbergol dicitur, 2 den.<sup>37</sup>.

Les nombreuses précisions qui existent sur la nature et la forme du haubergon lèveront toutes les incertitudes que pourraient conserver certains de nos lecteurs quant à la signification du mot *lorica* dans les textes latins du moyen âge en France.

37. Teloneum S. Audomari in Tabulario S. Bertini. Ap. Du Cange, *Gloss.*, v.<sup>o</sup> *lorica*.

## LE HAUBERGON

Le président Fauchet avait négligé l'existence du haubergon. Avoir affublé le mot *haubert* d'une fausse définition, en lui attribuant la forme du haubergon, n'entraîna pour lui aucune difficulté. Il n'en fut pas de même pour les auteurs qui se préoccupèrent au XVII<sup>e</sup> siècle de dresser la nomenclature des mots de la langue française et de déterminer leur signification. Comme ils se crurent tenus à respecter la leçon du président de chambre à la Cour des Monnaies sur le haubert, aucune latitude ne leur restait pour définir ce qu'avait été le haubergon. Sans se soucier du rôle véritable qu'avait joué ce vêtement de guerre, ils décidèrent que son nom était un sobriquet : le haubergon, à les entendre, n'aurait été qu'un petit haubert, un objet de dimensions réduites, une pièce du harnois négligeable et sans grand intérêt.

Nicot fut le premier à lancer cette idée, et il écrivit dans l'article qu'il consacrait au haubert :

1606 On l'appelle aussi Haubergeon en diminutif<sup>1</sup>.

Soigneusement recueillie, cette suggestion fut adoptée par ses successeurs. Cotgrave, auteur d'un dictionnaire commun à la langue anglaise et à la langue française, s'empressait de l'utiliser. Il précisait même la signification de ce diminutif en lui donnant le sens de petit vêtement de mailles, ou celui de manches et gorgerette de mailles :

1611 Haubergeon. — The diminutive of haubert. A little coat of mail, or onely sleeves and gorget of mailles<sup>2</sup>.

Dans quelques inventaires, on rencontre des gorgières et des brassières, dénombrées ensemble en un article unique ; mais elles ne sont jamais, pour autant, dénommées *haubergon*.

Les lexicographes français s'en tinrent, eux, simplement à la définition de Nicot. "Haubert, diminutif haubergeon", disait, en 1621, le R. P. jésuite René François dans le texte que nous avons déjà précédemment reproduit.

1. Jean Nicot, *Thésor de la langue françoise tant ancienne que moderne*, p. 331, Paris, David Douceur, 1606.

2. Cotgrave, *A dictionary of french and english tongues*, London, 1611.



Fig. 1. — Broigne, demi-manches, mailles rondes imbriquées de haute clouure, xii<sup>e</sup> siècle. Eglise abbatiale de Saint-Gilles-du-Gard (Gard): David tranche la tête de Goliath. (Cliché Archives photographiques des Monuments historiques.)



Fig. 2. — Hanbergons de mailles rondes, xii<sup>e</sup> siècle. Cloître de Saint-Trophime, Arles (Bouches-du-Rhône), chapiteau du Massacre des Innocents. (Cliché Archives photographiques des Monuments historiques.)



Fig. 3. — Haubert et broigne de mailles annulaires entrelacées (relief effrité), heaume, lance, épée et écu, XIII<sup>e</sup> siècle. Eglise de Saint-Nectaire, chapiteau de la Résurrection. (Cliché Archives photographiques des Monuments historiques.)



Fig. 4. — Haubergons de mailles plates, chapeau de fer, hache d'armes et guisarme de type primitif, XIV<sup>e</sup> siècle. Eglise de Saint-Nectaire, chapiteau de la Passion. (Photo Zodiaque.)

"Haubergeon. C'est un diminutif de *hauberg*", inscrivait Ménage, en donnant à ce mot sa place dans l'ordre alphabétique de son dictionnaire, paru en 1650. Cinq ans plus tard, Borel, le créateur du *faucre*<sup>3</sup>, répète à son tour, sans aucune réticence: "Le diminutif du haubert est haubergeon ou haubreion"<sup>4</sup>.

La question fut ainsi tranchée. Nul ne mit en doute la véracité de cette assertion. L'acception erronée passa de dictionnaires en encyclopédies, d'encyclopédies en lexiques, de lexiques en glossaires, acquérant d'autant plus de force que croissait le nombre de ces références. Aucun des archéologues qui ont plus spécialement étudié l'histoire des armes n'a contesté l'exactitude de cette définition, ni cherché ce que fut réellement le haubergon.

Et cependant il est facile de relever les traces de son existence. Elles abondent. Il suffit de relire les textes pour se rendre compte de la place importante occupée par cette armure dans l'équipement des hommes de guerre. Chartes et chroniques ne laissent aucun doute sur son rôle militaire, qui fut de tout premier plan pendant près de cinq siècles.

Le haubergon fut, en effet, le vêtement de guerre le plus universellement adopté dans toute l'Europe occidentale, du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle. Muni de manches fixes, le plus souvent au début pourvu d'un capuchon, il couvre le corps jusqu'aux genoux. Tantôt formé de mailles clouées sur un soutien de cuir ou d'étoffe, tantôt composé de mailles plaquées, lacées les unes aux autres, le haubergon peut se modifier, s'allonger, se raccourcir, se mettre à la taille de celui qui doit le porter. On peut aussi le démonter entièrement et se servir de ses mailles pour monter d'autres pièces de haubergerie.

Les maîtres du métier se procurent par avance des mailles pleines, toutes faites, par centaines ou par milliers, pour confectionner un haubergon, le réparer ou le renforcer. Les haubergonniers de nombreuses villes, Paris, Tours, Bruges, Bruxelles, notamment, emploient au XV<sup>e</sup> siècle des mailles provenant d'Allemagne, le plus souvent de Nuremberg, pour faire sur mesure des vêtements de haubergerie pour leurs plus illustres clients.

Ces mailles sont en acier trempé, si ces harnois sont de bonne qualité. Elles sont rondes ou plates, grosses ou fines. Mais, avant d'étudier les matériaux qui ont servi à la confection des haubergons, nous devons au préalable restituer sa place à ce vêtement, et faire connaître le rôle considérable qu'il a joué dans l'équipement des gens de guerre.

Le mot *haubergon* figure dès le XIII<sup>e</sup> siècle dans quelques chansons de geste et dans des chartes royales. Sa désignation ne provient pas d'un

3. Cf. F. Buttin, *La lance et l'arrêt de cuirasse*, "Archaeologia", t. XCIX, pp. 83 et suiv., Oxford, Soc. of Antiquaries, 1965.

4. Pierre Borel, *Dictionnaire des termes du vieux françois*, v.<sup>o</sup> *hauber*.

suffixe diminutif, ajouté au mot *haubert* pour marquer la moindre importance de cette armure, mais, bien au contraire, de l'adjonction de *gone* à ce mot pour indiquer la forme et la longueur de ce nouvel habit de guerre. Nous ne connaissons le mot composé *haubert-gone* que sous la forme contractée *haubergon*, ce qui assigne à l'objet une origine plus ancienne encore que les premiers textes où il figure.

La *gone* ou *gonelle* est une sorte de tunique à manches qui couvre le corps jusqu'aux genoux. C'est en qualité de vêtement utilisé par les civils de l'époque carolingienne qu'elle est surtout connue. Les combattants la portaient également pour lutter contre le froid. Ils la revêtaient par dessus le haubert:

xir<sup>e</sup> siècle N'i a celui qui n'ait le haubert sous la gonne<sup>5</sup>.

xir<sup>e</sup> siècle Vestent desus les aucotons  
les blancs osbers soz les goneles<sup>6</sup>.

Cette capote recouvrant en même temps l'autre pièce de leur équipement, la broigne:

xir<sup>e</sup> siècle Soz lor goneles unt broines safrades<sup>7</sup>.

Le guerrier n'avait pas toujours le temps de la retirer avant l'attaque de l'adversaire. Tel, celui-ci surpris par l'ennemi, qui

l'auberc li fausse de desoz la gonne  
empaint le bien, mort l'abat de la sele<sup>8</sup>.

Il ne paraît pas douteux cependant que certains écrivains aient voulu désigner par ce mot un vêtement plus spécial à la guerre, renforcé de mailles, comme une broigne. L'auteur de *La Chanson de la Croisade Albigéoise* l'utilise fréquemment dans ce sens. L'habillement des combattants qu'il décrit comporte une gone ou un pourpoint et un chapeau de fer:

xiri<sup>e</sup> siècle De totas partz lai vengo, corron e d'espero  
cavaler e borzes e sirvent e geudo  
que cascus d'els aporta complida garnizo  
o escut o capel, perpunt o gonio<sup>9</sup>.

5. *Buves de Commarques*, édit. A. Scheler, v. 206, Bruxelles, 1874.

6. *Chron. des ducs de Normandie*, vv. 32785-32786.

7. *Girart de Rossillon*, édit. W. Förster, v. 3429.

8. Lyon, Bibl. Municip., ms. n<sup>o</sup> 984. Ap. Viollet-le-Duc, *Dict.*, t. III, p. 413.

9. *La Chanson de la Croisade Albigéoise*, édit. E. Martin-Chabot, t. II, p. 208, vv. 65-68, Paris, Les Belles Lettres, 1927.

Des chevaliers prennent part à la défense de Toulouse. Ils s'équipent dès qu'ils apprennent la prochaine arrivée de l'ennemi :

XIII<sup>e</sup> siècle Si fossatz dins la vila e los visatz estar,  
vestir lors gonios ni lor elmes lassar,  
ni lor cavals cubrir de fer e entresenhar.

Leurs adversaires arrivent :

XIII<sup>e</sup> siècle E els son ben doa melia, que an caval corrant,  
ausberc o gonio o bo elm que resplant  
o bon capel de fer o bon espeut trenchant  
o bona asta de fraisne o masa peciant<sup>10</sup>.

Les uns et les autres de ces chevaliers n'ont que leur *gone*, en plus du heaume et du haubert. L'emploi des mots *gone* et *pourpoint* dans ce sens n'est d'ailleurs pas particulier à ce poète. Les voici employés dans un texte légal de la même époque; il s'agit des statuts qui interdisent aux habitants de Monsegur de prêter une pièce d'armure à qui que ce soit :

1298 Que nulha hom ni femma qui sia habitans en Monsegur... no sia tant ardiz que prestia a nulh hom ni femma... ses armaduras; soles assaber: gambaïson ni perpuint ni gonian ni gorgueira, ni cofa punta, ni capet de fer...<sup>11</sup>.

L'un des plus anciens inventaires dans lequel figure le haubergon est l'état que fit établir Gui de Dampierre après la répression de la révolte de son frère Robert, évêque de Clermont. Parmi les armes recensées dans les châteaux de Tournoelle, Riom et Nonette, se trouvent deux broignes (*loricas*) aux côtés des haubergons :

1213 Duas Lorias, 11 Haubergons, iv capella ferrii<sup>12</sup>.

Bien que les auteurs des romans de chevalerie se soient presque exclusivement souciés d'affirmer et de rappeler le rang social de leurs personnages en citant sans cesse le haubert qu'ils portent, ils ont néanmoins parfois parlé des autres pièces de leur habillement, et notamment du haubergon. Le *Roman de Rou*, composé vers 1165, sans doute le plus ancien texte qui ait fait mention de cette pièce, en se servant de son nom exact, indique l'ampleur du vêtement et les manches dont il est muni.

10. *Id.*, t. I, pp. 186-188, vv. 27-29, et p. 218, vv. 27-30.

11. *Stat. de Monsegur*. Arch. hist. de la Gironde, t. V, p. 40. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 60.

12. *Epistole Guidonis de Dampetra ad Philippum Aug.* an. 1213. Apud Edmond, Dom Martene, *Veterum scriptorum monumentum, historicum et moralium amplissima collectio*, t. I, col. 1114, Parisiis, 1724, ou Carpentier, *Glossarium novum...*, t. III, p. 1045, Parisiis, 1766.

Odon, l'évêque de Bayeux, demi-frère de Guillaume le Conquérant, le jour de la bataille d'Hastings :

xire siècle Un haubergeon avait vestu  
de sor une chemise blanche  
lé fu li cors, juste la manche<sup>13</sup>.

Dans la version de la légende de Tristan composée par Beroul, Gornval ajoute, après avoir donné à son maître l'épée qu'il lui a apportée :

xire siècle Encore ai je soz ma gonele  
tel rien qui vos ert bone et bele,  
un hauberjon fort et legier,  
qui vos porra avoir mestier<sup>14</sup>.

Un autre poème décrit des chevaliers occupés à mettre leur habillement de guerre : ils revêtent haubert et haubergon :

xire siècle Les haubers viestent cascuns sous l'auqueton  
et Bierengers en a viestut un bon,  
puis viest sa cote et puis son haubergon<sup>15</sup>.

Les deux pièces du harnois faisaient partie de leur équipement normal, ainsi que le précise Jean Renart :

xire siècle Qu'il covient chevalier avoir :  
chauces, hauberc et hauberjon,  
cheval hardi come lion<sup>16</sup>.

Sur les champs de bataille, la lance et l'épée viennent à bout du haubergon, comme des autres pièces du harnois. Leurs coups, à la longue,

xire siècle effondrent bâchinés, desrompent haubregons<sup>17</sup>.

L'apparence de ce vêtement est parfaitement connue dès cette époque. Un greffier, chargé d'un constat, le remarque au cours de la descente qu'il effectue sur les lieux, et le distingue du haubert :

1206 Inveni in dictis bonis 5 alberjons et unum alberc<sup>18</sup>.

La gone alternait avec le pourpoint dans l'équipement des chevaliers, des bourgeois, des écuyers et autres combattants de *La Croisade Albi-*

13. *Roman de Rou*, vv. 13254 et suiv.

14. Beroul, *Le roman de Tristan*, éd. Muret, vv. 1013-1016, Paris, Champion, 1947.

15. *Anseis de Met*, p. 145. Ap. V. Schirling, *Die Verteidigungswaffen...*, p. 32, Marburg, 1887.

16. Jean Renart, *Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole*, édit. F. Lecoy, vv. 1652-1654, Paris, Champion, 1962.

17. *Le Chevalier au Cygne*, v. 23505, édit. Reiffenberg.

18. Arch. JJ, 30, pièce 115. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 419.

geoise. Il en est de même du haubergon dans le *Roman de Renart*. L'auteur de cette épopee burlesque prête à ses personinages toute la garde-robe des hommes de guerre :

XIII<sup>e</sup> siècle Don fu mains haubregons viestis  
mains porpoins et mainte quirie  
et mainte ventaille lacie,  
et mains haubiers a pans saffrés,  
et mains gambisons endossés<sup>19</sup>.

La suite de cette comédie animale est de la même verve, et les acteurs à quatre pattes :

XIV<sup>e</sup> siècle Lors cors armés ont  
de pourpoins et de haubregons,  
de plates et de gambisons<sup>20</sup>.

Le nom de ce vêtement de guerre est aussi commun dans le langage des combattants qu'il est familier aux gens de plume. L'arbalétrier Guillaume Guiart, blessé à la guerre des Flandres, au cours de l'attaque de la maison de la Haiguerie, occupa sa convalescence dans la ville d'Arras à mettre en vers l'histoire de France. C'est un soldat de métier. Il connaît les moindres détails de l'équipement militaire. Dans son poème épique la *Branche des Royaux Lignages*, il décrit le départ d'Orléans des *soudoirs* qui vont rejoindre le théâtre des opérations :

1306. Armez de cotes à leurs tailles  
et de bons hauberjons à mailles  
de forz ganz, de coifes serrées.

Il montre aussi ceux que la trompette appelle au combat, et qui, pour s'équiper, tendent la main vers leurs armures :

1306 Non pas à vieles n'à rotes;  
hauberjonz vestent sus leur cotes<sup>21</sup>.

Ce poète est un observateur à qui rien n'échappe. Ainsi que nous avons eu l'occasion de le remarquer précédemment, l'auteur d'une chanson de geste et le chroniqueur Cuvelier signalent, tous deux, la longueur du haubert, dont les pans descendaient jusqu'au buste. Guillaume Guiart note, lui, le cliquetis que produisent les pans des haubergons en se heurtant aux arçons de la selle, pendant les chevauchées. Il se souvient des

19. *Roman de Renart*, IV, vv. 359-363.

20. *Renart le Nouvel*, 1756, Édit. Méon.

21. G. Guiart, *Branche des Royaux Lignages*, t. II, vv. 8578-8580 et 6502-6503, édit. Buchon, Paris, 1828.

bruits entendus au passage des gens d'armes qui cheminaient sur leurs destriers, le long des rives de la Somme :

1306 Li pans des hauberjons resonrent  
quant ils se frottent aux arçons<sup>22</sup>.

Ayant pris part aux combats, il sait faire revivre le vacarme des champs de bataille, le fracas des coups portés sur les mailles sonores des harnois, qui protègent de la mort ceux qui en sont vêtus :

1306 Mès hauberjons et cervelières,  
gantelez, tacles et gorgières,  
qui contre les coups retentissent,  
les armes de mort garantissent<sup>23</sup>.

Cependant ces coups incessants viennent à bout des plus solides pièces du harnois :

1306 Percent gorgières et ventailles,  
des hauberjons chiètent les mailles<sup>24</sup>.

L'auteur du *Roman de Rou* parle, nous l'avons vu, de la longueur du haubergon et de ses manches. La *Branche des Royaux Lignages*, nous venons de le lire, mentionne sa coiffe et ses gants, elle précise que ses pans recouvrent la selle du cavalier. La geste du *Chevalier au Cygne* signale également la partie flottante de ce vêtement :

XIII<sup>e</sup> siècle Il ly avoit levet les pans du haubregon  
et ly enust fendu le fie et le poumon<sup>25</sup>.

Un inventaire de la même époque nous enseigne la désignation exacte de ses moufles. Les armures recensées à la mort de Louis X comprenaient en effet divers haubergons, et parmi ceux-ci :

1316 ... un haubergon d'acier à manicles<sup>26</sup>.

Pour mentionner le haubergon, les clercs du moyen âge créèrent le mot latin qui leur manquait, et traduisirent le nom de ce vêtement par *halbergellum*, *haubercum*, *hebergetum*, *alberjonum* ou *auberjonum*, suivant leur inspiration.

Henri II de Plantagenet, duc de Normandie, comte d'Anjou, de Tou-

22. Id., *ibid.*, t. I, vv. 6620-6621.

23. Id., *ibid.*, II, vv. 5467-5470.

24. Id., *ibid.*, II, vv. 12407-12408.

25. *Le Chevalier au Cygne*, vv. 30921-30922, édit. Reiffenberg.

26. Invent. des armures de Louis X. Ap. Du Cange, *Gloss.*, I, p. 330.

rainé et du Maine, était déjà depuis longtemps roi d'Angleterre, lorsqu'il accorda leur charte aux Angevins. Elle renferme des obligations fort précises sur l'armement dont chacun devait se tenir pourvu, selon sa situation de fortune. Quiconque, dont le capital dépasse cent livres, doit posséder cheval et *pleines armes*:

1181 Et unusquisque homo habens centum libras Andegavensis monetae in catallo, haberet equum et arma militaria plenarie<sup>27</sup>.

Mais, si le capital est inférieur à ce premier montant, les obligations diffèrent:

1181 Omnis autem homo habens in catallo 40, vel 30, vel 25 libras Andegavensis monetae ad minus, haberet albergellum et capellum ferreum, lanceam et gladium<sup>28</sup>.

Cette classe sociale, qui comprenait un nombre beaucoup plus élevé de membres, est astreinte à se munir de deux pièces défensives, le haubergon et le chapeau de fer, et deux armes, la lance et l'épée. Quant aux autres habitants du comté, quelle que soit leur fortune, ils pourront répondre à l'appel aux armes en n'apportant qu'un vêtement de corps rembourré, sans renfort métallique:

1181 Caeteri autem omnes haberent wambasizum, capellum ferreum, et lanceam et gladium<sup>29</sup>.

Toutefois, s'ils sont hommes libres, ils devront se pourvoir d'un haubergon dès que leur capital atteint la valeur de dix marcs:

1181 Quicumque liber Laicus habuerit in catallo ad valentiam 10 marcarum, habeat halbergellum et capelet ferri, et lanceam<sup>30</sup>.

*La chronique de Mathieu Paris* fait état de mesures analogues pour l'Angleterre. Le haubergon constitue l'équipement obligatoire de ceux qui seront appelés à défendre le pays, si la valeur de leurs biens atteint un certain montant:

XIII<sup>e</sup> siècle Ad catallo 60 marcarum, unum haubercum, capellum ferreum, gladium et cultellum<sup>31</sup>.

27. Roger Hovedenus, *Hist. Anglie*, p. 611. Ap. Du Cange, *Gloss.*, I, p. 326, v.<sup>e</sup> *arma plena*, ou p. 791, v.<sup>e</sup> *capellus ferreus*, ou II, p. 695, v.<sup>e</sup> *albergellum*.

28. Id., *loc. cit.*

29. Id., *loc. cit.*

30. Id., *op. cit.*, p. 614. Ap. Du Cange, *Gloss.*, II, p. 695, v.<sup>e</sup> *albergellum*.

31. M. Paris, *Hist.*, p. 149. Ap. Du Cange, *Gloss.*, II, p. 695, v.<sup>e</sup> *haubercum*.

Ce même auteur cite une levée de troupes effectuée pour la défense du royaume. Chacun est invité à s'armer suivant sa fortune. Le haubergon reste l'armure de tous les hommes de la classe moyenne :

xiii<sup>e</sup> siècle ... ad 15 libratas terrae, unam loricam, capellum ferreum, gladium, cultellum et equum.

Ad 10 libratas terrae, unum habergetum, capellum ferreum, gladium, cultellum et equum.

Ad centum solidatae terrae, unum perpunctum, capellum ferreum...<sup>32</sup>

Des obligations de même nature figuraient aussi dans les règlements édictés par les rois d'Ecosse. Un capital de quinze livres entraînait le devoir de posséder cheval, haubergon et chapeau de fer, épée et dague :

xiii<sup>e</sup> siècle Habens 15 libras, habeat equum, habergeon, capitum de ferro, ensu et cultellum, qui dicitur dagger<sup>33</sup>.

Les charges imposées par leurs rois aux sujets écossais furent ensuite modifiées et s'énoncèrent comme suit :

xiv<sup>e</sup> siècle Habeat pro corpore suo, in defensione regni, unum sufficientem actonem, unum basinetum et chirothecas de guerra.

Qui non habuerit actonem et basinetum, habeat unum bonum habergellum et unum capitum de ferro et chirothecas de guerra<sup>34</sup>.

Les gants armés devenaient obligatoires ; le casque était le bacinet ou un chapeau de fer ; l'armure du torse, un auqueton ou un bon haubergon.

Toujours à la même époque, les statuts maritimes de Marseille exigent qu'à bord des navires marchands d'un certain tonnage se trouve une garnison d'hommes prêts à défendre la cargaison :

1274 Decernimus quod omnes mercatores portantes in aliqua nave Massiliae... habeant et portent ad minus loricam vel ausbergotum<sup>35</sup>.

Ce choix laissé aux armateurs entre la *lorica* ou l'*ausbergotum* ne laisse pas de doute sur le sens dans lequel il faut entendre ce nouveau mot latin. Du Cange l'a d'ailleurs trouvé dans l'un des manuscrits du *Roman de Renart*, où le mot latin est retraduit en français :

xiv<sup>e</sup> siècle Ne fust le haubercot vestu<sup>36</sup>.

32. Id., *ibid.* Ap. Du Cange, *Gloss.*, II, p. 170, v.<sup>o</sup> *juratus*.

33. Statuta Wilhelmi I, regis Scotiae, cap. 23. Ap. Du Cange, *Gloss.*, I, p. 805, v.<sup>o</sup> *capitum*.

34. Statuta secunda Roberti I, Scoliae regis, cap. 27. Ap. Du Cange, *Gloss.*, I, pp. 116-117, v.<sup>o</sup> *Actos*.

35. Statuta Massiliens, ms. IIb. 4, cap. De Garnizonib[us] in navibus portandis. Ap. Du Cange, *Gloss.*, II, p. 695, v.<sup>o</sup> *ausbergotum*.

36. Cf. Du Cange, *Gloss.*, v.<sup>o</sup> *ausbergotum*.

L'emploi de ce vocable ne fut qu'éphémère. Son existence offre le grand intérêt d'attester l'exactitude de l'étymologie que nous avons donnée au mot *haubergon*. *Haubert-cotte* et *haubert-gone* sont des substantifs composés, de formation identique, écrits en un seul mot, et latinisés par les clercs du moyen âge.

En France, les Ordonnances royales imposent, à diverses reprises, le port du haubergon ou du pourpoint à certaines catégories de combattants. Elles le prescrivent pour les troupes à pied :

1303 Seront armés les sergents de pié, de pourpoint et de hauberjons, gamboison, de bacinez et de lances<sup>37</sup>.

Plus tard, un homme d'armes devra être accompagné d'un suivant. C'est la naissance de la *lance fournie*, qui sera le groupe constitué de combattants équipés d'armes différentes pour se compléter et se soutenir les uns les autres. L'homme d'armes aura :

1351 ... un vallet avec lui, armé de haubergeon, de bacinet à camail, de gorgerette, de gantellez et chope par dessus le haubergeon<sup>38</sup>.

A la même date, l'arbalétrier sera protégé par un porteur de bouclier. Il devra avoir auprès de lui :

1351 ... un pavesier armé de plate ou de haubergeon<sup>39</sup>.

Le port du haubergon est alors devenu si commun dans notre pays que le nom sert à désigner ceux qui en sont vêtus. Le roi de France, Jean le Bon, ordonne ainsi que tout chevalier-banneret connaisse par son nom chacun des hommes servant sous ses ordres :

1351 Voulons que les dits banneret sachent par nom et par seurnom et aient cognissance des gens d'armes et haubergeons qui seront en leur compagnie<sup>40</sup>.

Un chroniqueur écrit que les anglais et les bretons de la célèbre *Bataille des Trente*, quand ils se présentèrent sur le terrain de leurs exploits :

1351 ... armez furent de plates, bacines, haubergons<sup>41</sup>.

Lorsque le roi de France, Charles VI, confirma les priviléges que le dauphin Humbert II, dernier souverain du Dauphiné, avait accordé aux

37. *Ordonn. des rois de France*, t. I, p. 383.

38. *Id.*, t. IV, p. 67.

39. *Id.*, t. IV, p. 69.

40. *Id.*, t. IV, p. 67.

41. *Bataille des Trente Anglois et des Trente Bretons*, p. 20, édit. Crapelet.

Briançonnais, la Charte royale prescrivit qu'ils seraient, à l'appel de leur Bailli, tenus de se rendre à l'armée au nombre de cinq cents, équipés de la manière qui suit :

- 1381 Quingenti Clientes, medietas cum balistis, et alia medietas cum lanceis...; et omnes de dicto numero cum propunctis, gorgieriis, bacignetiis alberjontis, ciroteciis ferreis, platis seu alberjonis mallie competentibus, ense et cutello et aliis necessariis<sup>42</sup>.

On reconnaît aisément dans ce latin les pourpoints, les gorgières, les bacinets à camail, les gants de fer, les plates et les haubergons, convenablement garnis de mailles.

Les Flamands ne sont pas équipés différemment. A la veille de la bataille de Comines, les Français disaient d'eux, après avoir franchi la Lys :

- 1382 ... ils sont mal armés, et nous avons nos glaives à fers longs et acérés de Bordeaux, et nos épées aussi. Jà haubergeons qu'ils portent ne les pourront garantir<sup>43</sup>.

Cuvelier donne le même équipement à l'armée rassemblée par le roi de Castille :

- 1383 L.M. ou plus de gent bien adoubée.  
N'i a celui qui n'ait l'armeure endossée,  
bacinet, haubergeon, lance, escu et espée<sup>44</sup>.

Un poème anglais célèbre la victoire d'Azincourt et le rôle important que jouèrent les archers, dont les flèches perçaient les pièces de poitrine, haubergons et bacinets des Français :

- 1415 Oure archorys they schot full hartely,  
they made the Frenche men faste to blede;  
her arowys they wente wit full good sped.  
Oure enemyes wit them, they gane downe trowne  
thorow breste plats, habourgenys and basnets<sup>45</sup>.

Ce ne sont pas seulement les mercenaires qui utilisent le haubergon. En ces temps troublés, les civils, pour défendre leur cité, avaient fréquemment à prendre les armes. De nombreux testaments de bourgeois ou d'artisans font état des haubergons qu'ils possédaient et qu'ils léguent à

42. *Ordonn. des rois de France*, t. VII, p. 727.

43. *Froissart, Chroniques*, liv. II, ch. CLXXXIII.

44. Cuvelier, *Chronique de Bertrand du Guesclin*, édit. Charrière, t. II, vv. 15661-15663, Paris, F. Didot, 1839.

45. *The batayll of Agyns Corte*. Ap. Th. Hearne, *Vie de Henry V*. Cf. Buchon, *Choix de chroniques et mémoires relatifs à l'histoire de France*, p. 735, Paris, Delagrave, a. d.

quelque parent ou ami. On relève ainsi, dans la seule ville de Douai, de nombreuses donations :

- 1274 (Marguerite Baudaine, femme de Gilles Mulet, donne par testament) à Potin, fil de Aalis, unes couvertures de chaval de fier, 1 haubiert, une coife, unes cauces de fier et un haubregeon<sup>46</sup>.
- 1385 Ysabel Gauchie, vesve de Huon Nazet, bourgeois de Douai, donne... toutes les armures... assavoir un auquetton, un haubregon, un bachelin à camail, un wantelet et une gorgière<sup>47</sup>.
- 1400 Pierre Couttaulx, cordewainier, donne à Jean Regnault son haubregon et les brachellez<sup>48</sup>.
- 1400 Jehan dou Mes, bourgeois, donne à Hanotin Le Mierre... toutes ses armures, excepté la cotte de fier, et 1 autre haubregon<sup>49</sup>.
- 1400 Richard Boinebroque... donne à l'église Saint-Pierre... haubregon, bachelin à camail...<sup>50</sup>.
- 1415 Jacquemars de Hesdin, caudrelier, donne à son filloœul son meilleur haubrejon, sa cappeline, le housecol, deux paires de braceletz, uns wantelès<sup>51</sup>.
- 1415 Nicaises Logier, bourgeois de Douai, donne à Engheran Danion son boin haubregon, une cappeline, un housecol et une pieche d'acier<sup>52</sup>.

Les chroniqueurs confirment combien le port de ce harnois était commun au xv<sup>e</sup> siècle. Jean Jouvenel des Ursins note dans la chronique de Charles VI :

- année 1411 On trouva de seize cens à deux mille bons compagnons armés de haubergeons, jacques, salades ou bacinets<sup>53</sup>.
- année 1415 Quatre mille gros valets armés de capelines berruyères, haubergeons, grosses jaques et grandes haches<sup>54</sup>.

L'auteur anonyme qui décrit le costume militaire des Français en 1446, après avoir parlé de l'équipement des hommes d'armes, composé de harnois blanc, de celui des archers formé de jaques ou de brigandines, continue ainsi son exposé :

- 1446 Item, y use len encors dune autre maniere de gens armez seulement de haubergeons, sallade, gantellez et harnoys de jambe<sup>55</sup>.

46. Bibl. publ. de Douai, fonds des Huit-Prêtres, n° 2. Ap. Dehaisnes, *Documents...*, L I, p. 67. Lille, Danel, 1886.

47. Arch. de Douai, série FF. Actes passés devant les échevins. Ap. id., *ibid.*, t. I, p. 618.

48. Arch. de Douai. Testam. en chirog. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 207.

49. Arch. de Douai, série FF. Ap. Dehaisnes, *op. cit.*, I, p. 787.

50. Arch. de Douai, série FF. Ap. id., *loc. cit.*

51. Arch. de Douai, Testaments. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 232.

52. Arch. de Douai, Testaments. Ap. id., *ibid.*, II, p. 39.

53. Jouvenel des Ursins, *Histoire de Charles VI*. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 64.

54. Id., *ibid.*

55. R. de Belleval, *Du costume militaire des français en 1446*, p. 4, Paris, Aubry, 1866.

Olivier de la Marche, dans le récit de la révolte des Gantois contre le duc de Bourgogne, dépeint ceux-ci :

1453 ... armés de leurs jaques, haubergeons, panciers et huvettes<sup>56</sup>.

Pour Jacques du Clercq, il faut que chaque homme d'armes ait avec lui :

1467 ... son valet, lequel estoit armé de sallade, bringandine, jaquet ou haubergeon... et deux archiers à cheval... du moins avoient iceulx archiers tous jacquets ou bons haubergeons<sup>57</sup>.

A la même époque, une ordonnance fixe les habillements de divers hommes de troupe :

1471 ... le couleuvrinier un haubergeon, l'arbalétrier un haubergeon et le crét, et le picquemaire un jacque ou haubergeon, lequel qu'il voudra, et s'il choisit le haubergeon, il aura avec un glaçon<sup>58</sup>.

Il ne faudrait cependant pas croire que seuls les simples soldats revêtaient le haubergon. Bertrand du Guesclin ne s'équipait pas autrement :

1383 Quant vint à lendemain que Bertran se leva  
 . . . . . I. bon gippon ouvré vesti et boutonna,  
 . . . . . I. aubregon dessus vesti et endossa,  
 dessus ce aubregon I. grant jacque posa<sup>59</sup>.

Le duc d'York, qui répartit ses armures par testament,

1415 devise à Phelipp Beauchamp le hauberion qu'il saloit porter<sup>60</sup>.

Quand Jean sans Peur eut été assassiné sur le pont de Montereau,

1419 il fut tantôt, par les gens du dauphin, dévêtu de sa robe, de son haubergeon, de ses arneaux et de toutes autres choses<sup>61</sup>.

Les comptes de l'Ecurie, ceux des maisons de Savoie, de Bourgogne et d'Artois, citent à maintes reprises des achats de haubergons, ou leur confection sur mesure, pour les rois, les ducs, les comtes et les plus hauts personnages. Nous en verrons plus loin de nombreux exemples.

Il est un texte que nous tenons encore à citer ici, parce qu'il indique la place prise par le haubergon dans l'histoire de la Chevalerie, à une

56. Olivier de la Marche, *Mémoires*, liv. I, chap. XXVIII, édit. Buchon, p. 483.

57. Jacques du Clercq, *Mémoires*, liv. I, chap. XXXVII, p. 396, édit. Reiffenberg, Bruxelles, Lacroix, 1835.

58. La Barre, *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, II, p. 287. Ap. Reiffenberg, op. cit., p. 38, Bruxelles, Lacroix, 1835.

59. Cuvelier, *Chronique de Bertrand du Guesclin*, t. I, p. 65, éd. cit.

60. Testament du duc d'York. Ap. Rymer, *Fœd.*, t. IX, p. 309. Cf. Gay, *Gloss.*, I, p. 64.

61. E. de Monstrelet, *Chronique*, p. 464. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 446.

époque où celle-ci, depuis fort longtemps, ne se souciait plus du haubert. C'est le récit de l'investiture d'un jeune écuyer. Le postulant, écrit l'auteur de *Perceforest*, quitta d'abord "ses draps d'escuyer et chaussa brayes neuves", puis reçut de la main des dames "blanche chemise" et "cotte de vermeil cendal". Il paraît alors devant le roi. Là un chevalier "luy alla endosser ung hoqueton moult bel et moult riche". Enfin, il se présente devant un autre de ses parrains :

xve siècle Si luy va vestir ung haubergeon et puis luy dist: Damoisel, je vous ay  
vestu ce haubergeon qui vous donne à entendre que doresnavant devez avoir  
le cuer fier hardy et entreprenant en toutes voz operations et faitz de che-  
valerie toutes fois que endossé l'aurez <sup>62</sup>.

Les chevaliers ne s'équipaient pas différemment en Angleterre qu'en France. Chaucer énumère ainsi les pièces du harnois que porte l'un de ses héros, sir Topas, dans l'ordre où Cuvelier range celles de Bertrand du Guesclin. Par dessus les braies et la chemise, il doit vêtir, lui aussi, auqueton, puis haubergon, haubert et enfin sa cotte d'armes :

xive siècle Of cloth of lake fin and clere  
a breche and eke a sherte,  
and next his sherte an haketon,  
and over that an habergeon  
for piercing of his herte,  
and over that a fin hauberk  
was all y wrought of Jewes work,  
ful strong it was of plate,  
and over that his cote-armure  
as white as is the lily floure  
in which he wold debate <sup>63</sup>.

Le haubergon tient alors une place si importante dans l'équipement des hommes de guerre qu'Alain Chartier, celui que ses contemporains appelaient "le Père de l'éloquence française", tient le port du haubergon pour symbole de la valeur militaire. Il lui donne le rôle que les auteurs des gestes et des romans de chevalerie prêtaient au haubert. Son patriottisme l'entraîne dans une vigoureuse critique des moeurs de son temps. Chacun subit ses sarcasmes. L'armée n'est pas épargnée :

1422 Nul ne souloit estre dit escuier s'il ne s'estoit trouvé en fait de souveraine  
proesce, nul n'estoit appellé aux gaiges d'ome d'armes s'il n'avoit pris  
honnestement prisonnier de sa main; maintenant savoir ceindre l'espée et  
vestir ung hauberjon suffist à faire ung nouveau capitaine <sup>64</sup>.

62. *Perceforest*. Ap. Karl Bartsch, *Chrestomathie*, p. 486, Leipzig, 1875.

63. G. Chaucer, *Rhyme of sir Topas*. Ap. J. R. Planche, *Hist. of British costume*, p. 162, London, Ch. Knight, 1836.

64. Alain Chartier, *Le quadrilogue invectif*, édit. Droz, p. 56, Paris, Champion, 1950.

Les textes ne révèlent pas seulement l'adoption générale du haubergon par les gens de guerre de tout rang, son port par les chevaliers et son usage par les civils prêts à défendre leur ville, ils nous enseignent aussi quelles furent la forme et la nature de cette pièce du harnois.

Tout comme les hauberts et les broignes des chansons de geste, les plus appréciés sont les

1306 hauberjons menus mailliez<sup>65</sup>.

Nous avons vu, en étudiant l'origine du mot *maille*, la signification que les auteurs du moyen âge donnaient au verbe *mailler* et la nature des pièces du harnois, dites *menu mailliez*. Nous avons cité, par ailleurs, certains articles des statuts des haubergiers indiquant que les vêtements qu'ils confectionnaient pouvaient être faits de mailles clouées ou plaquées. Nous avons remarqué qu'il existait deux procédés différents pour la clouure des mailles. Il a existé des haubergons dont les mailles étaient clouées suivant l'une ou l'autre technique. Les inventaires et les testaments le spécifient parfois :

1322 Item, un boin haubergon de la *haute clavre* de Cambli<sup>66</sup>.

1378 Lego Thome Paynel nepoti meo... unum habergeon de *alto clowour*<sup>67</sup>.

1381 A Jehan Wallet le jouene, son boin haubregoin de la clavure de Cambely.  
A Thumas Pilatte, un haubregon de *demy clavure*<sup>68</sup>.

Ainsi qu'on le voit, les haubergiers de Chambly ne montaient pas seulement des vêtements formés de mailles lacées les unes aux autres. Ils pratiquaient également la clouure. Tout aussi bien que les maîtres du métier installés à Paris ou à Amiens, ils connaissaient les diverses techniques de l'haubergerie.

Dans son curieux poème du *Pèlerinage de la vie humaine*, Guillaume de Digulleville place un long éloge du haubergon. Le pèlerin ingénue confesse naïvement son ignorance à la Dame :

65. G. Guiart, *op. cit.*, t. II, v. 8089.

66. Arch. du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes, B. 278, n° 5475. *Invent. des objets mobilisés trouvés à Courtrai, après la mort de Robert de Béthune, comte de Flandre, 27 sept. 1322.* Ap. Dehaïmes, *Doc. et extr. div. concern. l'hist. de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XV<sup>e</sup> siècle*, p. 246, Lille, Danel, 1886. Dans cet ouvrage, la reproduction de la première ligne de ce document de 1322 est défigurée. Les mots "haubergon de la haute" ont été omis. Le texte est réduit à "un boin clavre de Cambli", alors que le manuscrit énonce "un boin haubergon de la haute clavre de Cambli".

67. *Testam. de J. de Fosse*, "Archaeological Journal", t. IV, p. 269. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 15.

68. Arch. de Douai, série FF. Actes passés devant les échevins. Ap. Dehaïmes, *op. cit.*, p. 578.

vers 1350 ... onques je n'avoie usé  
d'armes, ne armé n'avoie esté.  
Dame, dis je, arme monstrez,  
je vous en pri se vous voulez,  
les quieus armes prendre je dois,  
et comment armer je me dois<sup>69</sup>.

Et la Dame lui offre d'abord un gambison, dont elle lui vante les qualités. Elle lui montre ensuite un haubergon :

Adonc ataint un haubergon  
d'une belle et plaisante façon,  
et me dit: Pren ce garnement  
qui fait fu anciennement<sup>70</sup>.

Avec ce vêtement, le pèlerin n'aura plus à craindre quoi que ce soit, même pas la mort :

... qui est de ce haubergon  
vestu ne la prise un bouton<sup>71</sup>.

Il peut avoir pleine confiance. Les mailles de cette armure sont en acier trempé et toutes ont été soigneusement clouées et rivées :

Ce garnement forgea jadis  
le fèvre du lointain païs,  
qui forgea l'aube et le soleil,  
sans tenailles et sans martel...  
Onques n'en fu maille rompue...  
Car des clous dont fu encloé  
le filz au fèvre a fort rivé.  
Estoient toutes bien cloées  
les maillettes et rivées.  
Le fer ausi trempé en fu...  
Pourquoy assez en fu plus dur  
le haubergon et plus seur<sup>72</sup>.

Le manuscrit de ce poème offre d'autant plus d'intérêt que chaque page est ornée de miniatures pour illustrer le texte. La Dame montre d'abord au pèlerin l'ensemble des pièces d'un harnois alignées sur une tringle. Le haubergon placé à cheval sur ce support est assez souple pour prendre de part et d'autre<sup>73</sup>. Lorsque la Dame l'en décroche, elle le

69. Paris, Bibl. Nat., ms. fr. 1645, f. 29 r.

70. Id. f. 30 r.

71. Id., f. 30 v.

72. Id., ibid.

73. Id., ff. 28 v. et 30 r. Viollet-le-Duc a composé fidèlement, d'après ces miniatures, la vignette 23 reproduite dans son dictionnaire, t. V, p. 98. Les deux miniatures sont presque identiques l'une à l'autre.

tient à bout de bras, et le fait admirer à son visiteur<sup>74</sup>. Le haubergon offre alors l'apparence de la capote d'un fantassin de 1914, dont on aurait surélevé le col pour qu'il recouvre les joues et la nuque. Plus tard, le pèlerin dédaigne toutes ces armures. Il s'en dépouille. Une dernière miniature le présente, debout, à côté de son équipement guerrier jeté au sol<sup>75</sup>. Gambison et haubergon y sont tous deux étalés conservant la forme du corps, comme le font les vêtements qu'on laisse tomber à terre après les avoir dévêtus.

D'après les miniatures d'autres manuscrits, Viollet-le-Duc figure un combattant qui revêt son haubergon<sup>76</sup>, et un serviteur qui tient sur le bras le haubergon de son maître<sup>77</sup>. Cette pièce du harnois y présente ce même aspect de pardessus à capuchon. Viollet-le-Duc a cru reconnaître un haubert dans le premier dessin, un haubert ou une broigne dans le second.

Il est bon de remarquer la fidélité avec laquelle les artistes du temps ont représenté sur leurs miniatures les mailles pleines et arrondies de ces vêtements, alignées alternativement une rangée dans un sens, la suivante en sens opposé. C'est exactement le dessin de l'aspect que les sculpteurs leur ont donné sur leurs reliefs. Au XII<sup>e</sup> siècle, l'auteur du tympan qui décore l'église de Sainte-Foy, à Conques, figure ainsi le haubergon du cavalier dont s'emparent les démons; celui du cloître de San Juan de Duero, à Soria, en Espagne, revêt d'un même vêtement l'exécuteur qui a décollé saint Jean-Baptiste. Ce haubergon à mailles rondes est souvent l'uniforme des hommes de troupe en action dans les scènes religieuses, telles les images sculptées du *Massacre des innocents*, que l'on peut voir à Arles (Bouches-du-Rhône), sur un chapiteau du cloître de Saint-Trophime; à Norrey (Calvados), sur une frise de l'église; ou à Paris, sur la porte du cloître de Notre-Dame. Les soldats d'Hérode accomplissent leur besogne, mains nues sur le chapiteau d'Arles, couvertes ailleurs par les manicles de leurs haubergons. Les gardes du Tombeau, dans les scènes de la *Résurrection*, portent également de pareils haubergons: à l'église de Saint-Gilles-du-Gard, sur le linteau de la façade; à celle du Bourget-du-Lac (Sayoie), sur le jubé placé aujourd'hui au fond du chœur. Il en est de même des soldats qui s'apprêtent à décapiter saint Nicaise sur le portail de l'église de Reims, et des combattants qui s'affrontent sur les médaillons en bronze de la cathédrale Saint-Jean, à Lyon. Les haubergons que les statuaires ont donné à saint Georges et à saint Théodore

74. Id., f. 30 v. Une vignette de Viollet-le-Duc reproduit le mouvement de cette miniature. *Dict.*, t. V, p. 99, vignette 25.

75. Id., f. 36 r.

76. Paris, Bibl. Nat., *Lancelot du Lac*, ms. fr., t. III (1250 env.). Ap. Viollet-le-Duc, *Dict.*, t. V, p. 83, vignette 12.

77. Paris, Bibl. Nat., *Li Roumans d'Alixandre*, ms. fr. (1260 env.). Ap. id., *ibid.*, t. V, p. 83, vignette 12 bis.



Fig. 5. — Haubergon à manicles, et cotte d'armes. Coiffe délacée montrant l'endroit et l'envers des mailles rondes de haubergerie, plaquées, sans soutien de cuir ni d'étoffe. Chartres, cathédrale, détail de la statue de saint Théodore, sculptée entre 1230 et 1250. (Cliché Archives photographiques des Monuments historiques.)

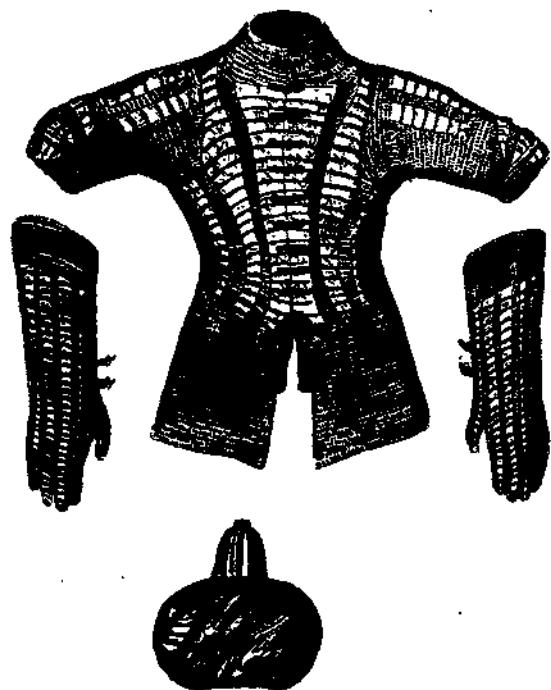
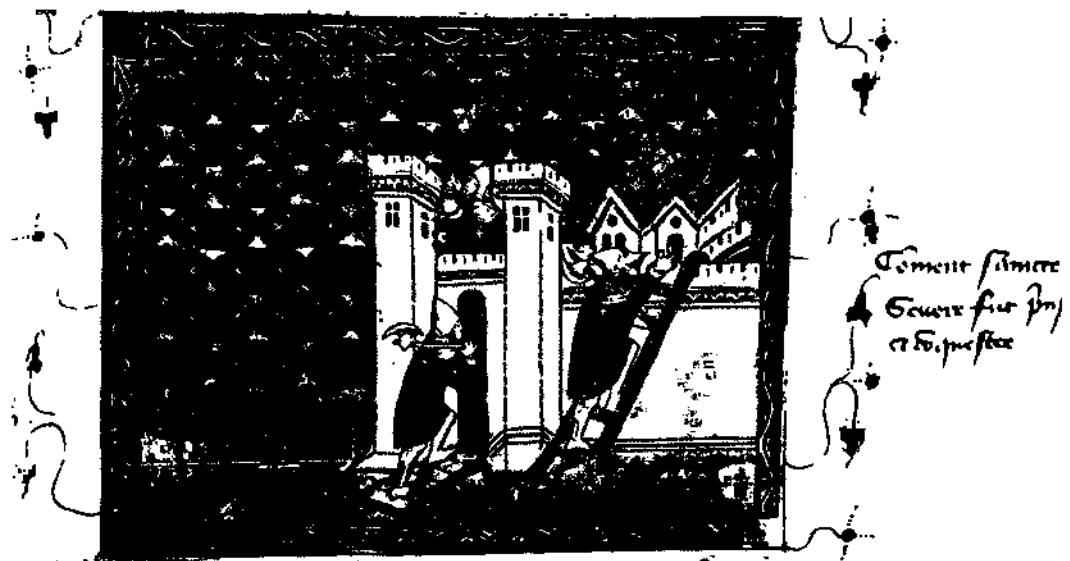


Fig. 6. — Dolman et gants de jaseran, casque en forme de turban, ayant appartenu à Barberousse, xvi<sup>e</sup> siècle. Planche de l'*Inventory iluminado*, Madrid, Real Armería. (De ces trophées, la Real Armería ne possède plus que le casque.)



Comment sainte sevère fut prise et conquisse  
 Ceuere fut pris et conquisse  
 Et de bons vins et grault nance  
 Et de lave ensaviers et flém balette

Fig. 7. — Haubert porté sous le bascinet et pans étalés sur le jaque. Geoffroy Païen et ses compagnons à la prise de Sainte-Sévère. "Ils ont, écrit Cuvelier, bien armé et le chef et le bu, chacun ont auqueton et bon haubert vestu", xive siècle. Miniature du manuscrit de la *Chronique de Bertrand du Guesclin*. Paris, Arsenal, ms. 3141, f. 307 v. (Cliché Bibliothèque Nationale.)

Fig. 8. — Haubergons et chausses de mailles plates, xive siècle. Détail du dos d'un miroir en ivoire. Florence, Musée National (anc. collection Carrand). (Cliché Alinari.)



à Notre-Dame-de-Chartres ; à Robert d'Artois et à Charles d'Evreux à Saint-Denis ; à Bernard de Comminges à Toulouse, ont tous même apparence. C'est celle que montrent également certaines pièces de hauberterie, entre autres les manches et les fautes, que l'on voit plus tard sur des bas-reliefs, notamment les stalles de la cathédrale de Tolède, le saint Georges à cheval de la chapelle du château de Gaillon<sup>78</sup>, et les soubassements du tombeau de François I<sup>79</sup> à la basilique de Saint-Denis. Les plus anciennes de ces sculptures remontent au XII<sup>e</sup> siècle, les plus récentes datent de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

Les statues de Chartres, celles de Saint-Denis et de Toulouse<sup>80</sup>, permettent de voir l'envers de la coiffe faisant partie du haubergon. Il est exactement semblable à l'endroit. Il s'agit donc de vêtements de mailles plaquées ou lacées, sans aucun soutien continu d'étoffe ou de cuir. Les miniatures de certains manuscrits montrent pareillement au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, comme au début du XV<sup>e</sup>, l'envers de haubergons montés suivant la même technique<sup>81</sup>.

Sur de nombreux panneaux du retable de Santa Quiteria à Palma de Majorque, des guerriers du XIV<sup>e</sup> siècle, sont vêtus d'un haubergon formé, au contraire, de mailles rondes de haute clouure, disposées en imbrication. Elles sont semblables aux écailles de la *lorica squamis conserta* que portent des légionnaires romains sur la colonne Marc Aurèle, ou aux mailles de la broigne du Goliath qui se trouve sur une colonne du XII<sup>e</sup> siècle, dans l'église de Saint-Gilles-du-Gard. A Milan, sur un bas relief, les deux premiers soldats d'un défilé portent, le premier, un haubergon dont les mailles sont alignées une rangée dans un sens, la suivante en sens contraire, tandis que le haubergon du second est garni de mailles imbriquées.

Ces harnois furent également composés de mailles quadrillatères. Le trésorier de la maison de Savoie justifie ainsi, sur ses comptes, un règlement qu'il a effectué :

1375. *Precio duorum auberjonorum, seu panceronorum, pro domino unius videlicet de mallia plata, et alterius, rotunda*<sup>81</sup>.

Les sculpteurs romans confirment l'existence et l'ancienneté de ces haubergons de mailles plates, tout comme ils témoignent en faveur des mêmes vêtements garnis de mailles rondes. On peut voir des guerriers qui portent cet habillement formé de mailles rectangulaires, en Espagne, sur un relief du cloître de Santo Domingo de Silos, représentant les

78. Aujourd'hui à Paris, Musée du Louvre.

79. Toulouse, musée.

80. New-York, Pierpont Morgan Library, Bible Maciejowski; London British Museum, Poème de Christine de Pisan. Ap. F. M. Kelly et R. Schwabe, *A short history of costume and armour, plates VI et XXVI*, London, Batsford Ltd., s. d. (1931).

81. Arch. cambr. de Turin. Comptes des Trésor. gén. de Savoie, n° 33, ropalet de parchemin, cursus 18. Ap. Ch. Buttin, *Les armures à l'épreuve*, p. 22, note 2, Annecy, Abry, 1901.

gardes endormis auprès du tombeau du Christ; en France, à Saint-Benoit-sur-Loire (Loiret), sur le chapiteau du miracle de saint Benoît; à Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme), sur le chapiteau de la Passion; à Clermont-Ferrand, église de Notre-Dame du Port, sur celui des Vertus et des Vices; à Orcival, sur le chapiteau des démons et des guerriers; au Musée du Louvre, sur le chapiteau des Saintes Femmes au Tombeau, provenant de Saint-Pons-de-Thomières (Hérault).

Sur divers dos de miroir, les ivoiriers français du XIV<sup>e</sup> siècle ont sculpté des scènes représentant *l'assaut du château de l'Amour*. Ils y ont figuré minutieusement en bas relief, avec la précision et l'exactitude de leur style, des chevaliers couverts de leur armure. Le Musée National de Florence possède ainsi, parmi les objets d'art provenant de l'ancienne collection Carrand, l'image de nombreux chevaliers vêtus de haubergon à mailles plates, ciselés en un temps très proche de la date à laquelle le comte de Savoie achetait un pareil harnois.

Dans le jubé qui décore le chœur de l'église au Bourget-du-Lac, l'un des deux gardes du Tombeau apporte d'ailleurs un témoignage exceptionnel sur les formes plates et rondes des mailles de haubergerie. Alors que son compagnon a délacé la coiffe de son haubergon, et, assoupi, soutient son front de la main droite, il dort, lui, la tête enfermée dans la coiffe de son haubergon. Les deux vêtements sont formés de rangées de mailles rondes alternativement alignées en sens opposés. Tous deux portent également des chausses de mailles de haubergerie. Pour le premier, les mailles de ces chausses sont rondes comme celles de son haubergon; les chausses du second sont, au contraire, garnies de mailles plates, alignées en diagonale autour de ses jambes. Elles forment un dessin semblable à celui des armures vêtues par les chevaliers, sur l'un des dos de miroir en ivoire, que l'on peut voir à Florence.

Un texte presque contemporain cite les conditions auxquelles doit répondre un haubergon destiné à faire partie du costume d'un chevalier pour un combat judiciaire. Il énumère en détail diverses éventualités, afin d'éviter toute contestation. Les mailles de ce haubergon peuvent être en fer, en acier ou en laiton, pour leur totalité ou en partie. Le corps et les manches peuvent être de n'importe quelle longueur et ampleur. Le vêtement est muni d'aiguillettes de cuir ou de tresses de chanvre, pour fixer des pièces d'armure rigides, telles des avant-bras, cubitières ou autres, placées aux endroits où le désire celui qui le porte. Il est garni de courroies, boucles et ardillons, de fer, d'acier ou de laiton, pour s'ajuster sur le corps. Une ou plusieurs ceintures, en tissu de soie ou fil de chanvre, peuvent, en plus, le fixer au corps, à la taille, aux poignets ou tout autre lieu:

1386 Item d'un haubregeon estre vestu & armé, de maille de fer & d'acier & de leton, ou de l'un & de l'autre, de l'un sans l'autre, ou de tous ensemble, & de telle longueur & leze comme me semblera estre profitable pour le corps & le bras, auquel aura mis & attaché aiguillettes de cuir ou tresses de chanvre à lier & attachier o mes autres pieces, estoffées en l'endroit et ex lieux que me sera nécessaire & prouffitable, & qui seront garnis de boucles & hardillons de fer, d'acier & de leton, ou de l'un d'eux, ou des deux ensemble, et est ceint par dessus o ceinture de corde de fil de chanvre ou tessus de soye par tant de lieux & endroits de mon corps comme bon me semblera <sup>82</sup>.

De même, plus tard, afin que leurs termes s'appliquent à tous les cas, quelles que soient la forme et la nature des mailles, les statuts des haubergiers, publiés à Paris, énoncent la clause suivante, dans leur dernière rédaction :

1571 Item, que tous les maistres dudit mestier pourront faire et œuvrer de toutes sortes de haubergeons... et aultres ouvraiges despendans du dit mestier, tant de fer que d'acier, soit qu'ils soient ronds, quarrez ou platz que de toutes aultres diverses et nouvelles façons, en quelque sorte et manière que ce soit, pourveu que lesdits ouvraiges et marchandises soient bien et deuement faicts, bons, loyaux et marchans <sup>83</sup>.

D'autres articles, que nous avons cités à propos des mailles plaquées, précisent que les mailles devaient être en bon acier trempé, mais que toutefois les haubergiers de Paris étaient autorisés à confectionner des vêtements en mailles de fer, à condition de le déclarer sans ambiguïté à leurs clients :

1407 ... aucun dudit mestiers ou autres vendront ou exposeront en vente dores-navant aucun ouvrage de haubergerie à Paris, ils seront tenus dire et déclarer, en faisant les contracts, à celui ou ceux qui les voudront acheter, si les denrées sont de fer ou d'acier.

En ce qui concerne en particulier les haubergons, ils étaient obligés de n'utiliser pour leur confection que des mailles neuves. Les mailles qu'ils récupéraient des vêtements hors d'usage ne pouvaient leur servir qu'à monter d'autres pièces de haubergerie :

1407 Item, que tous les ouvriers dudit mestier seront tenus de faire les haubergeons neufs, et autres ouvrages dudit mestier, bons et loyaux, et tout d'une mesme matière, c'est assavoir tout fer ou tout acier <sup>84</sup>.

Les meilleurs haubergons étaient évidemment ceux couverts de mailles d'acier, auxquelles la trempe avait donné la dureté et l'éclat. Elles re-

82. Lobineau, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, t. II, col. 673.

83. Ap. Lépinasse, *Les mest. et corporat. de la ville de Paris*, t. II, p. 337, art. 17.

84. Ap. id., *ibid.*, t. II, pp. 324-325, art. 4 et 9.

prenaient avec le fourbissage le brillant du neuf. On employait à cet usage le son des céréales, et l'on peut parfois relever dans les comptes quelque achat fait dans ce but :

1315 Tercoul pour fourbir haubrejons <sup>85</sup>.

Froissart n'a d'ailleurs pas manqué de citer le haubergon parmi les armes et armures d'acier trempé que les combattants fourbissaient entre les combats :

1364 Si commencèrent ces compagnons a mettre leurs armures a point et a fourbir leurs lances, leurs dagues, leurs haches, leurs plates, haubergeons, heaumes, bassinets, visières, épées et toutes manières de harnois <sup>86</sup>.

S'il ne s'agit pas de haubergon de mailles plaquées, le soutien sur lequel les mailles sont clouées est de cuir ou d'étoffe.

Philippe le Bon fait démonter l'un de ses haubergons et confectionner d'autres pièces à l'aide de ses mailles et des étoffes. Son trésorier doit payer l'armurier et le pourpointier qui ont collaboré à ce travail. Il inscrit les deux bénéficiaires l'un à la suite de l'autre dans ses livres :

1420-1421 A Perrin Dolsene, armurier, pour sa peine et salaire d'avoir fait de l'un des hauberjons d'acier a plate maille de mond. Sr uns pans, deux paires de manches et unes braconnières à un autre haubergeon pour lui, par marchié fait a lui, *xxix s. p.*

Et a Robin Galant, pourpointier, pour avoir faictes de son mestier lesdictes deux paires de manches, icelles garnies et mises à point et y livré les estoffes qui ont esté nécessaires, *xii sols parisis* <sup>87</sup>.

L'armurier a donc mis en pièces un haubergon. Avec l'étoffe et une partie des mailles, il a confectionné lui-même les braconnières et les pans d'un autre haubergon. Mais il a eu recours à un pourpointier pour fournir les étoffes, garnir et mettre à point les deux paires de manches sur lesquelles ont été fixées les autres mailles provenant du haubergon démonté.

Presque à la même date, une liste d'armures livrées par la Tour de Londres comprend des *habergeons of Meleyne*, probablement de Milan, desquels trois ont été démontés pour faire des manches :

1454-1455 ... broken to make slewys of Woyders and ye's <sup>88</sup>.

85. Arch. du Pas-de-Calais, A. 342. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 394.

86. Froissart, *Chroniques*, liv. I, part. II, ch. *CLXXXIII*.

87. Arch. du Nord, B. 1923. Deuxième compte de Guy Guibaut, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, 1420, 3 oct.-1421, 3 oct., f. 230.

88. Ap. S. Lysone, *Inventory of articles delivered out of the Tower*, "Archaeologia", t. XVI, 1812, p. 125, et A. Way, *Illustrations of medieval manners and costume...*, "Archaeological Journal", London, 1847, p. 230.

Toujours à la même époque, le duc de Bourgogne fait procéder à d'autres travaux de transformation vestimentaire. L'armurier, cette fois, fournit, lui-même, les étoffes nécessaires :

1425 A Jehan Vicheroul, armurier, demourant à Malines, pour la paine, salaire et estoffes d'avoir ralongié les manches de deux des hauberjons de mond. Sr et aussi pour avoir mis plusieurs mailles en ung autre de ses haubrejons, par accord fait à lui, ix sols<sup>89</sup>.

Vers la fin de sa vie, ce prince économie fait allonger les manches, élargir et transformer le haubergon de l'un de ses serviteurs. Il confie ce travail à un armurier de Bruxelles :

1465-1466 Au dit Jehan du Chesne dit Picard, pour avoir fait fendre ung petit haubregon qui estoit tout cloz et y fait faire des longues de letton et ralongié les manches, servant pour maistre Pierre le Nain, xviii sols<sup>90</sup>.

Les trésoriers, en d'autres occasions, ont spécifié sur leurs quittances l'emploi du cuir pour la remise en état de ces harnois. Les pans et les manches, plus exposés à souffrir de l'usure et du frottement, demandaient des réparations fréquentes. On peut lire ainsi dans les dépenses de l'hôtel de la comtesse d'Artois, pour son neveu Robert, futur comte de Beaumont :

1315 Pour refaire les pans et les bras d'un hauberjon, 4 s.  
Pour un braiel de cerf et pour un autre braiel pour assir les pans du haubregon Robert, 12 s.<sup>91</sup>.

Les peaux destinées à cet usage étaient travaillées spécialement pour conserver leur souplesse. On les traitait à l'alun, comme l'indique la quittance que voici :

1425-1426 A Monnot Machefoing, varlet de chambre et garde des joyaux de mond. Sr, pour xii peaux de cordouen houssé taint en noir et couroyé en alun à faire pourpoins et chausses à armer pour mond. Sr, vi livres<sup>92</sup>.

Une remarque d'un voyageur corrobore d'ailleurs cet emploi du cuir pour la confection des haubergons. Voulant décrire un vêtement turc

89. Arch. du Nord, B. 1933. Septième compte de Guy Guibaut, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, 1425, 3 oct. - 1426, 3 oct., f. 181.

90. Arch. du Nord, B. 2058. Deuxième compte de Guibert de Ruple, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, 1465, 1<sup>er</sup> oct. - 1466, 30 sept., f. 187 v.

91. Arch. du Pas de Calais, A. 342. Ap. Richard, *Mahout d'Artois*, p. 395. Cf. Gay, *Gloss.*, II, p. 196.

92. Arch. du Nord, B. 1933. Septième compte de Guy Guibaut, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, 1425, 3 oct. - 1426, 3 oct., f. 136.

c'est à eux qu'il le compare, en ajoutant toutefois qu'il serait plus approprié de le dénommer simplement cuirasse :

1332 Ils ont aussi aucun haubergon fait de cuir que on pourroit appeler plus proprement cuiraces que haubergons<sup>93</sup>.

Le choix et la qualité des étoffes de ces vêtements étaient d'une très grande importance, comme on le conçoit aisément. C'était de la solidité de leur tissu que dépendait la résistance du haubergon. Les mailles pouvaient être de fer ou d'acier, leur acier plus ou moins bien trempé. Si le soutien de cuir ou d'étoffe n'était pas assez robuste, le haubergon n'avait pas de valeur. Aussi voit-on les articles des statuts des haubergiers insister à maintes reprises sur cette question.

Les *haubergonniers* d'Amiens demandent ainsi à leur échevin de rappeler à l'ordre les membres de leur corporation et de leur imposer de nouvelles obligations, parce qu'il a récemment été vendu dans leur ville des

1481 haubregeries faites d'estoffes qui n'estoient pas bonnes ne souffrantes<sup>94</sup>.

Les statuts promulgués à Paris pour les *haubergers* prescrivent aux "maistres du dit mestier" :

1571 ... de faire les haubergeons... neufs, bons, loyaux et marchans, le tout d'une mesme matière et estoffe<sup>95</sup>.

Un autre article revient sur le même sujet. Il n'est permis de mettre en vente que la

1571 marchandise bien faite et de bonne estoffe<sup>96</sup>.

Une gravure d'un ouvrage paru en 1574<sup>97</sup> représente un haubergier au travail. Il est assis à son établi. Un soldat lui apporte une pièce de hauberge à réparer. Debout, celui-ci suit des yeux les mouvements que le haubergier exécute. L'artisan perce des trous dans des mailles à l'aide d'une drille, qu'il actionne d'une main et dont il dirige le forêt de l'autre.

93. Brochart L'Allemand, *Pass. d'Oultremer*, Bibl. Nat., ms. fr. 9087. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 15.

94. Arch. de l'hôtel de ville d'Amiens, reg. aux brefs et statuts, côté N., f. 211 v. Ap. A. Thierry, *Recueil des monuments inédits de l'histoire du Tiers Etat*, t. II, ch. CXLVII, p. 390, Paris, F. Didot, 1853.

95. Ap. R. de Lespinasse, *op. cit.*, t. II, p. 336, art. 16.

96. Ap. id., *op. cit.*, t. II, p. 337, art. 19.

97. Hartmann Schöpper, *De omnibus illiberalibus sive mechanicis artibus, humani ingenii sagacitate atque industria iam inde ab exordio nascentius mundi usque ad nostram aetatem adiunctis, incutientibus atque succinctus liber*, f. H 2, Francofurti ad Moenum, 1574.

Derrière lui, accrochés au mur, ostensiblement, d'autres outils de sa profession, les grands ciseaux des tailleurs et l'époussette des coupeurs.

Les pièces de haubergerie étaient entretenues par le fourbissement. Parfois cependant leur état demandait une révision complète. Elles devaient être alors confiées à un maître qualifié, expert en haubergerie, car il fallait déclouer leurs mailles pour les nettoyer sur leurs deux faces. Ceci fournissait l'occasion de les passer dans la *botte à tourner*, avant de les reclouer sur leur soutien de cuir ou d'étoffe :

1438 A Girard de Haynau, armurier de mondit Sr, pour avoir fait fourbir et fourby et nettoyer, desclouer et reclœr... vi haubregons, deux paires de manches d'acier, demi-corps de haubergerie, vi gorgerins de mailles, ung pan de maille...<sup>98</sup>.

Nous avons vu à propos de leur nettoyage que les vêtements de guerre étaient *rollés*, battus à coups de bâtons, pour chasser l'épaisse poussière que soulevait le galop des chevaux sur les routes et les champs de bataille, et qui se nichait dans les plis des étoffes et les interstices des mailles. Il fallait nettoyer les haubergons avant de les fourbir, avant de les éclaircir, comme disaient souvent les textes du temps :

1454 A Gillet l'armoyer pour avoir rolé et esclarcy ung haubregon apartenant à icelui Sr avec unes manches et ung gorgerin d'acier<sup>99</sup>.

Ces vêtements étaient également brunis. On se servait sans doute à cet usage de charbon de bois en poudre et de pierres dures, comme l'agathe ou la sanguine, ainsi qu'on le fera plus tard à Klingenthal. Quoiqu'il en soit, il fallait d'abord ôter la poussière, avant d'entretenir ce brunissement :

1450 A Messin Fromont, varlet de chambre et armurier de mondit Sr..., pour avoir nettoyé et rebruny xiiii haubergons, ensemble xiiii gorgerins, dix paires de manches de mailles et autres semblables menues pièces de haubergerie de l'armoirerie de mondit Sr le Duc, xl sols.

Item, pour avoir nettoyé et roolé par quatre fois ung grant hauberon de mailles à blouqués d'or que mondit Sr fait porter avecq lui, vi sols<sup>100</sup>.

Les armuriers du nord de l'Italie furent longtemps les producteurs les plus réputés des haubergons, et la renommée de Milan régna, sans conteste au début, en France, en Bourgogne et dans l'Artois. On en trouve l'écho

98. Arch. du Nord, B. 1963. Deuxième compte de Jean de Vison, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, 1438, 1<sup>er</sup> janv. au 31 déc., f. 206 v.

99. Arch. du Nord, B. 2017. Neuvième compte de Guillaume de Poupet, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, 1454, 1<sup>er</sup> janv. au 31 déc., f. 250.

100. Arch. du Nord, B. 2004. Cinquième compte de Guillaume de Poupet..., 1450, 1<sup>er</sup> janv. au 31 déc., f. 323.

dans les inventaires des armures de Louis X, de Robert de Béthune et de Jean sans Peur :

1316 2 haubergeons de Lombardie...<sup>101</sup>.

1322 un haubergon de Milan...<sup>102</sup>.

1420 Huit aubergons de Milan...<sup>103</sup>.

Christine de Pisan, la fidèle historienne de Charles V, raconte que pour équiper ses hommes d'armes, le roi de France

vers 1400 fist pourveance... de haubergons et azarans canaills forgeiz à Milan, à grant foison<sup>104</sup>.

Les armuriers d'outre-Rhin fabriquaient cependant, eux aussi, des haubergons, mais leur production était alors considérée d'une qualité inférieure. Dans les statuts qui sont joints par Charles VI à l'ancien règlement de leur métier, les haubergiers sont tenus à préciser la provenance des articles qu'ils mettent en vente.

La lettre du roi dont nous avons déjà parlé à propos des mailles plaquées, et qui servait d'introduction au nouveau texte, adressait à "ceuls qui s'entremectent de vendre" le reproche de tromper leurs clients sur le lieu d'origine de leur marchandise :

1407 ... en vendant ycelles denrées ilz afferment aux acheteurs que elles ont esté factes en Lombardie, et la vérité est au contraire que elles ont esté faictes en Allemagne ou autres pays, esquels on ne fait pas si seurs ouvrages que on fait esdites parties de Lombardie<sup>105</sup>.

Certains marchands vont même plus loin encore et n'hésitent pas à inscrire une fausse provenance sur les pièces qu'ils exposent :

1407 ... pour mieulx decevoir yceulx acheteurs, mectent ou font mectre yceulx vendeurs faulses marques ou saings en et sur lesdites denrées de haubergerie, lesquels sont contrefais aux saings des bonnes villes de Lombardie, où l'en a accoustumé faire et ouvrir de bonnes et seures armures<sup>106</sup>.

101. Invent. des armuriers de Louis X. Ap. Du Cange, *Gloss.*, I, p. 330.

102. Invent. de Robert de Béthune, comte de Flandre. Ap. Dehaisnes, *op. cit.*, p. 246.

103. C'est l'inventaire de l'armurerie trouvée en la chambre des joyaux de l'ostel de Mds le duc de Bourgogne, à Dijon, le xxv<sup>e</sup> jour de juillet mil cccc et vint. Ap. Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, t. II, p. 275, Paris, Plon, 1851.

104. Christine de Pisan, *Le Livre des faits et bonnes mœurs du sage roy Charles*. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 260.

105. *Ordonn. des rois de France*, t. IX, p. 205. Ap. Lespinasse, *op. cit.*, t. II, p. 323.

106. Id. Ap. ibid.

Pour mettre fin à de pareilles tromperies, les nouveaux statuts des haubergiers de Paris comprennent l'article suivant :

1407 Item, aucun dudit mestier ou autre qui s'entremecte d'iceluy mestier et marchandise de haubergerie à Paris, ne mectra ou fera mectre doresnavant sur haubergons d'Alemaignie ne d'autres pays, saings autre que celui du maistre qui les aura fait; et qui fera le contraire, les denrées seront confisquées au Roy nostredit seigneur.<sup>107</sup>

Les princes de Savoie s'approvisionnaient naturellement, eux aussi, au delà des Alpes. Leurs achats portaient soit sur des haubergons de botte cassée ou de haute botte, soit sur des haubergons de toute botte. Ce que signifient exactement ces expressions, ainsi que tout ce qui concerne l'épreuve des armures, a été étudié minutieusement<sup>108</sup>. Nous nous contenterons de rappeler les conclusions de Ch. Buttin à ce sujet, en reproduisant toutefois à nouveau quelques uns des documents qu'il a produits, pour ceux de nos lecteurs qui éprouveraient des difficultés à consulter ses études parues il y a déjà plus de soixante années.

On divisait, dès le XIV<sup>e</sup> siècle, les harnois de guerre en deux catégories. Il y avait, en France, les "plates de parve et de demi parve"<sup>109</sup>, et, en Italie, la "coiratia de probâ"<sup>110</sup> et la "coiratia de media proba"<sup>111</sup>. Les pièces d'épreuve avaient résisté aux viretons de l'arbalète à tour ou à mousle, dite à tilloles ou à coursel; les autres, aux traits de l'arc ou de l'arbalète ordinaire à croc<sup>112</sup>.

En avril 1412, les haubergiers cessèrent d'avoir, à Paris, le privilège, l'exclusivité, de la vente des haubergons, et Charles VI autorisa les bourgeois et les forains à vendre ces vêtements au même titre que les fabricants eux-mêmes<sup>113</sup>. Un arrêt du Conseil de Paris précisa peu après les obligations auxquelles devraient se conformer ces marchands pour vendre les pièces de haubergerie provenant des pays étrangers :

1416 ... lesdits marchans non ouvriers, faisans venir en nostre ville de Paris, quelconque de pièces de heaumerie, haubergerie ou autres harnois pour armer, de quelque nation ou pays qu'ils soient... seront tenus de dire et declarer de quel pays le harnois est et de quelle espreuve ils le vendent; c'est assavoir, ou d'espreuve simplement ou de demie espreuve, ou comme harnois commun, tel qu'il est, sans l'affermier d'aucune espreuve<sup>114</sup>.

107. Id. Ap. *ibid.*, p. 325.

108. Cf. Ch. Buttin, *Notes sur les armures à l'épreuve*, Annecy, Abry, 1901, et *Les flèches d'épreuve et les armures de botte cassée*, Annecy, Abry, 1907.

109. Beaurepaire, *Le clos des galées de Rouen*, p. 254.

110. Pardessus, *Lois maritimes*, t. IV, ch. XXVIII, p. 488.

111. Id., *ibid.*

112. Ch. Buttin, *op. cit.*, p. 30.

113. *Ordonn. des rois de France*, t. X, p. 5. Ap. Léspinasse, *op. cit.*, t. II, p. 326, note 1.

114. Coll. Lamoignon, t. IV, f. 12. Ap. id., *ibid.*, p. 326.

Les statuts des armuriers classent de même en France, dès cette époque, les armures rigides en "harnois de toute espreuve" et "harnois de demie espreuve"<sup>115</sup>. Ceux-ci recevaient le poinçon du maître qui les avaient forgés, tandis que les premiers étaient marqués deux fois de ce même poinçon<sup>116</sup>.

Le comte Amédée VII de Savoie avait pour armurier en titre un nommé Simond, dit Brulafer, dont les ateliers se trouvaient dans le val d'Aoste<sup>117</sup>. Son nom figure fréquemment dans les livres du trésorier de la maison de Savoie. On le rencontre entre autres pour des fournitures de haubergons : le trésorier inscrit qu'il :

- 1390 ... baillia contans du comandament monseigneur et per sa lettre à Symond Brulafer, armur de Mons. ..., per le pris de un auberjon d'acier de toute botte porté à Mons. en Rippaille le 2 jour du mois de juillet l'an dessus, et lequel Monseigneur a donné à Jehan de Dinant, 32 frans p. p. ad. 15 d.<sup>118</sup>.
- 1390 ... pour le pris de .i. auberion de botte cassée d'acier..., XL frans pour doner a un capitain de rotes<sup>119</sup>.

Le haubergon de botte cassée, dont il est question ici, avait subi l'épreuve du vireton de l'arbalète tendue par engin, tandis que celui de toute botte n'était qu'à l'épreuve de l'arc ou de l'arbalète ordinaire.

Deux ans plus tard, une armure de ce nom figure à nouveau dans les comptes de la maison de Savoie. Ses mailles présentent un caractère tout à fait particulier :

- 1392 Primerement baillié et délivré contans du comandement de mes Dames à Loys de Vissac pour le pris... de .i. auberion d'acier de botte cassé duquel toutes les mailles sunt seigniez du seigniet du maistre. Bailli ou dit Loys le dit jour... XL frans<sup>120</sup>.

Non seulement ce dernier haubergon avait été soumis à l'épreuve des plus puissantes arbalètes, mais l'armurier avait aussi apposé son poinçon sur chacune des mailles qu'il comportait. L'auteur des *Notes sur les armures à l'épreuve* pensait que pareil poinçonnage ne pouvait avoir été effectué que sur des écailles ou petites plaques de métal<sup>121</sup>. On ne connaît, à l'époque où il écrivait ceci, que des chemises de mailles de provenance orientale, dont les anneaux soient étampés d'inscriptions. Le

115. Statuts des armuriers de Paris en 1451 (*Ordonn. des rois de France*, t. XVI, p. 679). Ordonnance sur les mestiers des armuriers du royaume de France en 1467 (Arch. Y. 7, reg. des bannières, f. 89 v.). Statuts des armuriers fourbisseurs d'Angers en 1488 (*Ordonn. des rois de France*, t. XX). Ap. Ch. Buttin, *op. cit.*, p. 31.

116. Ordonn. du 20 mars 1452. Ap. Lépinasse, *op. cit.*, t. II, pp. 327-328.

117. Ap. Ch. Buttin, *op. cit.*, p. 12.

118. Arch. camér. de Turin. Comptes des Trésor. gén. de Savoie, n° 38, f. 62 v.

119. Arch. camér. de Turin. Comptes des Trésor. gén. de Savoie, n° 38, f. 68 v.

120. Arch. camér. de Turin. Comptes des Trésor. gén. de Savoie, n° 39, f. 163.

121. Cf. Ch. Buttin, *op. cit.*, p. 20.

D<sup>r</sup> Rose a découvert, plusieurs années plus tard, des mailles de fil métallique annulaires, d'origine allemande, sur lesquelles sont frappés soit des lettres, soit une date, soit un emblème floral<sup>122</sup>. Il est certain cependant que les mailles d'acier de ce haubergon de botte cassée, "seigniez du seignet du maistre", étaient des mailles pleines forgées rondes ou plates. Le mot *haubergon* n'a jamais été utilisé pour désigner un vêtement de mailles annulaires.

Les princes de Savoie offraient, ainsi que nous venons de le voir, des haubergons à des hommes de guerre. C'est un pareil cadeau que le comte Amédée VIII fit au messager qui lui apportait un présent du Saint-Père:

1393 Item, baillié et délivré contans de la dicte finance par la main et du commandement que dessus à Domeynne Ben, marchiand, pour le pris de un auberjon d'acier de toute botte acheté de luy por tant et donné à Robert Torombert exuier de nostre saint père le pape, ly queux a amené à Monseigneur une aquinée donné à mons. par ledit nostre saint père le pape le jour et an que dessus 30 fl. p. p. 128.

Nous avons cité, en étudiant les mailles clouées, les *quaderletti*, ces paquets que les forgeurs de Milan expédiaient au XIV<sup>e</sup> siècle en Avignon, et qui renfermaient chacun 3.840 mailles rondes. Ces mailles étaient vendues aux armuriers. Les comptes de la maison de Bourgogne renferment de nombreuses mentions d'achats ou de fournitures de mailles analogues, pour modifier, renforcer ou réparer des haubergons. Ces mailles se vendaient par cent pièces, et les armuriers n'achetaient que la quantité dont ils avaient besoin:

1419-1420 A Monnot Machefoing qu'il avoit payé pour XVI c. mailles d'achier dont l'en a fait une queue à l'un des haubergons de mond. Sr au pris de XII s. p. chacun cent, valent XIII frans<sup>123</sup>.

Certains travaux demandaient un nombre de mailles beaucoup plus élevé. Dans la quittance qui suit, l'armurier fait aussi remarquer qu'il n'a utilisé que des mailles neuves pour le haubergon du duc de Bourgogne:

1435 A Girard de Haynau, armurier de mons..., pour IIII M. IIII c. mailles neuves qui ont esté mises en deux auberjons de mons<sup>124</sup>.

Enfin il faut croire que c'est par plusieurs milliers que se comptaient les mailles nécessaires pour la fabrication de certains haubergons, puisqu'on

122. Ap. Walther Rose, *Behördliche Beschau, Sarwörcher- und Eigentümer Marken auf Obstdämmischen Maschenpanzern*. ZFH WUKK, Band 3, p. 83, Tafel III, Abb. 20 c und Heft 5, p. 103.

123. Arch. camér. de Turin. Comptes des Trésor. gén. de Savoie, n° 40, f. 77 v.

124. Arch. du Nord, B. 1920. Premier compte de Guy Guilbaut, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, 1417, 3 oct. - 1420, 3 oct., f. 157.

125. Arch. du Nord, B. 1954. Septième compte de Jean Abonnel, dit le Gros, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, f. 153 v.

atteint déjà de pareilles quantités simplement pour les renforcer et les remettre en état. Girard de Hainaut en avait utilisé quatre mille quatre cents pour les deux haubergons ci-dessus. Il ne devra pas s'en procurer moins de douze mille pour réparer deux autres haubergons :

1439 A Henry van Meulebeck, armurier demourant audit Brouxelles, pour douze milliers de mailliers d'acier qu'il a bailliez et delivrez à Girart de Haynau, armurier de mondit Sr pour renforcer et remettre à point deux auberjons d'acier, l'un pour mondit Seigneur et l'autre pour Jehan, monsr de Clèves : XVIII livres<sup>126</sup>.

L'importance considérable de cet achat donne une idée du nombre de mailles qui entraînent dans la confection d'un haubergon. La souplesse que les artistes du temps ont donnée à ce vêtement sur leurs statues, les gisants et les miniatures, n'a donc rien de surprenant.

La confection des haubergons différait ainsi totalement de la fabrication des harnois *treslis*. Devant être entrelacées, les mailles de ceux-ci se faisaient l'une après l'autre, au fur et à mesure du montage d'un vêtement. L'ouvrier devait passer le fil métallique dans les mailles déjà mises en place, avant de fermer sa boucle et lui donner sa forme définitive. C'est alors seulement qu'il joignait l'une à l'autre les deux extrémités du fil, et que la boucle devenait une maille. Le proverbe que nous avons cité à propos des mailles *treslies* spécifiait que l'on ne mettait qu'une maille à la fois :

xive siècle D'une maille au cop est li aubers furnis<sup>127</sup>.

Les mailles de haubergerie étaient, au contraire, forgées par avance, sans destination déterminée. C'était l'ouvrage des *fèvres*, plus particulièrement celui des mailleur. Les haubergiers achetaient par centaines ou par milliers ces mailles toutes faites. Ils n'avaient plus qu'à les fixer pour garnir les haubergons.

La différence entre les deux procédés donna lieu à un solide coup de bec de Rabelais, dont le piquant échappe, dès le xvi<sup>e</sup> siècle, aux érudits qui s'adonnent à la critique littéraire.

Le célèbre écrivain raconte les sottes aventures de Gargantua, adolescent. Non satisfait des exploits auxquels il se livre, son héros soutient, entre-temps, les idées les plus saugrenues. Il veut ainsi que maille à maille on fasse les haubergons, comme si l'assemblage de leurs éléments procédait de la même méthode que la confection des vêtements formés de mailles de fil entrelacées.

Parmi toutes les boutades de Gargantua, celle-ci connaît un sort excep-

126. Arch. du Nord, B. 1966. Troisième compte de Jehan de Vison, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, f. 249.

127. *Li romans de Bayduin de Sebouc*, vol. II, 38.

tionnel et devint proverbiale, mais le sel de sa raillerie fut vite perdu. Nicot considérait le haubert comme un vêtement à manches et capuchon, toujours composé de mailles annulaires, tel que l'avait défini le président Fauchet. Il voyait dans le haubergon un haubert de petites dimensions. En complément à son dictionnaire, parurent, reliés à sa suite, quelques traités consacrés à divers sujets littéraires. L'une de ces dissertations a pour titre *Explinations morales d'aucuns proverbes communs en la langue françoise*. La plaisanterie de Rabelais y est longuement analysée:

1606

*Maille a maille se fait le haubergeon*

Haubergeon estoit une espece et façon d'armure ancienne, qui se faisoit de telle estoffe et maniere que ce que nous appellons maintenant, cotte ou chemise de mailles. Ces mailles sont petits annelets de fer ou d'acier s'embrassans et tenans l'un l'autre, pour en faire habillement de telle longueur & largeur que l'on veut, chose assez usitée et commune entre gens faisans profession des armes. Et pour ce qu'à bastir cest ouvrage, composé de tant de petites pieces, il y va beaucoup de temps & de patience, ce proverbe nous enseigne qu'il n'est rien qu'on ne puisse parfaire par le menu, & petit a petit, si on y veut mettre l'estude & le temps<sup>128</sup>.

Furetière adopta ce point de vue et crut trouver un dicton de sagesse dans la sentence de Gargantua. Il estime que cette pensée veut dire "qu'il faut faire les choses à loisir et les unes après les autres, ou bien qu'en faisant plusieurs petites espargnes on peut amasser beaucoup de bien"<sup>129</sup>.

Les académiciens, eux, virent dans cet aphorisme l'idée qu'avec "un travail assidu quoique petit, on vient à bout de grandes choses"<sup>130</sup>.

Si Rabelais avait entendu cette phrase dans ce sens, il n'eut jamais prêté une telle parole à son personnage. Ni la philosophie, ni la parcimonie n'auraient été à leur place parmi les extravagances de Gargantua. L'apologie de la persévérance aurait détonné étrangement au milieu de son étourdissante série de stupidités. L'histoire est toute autre.

Confondant la méthode suivie pour monter les haubergons avec le procédé qu'imposaient les entrelacs des mailles formées de fil à haubert, Guillaume Crétin avait écrit, dans une poésie dédiée à Maistre Francoys Charbonnier, secrétaire du futur François I<sup>e</sup>:

Plusieurs raisins procedent d'un bourion  
et maille à maille faict-on le haulberion<sup>131</sup>.

128. Nicot, *Thrésor de la langue françoise... Explinations morales d'aucuns proverbes communs en la langue françoise*, in fine, p. 19.

129. Furetière, *Dictionnaire universel...*, v.º *haubergeon*.

130. *Dictionnaire de l'Académie Françoise*, v.º *haubergeon*.

131. Guillaume Crétin, *Poésies*, p. 232, Paris, Antoine Urbain Coustelier, 1723. Ce distique figure dans une série de pièces de vers sans titre, groupées sous la mention: "Dudit Cretin a Maistre Francoys Charbonnier, Secrétaire lors de Monseigneur Duc de Valois à present Roy... Ces pièces ont donc été écrites entre 1501, année où François d'Angoulême fut investi duc de

La rime était sonore, mais l'erreur était grossière.

Rabelais ne pouvait souffrir le verbiage de ce rhéteur, qui cumulait les fonctions de chantre à la Sainte-Chapelle avec le titre d'historiographe du roi. Il devait plus tard le mettre en scène au *Tiers livre*, sous le nom de Raminagrobis. Il ne put résister au plaisir de se gausser de cette bêtise. Il la rangea soigneusement parmi les niaiseries et les balourdises auxquelles se complaisait le fils de Grandgousier. Avec la même inconscience qui le menait à se cacher en l'eau pour ne pas recevoir la pluie, ou à mettre la charrette devant les bœufs, Gargantua, lui, aussi

1534 vouloyt que maille à maille on feist les haubergeons<sup>132</sup>.

L'auteur de *Pantagruel* fait preuve à maintes reprises de l'intérêt particulier et très averti qu'il portait à tout ce qui avait trait aux armes. Il prouve ici qu'il n'ignorait rien de la technique des armuriers. Mais le fait le plus significatif reste qu'en se moquant ainsi du poète de la cour, Rabelais savait que ses lecteurs comprendraient sa plaisanterie et la savoureraient à sa juste valeur. Ceci montre combien étaient connus à son époque les procédés de montage du haubert et du haubergon. On est stupéfait de la rapidité avec laquelle ils furent ensuite oubliés. A la fin du siècle, les historiens ne savaient même plus distinguer le haubert du haubergon !

Deux des comptes que nous avons cités au cours des pages précédentes mentionnent l'emploi de mailles plates pour la confection de haubergons, en 1375 et 1420-1421. Elles étaient fort appréciées pour cet usage, car on voit à maintes reprises cette pièce du harnois composée avec des éléments de cette forme. Un haubergon de mailles plates est ainsi placé entre les épaisseurs d'étoffe d'un vêtement, pour le renforcer :

1424-1425 A Zeghere Boids, armurier, demourant à Malines, la somme de dix livres unze sois six deniers du prix de xl gros, monnoie de Flandres..., pour ung haubrejon d'achier de plate maille que mond. Sr a fait prendre et acheter

Valois et son accession au trône. Un bref extrait permettra à nos lecteurs d'apprécier la nature de ces courtisaneries, où les mots se suivent sans autre raison que fournir une rime au vers précédent :

*Ung jour vault cent, et une heure dis mil.  
Ne vous-va pas que petit grains de mil  
et de froment semez en terre duysent,  
a quantité fort ample se réduisent!  
Plusieurs raiins procedent d'un bouilon  
et maille a maille faict-on le hauberon;  
le moultemp est à ung matin passé;  
les mors sont mors, requiescant in pace.*

Ces figures de rhétorique se poursuivent sur plusieurs pages, nous pensons que ces quelques lignes suffiront à édifier nos lecteurs.

132. Rabelais, *Gargantua*, ch. XI. De l'adolescence de Gargantua.

de lui pour mettre en ung juppon de plusieurs doubles de toile que icellui mond. Sr a fait faire pour le donner à révérend Père en Dieu monsr l'Evesque de Liège<sup>133</sup>.

Comme nous l'avons vu, certains bas-reliefs et chapiteaux de diverses églises romanes indiquent l'aspect que présentaient les vêtements de guerre couverts de mailles plates au lieu de mailles rondes. Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, ces mailles sont de petit format. Nous avons cité d'ailleurs également le jaque du British Museum et la cotte de la collection d'Erbach. Leurs mailles d'acier carrées, à pans coupés, ont de 2 à 3 centimètres de côté.

L'usage d'armer les vêtements d'apparence civile, dont nous venons de rencontrer un exemple, apparaît dans les comptes avant le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. La garde-robe d'Edouard III, roi d'Angleterre, comprend ainsi divers *doublets* de satin. Deux de ces doublets sont destinés à être portés ensemble, l'un est matelassé de bourre de soie, pour arrêter les coups tranchants des lames ; entre ces deux vêtements se met une armure : le tailleur est payé :

1347 Ad faciendum pro rege 2 doublettoſ froniatiſ coopertos de panno longo rusetto, quorum unus ſtuffatus cum ſerico apto, tele de Reys et Parys, cotoun et bultell. Et, in medio inter iſtos 2 doublettoſ ſimul junctos una lorica Regis...<sup>134</sup>

Cet usage se poursuit au XV<sup>e</sup> siècle, et le haubergon sert souvent à cet emploi. Des inventaires du temps mentionnent par exemple :

1407 Ung jaques de veluau vermoil, ung haubergeon dedenz<sup>135</sup>.

1420 Un gipon de satin noir où il y a un hauberjon dedans, frangié par embaz de soye noire<sup>136</sup>.

On ne distinguait pas seulement les haubergons d'après la forme des mailles, plates ou rondes, mais aussi d'après la taille de celles-ci, et les trésoriers enrégistraient parfois cette indication, pour mieux caractériser l'objet d'une dépense :

1436 A Jehan Melles demourant audit Brouxelles, pour ung hauberjon à grosse maille que monsr a fait achatteſ de Iuy par ledit Girart... XVIII livres, XVI sols<sup>137</sup>.

133. Arch. du Nord, B. 1931. Sixième compte de Guy Guibaut, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, 1424, 3 oct. - 1425, 3 oct., f. 166.

134. *Comptes de la garde-robe d'Edouard III*, p. 45, "Archaeologia", t. XXXI, ou Gay, *Gloss.*, I, p. 565.

135. Invent. d'Olivier de Clisson, n° 123. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 53.

136. Invent. de Philippe le Bon. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 778.

137. Arch. du Nord, B. 1957. Huitième compte de Jean Abonnel, dit le Gros, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, f. 308 v.

Un haubergon, complété de braies de même nature, figure dans l'inventaire qui fut dressé à l'avènement de Charles le Téméraire :

1467 n° 3278. Item, ung auberon à braies de grosses mailles<sup>138</sup>.

Dès le commencement du xv<sup>e</sup> siècle, la concurrence des *plattners* allemands, pour la fourniture des haubergons ou des mailles destinées aux travaux de haubergerie, commence à se faire sentir sur la rive gauche du Rhin. Philippe le Bon faisait déjà acheter, à son usage, chez un armurier, cependant d'origine latine, un vêtement provenant de Bavière :

1428 A Henry le Lombart, pour un hauberjon de Noremberghe à platte maille, que mond. Sr a fait prendre et acheter de lui pour icellui mettre en son armoirie... xxxvi livres<sup>139</sup>.

Quand la maîtrise des *plattners* bavarois se fut affirmée et qu'ils eurent supplanté les armuriers milanais, France et Bourgogne ne prônèrent plus que la maille d'Allemagne. La fabrication en série des haubergons pour les hommes de troupe et la forge des mailles pour la confection des pièces de haubergerie, que les princes faisaient exécuter à leur mesure, devinrent spécialité de Nuremberg. L'un des chroniqueurs de Philippe le Bon a d'ailleurs noté le procédé de l'archiduc Frédéric, venu en visite à Besançon, l'année où il devint roi des Romains. Le duc lui avait fait don de tapisseries de haute lice. En retour :

1440 ... le roy donna des gratuités d'Allemagne au duc, comme haubergeons et cranequins faits en Nuremberg moult beaux et moult bien faicts<sup>140</sup>.

Cette largesse impériale n'était peut-être pas désinteressée. Toujours est-il qu'il ne fut plus question dès lors de faire venir en Bourgogne des haubergons de Milan. Quelques années plus tard, le trésorier du duc avait à payer :

1460-1461 ... à Regnault le brigandinier, demourant à Bruxelles..., un hauberon de plate maille de Noremberghe... VIII liv.<sup>141</sup>.

L'excellente qualité de l'acier dont disposaient les *plattners* d'outre-Rhin devait leur permettre de diminuer l'épaisseur des mailles. Les vêtements de guerre composés de ces éléments conservaient néanmoins la

138. Laborde, *Les ducs de Bourgogne, preuves*, t. II, p. 140.

139. Arch. du Nord, B. 1938. Dixième compte de Guy Guibaut, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, f. 99 v.

140. Olivier de la Marche, *Mémoires*, liv. I, chap. VII, p. 376, édit. Buchon, Paris, Desrez, 1836.

141. Arch. du Nord, B. 2040. Deuxième compte de Robert le Bouvrie, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, 1460, 1<sup>er</sup> oct. - 1461, 30 sept., f. 259 v.

même résistance, tout en étant plus légers. Ils furent dits *harnois de fine maille*. L'année même où il reçut l'héritage de Bourgogne, Charles le Téméraire faisait régler par son trésorier :

1467 ... à Martin Rondelle, armoyeur demourant à Bruges, la somme de vingt-six livres, huit solz, pour un haubergon de fine maille que mondit Sr a fait prendre et acheter de lui pour son corps<sup>142</sup>.

Puis, c'est un négociant venu d'Allemagne qui lui livre un nouvel harnois et différentes autres pièces de hauburgerie. Le vendeur rédigeait ainsi sa quittance :

1472 Je, Henry Vosyagher, marchant de Norembergh, confesse avoir receu de Nicolas de Gondeval, conseiller et argentier de monseigneur le duc de Bourgogne... pour ung fin hobergon d'acier du pris de VII xx xvi livres...<sup>143</sup>.

A cette époque, les haubergonniers de France emploient, eux aussi, des mailles de provenance germanique. Les quittances établies lors du paiement de leurs fournitures le rappellent constamment. Ici ce sont des manches et des fautes :

1488 A Bertran Thevenin, auberjonnier, demourant à Tours, pour unes manches et unes fauldes de fine maille de Nuremberg, prises et achetées de lui, pour la personne du roy, 4 l. 10 s. t.<sup>144</sup>.

Là, des chaperons :

1497 A Aymonnet Chevreau, auberjonnier dudit Sgr, 28 l. pour 2 chapperons de fine maille d'Allemagne par lui faiz et livrez pour servir aud. Sgr<sup>145</sup>.

Enfin, toute une série de *denrées* diverses de hauburgerie, un gousset, des couvertures de cheval et des souliers pour le roi de France :

1509 A Anthoine des Randuz, auberjonnier du roy, pour ung gousset de fine maille d'Almaigne, pour armer le dit seigneur, 100 s. t.  
Pour deux croppes de chevaux de mesme maille clouée, 8 l.  
Pour avoir garny de fine maille neuve en couleur d'or, trois paires de souliers à armer, qui ont servy au roy durant la guerre qu'il a faite contre les Venissiens, 14 l.<sup>146</sup>.

Tout comme les haubergons que Philippe le Bon et Charles le Téméraire achètent *pour leur corps*, les manches et les chaperons de Char-

142. Arch. du Nord, B. 2064. Deuxième compte de Barthélemy Trottin, recev. gén. des fin. des comtes de Charolais et des ducs de Bourgogne, f. 428.

143. Arch. de Lille. Ap. Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, t. II, p. 426.

144. Arch. Nat., KK. 73, f. 6. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 166.

145. Cpte. de l'Ecurie du roi, f. 15 v. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 174.

146. Arch. Nat., KK. 86, ff. 54 v. et 80. Ap. Gay, *Gloss.*, II, pp. 103 et 358.

les VIII, le *gousset* et les souliers de Louis XII, sont des vêtements ou des chaussures faits sur mesure par Bertran Thevenin, Aymonnet Chevreau ou Anthoine des Randuz. Ces haubergonniers attitrés les ont ensuite garnis de fine maille provenant de Nuremberg.

Remarquons en passant que le dernier nommé de ces artisans a garni diverses pièces avec des mailles identiques, mais qu'il n'a cloué que les mailles placées sur les croupières. La quittance du trésorier confirme une nouvelle fois l'existence des divers modes de fixation, et la similitude des mailles qu'elles soient clouées ou plaquées.

Le commerce d'exportation des mailles qu'illustrent ces documents, nous avons vu que les forgeurs du Milanais l'avaient organisé vers la France dès le XIV<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'en témoignent les archives de la maison de commerce Francesco di Marco Datini, établie à Avignon. Il fut entrepris également sur une grande échelle au XV<sup>e</sup> siècle par les *plattner*s bavarois. La signification incomplète attribuée jusqu'ici au mot *maille* ne permettait pas de comprendre la nature de ces opérations. Au contraire, le sens que nous lui avons rendu éclaire d'un jour tout nouveau l'histoire des armes et la lecture des vieux textes. Il explique comment des haubergiers parisiens, tourangeaux ou bruxellois pouvaient exécuter leurs ouvrages de haubergerie, en employant à cet usage des mailles d'Allemagne.

Ces mêmes mailles parvenaient aussi en Espagne. Leur provenance germanique y servait à identifier certaines armures. L'inventaire des armes de Charles Quint avant leur transport de Valladolid à Madrid comprend de très nombreuses pièces de mailles. Son rédacteur a noté que deux des gorgerins qui y figuraient, dont l'un en forme de *mosette*, étaient composés de cette maille d'outre-Rhin :

1560 Un gorjal de malla tudesco a manera de muceta con lisonjas, por bajo de malla dorada y unos corchetes de plata en él.  
Un gorjarín más pequeño de malla tudesco con lisonjas de malla dorada<sup>147</sup>.

Malgré leur habileté, les artisans italiens ne réussirent pas à produire cette fine maille. Un auteur militaire le constate vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, à une date où avaient été peu à peu presque abandonnés les autres modèles de mailles de haubergerie, à la forge desquels avait si longtemps excellé l'industrie milanaise :

1583 Ma delle arme di maglia pochi sono in Italia che ne faccino professione e nell'Alemagna si tiene esser la fonte<sup>148</sup>.

147. Relación de Valladolid. Arch. de Simancas. Descargos del emperador Carlos V, leg. 13, documento núm. 16.

148. G. M. Cicognani, *Il primo libro del Trattato militare*, chap. LXX, f. 161 v., Camillo Castelli, Venetia, 1583.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer ici l'usage constant du mot *maille*, au singulier, pour désigner d'une manière générale les mailles d'une pièce de haubergerie. Le trésorier de la maison de Savoie inscrit, comme nous l'avons vu, en 1375, dans ses livres, deux haubergons achetés pour son maître, "unius de mallia plata et alterius rotunda". A maintes reprises, le receveur général des finances des ducs de Bourgogne mentionne des haubergons d'acier de plate maille ou de ronde maille. Ce mot s'emploie même souvent sans aucun qualificatif. Sur l'ordre de leur bailli, les Briançonnais, comme le note une *Ordonnance de Charles VI* que nous avons rapportée, devaient, à partir de 1381, fournir au roi de France cinq cents hommes pourvus de haubergons *mallie competentibus*. Le trésorier de Philippe le Hardi inscrivait à la même date avoir payé pour équiper son maître :

1382 ... la maillie qu'on a mis audit harnas, xx sols<sup>149</sup>.

En fait, cet usage remontait à l'époque où le mot apparut dans notre langue. La maille était l'ensemble des petites pièces de métal forgées pour former un objet. La *Chanson de Roland* vante "le blanc osberc, dont la maile est menue". Les auteurs des chansons de geste, nous l'avons remarqué également en étudiant les diverses natures des mailles, citent "la maille de fin acier trempé", ou "la maille blanche con flours de lis", de certains hauberts; ils parlent des chausses dont "la maille fu com argens esmerées", et du "clavain dont la maile est polie"; ils mentionnent les broignes "dont la maille est doblière", ou "dont la maille estoit en plu-sors lius dorée".

Il en est d'ailleurs de même dans l'orfèvrerie. Un artisan façonne une cruche pour laquelle il utilise "xv mars, viii onces, v estrelins maile d'argent". Un autre membre du métier met "vi esterlins de maille d'or en la couronne dor du bacinet du roy sizellé a treffles". Cette profession conserve jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle l'emploi de ce mot dans son sens collectif.

L'haubergerie s'en est toujours servi. Les haubergiers montent les pièces du harnois en maille clouée ou en maille plaquée. Ils se servent au XVI<sup>e</sup> siècle de la fine maille d'Allemagne ou de Nuremberg. Dès que les progrès des armes à feu précipitent le déclin de leur industrie, l'usage du mot *maille*, au singulier, dans ce sens général, tombe en désuétude. Le XVII<sup>e</sup> siècle ne le connaît plus.

La valeur des haubergons était des plus variables, ce qui ne peut surprendre, puisqu'elle dépendait de la qualité des étoffes ou des cuirs, de la nature et des dimensions des mailles, et de leur mode de montage. Suivant

149. Arch. du Nord, B. 4072. Quatrième compte de Henri Lippin, recev. gén. de Flandres, 1382, 4 mai - 1384, 30 janv., f. 40 v.

que ces mailles étaient en fer ou en acier, trempées ou non, petites ou grandes, d'épreuve ou de demi-épreuve, clouées ou demi-clouées, lacées ou plaquées, leur coût était différent, et leur mise en place demandait plus ou moins de travail.

Les comptes de la maison de Savoie indiquent le prix de 40 francs pour un haubergon de botte cassée, et 30 florins, 32 ou 34 francs, pour des haubergons de toute botte.

L'éventail des prix est beaucoup plus ouvert dans les comptes de la maison de Bourgogne. Pour équiper ses archers, Philippe le Bon achète quarante huit haubergons, qui ne lui reviennent qu'à une dizaine de livres la pièce :

1436 A Loys le Bachere, courretier et bourgeois de Bruges, pour XLVIII hauberjons d'acier que mondit Sr a fait prendre et acheter de lui a la feste d'Anvers et iceulx hauberjons fait delivrer à ses ditz archiers de corps... IIII c IIII xx v livres IX sols<sup>150</sup>.

Le même duc paye plus de treize livres un haubergon qu'il offre à l'un de ses capitaines :

1423-1424 A Tassin de Fresnes, la somme de treize livres seize sols pour ung hauberon d'acier que icellui Monseigneur, par Huguennin du Blé, son escuier... a fait prendre et acheter dudit Tassin... et icellui donné à Courberry, Capitaine de Montagu-lez-Châlon<sup>151</sup>.

Il fait remettre 18 francs à un armurier pour un autre haubergon dont il avait fait cadeau au damoiseau de Clèves :

1434 A Girard de Haynau qu'il avoit aussi païé à Philippe le Lombart pour ung hauberon que naguaires mondit Sr a fait acheter de lui et icellui donna au damoiseau de Cleves: XVIII frs.<sup>152</sup>.

Nous avons cité dans les pages précédentes les achats que ce même duc fit pour lui-même, et nous l'avons ainsi vu payer 18 livres et 16 sols un hauberon à grosses mailles en 1436, et 36 livres un hauberon de Nuremberg en 1428. Il paiera même plus de soixante livres un autre hauberon de mailles neuves :

1441 A Henry de Meulebeque, la somme de soixante deux livres, dix sols de XL gros..., à lui due pour la façon, vendue et délivrance d'un hauberon de mailles tout neuf pour le corps de mondit Sr<sup>153</sup>.

150. Arch. du Nord, B. 1957. Huitième compte de Jean Abonnel, dit le Gros, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, f. 319.

151. Arch. du Nord, B. 1929. Cinquième compte de Guy Guibaut, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, 1423, 3 oct. - 1424, 3 oct., f. 165.

152. Arch. du Nord, B. 1951. Sixième compte de Jehan Abonnel, dit le Gros, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, f. 164 v.

153. Arch. du Nord, B. 1972. Premier compte de Pierre Bladelin, dit Leestmakere, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, f. 216.

Si le haubergon acheté par Charles le Téméraire l'année où il devint duc de Bourgogne lui coûta 26 livres et 8 sols, celui qu'il choisit en 1472 parmi les pièces de haubergerie du marchand de Nuremberg Henry Vosyaghe, de passage à Lille, valait plus de 150 livres.

Les princes enrichissaient d'ailleurs volontiers leur haubergon d'ornements coûteux. L'un de ceux que portait Philippe le Bon était "à blouques d'or"<sup>154</sup>. Le trésorier de Jean sans Peur avait à payer pour le haubergon de son maître des ornements en or mis sur les courroies de tissu, ainsi que des clous et des rivets en argent doré:

1416 A Jehan Mainfroy, orfèvre et varlet de chambre...

Item icelli jour pour avoir refait pour MdS III boucles, III mordans d'or, et avoir soudé tout de neuf à neuf, fermurer toutes les pointes et avoir rivé tout sur un thissu neuf pour le haubergon de MdS et y avoir mis 1 e d'or et pour or et façon de tout ce XXX s. t....

Item ce jour pour avoir fait pour MdS un mordant, xv cloz plas, xv rives pour clouer les thissus aux pans d'achier de MdS, et poise une onche v e d'argent doré à XXXX f. le march, valent II f. III s. IX d. t.<sup>155</sup>.

Le haubergon ne se portait pas sans ceinture appropriée. Certains de ces ceinturons étaient tout à fait simples, en cuir:

1423-1424 A Amyot Noppe, sommelier de corps de mond. Sr..., pour une sainture de haubrejon, II sols<sup>156</sup>.

1425-1426 A Amyot Noppe, sommelier de corps de mond. Sr..., pour III saintures de haubrejons, IIII s., VI d.<sup>157</sup>.

D'autres avaient des garnitures en métal précieux, et leur entretien était fort onéreux:

1416 A Thierry de Stavren, varlet de chambre de Monsr, pour les parties d'orfèvrerie par lui faiz du commandement de mondit Sr... pour avoir fait IIII pièces pour une ceinture pour ceindre sur haubregon, pesant VII esterl. obole d'argent doré, XXXI sols, VII den. ob. t.

Item pour avoir doré et mis sus un cuir toute de neuf, une boucle, mordant, IIII fermeures. et II pièces pour tenir le hauberon, pour or et façon: XXX sols t.<sup>158</sup>

1416 A Jehan Mainfroy, orfèvre et varlet de chambre... pour... avoir fait deux pièces à pointe pour une sainture pour chaindre sur le haubregon I once d'ar-

154. Arch. du Nord, B. 2004. Cinquième compte de Guillaume de Poupet, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, f. 323.

155. Arch. de Lille. Quart et dernier compte de Jehan Utenehove, recev. gén. depuis le jour Saint Jehan l'an M. cccc. xvij jusques au xxvi jour de novembre. Ap. Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, t. I, p. 113.

156. Arch. du Nord, B. 1931. Sixième compte de Guy Guilbaut, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, 1424, 3 oct. - 1425, 3 oct., f. 178 v.

157. Arch. du Nord, B. 1933. Septième compte de G. Guilbaut..., 1425, 3 oct. - 1426, 3 oct., f. 181 v.

158. Arch. du Nord, B. 4089. Quatrième compte de Jean Utenehove, recev. gén. de Flandres et d'Artois, 1416, 24 juin au 26 nov., f. 168.

gent doré..., pour avoir rivé sur un quir de neuf la chainture que MdS çaint sur son haubergon, pour le quir, or et façon, xx s. t.<sup>159</sup>.

Nous arrêterons ici les documents de ce genre qui tiennent plus de l'orfèvrerie que de l'armement, mais dont nous tenions cependant à citer quelques exemples pour montrer, sous tous ses aspects, la place tenue par le haubergon.

Nous devons, avant de clore ce chapitre, ajouter quelques précisions en ce qui concerne le pourpoint. Son nom figure fréquemment parmi les vêtements de guerre, dans des textes du XIII<sup>e</sup> siècle que nous avons précédemment rapportés: "Perpunt o gonio", "mains haubregons, mains porpoins et mainte quirie", "armés de pourpoins et de haubregons", "pourpoins et quiries et escus enarmer", etc.

Tous ces passages pourraient cependant laisser supposer que le pourpoint n'était qu'une sorte de gambison, de sous-vêtement porté au dessous du haubergon ou de la cuirie pour amortir les coups. D'autres énumérations assez détaillées des pièces composant un harnois complet ne contiennent cependant pas d'armure pour protéger le torse, si ce n'est un pourpoint. Telle, la brève description que voici:

1297 Un harnois de mon corps, c'est assavoir: aubert, chauces, pourpoint et gambaison<sup>160</sup>.

Le haubert armait la tête et le buste, les chausses couvraient les jambes, le gambison était le vêtement rembourré du torse, le pourpoint tenait bien ici la place d'un haubergon sans coiffe.

Plus précis encore dans ses détails le legs fait à la même époque par Odon de Roussillon:

1298 Do et lego domino Petro de Monte Acelini unam integrum armaturam de armaturis meis, videlicet meum heaume a vissere, meum bassignetum, meum porpoinctum de cendallo, meum godbertum, meam goreretam, meas buculas, meum gaudichetum, meas trumulieres d'acier, meos cuissellos, meos chantones, meum magnum cultellum, et meam parvam ensem<sup>161</sup>.

Aucune des pièces du harnois citées dans ce testament, si ce n'est le pourpoint de cendal, ne pouvait servir à protéger le torse du légataire. Il s'agissait d'une armure entière, *intégrale*. Il fallait donc que ce pourpoint soit renforcé de mailles, tout comme un haubergon.

Le rôle du pourpoint, comme vêtement de guerre, paraît cependant

159. Id., f. 195.

160. Dom Plancher, *Preuves de l'hist. de Bourgogne*, II, p. xciv. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 273.

161. Testam. d'Odèt de Roussillon. Cf. Martene, *Anecd.*, t. I, col. 1305, et Gay, *Gloss.*, I, pp. 60 et 783.

moins important que celui tenu par le haubergon, si l'on en juge par la fréquence à laquelle l'une et l'autre désignation furent employées dans les textes. Il est possible, toutefois, que le mot *haubergon* ait qualifié dès le XIV<sup>e</sup> siècle ce type de vêtement, qu'il fut ou non complété d'une coiffe.

L'Ordonnance de 1303 sur les armes des *sergents de pié*, celle de 1381 sur l'équipement des Briançonnais, laissent le choix entre les deux formes du harnois. A la même époque, le texte suivant ne cite pas d'autre pièce d'armure que le pourpoint :

1324 Or vous diray des hommes d'Ars  
qui sont armes moult noblement  
espées ont, pourpoint et dars  
dont s'aident vigoureusement<sup>162</sup>.

Enfin, deux siècles plus tard, au moment où commencent le déclin de l'armure rigide et l'abandon de la lourde lance de chevalerie<sup>163</sup>, un auteur militaire donne son avis sur la nature de l'équipement dont il convient de vêtir les hommes de pied :

1537 Les harquebusiers, archers et arbalestiers seront armes de chemise et manches de maille et de cabassets; ou en défaut de chemise de maille, ils auront des pourpoints d'escaille et de bonnes Brigandines, jaçoit que cecy sente un peu son temps jadis, ce qui ne peut chaloir, mais que l'on y connoisse quelque avantage<sup>164</sup>.

Selon cet auteur, le pourpoint d'écaillles et la brigandine étaient, de son temps, plus démodés que la chemise de mailles. Cet écrivain montre, en tout cas, que le pourpoint était utilisé comme vêtement de guerre, et que son étoffe était couverte d'un renfort de pièces de métal en forme d'écaillles.

Bien que les *maistres haubergeonniers* de Paris figurent, à la date du 8 mai 1654, dans un arrêt du Parlement homologuant une transaction entre leur communauté et celle des *espingliers*<sup>165</sup>, les statuts datés du mois d'octobre 1571 constituent le dernier document officiel relatif à la fabrication des haubergons. Les priviléges des haubergiers y sont à nouveau définis sans ambiguïté :

1571 Item, que doresnavant aucun, s'il n'est maistre dudit mestier, ne pourra tenir ouvrouer, ny establie, ne entreprendre à faire ouvraiges dudit mestier, ne tenir à soy huis ou boutiques, mestre ne estaler haubergeon, ne autres choses qui appartenne ou despende dudit mestier, ny eclaircir mailles, le tout sur peyne de ladicte amande...<sup>166</sup>.

162. *De la guerre des IIII Rois qui mirent le siège devant la bonne cité de Metz en l'an Mil CCC et XXIIII, strophe 209.*

163. F. Buttin, *La lance et l'arrêt de cuirasse*, "Archaeologia", t. XCIX, pp. 119 et suiv.

164. Langey, *Discipline militaire*, liv. I, chap. IV, f. 24 v.

165. R. de Lespinaise, *op. cit.*, t. II, p. 572.

166. *Id., op. cit.*, t. II, art. 15, p. 336.

Cette Ordonnance royale réaffirme les droits et les obligations d'un métier dont la situation devait donc être florissante à cette date. Les progrès des armes à feu allaient en fort peu de temps retirer tout intérêt à ce règlement. Aucun vêtement défensif ne résistait à leur puissance et à leurs projectiles en fer et en acier. Seule l'armure rigide survécut quelque temps. Ceux que tourmentait la gloire militaire continuaient à la porter pour afficher leur valeur. Le port du haubergon, vêtement essentiellement utilitaire et peu décoratif, ne conférait aucun prestige. Il disparut presque instantanément.

Une trentaine d'années plus tard, un philologue, sans quitter sa chambre, anéantit d'un trait de plume le passé glorieux de ce harnois de guerre, le premier uniforme qu'aient connu les armées de l'Europe occidentale. Les combattants qui figurent sur les miniatures et les sculptures du moyen âge portent le plus souvent le haubergon. Parce que le président Fauchet s'est piqué d'écrire l'histoire, personne n'a reconnu cette armure sur ces œuvres d'art. Tous les critiques ont cru voir dans ce vêtement le hau-bert imaginaire créé par cet auteur, aucun d'entre eux n'ayant osé mettre en doute l'opinion d'un personnage aussi éminent qu'un président de chambre à la Cour des Monnaies.

Nous rappelons cette fâcheuse méprise et son incroyable durée jusqu'à ce jour pour justifier l'étendue de cette monographie du haubergon. Afin de réhabiliter ce harnois méconnu, ne convenait-il pas d'examiner tout ce qui a trait à son histoire ?

## LES PLATES

Le plus ancien document que nous ayons rencontré, contenant le mot *plates* pour indiquer la nature de pièces du harnois, date de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Il concerne l'armement d'une galère. Son équipage comprend soixante arbalétriers. Le rédacteur énumère ainsi ce qui leur sera nécessaire :

- 1294 Et est a savoir que ce sont les armeures qui faillent, selonc mon dit pour chascune galée: ... 60 plates et 60 gorgières de plates et 60 ganz de plates d'une main et 60 arbalestes, c'est assavoir 40 d'un pié et 20 de 2 piez...<sup>1</sup>

1. Archives 387, n° 12. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 69.

Les circonstances qui entourent l'usage de ce mot à cette date suggèrent diverses remarques. Elles attestent d'abord que l'emploi des plates dans la confection des pièces du harnois devait exister depuis longtemps. Dès cette première mention, il existe déjà, en effet, des pièces de *plates* très différentes les unes des autres, parmi lesquelles se trouvent même des gants. De-  
vant servir à des arbalétriers, ce ne sont pas des moufles comme les mani-  
cles des haubergons. Ils sont montés pour laisser aux doigts leur indépen-  
dance et le libre jeu de leurs articulations. Ce sont donc des pièces fort  
compliquées, dont la mise au point dut nécessiter des recherches progres-  
sives, et qui durent servir longtemps à l'usage exclusif des seigneurs, avant  
de faire partie de l'équipement commun des hommes de troupe en service  
sur une galère.

Deux des pièces citées par ce document ont leur signification propre. En les qualifiant "gorgière de plates" ou "gant de plates", le rédacteur se propose seulement de préciser leur matière. Il en est différemment de l'autre arme défensive signalée dans ce texte. Aucun complément n'indique en effet ce que sont les *plates* nommées en premier lieu par l'auteur de ces instructions. Pour savoir ce qu'il entend dire, il convient de chercher quel était l'équipement habituel antérieur des arbalétriers de galère, et de déduire la signification de ce mot par analogie, ou de tenir compte du sens de ce terme dans des textes contemporains, de date quelque peu postérieure.

Les réponses sont heureusement faciles à trouver, et leurs témoignages concordent. Celui qui désirait servir en qualité d'arbalétrier à bord d'un navire devait posséder, selon une Ordonnance datée de 1258, *coriacas* ou *loricam*<sup>2</sup>. Un équipement de combat, en 1309, minutieusement détaillé pièce par pièce, des pieds à la tête, ne comporte aucun vêtement pour couvrir le torse autre que des *plates*<sup>3</sup>. Les plates des arbalétriers de 1294 se trouvent ainsi définies. Elles sont les armures qui couvrent et protègent le tronc de ces combattants.

Ce nom de *plates*, ainsi donné à une certaine armure du torse aussi bien qu'aux éléments métalliques qui renforcent d'autres parties du harnois, tire son origine du vocabulaire sidérurgique du moyen âge.

Le mot *plata* se rencontre au x<sup>e</sup> siècle, dans des textes en langue latine, pour qualifier l'argent mis en lingot<sup>4</sup>. *Plate* conserve le même sens en français, mais il désigne aussi la forme habituelle sous laquelle les forges livrent le fer au commerce.

Selon le *Livre des métiers* d'Etienne Boileau, les droits de débarque-

2. Ordonn. de la navig. d'Aragon. Ap. Pardessus, *Rec. de lois marit.*, t. V, p. 342, et Gray, *Gloss.*, I, p. 47.

3. Lobineau, *Pr. de l'hist. de Bretagne*, t. II, col. 1639.

4. Cf. D. P. Carpentier, *Glossarium novum ad scriptores medi Aevi...* seu *Supplementum ad auctionem Glossarii Cangiani editionem*, t. V, p. 549, v.<sup>o</sup> *plate*, Parisiis, 1734.

ment de ce métal à Paris, sur les bords de la Seine, sont fixés d'après le nombre de plates déchargées :

**XIII<sup>e</sup> siècle** Li carterons de plate de fer doit maille de rivage, les 1. plates de fer doivent ob. de rivage, li c. ne doit que ob., li v quarterons doivent j. den. de rivage..., et ainsinc de plus plus, et de moins de **xxv** plates, noiant<sup>5</sup>.

D'après la même source, les acheteurs de ces plates ont à payer le tonlieu sur leur acquisition. Ce droit est établi selon la quantité de plates que comprend leur achat :

**XIII<sup>e</sup> siècle** Les **xij** plates de fer, achetées à Paris tout comme la foire Saint-Ladre, se elles sont portées à col hors de la ville, li achatierres doit ob. de tonlieu, et de moins néant. Et se ce estoit autre fers que en portast a col, si devroit li achatierres de la montée de **xxij** plates ob. de tonlieu<sup>6</sup>.

C'est toujours d'après une valeur quantitative que se calculent les taxes relatives à ces plates :

**XIV<sup>e</sup> siècle** Fer, le cent de plates **xij** deniers<sup>7</sup>.

Ces dispositions indiquent que ces plates devaient avoir un poids à peu près uniforme. La charge normale d'un homme est de douze plates, elle peut atteindre l'équivalent de vingt deux plates. Une plate de fer devait peser un peu plus d'un kilogramme.

Les plates provenaient des forges installées près des fourneaux où se traitait le minerai. Ces usines, ou *moulins à fer*, dérivaient les eaux d'un torrent, et montaient sur ce bief la roue hydraulique qui faisait fonctionner leur martinet, alors le plus puissant des marteaux à forger. Un testament signale déjà l'existence d'un tel établissement, en 736, sur les bords de la Bourbre, cet affluent de la rive gauche du Rhône, qui descend des Terres Froides<sup>8</sup>.

Quelques siècles plus tard, un auteur décrit les vaux de Nevers et vante les avantages naturels de la région pour l'industrie sidérurgique :

**1590** Cette contrée est très commode aux forges, tant à cause des petites rivières dont elle abonde, qu'à cause des bois et des minières... Les forges sont composées d'affinerie et d'un gros marteau à l'aide desquels ce fer est battu et rendu en bandes plates, qui est le fer dont les maréchaux, serruriers et autres

5. *Règlements sur les arts et métiers de Paris...*, édit. G. B. Depping, p. 303, Paris, Craplet, 1837; R. de Lespinasse, *Les métiers et corporations...*, pp. 245-246, Paris, Impr. Nat., 1879.

6. *Règlements...*, édit. Depping, p. 320; Lespinasse, *op. cit.*, p. 265.

7. Reg. Cam. Comput Paris. sigu. Pater, f. 248 r. Ap. D. P. Carpentier, *op. cit.*, t. III du supplément, p. 311.

8. Testament de Patrice Abbon. Ap. Jules Marion, *Cartulaire de Saint-Hugues*, p. 37. Collect. de doc. inédits sur l'hist. de France, Paris, Impr. Impér., 1869, et A. Bouchayer, *Les Chartreux, maîtres de forges*, p. 36, Grenoble, Didier, 1927.

ferronniers se servent. Les forges à acier sont dès quelles, de la même matière de fer bien affinée et bien trempée, se fait l'acier, qui se met en petits carreaux<sup>9</sup>.

Les forges traitaient les masses métalliques solides extraites des fourneaux. Leur martinet éliminait les scories, rendait la boule, ou *loupe de fer* malléable, plus homogène et lui donnait sa forme commerciale. Les plates débarquées au XIII<sup>e</sup> siècle sur les rives de la Seine, et vendues ensuite à Paris aux artisans, ne devaient pas beaucoup différer des bandes plates offertes en 1590 par les affineries du Nivernais.

L'acier, comme nous venons de le voir, quittait alors les forges sous forme de petits carreaux. Ces carreaux étaient vendus tels quels aux artisans. Ils étaient mis en ballot pour leur transport. En 1240, le droit de péage de l'acier à Romans doit s'acquitter en nature, et il s'élève à deux carreaux et demi par balle d'acier<sup>10</sup>. De même qu'il indique les droits perçus à Paris sur les plates de fer, Etienne Boileau mentionne ceux de l'acier poitevin. Ils sont basés sur le mode de transport, charrette, dos de cheval ou dos d'âne. Les acheteurs ont également à payer le tonneau. Le *Livre des métiers* en indique l'existence, mais n'en précise pas les modalités pour l'acier. Pendant tout le moyen âge, les transactions continuent à se faire avec le carreau pour unité. Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'acier se vend également sous forme de billes. Une délibération du Conseil de Commerce constate en 1601 qu'il se trouve trois sortes d'acier en France : "la bille revenant à 5 solz..., 2 s. 6 d..., et environ... 2 s."<sup>11</sup>, selon qu'il provient du Piémont, de Carme ou de Hongrie. En 1723, l'acier produit en France "se débite par carreaux ou billes, mais plus petites que celles de l'acier de Piémont"<sup>12</sup>.

Les armuriers eurent longtemps à travailler le métal brut, tel qu'il sortait des forges. Les laminoirs, qui mirent à leur disposition du fer plat, n'apparurent que beaucoup plus tard. Les premiers établissements de ce genre furent créés, en France, à Étampes, sur les bords de la Juine. Ils sont destinés à faciliter le travail des artisans du fer et tout particulièrement celui des fabricants d'armures :

1604 Les moulins trenchantz et fonderie et martinetz establis sur la rivière d'Etampes..., où le fer se tranche et fend en tant de pièces si menues et de telle façon qu'on veult, ce qui ne se faisoit auparavant qu'à la main..., se façonne es ditz moulins en lames si plates et de telle forme que l'on veut..., ce qui est utile aussi grandement pour les cuirasses et autres especes d'armes<sup>13</sup>.

9. Guy Coquille, t. I, p. 431. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 731.

10. Ap. Ulysse Chevalier, *Regeste*, p. 67, et A. Bouchayer, *op. cit.*, p. 74.

11. Délib. du Cons. du comm. Docum. inéd. Mél., série 1, t. IV, p. 60. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 6.

12. Savary des Bruslons, *Dict. universel de commerce*, v.<sup>o</sup> acier, Paris, Estienne, 1741.

13. Laffemas, ap. *Arch. cur. de l'hist. de France*, XIV, p. 224, et Gay, *Gloss.*, II, p. 64.

Il s'agissait là exclusivement du fer. Pour l'acier, on dut le travailler au marteau sur l'enclume, à partir des billes ou des carreaux des forges, jusqu'à l'époque où l'on réussit à produire l'acier fondu, que l'on put laminer. Son étirage industriel ne prit naissance que vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'instruction de 1294 sur l'armement d'une galère est donc fort claire. Les *gorgières de plates* et les *gants de plates*, destinés aux arbalétriers, sont des pièces pour la confection desquelles les armuriers se sont servi des plates de fer mises en vente par les forges. Ils ont eu à marteler ces plates pour les amincir, puis ils ont dû les fendre, les couper en morceaux appropriés aux diverses parties du harnois, les façonner et y percer les trous par lesquels ces plaques métalliques sont clouées au vêtement de cuir ou d'étoffe. Ces renforts conservent le nom que portait le métal duquel ils ont été tirés.

Très tôt, les armuriers réussirent à durcir ces plates en les soumettant à la cémentation empirique et rudimentaire que les *fèvres* faisaient subir aux lames d'épées<sup>14</sup>. Par des chauffes successives, suivies de martelage et d'essai de trempe, ils obtenaient le degré de dureté qu'ils désiraient, en acierant la *surface* des plates. Un dernier martelage faisait disparaître les soufflures. Il ne restait plus qu'à chauffer une dernière fois et à tremper définitivement.

Le récit des joutes courues en 1278 à Hem, près de Péronne, le jour de Saint-Denis<sup>15</sup>, fut rédigé fort peu de temps après leur journée de clôture. Les participants à cette fête chevaleresque portent déjà des pièces de *plates*. La lance de l'un d'eux, au dire du narrateur de la journée, rencontra son adversaire, et

XIII<sup>e</sup> siècle li donna un cop si pesant  
qu'il ne volsist pour 1 besant  
que ses pelates fuissent hors,  
feru l'eust parmi le cors<sup>16</sup>.

Deux autres champions s'affrontèrent avec plus de violence encore et leurs lances transpercèrent leurs plates, bien qu'elles fussent acierées :

XIII<sup>e</sup> siècle Quanques cheval peurent destendre  
se vont entreferir d'eslais,  
des escus percierent les ais  
et les grans pelates d'acier<sup>17</sup>.

14. Ch. Buttin, *La forge des lames*, pp. 543 et suiv., "Rev. Générale de la Coutellerie", n° 102, Paris, 1928.

15. Cf. M. Peigne-Delacourt, *Analyse du roman du Hem*, p. 4, Arras, Brissy, 1854.

16. Sarrasin, *Li roman du Hem*. Ap. Peigne-Delacourt, *op. cit.*, p. 17.

17. Id., *ibid.* Ap. id., *ibid.*, p. 15.

Les règlements relatifs aux duels judiciaires étaient rédigés en sorte que nul ne puisse, si retors qu'il soit, objecter à la nature des armes de son adversaire. Chacun des deux rivaux en présence était autorisé à revêtir :

1309 ... stivelez de plate garnis de teles et de fer ou d'acier..., plates au cors, de fer et de acier..., gantelès de fer et d'acier, de plates...<sup>18</sup>.

Les auteurs des chansons de geste, comme nous avons eu l'occasion de le constater, s'intéressent presque exclusivement au haubert, la pièce du harnois qui atteste la chevalerie de leurs héros. Exceptionnellement cependant, certains ont mentionné les plates du harnois porté par leurs personnages. Elles sont tantôt de fer, tantôt d'acier :

xive siècle Plates de fier laça et heaulme moult chier<sup>19</sup>.

xive siècle Et de plates d'achier cloées par maistrie<sup>20</sup>.

En raison même du mode de leur fabrication, les plates étaient de qualités assez inégales. Leur fer était plus ou moins bien acieré suivant l'habileté professionnelle de chaque armurier. Afin de connaître leur valeur, on prit l'habitude de soumettre ces harnois à l'épreuve. Nous avons cité à propos des haubergons les deux études que Ch. Buttin a consacré à ce sujet. Nous rappelerons seulement ici que c'est pour les plates que fut institué ce contrôle de qualité, dont les mesures s'appliquèrent ensuite aux harnois d'autre nature. Le premier texte qui mentionne en France l'existence de l'épreuve date de 1340 et concerne des "plates de parve et de demi-parve", livrées au maître d'une nef. En Italie, l'année suivante, c'est à propos de l'armement des galères que les lois maritimes de Gênes exigent que le capitaine reçoive une "coiratiam de proba", et les arbalétriers, "coiratiam unam de media proba".

Les statuts des armuriers ne fournissent aucun enseignement sur la qualité du métal à employer pour la confection des plates. Ils renferment diverses autres obligations auxquelles doivent se conformer les membres du métier :

1296 Item, que nuls ne face gantelez de plates, que les plates ne soient estaimées ou coivrés, et que ils ne soient pas couverts de basaine noire ne de mesgueiz, et que desouz les testes de chacun clou ait un rivet, quel que il soit, et que touz cuissots de plates et toutes trumelieres de plates soient faites en ceste maniere ou en meilleur.

Item, que l'en ne cuevre nulle cuirée que l'envers et l'endroit ne soit nuef<sup>21</sup>.

18. Lobineau, *op. cit.*, t. II, col. 1639.

19. *Le Chevalier au Cygne*, v. 31434.

20. *Beaudouin de Sebourg*, t. I, p. 311.

21. *Règlements sur les arts et métiers...*, édit. Depping, p. 371; Lespinasse, *Les métiers et corporations...*, p. 319.

Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, en plus du vêtement de torse, des gorgières et des gants, il existait donc d'autres pièces du harnois de guerre également renforcées de plates, tels les pans et les cuissards.

Remarquons également que cette Ordonnance atteste que les procédés qu'elle énonce sont connus depuis fort longtemps. Le texte a été rédigé par les armuriers eux-mêmes. Les prudhommes du métier veilleront à ce qu'il soit respecté. Ils ont demandé à cette date qu'il soit promulgué "pour eschiver les fraudes, les faussetés et les mauvestiés qui en dit mestier estoient fetes et ont esté en temps passé" <sup>22</sup>. Les règles de ces statuts ne sont pas des nouveautés, mais la codification de très anciens usages.

Cet article interdit de couvrir les plates avec de la basane noire ou du mouton mégi, peaux considérées trop délicates pour cet usage. Quelques années plus tard, ces prescriptions sont reprises dans une nouvelle rédaction, sous une forme légèrement différente :

1311 Item, que nul ne face gans de plates que les plates ne soient estamées ou verniciées et limées, et pourbattues bien et nettement chascune plate, et ne soient couvertes de nul cuir de mouton noir; et se l'en les cueuvre de cuirs rouges ou blancs, ou de samit ou d'autre couverture, que il y ait toile desouz de la couleur, tout au long, et qu'il y ait sous chascune teste de clou un rivet d'or pel ou d'argent pel, que le clou ne pourrisse l'endroit <sup>23</sup>.

Le cuir noir reste interdit. De plus, pour toutes les couvertures, quelles qu'elles soient, le nouvel article impose l'obligation de la doublure de toile. Les armuriers doivent étamer, cuivrer ou vernir les plates avant de les fixer.

Il convient de remarquer que le mot *rivet* employé dans ces règlements ne possède pas alors la signification qu'il a prise par la suite. Le rivet est à cette époque une petite rondelle, ou plus exactement un petit cylindre à colerette, qui peut être de n'importe quelle matière d'après le texte de 1296. L'article de 1311, qui concerne plus spécialement les gants, précise que ce rivet doit être en or ou en argent. Le rivet se met sous la tête du clou pour éviter que le fer ne soit en contact avec le cuir. On utilisera plus tard des clous étamés, puis des clous de laiton, et il ne sera plus question dans les textes du rivet à mettre sous chaque tête de clou, sauf pour certains harnois princiers.

En énonçant les règles auxquelles il convient de se conformer lorsque l'on couvre les plates, les armuriers n'entendent pas spécifier que la couverture se trouve placée par dessus celles-ci. Ils emploient en effet la même tournure de phrase à propos de la coiffe qui garnit l'intérieur du

22. *Id.*, p. 370; p. 317.

23. *Id.*, p. 371; p. 319.

bacinet: "Que nul ne cueuvre bacinet..."<sup>24</sup>. Une pièce du harnois composée de plates demandait obligatoirement un support de cuir ou d'étoffe, mais les plates pouvaient être fixées soit dessus, soit dessous ce soutien.

A première vue, il ne semble pas y avoir de différence marquée entre les mailles clouées des haubergiers et les plates des armuriers. Il en résulte d'ailleurs parfois, dans les livres de comptes, d'étranges confusions.

Le trésorier de la maison de Savoie enregistre ainsi, dans les termes suivants, les dépenses qu'il eut à régler pour la confection de deux paires de plates :

1390 Libravit ibidem manu Symondi Brulafer, armeatoris dim., Johanni de Canavati platonerio de Mediolano pro copiendo, clavando et preparando 2 paria platarum de corio chamosii, fr. 13 fl. jan.

Libravit manu dicti Symondi, Francisquino Bisson de Mediolano, pro fre- pando mailliam positam in dictis platis domini, 16 s. imp.<sup>25</sup>.

Nous avons déjà parlé de ce Simond, dit Brulafer. Armurier en titre du comte Amédée VII de Savoie, il lui fournissait de ses propres ateliers du val d'Aoste, ou achetait ailleurs pour lui des harnois qu'il livrait à Chambéry ou à Ripaille. Le trésorier lui remet pour les deux paires de plates ci-dessus deux sommes différentes. L'une paie le travail d'un certain Jean de Canavati, monteur de plates, habitant Milan, qui a coupé et préparé le cuir chamoisé de ces vêtements et cloué les renforts métalliques sur ce cuir. L'autre est à verser au nommé Francisque Bisson, autre milanais, qui a forgé la maille posée sur ces plates, soit toutes les plaques de métal de ces pièces du harnois.

Il fallait, on le voit, peu de choses pour que les parties métalliques à clouer sur une paire de plates soient appelées *mailles* au lieu de *plates*. Il suffisait que ce soit un forgeron qui les *maille* sur son enclume.

De nettes différences existent néanmoins entre les mailles et les plates. Les haubergiers utilisent, pour monter une pièce du harnois, des mailles uniformes, alors que les armuriers préparent, pour le même usage, des plates de dimensions et de formes différentes. Les mailles des haubergiers étaient forgées d'avance, en grandes quantités, hors de leur atelier, parfois hors de leur ville et même hors de leur pays. Le registre des métiers autorisait les haubergiers de Paris à "ouvrir de quelque païs que la matière soit". Ceux d'Avignon recevaient du Milanais des *quaderletti* renfermant des milliers de mailles. L'hôtesse mise en scène par Dugulleville vantait au pèlerin le haubergon, dont chaque maille avait été forgée par "le fèvre du lointain pays". Des haubergiers de France et de Bourgogne utilisaient couramment des mailles qui avaient été forgées à Nuremberg.

24. Lespinasse, *op. cit.*, p. 317.

25. Arch. générales de Turin. Comptes des Trésor. gén. de Savoie, 74, f. 171 v.

Les armuriers, au contraire, travaillaient eux-mêmes les plates. C'est eux qui avaient à étirer, trancher et fendre sur l'enclume le métal venu des forges, puis à aplanir ces plaquettes, donner à chacune sa forme particulière, en rabattre les aspérités et limer les bords. La plupart des plates qu'ils préparaient étaient de plus grandes dimensions que les mailles. Quelques centaines, un millier de plates, suffisaient pour garnir une paire de plates, alors qu'il fallait plusieurs milliers de mailles pour confectionner un haubergon.

Les plates, enfin, sont toujours clouées, et il n'est jamais question, en France, de les fixer différemment. Les mailles ont été très longtemps soit clouées, soit plaquées.

Si quelque prince de France voulait un harnois de plates forgées en Lombardie ou en Allemagne, il devait procéder tout autrement que pour les harnois de mailles. Il faisait préparer le patron du vêtement qu'il désirait et l'envoyait à l'étranger, où les plates étaient forgées une à une pour mieux s'adapter aux mesures de ce vêtement. Les livres de comptes ont conservé la trace de ces opérations :

1387 ... pour la façon de un petit doublet fait de 3 aulnes de toile de Rains... pour envoyer en Lombardie pour faire unes plates pareilles audit doublet<sup>26</sup>.

1387 ... pour iiiij aulnes de fine toile de Reins pour faire un patron à un petit pour-point... pour envoyer en Allemagne, pour faire et forger unes plates d'acier pour son corps<sup>27</sup>.

Il est relativement facile de reconstituer les premières opérations auxquelles devaient se livrer les armuriers pour la forge des plates. La manufacture d'armes du Klingenthal resta très tard au stade du travail sidérurgique entièrement exécuté à la main. Elle recevait encore en 1793 le fer tel qu'il sortait de la forge de Rothau, près de Schirmeck, et l'acier *naturel*, tel qu'on le retirait de la fonte de fer à Nassau Siégen, sans que ces métaux aient passé par les lamoins. La première tâche des ouvriers consistait à forger sur l'enclume des barres régulières et homogènes avec ce fer ou cet acier.

On peut lire dans l'étude qu'à cette époque Vandermonde a consacrée à cette manufacture, la description détaillée de ce travail et du matériel que l'on utilisait à cet usage<sup>28</sup>. La forge, sa tuyère et son soufflet, l'enclume, le marteau, les tenailles et les pinces de 1793 rappellent mot pour

26. Douet d'Arcq, *Nouveau recueil de comptes de l'Argenterie*, p. 290.

27. Id., *op. cit.*, p. 152.

28. Vandermonde, *Procédés de la fabrication des armes blanches publiés par ordre du Comité de Salut Public*, p. 3 et passim, Paris, Imprim. du Dept. de la Guerre, l'an 2 Républicain. Nous avons déjà exposé ces opérations dans une autre précédente étude. Cf. F. Buttin, *Armes blanches*, pp. 19 et suiv., "Le Tromblon", n° 6, Saint-Palais-sur-Mer, 1960.

mot l'outillage des siècles antérieurs. C'est la même nomenclature que celle des inventaires du moyen âge :

- 1302 Inventore des choses appartenans a forge... primes, une englume et faus a souffler, item unes tenailles bicournes, 1 martel et menuis instrumens de forge, item unes venterieres...<sup>29</sup>.
- 1435 ... une forge fournie de 2 soufflez, une enclume, une bigorne, un marteau a main, 2 marteaux cotterez, 4 paires de tenailles et généralement tout ce qui y appartient, excepté la toière<sup>30</sup>.

La similitude est trop marquée pour qu'il soit utile de la commenter. Même outillage, même matière première, même force mécanique, celle des bras des forgerons, ne peuvent conduire qu'à des procédés techniques analogues. La plupart des opérations de la forge du fer, décrites avec précision dans le minutieux rapport établi par Vandermonde à la demande du Comité de Salut Public, devaient déjà être familières aux armuriers qui forgeaient les plates au moyen âge.

Il n'est guère de pièces de l'armement qui n'aient été, au XIV<sup>e</sup> siècle, renforcées de ces plates. Les écrits du temps mentionnent leur emploi pour la confection des coiffures, gorgières, plastrons et dossières, bras, gants, cuissots, houseaux, chaussures et même couvertures des chevaux. C'est à propos du vêtement du torse que les textes renferment la plus abondante documentation, et nous allons, dès à présent, lui consacrer notre attention.

La partie du harnois qui recouvre le torse a porté le nom de *cuirie*, lorsqu'elle n'était composée que de cuir. Les gestes mentionnent son existence sous cette forme :

XIII<sup>e</sup> siècle Alquanz unt bones coiries  
kil unt a lor ventre lies<sup>31</sup>.

Les peaux qui composaient ces cuiries pouvaient être durcies par un traitement approprié :

XIII<sup>e</sup> siècle Cuirie ot bonne qui fu de cuir boilli...  
Cuirie ot bonne, d'un cuir qui fu tennez<sup>32</sup>.

29. Dehaisnes, *Documents...*, p. 147, Lille, Danel, 1886.

30. Invent. de la Bastille, p. 348. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 731.

31. R. Wace, *Roman de Rou*, t. II, vv. 12809-12810. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 59.

32. Gaydon, édit. Guessard et Luce, vv. 5887 et 6487, Paris, 1862.

Il existait des procédés pour durcir le cuir qui restèrent d'ailleurs longtemps en usage, puisque trois siècles plus tard certains auteurs les préconisaient encore pour l'armement :

1597 Pour les cuirs, en la ville de Nérac en Gascogne, il y a un maistre courroyeur nommé Bernardin, fait qu'il acoustre des cuirs qui sont si forts et si bons, qu'il n'y a ni espées, ni hallebardes qui les puisse perser <sup>33</sup>.

La cuirie se composait de plusieurs épaisseurs de cuir superposées. Les conventions des armuriers, rédigées à Paris, spécifient que l'on ne doit couvrir aucune cuirie si le cuir de la première couche, ainsi que celui de la dernière, n'est pas neuf. Mais il est permis d'utiliser du cuir ayant déjà servi pour les épaisseurs intermédiaires :

1296 Item, que l'en ne cuevre nulle cuirée que l'envers et l'endroit ne soit neuf. Item, que l'en ne mette nul viel cuir en oeuvre aveques neuf, se ce n'est en cuirie <sup>34</sup>.

Le harnois de certains chevaliers, au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, se composait de cette cuirie, d'épaulières, de chausses de fer, du haubert, sur lequel se laçait le heaume, et de la cote à armer, qui se vêtait sous la cuirie :

XIII<sup>e</sup> siècle I. hauberc bon et bien treslis  
li aporte et les espaulières,  
et braieul de soie et lasnières,  
cauces de fier, cuirie et cote  
à armer, biele et mignote <sup>35</sup>.

Ces épaulières étaient renforcées de fanon de baleine s'il s'agissait d'une armure de tournoi :

1364 Que nul ne puisse faire espaulières pour le tournois, soit de cendail ou de toille ou de bougueran, qu'elles ne soient arrière pointées, et qu'il ait contredroit et l'envers de toille neufve, qu'elle que elle soit, et boutté de tuyaux emplis d'estoupe et balene, et planché de baleine là où il appartiendra <sup>36</sup>.

En sus des épaulières, la cuirie se complétait de manches et de pans. Elle était dans ce but munie d'agrafes, crochets, dans lesquels s'engayaient les anneaux fixés à ces accessoires :

XIV<sup>e</sup> siècle It pans et manchez qui sont attachez a la cuirie et la cuirie a tout ses esgrappes sur les espaules <sup>37</sup>.

33. Laffemas, *Règlem. général, projet au roi*, Leber, t. XIX, p. 327. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 518.

34. *Règlements...*, édit. Depping, p. 372; Lespinasse, *op. cit.*, p. 318.

35. *Roman de la Violette*, vv. 2585 et suiv. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 640.

36. Lespinasse, *op. cit.*, p. 321.

37. Du Cange, *Dissert.*, VII, p. 35. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 11.

Ces manches étaient parfois liées aux épaules de la cuirie. Un texte anglais décrit comment un chevalier doit être armé pour un tournoi, "how a knyth sulde be armyt and tournay". Il précise qu'il doit avoir pour y participer :

xiv<sup>e</sup> siècle ... brachers knet to the schuldres of the cuirie<sup>38</sup>.

Le mot *cuirie* sert à désigner cette pièce du harnois, même lorsqu'elle est renforcée d'éléments métalliques :

xiii<sup>e</sup> siècle Cuirie ot bonne, ferrée largement<sup>39</sup>.

C'est ce nom qu'emploie le rédacteur des nouveaux statuts donnés aux armuriers de Paris pour préciser que la cuirie de tournoi doit être de cuir *boulu* ou *boilli*, ou être forgée, avant d'être couverte :

1364 Que nul ne puisse couvrir cuirée pour le tournois que elle ne soit premièrement forgée, se elle n'est de cuir boulu<sup>40</sup>.

Les armuriers de Paris garnissent également des vêtements de torse en cuir, doublés de toile, à l'aide de *plates*, qu'ils découpent dans le métal traité par les martinets, après les avoir, eux-mêmes, longuement battues sur l'enclume, et acierées. Le nom du renfort, tenu pour la partie la plus importante de cet habillement, sert à le désigner. Pendant près de deux siècles, la pièce du harnois qui protège le torse se dénomme *plates* en France.

En Italie, la cuirie se dit *corazza*. Ceux qui la fabriquent s'appellent des *coraciari*. Ils fixent des *plates* sur ces armures :

1321 Henrico Dini et Bartholo filio magistri Petri *coraciari* de Florentia Neap... invenire ac emere... plattas centum... bene munitas panno cannabacio nec non clovis et bucculis...<sup>41</sup>.

Garnies de ces renforts métalliques, de ces *plates* clouées ou cousues sur leur cuir, les armures conservent, au sud des Alpes, le nom de *corazze* :

1325 Amicus Visonus de Neapoli et Ciccus de Augubio *magistri coraciarii*... ad reparandum... corattias... dovevano portare seco loro, per le riparazioni accennate, tutte le robe necessario... cioè: Bracchia panni cannabacii pro renovandis *coracis*... Clavorum pro clovandis et reparandis dictis *coracis* miliaria quinquaginta... Buccularum de ferro... Cordellarum de filo... Et fili pro suendis dictis plactis libre quatuor...<sup>42</sup>.

38. Harl. Ms. 6149, f. 46. Ap. *Archaeol.*, vol. XX, p. 510, et Meyrick, *Crit. Eng.*, vol. I, p. 133. Cf. Dilkum, *Illustrations of medieval manners...*, "Archaeological Journal", 1847, pp. 236-237.

39. Geydon, v. 6402.

40. Lespinasse, *op. cit.*, p. 322.

41. Doc. Napolit. Ap. A. Angelucci, *Catalogo della Armeria Reale*, p. 556, note 1, Torino, Candeletti, 1890.

42. A. Angelucci, *Docum. inediti*, 2<sup>e</sup> part., p. 615, note, Torino, 1869.

Ainsi que nous l'avons vu, les statuts font obligation aux armuriers, dès 1311, de doubler avec de la toile le cuir des gantelets. Il en est de même pour les autres pièces de *plates*. Les inventaires citent ainsi des harnois qui ne peuvent servir dans l'état où ils sont, parce que le tissu de soutien est à changer :

1382-1384 Autre recepte de plates couvertes de toile pour armer les vaugeurs des galées, lesquelles il faut toutes rappareillier et recouvrir de neuf qui s'en voudra aidier...

Item de semblables plates qui sont toutes pourries par faulte des couvertures des garnisons<sup>43</sup>.

Le vêtement de torse, garni de ces plates, se fixe au corps à l'aide de boucles et de courroies. La fermeture se fait sur le devant ou le côté :

1339 ... la platas que singlo davant<sup>44</sup>.

1365 Unes plates, couvertes de cuerf noir, fermans pour devant<sup>45</sup>.

xiv<sup>e</sup> siècle Unes plates d'achier lacha par ches costés<sup>46</sup>.

Souvent l'armure de plates comprend un plastron et une dossière séparés, qui constituent la *paire de plates*. Ils se bouclent de chaque côté sous les bras. Plus tard, ils sont unis d'un côté par des charnières, et se ferment sous le bras opposé.

Le xiv<sup>e</sup> siècle n'est pas une époque de superposition d'armures de diverses natures, dans le sens où on l'a cru jusqu'ici en acceptant la définition du *haubert* imaginée par le président Fauchet. Ce sont des pièces indépendantes les unes des autres, des manches, des goussets et des pans, que les combattants portent alors conjointement à la cuirie ou aux plates. L'apparence de ces pièces sur certains documents iconographiques a incité les historiens modernes à penser qu'il s'agissait d'une chemise de mailles annulaires entrelacées, par dessus laquelle aurait été vêtue l'armure du torse<sup>47</sup>. Dans les textes du xiv<sup>e</sup> siècle, il n'est question que de bras ou de manches, de pans ou de braconnières, portés en complément de cette armure, et non d'une cotte de mailles, endossée sous la cuirie ou les plates.

Le haubert que mentionnent encore fréquemment certains auteurs du temps, et notamment Cuvelier, est resté le chaperon qui couvre la tête et le buste. Il constitue, comme il l'a toujours fait, le complément du

43. *Le compte du clos des galées de Rouen au XIV<sup>e</sup> siècle*, publié et annoté par Charles Breard, p. 108, Rouen, Lestringant, 1893.

44. E. Forestier, *Les Hôtes de comptes des Frères Bonis*, 1<sup>e</sup> partie, p. 2, Paris, Champion, 1890.

45. B. Prost, *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la maison des Valois*, fasc. I, p. 7, n° 62, Paris, Leroux, 1902-1904.

46. *Beaudouin de Sebourg*, I, p. 314.

47. Un livre récemment publié écrit ainsi, suivant la tradition, que "le haubert se porte

casque. Le bacinet apparaît à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Certains de ceux qui l'adoptent remplacent le haubert par un camail accroché aux verrelles de ce nouveau casque, mais beaucoup continuent à porter le haubert même avec le bacinet, pour plus de sécurité.

Les pièces complémentaires qui se portent avec les plates sont de diverses contextures, et chacun les choisit à son gré. Les inventaires signalent parfois leur existence, en indiquant leur destination ou leur origine, sans préciser leur matière :

1322 Unes manches et uns pans de Cambli a plates...  
Une paire de manches de Lombardie a plates et uns pans<sup>48</sup>.

Plus précises, les Ordonnances prescrivent :

1351 ... que l'arbalestrier... sera armé de plates... et de harnois de bras de fer et de cuir<sup>49</sup>.

On rencontre ces pièces de complément en mailles de fil métallique entrelacées, dites *mailles de haubert* :

1309 ... plates au cors, de fer et de acier, garnies de bras et de pans de mailles de haubert<sup>50</sup>.

A la même époque, les garde-robés des princes renferment le plus souvent des jeux divers de bras et de pans. La nomenclature des armes que possédaient Louis le Hutin et Guillaume de Hainaut comprend ainsi des *harnois de bras* en acier, jaseran d'acier et rondes mailles de haute cloueure pour l'un, et jaseran et *deliet fier* pour l'autre.

Lorsqu'ils sont renforcés de mailles pleines de fer ou d'acier, on dit de ces accessoires qu'ils sont de *mailles de haubergerie*. Le chevalier Pierre Tournemine se réserve ainsi le droit de porter avec ses plates, pour un combat judiciaire :

1386 ... une braconnière de maille de haubergerie de fer, d'acier, ou de l'un d'eux, garnie et estoffée de toiles de lin, de chanvre, de cendal, de coton & de bourre, de soye, ou de ce que bon me semblera, cousue a fil & aiguille<sup>51</sup>.

encore sous l'armure jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, en particulier en Italie, où ses manches et ses pans apparaissent respectivement sous le bord des épaulières et de la braconnière". Ap. Vesey Norman, *Armes et armures. Adépations françaises de Robert-Jean Charles*, p. 43, Paris, Hachette, s. d. (1966). Il s'agit évidemment dans la pensée de l'auteur de la chemise de mailles, et non du haubert, dont parlent les textes français du moyen âge. Ceci admis, s'il est exact que les manches et les pans apparaissent sous l'armure, sur les documents iconographiques, ces manches et ces pans n'en sont pas moins, suivant les textes de l'époque, des pièces indépendantes les unes des autres, parfois cousues sur le doublot ou la cotte à armer, et non les parties d'un vêtement de mailles entrelacées, porté sous l'armure.

48. Arch. du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille, n° 5475: *Inventaire fait à Courtray, le vint VIIisme jour du mois de septembre...* Ap. Deheznes, *op. cit.*, pp. 246-247.

49. *Ordonnances*, t. IV, p. 69. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 47.

50. Lohineau, *op. cit.*, col. 1639.

51. *Id., op. cit.*, col. 672.

Ces pièces complémentaires existent enfin renforcées de plates, comme le vêtement de torse qu'elles accompagnent :

1322 2 bracers de plate<sup>52</sup>.

1397 j peir maunches de plate<sup>53</sup>.

La tête des clous qui fixaient les garnitures métalliques de renfort reposait extérieurement, leur pointe était rivée à l'intérieur. On rembourrait donc les pièces du harnois, afin de ne pas être blessé par les tiges des clous, que les chocs réussissaient peu à peu à ébranler et à déplacer :

1364 Que nuls ne puisse couvrir cuirée pour le tournois que elle ne soit premièrement forgée... et gamboisiée dedans de cotton ou d'estouppé, qui ainsi le vouldra<sup>54</sup>.

Un tissu fixait cette matelassure :

1302 Pour quatre aunes et demie de toile jaune achetée par Jehan le Barbier pour fourrer les dittes plates<sup>55</sup>.

De temps à autre, il était néanmoins nécessaire de remettre les plates à point. Elles étaient déclouées, nettoyées et reclouées, comme nous avons vu que l'étaient les pièces du harnois garnies de mailles de haubergerie. Leur soutien d'étoffe et de cuir était renouvelé :

1338 Et pr le recloyer & fourbir & garnir de une coverte de plate pr chival delivrez en la Gard le Roi a Arewelle...<sup>56</sup>.

En plus de la matelassure intérieure, certains endossaient un sous-vêtement, un hoqueton ou une cotte, avant de revêtir les plates. Les comptes enregistraient fréquemment le coût de leur façon, ou l'achat de tissus destinés à leur confection :

1315 Pour un auqueton de blanc cendal pour vestir plates, pour la façon, 20 s.

Pour un auqueton de verueil cendal roué d'or pour vestir plates, pour la façon, 60 s.<sup>57</sup>.

52. *Invent. des meubles du château de Wigmore, ayant appartenu à Roger de Mortimer, confisqués pour cause de rébellion*, "Archaeological Journal", t. XV, p. 359.

53. Viscount Dillon et W. H. St John Hope, *Inventory of the goods and chattels belonging to Thomas, duke of Gloucester, and seized in his Castle at Pleshey, Co Essex, 21 Richard II*, "Archaeological Journal", t. LIV, p. 305.

54. Ap. R. Lespinasse, *op. cit.*, p. 322.

55. Arch. du Pas-de-Calais, A. 179. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 237.

56. London, Public Record Office, Wardrobe Miscellanea, Q.R. 36/16. *La compté Gerard de Tourney Heaumer nre Seignr le Roi...* Ap. H. Dillon, *An Armourer's Bill temp. Edward III*, p. 150. "The Antiquary", London, July-Dec. 1890. M. Cl. Blair, du Victoria and Albert Museum, nous a aimablement communiqué ce relevé de compte, qui offre un très grand intérêt pour l'étude du harnois de joute au XIV<sup>e</sup> siècle.

57. Arch. du Pas-de-Calais, compte de l'hôtel d'Arbois. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 30.

On employait à cet usage des tissus divers, suivant les goûts de chacun. Le cendal était le plus estimé :

- 1351 Pour deux aunes de camocas de Lucques à or à faire autres cottes à plates<sup>58</sup>.
- 1352 Une pièce et aune et demie de cendal vermeil des fors, en grainne, pour faire cotes à plates et garnir garde-bras, avant-bras, cuissos, grevetes, heaumes, bacinès et hernois de maille<sup>59</sup>.

Ces hoquetons ou ces cottes étaient conservés dans les armureries des grands seigneurs, et on les trouve inscrits dans les inventaires, à la suite de leurs armures :

27 sept. 1322 Item, un noef auketon de plates, de rouge cendal à l'endroit, de vert à l'enviers.

Item, un auketon de plates rouges vies, fouré de vert cendal<sup>60</sup>.

Certains chevaliers en Angleterre aimaient les riches étoffes de Tartarie, filées d'or, et possédaient dans leur garde-robe des cottes de ce tissu. La plupart des armures portées pour les joutes comprenaient alors des plates, et les participants à ces fêtes se plisaient à étaler le luxe de leur parure :

9 nov. 1387 Item j cote pur les plates de Tartaryn vert batu de s丈ake.

Item j cote pur les plates de Tartaryn vert s丈ake de Tartaryn blanc.

Item j cote pur les plates Tartaryn blanc s丈ake de Tartaryn vert<sup>61</sup>.

Dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle apparaît la mode d'orner les plates en appliquant sur leur côté visible un tissu de couleurs vives. Le plus souvent, elles sont alors désignées par la teinte ou le décor de cette couverture. L'inventaire des biens du connétable de France, Raoul de Nesle, fut dressé en 1302, après qu'il eut été tué à la bataille de Courtrai. Le rédacteur mentionne la couleur d'une armure conservée à Beaulieu :

1302 Item, unes plates vermeilles.

58. Du Cange, *Gloss.*, v.<sup>e</sup> *cota, cotte à armes.*

59. Deuxième compte royal d'Et. de Lafontaine, Par. 16, p. 142. Ap. Douet d'Arcq, *Comptes de l'Argenterie*, p. 112.

60. Arch. du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille, n<sup>o</sup> 5475: *Inventaire fait à Courtray...* Ap. Dehaisnes, *op. cit.*, p. 247.

61. London, Public Record Office, E. 154. Exchequer K.R. Inventories, bundle 1, n<sup>o</sup> 19. *Inventory of the goods of Simon de Burley, Knight at the Mews and Baynard Castle in London. Dated 9th November 1387.* Nous remercions vivement M. Claude Blair, du Victoria and Albert Museum, qui nous a remis une copie de cet inventaire très important pour l'étude des plates, dont nous aurons d'ailleurs à citer d'autres articles.

Ce même état cite encore cependant des plates qui se trouvent à Paris, et qui n'ont aucune couverture d'ornement :

- 1302 Item, II paires de plates...  
Item, III paires de plates toutes garnies pour son corps <sup>62</sup>.

Quelques années plus tard, la mention de la couverture devient une règle :

- 1316 1 estivaus de plates garny de samit...  
4 paires de plates couvertes de samit vermeil <sup>63</sup>.

La couleur et le dessin de la couverture servent de signe distinctif :

- 1321 Item, unes plates couvertes de jaune samit <sup>64</sup>.  
1322 Item, unes petites plates clauées d'argent, couvertes de samit de fleurs et unes manches et un wans de mesme...  
Item, unes plates couvertes de un drap de soie, estinchelet de rouges moletes a manches <sup>65</sup>.

Les trésoriers enregistrent les achats de tissu effectués à cet usage :

- 1302 Pour un samit acheté pour couvrir unes plates pour mgr par Geoffroy Coquaris a Paris, 12 1. <sup>66</sup>.

Les mentions abondent, tout au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, qui signalent l'existence de *plates* couvertes de samit, ou de velours de diverses couleurs, de drap de soie, ou de drap d'or <sup>67</sup>, mais, ainsi que le prescrit en 1311 le règlement des armuriers de Paris, il faut "qu'il y ait toile dessouz". Le rôle du tissu apparent est de satisfaire les goûts de parure des combattants. Ceux-ci ne se contentent pas d'ailleurs de ce simple décor insuffisamment personnel. Les tissus de leurs *plates* sont ornés de dessins multicolores. C'est la période où, sur les tableaux figurant des scènes de la Passion, les gardes apparaissent le torse couvert de tissus brodés <sup>68</sup>.

62. Arch. du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille, n° 4401: *Inventoir fais d'armuriers et gambissons...* Ap. Dehaisnes, *op. cit.*, pp. 144 et 145.

63. Invent. de Louis X. Ap. Du Cange, *Gloss.*, v.<sup>o</sup> *armatura*.

64. Nomenclature des objets enlevés par Robert d'Artois lors de la prise du chateau d'Heulin, 9 mai 1321. Paris, Arch. Nat., KK. 393. Ap. Dehaisnes, *op. cit.*, p. 236.

65. Arch. du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille, n° 5475: *Inventoire fait à Courtray...* Ap. Dehaisnes, *op. cit.*, p. 247.

66. Arch. du Pas-de-Calais, A. 179. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 237.

67. Ap. Ch. Buttin, *Le guet de Genève...*, textes de 1332, 1339, 1352, 1358, 1363, etc., pp. 33-34, Annecy, Abry, 1910.

68. Padoue, chapelle des Scrovegni à l'Arena, fresques de Giotto: Jesus devant Pilate et Jesus resuscité apparaît à Madeleine (vers 1304); Sienne, Museo dell'Opera del Duomo, la Maestà de Duccio, Massacre des Innocents et Jesus devant Pilate (vers 1310); Londres, collect. Lord Crawford, Segna di Bonaventura, Crucifixion (vers 1320); Londres, National Gallery, Ugolino da Sienne, Montée au Calvaire (vers 1325-1330); Settignano, collect. Bernard Berenson, Ugolino Lorenzetti, Crucifixion (vers 1335); Paris, Musée du Louvre, Simone Martini, Le Port

Un tableau de Vincenzo Foppa, le *Martyre de saint Sébastien*, offre à ce propos un intérêt particulier<sup>69</sup>. Il montre deux archers vêtus de brigandines, alors qu'un autre porte une armure de torse couverte de broderies, prolongée par une braconnière de mailles de haubergerie, rondes et imbriquées. C'est à une date tardive l'image du harnois que le texte de 1386, cité plus haut, donnait au chevalier Pierre Tournemine. Une semblable braconnière figure sur un tableau flamand, *Le Calvaire des Tanneurs*, au Musée Saint-Sauveur à Bruges. On peut également voir une braconnière de même contexture, sculptée sur une plaque mortuaire, dans une église de Bavière<sup>70</sup>.

Des broderies ornaient depuis longtemps les cottes à armer que les princes mettaient avant de vêtir les harnois de mailles ou de plates. Elles figuraient souvent leurs emblèmes. Joinville rapporte ainsi, dans les souvenirs qu'il écrivait au cours des dernières années de sa vie, avoir reproché au roi de France, Philippe III (1270-1285), le luxe immodéré de ses vêtements :

1309 ... pour les cotes brodées à armer que en fait hui..., il me di qu'il avoit tiex atours brodez de ses armes qui li avoient cousté 800 livres de paris, et le li diz qu'il les eust miex emploies se il les eust donnez pour Dieu et eust fait ses atours de bon cendal enforcié, de ses armes si comme son pere faisoit<sup>71</sup>.

De la même façon, on broda ces emblèmes sur le tissu qui couvrait les plates. L'inventaire de Raoul de Nesle, qui fut durant dix-sept ans connétable de France, comprenait, en sus des armures que nous avons indiquées précédemment :

1302 Item, unes autres plates des armes de Neele<sup>72</sup>.

Ces broderies servaient à identifier les personnages qui revêtaient ces armures. Elles permettaient aussi d'en connaître le propriétaire. Lors du bannissement de Jean Bernier, son mobilier fut recensé à Valenciennes. L'inventaire en fut effectué en présence du prévôt et des échevins de la ville, ses résultats furent consignés par écrit. Une contestation s'éleva au

de la Croix, et Anvers, musée, Simone Martini, Crucifixion (vers 1330); Sienne, église dei Servi, Pietro Lorenzetti, Massacre des Innocents, et Assise, Basilique Saint-François, Flagellation; San Gimignano, Collegiate, Barna da Siena, fresques de l'Arrestation de Jésus et du Calvaire (vers 1350-1355); Barcelone, Monasterio de Pedralbes, fresques de Ferrer Bassa, la Montée au Calvaire et le Calvaire (vers 1346); Valence, Musée des Beaux-Arts, Maestro de Portaceli, La Crucifixion (vers 1400).

69. Milan, château des Sforza, musée. Né vers 1427, Vincenzo Foppa est mort vers 1515.

70. Wurtzbourg, église de Saint-Jean, tombeau de Kunz von Haberken, mort en 1421.

71. Joinville, *Hist. de saint Louis*, p. 7. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 451.

72. Arch. du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille, n° 4401. Ap. Dehaisnes, *op. cit.*, p. 144.

sujet d'une paire de plates qui avait appartenu au père du banni. Le rédacteur en inscrivit la remarque sur l'état qu'il dressait :

1337 Item, unes plates couvertes de camokas royet a 11 escucons des armes des Ramet, et sont des Ramet car che furent son pere<sup>73</sup>.

L'arbalétrier Guillaume Guiart a écrit un récit émerveillé du défilé des chevaliers français au matin de la bataille de Mons-en-Pévèle. Les rayons du soleil ont frappé, sous ses yeux, la dorure des ornements :

1304 Que cil ont sur leurs armurees  
a beles entrelaceurees,  
si tres gente que c'est merveille,  
de soye ynde, blanche et vermeille,  
jaune, vert, sore, ardant et perse.

Sur cette féerie colorée des tissus de soie, les broderies ressortent si belles, que les *gens de piez* en oublient leurs peines :

1304 Qui bien prend garde aus lioncias,  
aux oiselez, aux besteletes,  
qui d'oeuvres polies et netes  
sont là par diverses couleurs,  
ne li souvient de ses douleurs<sup>74</sup>.

La mode de couvrir les plates donna naissance à une nouvelle branche d'activité dans la profession des armuriers. Ainsi que le montrent les statuts de leur profession, ils devaient posséder toutes les qualités des bons tailleurs pour couper et monter les vêtements, avant d'y fixer les éléments métalliques, et de transformer ainsi ces habillements en armures. Certains d'entre eux devinrent armuriers-brodeurs, comme on peut le constater sur de nombreux documents du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>75</sup>.

Le tissu extérieur apparent modifiait l'aspect des plates. Il ne changeait rien à l'essentiel, que constituaient les plaques de métal fixées sur le cuir ou la toile de soutien. Les rédacteurs des inventaires ne manquaient d'ailleurs pas de signaler l'existence de cette doublure, sur laquelle étaient clouées les plates lorsque la couverture faisait défaut :

1337 Unes plates burnyes sans couvertures, clauées sur cuir d'Engleterre<sup>76</sup>.

Il exista d'ailleurs des plates pour les joutes, dont chacune des plaques d'acier était gravée, argentée ou dorée. On les laissait sans couverture, afin que ce décor reste visible. L'inventaire de Simon de Burley, le

73. Arch. du Nord, Idem, n° 7302. Ap. id., *ibid.*, p. 326.

74. G. Guiart, *Branche des Royaux Lignages*, t. II, vv. 11512-11516 et 11519-11523.

75. Ap. Ch. Buttin, *Le gues de Genève...*, textes de 1352 à 1383, p. 38.

76. Arch. du Nord, Fonds de la Chambre des Comptes de Lille, n° 7302. Ap. Dehaisnes, *op. cit.*, p. 326.

chevalier anglais dont nous avons cité les cottes en tissu de Tartarie, comprenait de nombreux harnois de joute. Le rédacteur décrit ainsi les diverses parties dont se composait l'un d'eux :

- 1387 Item j autre plate grave de scakes sans couverture  
 j paire vanbras et rerebras  
 j paire gantz de fer  
 j pair des legharnes et sabatouns tout de mesme suyte.

Non couvertes, les plates du plastron de ce harnois montraient leur décor gravé dans le même style que celui des avant-bras, garde-bras, gantelets, grèves et solerets.

Ce riche seigneur avait une telle passion pour les joutes, qu'il possérait ce harnois en double exemplaire. L'article suivant de l'inventaire de ses biens énumère les mêmes armures et les qualifie "tut del suite sus dit". Un autre de ses harnois de joute avait un décor argent et or :

- 1387 j pair plates de laton argent et surdorer ov'e de scakes  
 j pair vanbras et rerebras  
 j pair de legharnes et sabatouns  
 j pair gantelets de mesme suite <sup>77</sup>.

Il est fort probable que les plates de cet équipement n'étaient pas couvertes. Le rédacteur n'indique rien à ce sujet, alors qu'il cite la couverture et précise son teint, chaque fois qu'elle existe. Il distingue les autres *plates* de cet inventaire par la couleur de leur revêtement ; elles sont "veluet blanc scake de vert", ou "cuer blanc", ou encore "rouge cuer".

Les mêmes circonstances se retrouvent dans l'état des biens de Thomas, duc de Gloucester. Parmi les six paires de plates énumérées sur ce document, et couvertes de velours bleu ou noir ou rouge, figure une armure dorée, sans mention de couverture :

- 1397 Item j peir de plates enorrez pr joustes de pece <sup>78</sup>.

L'un des inventaires de la Grande Ecurie, établi sous le règne de Charles VI, comprend diverses *plates*. Le rédacteur précise que l'une d'elles est sans couverture. Il est manifeste qu'une autre de ces armures, dont les plates de cuivre sont dorées, est pareillement sans couverture :

- 7 fevr. 1421 Item, unes plates a lames et fleurs de lis, sans couverture... Item, unes plactes couvertes de veloux noir... Item, unes plates de cuivre dorées, pour le corps du Roy... <sup>79</sup>.

77. London, Public Record Offices, E. 154. Exchequer K.R. Inventories, bundle 1, n° 19. Inventory of the goods of Simon de Burley, Knight at the Mews and Baynard Castle in London. Dated 9th November 1387. Membrane 2.

78. Viscount Dillon et W. H. St John Hope, *op. cit.*, p. 305.

79. Douet d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, t. II, p. 397, Paris, Renouard, 1863-1864.

Le nombre de clous nécessaire pour fixer ces lamelles sur leur toile ou leur cuir était considérable. C'est par milliers que s'en munissaient les armuriers, avant de commencer leur travail :

1352 Pour les deux paires (de plates), 6 milliers de clo, dont les 3 milliers sont au croissant, et les autres sont roons dorez<sup>80</sup>.

Chargés du poids de ces plates et des autres pièces de leur harnois, casque, gorgière, bras et gantelets, les cavaliers craignaient de ne pouvoir récupérer leurs armes s'ils en lâchaient la poignée au cours du combat. Ils les firent attacher à leur armure par des chaînes. Les sceaux montrent l'emploi de ces chaînes de poitrine, dès 1295 et jusqu'à 1367. Divers inventaires faits à cette époque signalent l'existence de cuiries ou de plates qui en étaient munies :

1302 2 chaînes à attacher à la poitrine de la cuirie, l'une pour l'épée, l'autre pour le heaume attacher<sup>81</sup>.

1358 Item, une paire de plattes de rouge velluel à ij kainnes d'argent et j billet d'argent<sup>82</sup>.

1365 Quasdam platas ad armandum sclandentos ab ante; item alias platas cum tribus cathenis in pectore copertas de fustana<sup>83</sup>.

Nous citerons également à ce sujet un autre extrait de compte. Il réunit tous les accessoires dont avait besoin l'armurier pour monter une paire de plates : les clous pour fixer les plates sur le cuir; les charnières qui articulaient le plastron et la dossière; les boucles et les mordants des courroies qui servaient à les attacher du côté opposé; la grande boucle de la dossière, qui recevait la courroie du bacinet; les mamellières supportant les verrelles, auxquelles s'accrochaient les chaînes d'armes; et enfin les bossettes qui ornaient la tête des clous du plastron :

1355 Pour faire et forgier, pour les hernois de guerre (du roi) 3750 cloz a plates, 5 boucles, 5 mordans esmaillez de France, une grant boucle pour le dossier des plates, 2 grans charnières sizellées, 2 mamellières, 2 grosses verrelles (al. 2 chaennes) pour icelles mamellières et 250 grosses bocetes pour la poitrine des plates<sup>84</sup>.

80. Compte d'Et. de Lafontaine. Ap. Douet d'Arcq, *Comptes de l'Argenterie*, p. 128, Paris, Renouard, 1851.

81. Joinville, édit. de 1668, p. 185. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 520.

82. *Chest li eschr dou harnas monsigneur de Haynau...* Arch. de la ville de Mons, n° 146. Ap. Edgar de Prelle de la Nieppe, *L'inventaire de l'armurerie de Guillaume III, comte de Hainaut en 1358*, p. 108, "Annales de la Soc. Arch. de Nivelles", 1900.

83. *Inventaire de la succession de Ieau de Saffres, chanoine de Langres*, p. 343, "Bulletin archéolog.", t. IV, 1847-1848.

84. Compte roy. de Gaucher de Vannes, f. 200 v. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 62.

Afin d'étendre aux épaules la protection qu'assuraient le plastron et la dossière, on avait coutume, outre Rhin, de garnir également des mêmes éléments métalliques leurs larges bretelles. Ce sont "les plates à la façon d'Allemagne". Le duc de Bourgogne faisait transformer ainsi l'une de ses armures :

1416 A Thierry de Stavren, varlet de chambre de Monsr..., pour avoir fait pour mondit Sr, **ii** boucles, **ii** mordans, **VIII** bossettes pour fermer unes plates sur les espaulles et sont lesdites plates faictes à la façon d'Almaigne: **XXXII** frans, **1** denier <sup>85</sup>.

Le trésorier avait à payer également le coût d'une plate semblable faite spécialement pour le duc :

1416 Item, pour avoir payé pour mondit Sr unes plates à chevalcher faictes à la façon d'Almaigne, dont Regnauldin Doriac et Guillaume le tailleur estoient au marchié faire: **XXVII** frans. Item, pour avoir payé pour mondit Sr pour deux bouts de tyssus pour fermer lesdites plates sur les espaulles, pezans **X** esterlins: **VIII** sols, **VI** deniers <sup>86</sup>.

Solidement maintenu en position par les fermetures latérales et supérieures qui l'unissaient à la dossière, le plastron de la paire de plates fut assez ferme pour recevoir un arrêt, qui permit la manoeuvre de la lourde lance. On sait que l'arrêt fixé sur le harnois servait de pivot et de butée à cette longue arme d'hast difficile à manier. L'arrêt de lance, en cuir, cloué sur la hampe, permettait au cavalier de coucher cette arme, en utilisant l'arrêt de cuirasse comme point d'appui. L'arrêt de lance buté contre l'arrêt de cuirasse l'aidait ensuite à bloquer le recul de la hampe, à l'instant où la pointe percutait l'adversaire <sup>87</sup>. A l'occasion des joutes courues la même année "en la ville de Gand le **XXII<sup>e</sup>** jour de Juing", le trésorier de Jean sans Peur enregistre avoir payé :

1416 A Latin Marcade, escuier d'escuierie de mon Sr de Charrolois... pour un arrest pour les plates, **III** sols, **VIII** deniers gros <sup>88</sup>.

Avec ces plates, il n'est plus de chaînes de poitrine qui eussent gêné le cavalier dans le maniement de sa lance. Les orfèvres forgent en argent des garnitures pour suspendre l'épée et la dague aux plates :

85. Arch. du Nord, B. 4089. Quatrième compte de Jean Utet Hove, recev. gén. de Flandre et d'Artois, 1416, 24 juin au 26 nov., f. 168.

86. Idem, f. 168 v.

87. Cf. F. Buttin, *La lance et l'arrêt de cuirasse*, "Archaeologia", t. XCIX, pp. 110 et suiv., Oxford, Soc. of Antiquaries, 1965.

88. Arch. du Nord, B. 4088. Troisième compte de Jean Utet Hove, recev. gén. de Flandre et d'Artois, 1415, 24 juin - 1416, 24 juin, f. 142 v.

- 1412 ... 1 crampou pour la plate à pendre son espée, un anneau pour pendre la dague...  
 1 crampou pour les plates, pour pendre l'espée, un annel pour pendre la dague...<sup>89</sup>
- 1416 ... un crampou pour les plattes de MdS pour caindre son espée<sup>90</sup>.

La ceinture, que la mode civile place alors bien au dessous de la taille, et qui est souvent une pièce d'orfèvrerie, se porte tout au bas des plates, en plus du ceinturon de l'épée:

- 1416 Item pour une chainture dorée pour mettre sur les plates d'icellui S., XLII escuz.  
 Item pour le cuyr sur quoy ladicta chainture est assise, VI s.<sup>91</sup>.

Cette pièce de parure est parfois en argent massif. Jean sans Peur donne ordre à son trésorier d'avoir à payer:

- 1412 A Guillaume Sanguin 86 f. 11 s. 3 d. tournois... pour... une chayne d'argent blanc pesant VIII<sup>me</sup> (mars) v<sup>e</sup> (onces) v<sup>e</sup> (estrelins) que ledit Sr a fait prendre et acheter de lui, pour y celle mettre et porter sur ses plates quand il sera et chevauchera en armes...<sup>92</sup>.

Nous avons vu que les manches qui complétaient les cuirasses étaient accrochées sur les épaules. La *paire de cuiraces* ou la *paire de plates*, si étroitement fixée qu'elle soit au corps, tant par les courroies que par la lourde ceinture de chevalerie, n'entravait ainsi en aucune façon les mouvements des bras. Le guerrier qui maniait la lance avait besoin de cette liberté. C'est ce qui explique l'existence constante des deux types de défense corporelle. Les vêtements comprenant des manches fixes protégeaient mieux les aisselles, mais l'articulation de l'épaule était moins libre.

Généralement les textes présentent les *plates* comme la partie principale du harnois. Dans certains cas, cependant, leur rôle est accessoire. Elles servent de renfort à des harnois tout en cuir. Un autre inventaire de la Grande Ecurie, également effectué sous le règne de Charles VI, mentionne une série d'équipements ayant appartenu à des membres de la famille royale. Son auteur note:

- 1411 It. ung autre harnoiz de cuir sans bacinet, couvert de satin armoié des armes de Navarre et d'Evreux, de broderie, garni tout de laton doré et plates d'acier couvertez desd. armes<sup>93</sup>.

89. Arch. de Lillé. Deuxième et dernier compte de Robert de Bailleux, recev. gén. de toutes les finances de Monsgr. depuis le 1 mai 1412 jusqu'au 16 oct. ensuivant. Ap. Laborde, *Les ducs de Bourgogne, preuves*, t. I, n<sup>o</sup> 204 et 206, pp. 59 et 60, Paris, Plon, 1849.

90. Arch. de Lille. Quart et dernier compte de Jehan Uteneuve, recev. gén. depuis le jour Saint-Jean, l'an 1416 jusqu'aux 26<sup>e</sup> jour de nov. Ap. id., *ibid.*, t. I, n<sup>o</sup> 312, p. 112.

91. Idem. Ap. id., *ibid.*, t. I, n<sup>o</sup> 388, p. 128.

92. Arch. de Lille. Deuxième et dernier compte de Robert de Bailleux... Ap. id., *ibid.*, t. I, n<sup>o</sup> 194, p. 55.

93. Invent. de l'Ecurie du roi, ff. 115 et 116 v. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 11. Cet harnois figure dans l'inventaire de 1421 sous le n<sup>o</sup> 254. Ap. Douet d'Arcq, *op. cit.*, p. 404.

L'un des harnois ayant appartenu au roi Charles V figure dans cette liste. Il était entièrement en cuir bouilli, couvert de velours brodé. Des *plates* couvertes du même tissu permettaient à l'occasion, de mieux protéger le torse:

1411 ... ung harnoiz de cuir bouilly entier hormis le bacinet..., couvert de veloux vermeil semé a demi compaz a fleurs de lis et a courrannes de broderie..., et y a unes plates d'acier couvertes de mesmes ledit harnoiz <sup>94</sup>.

Ces deux armures confirment les remarques précédentes sur la couverture des *plates*. De satin ou de velours, elle est brodée aux armes de celui qui les revêt.

Les plates restèrent en usage jusqu'au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, particulièrement pour les joutes à pied. Les trésoriers de la maison de Bourgogne inscrivent encore à cette époque l'achat de nouvelles *plates à jouter*, les frais de leur fourbissement ou de leur remise en état.

Les historiens ne sont pas d'accord sur la nationalité des armuriers qui imaginèrent les premiers de renforcer des habillements de guerre à l'aide de plates. L'Italie revendiquait ce titre, l'Allemagne le lui conteste. Ce pays invoque en sa faveur l'existence de certaines œuvres d'art de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, qui semblent indiquer à cette époque l'emploi d'éléments rigides pour le renfort intérieur de divers vêtements.

C'est en premier lieu la statue en grès d'un saint Maurice <sup>95</sup>. Ce guerrier porte, par dessus un haubergon à manicles, une cuirie soutenue par deux larges brassières et bouclée par trois courroies au milieu du dos. Des têtes de clous tracent sur cette cuirie deux lignes parallèles, l'une au dessus des pectoraux, l'autre à la taille. Ils fixent vraisemblablement un renfort intérieur, que l'on peut supposer constitué par une rangée de plaques métalliques.

Un garde du Tombeau du Christ, sculpté sur bois vers 1280 <sup>96</sup>, est, lui, vêtu d'une cotte d'armes par dessus son vêtement de mailles. Sous cette cotte apparaissent trois rangées de plaques verticales, clouées à ce vêtement. Six lignes horizontales, formées par les têtes des clous, marquent le haut et le bas de ces renforts, dont la forme rectangulaire transparaît sous la cotte. Cette sculpture incite à prêter le même rôle aux clous qui se trouvent sur les cottes des deux factionnaires peints par

94. Idem. Ap. id., loc. cit

95. Magdebourg, cathédrale.

96. Wienhausen, couvent. Aujourd'hui à Hanovre, Provinzial-Museum. Ap. B. Post, *Sitzungsberichte*, p. 196, Abb. 2, ZFHWUKK, Neue Folge 2, 1927.

Simone Martini, vers 1320, dans une fresque composée pour illustrer la vie de saint Martin<sup>97</sup>.

Les documents écrits indiquent, comme nous l'avons vu, que les vêtements de plates étaient à cette époque d'un usage courant dans notre pays. Leur fabrication y faisait l'objet d'un règlement professionnel, dont le texte longuement élaboré avait été finalement enregistré sur le *Livre des métiers*. Jusqu'à nouvelle preuve, son existence montre que c'est en France, et non dans un autre pays, que les plates firent leur apparition. Seuls, les écrits en langue française permettent d'établir les particularités propres aux harnois de plates.

Le port des *plates*, sans couverture externe, constitue dans l'iconographie un fait aussi rare que dans les documents écrits. Les miniatures de quelques manuscrits dénotent cependant l'existence de cette mode<sup>98</sup>. Un dos de miroir en ivoire, appartenant à l'art français, montre en bas-relief des arbalétriers à cheval, le torse protégé par des *plates* sans couverture<sup>99</sup>. Un cavalier sculpté sur un chapiteau dans une cathédrale de la Vieille Castille en offre aussi un exemple<sup>100</sup>. Un gisant, exposé au Musée Archéologique de Carcassonne, est chaussé de *stivelez de plates* sans couverture.

Les renforts fixés sur les vêtements du torse ont souvent une forme plus large que haute. On aperçoit leurs lignes sur quelques gisants, par l'échancrure des cottes d'armes<sup>101</sup>. Deux bois sculptés pendant le dernier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle permettent de se rendre compte de leur figure : ce sont dans une cathédrale du Hanovre, sur le banc des clercs, un cavalier, dont on ne voit que le buste<sup>102</sup>, et sur l'une des stalles qui meublent le chœur d'une cathédrale du Lincolnshire<sup>103</sup>, le guerrier à cheval symbolisant la *Chute de l'Orgueil*. Les éléments cloués de leur armure sont si régulièrement alignés qu'ils semblent dessiner une ligne continue autour de leur buste.

Les charniers datant de 1361, découverts à Visby dans l'île de Gotland, ont livré un certain nombre d'armures, composées de plaques et de lames métalliques, de forme presque rectangulaire, qui étaient, pour la

97. Assise, basilique Saint-François.

98. Entre autres, Le roman d'Alexandre, ms. flamand composé entre 1338 et 1344, Oxford, Bodleian Library, ms. 264; Tite-Live, ms. français composé vers 1395, Paris, Bibl. Nat., ms. 30; Légende de saint Denis, ms. français début du XIV<sup>e</sup> siècle, Paris, Bibl. Nat., ms. 2090.

99. Florence, Musée National.

100. Burgos, cathédrale, capilla de Santa Catalina.

101. Entre autres, Allemagne, Schönthal an der Jagst, église du couvent, gisant d'Albrecht von Hohenlohe-Möckmühl; Italie, Aoste, cathédrale, gisant de Thomas II de Savoie, comte de Piémont; Angleterre, Kent, Ash Church, gisant de John Leverick.

102. Verden an der Aller, cathédrale.

103. Lincoln, cathédrale.

plupart, clouées à l'intérieur d'un vêtement de cuir. Leurs éléments étaient restés groupés autour du squelette des morts enterrés en ce lieu, et il a été possible de reconstituer avec une quasi-certitude vingt-cinq armures différentes.

Suivant la forme et la disposition de ces éléments, le Dr Bengt Thordeman classe ces harnois en six types principaux<sup>104</sup>. Le dernier est représenté par l'armure que nous avons citée à propos des mailles plaquées. Nous ne pensons pas qu'il convienne de voir des *plates* dans les lamelles de cette cotte, semblables les unes aux autres, et liées entre elles par des lacets. Il s'agit plutôt, à s'en tenir aux enseignements que fournissent les textes de langue française, d'une cotte faite de mailles plaquées.

Le premier type de la classification du Dr Thordeman se caractérise par la présence de deux à cinq lames horizontales, cintrées, couvrant en largeur le devant du corps, et complétées par des éléments moins larges, pour protéger le haut de la poitrine, les flancs et le dos. Ces éléments verticaux sont au nombre de deux ou trois sur le devant, de quatre à quatorze sur les flancs et le dos, suivant les exemplaires. Une boucle assure dans le dos la fermeture de ces harnois.<sup>105</sup>

Le type n° II comprend le modèle le plus simple des armures de Visby. Il se compose, à hauteur de la taille, d'une rangée de plaques métalliques verticales, en forme de rectangles plus hauts que larges. Le bord supérieur de ces plaques forme une ligne horizontale. Sur le devant du corps, les éléments du centre sont plus longs, et descendent pour protéger l'abdomen. Leurs côtés inférieurs sont taillés en pan oblique, et leur ensemble dessine une sorte de V obtus. Au dessus de cette ceinture, deux éléments échancrés pour ne pas gêner les mouvements des bras, protègent la poitrine. Ils encadrent parfois une plaque centrale de forme rectangulaire. La fermeture est au milieu du dos. Huit armures de ce genre ont été reconstituées. Leurs éléments sont d'autant plus nombreux qu'ils sont moins larges. On compte par armure de 16 à 26 pièces, dont les dimensions vont de 17 à 33 centimètres en hauteur et de 4,5 à 10 centimètres en largeur. Dans chaque armure, la moitié environ des éléments ont sensiblement la même forme, chacun des autres est façonné suivant une figure particulière correspondant à la place qu'il occupe. On peut estimer d'après leurs traces qu'il fallait de quatre à cinq clous pour fixer chacun des éléments de ce renfort métallique sur le cuir du vêtement qui les soutenait<sup>106</sup>.

104. Bengt Thordeman, *Armour from the battle of Visby*, chapter V, pp. 210 et suiv., Stockholm, Kungl. Vitterhets Hist. och Antik. Akad., 1939.

105. Id., *ibid.*, vol. I, pp. 211 et 345-359; vol. II, pl. 2-38.

106. Id., *ibid.*, vol. I, pp. 214 et 359-370; vol. II, pl. 39-72.

Dans le type n° III, dont il n'a été recueilli qu'un seul exemplaire à peu près complet, les plaques de la ceinture, au nombre d'une trentaine, sont de hauteur presque uniforme. Au dessous des huit pièces médianes se trouvent huit autres éléments de même largeur, mais plus courts. Leur côté inférieur est en pan oblique, quatre de longueur croissante et quatre de longueur décroissante. Quatre autres éléments surmontent les pièces médianes de la ceinture, les deux latérales échancrées, comme dans le type précédent. La fermeture se fait également dans le dos. Suivant leur tracé, ces éléments forment une quinzaine de figures différentes les unes des autres. Leur clouure devait nécessiter l'emploi d'environ 150 à 180 clous <sup>107</sup>.

Les deux types suivants assurent une couverture plus complète de la poitrine et du dos. Ils ont en commun d'être fermés sur les épaules, comme les "plates faictes à la façon d'Allemagne", dont parlent les comptes de la maison de Bourgogne en 1416. Leurs éléments sont plus petits que ceux des types précédents. Le nombre des rangées est plus élevé. Le type n° IV en comprend de trois à cinq sur le devant du corps, quatre dans le dos. Les boucles de fermeture sont latérales. D'autres boucles servent à attacher les parties du harnois qui couvrent les clavicules. Il se compose de 80 à 100 pièces, dont 50 à 60 au moins se distinguent de toutes les autres par le tracé de leur pourtour <sup>108</sup>.

Il n'a été trouvé qu'une seule armure du type n° V. Ses éléments sont encore plus petits. Leurs dimensions sont comprises entre 2 et 3 centimètres de largeur et 8 à 10 centimètres de hauteur. Cet exemplaire se ferme au milieu du corps, sur le devant. Il comprend 550 pièces découpées suivant une centaine de tracés différents les uns des autres. Il fallait plus d'un millier de clous pour les fixer sur le vêtement qui les soutenait <sup>109</sup>.

On est en droit de se demander si toutes ces armures figurées sur des œuvres d'art, ou découvertes dans les charniers de Visby, sont vraiment des *plates*, telles que les définissent les textes français?

Des fragments similaires aux lames qui caractérisent les harnois du type n° I de la classification du Dr Thordeman ont été découverts dans des fouilles en divers lieux, notamment près de Tannenberg, en Pologne <sup>110</sup>, et près de Küsnach, canton de Schwytz, en Suisse <sup>111</sup>. Quelques harnois de ce même type sont sculptés en Allemagne, sur des monuments

107. Id., *ibid.*, vol. I, pp. 214 et 370-374; vol. II, pl. 73-84.

108. Id., *ibid.*, vol. I, pp. 216 et 375-386; vol. II, pl. 85-117.

109. Id., *ibid.*, vol. I, pp. 218 et 386-392; vol. II, pl. 117-132.

110. Darmstadt, Historisches Museum.

111. Zürich, Schweizerisches Landesmuseum.

funéraires<sup>112</sup>. Les auteurs modernes qui les ont étudiés leur ont d'abord donné le nom de *Spangenharnische*<sup>113</sup>. Ils les rapprochaient ainsi des *Spangenhelme*, ces casques en forme de calotte ogivale, renforcés d'un bandeau frontal et d'arcatures verticales, clouées sur le timbre<sup>114</sup>, les "heaumes à cercle et quartiers" de nos chansons de geste.

En 1932, le Dr Bengt Thordeman, en conclusion d'un article sur l'origine des *Spangenharnische*, formulait l'hypothèse que l'armement des Mongols avait inspiré, au cours du deuxième quart du XIII<sup>e</sup> siècle, l'idée de renforcer en Europe la cotte d'armes du chevalier à l'aide de plaques métalliques<sup>115</sup>. A la même occasion, il donnait à l'ensemble des armures découvertes à Visby la désignation de *cottes de plates*, exception faite du type de harnois qu'il dénomma *armure lamellaire*.

Cette expression *cotte de plates* était employée depuis un certain temps par quelques uns des historiens qui étudiaient l'histoire de l'armement au moyen âge. Son adoption pour désigner les armures trouvées dans les charniers de Visby accrut sa portée. Un auteur écrit ainsi récemment, dans un mémoire de licence en histoire, que la *cotte de plates* est constituée de plaques métalliques rivées à l'intérieur d'un pourpoint. Cette cotte de plates aurait présenté, selon lui, deux variétés: la première qui "englobe le tronc et le dessus des hanches, consiste en un plastron de lames imbriquées horizontalement et courbées en forme de douves de tonneau". La seconde "préfigure le plastron de cuirasse en deux parties du XV<sup>e</sup> siècle: une pansiére triangulaire fixée à une plaque pectorale et prolongée en bas par deux lames semi-circulaires"<sup>116</sup>.

L'influence mongole est plausible, mais donner le nom de *plates* aux pièces du plastron ou aux lames horizontales qui composent les *Spangenharnische* est une erreur. On déforme ainsi totalement la signification du mot *plates*, telle que la déterminent les textes français du moyen âge.

On cherche d'ailleurs vainement dans ces textes l'expression *cotte de plates*. Les cottes que mentionnent les auteurs du temps en parlant des *plates* sont les *cottes à armer* et les *cottes d'armes*. Il n'est peut-être pas

112. Entre autres, en Bavière, le monument de Otto von Orlamünde, dans la chapelle du couvent de Himmelkron; en Wurtemberg, celui de Walter von Bopfingen, dans l'église de Bopfingen.

113. Notamment E. A. Gessler, *Die Spangenharnische von Küssnach*, ZFWUKK, Neue Folge 1, Heft 8, p. 211; R. Přihoda, *Ein Mährischer Spangenharnisch*, ZFWUKK, Neue Folge 2, Heft 10, p. 225, et *Der Reichssteiner Spangenharnisch*, ZFWUKK, Neue Folge 3, Heft 5, p. 109; Bengt Thordeman, *Über die neuen Spangenharnischfunde bei den Ausgrabungen von Visby*, ZFWUKK, Neue Folge 3, Heft 9, p. 201, etc.

114. Un très bel exemplaire de ces casques, découvert à Vézéronce dans l'Isère, se trouve au Musée de Grenoble.

115. Bengt Thordeman, *Zur Entstehung des Spangenharnischs*, ZFWUKK, Neue Folge 4, Heft 5, p. 56.

116. Claude Gaier, *L'évolution et l'usage de l'armement personnel défensif au pays de Liège du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*, "Waffen- und Kostümkunde", Heft 2, 1962, pp. 78-79.

inutile de préciser ce qu'il convient d'entendre par des deux termes, que les meilleurs historiens confondent parfois l'un avec l'autre<sup>117</sup>.

La *cotte à armer* est un sous-vêtement d'étoffe, parfois rembourré, qui se porte sous la cuirie, le haubergon ou les plates. Son nom apparaît déjà dans un recueil de lois au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>118</sup>. Un texte presque contemporain de la bataille de Visby contient sa description, dans les clauses d'un combat judiciaire :

1386 ... estre vestu par sur ma chemise & mes brayes d'une cotte à armer d'une toile de lin & de chanvre, ou de l'un d'eux, & de cendal, de cotton & de bourre de soye, ou de l'un d'eux, cousus à fil...<sup>119</sup>.

Ce vêtement, porté sous l'armure, s'est aussi appelé *auqueton*, *double* ou *doublet*. Confectionné spécialement pour être vêtu sous les plates, il reçut le nom de *cotte pour les plates* ou *cotte à plates*<sup>120</sup>.

La *cotte d'armes* est également un vêtement d'étoffe, parfois rembourré, mais elle se met par dessus l'armure, et notamment par dessus les plates. Sans manches, fendu par les côtés, semblable à une chasuble, ce manteau portait le nom de *tunique*. Les rédacteurs des statuts des armuriers et *cousiniers*, publiés à Paris en 1364, tout comme les chroniqueurs Froissart et Cuvelier, le désignent sous ce nom<sup>121</sup>. Quand la mode se fut établie au XIII<sup>e</sup> siècle de broder les armoiries sur le devant de ce vêtement, il prit le nom de *tunique d'armes* ou aussi de *cotte d'armes*. Le texte auquel nous avons emprunté la description de la cotte à armer précise également la nature de la cotte d'armes :

1386 ... une cotte de cendal armoisée de mes armes, doublée de linge de lin & de chanvre, ou de l'un deux, estoflée de coton & de bourre de soye, ou de l'un des deux, comme bon me semblera<sup>122</sup>.

Parmi les œuvres d'art que nous avons citées précédemment figurent un garde auprès du Tombeau du Christ, sculpté sur bois vers 1280, et les factionnaires de la fresque de saint Martin. Leurs vêtements, sur lesquels se voient les rangées de clous qui auraient fixé des plaques intérieures de renfort, ont la même forme que la tunique ou la cotte d'armes

117. Notamment V. Gay, *Gloss.*, I, pp. 450-451; C. Enlart, *Archéologie française*, t. III, pp. 556-557 et *passim*, Paris, Picard, 1916.

118. *Assis. Hierosolym.*, c. 95. Ap. Du Cange, *Gloss.*, v.<sup>e</sup> *duellum*; ou Beugnot, *Recueil des historiens des Croisades*, ch. 103.

119. Lobineau, *op. cit.*, p. 672.

120. Les comptes des rois de France éisent des achats de cendal et de toile pour la confection de ces cottes, composées ainsi des mêmes matériaux que les cottes à armer. La cotte à plates, pas plus que la cotte pour les plates, ne peut être une cotte faite pour être renforcée de plates. Les deux noms des substantifs composés, désignant les pièces du harnois garnies de plates, sont toujours unis par la préposition *de*: gorgières de plates, gants de plates, cuissots de plates, trumelières de plates, bracers de plates, estivaux de plates, etc.

121. Cuvelier, *op. cit.*, t. II, vv. 21510 et 21571. Froissart, *Chroniques*, liv. I, part. I, ch. 39.

122. Lobineau, *op. cit.*, p. 674.

des chevaliers français. Mais ces manteaux n'ont jamais été transformés en armure dans notre pays. Tunique et cotte d'armes sont toujours restés, en France, de souples vêtements d'étoffe, sans aucune garniture intérieure rigide.

En plus des *cottes à armer* et des *cottes d'armes*, on rencontre dans les textes du moyen âge des *cottes de fer* et des *cottes d'acier*. Nous étudierons dans un autre chapitre la composition de ces armures, qui n'ont aucun point commun avec les harnois de plates.

Ainsi que l'indiquent les textes, les écrivains des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles ont toujours donné le nom de *plates* au vêtement renforcé d'éléments métalliques du même nom, qu'il soit avec ou sans couverture, qu'il se lace sur le devant ou sur le côté, qu'il se ferme ou non sur les épaules : ils ne se sont jamais servi de l'expression *cotte de plates* pour désigner ce vêtement à l'époque où il était en usage.

Les éléments métalliques, en forme de douves, qui caractérisent les armures du type n° I dans le classement établi par le Dr Bengt Thorleman, et que l'on a trouvés aussi sur des harnois découverts en Pologne, près de Tannenberg, et en Suisse, près de Küsnach, n'étaient pas inconnus dans les pays d'Europe les plus occidentaux. Ces bandes de fer, cintrées de largeur uniforme, portaient le nom de *lames*. Un écrivain gallois, mort en 1210, se sert de ce mot pour dépeindre les armures des Danois, qui tentèrent de débarquer à Dublin le 16 mai 1171 :

XIII<sup>e</sup> siècle Undique ferro vestiti: alii loricis longis, alii laminis ferreis arte consutis<sup>123</sup>.

Un historien contemporain, Vincent, dit de Beauvais, en fait usage lorsqu'il décrit l'armement d'autres envahisseurs nordiques :

XIII<sup>e</sup> siècle Armati sunt autem coriis superpositis laminis ferreis conjunctis. Lamniaque vel corio brachia cooperiunt<sup>124</sup>.

Très tôt d'ailleurs, les pays occidentaux adoptaient ces lames pour la confection de certaines parties des armures. Le mot se rencontre ainsi dans la nomenclature de marchandises transportées par mer, de Cannes à Marseille :

1298 Quamdam laminie cohōperte de fustanio crocco<sup>125</sup>.

123. Silvester Giraldus, *Topographica Hibernica et Espagnola Hibernica*, lib. I, cap. 21. Ap. Du Cange, *Gloss.*, v.<sup>o</sup> *lamna*.

124. Vincent, *Speculum historiale*, lib. 30, cap. 79. Ap. Du Cange, *Gloss.*, v.<sup>o</sup> *lamina*. Vincent, dit de Beauvais, est mort vers 1264. Le *Speculum historiale*, troisième partie de son ouvrage, *Speculum majus*, est une histoire universelle, qui s'arrête à l'année 1250.

125. Chargement de la barque Saint-Jean, fréte à Cannes pour Marseille. Ap. L. Blancard, *Doc. inéd. sur le Com. de Marseille au moyen âge*, t. II, p. 471.

L'inventaire dressé après la rébellion de Roger de Mortimer comprend parmi les nombreuses armures de ce grand seigneur :

1322 ... 2 paribus de plates, 1 quirre, 2 paribus lameriorum...<sup>126</sup>.

Ce texte est précieux, puisqu'il marque la distinction à cette date de pièces d'armure composées les unes de plates, les autres de lames, et qu'il les sépare en même temps d'une cuirrie. Un autre inventaire, rédigé en langue française, donne, quelques années plus tard, la composition d'une armure de joute. Il y figure des *lamières* :

1331 1. hiaume pour la joute atout le gantier et le bainière. Item lamieres, bras de fer, maniche, roondelle et agrape... Item uns cuisseus de ses armes et uns housiaus de pelates...<sup>127</sup>.

Le mot *lame* sert de même à indiquer la nature de certains garde-bras, en usage au début du XV<sup>e</sup> siècle :

1421 ... deux gardebras, dont il y en a l'un a lames et a rondelles<sup>128</sup>.

Le passage du mot latin dans l'italien donne naissance à un mot nouveau, qu'adoptera ensuite le français. Par interversion de lettres et élision du *l*, la *lamina* devient *l'anima* dans le langage des armuriers. Au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, ces lames prolongent vers le bas le plastron de l'armure :

vers 1350 Loro armadura, quasi di tutti eran panzeroni e davanti al petto un'anima d'acciao<sup>129</sup>.

En France, à dater du XV<sup>e</sup> siècle, elles remplacent souvent la brancière restée jusque là formée de mailles de haubert ou de mailles de haubergerie. Les *plates*, dès lors, sont dites *plates à lames*. A la bataille d'Azincourt, Charles d'Orléans portait

1415 un harnois dacier entier. C'est assavoir bacinet, plates a lames, avanbras, gardebras...<sup>130</sup>.

126. *Inventaire des meubles du château de Wigmore, ayant appartenu à Roger de Mortimer, confisqués pour cause de rébellion*, "Archaeological Journal", t. XV, p. 359, 1858.

127. Invent. de Hues de Caumont, Arch. du Pas-de-Calais, A. 513. Ce texte est cité dans le Glossaire Gay, I, p. 523, avec l'orthographe *lamières*. M. P. Bongard, directeur des Services d'Archives du Pas-de-Calais, a bien voulu vérifier ce manuscrit et nous a fait savoir que l'orthographe exacte était *lamières*. Nous le remercions d'autant plus vivement de son amabilité, que ce texte est la plus ancienne énumération détaillée des pièces d'une armure de joute que nous connaissons en langue française.

128. Invent. de la Grande Ecurie du 7 février 1421. Ap. Douet d'Arcq, *Choix de pièces inédites...*, t. II, p. 389, n° 203.

129. Matteo Villani, *Istorie fiorentine*. Ap. J. B. Giraud, *Notice sur les armes et armures de la collect. Spitzer*, p. XXX, Paris, Quantin, 1892.

130. London, British Museum, Add. chart., 2607. Ap. A. Harmand, *Jeanne d'Arc, ses costumes, son armure*, p. 219, Paris, Leroux, 1929.

Quelques années plus tard, l'un des inventaires de la Grande Ecurie mentionne de pareilles armures de torse. Nous avons déjà cité les "plates à lames et fleurs de lis" de ce document. Il s'y trouve également :

1421 ...un harnois tout entier pour le Roy, c'est assavoir un bacinet garny..., une pièce *a lames* fermant par devant et derrière garnie de boucles, de tixus et de mordans d'argent dorez et de bossectes (dont fault un mordant), uns gantez, uns avantbraz et gardebraz, harnois de jambes, solerez et talons de fer, tous garnis de boucles d'argent doré et mordans et bossectes d'argent doré<sup>131</sup>.

A l'époque où s'est déroulée la bataille de Visby, les pays latins connaissaient donc l'existence de pièces du harnois analogues aux armures découvertes dans l'île de Gotland, qui forment le premier type de la classification établie par le Dr Bengt Thordeman. Mais les auteurs français appelaient *lames* les bandes cintrées et transversales de ces harnois.

L'importante documentation écrite qui existe sur les *plates* permet d'ailleurs de déterminer les caractéristiques des vêtements de guerre de ce nom. Elle fait ainsi connaître, entre autres, le nombre élevé des éléments qui entrent dans leur composition. Il faut de 3.000 à 3.750 clous pour monter une paire de plates, selon les livres de compte tenus au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Ces quantités correspondent à plusieurs centaines, peut-être même plus d'un millier d'éléments, par armure. Il est fort douteux que les armures découvertes à Visby, et classées dans les types n<sup>o</sup>s II et III, correspondent aux *plates* dont parlent les auteurs de langue française. Leurs éléments se comptent par dizaines, leur total ne dépasse pas une cinquantaine de pièces par armure.

Il existait d'ailleurs antérieurement aux *plates*, et il a existé concurremment aux *plates*, une autre armure également renforcée d'éléments métalliques, la *cuirie*, dont l'usage était très répandu en Europe occidentale. Dans le latin des clercs du moyen âge, cette cuirie s'appelait *coratium*. Traduite en français, cette désignation latine a donné naissance à un nouveau terme, et est devenue la *cuirasse* dans le langage des armuriers.

Le mot *cuirie* se trouve déjà dans une chanson de geste du XII<sup>e</sup> siècle, le *Roman de Rou*, pour qualifier un vêtement de guerre qui s'attache autour du ventre<sup>132</sup>. Il figure fréquemment dans les poèmes du siècle suivant<sup>133</sup>, et l'un d'eux mentionne une "cuirie ferrée largement"<sup>134</sup>.

Les inventaires, les règlements maritimes et les statuts des armuriers

131. Invent. de la Grande Ecurie du 7 février 1421. Ap. Douet d'Arcq, *op. cit.*, p. 401, n<sup>o</sup> 229.

132. R. Wace, *Roman de Ros*, t. II, v. 12809.

133. *Doom de Mayence*, vv. 8274 et 10198; *La conquête de Jérusalem*, IV, v. 306; *Roman de la Violente*, vv. 1768 et 2588; *Gaufréy*, v. 10107; *La Chronique de Reims*, ch. IX, p. 76, etc.

134. *Gaydon*, v. 6402.

signalent très souvent l'existence d'armures de ce nom. L'un des plus anciens emplois de ce mot apparaît dans un texte provençal, écrit vers 1197-1202. Il y est question de "coirassas de trueia"<sup>135</sup>. Dès 1257, les fabricants catalans de ces armures, les *cuirassers*, manifestent leur existence au Conseil municipal de Barcelone<sup>136</sup>. En 1258, les arbalétriers, à bord de bateaux, doivent être pourvus de *coriacas*<sup>137</sup>. L'inventaire de la succession d'Eudes, comte de Nevers, comporte en 1266 "ii paires de cuiraces nuevas"<sup>138</sup>. Les achats faits pour le tournoi du Parc de Windsor, en 1278, comprennent une *quiret* pour chacun des participants<sup>139</sup>. Les statuts des armuriers de Paris renferment, en 1296, des prescriptions particulières à la confection des cuiries. Dans la liste des armes existant à l'arsenal de Venise, en 1313, destinées en grande partie à l'équipement des galères, les cuirasses se comptent par milliers, la plupart en bon état, certaines à réparer ou sans valeur:

1313 *Arma sunt ista videlicet:*

Imprimis, sunt in arcenatu: coriacias bonas, M.M.LXX.

Item, coraciás aptandas, III C.X.

Item, curaciás pro mutari de novo, III C.

Item curaciás malas, nullius valoris.

Item, curaciás pro terris subjectis Venetis et per riveriam de Marchia, CCXVII.

Summa, Coracie III M. LXVII<sup>140</sup>.

Dans l'inventaire des armures de Roger de Mortimer, en 1322, se trouvent côté à côté 2 paires de plates et une *quirre*. En 1320 et en 1340, des Ordonnances de navigation signalent que les arbalétriers sont munis de cuirasses<sup>141</sup>. Les statuts de Gênes, en 1341, ne laissent aucun doute quant à l'existence du renforcement métallique des armures de ce nom, ils précisent en effet que, sur les galères, certaines *coiratiae* doivent être "de proba", et d'autres "de media proba"<sup>142</sup>. En 1364, enfin, un article des nouveaux statuts donnés à Paris aux armuriers énonce que la cuirie doit être forgée avant d'être couverte. Le mot *cuirie* cède alors, en français, la place au terme *cuirasse*. Au début du XV<sup>e</sup> siècle, les comptes mentionnent des "tiers de cuirasses", des "demy cuiraches", des "trois-quarts de cuirasses", des "coyraces" et des "curasses complectes".

135. *The poems of the troubadour Rainbeau de Vaqueiras*, p. 207, La Haye, 1964. Ap. M. de Riquer, *L'armes del cavaller*, p. 52, Barcelone, Ariel, 1968.

136. Martínez Ferrando, *Jaime II*, p. 123. Ap. M. de Riquer, *op. cit.*, p. 54.

137. Ap. Pardessus, *Rec. de lois moris*, t. V, p. 342, et Gay, *Gloss.*, I, p. 47.

138. *Inventaire et comptes de la succession d'Eudes, comte de Nevers (Acre, 1266)*, "Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France", t. XXXII, p. 192, Paris, 1871.

139. *Emplaciones facte p. manum Adinelli Cistor... cont Torniamet de Parco de Windes. Nono die Julij Anno Sexto*, pp. 302, 304 et 305, "Archaeologia", t. XVII.

140. L. de Mas Latrie, *Note des armes existant à l'arsenal de Venise en 1314*, Bibl. de l'Ecole des Chartes, 6<sup>e</sup> série, t. I, p. 563, t. XXVI, 1865.

141. Gay, *Gloss.*, I, p. 47.

142. Stat. de Gênes. Ap. Pardessus, *op. cit.*, t. IV, pp. 466, 488 et 489.

Les armures des types n° II et III découvertes à Visby sont analogues aux cuiries ou cuirasses portées au XIV<sup>e</sup> siècle dans les pays d'Europe Occidentale. Seules, les armures des types n° IV et V, avec le nombre élevé de leurs éléments, répondent à la description des plates dont parlent les auteurs du temps dans les textes de langue française.

Les commentateurs du XIX<sup>e</sup> siècle avaient cru trouver dans l'expression *les plates* la dénomination de l'armure rigide, faite de grandes pièces de métal, et désignée plus tard sous le nom de *harnois blanc*. Leur méprise a été signalée lorsque la signification exacte du mot *plates* a été établie et démontrée<sup>143</sup>. Depuis lors, une autre confusion a pris naissance. Certains auteurs tiennent aujourd'hui les *plates* pour les pièces rigides fixées en renfort par dessus l'habillement de mailles, et voient dans leur adoption l'origine de ce *harnois blanc*.

Camille Enlart croit ainsi à "l'adjonction aux vêtements de mailles d'un certain nombre de pièces rigides ou *plates* pour protéger les parties les plus exposées". Selon lui, ces plates se sont multipliées "pendant un siècle, jusqu'à constituer finalement toute l'armure"<sup>144</sup>, et cette évolution aboutit à "la création du harnois plain ou harnois blanc"<sup>145</sup>.

Adoptant cette interprétation, le général Weygand écrit qu'à partir du XIV<sup>e</sup> siècle "l'on abandonna progressivement les mailles pour leur substituer les *plates* ou plaques de fer, qui devinrent les armures"<sup>146</sup>.

Dans une intéressante étude consacrée à la métallurgie au moyen âge, un autre auteur énonce une semblable conception : "Dès les premières années du XIV<sup>e</sup> siècle, dit-il, des pièces métalliques, ou *plates*, sont placées par dessus la maille afin de couvrir les points sensibles : épaules, genoux, coudes, devant des jambes, arrière des bras"<sup>147</sup>.

Plus précise encore, l'adaptation en français d'un récent ouvrage sur les armures donne le nom de *plates* aux cubitières en forme de coupe, aux parties rigides en forme de gouttière, qui couvrent les bras et les jambes, et aux rondelles qui protègent les épaules<sup>148</sup>.

En lui-même, le fait qu'invoquent ces historiens est exact. Les premiers renforts rigides des membres apparurent vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle sur les vêtements de guerre, et leur importance alla en croissant. Mais c'est une

143. Ch. Buttin, *Le guet de Genève au XV<sup>e</sup> siècle et l'armement de ses gardes*, pp. 35 et suiv., Annecy, Abry, 1910.

144. C. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, t. III, p. 476, Paris, Picard, 1916.

145. Id., *ibid.*, p. 503.

146. Weygand, *Histoire de l'Armée française*, p. 73, Paris, Flammarion, s. d. (1953).

147. J. F. Fino, *Notes sur la production du fer et de la fabrication des armes en France au moyen âge*, p. 62, Gladius, t. III, Insula, 1964.

148. Vesey Norman, *Armes et armures. Adaptation française de Robert Jean Charles*, pp. 20-22, Paris, Hachette, s. d. (1966).

erreur d'appeler ces objets des *plates*, et il est totalement faux de croire que ce mot ait servi, au moyen âge, à désigner ces éléments rigides du harnois.

Suivant leur rôle, et suivant l'époque, les auteurs les ont appelés *coudes*, *bracelets*, *avant-bras*, *poulains*, *grèves*, etc. Leur forme leur valut souvent la désignation de *rouelle* ou *rondelle*. Attachés sur le haubergon à l'aide d'aiguillettes de cuir ou de tresses de chanvre, ces renforts portaient aussi le nom général de *pièces*, d'où vint l'expression "armé de toutes pièces". Tous ces accessoires occupaient une place en relief sur le harnois. Ils faisaient saillie, se trouvaient en *avance* sur sa surface. Ils prirent, pour cette raison, le nom de "pièces d'avantage"<sup>149</sup>. Aucun auteur français du moyen âge n'a jamais employé, en tout cas, le mot *plates*, ni directement, ni comme complément, pour désigner ces parties rigides du harnois.

Un plastron composé de neuf plaques verticales, clouées sur une doublure de cuir, figure parmi les plus anciennes armures conservées dans un château du Tyrol<sup>150</sup>. L'auteur de l'un des derniers ouvrages publiés sur les armes reprend à son propos l'ancienne confusion du xixe siècle. Il écrit que ce plastron tient nettement son origine de la "paire de plates"<sup>151</sup>. Cette assertion est contraire aux enseignements que fournissent les textes contemporains. Ceux-ci désignent pareil plastron du nom de *cuirasse*, et les plaques qui le composent, du nom de *pièces*. C'est ainsi que les trésoriers du duc de Bourgogne rétribuent des armuriers pour déclouer les *pièces* qui composent des *cuirasses*, les nettoyer, les fourbir, et ensuite les remonter, en fournissant le cuir, les clous et les charnières nécessaires au soutien et à l'articulation de ces *pièces*:

1435 A Girard de Haynau, armurier de mons, pour avoir fait descloer et mettre par pièces deux cuirasses que Massin Fromont avoit faictes pour mondit Sr, les avoir fait reffourbir et nettoié et icelles aprez ce, fait reclouer et mettre à point; et aussi pour bossettes, cuir et charnières pour regarnir les dictes cuirasses: IIII frans, III gros, III blans<sup>152</sup>.

L'origine du harnois blanc ne réside pas dans une modification des éléments composant les *plates* ou *paires de plates*. Aucun document n'incite

149. Cf. F. Buttin, *La lance et l'arrêt de cuirasse*, "Archaeologia", t. XCIX, pp. 159 et suiv., Oxford, Society of Antiquaries, 1965.

150. Château de Churburg. Ce plastron est la plus belle pièce d'armure connue appartenant au xiv<sup>e</sup> siècle. Les spécialistes qui l'ont étudié le datent d'environ 1390. Il est reproduit dans de nombreux ouvrages, notamment Kelly et Schwabe, *A short history of costume and armour*, pl. XXVIII, London, Batsford, 1931. Bengt Thordeman, *Armour from the battle of Wisby*, figs. 345-346, Stockholm, 1939. Cf. Blair, *European armour*, fig. 28, London, Batsford, 1958, etc.

151. Vesey Norman, *op. cit.*, p. 31.

152. Arch. du Nord, B. 1954. Septième compte de Jean Abonnel, dit le Gros, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, f. 153 v.

à penser que le nombre de ces éléments ait diminué, ou que leurs dimensions ait varié, aussi longtemps que ces armures restèrent en usage.

A l'opposé, les textes marquent la transformation continue des *cuiries*. Simples vêtements de cuir à l'origine, elles sont d'abord *ferrées*, puis forgées par les armuriers de Paris. Elles deviennent enfin les cuirasses formées de la réunion de pièces d'acier.

D'autres textes font connaître l'origine de ces "pièces d'acier". Certains combattants portaient en renfort, avec les vêtements de mailles ou avec les *plates*, une plaque métallique, pour mieux protéger le devant du torse. Au XIV<sup>e</sup> siècle, les auteurs français emploient diverses expressions pour signaler son usage, ils lui donnent notamment le nom de "pièce", "pièce d'acier" ou "poitrine d'acier". Les anglais, à la même époque, se servent du terme *brestplate* pour la désigner. Dans une anecdote, Froissart, qui vécut de longues années en Angleterre, francise ce mot britannique et donne à la poitrine d'acier le nom de "plate d'acier". Ce chroniqueur se sert d'ailleurs de cette formule pour définir ce qu'il convient d'entendre par l'image "poitrine d'acier", et il distingue nettement cette pièce d'acier d'avec les *plates*. Il décrit ainsi divers incidents survenus en 1381 et 1382, au cours de joutes ou faits d'armes. Un champion transperce "les mailles et la poitrine d'acier" de son opposant<sup>153</sup>; "le fer du glaive" d'un écuyer atteint "la poitrine d'acier" de son vis-à-vis, et glisse sur cette "plate d'acier"<sup>154</sup>; deux chevaliers se rencontrent, leurs chevaux lancés de telle sorte que chacun d'eux perce "la pièce d'acier, les plates et toutes les armures" de son adversaire<sup>155</sup>. Le londonien Chaucer, mort en 1340 âgé d'environ soixante ans, qui, après une brève carrière militaire, fonda la littérature poétique anglaise, atteste d'ailleurs, lui aussi, l'existence simultanée de la poitrine d'acier, *brestplate*, et des paires de plates, et différencie l'une de l'autre ces deux armures. Dans l'un des plus célèbres poèmes des *Canterbury tales*, il énumère les armes d'un groupe de chevaliers, équipés chacun à leur gré:

XIV<sup>e</sup> siècle Armed were they, as I have you told  
Everich after his opinion<sup>156</sup>.

Parmi eux, les uns portent une *poitrine d'acier*, et les autres, des *plates*:

Som wol ben armed in an habergeoun,  
in a brest-plat and a light gipoun;  
and somme woln have a peyre plates large<sup>157</sup>.

153. Froissart, *Chroniques*, liv. II, ch. LXXX, t. II, p. 126, édit. Buchon.

154. Id., *ibid.*, liv. II, ch. LXXXV, t. II, p. 132.

155. Id., *ibid.*, liv. II, ch. CXLVI, t. II, p. 194.

156. Chaucer, *The knightes' tale*, vv. 1268-1269, édit. Rev. Richard Morris, p. 73, Oxford, Clarendon Press, 1951.

157. Id., *ibid.*, vv. 1261-1263.

Quelques œuvres d'art du temps permettent de connaître l'apparence de cette pièce d'acier et de voir ses divers modes d'attache<sup>158</sup>.

Très tôt, cette pièce d'acier se divise en deux parties. Des inventaires signalent en 1377 l'existence de "pectos" et "panceros"<sup>159</sup>. L'état des biens de Thomas, duc de Gloucester, dressé en 1397, cite d'une part des "brest plates", et d'autre part, "j bresplate ove j paunsse dasser"<sup>160</sup>. Un harnois que le duc d'York lègue en 1415 dans son testament se compose de la "pièce de plate", que M. le Prince lui a donnée, et de "la panse", qui appartint à son père<sup>161</sup>. "Le hault de la pièce" se porte sans pancière, pour être moins lourdement chargé<sup>162</sup>. Des "hauts de pièce" figurent isolément dans certains inventaires<sup>163</sup>.

L'existence des *cuiries* donna naissance à l'idée de clouer sur un soutien de cuir les diverses parties de ces *pièces d'acier*, pour mieux les joindre les unes aux autres et plus facilement les fixer sur le torse. Le plastron conservé dans un château du Tyrol est composé suivant cette technique, tout comme les cuirasses faites par Martin Fromont pour le duc de Bourgogne.

Les *pièces d'acier* proprement dites restent néanmoins en usage. Elles se portent communément au début du xv<sup>e</sup> siècle, entières ou en partie, ainsi que les cuirasses, par dessus les *plates* ou les vêtements de mailles. Interrogés sur la nature de l'équipement qu'avait un écuyer du Dauphiné, nommé Pierre Pelerin, le jour de la Trinité de l'an 1430, les témoins déclarent l'un que cet écuyer "pourtoit une salade a bavière, coyraces ou tiers de coyraces", un autre qu'il portait "le hault de sa pièce", un troisième ne se souvient plus "s'il avoit pièce ou coyraces". Celui-ci se rappelle l'avoir vu armé du "dessus d'unes coyraces", celui-là pense qu'il portait "le dessus d'une pièce". D'autres croient que Pelerin "pourtoit le hault de sa coyrace", ou encore qu'il "s'arma du dessus de ses coyraces"<sup>164</sup>.

Il était en effet difficile de reconnaître, au passage d'un cavalier, si son harnois se composait d'une pièce ou d'une cuirasse. L'aspect exté-

158. Cette pièce d'acier est fixée par des courroies autour du dos sur la statue de saint Georges à la cathédrale de Bâle, et sur un panneau d'un retable en argent repoussé à la cathédrale de Pistoia. Elle est attachée par des aiguillettes sur une lame funéraire de l'église d'Awans (Belgique), et sur un retable de la cathédrale de Norwich. Toutes ces œuvres appartiennent au dernier quart du xiv<sup>e</sup> siècle.

159. Angelucci, *Doc. inediti*, pp. 220-221. Consignation d'armes faites à Biella en 1377 et 1378, Torino, Cassone, 1879.

160. Viscount Dillon, *Inventory of the goods and chattels belonging to Thomas, duke of Gloucester*, pp. 305-306, "Archaeological Journal", t. LIV.

161. *Testament du duc d'York*. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 64.

162. Abbé Chevalier, *Choix de doc. inédits sur le Dauphiné*, pièce 98, Grenoble, 1874.

163. *Invent. de l'artillerie de Blois*, p. 317. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 18. *Recueil d'invent. des ducs de Lorraine*, pp. 4-5, Nancy, R. Wiener, 1891, etc.

164. Abbé Chevalier, *op. cit., passim*, pp. 353 et 367.

rieur des deux armures était presque le même. La différence ne résidait que dans la présence des clous qui servaient à fixer les éléments sur le cuir de la cuirasse, et qui n'existaient pas sur les pièces proprement dites, où ils n'avaient pas de raison d'être. Eustache Deschamps unissait ces deux types d'armure dans un même vers, lorsque, partant pour le Languedoc, il écrivait ses *Adieux à Paris*:

1383 Adieu harnois, tant clouez comme plains<sup>165</sup>.

A cette époque, le *harnois plain* est le plus souvent coloré, peint à l'huile. Il en fut ainsi pendant une grande partie du xv<sup>e</sup> siècle<sup>166</sup>. Porté non peint, mais fourbi, il reçut le nom de *harnois blanc*. On dit alors que le combattant était armé *tout au clair*.

Certains de nos lecteurs trouveront peut-être excessives les différences que nous avons cherché à établir entre les diverses désignations données aux armures du torse. Il est évidemment plus facile de penser que les différents mots n'avaient pas une valeur nettement déterminée, et que plusieurs d'entre eux servaient à nommer des harnois de même nature. Il faut bien reconnaître cependant que les rédacteurs et les trésoriers n'auraient eu aucune raison d'employer des expressions différentes, le jour où ils établissaient leurs états ou leurs quittances, si les armures dont ils parlaient avaient été semblables les unes aux autres. Certains inventaires citent simultanément *cuirie*, *plates*, *plates à lames*, *pièce* et *pièce à lames*. Des comptes d'armuriers notent le même jour la fourniture de *plates* et de *cuirasses*. Les délibérations d'un procès présidé par le gouverneur du Dauphiné montrent que *la pièce d'acier* et *la cuirasse* se portaient alors aussi bien l'une que l'autre. La grande diversité de l'armement au xiv<sup>e</sup> siècle rend son étude fort complexe, mais il est difficile de simplifier le sujet sous peine d'en donner une idée fausse.

165. E. Deschamps, *Oeuvres complètes*, édit. Saint Hilaire et Raynaud, t. V, p. 51, Paris, F. Didot, 1887.

166. Ch. Buttin, *Les bardes articulées au temps de Maximilien I<sup>r</sup>*, ch. IV, Istra, Strasbourg, s. d. (1929).

## LA BRIGANDINE

La brigandine est une forme particulière donnée à l'armure du torse, renforcée de plates. Perfectionnée, elle est à la fois plus légère, plus souple et plus résistante que son modèle. Elle se compose d'un vêtement ajusté en velours, futaine, satin ou cuir, garni intérieurement de doublures de cuir ou de toile. Des éléments métalliques, en forme de rectangle allongé, empiétant légèrement les uns sur les autres, couvrent le dedans de ce vêtement de bandes horizontales. Ces quadrilatères de hauteur uniforme, mais de bases plus ou moins longues, le transforment en armure. Ils sont fixés par des clous de laiton, dont les têtes forment un décor géométrique sur l'extérieur du cuir ou du tissu.

L'apparence de ces éléments leur vaut le nom de *lames*, et les statuts qui régissent la profession des brigandiniers en France ne les désignent jamais autrement. Ce n'est pas le fer, livré en plates par les forges, qui sert à la confection de ces lames, mais l'acier, que les martinets des moulins ont façonné en *petits quarreaux*. L'étroitesse des éléments assure au vêtement une grande souplesse. Chaque lame est trempée avant d'être mise en place. La trempe rend leur acier plus dur que les *plates* pour une moindre épaisseur, et, partant, moins de poids.

Le président Fauchet, mort en 1601, mentionne cette armure dans l'ouvrage dont nous avons parlé à propos du haubert. Il y dépeint

1600 ... la brigandine... faite de lames de fer de la longueur et largeur d'un bon doigt: clouées les unes sur les autres<sup>1</sup>.

L'opinion qu'il émet au sujet de cette pièce du harnois n'est pas une interprétation des anciens textes ou monuments. La brigandine était, pendant sa vie, d'un usage courant. Il en est de même pour la définition rédigée par son contemporain Nicot, qui vécut de 1530 à 1600. C'est également à l'aide de ses souvenirs que celui-ci a écrit l'article de son dictionnaire :

1606 BRIGANDINE. Est une espece d'armure de fer dont les brigans estoient armez, faite a lames estroites, qui consent aux courbeures et plieures du corps de

1. Claude Fauchet, *De l'ordonnance, armes et instruments desquels les François ont usé en leurs guerres*, p. 36 v., Paris, Périer, 1600.

l'homme qui en est armé, ce que ne fait le corcelet, *lorica laminata, ferreis lamellis contesta*, qu'on appelle autrement esquilles. *Thorax squammis ferreis contestus*<sup>2</sup>.

Ces auteurs notent avec exactitude la forme des lames clouées sur les brigandines. Nicot observe les avantages qu'assure la souplesse de cette armure, qui se plie mieux que les autres aux mouvements du torse.

Pour indiquer la nature des lames de la brigandine, ces écrivains, malheureusement, n'emploient pas le terme qui eut convenu. Peu soucieux de précision technique, ils négligent le vocabulaire professionnel. Ces érudits créent, ce faisant, une confusion d'autant plus fâcheuse qu'elle porte sur une particularité matérielle propre à cette pièce du harnois. Les artisans qui travaillent pour les hommes de guerre sont plus savants sur ce chapitre. Ayant à forger le métal, ils ont toujours soigneusement distingué le fer de l'acier, comme nous l'avons déjà souvent constaté. Il n'en fut pas différemment pour cette armure, et les statuts des brigandiniers ne laissent aucun doute sur ce point :

- 1481 Quiconques voro estre maistre dudit mestier de bringandinier... sera tenu de faire... unes brigandines noeufves, qui soient... de fin carreau d'acier, trempé<sup>3</sup>.  
 1488 Seront icelles brigandines d'assier, trampées partout<sup>4</sup>.

La confusion créée par Fauchet et Nicot fut reprise par Borel, l'inventeur du *faucre*<sup>5</sup>. Elle a laissé une telle imprécision que personne n'a formellement énoncé, jusqu'à ce jour, le caractère essentiel de la brigandine, qui réside dans l'emploi des carreaux d'acier livrés par les forges comme matière première pour la confection de ses lames.

Cette armure apparaît dans l'iconographie au début du dernier quart du XIV<sup>e</sup> siècle, sur les fresques de la vie de saint Jacques, peintes par Altichieri<sup>6</sup>, et celles de la légende de saint Georges, que ce maître composa avec son élève Jacopo Avanzi<sup>7</sup>. On voit sur ces œuvres de nombreux combattants à pied qui portent un vêtement de torse, sans manches, couvert de têtes de clous, régulièrement alignées et peu écartées les unes des autres. On trouve également la brigandine à la même époque aux Baléares, sur divers panneaux d'un retable consacré à la vie de saint Paul, et composé en l'honneur de l'évêque Galiano, mort en 1373<sup>8</sup>.

2. Jean Nicot, *Thrésor de la langue françoise tant ancienne que moderne*, p. 91, v.<sup>o</sup> brigandine, Paris, David Douceur, 1606.

3. Arch. de l'hôtel de ville d'Amiens, reg. aux brefs et statuts, côté N., ff. 211 v. et 212. Ap. A. Thierry, *Recueil des monuments inédits de l'histoire du Tiers Etat*, t. II, p. 390, Paris, F. Didot, 1853.

4. Statut des armuriers fourbisseurs d'Angers. *Ordonn. des rois de France*, t. XX, p. 156.

5. Pierre Borel, *Trésor des recherches et antiquités gauloises et françoises*, v.<sup>o</sup> brigandine.

6. Padoue, Basilica del Santo.

7. Padoue, Oratorio di San Giorgio.

8. Palma de Majorque, Palacio épiscopal.

Les physionomies et les attitudes de leurs figurants offrent une grande ressemblance avec les personnages mis en scène par Altichieri et Jacopo Avanzi. Ces analogies laissent présumer l'origine de la formation artistique de l'auteur anonyme de ce retable. A cette époque, le royaume de Majorque, comme celui de Naples, appartenait d'ailleurs à la maison d'Aragon.

Le plus ancien emploi, qui soit actuellement connu, du mot *brigandine* pour désigner cette armure se trouve dans les archives d'une maison de commerce italienne, établie au XIV<sup>e</sup> siècle à Avignon dans le comtat Venaissin. Cette entreprise avait des succursales ou des correspondants en Espagne, notamment à Barcelone et à Valence, et recevait ses marchandises de Naples, Florence et Milan<sup>9</sup>. Un inventaire dressé en 1367, par son fondateur Francesco di Marco Datini, comprend, parmi de très nombreuses pièces d'armes et armures, trois "chorazine brigantine"<sup>10</sup>.

Cette expression est intéressante par elle-même. Elle réunit les deux termes sous lesquels la brigandine sera connue en France. *Chorazine*, en français *cuirassine*, est un diminutif. Bien que notre langue se soit le plus souvent servi du terme *cuirie*, on relève cependant très tôt l'emploi du mot *cuirasse*. L'état des biens d'Eudes, comte de Nevers, comportait ainsi :

1266 ii paires de cuiraces nuevas<sup>11</sup>.

En Italie, comme nous l'avons vu, *corassa* désignait la cuirie, même lorsqu'elle était renforcée de plates. Le mot se rencontre fréquemment dans les inventaires des citadelles :

1335 xij paria corazarum<sup>12</sup>.

1356 Otto paia di corazze<sup>13</sup>.

Le manuscrit d'Avignon énumère un certain nombre de cuirassines et trois cuirassines brigandines. Fendues par devant, en cuir de diverses couleurs, vernies en noir ou étamées, les premières sont estimées 1 florin 16 sous pièce, tandis que les autres, en cuir blanc, leur métal étamé ou verni, ne valent pas moins de 5 livres 14 sous. Le coût d'une brigandine est donc trois fois plus élevé que celui d'une cuirassine ordinaire<sup>14</sup>.

9. Ap. R. Brun, *Notes sur le commerce des armes à Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle*, pp. 209 et suiv. Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. CIX, Paris, 1952.

10. Ap. id., *ibid.*, p. 220.

11. *Inventaire et comptes de la succession d'Eudes, comte de Nevers (Acre, 1266)*, "Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France", t. XXXII, p. 192, Paris, 1871.

12. *Inv. Casseri di Siena*. Ap. A. Angelucci, *Catalogo della Armeria Reale*, p. 557, note, Torino, Candeletti, 1890.

13. *Idem*. Ap. id., *loc. cit.*

14. Ap. R. Brun, *op. cit.*, p. 220.

Cette différence provient de la nature du métal utilisé pour garnir l'une ou l'autre de ces armures.

Le qualificatif *brigantine* apporte, lui, une idée tout à fait nouvelle dans le vocabulaire armurier. En italien, *brigata* désigne une assemblée, une bande, une troupe. *Brigante*, celui qui appartient à un groupe. Le mot *brigand* est couramment employé au xv<sup>e</sup> siècle, en France comme en Italie, pour nommer les fantassins, les gens de pied<sup>15</sup>. Certains chroniqueurs les appellent, d'ailleurs, *brigans de pyé*<sup>16</sup>. Les brigandines de l'inventaire d'Avignon sont donc destinées à armer des piétons, et non des cavaliers.

En Savoie, en France, en Angleterre et en Bourgogne, les premières mentions des brigandines ont trait, au contraire, à des équipements appartenant à des princes. Au château de Chambéry se trouvait encore à la fin du xv<sup>e</sup> siècle l'une des armures ayant appartenu à Amédée VI, le comte Vert, décédé en 1383. Elle est inscrite comme suit dans les inventaires établis un siècle plus tard :

1497-1498 Les brigantines du Conte Verd couvertes de vellours verd, ouvrées au mylieu d'orfavrerie aux lacz de Sauoye<sup>17</sup>.

Ces brigandines princières faisaient souvent partie de harnois de joute. On remarque, par exemple, dans l'état des biens de Thomas, duc de Gloucester :

1397 j peir briganters coverez de rouge velvet garnissez dargent endorrez ove j peir manches de plate...  
j peir briganters coverez de blu baudekyn garnissez dargent ove les manches sans plate...  
j peir briganters dont le pys & le dos blanc et de bas coverez de blu velvet...<sup>18</sup>.

Il s'agit d'une armure ne protégeant que le torse, comme la cuirie et les plates, et, de même que ces harnois, complétée ou non par des manches, au gré du porteur. L'une des trois brigandines ci-dessus est munie de *manches de plates*. En plus de ces brigandines, le duc de Gloucester possédait de nombreuses *peirs de plates*, qu'énumère le même document<sup>19</sup>.

15. Cf. Ch. Buttin, *Le goût de Genève au XV<sup>e</sup> siècle et l'armement de ses gardes*, pp. 41-42, Annecy, Ahry, 1910. L'étymologie du mot *brigandine* n'a jamais été contestée. L'hypothèse qu'elle devrait son nom aux brigands de grand chemin, récemment émise par le président de la Société de l'Histoire du Costume, est contraire à tous les documents. (G. G. Toudouze, *Le costume français*, "Collection Arts, Styles et Techniques", p. 53, Paris, Larousse, 1945.)

16. Notamment Jean le Bel, *Chronique*, ch. XCII et XCIV, pp. 220 et 229, édit. Société de l'Histoire de France, Paris, Renouard, 1905.

17. P. Vayra, *Inventario dei Castelli di Ciomberi, di Torino e di Ponte d'Ain*, p. 107, n° 671, Torino, Stamperia Reale, 1883.

18. *Inventory of the effects of Thomas, duke of Gloucester*, "Archaeological Journal", t. LIV.. Ap. Cl. Blair, *European armour*, p. 58, London, Batsford Ltd., 1958.

19. Ap. id., op. cit., p. 59.

L'inventaire de l'Ecurie du roi, auquel il fut procédé en France quelques années plus tard, comprenait les harnois tout en cuir, avec les plates d'acier de renfort, dont nous avons déjà parlé. Cet état faisait également mention de quelques brigandines :

1411 3 brigandines dont l'une est couverte de velours vermeil, l'autre de noir et l'autre de cuir<sup>20</sup>.

On trouve d'ailleurs encore, et des *plates* et des brigandines, dans un autre inventaire également dressé sous le règne de Charles VI. Il y avait alors parmi les harnois se trouvant "en l'ostel du Petit Séjour, à Paris: unes plates à lames et fleurs de lis, sans couverture", et les deux autres plates dont nous avons précédemment noté l'existence, et *au Louvre*:

7 fevr. 1421 ... unes brigandines, couvertes de velours vermeil, armoyée de France, et uns gantelez de pareille façon<sup>21</sup>.

Ces textes prouvent par eux-mêmes l'existence simultanée des plates et des brigandines; ils montrent en même temps que celles-ci étaient alors dans ces pays des armures de luxe plutôt que des harnois de simples fantassins.

De nombreux hauts personnages de l'époque nourrissaient une véritable passion pour les joutes. Elles leur offraient l'occasion de revêtir toutes les armures nouvelles que les armuriers s'ingéniaient à créer pour leur équipement. En quelques semaines seulement le trésorier de Philippe le Bon paye ainsi pour son maître :

1420-1421 A Pierre l'armurier, demourant à Bruxelles, pour unes plates de joutes dorées, *xxi* livres...

A Hennequin de Brebant pour unes plates de joutes... *xlvi* sols...

A Colin le Tissier, fourbisseur, demourant à Paris pour unes brigandines de joutes et les v pieces de harnois blanc appartenant ausdites brigandines..., *vi* l., *vi* s.<sup>22</sup>.

Ce dernier harnois, qui se compose d'une brigandine et cinq pièces rigides, destinées à être portées *au blanc*, sans que rien ne dissimule leur poli, était de la même nature que la paire de *briganters* du duc de Gloucester, "dont le pys & le dos" étaient blancs et le "bas coverez de blu velvet". Ce sont des armures de joute. Elles succèdent aux "poitrines

20. Invent. de l'Ecurie du roi, f. 118. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 219.

21. Douet d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, t. II, p. 406, n° 284.

22. Arch. du Nord, B. 1923. Deuxième compte de Guy Guibaut, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, 1420, 3 oct. - 1421, 3 oct., ff. 217 v. et 218 r.

à jouter", qui apparurent une centaine d'années plus tôt et dont nous avons déjà par ailleurs retracé l'origine<sup>23</sup>. Sur un tableau attribué au Maître de Moulins<sup>24</sup>, le saint qui présente René d'Anjou porte une brigandine, dont la poitrine *au blanc* est munie d'un arrêt de cuirasse.

Les pays situés au nord des Alpes avaient adopté le haubergon pour l'armement des hommes de troupe et se contentèrent longtemps de ce vêtement de guerre. Cependant, lorsque l'auteur anonyme du célèbre manuscrit de 1446 décrit "la façon comment les gens de guerre du royaume de France, tant a pié comme a cheval, sont habillez", il donne des harnois blancs aux hommes d'armes, des jaques ou brigandines aux archers et des haubergons aux coustilliers<sup>25</sup>. Cet auteur traite aussi des harnois de joute dont se servent les Français à la même époque. A ce propos, il définit ainsi la brigandine:

1446 Brigandines ou aultrement dit currassines, couvertez et clouées par pieces petites depuis la poitrine en a bas, ne ny a aultre différence de celle cy aux brigandines que on porte en la guerre, sinon que tout ce que contient la poitrine jusques aux faulx est d'une seule pièce et se lace du costé de la main droite ou par derriere du long de leschine<sup>26</sup>.

Ce texte confirme ce que laissait entendre l'inventaire des armures de Gloucester, et que l'on pouvait également soupçonner d'après les comptes de Philippe le Bon. La *poitrine* de la brigandine de joute était une pièce rigide, comme la *poitrine à jouter*. Cette cuirassine se laçait à droite, parce que le jouteur présentait le côté gauche à la pointe de la lance de son opposant.

Le même modèle a toutefois servi à la guerre, et dans ce cas la fermeture, tout au moins celle des fautes, pouvait aussi bien être du côté opposé. On en trouve la description dans des inventaires. Certains de leurs rédacteurs y rappellent en même temps la matière des lames de ces brigandines:

1499 Unes vieilles brigandines longues, couverte d'un vieil drap d'or rouge, le haut fait en façon de cuirasse, et le bas en larmes d'acier, et un bord de fade, fermé à boucle au costé gauche.

Une autre vieille brigandine assise sur velours noir, vieille usée, le haut du devant en façon de cuirasse, et le demourant de larmes<sup>27</sup>.

L'emploi des brigandines pour l'armement des hommes de troupe commence, au nord des Alpes, dans la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle. En

23. F. Buttin, *La lance et l'arrêt de cuirasse*, "Archaeologia", t. XCIX, pp. 139 et suiv., Oxford, Society of Antiquaries, 1965.

24. Glasgow, Musée des Beaux-Arts.

25. R. de Belleval, *Du costume militaire des Français en 1446*, p. 4, Paris, Aubry, 1866.

26. Id., *op. cit.*, pp. 8-9.

27. Invent. de l'Armurerie du château d'Amboise en 1499, n° 33 et 34.

opposition aux pièces de luxe dont se servaient les jouteurs, les trésoriers les qualifient volontiers de brigandines communes :

1447 A Balsarin de Trez, marchant de Milan, armurier... une brigantine commune pour archier<sup>28</sup>.

1450 Aud. Balsarin..., 15 brigandines communes pour archiers<sup>29</sup>.

Les chefs d'Etat adoptent cette nouvelle armure pour équiper des unités et des gardes à leur solde. Les *Grandes chroniques de France* mentionnent ainsi les gens du roi :

1430 Arbalestriers à pied armez de bonnes brigandines...<sup>30</sup>.

Sur les comptes de Charles VII figure le détail de leur achat :

1447 50 brigandines pour certains archiers de sa compagnie<sup>31</sup>.

Philippe le Bon fait commander :

1450 A Luc Thiebault, brigandinier..., cent brigandines qu'il doit faire et livrer toutes prestes et assouvies pour les archiers de corps...<sup>32</sup>.

Le Conseil de Genève en fait l'acquisition pour les gardes de la ville :

1460 ... duodecim brigantine pro vigilibus<sup>33</sup>.

Pour répondre à ces besoins, le Milanais livrait ses produits par le Saint-Bernard et les autres cols des Alpes, mais bientôt des ouvriers spécialisés émigrent en France pour y travailler les carreaux d'acier que forgent les martinets. Le fournisseur des archers de Charles VII, l'armurier milanais Balsarin de Trez, reçoit une commission pour avoir facilité l'installation de

1450. deux maistres ouvriers de brigandines qui ont levé leurs ouvrouers, l'un à Tours et l'autre à Bourges l'année passée<sup>34</sup>.

28. Comptes de Charles VII. Preuves de Mathieu d'Escouchy, p. 255. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 219.

29. Id., p. 8. Ap. id., loc. cit.

30. Jouvenel des Ursins, *Hist. du règne de Charles VI*, ch. 6, p. 333. Ap. id., *Gloss.*, I, p. 219.

31. Comptes de Charles VII. Preuves de Mathieu d'Escouchy, p. 255. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 219.

32. Arch. du Nord, B. 2004. Cinquième compte de Guillaume de Poupet, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, 1450, 1<sup>er</sup> janv. au 31 déc., f. 369 v.

33. *Registres du Conseil de Genève*, vol. II, p. 145, Genève, Henry Kündig, 1906.

34. Comptes de Charles VII. Supplément aux preuves de Mathieu d'Escouchy, p. 16. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 221.

Dès 1452, une Ordonnance du roi soumet les brigandiniers installés en France à diverses règles. Leur qualification doit être reconnue, avant qu'ils ne s'installent :

1452 Quiconques vouldra estre... brigandinier et lever ouvrouer..., faire le pourra, pourvu qu'il soit à ce souffisant et expert par le rapport des jurez...<sup>35</sup>.

Les armures qu'ils confectionnent doivent être marquées suivant l'épreuve à laquelle elles auront été soumises :

1452 Seront tenus lesd. brigandiniers de faire... brigandines d'espreuve d'arbaleste à tilloles, ou demie espreuve à tout le moins d'arbaleste à criq ou d'arc. Et sera l'ouvrage d'espreuve marqué de deux marques et celui de demie espreuve d'une marque<sup>36</sup>.

En dehors de Paris, de nombreuses villes sont renommées pour leurs brigandines, Amiens, Angers, Bourges, Rouen, Tours entre autres. Les archives ont conservé quelques uns des règlements qui y furent édictés. Certaines de leurs dispositions sont des plus instructives.

Les lames doivent être fixées en sorte qu'elles se recouvrent les unes les autres :

1481 ... chacune lame desdites brigandines soit mise et chevauché l'une sur l'autre, tellement que on ne puist rien bouter entre deux lames<sup>37</sup>.

Les trous pour le passage des clous destinés à fixer ces lames doivent être percés proprement à bonne distance du bord, afin de permettre facilement de mettre les lames en place et de les retirer :

1481 ... et aussy que les colez soient si bons et souffisans que on les puist bien garnir et desgarnir<sup>38</sup>.

Avant d'être clouées, ces lames auront reçu un finissage approprié :

1488 Et fauldra que lesdites lames soient limées tout à l'entour à ce que les estoiffes durent plus largement<sup>39</sup>.

35. Cf. R. de Lespinasse, *Les métiers et corporations de la ville de Paris*, t. II, p. 327, Paris, Impr. Nat., 1892.

36. Ap. id., loc. cit.

37. Statuts des brigandiniers et haubergeonniers de la ville d'Amiens. Ap. A. Thierry, op. cit., p. 391.

38. Id. Ap. ibid.

39. Statuts des armuriers fourbisseurs d'Angers. Ap. *Ordonn. des rois de France*, t. XX, p. 156.

Les toiles des brigandines seront doublées d'une épaisseur de cuir aux endroits où se fixent les lames :

1488 Et seront icelles brigandines d'assier, trampées partout et aussi toutes garnies de cuir entre les lames et la toile, c'est assavoir en chacune rencontre de lames<sup>40</sup>.

Les tissus et cuirs doivent être de bonne qualité, et les prescriptions des Ordonnances les englobent en certains articles avec le renfort métallique dont ils assurent la stabilité :

1481 ... bringandines noeufves, qui soient de bonne estoffe et de fin carreau d'acier, trempé, molu et garny comme il appartient<sup>41</sup>.

L'acier, que livrent les forges pendant toute la période où les brigandines restent en usage, se vend sous la forme de carreau. Nous avons vu qu'en 1240 le droit de péage de l'acier à Romans était de deux carreaux et demi par balle d'acier, et qu'en 1590 les forges de Nevers mettaient l'acier en *petits quarreaux*. L'unité commerciale n'a jamais varié entre ces deux dates. On la retrouve, à maintes reprises, dans les comptes, quelle que soit la destination de l'acier :

1336 Pro 4 carreaux calibis sive d'acier emptis per dicta perrieria, 2 s. 6 d.<sup>42</sup>.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, le fer ne s'achète plus par *plate*, mais au poids. L'acier, lui, reste vendu à la pièce :

1336 Pro 15 lib. ferri et 6 carreaux calibis emptis 6 s. 9 d.<sup>43</sup>.

1348-1350 In empacione 46 carrellorum calibis et 36 librarum ferri per ipsum emptorum de quibus plures martellos magistro dicti putei et aliis operantibus in dicto puteo necessarios...<sup>44</sup>.

C'est toujours sous cette forme que l'achètent les entrepreneurs de travaux, notamment pour la confection de leurs outils :

1434 Item pour 2 carreaux d'acier pour deux poinzons à percer les tolles, 1 d et 1/6 d'un denier gros<sup>45</sup>.

1434 ... nec 30 carrellos calibis qui eciam predictis operagiis intraverunt<sup>46</sup>.

40. Ap. *ibid.*, *loc. cit.*

41. Ap. A. Thierry, *op. cit.*, p. 390.

42. Compte de Giraud Fraissens, f. 21. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 5.

43. Idem, f. 36 v. Ap. id., *loc. cit.*

44. Arch. camér. de Turin. Extrait des comptes de la Châtellenie d'Annecy, relatif à des travaux d'aménagement dans le château. Ap. M. Bruchet, *Etude archéologique sur le château d'Annecy*, pp. 69-70, Annecy, Abry, 1901.

45. Arch. camér. de Turin. Invent. de la Chambre des Comptes de Savoie, 32, pièce 74. Compte de Perrin Rollin, maître des œuvres du château des chevaliers de Ripaille. Ap. Bruchet, *Le château de Ripaille*, p. 472, Paris, Delagrave, 1907.

46. Arch. de Cour de Turin, 1434-1435. Compte de Michel de Fer, recev. de l'ordre de Saint-Maurice. Ap. Bruchet, *op. cit.*, p. 492.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, dans un contrat de location, les preneurs d'un martinet s'engagent à faire chaque année 100 charges d'acier, et ils auront à donner entre autres au bailleur "annuellement 1 quintal fer et 30 quarts acier moitié fin moitié mi-fin"<sup>47</sup>.

C'est le meilleur acier, cet acier fin, que les brigandiniers doivent utiliser pour forger les lames des brigandines. Pour être plus dures, ces lames sont trempées. Et le mode de trempe, lui-même, est prévu dans les Ordonnances. Les lames posées sur les plastrons des brigandines doivent être d'acier *revenu*:

1481 ...ceux qui feront icelles brigandines seront tenus faire le devant des dites brigandines de fin quarreau d'acher, trempé, revenu et marqué de sa marque<sup>48</sup>.

Il ne s'agit plus ici de *plates* de fer, dont l'armurier acierait la surface par cémentation, et qu'il trempait à maintes reprises pour obtenir finalement le degré de solidité qu'il désirait. Le brigandinier n'a pas à tâtonner. C'est de l'acier fin qu'il emploie comme matière première, et c'est par le procédé en deux temps qu'il donne la trempe aux lames, après les avoir façonnées.

La méthode du *revenu*, à laquelle il a recours, consiste à chauffer la pièce d'acier que l'on désire tremper, d'abord au rouge cerise, soit environ 900°, puis à la plonger dans une eau froide. Cette première trempe donne à l'acier la plus grande dureté qu'il puisse acquérir sans alliage de métaux étrangers; mais ce produit est très cassant. On corrige ce défaut en faisant revenir cet acier trempé. La pièce, que l'on chauffe à nouveau dans ce but, commence, vers 221°, à perdre partie de sa dureté et à devenir moins cassante. Elle a alors une couleur paille; elle passe ensuite successivement par les teintes or, orange, jaune brun, brun pourpre, violet, bleu foncé, bleu, et atteint le bleu clair vers 325°. Si l'on poursuit, l'acier prend, vers 332°, une teinte vert pâle, puis il retrouve ensuite sensiblement l'état dans lequel il était avant la trempe initiale<sup>49</sup>.

Chacune des teintes de cette chauffe indique à l'ouvrier les qualités particulières de dureté et de résistance prises par le métal. Les fourbisseurs et les brigandiniers arrêtent cette opération par une seconde trempe, quand l'acier revenu a pris la couleur correspondant aux propriétés recherchées.

L'acier ainsi trempé conserve le ton coloré auquel on a arrêté la

47. E. Pilot de Thorey, Manuscrits, Bibl. de Grenoble, R. 7906, n° 5, f. 105. Ap. A. Bouchayer, *Les Chartreux, maîtres de forges*, p. 143, note 3, Grenoble, Didier et Richard, 1927.

48. Ap. A. Thierry, *op. cit.*, p. 390.

49. Ap. Ch. Buttin, *La forge des lames*, "Revue Générale de la Coutellerie", n° 101, pp. 528 et suiv., Paris, Thévin, 1928.

chauffe, si on ne le fait pas disparaître par un polissage au clair. Les fourbisseurs conduisent volontiers le revenu de l'acier jusqu'au bleu pour le décor des lames ou des gardes d'épées. Ils appellent cette teinte *couleur d'eau*. Cette expression se rencontre fréquemment pour caractériser certaines armes<sup>50</sup>. Les brigandiniers poussent au même degré la chauffe des lames de leurs armures, qui sont pareillement inscrites sous cette désignation. On peut noter ainsi dans l'inventaire des biens du duc de Biron :

1602 Une cuirassine à couleur d'eau<sup>51</sup>.

Des commerçants peu scrupuleux avaient trompé leurs clients en étamant des lames de fer, et en vendant dans la capitale de la Picardie des brigandines de mauvaise qualité à des gens de guerre :

1481 ... icelles bringandines estoient de fer blanc étamé, et que de une dague ou couteau on les porroit percher et fauser, meismement qu'elles n'estoient pas bien relevées, ne bien faictes<sup>52</sup>.

Afin d'éviter le retour de pareilles malfaçons, les brigandiniers d'Amiens durent dorénavant apposer sur leurs brigandines

1481 une merque laquelle sera emprinte en planc en l'ostel de ladicté ville, affin que on puist sçavoir qui aura fait lesdites bringandines<sup>53</sup>.

Les maîtres brigandiniers avaient seuls le droit de remettre en état les vieilles brigandines. Leurs soins portaient sur les garnitures auxquelles sont fixées ces lames d'acier :

1481 ... lesquelles viezes bringandines seront relevées bien et souffissament de bendeds de cuir ou de toile par tout les jointures<sup>54</sup>.

Les anciennes lames pouvaient être remployées, mais elles devaient être remises en état :

1481 ... sans ausdites bringandines pooir mettre aucunes lames rongnyés, qu'elles ne soient remolues ou limées, affin qu'elles ne coppent la fustenne ou le drap dont elles seront couvertes, ou qu'elles ne blessent cellui qui les auroit vestues<sup>55</sup>.

50. *Inventaire des épées et dagues du comte de Salm, conservées dans l'hôtel de Salm à Nancy, 1614.* Ap. J. B. Giraud, *Documents pour servir à l'histoire de l'armement au moyen âge et à la Renaissance*, t. I, pp. 125, 126 et 134, Lyon, 1895.

51. Invent. du duc de Biron, f. 54 v. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 520.

52. Ap. A. Thierry, *op. cit.*, p. 390.

53. Ap. id., *loc. cit.*

54. Ap. id., *op. cit.*, p. 391.

55. Ap. id., *loc. cit.*

Pour en faire présent au comte de Liney, Philippe le Bon fait réparer l'une de ses brigandines. Son trésorier a soigneusement détaillé les dépenses de l'armurier, les quatre mille clous de laiton et les deux peaux de mouton achetés pour ce travail. Les lames d'acier sont ici qualifiées de *plates*. Elles sont nettoyées dans un bain de vinaigre, puis vernies, avant d'être reclouées :

1435 A Girard de Haynau, armurier de mons'r, c'est assavoir pour unes brigandines que naguères il a envoyé acheter à l'Escluse et lesquelles mondit Sr a donné à Mons'r le Conte de Liney: xxii livres, vii sols, vi deniers.

Item, pour ~~xxxii~~ m de cloux de leton dorez à mettre sur lesdictes brigandines: lvi sols; pour deux peauls de mouton à mettre esdictes brigandines: vii sols; pour un lot de vin aigre à mettre temprer les plates desdictes brigandines pour les nettoyer: iii sols; pour vernir et vernissier les dietes brigandines: iii sols<sup>56</sup>.

Au lieu d'être vernies, les lames d'acier d'autres brigandines étaient argentées ou dorées :

1447 A Balsarin de Trez, marchant de Milan, armurier..., 8 brigandines couvertes de veloux et garnisons dorées à 48 l. 2 s. 6 d. la pièce. 3 brigandines couvertes de satin cramoisy et la garnison argentée, 30 l. 5 s. t<sup>57</sup>.

Afin de protéger de la rouille les renforts métalliques des brigandines, les procédés restaient les mêmes que ceux auxquels on avait eu recours pour les broignes, les hauberts et les plates. Mailles de haute ou de mi-clouure, mailles rondes ou plates, mailles clouées ou plaquées, plates des armuriers, lames des brigandiniers, tous ces noms désignaient des pièces de métal forgées sur l'enclume. Seuls variaient leur forme, leurs dimensions, leur nature, fer ou acier, l'emplacement et le nombre des trous forés pour les fixer. Si l'on excepte les mailles plaquées, elles ont toutes eu un soutien de cuir ou d'étoffe, sur lequel elles étaient clouées.

Leur analogie trompait les trésoriers, qui les confondaient les unes avec les autres. Celui de la maison de Savoie dénommait *mailles* les pièces clouées sur certaines paires de plates de son maître, tandis que celui de la maison de Bourgogne appelait *plates* celles reclouées sur l'une des brigandines de Philippe le Bon. Le trésorier du roi de France commettait à son tour une confusion du même ordre, et donnait le nom de

56. Arch. du Nord, B. 1954. Septième compte de Jean Abonnel, dit le Gros, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, 1435, f. 162.

57. Comptes de Charles VII. Preuves de Mathieu d'Escouchy, p. 255. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 219.

mailles aux lames fixées sur l'une des brigandines de Louis XII. Il inscrivait dans ses comptes qu'il avait réglé :

1509 ... à Anthoine des Randuz, auberjonnier du roy, pour ung collet de fine maille d'Allemagne qu'il a doublé et couvert de satin noir, et pour avoir garny une des brigandines du roy de semblable maille<sup>58</sup>.

Cette fine maille d'Allemagne, nous avons déjà eu l'occasion de le remarquer, était d'un usage courant aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, en France, en Bourgogne et dans les Flandres. Elle provenait principalement de Nuremberg, et avait pris la place occupée auparavant par la maille du Milanais.

Les lames de certaines cuirassines étaient de très petites dimensions et en grande partie uniformes. Elles avaient ainsi la même apparence que les mailles. Une brigandine en soie cramoisie, de l'empereur Maximilien I<sup>e</sup>, ne comporte pas moins de 3.827 lames fixées par plus de 7.000 clous au tissu, que double une forte toile<sup>59</sup>.

La brigandine était munie de garde-bras, sous lesquels s'attachaient, à l'aide d'aiguillettes, les brassards, qui la complétaient. Ces garde-bras masquaient et protégeaient la jointure des harnois de bras à l'armure du torse, et renforçaient en même temps la défense de l'épaule. Ils étaient parfois de même fabrication que la brigandine. Des inventaires en font la remarque :

1449 Cinquante brigandines couvertes de fustaine noire. Trente trois garde bras de même couleur<sup>60</sup>.

Ils existaient également sans couverture :

1450 Le garde-bras sera de petites lametes couvertes de la couleur de ladiete brigantine ou non couvertes, au plaisir et volonté du porteur<sup>61</sup>.

La garniture de ces garde-bras devait parfois être renouvelée. On profitait de l'opportunité pour nettoyer complètement leurs lames d'acier :

1436 Pour avoir descloé recloé de cuir nouvel une paire de vielz gardebraz et aussi les faire refourbir VIII sols<sup>62</sup>.

En plus des garde-bras, la brigandine est souvent complétée de pans mobiles, attachés à la taille, composés comme elle de lames clouées, et

58. Paris, Arch. Nat., KK. 86, f. 54. Ap. Gay, *Gloss.*, I, pp. 220-221, et II, p. 103.

59. Valencia de Don Juan, *Catálogo de la Real Armería de Madrid*, p. 130, Madrid, 1898.

60. Joseph Garnier, *L'artillerie des ducs de Bourgogne*, p. 130, Paris, Champion, 1895.

61. Merlin de Cordeboeuf, *Ordonnance et manière des chevaliers errants*, édit. Belleval, p. 79, Paris, Aubry, 1876.

62. Arch. du Nord, B. 1957. Huitième compte de Jean Abonnel, dit le Gros, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, 1436, f. 332.

sur lesquels la tête des clous prolonge le décor du vêtement du torse. Ces pans des brigandines s'appellent plus précisément des *faudes*. Les documents du xv<sup>e</sup> siècle les nomment des *faulx* ou la *fade*. La brigandine a également été parfois munie de *tassettes*.

Les clous pour fixer les lames des brigandines et des garde-bras sont en laiton. Les comptes en mentionnent de fréquents achats, dont nous nous bornerons à citer quelques exemples :

1434 A Girard de Haynau, armurier de monsr, pour l'achat de deux milliers de *cloux de letton*, qu'il a nagueres et dennenierement prins et achettez, tant pour les brigandines de mond. Sr estans en Flandres comme pour celles qui sont en Bourgoingne...<sup>63</sup>.

Parfois ces clous sont dorés :

1436 A Luc Thibaut, bringandinier... m.m. de cloz de letton bien dorez... emploier es-brigandines<sup>64</sup>.

Ils existent aussi blancs, pour varier les couleurs du décor géométrique, que leurs têtes tracent sur les brigandines :

1436 ... m.c.xxv cloz moitié dorez et moitié blancs pour garnir deux brigandines...<sup>65</sup>.

Quant aux brassards, ils étaient de la plus grande diversité. Le duc de Gloucester portait, avec la brigandine de l'un de ses harnois :

1397 j peir maunches de plate<sup>66</sup>.

Une Ordonnance précisait la nature de l'équipement dont devaient se munir ceux qu'elle appelait aux armes, d'après l'importance de leurs revenus. Certains devaient se présenter

1467 avec brigandines, salades et les bras couvertz de lesches et mailles de fer...<sup>67</sup>.

Sur son célèbre polyptyque de saint Vincent<sup>68</sup>, Nuno Gonçalves représente quelques personnages équipés en tenue de guerre. Leur habillement répond à des prescriptions analogues à celles énoncées dans cette Ordonnance : leurs bras sont protégés par des mailles annulaires ou des fragments de lames, attachés aux manches par des aiguillettes. Certains d'entre eux portent la brigandine.

63. Arch. du Nord, B. 1951. Sixième compte d<sup>o</sup>, 1434, f. 176 v.

64. Arch. du Nord, B. 1957, Huitième compte d<sup>o</sup>, 1436, f. 318.

65. Arch. du Nord, B. 1957. Huitième compte d<sup>o</sup>, 1436, f. 376 v.

66. *Inventory of the effects of Thomas, duke of Gloucester, loc. cit.*

67. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, II, col. 1290. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 73.

68. Lisbonne, Musée National d'Art Ancien.

Les brassards eurent aussi beaucoup d'autres formes pendant la période où la brigandine fut en usage, les uns entièrement souples, d'autres composés de pièces rigides, beaucoup formés d'une combinaison des deux formules. L'étude de ces brassards mixtes a déjà été écrite, et les documents qui s'y rapportent ont été cités et analysés<sup>69</sup>. Nous ne nous attarderons pas plus longuement sur cette question.

Avant la fin du xv<sup>e</sup> siècle, certaines brigandines sont pourvues de manches fixes, intérieurement renforcées de lames, comme le corps principal de l'armure. La brigandine de Maximilien I<sup>er</sup>, que nous avons citée, en est un exemple. Elle porte la marque de Bernardino Cantoni, *magister a coracinis*, dont le nom figure en 1492 sur les archives de Milan<sup>70</sup>.

De nombreux musées d'armes montrent dans leurs collections des brigandines heureusement conservées<sup>71</sup>. Elles confirment les enseignements que l'on peut déduire des textes. Quelques unes ont appartenu à des princes, beaucoup servirent à de simples soldats. La plupart datent du xvi<sup>e</sup> siècle.

A Vienne et à Madrid, des documents ont permis d'établir à quels illustres personnages avaient appartenu certaines de ces cuirassines. La capitale de l'Autriche possède ainsi la brigandine de Jacob von Embs, mort en 1512<sup>72</sup>. Ce harnois présente un arrangement particulier. Les lames du côté droit sont remplacées sur le plastron par une plaque d'acier, qui supporte un arrêt de cuirasse pour la manœuvre de la lance.

La Real Armería de Madrid est, sans aucun doute, le musée le plus riche en armures de cette nature. Le comte Valencia de Don Juan, qui en a réorganisé les collections, a équipé avec des cuirassines d'Aragon une dizaine d'arbalétriers, piquiers ou autres gens de pied, en s'inspirant de sculptures espagnoles du xv<sup>e</sup> siècle. Les cuirs et les tissus détériorés qui soutenaient les lames de ces brigandines ont été reconstitués en prenant pour modèle les parties demeurées intactes<sup>73</sup>. Ce musée possède en plus une brigandine ayant appartenu à l'empereur Maximilien I<sup>er</sup><sup>74</sup>, et deux brigandines de Charles Quint<sup>75</sup>. Toutes trois ont été faites à Milan.

Les brigandiniers avaient atteint une telle maîtrise dans le travail de l'acier, qu'ils réussissaient à donner des formes artistiques aux lames dont ils garnissaient l'intérieur de ces vêtements princiers. Bernardino

69. Cf. Ch. Buttin, *Le guet de Genève*, pp. 46-47.

70. Ap. Valencia de Don Juan, *op. cit.*, p. 130, note.

71. Entre autres, Paris, Musée de l'Armée et Musée Cluny; Bruxelles, Musée de la Porte de Hal; Genève, Musée d'Art et d'Histoire; Turin, Armeria Reale; Madrid, Real Armería; Londres, Musée de la Tour de Londres et British Museum; Vienne, Waffensammlung; Dresde, Musée Historique; Darmstadt, Musée; New-York, Metropolitan Museum, etc.

72. Ap. Boehm, *Waffenkunde*, p. 104, figs. 110 et 117, Leipzig, Seemann, 1890.

73. Ap. Valencia de Don Juan, *op. cit.*, p. 127, note 1, et n<sup>o</sup> 2 C. 1 à C. 10, pp. 127-129

74. Ap. id., *ibid.*, C. 11, pp. 129-131.

75. Ap. id., *ibid.*, C. 12 et C. 13, pp. 131-132.

Cantoni a poussé la virtuosité jusqu'à donner la silhouette d'un dauphin à la plupart des lames de la brigandine de Maximilien I<sup>er</sup>. Dans une autre brigandine, le côté des lames, que le chevauchement laisse visible, est découpé; il est trilobé, et chaque lame est marquée de deux poinçons en fleur de lys, cette double marque indiquant que cette armure a subi l'épreuve de l'arbalète à tour<sup>76</sup>.

On peut voir aussi à Madrid la brigandine de Claude Gouffier, duc de Roannès, grand écuyer de France, mort en 1570<sup>77</sup>. Elle faisait partie de la collection personnelle d'armes et armures du comte Valencia de Don Juan, aujourd'hui léguée à l'Institut qui porte son nom et qu'ont fondé ses héritiers<sup>78</sup>.

Connue et portée en diverses régions au cours de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, la brigandine fut employée, comme vêtement de guerre, durant plus de deux cents ans. Son rôle se prolongea ensuite. Modèle perfectionné des diverses formes souples de l'armure du torse, elle leur survécut en raison des avantages qu'elle offrait. Son port sous le vêtement civil resta une mesure de précaution assez répandue, jusqu'à la fin des guerres de Religion qui ensanglantèrent la France. Le futur Henri IV écrivait à l'un de ses amis:

1576 Nous sommes presque toujours prestz à nous couper la gorge les uns les autres; nous portons dagues, jaques de mailles et bien souvent la cuirassine soubz la cape<sup>79</sup>.

Jean de Charmolue, qui s'intitulait lui-même "écuyer et capitaine sous les cinq rois François II, Henry II, Charles IX, Henri III et Henri IV", possédait encore à cette époque une brigandine, qu'il estimait et qu'il légua par testament à l'un de ses enfants:

1599 Je laisse à Mr Maréchal mon fils ma cuiracine garnie de velour bleu avec la bourguignote à trois crestes et mon écharpe blanche<sup>80</sup>.

Nous avons cité déjà la "cuirassine à couleur d'eau" qui figurait, en 1602, dans l'inventaire des biens laissés par le duc de Biron.

C'est sans doute leur côté aristocratique qui assura la conservation d'un grand nombre des brigandines qui existent encore aujourd'hui. Ar-

76. Ap. Ch. Buttin, *Notes sur les armures à l'épreuve*, pp. 34-35, Annecy, Abry, 1901. Cette brigandine et l'une de ses lames sont reproduites par R. de Belleval, *Du costume militaire des François*, pl. 1, fig. 11; Paris, Aubry, 1866, et par A. Demain, *Guide des amateurs d'armes et armures anciennes*, p. 336, figs. 16 et 17, Paris, Renouard, 1879.

77. Ap. Fernand Mazerolle, *Le testament de Claude Gouffier*, 3 juin 1570, Roanne, 1896.

78. Les auteurs du catalogue de cette collection n'ont pas tenu compte de cette attribution. Cf. J. M. Florit y Arizcun, *Catálogo de las armas del Instituto de Valencia de Don Juan, compilado por F. M. Sánchez Cantón*, n° 42, pp. 38-39, Madrid, 1927.

79. *Lettres de Henri IV à M. de Morsans*, t. I, p. 81. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 519.

80. *Copie authentique du testament de Jean de Charmolue...*, "Rev. des Sociétés Savantes", p. 437, 1872.

mures de princes, de gardes royales ou urbaines, elles étaient en dépôt dans les arsenaux ou les salles d'armes des châteaux, d'où elles ne sortirent que pour prendre place dans les collections des musées.

Composées comme les brigandines, il a existé des armures particulières que nous voulons signaler avant de clore nos remarques sur cette forme du harnois.

Les tournoyeurs du xv<sup>e</sup> siècle se sont servis d'une armure de torse ajourée de nombreuses ouvertures, régulièrement espacées, dont l'image se voit sur une miniature du manuscrit de René d'Anjou<sup>81</sup>.

Un auteur contemporain en donne la description, et fait connaître la raison de la forme très spéciale de cette armure. Ces *tournoyeurs* participaient à un *behourt*, où ils ne se servaient que de l'épée. Ils ne devaient frapper que de haut en bas. Il était interdit de *férir* de bas en haut, de travers ou d'estoc. Les invités à ce jeu revêtaient, pour y prendre part,

1458 une très-légère bringantine couverte de fustenue ou de cuir, car la cote d'armes va dessus, laquelle ne poisera que de dix a XII librez, dont la poitrine sera toute percée de grans losenges ou pertruis rons, et ce pour donner au corps fort travaillé vent et air. Et le surplus sera bien affeugtré pour estre plus doulx, et pour la rouille du fer contre la chair<sup>82</sup>.

Antoine de la Sale, qui rapporte ces détails, avait assisté à deux *behourts d'épées* à cheval, l'un donné à Bruxelles, par l'un des fils de Philippe le Hardi, l'autre, à Gand, par Philippe le Bon.

D'autres documents concernant la maison de Bourgogne révèlent d'autre part l'existence de bardes exécutées par des brigandiniers à la façon des brigandines. Toutes furent faites pour Philippe le Bon. L'un de ses trésoriers doit ainsi payer :

1455 ... a Regnault Despiau, brigandinier, pour la façon et délivrance d'unes bardee d'acier à façon de brigandines que mondit Sr a fait prendre et acheter de lui pour servir sur son cheval de corps, IIII.XX.I livres<sup>83</sup>.

Une dizaine d'années plus tard, le même brigandinier est payé par un autre trésorier :

1465-1466 ... pour avoir parfait une barde de bringandines et y apposé III M de cloux dorez, LXXII sols<sup>84</sup>.

81. Paris, Bibl. Nat., n° 2692 et 2693. *L'ordre et la maniere comment les tournois doivent estre faictz et conduis, par Mre René D'anjou roy de Sicile duc de Lorraine.*

82. A. de la Sale, *Des anciens tournois et faictz d'armes*, édit. B. Frost, p. 210, Paris, Barraud, 1878.

83. Arch. du Nord, B. 2020. Dixième compte de Guillaume de Poupet, recev. gén. des fin. du due de Bourgogne, f. 381.

84. Arch. du Nord, B. 2058. Deuxième compte de Guibert de Ruple, recev. gén. des fin. du due de Bourgogne, 1465, 1<sup>er</sup> oct. - 1466, 30 sept., f. 186 v.

A diverses reprises, des dépenses figurent dans les comptes du duc relatives à des pièces de velours, des boucles et des clous destinés à une "barde de bringandine". L'une de ces inscriptions précise qu'il s'agit d'"une barde faite de lames de bringandines" <sup>85</sup>. Après le décès de Philippe le Bon, il n'est plus question de pareille armure pour cheval.

Ces harnois faits à la façon des brigandines ne sont que des armures exceptionnelles, qui ne modifient en rien l'histoire de ce vêtement de guerre.

### LES COTTES ET CHEMISES DE MAILLES

L'origine des vêtements formés d'anneaux de fer entrelacés est antérieure à notre ère. Des monuments gaulois et galates témoignent de leur existence au II<sup>e</sup> siècle avant J.C., et des écrivains du siècle suivant, le narbonnais Varro et le sicilien Diodore, mentionnent leur usage en des termes qui ne peuvent prêter à confusion. Les auteurs latins classiques désignent cette armure par les mots "lorica hamis conserta", expression que parapheaseront plus tard les écrivains sacrés, en Gaule et en Espagne.

Dans ces pays, le vêtement de mailles clouées, la "lorica squamis conserta" des Latins, est également connu. Au début du VII<sup>e</sup> siècle, l'évêque de Séville cite l'une et l'autre des deux contextures dans ses ouvrages religieux.

Quelques indices révèlent le déclin que connaîtrent les vêtements formés d'anneaux de fer entrelacés après les Invasions, et l'adoption alors presque générale de l'armure renforcée de mailles clouées. A leur suite, l'armure du torse s'appelle la *broigne*, ou plus exactement la *brunie*, mot que l'on trouve dans l'ancien haut allemand, les langues slave, lettonne et scandinave. Son étymologie se rattache à la racine *brinnan*, brûler, et indique un vêtement qui brille, qui reluit<sup>1</sup>. La broigne est formée d'éléments métalliques polis, cloués sur un soutien d'étoffe. Les clercs latinisent son nom, et dès le VIII<sup>e</sup> siècle citent fréquemment la *brunia* dans leurs écrits.

Un autre terme d'origine germanique, le *haubert*, apparaît également après les Invasions. Son nom, formé de l'union d'un verbe et de son

85. Arch. du Nord, B. 2061. Troisième compte de Guibert de Ruple, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, 1466, 1<sup>er</sup> oct - 1467, 15 juin, f. 154.

1. Cf. Gachet, *Glossaire du Chevalier au Cygne et Godfray de Bouillon*, p. 633, Bruxelles, 1859.

complément, *Hals bergen*, exprime l'idée du service que rend cette partie de l'armure. Le haubert protège le cou, et, par extension, la tête et le buste. Le heaume lacé sur sa coiffe le maintient à sa place. Les clercs latinisent aussi ce nom, et dès le IX<sup>e</sup> siècle l'on relève dans certains textes la mention "hasbergha", "helnum cum hasbergha".

Le vocabulaire armurier n'abandonne pas seulement le mot latin *lorica*. Il ne conserve aucune trace non plus des termes *hamus* et *squama*, qui servaient à désigner dans cette langue les éléments des armures souples du torse. Il crée le mot *maille* pour nommer la feuille de fer de petites dimensions, forgée sur l'enclume à coups de *mail*, et clouée ensuite sur le tissu de la broigne ou du haubert.

Les vêtements formés d'anneaux entrelacés ne disparaissent pas totalement. Ils deviennent rares, sans doute parce que la broigne cousue, la broigne *sartie*, répond mieux aux besoins des guerriers du temps.

Vers la fin du VII<sup>e</sup> siècle, un évêque lettré, Aldhelm, éprouve la sagacité de ses contemporains, au nord de la Manche, en leur soumettant des énigmes en langue latine. Il leur demande ainsi de trouver le nom d'un objet qui est un produit des entrailles de la terre, dans la confection duquel n'entrent ni laine, ni soie, qui n'a été ni filé, ni tissé, qui n'a connu ni les navettes, ni le peigne. C'est cependant un vêtement, dit-il en conclusion, et ce vêtement ne craint pas les pointes des plus longues flèches :

Roscida me genuit gelido de viscere tellus ;  
non sum setigero lanarum vellere facta,  
licia nulla trahunt, nec garrula fila resultant,  
nec crocea Seres texunt lanugine vermes,  
nec radiis carpor, duro nec pectine pulsor ;  
et tamen en vestis vulgi sermone vocabor.  
Spicula non vereor longis exempta pharetris<sup>2</sup>.

Si en ce temps là les costumes de guerre eussent été tous formés d'anneaux de fer entrelacés, comme le croient les auteurs modernes qui ont adopté la théorie énoncée en 1931 par F. M. Kelly, cette énigme n'aurait guère intrigué ceux auxquels elle était posée.

Comme, au contraire, le vêtement défensif que connaissaient la plupart de ceux-ci était la broigne, renforcée de feuilles métalliques clouées à la surface de son étoffe, la broigne *sartie*, souvent décorée de broderies de soie, *saffrée*, l'énigme prenait toute sa valeur, puisque les premiers versaient ce vêtement.

Il fallait, pour trouver la réponse, se souvenir de l'existence du vêtement formé uniquement d'anneaux de fer entrelacés, devenu à cette époque un objet d'une certaine rareté.

2. *Aenigmata Aldhelmi*, IV, 3. Ap. F. Masse, *L'anglais du moyen âge*, t. I, pp. 295-296, Paris, Aubier, édit. Montaigne, 1950.

On connaît, en plus du texte latin, deux versions de cet exercice littéraire de l'évêque Aldhelm, l'une en dialecte *west saxon*<sup>3</sup>, l'autre en dialecte *northumbrian*<sup>4</sup>. Elles témoignent du succès de cette énigme et de la durée de ce succès : la première fait partie du recueil dénommé *Livre d'Exeter*, rédigé au cours du dernier tiers du x<sup>e</sup> siècle, et l'autre fut écrite sur un manuscrit de la même époque.

Plus tard, le vêtement de guerre composé de boucles de fer entrelacées connut à nouveau la faveur des combattants. Il figure sur des monuments sculptés dès la fin du x<sup>e</sup> siècle. Dans leurs écrits, les auteurs de cette époque précisent sa nature à l'aide de l'adjectif latin *trilix*, devenu *treslis* en français, en conservant sa signification. Les broignes ou les hauberts de cette contexture sont des vêtements *treslis*. Cent ans plus tard, on dit de la broigne, du haubert, des chausses ou de la couverture du cheval ainsi composés qu'ils sont de *mailles treslies*.

Avant que ne soit achevé le XIII<sup>e</sup> siècle, les broignes formées de mailles entrelacées reçoivent de nouvelles désignations. Elles prennent notamment les noms de *cottes de fer* et *chemises de mailles*, sous lesquels elles se rencontrent dorénavant le plus souvent dans les textes.

L'auteur d'une chanson de geste mentionne :

XIII<sup>e</sup> siècle ... la cote de fer, où maint anelet a<sup>5</sup>.

Un chroniqueur décrit des combattants :

1298 ... qui galeas ferreas in capitibus habebant, et qui wambasis, id est tunicam spissam ex lino et stuppa, vel veteribus pannis consutam, et desuper camisiam ferream, id est vestem ex circulis ferreis contextam<sup>6</sup>.

Sur divers monuments figurent à cette époque des personnages armés de vêtements de mailles entrelacées. Bien que leur équipement soit en partie caché par la cotte d'armes, il est probable qu'aucune autre armure ne protégeait le torse des guerriers sculptés vers 1300, en Angleterre, pour représenter les gardes qui veillent le Saint Sépulcre<sup>7</sup>. Leurs *broignes treslices*, ou chemises de mailles, sont munies de manches fixes, qui s'arrêtent au poignet ou se prolongent en forme de moufle pour la protection des mains. Leurs pieds et leurs jambes sont couverts par des chausses formées également de mailles *treslies*.

Au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, les *plates* font leur apparition dans l'armement défensif. Les vêtements sur lesquels elles sont fixées sont moins

3. Ap. F. Mosse, *loc. cit.*

4. Ms. de la Bibl. de l'Université à Leyde, Cod. Voss. 106. Ap. F. Mosse, *op. cit.*, t. II, p. 336.

5. *Doon de Meyence*, v. 2160, édit. A. Pey, Paris, 1859.

6. *Chronie. Colmariense*, 2<sup>e</sup> part. Ap. Du Cange, *Gloss.*, v.<sup>o</sup> *armati*.

7. Hawton (Nottinghamshire), All Saints Church, Easter Sepulchre; Lincoln (Lincolnshire), Cathedral, Easter Sepulchre.

souples et plus lourds que les harnois de mailles entrelacées ou clouées. Le cavalier, plus habile, mieux assis, sait maintenant coucher son arme en galopant, il en glisse le talon sous l'aisselle, et porte son coup sans ralentir la vitesse de sa monture. Cette adresse donne à la pointe de sa lance une force de percussion à laquelle résistent mal les armures de mailles<sup>8</sup>. Il adopte les *plates* pour mettre son torse à l'abri, mais conserve les mailles pour protéger ses membres, son visage et son cou. Le combattant de 1309 se munit ainsi de *plates au cors*, et revêt des *bragonnieres*, des *bras*, des *pans*, des *goceons*, et un *camail*, en mailles de haubert<sup>9</sup>.

Plus tard, des gisants du XIV<sup>e</sup> siècle, dont le torse est entièrement caché par la cotte d'armes, montrent les mailles entrelacées des manches, des moufles, des chausses, des pans, parfois même des goussets ou croissants du dessous des bras<sup>10</sup>. Il s'agit de seigneurs importants. Leur habillement de guerre comprenait presque certainement des *plates*, et les pièces de mailles annulaires que l'on aperçoit appartiennent à des éléments séparés, agrafés, lacés ou cousus à la toile du vêtement, cotte, hoqueton ou pourpoint, porté sous ces *plates*.

L'équipement de combat du cavalier était fort lourd. L'habitude s'établit d'adopter un harnois plus léger et de ne s'équiper complètement qu'à l'heure de la bataille. En dehors des combats, le cavalier porte ainsi soit un *jaseran*, comme nous l'avons déjà vu, soit une cotte de fer ou d'acier. Ceux qui préféraient l'agilité à la sécurité, et les piétons, n'endosseront même souvent aucun autre vêtement de torse.

La cotte de fer, qui se nomme aussi au début *corset de fer*, est un vêtement de mailles entrelacées, que les inventaires distinguent aussi bien des *plates* que des armures de mailles clouées. On la rencontre fréquemment mentionnée dans les nomenclatures :

- 1322 ... respondet de 8 loricis, 1 corset de ferro, un pari de gussettis, un gorger duplex...<sup>11</sup>.
- 1322 ... un corset de fer, une paire de huses de cordewan...<sup>12</sup>.
- 1332 ... 1 p. de plates couvertz de rouge samyt, 6 corsetz de feer, 3 heaumes...<sup>13</sup>.
- 1373 ... une cote de fer a courtes manches, vii l.
- ... une autre cote de fer a grosse maille, xx s.<sup>14</sup>.

8. Cf. F. Buttin, *La lance et l'arrêt de cuirasse*, "Archaeologia", t. XCIX, pp. 90-94, Oxford, Soc. of Antiquaries, 1965.

9. Ap. Lobineau, *Preuves de l'hist. de Bretagne*, t. II, col. 1639.

10. On peut entre autres le voir sur les monuments suivants: en Angleterre, Pebmarsh, Essex, sir William Fitzralph, † vers 1323; Reepham Church, Norfolk, sir Roger de Kerdiston, † vers 1337; Hereford, Cathedral, sir Richard Fembridge; en Italie, Padoue, cloître de la basilique Saint-Antoine, Maano Donati, † 1370.

11. Invent. de Roger de Mortimer, p. 359. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 438.

12. Invent. du comte de Hereford, p. 349. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 438.

13. Kalandars of Eschequer, pièces compt., t. III, p. 165. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 62.

14. Arch. du Nord. Fonds de la cathédrale de Cambrai. Ap. Dehaisnes, *Doc. et extr. div. concern. l'hist. de l'art...*, pp. 513-514.

A ces cottes de fer sont parfois joints les casques et les pièces rigides pour la protection des jambes et des avant-bras, qui assurent une protection plus efficace à la tête et aux membres :

1389 ... les meilleurs bassinets à camail, cotte de fer, harnoys de jambe et avant-bras, 13 l.  
... cotte de fer, bassinet, avant-bras, 112 s.<sup>15</sup>.

Certains des testateurs qui disposent de leurs biens énumèrent le détail de leurs legs. Celui-ci réserve

1390 a Hennotin, son filloeu, sa milleur cote de fier, son bachelin a camail, uns bracellès et uns wanteles de fier<sup>16</sup>.

Tel autre possède plusieurs équipements, dont l'un comporte une pièce d'armure rigide en acier, et il laisse

1394 a Ansel Rosiel, son nepveut, une cote de fier, une pieche d'achier, un bachelin a visiere estoffée de camail et uns wanteles<sup>17</sup>.

Ses autres héritiers sont moins favorisés. Il lègue, en effet,

1394 a Hanotin de Courchielles, une cote de fier, 1 bachelin a visiere, une calote et un wanteles; a Jehan de Goy, une cote de fier de menues mailles<sup>18</sup>.

Froissart, qui connaît dans les moindres détails les coutumes militaires de son temps, dépeint le zèle déployé par les *soudoyers* de la Rochelle dans l'espoir d'être payés des gages arriérés qui leur étaient dûs :

1372 Si commencerent à fourbir leurs bassinets, à rouler leurs cottes de fer et à esclaircir leurs épées ou armures telles qu'ils les avoient<sup>19</sup>.

Les textes de l'époque mentionnent souvent des cottes de fer, sans apporter aucune notion particulière à leur sujet<sup>20</sup>. Nous devons cependant signaler quelques exceptions, qui font connaître le poids de ce vête-

15. Test. de R. Picque, p. 93. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 91.

16. Arch. commun. de Douai, série FF. Ap. Dehaisnes, *op. cit.*, p. 673.

17. Idem. Ap. id., *ibid.*, p. 716.

18. Idem. Ap. id., *loc. cit.*

19. Froissart, *Chroniques*, liv. I, part. II, ch. CCCLI.

20. Cf. notamment B. Prost, *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois (1363-1477)*, pp. 10, 148 et 185, Paris, Leroux, 1902; J.-M. Richard, *Inventaire-sommaire des Archives du Pas-de-Calais*, t. I, Trésor des chartes d'Artois, p. 142, Arras, Impr. de la Société du Pas-de-Calais, 1878; J. Finot, *Inventaire-sommaire des Archives du Nord*, t. VII, Comptes de l'hôtel des comtes de Flandre, juin-juillet 1381, p. 11, Lille, Danel, 1892; Arnaud d'Agnel, *Les comptes du roi René*, t. II, pp. 239 et 317, Paris, Picard, 1909.

ment et sa valeur. Un rédacteur caractérise ainsi les articles successifs de sa nomenclature, en indiquant le poids de chacun d'eux:

1388 Une cotte de fer a la quelle y a au collet 4 rosettes de laiton, pes. 17 l.  
It. une autre cotte à 2 blouquettes de laiton, pes. 15 liv.<sup>21</sup>.

Il existe des armuriers qui se spécialisent dans la confection des pièces formées de mailles de fil de fer entrelacées. Deux d'entre eux, installés à Bordeaux, donnent reçu d'une avance à l'illustre Gaston Phoebus, et s'engagent à livrer au château fort de Morlass, près de Pau, des cottes de fer, ainsi que des bacinets et leur camail:

1375 Conegude cause sie que Guitard de Junquières, armurer de Bordeu, Lambert Braque, d'Alemanie, *armurer de cotes de fer*, reconegone autreyan e en vertat confessan aver pres e recebut de la man de Moss. de Foixs 100 florins d'aur d'Aragon, per los quans lo prometan e s'obligan aver portat a Morlaas 60 bacinets ab capmalh e 60 *cotes de fer* o plus si plus poden, boos e sufficientz<sup>22</sup>.

Ce ne sont pas seulement des cottes qui sont fabriquées en mailles entrelacées. Les tréfiliers montent également avec le même fil de fer des chausses, des bras, des pans, des gorgières, des goussets, des camails et des couvertures pour les chevaux des combattants. Un chroniqueur, auquel nous avons déjà eu recours, l'indique, pour ces dernières, avec toute la précision souhaitable:

1298 Hi equi cooperti fuerunt coopertis, id est veste ex circulis ferreis contexta<sup>23</sup>.

Aussi, rencontre-t-on fréquemment alors cette pièce du harnachement dans les legs des testaments:

Avril 1274 A Potin, fils de Aalis, unes couvertures de cheval de fier<sup>24</sup>.

Guy, comte de Flandre, exprime sa volonté d'être enterré à l'abbaye de Peteghem:

1299 ... je eslis me sepulture en l'abeie... si doins au lieu devant dit mon plus riche destrier tout couvert de mes meilleurs couvertures de fier...<sup>25</sup>

21. Comptes de la ville de Noyon, Montreuil, XIV<sup>e</sup> siècle, épit. 32, note 15. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 451.

22. Arch. des Basses-Pyrénées, E. 302, f. 129. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 72.

23. Chronic. Colmariense, 2<sup>e</sup> part. Ap. Du Cange, *Gloss.*, v.<sup>e</sup> *armati*.

24. Bibl. publ. de Douai. Fonds des Huit-Prêtres, n<sup>o</sup> 2. Ap. Dehaisnes, *op. cit.*, p. 67.

25. Arch. du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille, B. 433, n<sup>o</sup> 4181. Ap. Dehaisnes, *op. cit.*, p. 106.

Les inventaires des biens laissés par les grands personnages confirment l'existence de ces bardes. Le connétable Raoul de Nesle possédait :

1302 unes couvertures de fer a cheval.  
unes autres couvertures de fer...<sup>26</sup>.

Les comptes de l'Echiquier mentionnent :

1322 1 p. de couvertures de feer...<sup>27</sup>.

Le même déterminatif s'applique aux parties du harnois qui complètent les cuiries et les *plates*. Les comptes et les états de cette époque en offrent de fréquents exemples :

1266 ... une paire de cuissiaus et de trumelières de fer; 1 bacinnet à gorgière de fer..., une grant gorgière de fer...<sup>28</sup>.  
1296 ... gorgières et bracières... de fier<sup>29</sup>.  
1302 ... bras de fier<sup>30</sup>.  
1351 ... harnois de bras de fier et de cuir...<sup>31</sup>.  
1358 ... paires de bras de fier a jouster  
paieres de bras de fier de wière...<sup>32</sup>.

Ce dernier document, l'inventaire de l'armurerie du comte de Hainaut, comprend également des manches, ainsi que des gorgières inscrites sous leur nom de *cokerette* :

1358 ... deux autres paires (de manches) de deliet fier... calerette de fort fier et une de deliet fier...<sup>33</sup>.

Même s'ils rédigent leurs écritures en latin, c'est toujours au même déterminatif que les clercs ont recours :

1377 ... paria ii braziaorum de ferro<sup>34</sup>.

26. *Inventoir fais d'armurees et gambissons, de houbers... a Paris.* Ap. Dehaisnes, *op. cit.*, pp. 145-146.

27. *Kalendars of Eschequer*, pièces compt., t. III, p. 165. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 62.

28. Invent. du comte de Never, "Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France", t. XXXII, p. 192.

29. Compte de J. Arrode. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 789.

30. *Inventoir fais d'armurees et gambissons...* Ap. Dehaisnes, *op. cit.*, p. 144.

31. *Ordonnances du roi Jean*, t. IV, p. 69.

32. De Prelle de la Nieppe, *Invent. de l'armurerie de Guillaume de Hainaut*.

33. *Id.*, *op. cit.*

34. Ap. A. Angelucci, *Docum. inediti*, p. 221.

Les chausses de fer *treslices* des chansons de geste tiennent également leur place dans les testaments et les inventaires du temps. Un légataire reçoit ainsi :

1274 ... une coife, unes cauces de fier et un haubregeon<sup>35</sup>.

Un trésorier règle parmi les dépenses faites pour l'équipement des hommes d'armes qui figurent aux obsèques du comte d'Artois :

1302 ... pour 1 paire de cauchons de fer, 5 sols<sup>36</sup>.

Louis le Hutin possédait dans sa garde-robe :

1316 3 paires de chausses de fer<sup>37</sup>.

Guillaume de Hainaut, en plus de paires complètes, conservait une chausse dépareillée :

1358 ... une paire de longues cauces de deliet fer de maille, une paire de plus gros fier de celi maniere et une kauche desparçillié<sup>38</sup>.

A la fin du siècle, les chausses de cette nature figurent encore sur les tarifs de péage :

1396 ... de chascune pères de chauches de fer, 2 d.<sup>39</sup>.

Dans la plupart de ces documents se trouvent aussi des pièces du harnois en acier, montées par des haubergiers. Les rédacteurs n'ont pas employé l'une ou l'autre désignation à la légère. Ceux pour lesquels ils écrivaient, des combattants pour la plupart, n'auraient pas toléré pareille méprise. Exposant leur vie sur les champs de bataille, ils connaissaient la valeur exacte de chacun des deux termes. Nous allons d'ailleurs voir les écrits du temps distinguer soigneusement les cottes de fer des cottes d'acier.

Le même nom de *cotte* est en effet donné à cette époque à un vêtement garni de mailles pleines clouées ou plaquées. C'est une sorte de haubergon sans coiffe, un pourpoint à manches courtes. A l'occasion d'un tournoi qu'il donne à Thonon, le duc de Savoie, Amédée VIII, fait acheter six

35. Bibl. publ. de Douai, fonds des Huit-Prêtres, n° 2. Ap. Dehaisnes, *op. cit.*, p. 67.

36. Arch. du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille. Comptes des baillis et receveurs d'Artois, A. 399. Ap. Dehaisnes, *op. cit.*, p. 164.

37. Invent. de Louis X. Ap. Du Cange, *Gloss.*, v.<sup>o</sup> *armatura*.

38. De Prele de la Nieppe, *op. cit.*

39. Tarif de Dieppe. Ap. Fréville, *Mém. sur le commerce de Rouen*, t. II, p. 228.

cottes d'acier. Son trésorier, voulant éviter toute confusion avec les cottes de fer, les désigne à la fois des noms de *cotte d'acier* et de *haubergon* :

1422 Libravit Georgio de Oddacio, die ultima Aprilis, pro precio 6 auberjonorum  
seu cottarum calibis per ipsum emptarum Gebennis... quolibet auberjono 25 fl.  
4 d. gr., 152 fl. p. p.<sup>40</sup>.

L'un des achats effectués à Paris pour le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, précise la différence de valeur entre les deux vêtements. Il comprend des cottes en acier et en fer :

1382-1384 Item, pour 11 cotes d'achier, cousta la pieche xl frans, valent iiii.lxx frans.  
Item, pour une kote de fer que monsr fist acheter pour Lievin, son pacl-frenier: vii frans<sup>41</sup>.

Quelques mois plus tard, le duc fait acheter à nouveau une cotte de fer. La valeur n'en est guère différente:

1382-1384 A Morel de Halevvin pour une cote de fer que monsr fist acheter:  
vi francs<sup>42</sup>.

On retrouve, à propos des cottes d'acier, les particularités que nous avons rencontrées concernant la confection, les transformations et l'entretien des haubergons. Il faut couper le tissu sur lequel les écailles ou mailles d'acier seront fixées:

1373 A Phelipot de Calleville, pour tailler et eslonger une cotte d'acier<sup>48</sup>

Les cottes d'acier ne sont pas seulement *rollées*, battues à coups de bâton, comme Froissart dit que le sont les cottes de fer. Leur entretien demande les soins d'un spécialiste. Le trésorier d'Amédée VIII note ainsi le montant qu'il a payé, de ce fait, à un fourbisseur d'Annecy :

1406 ... livré celle jour (28 octobre) a Arnaud le furbisseur d'Anissie pour furbir la  
cotte de Monsr, 5 d. gros. 44.

Ce même trésorier inscrit plus tard parmi les dépenses du comte de Savoie les sommes déboursées pour une autre cotte d'acier, la coupe de son tissu et le vernissage de ses mailles:

40. Arch. camér. de Turin. Invent. partiel de Savoie 38, rouleau 39. Ap. Bruchet, *Le château de Ripaille*, p. 461, Paris, Delagrave, 1907.

41. Arch. du Nord. Etat gén. de Flandres, B. 4072. Quatrième compte de Henri Lippin, recev. gén. de Flandres, 1382, 4 mai-1384, 30 janv., f. 40 v.

42. *Idem*, f. 44 v.

43. Ap. B. Prost, *Inventaires mobiliers et extraits...*, vol. I, p. 339, n° 1820.

44. Arch. camér. de Turin, Comptes des Trésor. gén. de Savoie, n° 63, f. 157.

- 1408 ... livré au fiz Jehan de Saisseau le 22 jour de mars, por vernicier une cotte d'acier por Monsr.; fait marchié avec ly présent Brullafer, 1 fl.; a livré audit Brullafer por tailler la dicte cotte et por unes manges de maillie por Monsr., 16 gros.<sup>45</sup>.

D'autres haubergiers ont composé des cottes d'acier à l'aide de la fine maille ou de la maille de Nuremberg, dont ils se servaient pour garnir les haubergons et les pièces de haubergerie:

- 1423 Item, pour une cotte d'acier de Norembergh que... mondit Sr fist lors acheter audit lieu de Bruges pour son corps, laquelle il porte journelment, xxii francs<sup>46</sup>.
- 1505 A Camille Bruggeman, armoyer demeurant a Bruxelles..., pour deux cottes de fine maille...<sup>47</sup>.

Nous avons vu que les haubergons étaient parfois placés à l'intérieur de certains vêtements civils pour les armer. On employa dans le même but des cottes d'acier pour transformer des pourpoints en armure. Les comptes des ducs de Bourgogne en fournissent divers exemples:

- 1371 ... à Philippot de Carville, haubergier demeurant a Paris, pour l'achat d'une cote d'acier pour Mgr, laquelle a été mise entre deux pourpoints...  
... a Regnaut Chevalier tailleur... pour la façon d'un pourpoint pour Mgr ouquel il y avoit une cote d'acier<sup>48</sup>.

Le roi de France portait, lui aussi, des vêtements analogues, et il faisait acheter des cottes de mailles de haubergerie, destinées au même usage:

- 1407 Deux cottes de mailles de haubergerie achetées d'un haubergier de Paris, et délivrées au tailleur de robe pour garnir par les côtés des pourpoints de drap de soie noire de Luque, à 35 s. pour chaque collet<sup>49</sup>.

A propos des mailles clouées, nous avons noté l'existence d'une maison de commerce italienne installée à Avignon. Les armuriers de Lombardie lui fournissaient de pareilles cottes, soit d'épreuve, soit de demi-épreuve, *a botta* ou *a mezza botta*:

- 1384 vi cotte di mezza botza<sup>50</sup>.

45. Idem, n° 55, f. 434.

46. Arch. du Nord, B. 1929. Cinquième compte de Guy Guibaut, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, 1423, 3 oct. - 1424, 3 oct., f. 35 v.

47. Idem, B. 2191. Quatorzième compte de Simon Longin, recev. gén. des fin. de Philippe, roi de Castille, f. 355.

48. B. Prost, *Inventaires mobiliers et extraits...*, vol. I, p. 262, n° 1441 et 1442.

49. Comptes de Charles VI, Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 103.

50. Ap. R. Brun, *op. cit.*, p. 227.

Cette maison avait une succursale à Barcelone. Elle écrit à celle-ci pour lui offrir des cottes de mailles d'acier : celle de ces cottes qui est à l'épreuve est une fois et demie plus chère que les cottes de demi-épreuve :

1394 i chota di maglia d'aciao a boza... chosta f. xvii e 1/2 di coranti... ii chote di maglia d'aciao a meza boza... chosta f. xi di coranti...<sup>51</sup>.

On relève pareillement dans les comptes tenus par les trésoriers de la maison de Savoie une semblable cotte d'épreuve, offerte en cadeau à un fidèle serviteur :

1406 ... une cotte d'autebotte donnée par mondit Seigneur audit Convers son page<sup>52</sup>.

Dans un inventaire établi en Espagne, à Valence, on peut remarquer la présence à la fois d'une cotte de fer et de cottes d'acier qui avaient subi l'épreuve :

1411 Item, una cota de malla de tota boça del dit deffunct; item, una altra cota de malla de ferro; item, una altra cota de mija boça, la qual lo dit deffunct, ab son codicil, lexa a N'Antoni Pasqual, escuder seu<sup>53</sup>.

Dans la même région, des comptes indiquent la valeur de chaque article à cette époque. Ils fournissent une échelle comparative qui confirme les renseignements que nous avons déjà notés :

1425 ... Item, una cotta de malla de ferre: vi florins... Item, a ell mateix per .ii. cotes de malla: xxxii florins. Item, a-N Juliano Ferrer, botiguer, por una cota de malla de miga boça: xiii florins... Item a hun corredor per .ii. cotes de malla: xxvi florins. Item, a-N Johan Terol, argenter, per una cota de malla: viii florins<sup>54</sup>.

Nous avons parlé, au sujet des mailles plaquées, des pourpoints ou cottes à demi-manches que Fra Angelico a données, vers 1450, aux gardes, dans diverses scènes de la vie du Christ<sup>55</sup>. Nous avons également cité, à propos des mailles plates, la cotte à mailles rectangulaires dont Geertgen Tot Sint Jans, le maître de l'Ecole de Harlem, habille le torse du sbire qui surveille la destruction des os de saint Jean Baptiste<sup>56</sup>. Les cottes d'acier furent également garnies de mailles rondes, imbriquées à la

51. Ap. id., *loc. cit.*

52. Arch. camér. de Turin. Comptes des Trésor. gén. de Savoie, n° 46, f. 111. Ap. Ch. Buttin, *Notes sur les armures à l'épreuve*, p. 25, Annecy, Abry, 1901.

53. *Inventari dels béns del difunt Jaume Guillam Escrivà, cavaller, habitador en la ciutat de València*. Ap. M. de Riquer, *L'armes del cavaller*, apéndix III, p. 217, Barcelone, Ariel, 1968.

54. *Arxius del Regne de València, Mestre Racional, Sogorb*, 465, C, 966, f. 42. Ap. id., ibid., apéndix III, p. 221.

55. Panneaux des armoires de la Santissima Annunziata, aujourd'hui à Florence, Académie.

56. Vienne, Kunsthistorisches Museum.

manière des tuiles. Nous avons vu l'emploi de mailles de cette forme pour garnir des broignes et des haubergons sur des sculptures du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>57</sup> et certains tableaux du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>58</sup>. Elles y apparaissent disposées telles des écailles de poisson. Des armures semblables se portent les siècles suivants. Fouquet, vers 1470, reproduit des cottes de cette contexture<sup>59</sup>. On peut voir un pareil vêtement sur une fresque peinte en 1452 par Mantegna<sup>60</sup>, ainsi que sur une œuvre semblable exécutée vers 1482 par Piero di Lorenzo<sup>61</sup>. On retrouve une pièce du harnois de même aspect sur un tableau que Mantegna termina en 1496<sup>62</sup>. Le Titien place une cotte identique sur des personnages figurant dans des scènes de la Passion, qu'il a peintes entre 1540 et 1544<sup>63</sup>; ce maître en équipe également l'un des gardes qui accompagnent le Doge de Venise, sur un tableau commencé en 1556<sup>64</sup>.

Il existe en Espagne une cotte de cette nature, qui remonte au XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> siècle, selon l'opinion des érudits qui l'ont examinée<sup>65</sup>. Un autre vêtement de même composition et de forme analogue se trouve dans un musée de Londres<sup>66</sup>. Son origine exacte n'est pas connue. Certains archéologues anglais mentionnent son apparence médiévale, mais estiment qu'il doit vraisemblablement dater du XVII<sup>e</sup> siècle et provenir de Bohême ou de Pologne<sup>67</sup>.

L'existence simultanée des cottes de fer et des cottes d'acier rend difficile la compréhension exacte de certains écrits. On ne peut pas toujours savoir avec certitude quel est celui des deux vêtements dont il est question. Le cas se présente ainsi à la lecture des dernières volontés du duc d'York. Il laisse à Philippe Beauchamp un haubergon; à Thomas et John Popham, chacun une brigandine. Il lègue ensuite divers harnois à un autre légataire:

1415 A Díprant ma petite cote de maille, la pièce de plate que monsieur le prince m'a donné appellé Brestplate, la panse qui fut monsieur mon père..., mon housteil et mon caperon de fere<sup>68</sup>.

57. Angoulême, les cavaliers de la cathédrale et le saint Martin de la façade; Saint-Gilles-du-Gard (Gard), le David de l'église abbatiale.

58. Palma de Majorque, Academia Arqueológica Lulliana, retable de Santa Quiteria.

59. Notamment, Paris, Bibl. Nat., ms. fr. 247, Les antiquités judaïques..., ff. 110 v., 270 v. et 293 v.

60. Padoue, église des Ermites, exécution de saint Jacques.

61. Rome, chapelle Sixtine, passage de la Mer Rouge.

62. Paris, Musée du Louvre, La Vierge de la Victoire.

63. Paris, Musée du Louvre, Le Christ couronné d'épines; Vienne, Kunsthistorisches Museum, Ecce homo; Urbino, Galerie Municipale, La Résurrection.

64. Venise, Palais des Doges, La Fede.

65. Musée de la province d'Alava, Vitoria. Cf. M. de Riquer, *L'armes del cavaller*, p. 18 et fig. 2, Barcelona, Ariel, 1968.

66. British Museum, Burgess Bequest.

67. Cf. Laking, *European armour and arms*, t. V, fig. 1465, p. 56.

68. Test. du duc d'York, Rymer, *Fœd.*, t. IX, p. 309. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 64.

L'ensemble formait un équipement que le duc avait coutume de porter. Il comprenait un haubert de mailles entrelacées, le chaperon de fer; un gorgerin, le housteil, et les habillements du torse. L'imprécision sur la nature de la cotte n'avait pas d'importance. Les exécuteurs testamentaires connaissaient fort bien l'armure dont il s'agissait.

Peut-être cette ambiguïté est-elle néanmoins l'une des raisons qui firent abandonner l'usage de cette expression. Les auteurs se servent en effet plus volontiers, ensuite, de la désignation *chemise de mailles* pour qualifier le vêtement de corps formé de mailles entrelacées. Aucun texte ne permet de savoir s'il existait une différence de forme entre les cottes de fer et les chemises de mailles. Les commentaires contemporains du port de ces harnois assimilent simplement les deux manières de s'exprimer.

Pour éviter, par exemple, que la rouille ne se forme dans les entrelacs des mailles, on avait coutume de conserver ces pièces du harnois dans du son. L'un des auteurs qui signalent ce détail, écrit :

1548 2 ou 3 cottes ou chemises de mailles dans le petit coffret plein de son<sup>69</sup>.

A l'époque où la rapidité des progrès des armes à feu incite à l'abandon des pièces d'armures rigides, les harnois de mailles entrelacées connaissent un renouveau inattendu. Beaucoup plus légers, ils protègent néanmoins contre les coups d'épée. Les écrivains militaires du temps préconisent leur emploi :

1537 La façon du temps présent est d'armer l'homme de pied d'un hallecret complet, ou d'une chemise ou golette de mailles, et cabasset<sup>70</sup>.

1537 Les harquebusiers, archers et arbalestiers seront armés de chemises et manches de maille et de cabasset<sup>71</sup>.

Une Ordonnance de la Cour de Paris, publiée peu après cette date, cite en tout premier les chemises de mailles parmi les armes défensives dont le port est interdit aux gens du peuple et aux étudiants :

1554 La Cour... fait défense à tous les artisans, serviteurs des bourgeois, manants et habitants de lad. ville et faubourg d'icelle, même aux escholiers de porter espées, bastons longs, pistolets à feu, chemises de mailles et autres armures couvertes<sup>72</sup>.

Décrivant l'armement des Suisses, lorsqu'ils *se portent en guerre*, un auteur indique leur armure usuelle :

69. Noël du Fail, *Contes d'Entrapel*, t. II, p. 165. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 451.

70. Langey, *Discipl. milit.*, liv. I, f. 20 v.

71. Id., *ibid.*, f. 24 r.

72. Ordonn. de la Cour de Paris. Ap. Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 648, et Gay, *Gloss.*, I, p. 361.

1579 Les uns portent la chemise de mailles, les autres le corselet ou bon corps de cuirasse<sup>73</sup>.

Lorsque Henri IV régla l'état de sa maison, après la paix de Verbins, il accorda de grandes faveurs aux *Gardes Ecossaises*. C'était leur compagnie qui assurait la sécurité du roi pendant son sommeil. Le règlement prévoyait que les "Archers Ecossais, qui veillent la nuit à la porte du logis du Roi, seront toujours armés de la chemise de mailles"<sup>74</sup>.

Le retour à l'armure souple avait pris une extension si rapide et si étendue vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, que les fabricants installés en France ne parvenaient pas à livrer les commandes qui leur étaient passées. Chemises de mailles et brigandines devaient être importées de l'étranger. Les administrateurs de l'hôpital de la Trinité suggérèrent que l'on enseigne aux enfants dont ils ont la garde à fabriquer de pareilles armures :

1545 On pourroit stipendier des aumônes qui se pourroyent par cy après faire aud. hospital, aucun maistres des mestiers comme ouvriers pour enseigner aud. enfans faire chemises de mailles et brigandines que l'on apporte de pays estrangés<sup>75</sup>.

La chemise de mailles est, de toutes les armes défensives non rigides, celle qui est restée le plus tard en usage. Les auteurs de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle citent encore son emploi de leur temps. Louis de Gaya, qui servit en qualité de capitaine dans le régiment de Champagne, écrit ainsi :

1678 La cotte de maille que les Romains appelloient *hamatus Thorax*, estoit une maniere de jaquette d'acier, faite d'annelets ou mailles ferrées & entrelassées les unes dans les autres...

Les chevaux Légers sous Louis XI s'en faisoient des brassars & des gantlets, & en garnissoient le desfaut de leurs armes.

Quoy que ces jacques ne soient plus en usage, il y a pourtant des gens, qui ne laissent pas d'en porter sous leurs chemises; principalement ceux qui apprehendent de se battre à l'épée ou d'estre insultez<sup>76</sup>.

Surirey de Saint-Rémy, lieutenant du Grand-Maître de l'Artillerie de France, en donne cette définition :

1697 *Chemises de mailles.* C'est un corps de chemises, fait de plusieurs mailles ou anneaux de fer, qu'on met sous l'habit, comme une arme défensive<sup>77</sup>.

73. Iosas Simier, *La république des Suisses*, pp. 294-295. À Paris, Iacques du Puya, 1579.

74. Ap. R. P. G. Daniel, *Histoire de la milice françoise*, t. II, p. 105, Amsterdam, 1725.

75. Règlem. de l'hôpital de la Trinité à Paris. Ap. Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 632, et Gay, *Gloss.*, I, p. 221.

76. L. de Gaya, *Traité des armes et machines de guerre, des feux d'artifice...*, pp. 54-55, Paris, Sébastien Cramoisy, 1678.

77. Surirey de Saint-Rémy, *Mémoires d'Artillerie*, t. III, p. 326, Paris, C.-H. Jombert, 1745.

Cet officier est l'auteur du modèle d'inventaire auquel les commissaires, créés par Ordinance royale le 23 août 1679, doivent se conformer pour dresser la liste des armes et armures existant dans les places fortes. Ce modèle prévoit le recensement des chemises de mailles, alors que ni les haubergons, ni les brigandines n'y figurent<sup>78</sup>.

En 1690, Jean Baptiste Estelle était envoyé en mission auprès du *roy du Maroc*. Deux ans plus tard, il exprimait au directeur des Affaires Etrangères, de qui il dépendait, les désirs du *roy de Fès*, notamment son envie de recevoir quelques armures. Il était nécessaire de les faire sur mesure. Il ajoutait ensuite :

2 mars 1692 Il me demande encore 4 jacques de mailles, ou autrement dit des chemises de mailles<sup>79</sup>.

Cet envoyé exposait plus tard dans un mémoire à M. de Salaberry :

2 avril 1692 Pour les chemises d'esmail, on trouvera assurement de cela dans les arcenaux de Sa Majesté, ce que ne sera pas une dépense<sup>80</sup>.

Il formulait peu après une nouvelle demande dans une note personnelle destinée à M. de Salaberry :

1692 Il (le *roy de Fès*) me demande encore des chemises d'esmail en nombre de deux. Sa se trouvera assurement dans les arcenaux de Sa Majesté, ce qui ne sera pas d'une dépense<sup>81</sup>.

Ces extraits de correspondance sont intéressants en ce qu'ils attestent la conservation des chemises de mailles dans les arsenaux jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Ils confirment d'un autre côté ce que nous avons exposé au sujet du jaseran. S'il avait existé dans le passé une fabrication importante d'armures défensives dans la région d'Alger, sa technique se serait répandue dans les contrées limithropes. De la province de Tlemcen, elle aurait atteint la ville de Fès. Le roi de ce royaume n'aurait pas désiré recevoir des chemises de mailles si ses armuriers avaient couramment confectionné pareilles pièces du harnois.

A propos des *mailles tressées*, nous avons énuméré un certain nombre de monuments sur lesquels sont sculptées des pièces du harnois composées de mailles de fer entrelacées. Comme il s'agit de personnages importants, ce sont, ainsi que l'indiquent les textes, des manches ou des bras, des gorgerins, des pans ou des braconnières portés à partir du XIV<sup>e</sup> siècle en complément des *plates*, puis pour parer aux défauts de

78. *Id.*, *ibid.*, t. III, p. 249.

79. *Les sources inédites de l'histoire du Maroc de 1530 à 1845*. Collection publiée par Henry de Castries. Deuxième série, t. III, p. 460, Paris, Genthner, 1927.

80. *Idem*, p. 478.

81. *Idem*, p. 481.

l'armure rigide. De nombreuses œuvres de l'art pictural témoignent elles aussi de l'usage répandu de ces pièces du harnois. Parmi celles-ci, le vêtement de mailles annulaires couvre parfois tout le torse de simples combattants sous leur *poitrine d'acier* ou leur *paire d'armes*, tels l'un des soldats endormis, au centre du tableau de Van Eyck *Les trois Marie au Tombeau du Christ*; un garde du sépulcre, sur une *Résurrection* de l'Ecole Catalane, attribuée à Lluís Borrassà<sup>82</sup>, ou un guerrier étendu inanimé à terre, sur l'un des panneaux figurant les *Combats de San Romano*, peints vers 1450-1460 par Paolo Uccello<sup>83</sup>.

D'autres tableaux montrent le port de vêtements de mailles entrelacées, sans aucune autre armure. Le Maître de l'Autel de Hersbruck<sup>84</sup> et Martin Schongauer<sup>85</sup> donnent ainsi des cottes de mailles annulaires au bourreau dans des scènes de la *Passion*. Au siècle suivant, le Titien revêt d'une chemise de mailles l'un des tortionnaires du Christ<sup>86</sup>.

L'usage de la chemise de mailles, que préconisent de nombreux écrivains militaires pendant le second tiers du XVI<sup>e</sup> siècle, est illustré par un portrait de Jean Frédéric de Saxe<sup>87</sup>. Ce prince est vêtu sur ce tableau de l'habillement de guerre avec lequel il fut fait prisonnier en 1547, à la bataille de Mühlberg. Son armure comprend une chemise de mailles et un plastron rigide sans dossière. Ces armes font partie aujourd'hui des trophées exposés à la Real Armería de Madrid<sup>88</sup>.

Dans tous les musées qui ont réservé une place aux armes anciennes figurent d'ailleurs de nombreuses chemises de mailles. Leur abondance provient, sans doute, de la faveur tardive dont jouit cette pièce du harnois, et de sa mise en réserve dans les arsenaux jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Il est difficile de déterminer l'époque à laquelle fut tiré le fil de fer qui les compose, ou de savoir la date à laquelle leurs mailles furent montées. Les mêmes filières et les mêmes bancs de tréfilerie ont servi aux artisans aussi longtemps qu'exista leur profession.

Parmi les pièces exhumées des charniers de Visby, dont nous avons déjà parlé, se trouvent les restes de nombreux vêtements de mailles entrelacées, principalement des hauberts, quelques cottes et des manches<sup>89</sup>.

82. Barcelone, Musée d'Art Catalan: panneau du retable provenant du Monasterio de Santas Creus (25 km. N. de Tarragone).

83. Londres, National Gallery. Les deux autres panneaux sont à Florence, au Musée des Offices, et à Paris, au Musée du Louvre.

84. Munich, Musée National, *Crucifixion* peinte vers 1460.

85. *Portement de la Croix* du retable peint vers 1475 pour l'église des Dominicains, aujourd'hui au Musée de Colmar.

86. *Le Christ couronné d'épines*, Paris, Musée du Louvre.

87. Madrid, Musée du Prado. Cf. F. H. Cripps-Day, *Ein Harnisch und Bildniss des Kurfürsten Johann Friedrich des Grossmärtigen von Sachsen (1503-1554)*, ZFWUKK, Neue Folge, Fünfter Band, Heft 1, p. 1, Berlin, W. de Gruyter, 1935.

88. *Catálogo*, M. 11 - M. 17, lám. XXIV et pp. 365-366.

89. B. Thordemann, *Armour from the battle of Visby*, vol. I, pp. 98 et suiv., Stockholm (1939).

Ils sont tous en mauvais état, en grande partie détruits par la rouille, qui a rongé le fer. Ils comprennent dans beaucoup de cas des anneaux de bronze mêlés aux anneaux de fer. Les premiers forment parfois un dessin régulier<sup>90</sup>. Certains des hauberts avaient leurs pans non pas étalés par dessus les plates, mais engagés au dessous de cette armure<sup>91</sup>. Les cottes étaient des vêtements assez courts munis de manches<sup>92</sup>. Aucun squelette n'a été trouvé portant des plates par dessus une cotte de mailles annulaires<sup>93</sup>.

La dimension des anneaux est très variable sur ces vêtements. Le diamètre en général est de 0,8 à 1 centimètre. Il atteint parfois un maximum de 1,7 centimètre ou descend jusqu'à 0,4 centimètre. Le fil est irrégulier, la section est le plus souvent ronde, elle existe de forme ovale ou très aplatie. Certains anneaux ont été rivés. Selon l'impression recueillie par les inventeurs de ces fosses, les anneaux de bronze étaient toujours rivés ; les anneaux de fer, au contraire, l'étaient assez rarement, et les extrémités de leur fil étaient soudées l'une à l'autre<sup>94</sup>.

L'expression *rivet à grain d'orge*, "la ribaditura a grano d'orzo", chère aux archéologues ès armes et aux rédacteurs de catalogues, naquit au XIX<sup>e</sup> siècle. Il n'en est jamais question dans les textes documentaires. L'interprétation que l'on donnait au mot *maille*, lorsque se répandit la mode de collectionner les armes anciennes, ne doit, d'ailleurs, pas être étrangère à l'abondance dans les musées de pièces du harnois en mailles entrelacées et à la rareté des pièces en mailles d'acier clouées ou plaquées. Les souverains et les princes voulurent avoir dans leurs châteaux des pièces de mailles pour habiller les mannequins sur lesquels ils disposaient les casques, plastrons et dossières et autres pièces rigides des harnois. Les vêtements de mailles annulaires furent ainsi recherchés, recueillis et entretenus.

Les catalogues de quelques musées citent les anneaux d'acier qui forment le tissu de certaines pièces de leurs collections. Il est possible que leurs rédacteurs aient employé cette désignation en souvenir des textes où il est question des mailles d'acier des pièces du harnois. Nous avons vu les difficultés auxquelles se serait heurté l'armurier du moyen âge qui eut entrepris une pareille tâche. On cherche vainement d'ailleurs dans les textes de cette époque la mention d'une chaîne, d'un demi-ceint, d'un pendant, dont les mailles ou les maillons soient en acier. On ne les ren-

90. Id., *ibid.*, p. 105.

91. Id., *ibid.*, p. 106.

92. Id., *ibid.*, pp. 106 et suiv.

93. Id., *ibid.*, pp. 109-110.

94. Id., *ibid.*, pp. 111-112.

contre qu'en fer, plomb, laiton, fer étamé ou métaux précieux. La fabrication des chaînes et chaînettes en acier, objets si communs aujourd'hui, date du XIX<sup>e</sup> siècle.

### LES JAQUES ET LEURS MAILLES

On sait ce que furent les jaques, ces costumes de guerre, en forme de blouse, confectionnés au XIV<sup>e</sup> siècle pour protéger les gens de pied. Composés de plusieurs épaisseurs de toile, on aurait pu penser que ces vêtements n'avaient aucun point commun avec les mailles. Et cependant, comme nous allons le voir, leur étude apporte une importante contribution à l'histoire de celles-ci.

Précisons tout d'abord, à l'aide de quelques documents, comment se faisaient ces jaques. Les Ordonnances royales fixent la nature des éléments qui entrent dans leur composition, et le mode des piqûres pour les assembler :

1382 Les jaques faiz a une fois, de coton et de bourre de soye, doivent avoir contre endroit et contre envers et convendra que les jaques soient faiz enfermés au mestier<sup>1</sup>.

Elles indiquent le nombre de doublures que les pourpointiers auront à mettre à ces vêtements :

1382 ... trois paires de toile, l'une neufve et les autres deux vieilles, qui feront le contre endroit et le contre envers<sup>2</sup>.

Si le rembourrage de ces jaques est de double épaisseur, il faudra deux fois plus de tissus :

1382 Que jaques faits a deux fois doivent estre de cinq toilles de quoy les quatre paires peuvent estre vieilles et la cinquième doit estre de neufve toille<sup>3</sup>.

Un curieux mémoire présenté au roi Louis XI un siècle plus tard suggère d'adopter pour les archers :

1. Ord. des pourpointiers de Paris, Reg. des bannières. Arch. Y. 7, f. 16 v. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 632.

2. Idem. Ap. Lespinasse, *Les métiers et corporations de la ville de Paris*, t. III, pp. 211-212, ou Gay, *Gloss.*, II, p. 52.

3. Idem. Arch. Y. 7, f. 16. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 53.

vers 1470 ... les jaques de trente toiles d'espaisseur ou pour le moins de vingt cinq, avec un cuir de cerf... que les manches soient fortes comme le corps...<sup>4</sup>.

L'ingénieux inventeur explique que ces jaques ne doivent pas être ajustés pour être plus efficaces, et qu'ainsi faits, ils constitueront une excellente défense pour l'homme qui en sera vêtu:

vers 1470 De ceste façon il flottera dedans son jaque et sera à son aise, car on ne vit jamais tuer personne à coup de main, ni de flèche, dedans un pareil jaque<sup>5</sup>.

La multiplicité des tissus aurait certainement amorti les coups mieux que ne le faisait une simple cotte de fer.

Depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, on confectionnait différentes pièces du harnois suivant le même principe. Les achats d'équipement pour les hommes d'armes comprenaient:

1296 gorgières et bracières... pourpointées<sup>6</sup>.

Il exista pour les tournoyeurs des manches de même nature partiellement recouvertes de cuir. Un traité les définit:

1450 bracières grosses de 4 dois d'espèz et remplis de couton, sur quoy ils arment les avant-bras et les garde-bras de cuir bouilly<sup>7</sup>.

L'état de leurs finances ne permettait pas toujours aux princes d'équiper de haubergons ou de plates les hommes auxquels ils faisaient appel pour la guerre. Les jaques étaient meilleur marché. Mais blessés aux bras, les combattants ne rendaient plus aucun service. On chercha donc à perfectionner la protection de leurs membres supérieurs:

XIV<sup>e</sup> siècle Ordonnons que les gens du commun de notre pays et duché... soient armés de fort jacques garnis de laisches, chaînes ou mailles pour couvrir le bras<sup>8</sup>.

L'iconographie offre des exemples de ces divers procédés de renfort. Nous avons cité, à propos des brigandines, les fragments de lames fixées sur les manches de certains personnages du polyptyque de Nuno Gonçalves<sup>9</sup>. Memling montre, lui, sur les panneaux de la châsse de sainte Ursule, comment des chaînes pouvaient être disposées sur les manches d'un jaque<sup>10</sup>. Quant aux manches garnies de mailles ou d'écaillles, Dürer nous

4. Mémoire présenté à Louis XI. Ap. Quicherat, *Hist. du costume en France*, p. 308, Paris, Hachette, 1875.

5. *Idem, loc. cit.*

6. Compte de J. Arrode. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 789.

7. Le Roi René, *Devis d'un tournoi*, t. II, p. 13, Édit. Quatrebarbes.

8. Ordonnance de Jean V, duc de Bretagne.

9. Lisbonne, Musée National d'Art Ancien.

10. Bruges, Hôpital Saint-Jean, panneau de la mort de sainte Ursule.

en a conservé les modèles. Dans les Passions qu'il a gravées sur bois, il a donné aux bourreaux du Christ ces manches avec des mailles : parfois extérieures au tissu, et laissant apparaître leurs clous de fixation<sup>11</sup> ; parfois insérées entre les épaisseurs de tissu, et marquant sa surface du dessin régulier de leurs formes<sup>12</sup>.

On ne se contenta pas d'armer les bras des jaques. Les statuts des armuriers énoncent les règles auxquelles ces artisans doivent se conformer dans la confection de certains vêtements de guerre, notamment les jaques, paletots, juppons et houppelandes, lorsque ceux-ci comprennent une doublure métallique. Cette doublure est en partie couverte par le tissu de ces vêtements :

1364 ... toute besongne qui sera quasiguesnée, soit faite à deux fois, et poins enfermés et le fer soit vernicié et estoffé souffisament, selon ce qu'il appartient, et de neufve estoffe<sup>13</sup>.

Un grand nombre de miniatures montrent ce qu'il convient d'entendre par une *besongne quasiguesnée*. Les mailles planes, insérées en rangée, étaient couvertes en partie sur leurs bords par les plis des tissus.

Les Ordonnances considèrent les jaques renforcés de mailles, non plus couvertes en partie, mais placées intérieurement entre les couches de tissu, comme le meilleur uniforme que puissent avoir les archers :

1471 L'archer sera monté sur un cheval de dix escus du moins, habillé d'un jaque a hault collet en lieu de gorgerin, a tout bonnes manches, haubergerie dedans ledit jacque, qui sera de douze toiles du moins, dont les trois seront de toile cirée, et les autres neuf d'autres toiles communes<sup>14</sup>.

Le jaque ne fut pas seulement porté par les simples soldats. Les plus grands personnages ne dédaignèrent pas d'adopter ce vêtement. On doit à leurs trésoriers d'en connaître le mode de confection. Celui du duc de Bourgogne a enregistré ainsi avoir payé :

1439 ... à Hayne Nackere, varlet de chambre et de garderobe de mondit Sr, pour ung jacques qu'il a fait pour mondit Sr, garny entre les toilles de mailles d'acier et les ataichier dedans icelluy et mis oultre les toilles qui desjà y estoient encore cinquante aulnes de toile, XLII livres<sup>15</sup>.

Le libellé de cette dépense, joint au texte de l'Ordonnance de 1471, offre un intérêt exceptionnel, car il existe dans les riches collections des

11. La Flagellation de la grande Passion.

12. L'Arrestation de Jesus et autres scènes de la petite Passion.

13. Nouveaux statuts des armuriers, coustepointiers et heaumiers, art. 10. Ap. Lespinasse, *op. cit.*, t. II, p. 321.

14. La Barre, *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, t. II, p. 287. Ap. Reiffenberg, *Mémoires de J. du Clercq*, p. 37, Bruxelles, Lacroix, 1835.

15. Arch. du Nord, B. 1966. Troisième compte de Jehan de Vison, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, f. 266.

musées anglais<sup>16</sup> quelques vêtements qui répondent à ces descriptions. Ils comprennent entre de fortes toiles de chanvre, des couches de minces plaques de métal. Ces plaques sont de forme carrée, d'environ 2,5 centimètres de côté, à pans coupés et percés d'un trou en leur centre. Elles chevauchent, chacune couverte par une portion des plaques adjacentes, de manière à former, sauf en leur centre, une triple épaisseur. Les pans coupés des angles laissent à jour le milieu de chaque plaque foré à l'emporte-pièce. Comme l'écrit le trésorier du duc de Bourgogne, ces plaques sont attachées aux toiles, entre lesquelles elles se trouvent, par des cordonnets ; ceux-ci passent par leur trou et ornent le vêtement d'un décor géométrique.

L'histoire des jaques de mailles d'après les textes ne se réduit pas aux seuls documents que nous avons cités. Des inventaires nombreux, dressés en France, Angleterre, Italie, Espagne et Savoie, en signalent l'existence dans ces divers pays :

- 1407 Ung jaques de veluau vermoil, ung haubergeon dedenz<sup>17</sup>.  
 1423 I. jake deffence de Chamlet rubeo cum iij legulis deauratis<sup>18</sup>.  
 1454 I. jaket de fflat maile<sup>19</sup>.  
 1459 j jakke of blakke lycen clothe stuffyd with mayle<sup>20</sup>.  
 1538 Due jaqui de meaglia<sup>21</sup>.  
 1560 Un jaco de malla menunda con sus mangas<sup>22</sup>.  
 1585 Cinq jaques de maille<sup>23</sup>.  
 1588 Quattres jacques de mallie<sup>24</sup>.

16. Londres, British Museum, legs Burgess, anciennement collection Meyrick; Tower of London, série III, n° 44 à 46; Warwick, Castle. Cf. James G. Mann, *Die alten Rüstkammerbestände auf Warwick Castle*, ZFHUKK, Neue Folge, Band 6, Heft 3, p. 53, Berlin, Gruyter, 1937. Selon cet auteur, un sixième jaque de mailles, provenant du comté de Kent, se trouve au Metropolitan Museum à New-York. Cf. également au sujet des jaques de mailles des musées de Londres: G. F. Laking, *Armour and arms*, t. II, pp. 201-202 et fig. 551, London, G. Bell, 1920, et Cl. Blair, *European armour*, p. 139 et figs. 51 et 299, London, Batsford, 1958.

17. Invent. d'Olivier de Clisson, n° 123. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 53.

18. *Computus Roll of the Executors of Henry Bouet*, "Archaeological Journal", t. XIX, p. 164 (1862).

19. Inventory of the goods of Court Pothof, Armourer formerly of Southwark. City of London, Record Office, Plea and Memoranda Roll A. 80, membrane 4. Nous remercions tout particulièrement Mr. Cl. Blair, qui nous a aimablement communiqué cet extrait, d'autant plus important qu'il indique, pour les mailles de ce jaque, la forme *plate* des mailles existant sur les jaques du British Museum, du musée de la Tour de Londres et du château de Warwick.

20. Inventaire après décès, de l'argenterie de maison et de chapelle de sir John Fastolf, ainsi que des vêtements, tentures, armes, meubles, vaisselle et ustensiles de son château de Caistor. Ap. J. Gairdner, *The Paston Letters*, A.D. 1422-1509, t. I, pp. 467-490, London, 1872, ou Laking, *op. cit.*, t. II, p. 201.

21. *Inventaire des objets trouvés chez Benvenuto Cellini et dans sa boutique, le 23 octobre 1538*. Ap. E. Plon, *Benvenuto Cellini*, Appendice I, p. 379, Paris, Plon, 1883.

22. Relación de Valladolid, Arch. de Simancas. Descargos del emperador Carlos V, leg. 13, documento n.º 16.

23. Ap. M. Bruchet, *Trois inventaires du château d'Annecy*, n° 163, p. 100, Chambéry, Ménard, 1899.

24. Ap. M. Bruchet, *Le château d'Annecy*, p. 101, Annecy, Abry, 1901.

Le jaque rouge de 1423, avec trois empiècements dorés, est garni de mailles provenant de Chambly. Pour celui de 1454, la désignation précise la forme des éléments métalliques qui le renforcent : ce sont des mailles plates. Ce sont aussi des mailles de ce tracé que l'on rencontre dans la confection d'un vêtement du même genre, offert par Philippe le Bon à l'évêque de Liège :

1424-1425 ... pour ung haubrejon d'acier de plate maille que mond. Sr a fait prendre et acheter de lui pour mettre en ung juppon de plusieurs doubles de toile<sup>25</sup>.

Le jaque noir de l'inventaire de 1459 est fourré de mailles. Les "jaqui de meaglia" de 1538 figurent, ainsi qu'"uno paro de maniche et guanti de maglia", dans l'inventaire du mobilier dont Benvenuto Cellini se servait à Rome. Dans son autobiographie, sa *Vita*, le célèbre orfèvre florentin mentionne à maintes reprises qu'il portait fréquemment, ainsi que ses amis, des vêtements défensifs de ce genre par mesure de sécurité. Le jaque de 1560 appartenait à Charles Quint, qui le conservait à Valladolid, au milieu de ses plus luxueuses armures.

Les écrivains militaires de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle notent l'usage de ces jaques en leur temps. Un historien constate ainsi que certains des soldats de Henri II les portaient à l'instar des brigandines. Ancien homme d'armes, il se souvient, dans ses écrits, d'avoir assisté quelques années auparavant à un rassemblement de l'armée du roi aux environs de Metz. Il note qu'il y avait parmi l'infanterie :

1555 cinq ou six mille harquebusiers, armés de jacques et manches de maille...

Enumérant ensuite la cavalerie, il ajoute plus loin quant aux :

1555 ... harquebusiers à cheval y en avait de douze à quinze cens, armés de jacques et manches de maille ou cuirassines...<sup>26</sup>

Un théoricien anglais préconise de son côté, dans ses instructions, le port de jaques pour l'équipement des archers. Certains des vêtements, qu'il nomme "Ilet Holed Doublets", sont sans renfort métallique. Leurs nombreuses épaisseurs de toile sont aérées et étroitement ajustées entre elles par des oeillets ajourés, brodés comme des boutonnières. Quelques musées conservent d'ailleurs des vêtements qui répondent à cette des-

25. Arch. du Nord, B. 1931. Sixième compte de Guy Guibaut, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, 1424, 3 oct. - 1425, 3 oct., f. 166.

26. Fr. de Rabutin, *Commentaires des dernières guerres en la Gaule Belgique*, pp. 542-543, édit. Buchon, Paris, Desrez, 1836.

cription<sup>27</sup>. Les autres jaques de cet auteur ont des mailles cousues dans leur doublure. Les deux formes résistent aux coups des armes blanches :

1595 ... archers should either wear Ilet holed doublets that wil resist the thrust of a sword, or dagger... or else Jackes of maile quilted upon fustian...<sup>28</sup>.

Tout comme Charles Quint, les rois de France apprécierent, eux aussi, ces armures offrant l'apparence des vêtements civils, et leur trésorier eut à régler les dépenses qu'occasionnaient leur transformation ou le renouvellement de leur tissu :

1560 Pour avoir allongé les jacques de maille servant au dit seigneur pour porter à la guerre, de quatre doigts sur chacune desdites cottes, et avoir garni de satin cramoisi, 25 esc. sol.<sup>29</sup>.

Le futur Henri IV notait dans une lettre combien le port de ces armures était commun sous le manteau civil, pendant les guerres de Religion :

1576 ... nous portons dagues, jaques de mailles et bien souvent la cuirassine souhz la cape<sup>30</sup>.

Presque à la date où cette remarque fut écrite, eut lieu à Agen, sur les bords de la Garonne, le combat qui mit aux prises deux frères de la maison de Duras, et Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, plus tard duc de Bouillon, assisté du baron de Salagniac. Ces gentilshommes avaient convenu de se rencontrer, chacun "monté sur un courtaut, avec une épée et un poignard". Le choix de la monture impliquait l'obligation de ne vêtir aucune armure, ni vêtement armé. Le vicomte portait un pourpoint découpé, à la mode du temps. Arrivé face à son adversaire, il lui propose de vérifier que sa tenue et celle de son partenaire, le baron de Salagniac, répondent aux clauses convenues :

1579 Duras s'avance pour nous visiter; nous étions tous détachés, la chair nous paraissant par les ouvertures de nos chemises; eux ne l'estoient, mais seulement déboutonnés de quelques boutons. Ainsi que Duras me visitoit, je luy mis la main sur le pourpoint, luy disant qu'il n'estoit maillé, le tenant trop galant homme; je dis de mesme à son frère...<sup>31</sup>.

27. Des jaques de ce modèle se trouvent à Paris, au Musée de l'Armée, n° G. 210, et à Bruxelles, au Musée de la Porte de Hal, série II, n° 81. Le colonel Robert, dans son catalogue, donne au premier le nom de "pourpoint d'oeillet" (t. II, p. 92); E. de Prelle de la Nieppe appelle le second "gilet d'armes" (Catalogue du Musée de la Porte de Hal, p. 107). Il existe également un autre jaque similaire, qui faisait partie de la collection d'armes G. Pauilhac, et est entré aujourd'hui au Musée de l'Armée.

28. John Smythe, *Instructions and orders mylitarie*. Ap. Cl. Blair, *op. cit.*, p. 139.

29. Arch. Nat. KK. 126, f. 5 v. Ap. Gay, *Gloss.*, t. II, p. 103.

30. Lettre de Henri IV à M. de Morsans, t. I, p. 81. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 519.

31. Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, et depuis duc de Bouillon, *Mémoires*, p. 418, édit. Buchon, Paris, Desrez, 1836.

Le vicomte de Turenne, estimant avoir de sérieuses raisons de se méfier de la correction de son adversaire, avait voulu palper son pourpoint, pour s'assurer que sa contexture n'était pas celle d'un jaque de mailles. C'était là une mesure tout à fait habituelle à cette époque. Brantôme l'a signalée dans son *Discours sur les duels*. Il écrit en effet: "Il faut aussy visiter les pourpoinets, s'ils ne sont point plus advantageux les uns que les autres, et s'il n'y a point de fer, ou maille, ou papier collé" <sup>32</sup>. Les comptes tenus par leurs trésoriers indiquent d'ailleurs que, déjà de leur temps, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et Charles VI, roi de France, faisaient acheter des cottes d'acier ou des cottes de mailles de hauberge, pour armer leurs pourpoints <sup>33</sup>.

L'expression dont se sert à ce propos Henri de la Tour d'Auvergne mérite toutefois une attention particulière. Nous avons remarqué, en exposant le début de nos recherches, la place importante tenue dans les chansons de geste par le mot *maillé* pour qualifier le haubert ou la broigne. Nous l'avons rencontré plus tard dans une chronique, employé pour vanter les qualités des "haubergons menus mailliez". Comme le montre l'anecdote rapportée par le duc de Bouillon, vers 1609, en écrivant ses mémoires pour son fils, ce terme avait fidèlement conservé sa signification originale dans le vocabulaire des hommes de guerre. Qui parcourt d'un œil distrait le récit du vicomte de Turenne peut, au premier abord, avoir l'impression qu'il a désiré constater que son adversaire n'était pas *maillé*; mais celui qui connaît l'usage de ce mot dans les textes du moyen âge pour préciser la nature des vêtements de guerre, ne peut conserver aucun doute. Henri de la Tour d'Auvergne voulait avoir la certitude que le pourpoint de son adversaire ne comportait aucun renfort, dissimulé entre son étoffe et sa doublure.

Jaque, jupon, pourpoint ou doublet, tous ces vêtements furent donc parfois garnis, entre leurs épaisseurs de tissu, de mailles de hauberge, dont rien extérieurement ne révélait l'existence: les Ordonnances les assemblaient, dans leurs prohibitions de port d'armes, sous le nom d'*armures couvertes* <sup>34</sup>.

Les conservateurs des musées de Londres ont daté de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle les armures de ce genre conservées dans quelques collections anglaises. La nature de ces vêtements n'a donc subi aucune modification depuis l'époque où le trésorier de Philippe le Bon mentionnait leurs mailles d'acier attachées entre leurs toiles. Leur renfort métallique se composa toujours de mailles plates, qu'elles aient été dénommées "mailles d'acier"

32. Brantôme, *Discours sur les duels*, liv. II, ch. II, édit. elzevir., t. VIII, p. 211, Paris, Pion, 1891.

33. Cf. supra les extraits de compte de 1371 et 1407, cités à propos des cottes d'acier.

34. Cf. supra l'extrait d'une Ordinance de 1554, cité à propos des chemises de mailles.

en 1439, "flatt maile" en 1454, "maille de haubergerie" en 1471, "malla menuda" en 1560, "mallie" en 1588, ou "maile quilted upon fustian" en 1595.

L'existence de ces *armures couvertes* en Angleterre ne permet de conserver le moindre doute sur l'exactitude de la signification que nous avons rendue au mot *maille*. Ces vêtements apportent une preuve tangible qui confirme la valeur des arguments tirés de l'étude des textes. Ce serait nier l'évidence que contester un témoignage aussi éclatant. Il ne s'agit plus seulement ici de mettre des faits tirés des inventaires ou des comptes auprès d'anecdotes historiques ou de documents iconographiques. Le sens exclusif d'anneau donné au mot *maille* rendrait impossible, s'il était réellement la seule signification de ce mot, tout rapprochement entre les descriptions des jaques, rédigées par les contemporains de ces armures, et les vêtements si heureusement conservés dans les collections publiques.

Cette définition trop circonscrite, dont il était l'auteur, conduit en effet Nicot à imaginer que le jaque de maille est un vêtement formé d'anneaux de fer, et il le définit :

1606 Jacques de maille. Tunica militaris aut lorica ferreis annulis contexta<sup>35</sup>.

Les critiques littéraires du XVII<sup>e</sup> siècle adoptent son point de vue. Furetière assimile le jaque de maille tantôt à la cotte de mailles<sup>36</sup>, tantôt à la chemise de mailles<sup>37</sup>. Il donne de ce vêtement la description suivante :

1690 JACQUE DE MAILLES. Armure faite de plusieurs petits anneaux attachés ensemble en forme de maille, qu'on portoit sous les habits. Les poltrons qui se battoient en duel mettoient une jacque de maille sous leur pourpoint: ce qui obligea ceux qui se battoient sans supercherie de mettre pourpoint bas en se battant<sup>38</sup>.

Tout ce qui avait caractérisé le jaque, et ensuite le jaque de maille, aussi longtemps que ces vêtements furent en usage, disparaît. Furetière ignore qu'il s'agit essentiellement d'un vêtement de plusieurs épaisseurs de toile, rembourré de coton, et que le jaque de maille se compose du même vêtement renforcé en plus, intérieurement, de mailles de haubergerie en acier.

C'est de son dictionnaire que vont s'inspirer, après lui, ceux qui parleront du jaque. Louis de Gaya écrit ainsi en 1678 que "la cotte de

35. J. Nicot, *Thesaurus de la langue françoise...*, v.<sup>e</sup> *maille*, p. 385, Paris, David Douceur, 1606.

36. A. Furetière, *Dictionnaire universel...*, t. I, p. 403.

37. Id., *ibid.*, t. II, pp. 76-77.

38. Id., *ibid.*, t. I, p. 930.

maille estoit une manière de jaquette d'acier, faite d'annelets ou mailles ferrées et entrelassées les unes dans les autres”<sup>39</sup>.

Quand Littré rédige son dictionnaire, il adopte la même documentation, et il définit le “jaque de mailles, armure faite de mailles de fer qui couvrent le corps depuis le cou jusqu'aux cuisses”<sup>40</sup>.

Les conservateurs qui ont rédigé à Paris et à Bruxelles les catalogues des collections d'armes exposées au Musée de l'Armée<sup>41</sup> et au Musée de la Porte de Hal<sup>42</sup>, suivent à leur tour la leçon de Furetière. Ils donnent le nom de *jaques de mailles* à des vêtements de mailles de fil de fer entrelacées. Ils négligent les règlements et les Ordonnances, et leur préfèrent l'opinion de Furetière. Rien, cependant, ne justifie un pareil choix. Né en 1619, cet académicien fut successivement abbé et prieur. Il n'a jamais porté les armes. Il ignore la vie militaire, et ne connaît des combats que la guerre de libelles qu'il entreprit contre l'Académie, quand il eut été expulsé de cette savante Compagnie.

Ajoutons enfin que ce n'est pas seulement sur des jaques que furent cousues les mailles métalliques. On les rencontre aussi fixées de la sorte sur d'autres pièces du harnois. Les écailles qui complétaient les chanfreins furent parfois attachées ainsi sur leur cuir. Une quittance établie pour rembourser le garde de l'armurerie de Philippe le Beau des dépenses qu'il avait engagées pour l'entretien de certaines pièces de haubergeon, mentionne ce procédé :

1503 Audit Jehan van Axpoule... pour avoir fait nettoyer trois paires de faltes, trois paires de flancars et pour avoir fait coudre les trois faltes et pour coudre les mailles sur le cuyr de la grigneure, xxv sols<sup>43</sup>.

Déjà au XIV<sup>e</sup> siècle, les *coraciarii* italiens opéraient de la même façon. Convoqués pour remettre des *corattias* en état de servir, deux *magistri coraciarii* :

1323 ... dovevano portare seco loro, per le riparazioni accennate, tutte le robe necessarie che sono notate appresso, cicé: ... Et file pro suendis dictis plactis libre quatuor<sup>44</sup>.

Les mailles d'acier ne furent donc pas seulement clouées ou plaquées, comme l'indiquent les statuts des haubergiers. Les artisans appartenant

39. L. de Gaya, *Traité des armes...*, pp. 54-55, Paris, Cramoisy, 1678.

40. Littré, *Dictionnaire*, v.<sup>o</sup> *jaque*.

41. L. Robert, *Catalogue...*, t. II, G. 211 à 233, Paris, Impr. Nat., 1890.

42. E. de Frelle de la Nieppe, *Catalogue des armes et armures du Musée de la Porte de Hal*, série II, n<sup>o</sup> 71 à 77, Bruxelles, Bruylants, 1902.

43. Arch. du Nord, B. 2191. Quatorzième compte de Simon Longin, recev. gén. des fin. de Philippe, roi de Castille, f. 342.

44. Doc. Napolit. Ap. Angelo Angelucci, *Catalogo della Armoria Reale*, p. 556, note 1, Turin, Candeletti, 1890.

à d'autres métiers les ont enfermées dans les plis des vêtements, ou cousues sur certaines pièces du harnois. Nous allons rencontrer un dernier mode d'emploi des mailles pour composer des armures, dont le plastron est garni de mailles d'acier, et le dos formé de mailles de fil de fer entrelacées.

### LES HAUBERGONS-JASERANS

Pour "resmailler ung trou estant en ung haubergeon", les haubergiers devaient savoir mettre "maille joincte de placquerie parmy celles qui sont clouées".

Les ouvriers qui montaient les vêtements de jaseran disposaient des bandes de mailles en fil de fer entrelacées, pour unir entre elles des plaques de métal, percées de trous sur leurs bords.

On pouvait ainsi voir à la fois, sur une armure de haubergerie, des mailles clouées et des mailles plaquées; une armure de jaseran se composait de plaques le plus souvent en acier, et de mailles annulaires. Les harnois, dont nous voulons parler ici, sont différents: ce sont des vêtements formés, d'une part, de mailles d'acier jointes les unes aux autres, comme les mailles plaquées, et d'autre part, de mailles annulaires entrelacées. La désignation de ces harnois mixtes a toujours embarrassé les trésoriers.

Parmi les dépenses du duché de Savoie, effectuées sous le règne d'Amédée VIII, se trouvent ainsi les acquisitions suivantes:

1417 Livré à Genève à la fevre pour les arnois et autres choses cy dessoubz escriptes achetées du comandement de madicte dame et envoiés à elle de Genève à Chambéry, et premierement, pour une cotte d'acier d'autle botte dehors et jagerin dedans; item, ung gorgerin d'acier; item deux cottes de fer; item deux celades et une épée...<sup>1</sup>.

Les deux cottes de fer étaient des vêtements formés de mailles entrelacées. Mais en quoi pouvait consister "une cotte d'acier d'autle botte dehors et jagerin dedans"? Une "cotte d'acier d'autle botte" est une cotte qui a subi l'épreuve des viretons tirés par les plus fortes arbalètes.<sup>2</sup>

1. Arch. camér. de Turin. Comptes des Trésor. gén. de Savoie. Compte de J. Lyobard s. n. Bq. 1417. 21. 13.

2. Cf. Ch. Buttin, *Notes sur les armures à l'épreuve*, ch. III et IV, Annecy, Ahry, 1901.

Elle est composée de mailles d'acier chevauchant. On n'a jamais fait subir l'épreuve à une pièce du harnois formée de mailles de fil de fer entrelacées, ni même à une pièce de jaseran. La pointe du projectile aurait traversé les mailles annulaires. Seuls les vêtements formés de mailles d'acier pouvaient être d'épreuve ou de demi-épreuve.

Demmin décrit une cotte, dont il publie le dessin, et dont nous avons déjà parlé à propos des mailles plaquées<sup>3</sup>. Ce vêtement se compose de mailles plates, de forme carrée, à pans coupés, analogues à celles des jaques des musées de Londres, mais percées chacune de quatre trous, et lacées entre elles, sans aucun soutien d'étoffe. Les bras et le col de cette cotte sont formés de mailles annulaires, dont les premières rangées passent par les trous percés dans les dernières mailles plates de l'encolure et des emmanchures.

On peut déduire de l'existence de ce vêtement que la cotte d'acier de haute botte dehors et jaseran dedans, livrée à Genève pour être envoyée à Chambéry, se composait en partie, le côté dehors, de mailles d'acier à l'épreuve, et en partie, le côté dedans, de mailles annulaires. Le côté dehors était évidemment le plastron de cette cotte. Les mailles annulaires couvraient le dos, le côté dedans, elles aéraient et allégeaient le harnois.

En France, à la même époque, le futur Charles VII, qui n'avait alors que dix-sept ans, fait transformer pour lui un haubergon, suivant le même principe :

1420 A Bureau Garnier, haubergier de Mgr pour sa peine et sallere d'avoir fait d'un haubergeon d'acier unz jaseran pour Mgr le dauphin, 15 l. t.<sup>4</sup>.

Cette même mode se rencontre également en Bourgogne. Philippe le Bon achète un pareil harnois à son usage personnel :

1426. A Herman Wailliderpes armurier demourant à Bruges, pour un hauberjon jaseran que mond. Sr par Girart de Henau, son armurier, a fait prendre et acheter de lui pour soy vestir, par marchié fait xi livres<sup>5</sup>.

Le qualificatif *treslis*, depuis longtemps, n'était plus usité. Les tréfiliers faisaient "traire et tirer le fil de fer par leurs serviteurs ou leurs apprentis"<sup>6</sup>. On donnait, au xv<sup>e</sup> siècle, le nom de *mailles tirées aux mailles*

3. Collect. d'Erbach, château d'Erbach, près de Oppenheim (Palatinat). Ap. Demmin, *Guide des armuriers d'armes et armures anciennes*, p. 338, figs. 22 et 23, Paris, Renouard, 1879.

4. Paris, Arch. Nat., KK. 53, f. 84 v. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 54.

5. Arch. du Nord, B. 1935. Huitième compte de Guy Guibaut, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, 1426, 4 oct. au 31 déc., f. 103.

6. Paris, Arch. Nat., Y. 85, f. 140. Ap. Lespinaise, *Les métiers et corporations de la ville de Paris*, t. II, p. 337, Paris, Impr. Nat., 1892.

de fil de fer, lorsqu'on voulait indiquer leur nature sans ambiguïté. Le trésorier du duc de Bourgogne inscrit ainsi dans ses comptes qu'il a payé:

1465-1466 ... Jehan du Chesne dit Picart pour avoir fait nettoyer trois jaserans d'acier à mailles tirées...<sup>7</sup>.

L'année suivante, le même armurier procède à un nouveau nettoyage de vêtements de guerre appartenant à son maître. Pour qualifier certains de ces harnois, le trésorier a recours, cette fois, à l'expression *cottes d'acier de maille tirée*:

1466-1467 ... A Jehan Duehesne dit Picart, armurier de mondit Sr, la somme de xxvi sols, pour avoir nettoyé et mis à point quatre cotes d'acier de maille tirée venant de la chambre de mondit Sr...<sup>8</sup>.

On peut voir dans un musée de Vienne une brigandine italienne d'environ 1510, allégée selon cette technique. Près du cou et des hanches, les lames d'acier de la dossière sont remplacées par des mailles annulaires entrelacées<sup>9</sup>. Les harnois de jambes, d'ailleurs, comprennent souvent une grève rigide, percée de trous en son bord inférieur. Des mailles annulaires, dont la première rangée passe par ces trous, couvrent la cheville et le pied. Un bout rigide enferme les orteils<sup>10</sup>. Certains musées possèdent également des colletins montés suivant la même méthode. Un tissu de mailles de fil de fer remplace les lames de la nuque<sup>11</sup>.

Cotte d'acier d'autre botte dehors et jageron dedans, hauberjon jaseran, jaseran d'acier à mailles tirées, cotte d'acier de maille tirée, toutes ces expressions concernent des vêtements mixtes formés de mailles de haubergerie pour protéger le devant du corps, et de mailles annulaires pour couvrir le dos. Il s'agit toujours de pièces exceptionnelles, commandées par des princes.

7. Arch. du Nord, B. 2058. Deuxième compte de Guibert de Ruple, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, 1465, 1<sup>er</sup> oct. - 1466, 30 sept., f. 187.

8. Arch. du Nord, B. 2061. Troisième compte de Guibert de Ruple, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, 1466, 1<sup>er</sup> oct. - 1467, 15 juin, f. 150.

9. Vienne, Kunsthistorisches Museum. Ap. Bocheim, *Waffenkunde*, fig. 118, p. 110.

10. Vienne, Kunsthistorisches Museum. Ap. id., *ibid.*, fig. 125, p. 115; Glasgow, Museum, Scott Collection. Ap. Blair, *European armour*, figs. 31 et 219, pp. 90 et 215.

11. Strausberg (Allemagne), Rathaus. Ap. Fachnotizen, ZFH WUKK, Neue Folge, Band 2, Heft 5, p. 117, Abb. 1, Berlin, 1927.

## LE HARNOIS DE BRAS

Bien que nous ayons déjà dit quelques mots au sujet des armes que l'on portait pour protéger les membres supérieurs, nous examinerons ici cette question dans son ensemble, afin d'en préciser différents aspects.

On a composé cette partie du harnois de diverses manières. Toutes les contextures souples ont servi à cet usage, seules ou combinées à des pièces rigides. Nous rappelons seulement l'existence de celles-ci, désirant limiter nos recherches aux moyens auxquels on eut recours pour couvrir les bras d'un vêtement armé, flexible et uniforme.

Dès son origine, le haubergon possède des manches qui répondent à cette définition, mais elles ne sont pas indépendantes, et font partie intégrante de cette armure. Avec la cuirie et les *plates*, qui n'abritent que le torse, on protège au contraire les membres supérieurs à l'aide de vêtements séparés, dénommés *bras* ou *bracières*. Ces accessoires complémentaires sont, à l'origine, soit en tissus matelassés, soit en mailles de fil de fer entrelacées. Un trésorier du temps de Philippe le Bel note avoir payé :

1296 ... pour 1374 gorgières et bracières que pourpointés que de fer, 56 l. 5 s. 2 d.<sup>1</sup>.

Peu d'années plus tard, le rédacteur de l'inventaire des biens laissés par le connétable de France Raoul de Nesle énumère des pièces d'armures, parmi lesquelles se trouvent des vêtements pour les bras. Les uns sont en mailles annulaires, d'autres en cuir. Des goussets accompagnent certains d'entre eux, pour couvrir les aisselles :

1302 Item, ii bras et uns gousses...  
 Item, iii paires de cuirs à bras...  
 Item, uns bras de fer et i coutes...<sup>2</sup>.

A cette époque, on écrit volontiers que les habillements formés de mailles entrelacées sont composés de mailles de haubert. En même temps que ses *plates*, celui qui doit prendre part à un duel judiciaire a ainsi le droit de porter des

1. Compte de J. Arrode. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 789.

2. *Inventoir fais d'ormeures et gambisons...* Ap. Dehaisnes, *Documents et extr. div. concern. l'hist. de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XV<sup>e</sup> siècle*, p. 144. Lille, Dandé, 1886.

1309 bras de mailles de haubert<sup>3</sup>.

Le roi de France Louis le Hutin, qui régna à peine deux ans, possé-dait une grande diversité d'armures et leurs pièces de complément. Dans l'état qui en est dressé après son décès figurent :

- 1316 un bras de jazeran d'acier  
 uns bras de roondes mailles de haute cloüeure  
 uns bras d'acier plus fors de mailles rondes de haute cloüeure  
 uns bras d'acier  
 2 paires de bracières en cuir des armes de France<sup>4</sup>.

Ainsi, dès son époque, on ne fait plus seulement usage des étoffes rembourrées, des mailles annulaires ou du cuir pour protéger les bras. On emploie également dans ce but le jazeran d'acier, c'est-à-dire, des petites plaques d'acier espacées, unies entre elles par des bandes de mailles entrelacées, ou les mailles de haubergerie, clouées en imbrication sur un soutien de cuir ou de tissu.

Lorsque cette partie du harnois est en cuir, la peau en a été spéciale-ment traitée, durcie, *bouillie*, comme on le dit alors :

1318 ... brachialum de corio bollito, de opere levato et piano...<sup>5</sup>.

Comme nous l'avons noté à propos de l'armure de plates, certains inventaires mentionnent l'existence de *bracières*, elles-mêmes garnies de plates :

1322 2 bracers de plates<sup>6</sup>.

Le vêtement que l'on portait sous les plates a reçu des désignations diverses. Il s'est appelé hoqueton, cotte à armer, doublet à armer, ou aussi hoqueton de plates, cotte à plates, cotte pour plates, doublet pour plates. Le roi d'Angleterre Edouard III avait ainsi dans sa garde-robe :

1347 unum doubletum de zatayn pro rege pro platis<sup>7</sup>.

Les manches de ces doublets étaient parfois renforcées d'éléments métalliques. Le même souverain fait confectionner pour l'un de ses comtes, à qui il désire l'offrir :

1347 unum doubletum de zatayn cum manicis inclavatis de clavis adauratis...<sup>8</sup>.

3. Ap. Lobineau, *Preuves de l'hist. de Bretagne*, t. II, col. 1639.

4. *Inventaire des armures...* Ap. Du Cange, *Gloss.*, v.<sup>o</sup> *armati*.

5. Ap. Angelucci, *Dino Compagni militare*, p. 70, Firenze, 1879.

6. *Invent. de Roger de Mortimer*. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 68.

7. *Cris. de la garde-robe d'Edouard III*, p. 34, "Archæologia", t. XXXI.

8. *Id., loc. cit.*

Cette description, cependant assez minutieuse, n'indique pas à quoi servaient les clous dorés placés sur les manches de ce doublet de satin. Le fournisseur du roi est plus précis, en livrant un autre vêtement. Il se fait payer :

1347 Ad faciendum pro rege unum doublett froniatum cooperatum cum taffata viridi unius manice cum platis de ferro cum clavibus deauratis<sup>9</sup>.

Le tissu de ce dernier vêtement est doublé de taffetas, et les clous dorés fixent des *plates* sur les manches.

La mode de porter des vêtements à *armer*, dont les manches sont garnies de *plates* ou de mailles, continue à exister aussi longtemps que le port de l'armure reste en usage. Ces manches sont tenues pour plus importantes que le vêtement d'étoffe, dont elles font partie, et souvent les écrivains se contentent de signaler leur existence, sans mentionner le vêtement lui-même. Ils se servent de l'expression *manches de plates*, ou *manches de mailles*, pour désigner la cotte à armer ou le doublet, muni de ces manches :

1397 i peir maunches de plate<sup>10</sup>.

Néanmoins, les *bras* ou *harnois de bras*, indépendants, destinés l'un au bras droit, l'autre au bras gauche, agrafés chacun séparément à la cuirie ou aux *plates*, ne disparaissent pas. Les rédacteurs de cette époque emploient parfois successivement les deux expressions, *bras* et *manches*, dans le même texte, afin de signaler ces deux modes de protection des membres supérieurs. En 1342, le comte d'Artois donne à son trésorier l'ordre de payer à divers fournisseurs une importante livraison d'armes. Parmi celles-ci se trouvent des *harnas de bras*, des *manches*, des *paires de harnas de bras* et des *paires de manches*<sup>11</sup>. Quelques années plus tard, le relevé effectué à l'occasion de la prise en charge d'une armurerie principière par un nouveau titulaire comprend également les deux formules différentes dans son énumération :

1358 Item, viij paires de manches, s'en sont les ij paires de jaserant et ij autres paires de deliet fier...

Item, viij paires de bras de fier a joustier...<sup>12</sup>.

9. *Id.*, p. 45.

10. *Invent. of Thomas, duke of Gloucester*, "Archaeological Journal", t. LIV. Ap. Cl. Blair, *European armour*, p. 58, London, 1958.

11. Arch. du Pas de Calais, A. 620/171. Ap. Dehaisnes, *op. cit.*, p. 342.

12. E. de Prell de la Nieppe, *L'invent. de l'armurerie de Guillaume III, comte de Hainaut*, p. 109, "Annales de la Sté Archéolog. de Nivelles", t. VII.

Des instructions sont publiées à la même époque pour équiper des soldats de métier. Dans ses *Ordonnances*, Jean V, duc de Bretagne, spécifie :

1351 ... que l'arbalestrier... sera armé... de harnois de bras de fer et de cuir<sup>13</sup>.

Quant à ceux de ses sujets qui seront appelés aux armes, il veut qu'on lui présente :

1351 ... les gens du commun... armés de fort jacques garnis de laisches, chaînes, ou maille pour couvrir les bras<sup>14</sup>.

Un polyptyque de Nuno Gonçalves<sup>15</sup>, un panneau d'une châsse peinte par Memling<sup>16</sup>, quelques dessins de Dürer<sup>17</sup>, montrent des personnages dont les manches répondent à ces termes caractéristiques, et sont munies de lames, de chaînes ou de mailles. Sur une tenture du xive siècle, dont l'existence a déjà été souvent signalée, figurent des groupes de cavaliers au galop : leurs bras et leurs camails sont couverts de mailles plates<sup>18</sup>.

Des listes établies à une date peu éloignée de celle de ces *Ordonnances* citent cependant encore de simples vêtements de cuir pour armer les bras :

1364 2 paria brachiorum de corio... 1 brachiale de corio...<sup>19</sup>.

1375 une paire de bras et d'avant bras de cuir<sup>20</sup>.

L'histoire de Bretagne offre un des exemples les plus tardifs sur l'usage des harnois de ce genre. Appelés à servir, les nobles de ce pays doivent se présenter, les membres supérieurs protégés par des lames ou des mailles annulaires entrelacées :

1467 ... brigandines, salades et les bras couvertz de lesches et mailles de fer<sup>21</sup>.

La plus grande diversité ne cessa donc de régner sur ce chapitre. On fit même appel à d'autres substances. Les règlements des armuriers indiquent ainsi les consignes que doivent observer ceux qui font emploi de fanons de baleine pour renforcer des manches :

1364 Item, que nul ne puisse faire manches balenées, qu'il n'y ait contrendroit de forte toile, et l'endroit de chenevas ou de forte toile neuve<sup>22</sup>.

13. *Ordonnances*, t. IV, p. 69.

14. *Id.*, *loc. cit.*, ou *Gay, Glass.*, I, p. 66.

15. Lisbonne, Musée National d'Art Ancien.

16. Bruges, Hôpital Saint-Jean, mort de sainte Catherine.

17. Notamment dans la petite Passion sur bois.

18. Saint-Maurice (Suisse), collection famille Odet Demmin donne un dessin fidèle des premiers cavaliers de l'un de ces groupes (*Guide des amateurs d'armes*, p. 199). Ils sont reproduits pl. 14 dans *l'Album de l'art ancien à l'Exposition nationale suisse*, Genève, 1896.

19. Invent. du doujon de Vastizca. Arch. P. 1365/1 cote 1408. Ap. *Gay, Glass.*, I, p. 62.

20. Arch. du Nord. Fonds de la cathédrale de Cambrai. Ap. *Dehaisnes, op. cit.*, p. 514.

21. Ap. Lobineau, *op. cit.*, t. II, col. 1290.

22. Ap. Lépinasse, *Les métiers et corporations de la ville de Paris*, t. II, p. 321, art. 12.

Pour mieux amortir les coups de l'adversaire, les tournoyeurs superposaient sur leurs bras une double protection: ils plaçaient des pièces en cuir par dessus les bracières rembourrées:

vers 1450 ... bracières grosses de 4 dois d'espez et remplies de coton, sur quoy ils arment les avant bras et les garde bras de cuir boully<sup>23</sup>.

Tous les modes de protection auxquels on eut recours pour les bras ont été complétés, doublés, de pièces de renfort métalliques rigides. Ce sont fréquemment des cubitières en forme de rondelle ou de cœur, des avant-bras et des arrière-bras en forme de canon. On peut voir sur les miniatures de Fouquet des guerriers qui portent pareilles *pièces*, pour donner plus de résistance aux manches de leur haubergon, ou aux manches, qu'ils ont vêtues avec leur *plates* ou leur cuirie. Des textes signalent l'existence de ces pièces en fer, en acier et en cuivre:

1367 Un avant bras de fer et les quenterons<sup>24</sup>.

1382 Une paire de garde bras et avant bras fait d'acier<sup>25</sup>.

1411 Une paire de garde bras et avant bras de cuivre<sup>26</sup>.

Ces pièces rigides ne recouvrent au début que la partie externe du bras, elles ne sont que légèrement cintrées. Un précieux document précise, avec figure à l'appui du texte, la manière d'équiper celui qui va prendre part à un combat à pied. Des goussets de maille sont cousus sur son *doublet à armer*; ils protègent la partie interne de ses bras, du poignet jusqu'à l'aisselle, et descendent le long du corps jusqu'à la taille:

Début xv<sup>e</sup> siècle How a man schalle be armyd at his ese, when he schall fighte on foote.

He schal have no schurte up-on him, but a dowbelet of fustean lynyd with satene, cutte fulle of hoolis... and the gussetis of mayle must be sowid unto the dowbelet in the bought of the arme, and undir the arme...<sup>27</sup>

La miniature jointe à ce texte montre clairement la disposition du gousset de maille cousu sur le sous-vêtement. Elle représente le servant, qui attache la braconnière de mailles à la taille du combattant, déjà vêtu de son harnois de jambes et de son doublet. Des avant-bras et arrière-bras, cintrés et rigides, sont placés, avec les cubitières, à l'extrémité de la table,

23. Le Roi René, *Devis d'un tournoi*, t. II, p. 13.

24. Arch. commun. de Douai, série FF. Ap. Dehaisnes, *op. cit.*, p. 474.

25. Cpte. de l'Ecurie du roi, f. 11 v. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 763.

26. Invent. de l'Ecurie du roi, f. 118. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 763.

27. Ap., A. Way, *Illustrations of medieval manners and costume from original documents, "Archaeological Journal"*, p. 234, 1847.

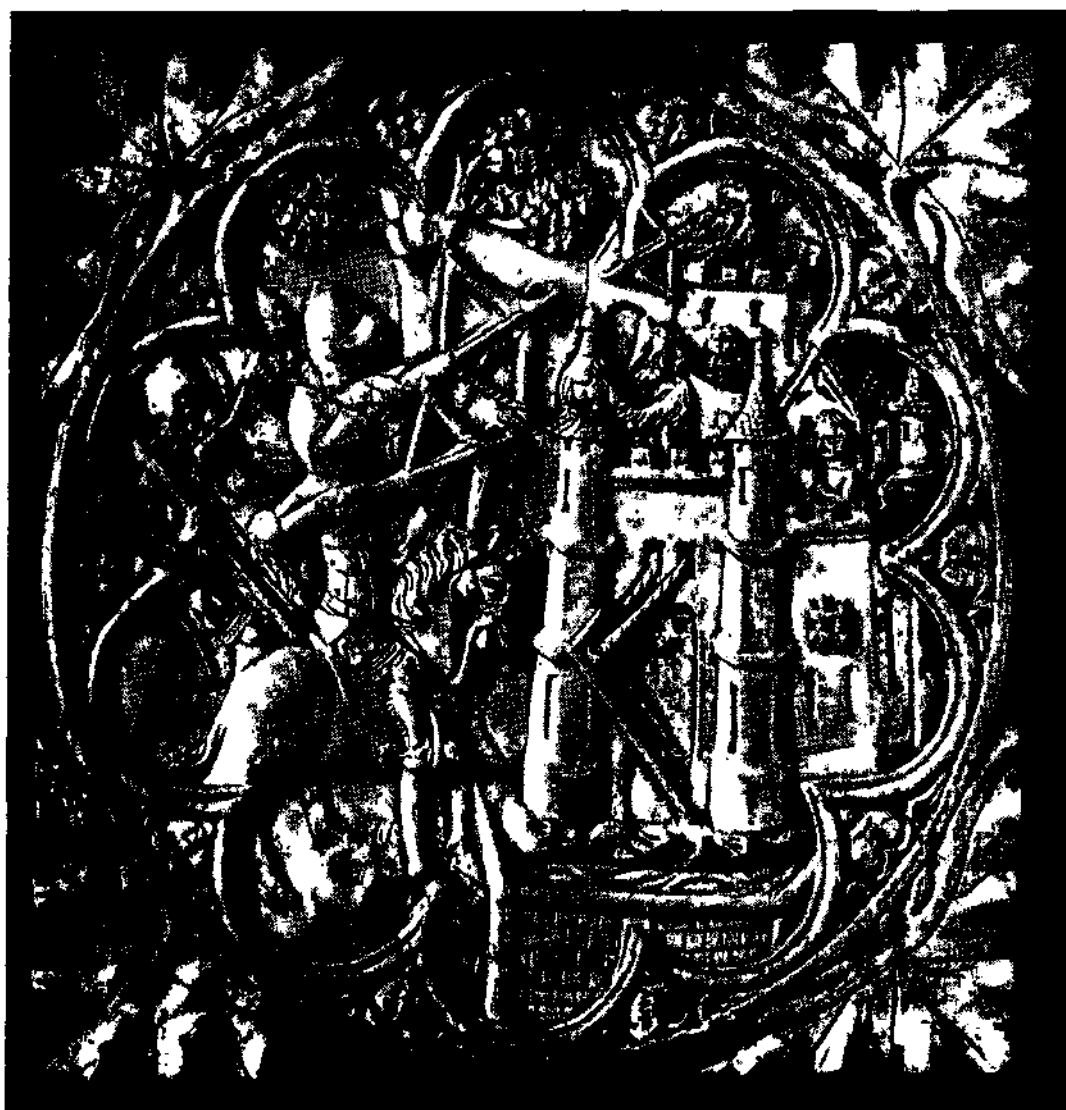


Fig. 9. — Plates sans couverture et gants de plates des arbalétriers à cheval. Mailles quasiguesnées des porteurs de lance, XIV<sup>e</sup> siècle. Dos de miroir en ivoire. Florence, Musée National (anc. collection Carrand).  
(Cliché Alinari.)

Fig. 10. — Camail, manches et franges de mailles annulaires entrelacées. Gisant de Manno Donati († 1370). Padoue, cloître de la basilique Saint-Antoine. (Cliché Alinari.)

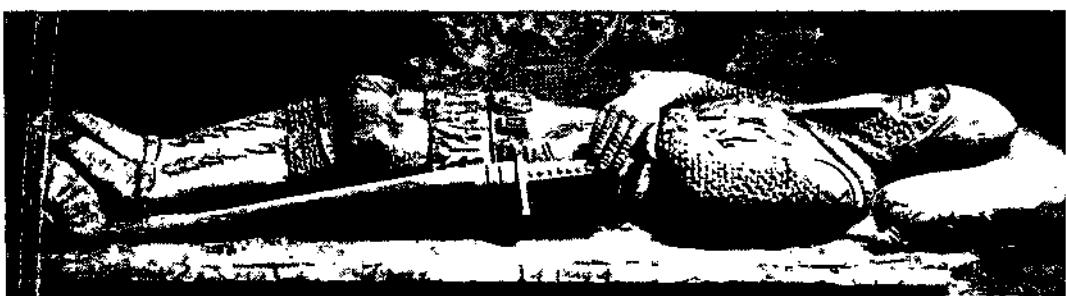




Fig. 11. — Cottes de mailles de haubergerie. Détail d'un panneau de Fra Angelico: L'arrestation de Jésus. Florence, Académie. (Cliché Alinari.)

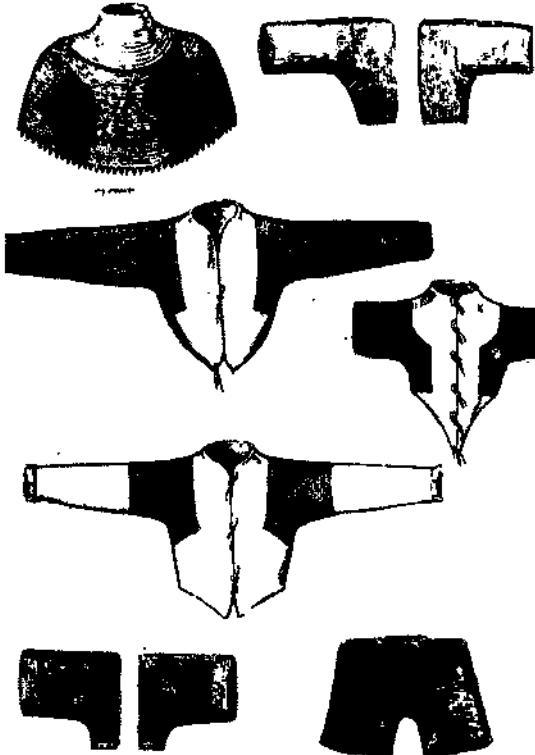


Fig. 12. — Manches et goussets de mailles fixés sur le vêtement porté sous l'armure. Planche de l'*Inventario iluminado*, Madrid, Real Armería.

sur laquelle sont rangées les pièces du harnois, dans l'ordre où le servant devra les prendre pour finir d'équiper son maître<sup>28</sup>.

Les pièces, qui couvrent les avant-bras et les arrière-bras, étaient aussi formées parfois de deux parties chacune. Articulées à charnières, et fermées à crochets côté opposé, elles enveloppaient complètement le bras. Un texte en signale l'existence à cette même époque :

1423 ... uno paro de vambrace et rerebrace, in quatuor peciis, 3 s. 4 d.<sup>29</sup>.

Nous ne nous attarderons pas plus longtemps sur ces pièces rigides des harnois de bras, et nous revenons aux manches souples.

Les bras, que l'inventaire d'un roi de France appelait, en 1316, *bras de rondes mailles de haute clouure*, fixés sur le sous-vêtement, dont ils constituent les manches, sont dénommés, dès le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, manches de maille. Un rédacteur inscrit ainsi dans l'état qu'il dresse :

1346 ... parium unum manicarum de magia<sup>30</sup>.

Cet exemple ne précise pas la nature des mailles. Le livre de comptes tenu par des marchands établis à Montauban apporte un renseignement à ce propos. Il mentionne une dépense effectuée :

1345 ... per guarnir la marguas de malha<sup>31</sup>.

On ne garnit pas une pièce du harnois composée de mailles entrelacées. L'emploi de ce verbe est, au contraire, usuel dans les travaux de haubergerie. Nous avons vu ainsi que Philippe le Bon faisait démonter l'un de ses *hauberjons d'acier a plate maille*, et qu'une partie des mailles de ce vêtement servait à faire deux paires de manches. Son trésorier rétribue à cette occasion :

1420-1421 ... Robin Galant, pourpointier, pour avoir faictes... deux paires de manches, icelles garnies et mises à point et livré les estoffes... nécessaires<sup>32</sup>.

Les armuriers de ce duc procèdent fréquemment au nettoyage et à la remise en état de ses vêtements de guerre. Les détails que les trésoriers inscrivent en rédigeant leurs quittances ne laissent pas de doute sur la nature des manches qui en font partie :

28. Ap. id., *ibid.*, p. 226.

29. *Computus roll of the executors of Henry Bowet*, "Archaeological Journal", t. XIX, p. 165, 1862.

30. Ap. Angelucci, *Documenti inediti...*, pp. 18-19, Torino, 1869.

31. Ap. E. Forestie, *Comptes des Frères Bowet*, vol. I, p. 221, Paris, Champion, 1890.

32. Arch. du Nord, B. 1923. Second compte de Guy Guibaut, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, 1420, 3 oct.-1421, 3 oct., f. 230.

- 1438 ... pour avoir fait fourbir et fourby et nettoyer, desclouer et recloer... vi haubregeons, deux paires de manches d'acier... <sup>33</sup>
- 1450 ... pour avoir nettoyé et rebruny... dix paires de manches de maille et autres menues pièces de haubergerie <sup>34</sup>.
- 1454 ... pour avoir rolé et esclarcy un haubregon... avec unes manches et ung gorgerin d'acier <sup>35</sup>.

On ne fourbit, brunit ou éclaircit que des vêtements de mailles de haubergerie. Ces manches sont donc garnies, comme les haubergons, de mailles rondes ou plates, de dimensions uniformes, clouées ou plaquées. L'expression *manche de maille* ou *manche d'acier* reste d'un emploi courant jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, pour parler de pièces de haubergerie. Des trésoriers mentionnent d'ailleurs le métier des artisans qui procèdent à leur montage :

- 1488 Jacquemin de Millan obrjonier fut gaigé d'unnes manches, et unes faudes de maille <sup>36</sup>.

Ils citent l'emploi, à cet usage, de mailles importées d'Allemagne :

- 1488 A Bertrand Thevenin, hauberjonnier... pour unes manches... de fine maille de Nuremberg <sup>37</sup>.

Les haubergiers donnent à ces mailles la trempe par le procédé en deux temps, et arrêtent le *revenu* à la couleur d'or :

- 1509 A Anthoine des Randuz, auberjonnier du royaume..., pour avoir nettoyé toutes les fauldes, les manches et gorgerettes... et avoir mis le tout en couleur d'or <sup>38</sup>.

Divers monuments du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle montrent les rangées de croissants, alternativement alignés en sens opposés, des manches ou des fauldes de haubergerie, portées avec les *plates* ou avec l'armure rigide. Rappelons seulement les tombeaux de Nicolas Acciaiuoli, de Jacoti Provan, de Thomas II de Savoie, de Jean IV, duc de Bretagne, les boiseries du choeur de la cathédrale de Tolède, le saint Georges du château de Gaillon, le soubasement du tombeau de François I<sup>er</sup>.

Des *fauldes*, ce nouveau nom donné à la braconnière, accompagnent aussi dans les textes les manches de mailles. Comme nous l'avons vu pour

33. Arch. du Nord, B. 1963. Deuxième compte de Jean de Vison, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, f. 206 v.

34. Arch. du Nord, B. 2004. Cinquième compte de Guillaume de Poupet, recev. gén. dès fin. du duc de Bourgogne, f. 323.

35. Arch. du Nord, B. 2017. Neuvième compte du d<sup>e</sup>, f. 250.

36. Arch. commun. de Lyon, CC. 218, f. 3 v. Ap. Giraud, *Doc. pour servir à l'hist. de l'or-moment*, vol. I, pp. 235-236, Lyon, 1895.

37. Paris, Arch. Nat., KK. 73, f. 6. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 166.

38. Paris, Arch. Nat., KK. 86, f. 54 v ou 80. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 103.

les haubergons et les cottes, et comme nous le verrons pour les carnails, les mailles des faudes de haubergerie peuvent être d'épreuve.

Un inventaire dressé en Catalogne comprend ainsi, parmi de nombreuses pièces d'armure, des faudes de haubergerie de toute botte, ainsi qu'une autre faude et des cottes formées de mailles de fil de fer entrelacées :

1388. Item, dos faldons de malla, de tota bossa, guarnits. Item, i. faldo de malla de ferro. Item, dues cotes de malla de ferro<sup>39</sup>.

Un ballot d'armes expédié d'Avignon à Barcelone contient, entre autres armures, des faudes de mailles également d'épreuve :

1394 ii falde di maglia d'acaio a boza<sup>40</sup>.

Pour marquer la différence entre les divers modes auxquels on avait recours pour le montage des mailles de haubergerie, quelques auteurs leur donnent le nom d'*écailles*, lorsqu'elles sont imbriquées pour garnir la surface des vêtements :

1530 Une paire de manches de fustaine garnies d'escailles<sup>41</sup>.

Certaines œuvres d'art montrent des personnages dont les bras sont couverts de ces grosses mailles arrondies en forme d'*écailles*. Nous avons déjà mentionné divers dessins de Dürer, mais ce serait une erreur de croire que les manches ainsi renforcées ne furent utilisées qu'en Allemagne. Elles figurent au xv<sup>e</sup> siècle sur de nombreuses compositions artistiques dans les pays latins. Indiquons ainsi, provenant d'origines très différentes, diverses miniatures de Fouquet, notamment le saint Michel du Livre d'heures d'Etienne Chevalier<sup>42</sup>; un cavalier, dans une série de panneaux illustrant l'histoire de saint Georges, et attribués à l'Ecole franco-espagnole<sup>43</sup>; et, enfin, le saint Maurice d'un manuscrit composé par un général vénitien, et offert, en 1453, au sénéchal de René d'Anjou<sup>44</sup>.

Le panneau de l'histoire de saint Georges offre un intérêt tout particulier. C'est celui sur lequel figure l'apparition céleste, après que le saint eut été décapité. Le peintre exprime la terreur qui s'empare des bourreaux et des gardes à cheval. L'un de ceux-ci, foudroyé, s'écroule à droite de sa

39. *Extreta de l'Inventari de la casa Clasqueri, castell de Castellar del Vallès, 28 de novembre de l'any 1388.* Ap. M. de Riquer, *L'armès del cavaller*, p. 212, Barcelone, Ariel, 1968.

40. Ap. R. Brun, *op. cit.*, p. 330.

41. Invent. des pièces estans en l'armurerie de Nre Souverain Seign. qui est à Nancy, Paris, Bibl. Nat., ms. 462. *Recueil de doc. sur l'hist. de Lorraine*, p. 8, n° 90, Nancy, Wiener, 1891.

42. Londres, Collect. Viscount Bearsted. Ap. Perls, *Jean Fouquet*, pl. 41, Hypérion, Paris, s. d. (1940).

43. Paris, Musée du Louvre, Ecole franco-espagnole.

44. Paris, Arsenal, ms. 940, f. 34 v.

monture, tandis que son voisin s'abat à la renverse. L'auteur du tableau a donné au premier des manches en mailles annulaires entrelacées, et a garni les manches de son compagnon de mailles rondes imbriquées. Plus à droite, un troisième cavalier porte, sous les lames de sa cuirasse, des fautes formées de mailles alignées en forme de croissants. Ce panneau apporte ainsi un nouveau témoignage de l'existence simultanée, au xv<sup>e</sup> siècle, des différents types des vêtements de mailles.

Au contact des Maures, l'Espagne avait dû organiser, pour les combattre, une cavalerie légère, à l'image des cavaliers berbères, les *Genetes*. Ce furent les *Genetos*, dont le nom devint en français les Genétaires<sup>45</sup>. Cavaliers destinés à se déplacer rapidement, à effectuer des raids, des reconnaissances, à harceler l'adversaire, leur équipement était réduit et léger. Leurs harnois de bras, en particulier, se composaient de mailles entrelacées, couvrant le bras entier ou s'arrêtant au coude.

Charles Quint avait dans sa garde-robe quelques unes des plus belles armures qui aient été forgées en son temps. Leurs pièces d'acier, rigides, étaient savamment articulées pour protéger les membres, tout en laissant complète liberté de mouvements. L'empereur possédait également des brigandines et de nombreux plastrons et dossières rigides, qui se portaient avec des manches souples. L'*Inventario iluminado*, le répertoire imagé des armes et armures de ce souverain, composé de son vivant<sup>46</sup>, et la *Relación de Valladolid*, l'inventaire descriptif qui en fut dressé, lors de leur transfert à Madrid, après son décès, fournissent de précieux renseignements sur ces manches de mailles annulaires.

La *Relación* en donne la description :

1560 Un par de mangas con gojetes en ellas pegados<sup>47</sup>.

L'*Inventario* permet d'en voir la forme, comprenant, en plus de la partie qui couvre les bras, un large empiècement pour protéger l'aiselle. Pour jouer son rôle, ce gousset devait rester déployé. Il était cousu, à cet effet, sur le vêtement d'étoffe ou de cuir chamoisé qui se portait sous la cuirasse. L'*Inventario* montre le dessin de gilets, lacés par devant, sur lesquels sont fixées les manches de mailles et leurs empiècements. Certaines de ces manches descendent jusqu'au poignet, d'autres ne vont même pas jusqu'au coude. Un vêtement de ce genre, conservé avec ses manches de mailles, figure d'ailleurs dans une collection privée<sup>48</sup>.

La *Relación de Valladolid* énumère toute une série de ces *paires de*

45. Cf. Ismael Hamey, *Sur quelques termes hippiques français* ou F. Buttin, *Les adorables de Fès*, p. 434, Hesperis-Tamuda, Rabat, 1960.

46. Madrid, Real Armería. Cf. Valencia de Don Juan, *Catálogo*, n° 18, p. 392.

47. Arch. de Simancas: *Descargos del emperador Carlos V*, leg. 13, documento n.º 16.

48. Collection C. O. Kienhuch, New-York. Ap. Cl. Blair, *op. cit.*, fig. 29 et p. 89.

manches. Ces vêtements à armer ne diffèrent que par la longueur de leurs manches de mailles : les unes couvrent tout le bras :

1560 Otro par con sus gojetes y mangas<sup>49</sup>.

Les autres s'arrêtent à mi-longueur :

1560 Dos pares de medios mangas de malla<sup>50</sup>.

Les troupes de Charles VII rencontrèrent les genétaires espagnols dès le début des guerres d'Italie. Méprisés par les auteurs et les techniciens militaires, qui tous croyaient à l'écrasante supériorité des gens d'armes couverts de harnois rigides et armés de la lourde lance, cette cavalerie légère affirma rapidement, au contraire, sa maîtrise sur les champs de bataille du XVI<sup>e</sup> siècle. Dans la suite des guerres d'Italie, la république de Venise fit appel à des cavaliers grecs ; Louis XII enrôla, lui, des cavaliers albanaise. Les uns et les autres étaient équipés à la légère.

Un artiste italien, né près de Bergame et mort en 1578, Giovanni Moroni, a peint les portraits de divers gentilshommes de son temps. L'un d'entre eux se tient debout. Son armure git sur le sol en pièces détachées. Il porte un gilet de chamois sur lequel sont fixées les mêmes manches de mailles<sup>51</sup>. Cette œuvre remonte approximativement à 1565.

La mode de ces manches ne resta pas cantonnée dans l'aristocratie. Les militaires de rang subalterne les revêtaient, eux aussi. Brantôme raconte les péripéties d'un duel qui opposait à Rome deux soldats du pays, et dans lequel ces manches jouèrent un rôle important :

1559 Leurs armes défensives estoient un morion en teste, et des manches de maille assez longues et advantageuses par le devant<sup>52</sup>.

Le récit du célèbre chroniqueur montre le parti que les duellistes, non autrement armés, pouvaient tirer de l'ampleur de ces manches :

1559 ... leurs gardes de l'un et de l'autre furent fort basses et serrées, le corps par conséquent fort bas et pressé, afin qu'ils s'aydassent un peu de la maille du devant qui tenoit les manches pour garder le corps<sup>53</sup>.

En Italie, ces manches n'avaient pas seulement chacune leur gousset. Un devant les réunissait l'une à l'autre. Les deux soldats de Brantôme cherchaient à en protéger leur torse :

49. Arch. de Simancas, loc. cit.

50. Idem.

51. London, National Gallery.

52. Brantôme, *Discours sur les duels*, édit. elzevir., t. VIII, p. 63.

53. Id., *ibid.*, pp. 63-64.

- 1559 ... et de fait, ils s'en couvroient fort bien et l'un et l'autre, d'autant que les dictes mailles n'estoient pas trop affinées, mais assez longues et advantageuses, qui fust cause que ny l'un ny l'autre n'advisarent guères au corps, mais aux cuysses... <sup>54</sup>.

En baissant leur garde, ces duellistes se ramassaient sur eux mêmes et réussissaient à protéger le haut du corps avec les manches et le devant de mailles, fixé sur leur vêtement de drap ou de peau. Tous deux ne cherchaient qu'à tirer aux cuisses de l'adversaire.

Les Français rapportèrent d'Italie l'usage de ces manches de mailles entrelacées. Les auteurs militaires ne tiennent plus aucun compte des autres contextures, que certains précédemment préféraient aux mailles annulaires. Ils ne préconisent plus que la chemise et les manches de mailles :

- 1537 Les harquebusiers, archers et arbalestiers seront armez de chemises et manches de mailles et de cabassettes <sup>55</sup>.
- 1552 Des harquebusiers à cheval, y en avoit de 12 à 1500 armez de jacques et manches de mailles ou cuirassine <sup>56</sup>.

Ce choix ne concernait pas seulement les hommes munis d'armes de tir. Il s'appliquait également aux premières unités de cavalerie légère, les Estradiots, pour la plupart d'origine albanaise, mais encadrés d'officiers français. Leur équipement différait de celui des autres unités de cavalerie, ainsi que le remarque Martin du Bellay :

- 1537 Les estradiots... au lieu d'avant-bras et gantelez, ils auront des manches et des gants de maille <sup>57</sup>.

Les manches de mailles entrelacées se portent, au xvi<sup>e</sup> siècle, avec le jaque, la brigandine ou le plastron et la dossière rigides. Elles ne recouvrent pas seulement les bras, mais protègent les aisselles et le décolleté du plastron. Parfois elles sont cousues sur un gilet, parfois les pièces restent indépendantes les unes des autres. On les rencontre, ainsi, désignées séparément dans certains inventaires :

- 1570 Une devanture de maille <sup>58</sup>.

Une paire de manche de maille <sup>59</sup>.

Deux goussets de maille <sup>60</sup>.

54. Id., *ibid.*, p. 64.

55. Guillaume du Bellay, *Discipl. milit.*, f. 24. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 221.

56. Fr. de Rabutin, *Comment.*, I, 2, p. 408. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 519.

57. Martin du Bellay, *Mémoires*, p. 51. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 66.

58. René François, *Essay des merveilles de nature...*, p. 143, Rouen, J. Osmont, 1632.

59. Montgommery Courbouzon, *La milice fr.*, p. 133. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 673.

60. Arch. du Nord, B. 3334. Invent. des armes et munitions de la ville de Tournay, par Jehan Restau, Conseiller du Roy.

Si les harnois de bras ont été de contextures variées au cours des siècles où ils furent en usage, force est de reconnaître que les premiers *bras* et les dernières *manches de mailles* furent formés d'anneaux de fil de fer. souples et légers, ces harnois de mailles entrelacées eurent toujours la préférence des combattants plus désireux d'attaquer que soucieux de se mettre à l'abri. Ils suffisaient à protéger contre les coups de taille, tout en laissant le libre jeu des articulations.

L'usage de coudre les goussets, les manches, ou des demi-manches sur les doubles ou cottes à armier, fut donc aussi répandu, dès le XIV<sup>e</sup> siècle, que la coutume de fixer un pan de mailles, la braconnière ou les fautes, autour de la taille, avant d'endosser l'armure du torse. Le guerrier complètement équipé donne ainsi, sur les œuvres d'art, l'impression de porter un habillement de mailles entier, au dessous de sa cuirie, de ses plates ou de sa cuirasse. L'apparence de cette superposition imaginaire a contribué au maintien de la croyance dans le port d'un soi-disant haubert, tel que l'avait défini le président Fauchet. L'étude des textes montre qu'en réalité il s'agissait presque toujours de compléments partiels, séparés et indépendants les uns des autres. Il n'y avait pas superposition, mais plutôt juxtaposition de pièces du harnois de nature diverse, pour protéger les différentes parties du corps.

## LE CAMAIL

Le nom de cette pièce du harnois vient de la langue d'oc. Les deux mots qui le forment se rencontrent dans le chant de guerre d'un seigneur limousin :

vers 1180 A Peiregors, près del muralh  
 tant que i posca om getar ab malh,  
 venrai armatz sobre Baiart,  
 e se i trob Peitavi pifart,  
 veiran de mon bran com talha,  
 que sus el cap li farai bart  
 de cervel mesclat ab matxa<sup>1</sup>.

1. Bertran de Born, *Sirventes*. Ap. André Berry, *Florilège des troubadours*, p. 126, Paris, Didot, 1930. André Berry traduit ainsi ces vers: "A une portée de maillet des murs de Périgueux, je viendrai armé sur Bayard, et si je trouve par là quelque Poitevin obèse, il éprouvera le tranchant de mon épée, car je ferai de sa tête une purée de cervelle et de mailles d'acier" (p. 127). Bertran de Born (env. 1140-1210) était seigneur du château de Hautefort.

Pour la purée de cervelle mêlée de mailles, qu'il menace de confectionner sur la tête du premier Poitevin ventru s'approchant par trop des murs de Périgueux, Bertran de Born emploie séparément les deux mots *cap* et *malha*. Un demi-siècle plus tard, de simples combattants, dans ce sud-ouest de la France, protègent leur tête d'une capuche de mailles, dite *capmailh*.

Dans l'un des assauts que décrit l'auteur de *La Croisade Albigeoise*, le nom de *camail* prend place au côté des termes habituels servant à nommer les diverses parties du heaume et du haubert :

1228 Que debrizan li elme e'l capmailh e'l nazal  
e l'ausberc e las malhas e'l frezel e'l cristal  
e l'escut...<sup>2</sup>

Il s'agit là d'une mêlée générale, à laquelle prennent part, du côté des croisés, les chevaliers, écuyers et archers, et, du côté des assiégés, les barons du pays, des hommes d'armes et les habitants.

Quand, au cours de la bataille de Beaucaire, se déroule un combat singulier mettant aux prises deux chevaliers, l'auteur a bien soin de ne parler que de leur haubert :

1228 Que l'escut li debriza e l'ausberc e'l's frezeus;  
si l'abat e'l trebucha...<sup>3</sup>

A l'opposé, s'il dépeint l'empressement avec lesquel les bourgeois de Toulouse, les écuyers et les hommes de la milice se hâtent de vêtir leur équipement, il ne nommera, après leurs armes offensives, que la gorgière, le camail et le hoqueton :

1228 E apcha emolu, faucilha o pilo  
arc manal o balesta o bon brau de planso  
o cotel o gorgeira, capmailh o alcoto<sup>4</sup>.

Il faut les remous de la bataille furieuse qui met aux prises les croisés et les cathares, sans aucun souci des classes sociales, pour que l'auteur mêle à nouveau les hauberts et les camails :

dans le Périgord. Bayard est le nom de son cheval favori. L'éloignement des murs de Périgueux est égal à la distance à laquelle on peut lancer la balle en jouant au mail. Ces quelques vers présentent un intérêt exceptionnel. On y rencontre aussi en effet l'emploi simultané du mot *mailh* et de son dérivé *malha*.

2. *La Chanson de la Croisade Albigeoise*, éditée par E. Martin-Chabot, t. II, p. 192, laissé 169, vv. 112-114, Paris, Les Belles Lettres, 1957.

3. *Idem*, p. 164, laissé 165, vv. 30-31.

4. *Idem*, pp. 208-210, laissé 178, vv. 69-71.

1228 Ladonc pogratz vezet tant bel chaple bastir  
e tant capmal derompre e tant auberc mentir 5.

Dans le sens que lui donne la langue d'oc, et qui correspond à son étymologie, ce camail est une coiffure formée de mailles qui couvre la tête, une sorte de cervelière ou de coiffe ferrée.

On ne rencontre le mot *camail* dans la langue française qu'à partir du XIV<sup>e</sup> siècle. Il désigne un haubert sans coiffe, accroché au bacinet. Les chevaliers de ce temps ont recours, en France, à divers procédés pour mettre leur tête à couvert. Certains restent fidèles aux traditions de leur ordre, et continuent à porter heaume et haubert. La plupart de ceux, dont Cuvelier raconte les exploits, arment leur corps de *plates* ou d'un haubergon, quelques uns ont en plus un jaque ou une *pièce d'acier*; presque tous ont adopté le bacinet comme coiffure. Le chroniqueur les décrit parfois, chevauchant :

1383 le bacinet ou chef, où le camail se prend 6,

mais souvent c'est le haubert, que les personnages de cet auteur coiffent encore avec leur bacinet.

Plus tard apparaissent des casques de formes nouvelles, la salade et l'armet. La chevalerie dédaigne alors le haubert. Le bacinet et son camail conservent, au contraire, ses faveurs pendant la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle.

Il a existé des camails de toute nature. En mailles de fil de fer entrelacées, dites *mailles de haubert*:

1309 Et aura bacin a visiere... et le camail copé de mailles de haubert souffesante  
au bacin 7.

Certains armuriers étaient spécialisés dans la confection des pièces du harnois en fer, et les archives ont conservé la trace des commandes qui leur étaient confiées. La quittance, que voici, porte sur soixante bacinets avec leur camail, commandés par le comte de Foix, plus connu sous le nom de Gaston Phoebus :

1375 Guitard de Junquières, armurer de Bordeu, Lambert Braque, d'Alemanie, armurer de cotes de fer..., s'obligan aver portat a Morlaas 60 bacinets ab capmahl... 8.

5. *Idem*, p. 216, laisse 179, vv. 31-32.

6. Cuvelier, *La vie vaillant Bertran de Gueschn*, t. I, p. 29, v. 702, Édit. Charrière, Paris, Didot, 1839.

7. Lobineau, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, t. II, col. 1639.

8. Arch. des B.-Pyrénées, E. 302, f. 129. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 72.

Les inventaires citent le *camail de jaseran*, composé de plaquettes d'acier, à bords percés de trous, unies entre elles par des mailles de fer entrelacées :

1302 Item, 1 gazarant et 1 camail de maisme<sup>9</sup>.

Charles V faisait venir de tels camails de Milan, en même temps que des haubergons, pour équiper de choses *proffitables et fortes* les moins favorisés de ses *compaignons d'armes* :

vers 1400 Il fist pourveance de... haubergons et azarans camails forgiez a Millan a grant foison apportés par deçà...<sup>10</sup>.

On peut le noter encore, quelques années plus tard, dans un inventaire de l'Ecurie du roi :

1411 Ung bacinet d'acier... avec le camail qui est de jaseran<sup>11</sup>.

Les haubergiers confectionnent, eux, cette pièce du harnois en mailles d'acier, clouées ou plaquées. On la trouve dans l'inventaire des armures établi après la mort du roi Louis le Hutin :

1316 Uns pans et un bras d'acier et le camail de mesme<sup>12</sup>.

Un trésorier du roi de France paye plus tard les deux camails faits pour Charles VI et son jeune frère, Louis :

1386 A Gillet Leclerc, haubergier, pour 2 camaux d'acier, l'un pour le roy et l'autre pour mond. Sr de Tourainne, 54.1. t.<sup>13</sup>.

Les mailles d'acier de ces camails de haubergerie pouvaient être placées entre deux couches d'étoffes, comme celles des jaques. Elles pouvaient être d'épreuve ou de demi-épreuve. La maison de commerce italienne de Francesco di Marco Datini, établie à Avignon, écrit ainsi à sa succursale de Barcelone, pour lui offrir des camails de ces trois sortes :

1394-1395 ... IIII chamagli d'acaio, II chacoti e II a boza..., II chamagli d'acaio a meza boza...<sup>14</sup>.

9. Arch. du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille, n° 4401: *Inventoir fais d'arneures et gambisons, de haubers, venu et prisés*. Beaujeu. Ap. Dehaisnes, *op. cit.*, pp. 144-145.

10. Christine de Pisan, *Le Rève des fairs et bonnes moeurs du sage roy Charles*. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 260.

11. Paris, Arch. Nat., KK. 35, ff. 114-115. Ap. Gay. *Gloss.*, II, p. 54.

12. *Invent. de Loxis X*. Ap. Du Cange, *Gloss.*, p. 330.

13. Compte de l'Ecurie du roi, f. 87. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 259.

14. Ap. R. Brun, *Notes sur le commerce des armes à Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bibl. de l'Ecole des Chartes, t. CIX, 1952, pp. 229-230.

Des livres de compte du temps attestent l'existence de ces camails d'épreuve. Un trésorier du duc de Bourgogne inscrit avoir payé:

1373 ... un camail d'acier a bosse<sup>15</sup>.

En Catalogne, il n'en figure pas moins de trois, dans un inventaire:

1388 ... dos capmays, de malla de tota boça, folrats de drap picat blau. Item i. altre capmay, de malla de mig boça, forrat per la forma dessus dita<sup>16</sup>.

A la même époque, le trésorier général de Savoie enregistre la somme qu'il a payée:

1392 Pour le pris de i. bacignet et de i. camail d'acier de toute botte<sup>17</sup>.

Nous avons vu, en étudiant le haubergon, la signification qu'il convenait de donner aux pièces du harnois dites d'épreuve ou de demi-épreuve, de botte, de toute botte ou de haute botte. L'emploi de ces dernières expressions établit l'origine milanaise des armes, qu'il en soit question en Savoie, en Avignon, en Bourgogne ou en Catalogne.

Un autre document de ce temps énonce que le costume de combat peut comporter, au gré de chacun:

1386 un camail de fer, d'acier ou de ieton<sup>18</sup>.

Les mailles de haubergerie étaient le plus souvent fixées sur cuir, et il fallait parfois renouveler ce soutien. Certains comptes notent les dépenses faites dans ce but:

1411 Pour avoir fait, de neuf, deux camas en cuir<sup>19</sup>.

Les haubergiers modifiaient ces pièces du harnois, les *retaillaient*, pour mieux les adapter au bacinet de leurs clients:

1385 A Colin Pileur, haubergier... pour retailler 2 camaux, un a bacinet et l'autre a capeline, pour M S de Valois, 7 frs.<sup>20</sup>.

15. B. Prost, *Inventaires des ducs de Bourgogne*, n° 1821, t. I, p. 339, Paris, Leroux, 1902-1904.

16. Extracts de l'Inventari de la casa Clasqueri, castell de Castellar del Vallès, 28 de novembre de l'any 1388. Ap. M. de Riquer, *L'arnès del cavaller*, p. 212, Barcelona, Aricil, 1968. L'expression *de mig boça* est la traduction en catalan de l'italien *a mezza bossa*. Le Dr M. de Riquer signale également l'existence en catalan de la tournure de *mitja bossa* (*op. cit.*, p. 85).

17. Arch. camér. de Turin, Comptes des Trésor. gén. de Savoie, vol. 39, f. 163.

18. Ap. Lobineau, *Preuves de l'hist. de Bretagne*, t. II, col. 672.

19. Ap. Deville, *Hist. du château et des sires de Tancarville*, ou C. N. Allou, *Les armes et les armures du moyen âge*, "Mémoires de la Société Royale des Antiquaires de France", t. XIV, ou tirage à part, p. 31.

20. Compte de l'Ecurie du roi, f. 62. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 259.

Les mailles d'acier d'un camail pouvaient être démontées et employées à la confection d'une autre pièce. Les livres de compte de la maison Marco Datini ont enregistré ainsi qu'en 1379 un certain Buatto devait cinq florins pour une pièce de maille d'acier faite avec un vieux camail. Inversement, il était possible de confectionner quatre camails en démontant une cotte de mailles<sup>21</sup>. Il est bien certain que pareilles opérations ne peuvent se concevoir qu'avec des mailles d'acier, clouées ou plaquées. Aucun armurier n'aurait songé à dériver ou à dessouder une par une des mailles de fil de fer entrelacées, pour en fabriquer une autre pièce du harnois. Le démontage aurait coûté plus cher que l'achat du fil de fer neuf.

Les mailles de haubergerie de ces camails étaient entretenues comme les autres pièces d'acier, et les trésoriers relèvent parfois les sommes payées :

1411 ... pour avoir reblanchi les camails des bacinets<sup>22</sup>.

Le bacinet était muni de vervalles, afin de fixer le camail à son bord inférieur. Le long de la courroie de cuir cousue sur le pourtour supérieur du camail on ménageait des trous, qui correspondaient à ces vervalles. Des lacets passés ensuite dans ces anneaux assuraient la solidité de l'assemblage. Comme ceux que l'on employait pour lacer le heaume et la ventaille sur le haubert, ces lacets étaient en soie. Le roi de France Philippe de Valois fait ainsi acheter :

1349 ... pour six onces de soie de diverses couleurs à faire les las à mettre les camaux ausdits bacinets<sup>23</sup>.

Le port du camail avec le bacinet continue au début du xv<sup>e</sup> siècle. On trouve ce casque et sa garniture dans l'inventaire établi à Dijon après l'assassinat de Jean sans Peur :

1420 Premierement: trois bachsen a baviere devant, dont les deux sont garniz de petiz camailz<sup>24</sup>.

On les rencontre également, à cette époque, dans les réserves d'armes et armures des châteaux forts :

1426 N° 69. 4 autres assez bons bacinés à camail et a visiere<sup>25</sup>.

21. Ap. R. Bras, *op. cit.*, p. 219.

22. Ap. Deville, *op. cit.*, ou C. N. Allou, *op. cit.*, p. 31.

23. Compt. d'Etelle de la Fontaine, argentier du roi, 1 janv. 1349. Ap. Du Cange, *Gloss.*, v.<sup>e</sup> *camelacum*.

24. Invent. de l'Armeurerie trouvée en l'ostel de M<sup>me</sup> le duc de Bourgogne à Dijon, le xxv<sup>e</sup> jour de juillet mil cccc et vint. Ap. Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, t. II, p. 275. Paris, Plon, 1851.

25. Invent. du château des Baux. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 99.

L'auteur anonyme du *Costume militaire des Français* indique toutefois que c'était là les derniers jours de cette pièce du harnois. Cette forme de l'armure de tête est encore connue lorsqu'il écrit ses remarques, mais elle n'est plus portée. Il décrit les bicoquets, qui sont, dit-il,

1446 en telle forme et maniere comme anciennement les bacinez a camail souloient estre<sup>26</sup>.

L'armet, comme la salade, abrite suffisamment la tête et le visage, pour que le port du haubert ou l'adjonction du camail soient devenus superflus. Quant au cou et à la nuque, le gorgerin, ou hausse-col, les protège efficacement.

Quelques années plus tard, Antoine de la Salle rédige un traité pour rappeler à son maître, Jacques de Luxembourg, les règles des tournois, au temps de sa jeunesse. Il avait assisté aux fêtes des premières années du xv<sup>e</sup> siècle, et il expose comment les compétiteurs s'armaient alors pour protéger leur tête :

1458 ... ils arment le chief, c'est assavoir d'un très-subtil et léger bacinet, bien cler, à camail et sans visière, et le camail lassent à aiguillettes tenans à la brigantine tout en un tour.

Et quant ce bacinet est ainasy tout-en-tour cranponné, alors ilz mettent par-dessus ung grant et large heaume de tournoy, qui est de fer, le plus léger que on peult, et aucunz le font de cuir boully, pour estre plus léger et plus jent...<sup>27</sup>.

Comme on voit, le camail, pour les joutes, était fixé non seulement au bacinet, mais aussi, dans le bas, à la brigandine. Ceux qui participaient à ces épreuves continuaient à porter le heaume par dessus le bacinet, alors que, depuis longtemps, il n'était plus question de pareil usage sur les champs de bataille.

Le bacinet et le camail peuvent se voir sur de nombreux documents iconographiques du xiv<sup>e</sup>, ou du début du xv<sup>e</sup> siècle. Le gisant d'Ulrich de Werdt<sup>28</sup>, ceux d'un chevalier de la famille Vom Hans<sup>29</sup> et de Thomas de Savoie, comte de Piémont<sup>30</sup>, la pierre tombale de Jacoti Provane<sup>31</sup>, l'effigie du chevalier Burkhard von Steinberg<sup>32</sup>, la statue d'un saint Georges<sup>33</sup>, les chevaliers de garde au monument funéraire de La Sarraz<sup>34</sup>, parmi tant

26. Belleval, *Du costume militaire des Français*, p. 2, Paris, Aubry, 1866.

27. B. Frost, *Traicté de la forme et deves comme on faict les tournois*, pp. 210-211, Paris, Barraud, 1878.

28. Strasbourg, église Saint-Guillaume.

29. Colmar, Musée Unterlinden.

30. Aoste, cathédrale.

31. Turin, Pinacothèque.

32. Hildesheim (Allemagne), église Saint-Martin.

33. Thann, église Saint-Thiébaut.

34. La Sarraz, Suisse, tombeau de Jaquemar.

d'autres, montrent clairement le mode d'attache au bacinet, du camail d'acier de mailles rondes de haubergerie. Sur un panneau de tenture en toile écrue, imprimé au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, des chevaliers représentés en action de combat portent des camails garnis de mailles plates<sup>35</sup>. Cette oeuvre étonnante a été étudiée ou reproduite à maintes reprises par divers archéologues<sup>36</sup>.

Les monuments de Manno Donati<sup>37</sup>, du Prince Noir<sup>38</sup>, de sir Richard Pembridge<sup>39</sup>, de sir Roger de Kerdeston<sup>40</sup>, le saint Georges du retable de Jacques de Baerze<sup>41</sup>, une sculpture sur bois des stalles du choeur dans la cathédrale de Lincoln<sup>42</sup>, présentent, au contraire, le même casque garni d'un camail de mailles annulaires entrelacées. Le maître de l'Ecole catalane de peinture, Lluís Borrassà, le donne à un garde sur l'une de ses *Résurrections*<sup>43</sup>, tandis qu'un peintre anonyme, auteur d'un autre retable dédié à saint Georges, place côté à côté des cavaliers dont le camail est, pour l'un, en mailles de haubert, et pour l'autre, en mailles de haubergerie<sup>44</sup>.

La seule différence entre le haubert et le camail réside dans le fait que le premier couvrait le crâne sous le casque, alors que le second ne comprenait pas de coiffe, et n'allait pas plus haut que le bord inférieur du bacinet. Selon Cuvelier, beaucoup de combattants préférèrent continuer à porter le haubert avec leur bacinet. Il offrait plus de sécurité que le camail, puisqu'il doublait la protection du haut de la tête. De plus, le haubert restait en place, et protégeait celui qui l'avait vêtu, même s'il venait à perdre son bacinet au cours d'un combat.

De nombreux guerriers coiffés de ce casque figurent sur les miniatures du XV<sup>e</sup> siècle<sup>45</sup>, mais ces personnages sont souvent trop petits pour qu'il soit possible de se rendre compte s'ils ont un camail ou un haubert avec leur bacinet. Il n'en est pas de même pour les combattants armés d'un chapel de fer ou du chapeau de Montauban, qui se trouvent sur ces documents. La forme de ces casques ne permettait pas d'accrocher un camail à leur bord. Les guerriers ainsi coiffés portent un haubert ou un hausse-col

35. Saint-Maurice (Suisse), collection famille Odet.

36. Cf. notamment A. Demmin, *Guide des amateurs d'armes...*, pp. 199 et 200, Paris, Renouard, 1879; *L'art ancien à l'Exposition nationale suisse*, catalogue, p. 365, n° 3914, Genève, 1896; même Exposition, album, pl. XIV; F. Keller, *Die Tapete von Seiten*, t. XI, p. 137, Zürich, s. d.; Ch. Buttin, *Notes sur les armures à l'épreuve*, p. 20, Annecy, Abry, 1901.

37. Padoue, cloître Saint-Antoine.

38. Canterbury, Cathedral.

39. Hereford, Cathedral.

40. Norfolk, église Reepham.

41. Dijon, musée.

42. *La chute de l'orgueil*, stalle du choeur dans la cathédrale de Lincoln.

43. Barcelona, Museo de Arte de Cataluña.

44. London, Victoria and Albert Museum.

45. Entre autres, Paris, Arsenal, Chronique des Empereurs, ms. 5089, ff. 24 et 344; ms. 5090, f. 263 v; *Histoires romaines* de Jean Mansel, ms. 5087, f. 416 v, etc.

au dessous de leur casque<sup>46</sup>. Des primitifs des Ecoles espagnoles donnent un équipement analogue à certains des personnages de leurs compositions<sup>47</sup>.

## LE GORGERIN

Le gorgerin a joué un rôle très important dans l'armement défensif, car l'armure du torse fut toujours largement décolletée. Que ce fut la broigne<sup>1</sup>, la paire de *cuiraces*, la paire de *plates*, la brigandine ou la paire d'*armes*, elle laissait à nu le cou et la gorge. Cette partie du corps était cependant d'autant plus vulnérable que les os ne protégeaient ni les carotides, ni les jugulaires.

Le haubert, imaginé par les Francs, remédiait à ce manque de sécurité, en même temps qu'il abritait le visage et renforçait la protection que procurait le casque. En forme de chaperon, le haubert couvrait toute la tête, s'étalait largement sur le buste et descendait jusqu'aux pectoraux. On l'affermisait en laçant le heaume sur sa coiffe. On pouvait difficilement assujettir à l'opposé, ses pans inférieurs, sans entraver les mouvements des bras. Ce mode de protection, si imparfait et si incommodé qu'il fut, resta néanmoins le seul équipement auquel les chevaliers eurent recours pendant près de cinq cents ans, avant qu'ils n'adoptent le bacinet.

Les pièces du harnois se vêtaient dans l'ordre, chausses, broigne, haubert et heaume, chacune couvrant la partie supérieure de la précédente. Ce système présentait un grave inconvénient: sa protection était insuffisante contre les coups portés de bas en haut, dès que le cavalier était démunie de son bouclier et ne pouvait plus les parer.

La création du gorgerin atténua ce défaut. Cette pièce enveloppait le cou et la gorge, qui se trouvaient ainsi armés, en dépit du décolleté indispensable à l'armure du torse. Les longs pans du haubert devinrent moins

46. Entre autres, Paris, Arsenal, Chronique des Empereurs, ms. 5089, ff. 278 v et 344; ms. 5090, ff. 86, 245 v et 263 v; Chantilly, Musée Condé, ms. lat. 1284, Les très riches heures du duc de Berry, Le Christ mené au prétoire, f. 143 v; Madrid, Bibl. de la Casa de Alba, Biblia (año 1430), fám. cxvi, etc.

47. Lluís Borrassa, Retable de saint Michel, Gerone, Museo Diocesano; anonyme, Valence, cathédrale, Frontal bordado de 1474, La Resurrección.

1. On peut voir à quel point cette armure laisse le cou et la gorge à découvert sur des miniatures, telles celles des manuscrits du Pentateuque d'Asburnham, du Psalterium de Saint-Gall, etc., et des sculptures comme celles du combat de David et Goliath à Vezelay ou à Saint-Gilles-du-Gard, la vie de saint Etienne à Notre-Dame de Paris, etc.

utiles. Un camail plus court suffit pour couvrir le visage, puisque le bacinet protégeait les oreilles et la nuque.

Nous donnons le nom de *gorgerin* à cette armure, parce que ce fut la plus récente de ses désignations. On l'avait appelée *gorgière*, *gorgerette*, et également *colerette*. On trouve aussi sous le nom de *housse-col* une pièce qui joua le même rôle.

Le mot *colerette* doit son emploi dans ce sens aux clercs du moyen âge, dont nous avons déjà souvent constaté l'influence dans le vocabulaire de l'armurerie. Les Romains ne portaient pas de gorgière, il n'existe donc pas dans leur langue un terme propre à cette pièce du harnois. *Collare*, en latin classique, désignait le carcan du prisonnier ou le collier du chien. Les poètes du XIII<sup>e</sup> siècle adoptèrent ce vocable pour nommer cette nouvelle arme. Les prosateurs suivirent leur exemple:

xiii<sup>e</sup> siècle In maris navigio tot coratias debent esse cum collaris et ferreis chirotecis<sup>2</sup>.

Le mot resta dans les lois maritimes. Les navires devaient être approvisionnés de

1341 coratiae cum manicis, cupis et colleriis<sup>3</sup>.

Chaque arbalétrier devait avoir à bord

1341 collarium de ferro<sup>4</sup>.

Sur chaque *galée*, il fallait embarquer autant de gorgières que de cuirasses:

1341 Corratiae 160... Collariae 160...<sup>5</sup>.

Traduit en français, *collare* donna naissance au mot *colerette*.

Nous avons rencontré des gorgerins en étudiant les mailles clouées, les *plates* et le *jaseran*. Ces pièces du harnois existèrent en effet, formées de ces diverses contextures. Les documents montrent également leur existence en mailles annulaires. Plus tard, l'armure complète comporta une pièce rigide, le *colletin*, pour la défense de cette partie du corps.

La plus ancienne mention, à notre connaissance, d'un objet destiné particulièrement à cet usage se trouve dans le récit de la bataille de Bouvi-

2. Sauno, *Liber secretorum fidelium crucis*. Ap. *Gesta Dei per Francos*, lib. 2, partie 4, cap. 8, et Du Cange, *Gloss.*, v.<sup>o</sup> *coratum*.

3. Ap. Pardessus, *Rec. de lois marit.*, t. IV, p. 466, ou Gay, *Gloss.*, I, p. 62.

4. Ap. id., *ibid.*, t. IV, p. 488, ou Gay, *Gloss.*, I, p. 47.

5. Ap. id., *ibid.*, t. IV, p. 489, ou Gay, *Gloss.*, I, p. 62.

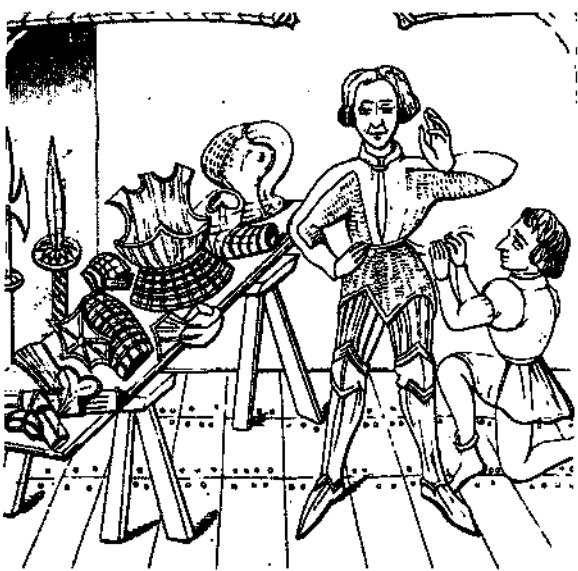


Fig. 13. — Serviteur équipant son maître pour un combat à pied. Dessin de A. Way, d'après la miniature d'un manuscrit anglais du milieu du xv<sup>e</sup> siècle, conservé à Hastings.



Fig. 14. — Camail, manches et fautes de mailles rondes de haubergerie. Chaines d'armes, ceinture de chevalerie. Heaume à porter par dessus le bacinet. Pierre tombale de Jacoti Provane († 1382). Turin, Pinacothèque. (Cliché Institut d'arts graphiques de Bergame.)



Fig. 15. — Camail et manches de mailles plates.  
Panneau de toile imprimé des collections de la  
famille Odet, Sitten (Suisse), d'après un dessin de  
A. Demmin.



Fig. 16. — Cervelière de mailles  
rondes, haut de chausses en  
mailles annulaires (relief effrité).  
Hans von Heilbronn: Garde du  
Tombeau. Spire, cathédrale, cha-  
pelle d'Olberg.

nes, mis en vers par Guillaume le Breton. L'agresseur du roi de France cherche en vain à glisser la pointe de son couteau

1224 per collare triplex et per thoraca trilicem<sup>6</sup>.

Presque à la même date, l'auteur de *La Croisade Albigeoise* mentionne la *gorgeira* dans une énumération d'armes et d'armures, que nous avons citée à propos du camail.

Le *collare* ou *gorgeira*, à cette époque, ne se composait parfois que d'étoffes rembourrées. Certains achats comprennent des gorgières et des bras, sans faire aucune distinction entre les pièces de tissu ou de métal :

1296 Pour 1374 gorgières et bracières que pourpointés, que de fer, 56 l. 5 s. 2 d.<sup>7</sup>.

Les premières gorgières métalliques sont formées de mailles entrelacées. Il en existe déjà différents modèles, ainsi que l'indique un inventaire :

1266 i bacinet à gorgière de fer...  
une grant gorgière de fer...<sup>8</sup>.

Ce n'est que plus tard qu'apparaissent les mentions de gorgières formées d'autres contextures. Les documents de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, en plus des gorgières ou colerettes de fer en mailles annulaires, mentionnent l'existence de gorgières de mailles d'acier clouées, de plates et de jaseran d'acier :

1294 gorgières de plates...<sup>9</sup>.

1302 gorerete pisaines... gorerettes de plates...<sup>10</sup>.

1309 colerete de fer et d'acier...<sup>11</sup>.

1316 hautes gorgières doubles de Chambl...  
colerettes pisaines de jaseran d'acier...<sup>12</sup>.

1322 gorgière double pour chapeau de Montauban..., gorgière de Lombardie déliés..., gorgière de Cambli..., gorgières franchoises de demi-clawre...<sup>13</sup>.

6. Guillaume le Breton, *Philippe*, lib. XI, v. 275, édit. François Delaborde, t. II, p. 329, Paris, Renouard, 1885.

7. Compte de J. Arrode. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 789.

8. Invent. du comte de Nevers, "Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France", t. XXXII, pp. 193 et 203, Paris, 1871.

9. Archives, Journal 387, n° 12. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 69.

10. Invent. des biens de Raoul de Nesle, connétable de France. Ap. Dehaines, *Doc. et extraits...*, t. I, p. 144.

11. Lobineau, *Preuves de l'hist. de Bretagne*, t. II, col. 1639.

12. Invent. des armures de Louis X. Ap. Gay, *Gloss.*, I, pp. 61-62.

13. Invent. de Robert de Bethune. Ap. Dehaines, *op. cit.*, p. 246.

1341 colerette de haubregerie...<sup>14</sup>.

1358 colerettes de fort fier et une de deliet fier...<sup>15</sup>.

Quelle que fut la nature du gorgerin, entièrement souple, formé de mailles annulaires, ou presque rigide, composé de mailles d'acier clouées et imbriquées, il était indispensable d'interposer entre la chair et le métal une forte et épaisse matelassure pour éviter le frottement et amortir les coups. Les statuts des armuriers de Paris insistent sur la qualité de ses étoffes et de son rembourrage :

1296 ... que nulles gorgerettes à bacin ne soient fêtes que l'endroit et l'envers ne soient neufs et toutes de coton dedenz<sup>16</sup>.

Lorsque ces articles sont révisés, le nouveau texte devient encore plus précis et plus sévère :

1364 Item, que nul ne puisse faire pavillon à gorgière, se ce n'est de neufve estoffe, et que le colet soit arriere pointé et trait et qu'il n'y ait contrendroit, et que il soit houssé dedans de toile neufve ou de cendail, et soit dedans couchié de coton neuf<sup>17</sup>.

Les armuriers et les haubergiers clouent, les uns leurs *plates*, les autres leurs mailles, sur un soutien de cuir ou d'étoffe. Autant que le métal, c'est ce support qui importe. Il faut qu'il soit résistant, puisque c'est lui qui unit les éléments métalliques et donne de la valeur à leur assemblage. Il faut d'autre part que la matelassure soit uniformément répartie et de bonne qualité, pour que cette partie vitale du corps, démunie de protection osseuse, supporte la violence des chocs au cours des combats.

Au temps où cette pièce est en usage, les auteurs, qui préfèrent la désigner du nom de *colerette*, insistent pareillement sur cette question du rembourrage. C'est ainsi que celui qui doit prendre part à un combat judiciaire

1309 aura bacin à visiere de fer et d'acier, garny de colerete de telles et de cendeaux et de borre de soye et de coton, et de colerete de fer et d'acier<sup>18</sup>.

Le costume de combat d'un chevalier comprend :

1386 ... une colerette appelée faux camail de mailles de fer ou d'acier, garnies de courroies de cuir ou tresses de chanvre, garnies de fer ou de leton, garni

14. Testament d'Anseme de Valhuon, écuyer, bourgeois de Douai. Ap. Dehaïnes, *op. cit.*, p. 337.

15. Chest li escris dou harnas monsieur de Haynau... (Arch. de la ville de Mons, n° 146). Ap. E. de Prelle de la Nieppe, *L'inventaire de l'armurerie de Guillaume III, comte de Hainaut*, Nivelles, Guignarde, 1900.

16. Paris, Arch. Nat., KK. 1336, f. 77. Ap. Lespinasse, *Les métiers et corporations de la ville de Paris*, t. II, p. 317.

17. Ap. id., *ibid.*, p. 320.

18. Ap. Lobineau, *op. cit.*, t. II, col. 1639.

d'estoffes de cendal, de toile de lin, de chanvre, de soye, de bourse de soye, cousu o fil et aiguille<sup>19</sup>.

Lorsque les gorgerins étaient destinés à de grands personnages, la matelassure de toiles rembourrées était recouverte de riches étoffes de velours et satin. Les comptes citent souvent les achats effectués à cette intention :

- 1382 Un quart et demi de veluau asuré, pour faire les gorgerettes des cotes d'acier, 35 s. t.<sup>20</sup>.
- 1455 A Jehan Arnolphin, marchant de Luques demorant a Bruges... pour trois quartiers de satin figuré noir pour garnir ung gorgerin<sup>21</sup>.
- 1479 Demye aulne de satin noir pour doubler gorgerins<sup>22</sup>.
- 1488 Demy quartier satin cramoisy pour garnir et doubler une gorgerette d'armes, au feur de 8 l. t. l'aulne<sup>23</sup>.
- 1499 Ung gorgeray de maille, le bort doré, le dedans garny de satin cramoisy, doublé de mesme<sup>24</sup>.

Les mailles que les haubergiers clouent sur les gorgerins peuvent être de fer ou d'acier, ainsi que le signale le document de 1386 que nous venons de citer. Quelles qu'elles soient, les coups de lance et d'épée parviennent à les arracher de leur soutien d'étoffe, au cours des combats. Guillaume Guiart, auquel nous avons eu déjà souvent recours, parsème sa chronique de tous les incidents qu'il a vu se produire autour de lui sur les champs de bataille. Il rappelle ainsi la chute de ces écailles sur le sol :

- 1304 Mailles chiètent de gorgeretes<sup>25</sup>.

Il rapporte ailleurs le même détail en se servant de ce verbe *démailler* dont les auteurs des chansons de geste firent si grand usage. En cherchant à découvrir l'origine du mot *maille*, nous avons vu quelle en était la signification à cette époque :

- 1304 Haubers et gorgieres desmaillent<sup>26</sup>.

On rencontre parfois dans les inventaires de cette époque des pièces du harnois qui sont à réparer, parce que les toiles, sur lesquelles ces mailles étaient clouées, sont en mauvais état et doivent être changées :

19. Ap. Lobineau, *op. cit.*, t. II, col. 672.  
 20. Compte de l'Ecurie du roi, f. 7. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 789.  
 21. Arch. du Nord, B. 2020. Dixième compte de Guillaume de Poupel, recev. gén. des fin. du due de Bourgogne, f. 407 v.  
 22. Arch. du Nord, B. 2118. Troisième compte de Nicolas le Prevost, recev. gén. des fin. du due de Bourgogne et archiduc d'Autriche, f. 353.  
 23. Sixième compte royal de P. Briconnet, f. 46. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 789.  
 24. Invent. du château d'Amboise. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 65.  
 25. G. Guiart, *Branche des Royaux Lignages*, t. II, v. 3635.  
 26. Id., *ibid.*, v. 10286.

1382-1384 ... gorgières d'escaille couvertes de toile qui fallent toutes à rappareiller<sup>27</sup>.

Les mailles placées sur les gorgierins proviennent souvent d'Allemagne, comme nous avons vu qu'il en était pour d'autres pièces de haubergerie. Le duc de Bourgogne fait ainsi acheter :

1480 A Franc Sera, armurier, demourant en la ville de Brouxelles..., deux gorgierins de maille de Noremberck...<sup>28</sup>.

Ces mailles sont aussi appelées *fines mailles*, et Charles le Téméraire possédait des gorgierins garnis de ces éléments. Son trésorier avait payé :

1467 A Henry de Vosigher, marchant armoyer demourant a Bruges, la somme de quinze livres, quinze sols, monnoye dicté qui deue lui estoit pour deux gorgierins de fine maille d'achier que mondit Sgr a fait prendre et acheter de luy et iceulx fait mestre et garder de provision pour son corps en sa dicte armoyerie<sup>29</sup>.

Bien qu'il portât le titre de roi de Castille, Philippe le Beau ne vint régner en Espagne qu'après la signature de la Convention de Salamanque. Avant de quitter les Pays-Bas, il tint à compléter ses équipements en pièces de haubergerie, confectionnées à l'aide de ces mailles d'acier d'origine allemande. Parmi les dépenses effectuées pour ce voyage, il fut payé :

1505 A Camille Bruggeman, armoyer demourant a Bruxelles, la somme de cent dix livres, unze sols, qui deue lui estoit pour deux cottes de fine maille et quatre fins gorgierins que le Roy a fait prendre et acheter de lui et iceulx fait mestre en son armoyerie pour les porter avec lui en son voyage d'Espagne<sup>30</sup>.

L'entretien et le nettoyage de ces gorgierins étaient confiés aux armuriers et aux haubergiers. Nous citons seulement quelques textes pour rappeler ces procédés, dont nous avons déjà parlé :

1450 A Massin Fromont..., armurier de mondit Sr..., pour avoir nettoié et rebruny... xiiii gorgierins...<sup>31</sup>.

1454 A Gillet l'armoyer pour avoir rolé et esclarcy... ung gorgerin d'acier<sup>32</sup>.

27. *Le Compte du Cloz des galées de Rouen au XIV<sup>e</sup> siècle*, édit. Ch. Bréard, p. 108, Rouen, Lestringant, 1893.

28. Arch. du Nord, B. 2121. Premier compte de Louis Quarré, recev. gén. des fin. du due de Bourgogne, ff. 495-496.

29. Arch. du Nord, B. 2064. Deuxième compte de Barthélemy Trotin, recev. gén. des fin. des comtes de Charolais et du duc de Bourgogne, f. 126 v.

30. Arch. du Nord, B. 2191. Quatorzième compte de Simon Longin, recev. gén. des fin. de Philippe, roi de Castille, f. 355.

31. Arch. du Nord, B. 2004. Cinquième compte de Guillaume de Poupet, recev. gén. des fin. du due de Bourgogne, f. 323.

32. Arch. du Nord, B. 2017. Neuvième compte de Guillaume de Poupet..., f. 250.

- 1466 A Jean Duchesne dit Picart armurier... pour avoir nettoié et mis à point...  
trui gorgerins d'achier<sup>33</sup>.
- 1499 A Hannin de Bregilles, garde de l'armoierie de mondit Sr..., pour avoir fait garnir et remettre à point ung gorgerin<sup>34</sup>.

Si l'état de la garniture métallique le nécessitait, il fallait, pour les remettre en état, les démonter entièrement, comme les autres pièces de haubergerie :

- 1438 A Girard de Haynau, armurier de mondit Sr, pour avoir fait fourbir et fourby et nettoyer, desclouer et recloer... vi gorgerins de maille...<sup>35</sup>.

L'armurier, en certains cas, après avoir décloué les mailles d'un gorgerin, les remplaçait par de nouvelles mailles neuves :

- 1436 A Massin de Fromont, armurier de monsr, pour avoir regarny ung gorgerin de velours de maille neufve, xiiii sols<sup>36</sup>.

Le gorgerin connut une très grande faveur en Italie. On y rencontre très tard des pièces de ce genre dans les inventaires. Au xvi<sup>e</sup> siècle, il y existe encore des gorgerins en jaseran :

- 1542 Una gola de maglia garzarina<sup>37</sup>.

Les mailles plates étaient particulièrement appréciées pour la confection de ces pièces de haubergerie: A cette même époque, l'on n'en compte pas moins de six dans un inventaire dressé à Mantoue :

- 1543 298. Una gola granda de malia piatta.  
299. Una gola de malia piatta cum una chivetta de argento fodrata de raso cremesin.  
300. Una goletta piccola de malia piatta.  
301. Una goletta piccola de malia piatta.  
302. Una gola de malia piatta fodrata de raso bianco con 1 fibie dorate...  
303. Una gola grande de malia piatta fodra de raso cremesino con due fibie de argento e la maze delle coreze dargente<sup>38</sup>.

33. Arch. du Nord, B. 2061. Troisième compte de Guibert de Ruple, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, 1466, 1<sup>er</sup> oct.-1467, 15 juin, f. 150.

34. Arch. du Nord, B. 2165. Huitième compte de Simon Longin, recev. gén. des fin. de l'archiduc Philippe le Beau, f. 223.

35. Arch. du Nord, B. 1963. Deuxième compte de Jean de Vison, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, f. 206 v.

36. Arch. du Nord, B. 1957. Huitième compte de Jean Abonnel, dit le Gros, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, f. 332.

37. Invent. Armer. Gonzaga. Arch. notar. Mantov., Rog. Stivini. Ap. Angelucci, *Catalogo della Armeria Reale*, p. 53, n. 7.

38. Libro Aquila c. 47, Arch.º Gonzaga. Ap. J. G. Mann, *The last Armoury of the Gonzagas*, "Archaeological Journal", t. C, pp. 76 et 78, London, 1938.

Pendant une partie du XIV<sup>e</sup> siècle, les chevaliers de France et d'Angleterre adoptèrent la curieuse coutume de mettre pied à terre et de se livrer, en ligne, à de furieux combats. Froissart et Cuvelier en ont narré tous les détails dans leurs chroniques. Les armes les plus usuelles dans ces violents corps à corps, sont la "lance raccourcie au volume de cinq pieds"<sup>39</sup> et la "hache d'armes à longue hampe"<sup>40</sup>. Toutes deux se mainent à deux mains. Le combattant ne peut plus suspendre le bouclier à son cou, ainsi qu'il l'avait fait jusqu'alors dans les combats à cheval, pour amortir les chocs et suppléer aux points faibles de sa défense corporelle. Armuriers, haubergiers et heaumiers doivent perfectionner l'armure, remédier à ses insuffisances, affermir les parties que le bouclier ne couvre plus, et notamment améliorer les défenses de la tête, le casque et le gorgerin.

Les coups portés avec la hache d'armes à deux mains, dont la longueur atteignait à la hauteur de l'épaule, ébranlaient les plus forts et les plus robustes des hommes d'armes, et démolissaient les gorgières et les camails. Cuvelier rapporte qu'au cours d'un combat, un compagnon de Duguesclin finit par briser son épée; mais un servant intervint:

1383 Qui donna à Thibaut une hache acérée;  
et quand Thibaut la tint si l'a amont levée,  
à un chevalier anglois donna telle colée  
que gorgiere ne camail ne li valu rien née;  
présens les siens, li a jus la teste coupée<sup>41</sup>.

En souvenir de ces combats, le XV<sup>e</sup> siècle organisa des pas d'armes, rendus célèbres par l'acharnement dont firent preuve certains concurrents. Jacques de Lalain se tint ainsi, en 1449, à la disposition de tout adversaire qui se présenterait à la Fontaine de Plours. L'emprise comportait trois manières d'armes: à pied, la hache ou l'épée; à cheval, la lance. Quiconque choisissait la hache pour relever le défi, avait à fixer à l'avance le nombre de coups qui seraient échangés entre lui et le tenant du Pas. Parmi les appelants, certains se contentèrent de dix-sept coups, d'autres allèrent jusqu'à demander quarante et un, cinquante cinq, voire même septante cinq coups de hache.

C'était la même hache que celle dont se servaient les combattants de la guerre de Cent ans. Les duellistes de la Fontaine de Plours recevaient:

39. Cf. F. Buttin, *La lance et l'arrêt de cuirasse*, "Archæologia", t. XCIX, pp. 163 et suiv., London, Society of Antiquaries, 1965.

40. Cf. Ch. Buttin, *Les armes d'hast*. Les armes de coup, ch. V. La hache d'armes du piéton, "Rev. de la Société des Amis du Musée de l'Armée", n° 59, p. 48, Paris, 1956.

41. Cuvelier, *La vie Bertran du Guesclin*, édit. Charrière, t. I, vv. 4625-4629 (ms. de l'Arsenal), p. 171.

- 1480 ... deux haches... longues et poisantes et furent les maillets et testes desdites haches à manière de bec de faucon, à grande et poissante dague dessus et dessous<sup>42</sup>.

Il ne s'agissait donc nullement d'armes courtoises, et l'on croit aisément que les adversaires s'équipaient soigneusement avant d'entrer en lice. Pour participer à pareil jeu, aucun n'eut simplement couvert son corps, et le cou en particulier, d'un vêtement de mailles de fil entrelacées. Si résistante qu'eut été la matelassure placée au dessous, les coups assenés auraient coupé le fil de fer, rompu les mailles et mis les étoffes en lambeaux.

Olivier de la Marche et Georges Chastelain consacrent de longs chapitres au récit des rencontres qui se déroulèrent au cours de ce pas d'armes. L'un et l'autre de ces auteurs décrivent la tenue de combat des adversaires, qui furent en présence. Un écuyer de Savoie, Jacques d'Avanchier, "combattit en salade et gorgerin de forte maille"<sup>43</sup>. Jacques de Lalain et la plupart de ses adversaires, portaient "une petite salade ronde", "avoit la visiere couverte, et armé d'un petit haussecol de maille d'acier"<sup>44</sup>. L'un d'entre eux était "armé de salade et de barbute"<sup>45</sup>.

Il est difficile d'établir la différence entre le gorgerin, le haussecol et la barbute portés par les jouteurs de la Fontaine de Flours. Les trois armes sont, en tout cas, à cette époque, des pièces de haubergeerie, garnies de mailles d'acier.

En ce qui concerne la barbute, c'est, selon l'échevin d'Amiens, l'un des chefs d'œuvre que devait exécuter un ouvrier s'il voulait passer maître dans l'art de haubergeerie :

- 1481 ... quant à ladite haubregerie; que nul ne porra besongnier en ladite ville qu'il ne sache faire de lui-meismes une barbutte ou un gant de maille<sup>46</sup>.

Le terme était d'ailleurs employé depuis longtemps, dans ce sens, par les armuriers milanais. L'inventaire d'une maison de commerce italienne, établie à Avignon, comprend ainsi :

- 1367 IIII barbute di maglia d'accaio nonn'ottonate, fatte d'un chorette, di bello modo, non tropo grossa<sup>47</sup>.

42. Olivier de la Marche, *Mémoires*, liv. I, ch. XXI, édit. Buchon, p. 435, Paris, 1836.

43. G. Chastelain, *Chroniques de J. de Lalain*, ch. LXXXIII, édit. Buchon, p. 685, Paris, 1836.

44. Olivier de la Marche, *op. cit.*, pp. 435, 439, 447 et 448.

45. *Id., op. cit.*, p. 442.

46. Statuts des Brigandiniers et Haubergeonniers de la ville d'Amiens. Ap. A Thierry, *Recueil des monuments inédits de l'histoire du Tiers Etat*, t. II, p. 391, Paris, Didot, 1853.

47. Inventaire de Francesco di Marco Datini. Ap. R. Brun, *Notes sur le commerce des armes à Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle*, Bibl. de l'Ecole des Chartes, t. CIX, p. 218, note 1, Paris, 1952.

Déjà d'ailleurs, trente ans plus tôt, le roi d'Aragon Pierre IV, dit le Cérémonieux, précisait dans une lettre son désir de recevoir différentes pièces d'armes *de malla de Milana*, et entre autres :

1337 (20 août) una barbuda de la ditta malla<sup>48</sup>.

Les dates de ces documents en langue italienne et espagnole incitent à rapprocher le terme *barbute* du mot *barbière*, que l'on rencontre en langue française dans divers textes échelonnés de 1285 à 1386<sup>49</sup>. L'un d'entre eux, l'inventaire des armures de Louis X, précise en effet que la barbière qu'il comprenait était une pièce de haubergerie :

1316 1 barbière de haute clouure de Chamblé<sup>50</sup>.

Dans sa description des faits d'armes accomplis au cours de ces joutes à pied, Georges Chastelain note que le tenant du pas, Jacques de Lalain, "portoit un petit houscout", et il dépeint l'un des appellants, dont le "harnas de tête était un chapeau de fer... et par dessous avait un houscot de mailles"<sup>51</sup>.

Le nom de *haussecol* était donné au gorgerin dans la région de Douai, depuis le début du xv<sup>e</sup> siècle<sup>52</sup>. Ce mot reçoit des orthographies variées quand son usage, dans ce sens, arrive en Bourgogne. Nous venons de rencontrer *houscout* et *houscot*. Un trésorier écrit phonétiquement *honscrose* :

1465-1466 ... ledit Eurart fist et garnist une honscrose de mailles de nouvelle façon dont on lui délivra l'estoffe<sup>53</sup>.

Le haussecol semble cependant avoir différé quelque peu du gorgerin, puisque ce même trésorier distingue les deux pièces l'un de l'autre, en réglant son dû à un armurier :

48. *Colección de documentos inéditos del Archivo de la Corona de Aragón*, VI, pp. 247-248, Madrid, 1850. Ap. M. de Riquer, *L'armes del cavaller*, p. 55, Barcelone, Ariel, 1968.

49. Nous les avons énumérées dans la note concernant l'emploi du mot *barbe* dans *La Chanson de Roland*, au début de cette étude. Il convient même d'ajouter à cette liste l'inventaire et les comptes de la succession d'Eudes, comte de Nevers, mort à Acre en 1266. Dans les pièces d'armure de cet inventaire figurent en effet après "2 paires de cuirasses nouvelles, iii barbières". Qu'il y ait eu mauvaise écriture ou mauvaise lecture de ce dernier mot, il s'agit visiblement de *barbières* et non de *barnières*. Il en est de même dans la liste des objets vendus, parmi lesquels se trouvaient: "por 1 gorgiere et 11 barnières viez, xxx b.; por 1 barnière neuve, 11 b.". Des tripes barbières emportées en Palestine par le comte de Nevers, deux avaient déjà servi, une était toute neuve. Ap. *Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France*, t. XXXII, pp. 192 et 203, Paris, 1871.

50. Paris, Bibl. Nat., ms. fr. 7855. Ap. Gay, *Gloss.*, I, pp. 61-62.

51. G. Chastelain, *op. cit.*, pp. 676 et 679.

52. Arch. de Douai, Testaments. Ap. Gay, *Gloss.*, II, pp. 39 et 232.

53. Arch. du Nord, B, 2058. Deuxième compte de Guibert de Ruple, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, 1465, 1<sup>er</sup> oct.-1466, 30 sept., f. 186 v.

1466-1467 ... pour avoir nettoyé et mis à point... deux housscouvels et ung gorgerin...<sup>54</sup>.

Seul le mot *gorgerin* ou *gorgerette* continue à figurer dans les textes postérieurs à ce pas d'armes.

Afin de laisser le plus de liberté possible aux mouvements de la tête, le gorgerin n'était lié ni au casque, ni à l'armure. Un chroniqueur rapporte ainsi qu'au cours du débarquement sur l'île de Métélia, tenue par les Turcs, le duc d'Albanie eut sa gorgerette déplacée par une flèche. Ce prince

1501 eut là un coup de trait d'un arc turquois duquel fut sa bavière faussée, avec la gorgerette toute à travers, et lui, atteint jusques au sang<sup>55</sup>.

Ce vêtement matelassé et renforcé de mailles d'acier, souvent disposées sur une double épaisseur, bridait le cou et était fort incommodé, au combat, les jours de grosse chaleur. Le même chroniqueur narre la méaventure qui arriva, près de Gênes, au futur maréchal, dont une chanson devait rendre le nom légendaire :

1507 Grand'chaleur faisoit lors, dont a grand'peine montoient les gentilshommes et autres, qui étoient armés de toutes pièces et à pied. Advint que, pour la force du chaud, le seigneur de La Palice mit bas et avala sa gorgerette, laquelle étoit double et toute échauffée pour la chaleur du soleil: et comme chacun s'efforçoit de monter, un trait vint d'amont donner droit au défaut de la gorgerette du dit seigneur de la Palice, et lui entra en dévalant bas dedans la gorge, bien quatre doigts...<sup>56</sup>.

Quoiqu'il fut armé de toutes pièces, le seigneur de La Palice avait pu ôter sa gorgerette, sans se défaire d'aucune autre partie de son équipement.

Une autre anecdote montre l'intérêt capital de cette pièce du harnois. A la bataille de Rippelmonde, au mois de juin, un fils bâtard du duc de Bourgogne, dénommé Cornille, pérît pour n'avoir point voulu se munir de ce vêtement, en raison de la chaleur de l'été :

1453 ... fust ferru d'avanture d'ung gantois, d'une picque au hastrel, et n'avoit point ledit Cornille de gorgerin, duquel coup il mourut prestement<sup>57</sup>.

54. Arch. du Nord, B. 2061. Troisième compte du même receveur, 1466, 1<sup>er</sup> oct.-1467, 15. juin, f. 150.

55. Jean d'Auton, *Chroniques*, Troisième partie, ch. XXVIII, édit. Jacob, t. II, p. 50, Paris, Silvestre, 1835.

56. Id., *ibid.*, Sixième partie, ch. XXII, t. III, p. 313.

57. J. du Clerc, *Mémoires*, liv. II, ch. XV, t. II, p. 42.

Le gorgerin joua un rôle important dans le duel célèbre qui opposa, près de Naples, Bayard et l'espagnol de Soto Maior, et dont tant de chroniqueurs ont tenu à narrer les péripéties<sup>58</sup>. Les deux adversaires avaient convenu de se rencontrer le corps armé de toutes pièces, mais le visage découvert et protégé seulement d'une secrète et d'un gorgerin. Ils réussirent longtemps à esquiver les coups d'épée que chacun d'eux cherchait à porter au visage de l'autre. Changeant inopinément le rythme de ses ripostes, Bayard crut :

1502 ... donner de toute puissance de l'estoc au travers du visage, comme celui Espagnol flanchit la tête en arrière, le coup fut asséné en sa gorgerette, de telle force, que, au travers des mailles, lui entra en la gorge de plus de quatre doigts, tant que, au tirer de l'estoc, grande abondance de sang commença à ruisseler par dessus le harnois, jusques à terre<sup>59</sup>.

Malgré l'analogie des désignations, la *gorgiera* et la *barbote*, respectivement portées en Italie et en Espagne, diffèrent du gorgerin et de la barbute. La *gorgiera* italienne et la *barbote* espagnole servent à la protection du cou, mais sont des pièces rigides. Elles vont d'une oreille à l'autre et se prolongent en triangle sur la poitrine<sup>60</sup>. La *gorgiera* se portait volontiers, en Italie, sur le vêtement civil, sans autre armure. Un conteur du XIV<sup>e</sup> siècle se moque des Florentins, qui suivent cette mode et se promènent avec un *doccione*, un tuyau de vidange, autour du cou. Il dépeint celui qui parcourt fièrement les rues de Vérone, à la recherche de quelque bonne fortune, et a le cou si raide dans sa *gorgiera*, qu'il ne voit pas une pierre sur son chemin, et s'étale de son long. Tel autre aurait conservé cette pièce du harnois en se mettant à table. Une cuillerée de pois chiches brûlants, tombe dans le bord supérieur de sa *gorgiera*, et ébouillante le maladroit<sup>61</sup>.

Le port du gorgerin de mailles, sans armure, ne connut pas, en France et en Bourgogne, la vogue que la *gorgiera* avait à Florence. On relève cependant quelques indices de cette mode.

Un chroniqueur narre un épisode dans lequel intervint le maréchal de Brissac :

1541 ... sans armes, hors mis un hausssecol<sup>62</sup>.

58. Cf. Le Loyal Serviteur, *Hist. du gentil seigneur de Bayard*, ch. XXII, édit. Roman, pp. 104 et suiv., Paris, Menouart, 1878; Jean d'Autun, *Chroniques*, Quatrième partie, ch. XXVIII, t. II, pp. 270 et suiv.; Brantôme, *Discours sur les duels*, liv. II, ch. II, édit. elsevir., t. VIII, pp. 41 et suiv., etc.

59. Jean d'Autun, *op. cit.*, p. 276.

60. Cf. Ch. Buttin, *Un primitif espagnol de la collection Mansi*, pp. 82-83, "Gazette des Beaux-Arts", Paris, 1926.

61. Sachetti, *Novella CXV* et *CLXXVIII*. Ap. Beaumont, *Armes méconnues*, "Gazette des Beaux-Arts", p. 500, Paris, 1878.

62. Martin du Bellay, *Mémoires*, liv. IX, p. 513, Paris, Gilles Beys, 1582.

Il s'agit là d'un fait accidentel, mais il exulta des gorgerins de luxe créés pour être portés de la sorte. L'inventaire des biens laissés par Philippe le Bon à son fils comprend un gorgerin dont les mailles étaient en or massif. Le rédacteur inscrit dans l'état qu'il dresse :

- 1467 125. Item, ung gorgerin de mailles d'or, garny de deux platines esmaillées à deux cc, et poise: v m. ~~III~~ o demie.  
 126. Item, ung autre gorgerin de ob. d'acier, où il y a deux platines d'or à la devise que dessus<sup>63</sup>.

Comme le note l'écrivain, le second de ces gorgerins est en hauberge d'acier, alors que les mailles du premier sont en or. Celui-ci pèse 5 marcs 4 onces et demie, soit environ 1 kilogramme 360.

L'année même où il prend le titre de duc, Charles le Téméraire fait adapter un fermeoir en or massif à un autre gorgerin, dont les mailles sont couvertes d'émaux :

- 1467 A Gerard Loyet, orfèvre, pour... neuf estrelins d'or, employé en la fremeure d'un gorgerin esmaillié de rouge cler et de noir, ~~III~~ livres, xv sols, viii den. et pour la fachon et dechiet, xxx sols<sup>64</sup>.

Les orfèvres concouraient fréquemment à la garniture de ces pièces de luxe. Ce sont eux qui confectionnaient en argent les clous et les accessoires de leurs courroies :

- 1424-1425 A Perrin de Saint Disier, orfèvre, demourant audit lieu de Paris pour l'argent, façon et dorure de trois boucles, mordans et claux d'argent doré, pesant une once ~~xxiiii~~ estrelins et demi pour mettre à l'un des gorgerins de mond: Sr, iii francs, xviii sols, ix d. t.<sup>65</sup>.

Quelle que fut la prodigalité des princes, ils donnaient certainement la préférence aux gorgerins en mailles d'acier le jour où ils avaient à paraître sur un champ de bataille. Les pièces garnies de mailles d'or ou de mailles émaillées n'auraient pas été d'un grand secours en pareil lieu.

Vers la fin du premier tiers du XV<sup>e</sup> siècle, l'armure rigide se complète d'une pièce articulée, qui joue le même rôle que le gorgerin de mailles. Souvent formée de lames, elle est montée à charnières d'un côté et se ferme de l'autre par une coulisse à queue. Cette pièce se mettait en place avant la cuirasse, et ne pouvait se retirer qu'après celle-ci. Certains auteurs du temps lui donnent également le nom de *gorgerin*. De ce fait, il n'est pas toujours facile, à dater de cette époque, de connaître la nature

63. Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, Seconde partie, t. II, p. 126, Paris, Plon, 1851.

64. Arch. du Nord, B. 2064. Deuxième compte de Barthélemy Trotin, recev. gén. des fin. des comtes de Charolais et duc de Bourgogne, f. 267.

65. Arch. du Nord, B. 1931. Sixième compte de Guy Guibaut, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, 1424, 3 oct.-1425, 3 oct., f. 127 v.

de l'objet qu'ils veulent mentionner. Seul le contexte permet parfois d'en décider. Le rédacteur de l'inventaire des armes qui se trouvaient au château d'Annecy inscrit ainsi dans son relevé :

1588 Trois cuirasses noyrs avec leurs gorgerins a l'espreuve de l'arqueboze<sup>66</sup>,

tandis que sur une page précédente il mentionnait l'existence de :

1588 Cinq gorgerins de mallie<sup>67</sup>.

Les gorgerins de ces cuirasses consistaient probablement en quelque assemblage de lames rigides, muni d'un procédé d'ouverture et de fermeture, alors que les gorgerins de *mallie* étaient des pièces de haubergeerie.

Sur un grand nombre de documents iconographiques, miniatures, peintures et sculptures, figurent des gorgerins de mailles. Mais il est en général difficile d'étudier la contexture de cette pièce. Les personnages des miniatures sont trop petits. Ceux qui sont coiffés du chapeau de Montauban portent souvent non une gorgière, mais un haubert, dont les pans s'étalent sur leur buste. Nous citerons seulement quelques documents où cette pièce apparaît le plus nettement.

La longue cotte d'armes dont Simone Memmi a vêtu le Siennois Guidoriccio de Fogliano dirigeant à cheval ses troupes en 1328, au siège de Montemassi, laisse voir le haut gorgerin de mailles que porte ce capitaine, d'autant mieux qu'il n'a pas de casque sur la tête<sup>68</sup>. Les combattants peints par Van Eyck à Gand, sur un panneau de l'*Agneau mystique*, tête nue sur leur monture, de même que deux des gardes de l'*Arrestation du Christ*, attribuée à l'école d'Albert van Ouwater et conservée à la Pinacothèque de Munich, ont le cou protégé par une armure analogue. Sur le portrait de René d'Anjou attribué au Maître de Moulins, le saint, qui protège le roi, porte un gorgerin de mailles entrelacées<sup>69</sup>. Pour commémorer son expédition au Maroc, Alphonse V de Portugal avait commandé à Tournai une série de tapisseries, dont les cartons furent probablement dessinés par Nuno Gonçalves. Les guerriers portugais qui figurent dans ces scènes de bataille portent, pour la plupart, de pareils gorgerins<sup>70</sup>. Certains d'entre eux sont cependant armés de gorgerins de mailles de haubergeerie, reconnaissables à leurs alignements de croissants alternativement tournés en sens opposés.

66. Max Bruchet, *Etude archéologique sur le château d'Annecy*. Pièces justificatives, p. 101. Annecy, Abry, 1901.

67. Id., *ibid.*, p. 99.

68. Sienne, Palais Public, fresque de la salle de la Mappemonde.

69. Glasgow, musée.

70. Pastrana, église paroissiale. Des copies de ces tapisseries sont exposées au château des ducs de Bragance, au Portugal, à Guimarães.

Nous avons déjà noté sur un tableau consacré à saint Georges l'existence de camails composés les uns en mailles de haubergerie, les autres en mailles de haubert. Les tapisseries portugaises juxtaposent des gorgerins formés les uns de mailles rondes alignées en rangées parallèles, les autres de mailles annulaires entrelacées. Ces œuvres d'art apportent un nouveau témoignage à l'interprétation qu'il convient de restituer au mot *maille*, et que nous avons exposée au début de notre travail. Un auteur n'aurait eu aucune raison de figurer différemment des camails ou des gorgerins sur une scène de combat, si les pièces de mailles du harnois, en usage à son époque, avaient toutes été de la même contexture.

Un grand nombre des guerriers du roi Alphonse, sur ces tapisseries, portent aussi cette mentonnière rigide, la *barbote*, qui enferme la mâchoire et se prolonge vers le sternum.

On peut également voir un gorgerin de mailles de haubergerie sur une statue du xv<sup>e</sup> siècle qui représenterait, dit-on, Dunois, le bâtard d'Orléans<sup>71</sup>. Un garde de la *Résurrection*, dans le retable peint par le Maître de Vyssy Brod, porte un gorgerin dont les mailles rondes sont *quasiguénées* dans les replis du tissu<sup>72</sup>.

Les mailles plates servirent souvent à la confection du gorgerin de haubergerie. Un pareil harnois se trouve sur l'éffigie funéraire de Thibaut de Pomollain, gravée en 1325<sup>73</sup>. Un manuscrit français montre un autre exemple de cette armure du cou vers 1395<sup>74</sup>. Mais c'est la cathédrale de Valence, en Espagne, qui possède le document le plus remarquable à ce sujet: sur un parement d'autel pour la célébration du jour de Pâques, qui fut brodé en 1474, un homme d'armes marche au premier plan du *Portement de la Croix*, le cou raide dans son gorgerin de mailles trapézoïdales<sup>75</sup>.

Les documents révèlent le rôle important tenu par le gorgerin dans l'armement défensif. Rares cependant sont les ouvrages modernes consacrés à l'étude des armes anciennes qui attribuent sa place à cette pièce du harnois. Beaucoup le confondent avec la mentonnière rigide qui complétait le casque. Il n'était évidemment pas possible de donner un sens exact aux textes qui mentionnent l'existence du gorgerin de mailles d'acier, de mailles clouées ou de mailles plates, sans connaître la véritable signification du mot *maille*.

71. Châteaudun, château, Sainte-Chapelle.

72. Prague, Galerie Nationale. Ce chef d'œuvre de l'Ecole de Bohême date du début de la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle, vers 1350-1360.

73. Coulommiers, église.

74. Paris, Bibl. Nat., ms. fr. n° 30, *Tite-Live*, f. 421. Viollet-le-Duc et Victor Gay reproduisent, tous deux, ce gorgerin de mailles, le premier dans son *Dictionnaire*, à l'article *clavaisin*, t. V, p. 279; le second dans son *Glossaire*, à l'article *berruier*, I, p. 149.

75. Valence (Espagne), cathédrale.

sans aucune garantie, les autres ont été soumises à l'épreuve. Les lois maritimes de Gênes prescrivent, en 1341, les obligations des armateurs vis-à-vis de chaque membre de leur équipage. Ils doivent fournir au capitaine *cerveleria de proba*, et aux arbalétriers, *cerveleria de media proba*. Quant aux matelots, une bonne cervelière suffit<sup>9</sup>.

Cette coiffure reste très longtemps en usage, pour les piétons, dans les armées de terre. C'est elle que choisissent parfois les Ordonnances pour les équiper :

1351 Ordenons... quant au fais des gens d'armes de pié... que l'arbalétrier... sera armé de plates, de cervellières, de gorgerette...<sup>10</sup>.

C'est encore la même armure de tête que leur attribue un auteur au XVI<sup>e</sup> siècle :

1535 Lesquels gens de pié auroyent halcrets, hocguynes et servellières<sup>11</sup>.

Venant à l'appui de ces textes, de nombreuses œuvres d'art permettent d'observer le port de la cervelière d'une époque à l'autre. Maître Francke donne cette coiffure à l'un des personnages de la *Résurrection*, qui occupe un volet de son retable de saint Thomas, peint en 1424<sup>12</sup>. On la trouve dans les compositions religieuses de Fouquet, notamment celles du Livre d'heures d'Etienne Chevalier, auquel il travaillait à son retour d'Italie, vers 1450<sup>13</sup>. Un tableau anonyme, attribué au Maître de l'Autel Hersbrucker, montre, vers 1460, sur la tête d'un bourreau du Calvaire, une cervelière à mailles plates<sup>14</sup>. Quelques uns des personnages mis en scène par Dürer, dans les Passions, qu'il a composées entre 1509 et 1512, portent pareille coiffure à mailles rondes<sup>15</sup>. En ce début du XVI<sup>e</sup> siècle, Lucas Cranach place une cervelière sur la tête de certains de ses cavaliers<sup>16</sup>, le Maître anonyme Bb la donne à l'un des gardes de sa Crucifixion<sup>17</sup> et Hans Holbein la reproduit dans ses lavis<sup>18</sup>.

9. Pardessus, *Rec. de lois marit.*, t. IV, ch. XXVIII, p. 488, ou Gay, *Gloss.*, I, pp. 47 et 62.

10. *Rec. des Ordonnances*, t. IV, p. 69.

11. J. Bouchet, *Annales d'Aquitaine, fais et gestes en semaine des rois de France et d'Angleterre, pays de Naples et de Milan*, f. 219 v. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 301.

12. Hambourg, Kunsthalle.

13. Chantilly, Musée Condé, notamment l'Arrestation de Jesus, le Portement de Croix, le Martyre de saint Pierre...

14. Crucifixion, Munich, Nationalmuseum.

15. Notamment, dans la petite Passion sur bois: l'Arrestation de Jesus, Jesus devant Annas, Jesus devant Caiphe, Jesus est insulté, Jesus devant Pilate, Jesus devant Herode, Pilate se lavant les mains, la Résurrection. Dans la grande Passion sur bois: l'Arrestation de Jesus. Dans la Passion sur cuivre: la Résurrection.

16. Calvaire, Strasbourg, musée. Prédication de saint Jean, Braunschweig, Gemäldegalerie.

17. Stuttgart, musée.

18. Bâle, Offentliche Kunstsammlung: entre autres, Pilate se lave les mains et Combat de lansquenets.

Deux œuvres sculptées permettent de mieux se rendre compte du relief des mailles d'acier imbriquées sur les cervelières. Le principal personnage d'une sculpture sur bois du groupe, qui accompagne Judas au Mont des Oliviers<sup>19</sup>, porte des manches de mailles annulaires entrelacées et une cervelière à mailles rondes clouées. L'autre statue, exécutée en 1510, est l'œuvre du Maître Hans von Heilbronn<sup>20</sup>. L'un des gardes, qu'il a sculptés près du Tombeau du Christ, a la tête couverte d'une cervelière semblable et porte un haut de chausses, couvert de mailles annulaires. Les intempéries ont fait disparaître presque entièrement les entrelacs des mailles de ce dernier vêtement. Elles restent cependant visibles entre les tassettes de l'armure et le fourreau, qui renferme l'épée et ses deux batardeaux. Ces chausses, par suite de l'érosion, qui a rongé le relief de la pierre, paraissent criblées de trous réguliers demi-sphériques. Nous avons déjà eu l'occasion de remarquer cet effet sur diverses statues en étudiant les mailles *treillis*.

Ces deux œuvres d'art apportent un nouveau témoignage sur la dextérité avec laquelle les artistes savaient reproduire les mailles formées de fil de fer, entrelacées les unes dans les autres, et les mailles d'acier, pleines, imbriquées et arrondies. Elles confirment, une fois de plus, la signification qu'il convient de reconnaître aux lignes ondulées qui couvrent le harnois des guerriers sur certaines miniatures de l'époque romane. Figurées en dessin ou en peinture, les écailles de ces cervelières pourraient paraître de simples festons à celui qui ne connaît pas l'objet que l'artiste a voulu reproduire.

Le Musée de l'Armée, à Paris, possède une cervelière de cette nature<sup>21</sup> et ses collections se sont enrichies des coiffures de ce modèle, qui faisaient partie de la collection Pauilhac.

Une armure aussi répandue que la cervelière ne pouvait conserver le même nom au cours des siècles, pendant lesquels elle resta en usage. On appelait *huvette*, vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, le couvre-tête, précédemment désigné du nom de *coiffe*. Un chroniqueur décrit les Gantois révoltés contre le duc de Bourgogne, et les montre

1453 armés de leurs jaques, haubergeons, panciers et huvettes<sup>22</sup>.

Un autre auteur écrit, à propos des archers anglais qui prirent part à la bataille d'Azincourt, que

19. Strasbourg, cathédrale.

20. Spire, cathédrale, chapelle d'Olberg.

21. Catalogue, H. 33.

22. Olivier de la Marche, *Mémoires*, liv. I, chap. XXVIII, édit. Buchon, p. 483.

1460 les aulcuns portoient huvettes ou capelines de cuyr bouilly, et les aulcuns d'ozières, sur lesquelz avoit une croisure de fer<sup>23</sup>.

L'inventaire des biens d'un docteur en médecine, chanoine de Cambrai, comprend quelques armures au milieu de ses livres et de sa vaisselle d'argent. Il s'y trouve :

1427 Item, une huvette, II s.

Item, une huvette d'escaille et de plates, XII d.

Item, 1 capiel de fier, XII d.

Item, une huvette de fier a visiere, XII d.<sup>24</sup>.

Le mot *bonnet* désignait une étoffe avec laquelle se confectionnaient des coiffures. Il sert dès le début du xv<sup>e</sup> siècle à nommer toute coiffure souple sans rebord. La cervelière prend son nom. Le trésorier du duc de Bourgogne doit ainsi régler :

1460-1461 A Regnault le brigandinier, demourant à Bruxelles..., pour deux bonnés d'acier garnis de draps de laine, XLVIII sols<sup>25</sup>.

Dans l'inventaire des armes et armures qui se trouvent à l'archevêché de Rouen figurent, entre des pièces de hoguine et des hallebardes :

1508 2 bonnets de maille<sup>26</sup>.

Un recueil de magistrats municipaux signale que cette coiffure servait aux gardes champêtres du Limousin :

1522 6 bonnets d'escailles, lesquels ont les gatgiers chacun un<sup>27</sup>.

La forme de demi-sphère de la cervelière était simple. Cette calotte possédait, de ce fait, une certaine souplesse et pouvait ainsi s'adapter à des têtes diverses, pourvu que son pourtour soit de dimension suffisante. Mais elle présentait le grave inconvénient de protéger insuffisamment le visage contre les coups portés de haut en bas, qui glissaient sur ses écailles. On la munit de bords pour les écarter. Parmi les coiffures de guerre citées dans l'inventaire effectué à Cambrai, que nous venons de citer, se trouvait *une huvette de fier a visiere*.

Les habitants de Belgrade, à cette époque, se coiffent, au dire d'un

23. Lefèvre de Saint-Rémy, *Chroniques*, t. I, p. 254, ou Gay, *Gloss.*, II, p. 44.

24. Arch. de Lille. Invent. des biens meubles d'Arnoul de Halle. Ap. Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, t. II, p. 410, Paris, Plon, 1851.

25. Arch. du Nord, B. 2040. Deuxième compte de Robert de Bouvric, recens. gén. des fin. du duc de Bourgogne, 1460, 1<sup>er</sup> oct.-1461, 30 sept., f. 259 v.

26. Inv. de l'archev. de Rouen, p. 520. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 65.

27. Extr. des reg. consulaires. Ap. Leymarie, *Le Limousin historique*, t. I, p. 441, ou Gay, *Gloss.*, I, p. 174.

voyageur, d'un casque rond, surélevé en pointe, et pourvu de quatre pans, pour couvrir le visage, les joues et la nuque :

1432 ... portent en la teste blanc harnaz tout reond selonc la teste en aguisant le contremont d'un demi pié de hault ou plus; et y avoit quatre clinques, une devant et une derrière, et une à chascun costé, qui couvroient le col, les goéz et le visage, devant contre un coup d'espée<sup>28</sup>.

Les cervelières portées sur les bords du Rhin reurent, elles aussi, ces pans. L'un des gardes qui figurent sur le tableau peint par Matthias Grünewald, représentant la Résurrection, et destiné au cloître d'Isenheim, est coiffé d'une cervelière à mailles plates, complétée d'un couvre-nuque et de protège-oreilles<sup>29</sup>.

Le roi de France Charles VII voulut avoir dans sa garde-robe une armure de tête faite sur le modèle de la cervelière. Elle fut pourvue de deux bords. Les comptes de l'Ecurie citent cette confection :

1497 Aymonnet Chevreau, auberjonnier dud. Sgr 28 1., pour 2 chapperons de fine maille d'Alemaigne par lui faiz et livrez pour servir aud. Sgr., avec 2 bonnets d'acier ayant rebras devant et derrière, qui sont en armeurerie<sup>30</sup>.

Le haubergonnier du roi avait employé pour garnir ces chaperons et bonnets d'acier la fine maille que les *plattners* bavarois fournissaient à cette époque, comme nous avons déjà eu l'occasion de le noter à propos de nombreuses autres pièces de haubergerie. Les rebords des cervelières de Charles VII protégeaient le front et la nuque.

Cette coiffure avait complètement perdu sa simplicité d'origine. Un tableau de Mantegna permet de se rendre compte de ses nouvelles formes. Les pièces du harnois portées par les personnages du *Calvaire* de ce Maître présentent un curieux mélange d'inspiration gréco-romaine et d'observation réaliste. Les deux gardes qui jouent aux dés, assis par terre au pied de la Croix, ont, l'un, une cervelière à écailles renforcée d'une *croisure* rigide, l'autre, un bonnet d'écailles avec visière et *clinques* pour la protection des oreilles. Leur camarade, debout, est coiffé du casque grec à crinière. Tous trois portent, cependant, des garde-bras et des cubitières semblables, telles qu'on pouvait encore les voir en usage à l'époque où Mantegna achevait de peindre cette tragique apothéose de la Passion du Christ<sup>31</sup>.

28. Bertrandon de la Broquière, *Voyage d'Outremer*, ms. Bibl. Nat. 9087, f. 222. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 394.

29. Colmar, musée.

30. Comptes de l'Ecurie du roi, f. 15 v. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 174.

31. Vérone, San Zeno. Mantegna a également donné ce bonnet d'écailles avec clinques au cavalier, vu de dos, sur la fresque de l'exécution de saint Jacques (Padoue, église des Ermités).

Si l'on rencontre quelque cervelière dans des inventaires établis à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, cette coiffure, modifiée par les rebords, qui la complète, change, une nouvelle fois, de nom et devient alors :

1564 1 chapeau d'escaille<sup>32</sup>.

Nous ne pouvons clore ce chapitre sans y joindre un bref commentaire sur le mot *écailler*. C'est à propos de la coiffure de haubergerie que les auteurs ont en effet le plus souvent employé cette désignation : "huvette d'escaille", en 1427 ; "bonnets d'escailles", en 1522 ; "chapeau d'escaille", en 1564.

Ce terme ne fut cependant pas réservé à cette pièce du harnois. Nous l'avons rencontré précédemment, usité à une date antérieure, en 1382, pour indiquer la nature de certains gorgerins détériorés : "Gorgières d'escaille couvertes de toile."

On le trouve dans des inventaires, où il qualifie d'autres parties du harnois, des gantelets, des manches, un jaque, un haut-de-chausse :

1431 2 gantelets noirs, en fasson d'écailles, clouez de clous de lèton<sup>33</sup>.

1530 une paire de manches de fustaine blanches garnies d'escailles<sup>34</sup>.

1576 ung jaque d'escaille couvert de velour noir, picqué de toutes pars de clous blancs<sup>35</sup>.

1585 ung hault de chausse a escaille de fert avecq sa braye doublé de futeyne<sup>36</sup>.

Certains auteurs militaires, tels Langey ou Blaise de Montluc, se servent du même mot en parlant de l'armure qui protégeait, à leur époque, le torse des combattants :

1537 Les harquebusiers, archers et arbalestriers... en defaut de chemise de mailles, ils auront des pourpoints d'escaille...<sup>37</sup>.

1556 ... le chef, qui estoit armé d'une escaille couverte de velours verd<sup>38</sup>.

Les toiles, fustaines, velours, et les cloux, qui accompagnent les écailles dans la plupart de ces mentions, indiquent qu'il s'agit de *harnois cloué*. Quant au mot *écailler*, lui-même, il s'appliquait visiblement aux grosses

32. Invent. de Puymolinier. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 66.

33. Invent. de l'artillerie du château de Blois. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 763.

34. Invent. des pieces estans en l'Armurerie de Nre Souverain Seigneur qui est a Nancy (Bibl. Nat., ms. 462). *Recueil de doc. sur l'hist. de Lorraine*, p. 8, n° 90, Nancy, Wiener, 1891.

35. Invent. des meubles trouvez au chasteau de Nomeny, après le décès de Mgr de Vandémont, n° 91. *Recueil de doc. sur l'hist. de Lorraine*, p. 242.

36. Ap. M. Bruchet, *Trois inventaires du château d'Annecy*, p. 98, Chambéry, 1899. On retrouve cette pièce dans l'inventaire de 1588 : "Un hault de chausse à escailles noier, avec sa braye doublé de fustaine." Ap. M. Bruchet, *Le château d'Annecy*, p. 99, Annecy, 1901.

37. Langey, *Discipline militaire*, liv. I, ch. IV, f. 24 r.

38. Blaise de Montluc, *Commentaires*, t. I, liv. VI, p. 653, Paris, Claude Barbin, 1661.

mailles arrondies de haubergerie, et non aux *plates* des armuriers. Fréquemment d'ailleurs, depuis l'époque romaine, des textes font usage de cette image pour marquer l'apparence que prennent les vêtements garnis de ces mailles. Au surplus, aucun document écrit ne mentionne l'existence des *plates* après la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle, alors que de nouveaux articles étaient encore ajoutés à Paris, en 1571, aux Ordonnances concernant le métier des haubergiers.

Les procédés employés pour le décor des écailles accentuent encore leur analogie avec les mailles. Charles le Téméraire portait un gorgerin dont les mailles étaient émaillées de rouge clair et de noir. Son père avait eu pour ses chevaux des bardes d'épreuve couvertes d'écailles émaillées. L'un de ses trésoriers avait payé :

1458 A Ambroise Ruffin, armurier, demourant à Bruges, la somme de deux cens quarante livres, assavoir : pour deux bardes d'escailles d'assier esmaillez, toutes complectes, souffisantes et d'espreeve, pour armer chevaux que mondit Seigneur a fait prendre de lui par achact et icelles fait mestre en garde en son armoyrie<sup>39</sup>.

Dans toutes ces armures garnies d'écailles : gorgières, gantelets, manches, bardes, pourpoints, jaques ou hauts-de-chausse, il convient donc de reconnaître des pièces de haubergerie couvertes de grosses mailles arrondies, clouées et imbriquées, "in modum squamae piscis", comme l'écrivait Isidore de Séville, au vii<sup>e</sup> siècle de notre ère. Il en est naturellement de même des huvettes d'escaille, bonnets d'escailles ou chapeau d'escaille, que nous avons rencontrés au cours de ce chapitre, et dont l'existence est signalée pendant la période comprise entre les gorgières d'escaille de 1382 et le haut-de-chausse à escaille de 1585.

L'emploi du mot *écailles* reste néanmoins assez rare dans les textes, alors que les pièces d'armure couvertes de ces éléments se rencontrent fréquemment dans les œuvres d'art. Le fait ne peut surprendre, puisque les écrivains du temps se servaient du mot *mailles* pour désigner ces *écailles*.

39. Arch. du Nord, B. 2030. Deuxième compte de Guiot du Champ, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, f. 353.

## LES MÉTIERS ET LA FABRICATION DES VÊTEMENTS DE GUERRE

Très tôt, la confection de l'habillement militaire nécessite au moyen âge l'intervention concertée de métiers divers. Les pièces de ce costume jouent un double rôle. Elles ne servent pas seulement à vêtir le combattant, elles ont aussi pour but de le protéger des coups et des projectiles.

Le plus ancien de ces vêtements est la broigne, qui couvre le torse. Les chevaliers portent, en plus, le haubert, qui garantit la nuque, le cou et le visage. D'autres pièces, épaulières, manches, pans, chausses et gants, viennent ensuite compléter ce premier équipement. Puis, concurremment à la broigne, apparaissent le haubergon, qui possède manches, pans et capuchon, la curie et les plates, auxquelles l'on peut agrafier des bras et des pans. Le nombre et la diversité des éléments du harnois vont sans cesse en croissant.

Tanneurs et tisserands préparent les cuirs et les étoffes, sur lesquels se fixe le renfort métallique. Fèvres et cloutiers forgent les mailles pleines et les clous, qui constituent ce renfort et le fixent. Les haubergiers en assemblent les diverses parties. D'un autre côté, les tréfiliers étirent le fil et montent les pièces de mailles annulaires.

Les armuriers confectionnent des vêtements piqués de toile et garnis de bourre : les *aucotons*, les cottes et les gambissons, que le chevalier porte sous le haubert et sous la broigne. De semblables vêtements d'étoffe forment l'armure des simples combattants. Les mêmes artisans entreprennent plus tard de découper les *plates* de fer battues par le martinet des *moullins à fer*. Ils en tirent des éléments plats, minces, de forme appropriée, et les clouent sur les vêtements, qu'ils se contentaient auparavant de rembourrer.

L'activité de certains de ces fabricants ne concerne pas exclusivement le costume militaire. Au surplus, bien que le cuir, les tissus et les clous présentent une importance considérable pour la solidité des pièces du harnois et leur bonne qualité, ceux qui les produisent ne les emploient pas eux-mêmes à cet usage. Ils ne sont que des fournisseurs. Nous désirons porter notre attention uniquement sur les métiers qui confectionnent les habillements de guerre : les fèvres, puis les haubergiers, les tréfiliers, les armuriers et les brigandiniers.

Il convient de noter, par avance, une remarque importante au sujet de ces professions. La France est le seul pays où leurs différences caractéristiques ressortent nettement. Etienne Boileau, qui fut prévôt de Paris du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à sa mort, survenue vers 1270, y a sans doute grandement contribué. Il créa le *Livre des métiers*, sur lequel il fit inscrire les règlements d'une centaine de professions et les coutumes commerciales alors en usage.

Dans les pays limitrophes, de langue française, on n'utilisa guère que le seul terme *armurier*. Il y possède un sens très général. Les trésoriers qui enregistrent les dépenses des maisons princières de Bourgogne et de Savoie se servent de cette désignation, même si l'ouvrage exécuté pour leur maître appartient à l'art de haubergerie ou relève de la technique propre aux brigandiniers.

Nous avons fait appel à de nombreux extraits de leurs comptes pour étudier les haubergons et les brigandines. L'ouvrier cité sur les quittances de ces trésoriers y est qualifié d'armurier, alors qu'en France, à la même époque, tout ce qui concernait ces vêtements n'était confié qu'aux haubergiers ou aux brigandiniers.

L'exposé qui suit est basé sur la tradition, qui resta toujours en vigueur dans notre pays. Chaque métier y avait son règlement, formait ses apprentis et possédait ses priviléges. Le lecteur ne devra donc pas être surpris s'il remarque, au cours des considérations sur le métier des haubergiers ou des brigandiniers, des références à des extraits de comptes de Savoie ou de Bourgogne, qui, à s'en tenir littéralement à la suscription du bénéficiaire, paraissent se rapporter à des armuriers.

Quelques fameuses épées, qu'ils auraient forgées pour les plus illustres héros des chansons de geste, ont créé la réputation des fèvres. L'épée d'Alexandre, que porte Bertran, dans *Foulque de Candie*:

Le fèvre qui la fist, qu'oï dire un paumier  
i mist c. ans et plus au fondre et forger<sup>1</sup>.

L'épée du Chevalier au Cygne:

Le fèvre qui la fist en la terre soutaigne  
ot a nom Dionises, l'escriture l'ensaigne<sup>2</sup>.

1. *Le roman de Foulque de Candie*, édit. P. Tarbé, p. 92, Reims, 1860.

2. *Le Chevalier au Cygne*, f. 33 v, col. 1, Paris, Bibl. Nat., ms. fr. 12558.

L'épée d'Ogier, *Merveilleuse*, l'épée de Doon de Mayence, *Plorance* et *Garbain*, dont *li branc* sont trempé, et tant d'autres non moins célèbres<sup>3</sup>.

L'activité de ces artisans ne se limitait pas à la forge de ces armes de légende. Une longue complainte, *le Dit des fèvres*, énumère la diversité des produits de leur fabrication, en même temps qu'elle traduit leurs aspirations. Leur métier, de tout temps, les a isolés. Jouant avec le feu, façonnant le métal à coups de marteau dans le bruit et les gerbes d'éclat, ils offrent une apparence de violence. Les maîtres du fer sont craints et tenus à l'écart. Paysans, artisans, marchands et bourgeois, tous ont, cependant, recours à l'industrie des fèvres. Seuls, ces forgerons savent faire les outils, engins, ustensiles et instruments dont tous les travailleurs ont besoin. Les fèvres, eux, voudraient obtenir l'estime de tous ceux qui se servent des objets créés par leurs soins. Ils désirent même les égards des chevaliers :

Mult doivent bien fevre estre amé;  
par aus sont chevaliers armé,  
quar li fevre forgent les fers  
de lor estriers, de lor haubers;  
si font les trenchanz esperons  
dont ils brochent les Arragons;  
si lor font les espieus trenchanz  
et les glaives fôrs et tenanz;  
si lor font les bones espées,  
dont il conquierent les contrées,  
envers la gent qui Dieu ne croient.  
Se toute l'autre gent savoient  
les granz biens que li fevre font,  
plus les auroient chiers qu'il n'ont<sup>4</sup>.

Ainsi que les épées, ils forgent, pour ceux qui vont au combat, épées, étiers, pointes des épieux et des glaives. Sur leur enclume ils maillent aussi les pièces destinées à renforcer les habillements de guerre. L'auteur d'une chanson de geste présente ainsi le haubert de son héros :

XIII<sup>e</sup> siècle Puis vesti un hauberc que uns fèvres forja,  
ensi com une fée li dist et devisa,  
que ja tranchans aciers maille n'en fausera<sup>5</sup>.

Les fèvres paraissaient aux poètes des êtres trop rustres pour avoir réussi à confectionner cette pièce du harnois sans les conseils de quelque

3. Ap. Ch. Buttin, *La forge des lames*, "Revue Générale de la Coutellerie", n° 102, p. 544, Paris, 1928.

4. Ap. Jubinal, *Jougleurs et trouvères*, pp. 133 et suiv., Paris, 1835.

5. *Gerin de Monglane*, f. 35 a, Paris, Bibl. Nat., ms. fr. 24403. Ap. Schirling, *Die Vertheidigungsgeraffen im Altfranzösischen Epos*, p. 38, Marburg, Elwert, 1887.

fée. L'idée revient fréquemment dans leurs œuvres. Tel ce haubert, qui est :

XIII<sup>e</sup> siècle A double maille fet, moult fort et moult serré.  
Le mestre qui le fist i ot moult demouré,  
tant i mist de son temps que si bien l'a ouvré  
issi comme une fée li avait devisé <sup>6</sup>.

Même guidés par ces conseils, les fèvres mettaient longtemps à exécuter un travail aussi précis et minutieux :

XIII<sup>e</sup> siècle Deseure vest .i. bon hauberc doublier...  
Cil qui le fist mist .vii. ans au forgier <sup>7</sup>.

XIII<sup>e</sup> siècle Dix ans i mist au faire Antiquités,  
chou fu un maistres, qui fu des ars pares <sup>8</sup>.

Avant de monter un vêtement de guerre, il fallait, au préalable, confectionner un grand nombre de mailles de dimensions uniformes. Cette tâche était l'œuvre des mailleur. Selon les Bibles du temps, Tubal-Cain est l'ancêtre commun des fèvres et des mailleur. Un de ses descendants, Isaac, est l'auteur d'une broigne réputée :

XIII<sup>e</sup> siècle Vint a la chambre, s'en a tret une broigne,  
cele forja Ysac de Barceloigne  
onques espée n'en poit maille derampre <sup>9</sup>.

Les poètes ont fréquemment recours à un autre argument pour souligner la valeur d'un harnois. C'est sa provenance aussi mystérieuse que lointaine. La plupart du temps, il a été forgé au delà des mers :

XIII<sup>e</sup> siècle Il vest l'auberc, si lace l'iaume cler;  
n'avoit meillor en la crestienté,  
fées le firent en une ysle de mer <sup>10</sup>.

XIII<sup>e</sup> siècle Un haubert rice et fort li ont fait endosser,  
que .ii. diable avoient forgié en sus la mer <sup>11</sup>.

La Dame de Digulleville invoque le même motif pour décider le *Pèlerin de la vie humaine* à se munir d'un haubergon :

Ce garnement forgea jadis  
le fèvre du lointain pais <sup>12</sup>.

6. *Doos de Mayence*, vv. 6588-6591, édit. Pey, Paris, 1859.

7. *Gaydon*, vv. 3101-3102, édit. Guessard et Luce, Paris, 1862.

8. *Alixans*, vv. 8003-8004, édit. Guessard et Montaiglon, Paris, 1870.

9. *Guillaume d'Orange*, vv. 969-971, édit. Jonckbloet, La Haye, 1854.

10. *Gaydon*, vv. 1171-1173, édit. cit.

11. *La chanson du Chevalier au Cygne et de Godefroy de Bouillon*, vv. 1007-1008, édit. Hippocrate, Paris, Aubry, 1874.

12. G. de Digulleville, *Pèlerinage de la vie humaine*, f. 30 v., Paris, Bibl. Nat., ms. fr. 1645.

Ce ne sont d'ailleurs pas seulement les mailles de ce haubergon qui ont été préparées dans le lointain pays. Le fils du fèvre en a là-bas, forgé les clous et rivé les mailles. La Dame prend soin de le préciser, insistant sur les moindres détails pour donner confiance au pèlerin :

Car des clous dont fu encloé  
le filz au fèvre a fort rivé.  
Estoient toutes bien cloées  
les maillettes et rivées<sup>13</sup>.

Les fèvres avaient complètement composé, eux-mêmes, les premières pièces du harnois. Ce sont eux qui fabriquaient les broignes et les hauberts au temps des Carolingiens et des premiers Capétiens. Les auteurs des chansons de geste transmettent le souvenir légendaire de leurs travaux à une époque, où, depuis longtemps, ces ouvriers du métal ne jouent plus qu'un rôle de fournisseurs dans la confection de l'habillement militaire.

La coupe et l'ajustage des vêtements de guerre, notamment du haubert, demandaient en effet des soins particuliers, auxquels les fèvres pouvaient difficilement accorder leur attention. Les parties de ce chaperon, qu'aucune emmanchure ne liait au torse, devaient être soigneusement combinées et assemblées suivant la taille de celui à qui il était destiné. Il n'était pas possible de monter un haubert de mailles clouées, qui épouse bien le tour et la forme du crâne, dont l'ouverture corresponde aux yeux et à la bouche, et dont les pans couvrent le buste avec l'ampleur voulue, sans prendre des mesures et sans se livrer à des essayages.

Il n'était guère facile à des fèvres, exerçant leur industrie en des lieux voisins des martinets des forges, en général loin des villes et des châteaux, d'apporter à ce travail les soins que demandait son exécution.

L'haubergerie prit naissance pour répondre à ce besoin. Le nom des haubergiers conserve le *g* des plus anciens orthographes du mot *haubert* : *halsberga*, *hauberg*. Il indique clairement quelle fut à l'origine l'activité principale de ces nouveaux artisans.

Les haubergiers n'ont jamais forgé, eux-mêmes, les mailles, ni les clous, des harnois qu'ils montaient. Ils se sont toujours servi des produits préparés par les fèvres. Les mailles leur parvenaient de certaines provinces, le Poitou, le Cambrésis, la Picardie, de pays étrangers, l'Italie ou l'Allemagne. Cette tradition est inscrite dans le premier règlement de leur profession :

13. Id., *loc. cit.*

vers 1260 Quiconques est haubergier à Paris, il puet ouvrer de... quelque paix que la matière soit<sup>14</sup>.

L'activité de ces artisans ne consiste pas seulement à utiliser ces éléments métalliques. Ils doivent les apprécier. Il faut percer des trous de fixation pour les *mailles demi-cloutées*, les *mailles de haute clouure*, et les *mailles plaquées* ou lacées. Les haubergiers doivent également polir ces mailles. Ils créent une machine à cet usage, la *botte à tourner*, qui est l'origine des tonneaux de polissage utilisés aujourd'hui. Les mailles sortent *éclaircies* de ce tonneau, dans lequel elles ont été longuement tournées. Elles brillent comme l'argent, écrivent les auteurs des chansons de geste.

Les fèvres n'envoient pas seulement aux haubergiers des mailles en fer, mais aussi des mailles acierées superficiellement, comme les lames des épées du XIII<sup>e</sup> siècle, par une suite de chauffes, de martelages et de trempes, et enfin des mailles en acier. Les textes mentionnent l'existence de hauberts "dont li maile est siérée"<sup>15</sup>, ou "qui ont la maille de fin acier trempé"<sup>16</sup>.

Les haubergiers ne montent pas que le haubert du chevalier. Ils prennent ses mesures pour lui faire des broignes et des chausses mieux ajustées. Puis ils confectionnent, pour équiper ses hommes d'armes, une broigne plus courte, la *lorica minor* ou haubergon, que l'on voit sur les sculptures romanes dès le XII<sup>e</sup> siècle.

Les services qu'ils rendent aux combattants sont reconnus et appréciés. Leur corps de métier, à Paris, est dispensé du guet, faveur qui n'est accordée qu'à fort peu de corporations. Le règlement enregistré sur le livre ouvert par Etienne Boileau donne la raison de cette immunité exceptionnelle :

vers 1260 Nus haubergier de Paris ne doit point de guait, quar li mestier l'acquite; quar li mestier est pour servir chevaliers et escuiers et sergents, et pour guarnir chastiaus<sup>17</sup>.

Les denrées de haubergerie, dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle, comprennent aussi des *bras* et des *pans*, des *gorgières* ou *coletettes*, pour armer ceux qui se battent, des *couvertures* et des *testières*, pour leurs chevaux. Les haubergiers, que les armuriers avaient devancé sur ce point, réussissent même à faire des *gants*. Les inventaires du temps les citent dans leurs énumérations :

14. *Livre des métiers d'Etienne Boileau*. Ap. Depping, *Règlements sur les arts et métiers de Paris...*, p. 66, Paris, Crapelet, 1837.

15. *Li romans d'Alixandre*, p. 134, v. 32.

16. *Agolant*. Ap. Reiffenberg, *La chronique de Ph. Mouskes*, Introduction, t. II, p. 108.

17. *Livre des métiers...* Ap. Depping, *loc. cit.*

1322 Item, une paire de wans de haubergerie de France<sup>18</sup>.

Toutefois, les mailles ne se prêtent pas facilement à cette confection, et le montage de cette pièce du harnois constitue l'un des deux chefs d'oeuvre entre lesquels l'ouvrier haubergier a le choix pour accéder à la maîtrise, dans la commune d'Amiens :

1481 ... quant a la dite haubergerie, que nul ne porra besongnier en la dite ville qu'il ne sache faire de lui-meismes une barbutte ou un gant de maille<sup>19</sup>.

Les conditions imposées aux participants à un duel judiciaire fournissent la liste des matières qui entrent dans la confection des vêtements de haubergerie : cuir, tissus de soie, de chanvre et de lin, mailles de fer ou d'acier, clous de fer ou de laiton. Toutes peuvent être employées pour garnir les harnois du pied et de la jambe :

1386 Item soleres, greves, poulains & cuissols garnies de samgnies de haubergerie, & estoffez souffisament, qui seront de fer, d'acier, o boucles & hardillons, engarnies de cuir, de tissuz de soye, de chanvre, & de lin; clouées o cloux de fer ou de létton, de l'un & de l'autre, ou de l'un sans l'autre, ou de tous ensemble, ou de chacun par soy, comme il y appartient<sup>20</sup>.

L'équipement destiné au cheval, dont peut se servir celui qui prend part à ce combat, offre également aux haubergiers l'occasion d'affirmer leur savoir-faire. Cet animal, en effet, pourra être

1386 couvert estoffé et armé devant et derrière et en tous endroits que en tel cas appartient..., et par dessus celles estoffes sera attaché et mis harnois de mailles de haubergerie de fer ou d'acier au grand régal de la couverture dessus dite, tant en long que en large.

Ces artisans assureront même la protection de la tête du cheval et confectionneront, dans ce but, un

1386 chanfrain garni dedans de toile estoffée de coton ou d'autres estoffes cousues de fil et d'aiguille... et outre sera garni de mailles de haubergerie<sup>21</sup>.

Perfectionnant leur art, stimulés par la concurrence des armuriers, les fèvres-mailleurs fournissent aux haubergiers des mailles, qui leur permettent de monter des cervellières, puis des haubergons, des camails et des cottes, *d'épreuve et de demi-épreuve*.

Les mailles parviennent en paquets, dans les localités où sont installés

18. Invent. de Robert de Bethune. Ap. Dehaisnes, *Doc. pour l'hist. de l'art...*, vol. I, p. 246.

19. Statuta des Brigandiniers et Haubergonniers de la ville d'Amiens. Ap. A. Thierry, *Recueil de monum. inédits de l'hist. du Tiers Etat*, t. II, p. 391, Paris, Didot, 1853.

20. Lobineau, *Précis de l'hist. de Bretagne*, t. II, col. 672.

21. Id., loc. cit.

les haubergiers. Le Milanais les expédiait ainsi à Avignon par ballot de 3.840 mailles ou 320 douzaines de mailles. Les haubergiers les achètent sur place, au fur et à mesure de leurs besoins. Certains trésoriers ont noté dans leurs comptes que, pour modifier un haubergon, il avait fallu acheter 1.600 mailles, au prix de 12 sols le cent. En d'autres occasions, l'acquisition avait porté sur 4.400 et même 12.000 mailles pour renforcer et remettre à point des haubergons d'acier. Il en était de même pour les autres pièces de haubergerie. L'un des trésoriers du duc de Bourgogne rembourse à l'armurier chargé du nettoyage des mailles, garnissant les souliers à armer de son maître, la somme qu'il a dépensée à la même occasion :

1500 ... pour l'achat des mailles de deux autres paires de souliers<sup>22</sup>.

Seules, les mailles d'acier s'achètent à la pièce. Les mailles de laiton utilisées pour les travaux de haubergerie se vendent au poids. Un autre trésorier de la maison de Bourgogne inscrit ainsi une dépense de *dix huit sols* :

1467 ... pour quatre livres de maille de laiton pour employer et mettre en deux encolures de chevaux<sup>23</sup>.

On protégeait aussi le cou du cheval à l'aide de mailles d'acier. Nous en avons vu un exemple, en étudiant les mailles clouées, avec *l'ancolière* ou *encolure* de la barde de Charles Quint, aujourd'hui exposée à la Real Armeria de Madrid.

Une caractéristique particulière de l'art de haubergerie réside dans l'uniformité des dimensions des mailles. Un haubergier peut déclouer ou déplacer les mailles d'un harnois de haubergerie, s'il n'est plus à la mesure ou au goût de son client, ou s'il a été partiellement endommagé, et confectionner avec ces éléments un autre vêtement. En démontant un haubergon, il peut faire un pan, des manches, une braconnière ; de plusieurs camails, il peut composer une cotte ; d'un camail, une autre pièce d'acier ; avec des cottes, il peut aussi former une barbute<sup>24</sup>. Il peut même se servir des pièces d'armure destinées à un homme pour fabriquer partie d'une armure de cheval. Le duc de Bourgogne donne ainsi

1501 quatre paires de souliers de maille pour faire une engreignure<sup>25</sup>.

22. Arch. du Nord, B. 2169. Neuvième compte de Simon Longin, recev. gén. des fin. de l'archiduc Philippe le Beau, f. 168.

23. Arch. du Nord, B. 2064. Deuxième compte de Barthélemy Trottin, recev. gén. des fin. des comtes de Charolais et duc de Bourgogne, f. 308.

24. Ap. R. Brun, *Notes sur le commerce des armes à Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle*, p. 219, Paris, Bibl. de l'Ecole des Chartes, 1952.

25. Arch. du Nord, B. 2173. Dixième compte de Simon Longin, cons. et recev. gén. de l'archiduc Philippe le Beau, f. 206 v.

Ce sont probablement ces opérations de démontage et nouvel assemblage des pièces de haubergerie qui sont à l'origine de certaines malfaçons. Les mailles d'inégale valeur, de fer ou d'acier, d'épreuve ou de demi-épreuve, se mélangent, et la nouvelle pièce remontée n'était pas toujours garnie de mailles de qualité uniforme. Charles VII reproche tout spécialement cette faute aux haubergiers, dans sa lettre du 30 avril 1407, qui sert de préambule au nouveau règlement de leur métier.

A cette date, les dispositions arrêtées avant 1260, et inscrites sur le *Livre des métiers*, sont reconduites, mais complétées par de nouveaux articles. Les deux premiers concernent l'expérience que doivent posséder les maîtres haubergiers, le troisième expose les devoirs respectifs des employeurs et de leurs apprentis. Les suivants ont trait aux ouvrages mis en vente, à la nature de leurs mailles, la qualité de leur trempe, leur provenance, et les mesures de contrôle qui devront dorénavant être exercées.

Depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, les haubergiers ne montent plus seulement des pièces de mailles clouées. Ils savent aussi confectionner des vêtements en mailles plaquées, lacées entre elles, sans étoffe, ni cuir de soutien. Après le XIV<sup>e</sup> siècle, ils ne fabriquent presque plus de hauberts. Le haubergon est devenu l'ouvrage de haubergerie le plus courant. Les haubergiers dès lors sont souvent appelés, en France, *hauberjonniers*, *haubergeonniers*, ou même *auberjonniers*.

A côté du haubergon, on rencontre dans les comptes et les inventaires toutes les autres pièces de haubergerie, les bras, les manches, les gorgières, les pans, les camails, auxquelles s'ajoutent de nouveaux vêtements, tels des braies :

1466-1467 ... deux brayes d'achier...<sup>26</sup>

1467 ... un haubergon a braies de grosses mailles<sup>27</sup>.

Les haubergiers confectionnent aussi des goussets pour protéger le dessous des bras des cavaliers pourvus d'une paire d'armes, des bardes entières pour chevaux, ou des croupes, des pans d'encolure pour des bardes, dont les autres parties sont formées de pièces rigides.

A l'époque où règne la mode de couvrir les harnois de peinture à l'huile<sup>28</sup>, les parties des bardes garnies de mailles de haubergerie sont également peintes. Le décor comprend parfois des motifs héraldiques, qui s'étendent sur les mailles comme sur les pièces rigides. Le peintre Colart de Laon énumère ainsi les ornements dont il a couvert un harnois de

26. Arch. du Nord, B. 2061. Troisième compte de Guibert de Ruple, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, 1466, 1<sup>er</sup> oct.-1467, 15 juin, f. 150.

27. Ap. Laborde, *Les ducs de Bourgogne, preuves*, t. II, p. 140.

28. Cf. Ch. Buttin, *Les bardes articulées au temps de Maximilien I<sup>er</sup>*, pp. 22 et suiv., Tatra, Strasbourg, 1929.

joute appartenant au duc d'Orléans. La quittance, malheureusement déchirée, n'apporte pas moins la confirmation de l'existence de ce procédé pour le décor des mailles :

1400 Sachent tuit que je, Colart de Laon, peintre et varlet de chambre de monseigneur le duc d'Orléans, confesse avoir eu et receu de noble homme, Ogier de Nantoillet, premier escuyer d'escurie, la somme de cinquante et huit frans que il me devoit pour et à cause d'un harnoys de joutes, fait pour MdS le duc, en la manière qui s'ensuit, c'est assavoir : selle, pisière, chanfraing et escu doré de fin or et semé de porc espy de peinture et par dessus toutes ces choses ont esté couvers... en manière de haubregière ou d'or gippe et sur le heaulme de MdS un timbre de po... auront yssant d'un rosier et sur la croupe du cheval de MdS un porc espy... au long et par dessus la maille dessus dite, tout semé de grans fueilles d'orties... la croupe dudit cheval faict a maille, lesquelles choses dessus dictes ont esté par moy faictes, pour le prix et la somme de 1111 xx frans, dont je me tiens pour bien païé. Le x<sup>e</sup> jour de mai l'an mil ccccc. Colart de Laon<sup>29</sup>.

Les parties rigides de cette bardie étaient dorées et semées de porc-épics. La croupe *faict a maille* était décorée d'un porc-épic et semée de grandes feuilles d'ortie. Même si le peintre n'avait pas précisé que certaines parties de ce harnois de joute étaient *en manière de haubregière*, il est bien évident qu'une pièce de mailles, sur laquelle étaient figurés en peinture un porc-épic et des feuilles de verdure, ne pouvait pas se composer de mailles annulaires entrelacées.

Plus tard, les haubergiers emploient d'autres techniques pour le décor des mailles. Charles le Téméraire porte *un gorgerin esmaillié* de rouge et de noir<sup>30</sup>. Son père possédait pour ses chevaux des bardes de haubergerie entièrement décorées de la sorte :

1458 ... bardes d'escailles d'assier esmaillerz, toutes complectes, souffisantes et d'espreuve pour armer chevaux<sup>31</sup>.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, les haubergiers emploient parfois des mailles gravées ou damasquinées, ils savent également teinter les mailles d'acier en procédant à leur *revenu* après la trempe. "Anthoine des Randuz, auberjonnier du roy" de France, garnit ainsi

1509 de fine maille neuve en couleur d'or, trois paires de souliers à armer<sup>32</sup>.

En 1571, "les maistres et jurez du mestier de hauberger" doivent accepter, ainsi que leurs collègues du "mestier de tresser et chaisnetier",

29. British Museum, n° 2.588. Ap. Laborde, *Les ducs de Bourgogne, preuves*, t. III, p. 190, Paris, Plon, 1852.

30. Arch. du Nord, B. 2064. Deuxième compte de Barthelemy Trotin, recev. gén. des fin. des comtes de Charolais et duc de Bourgogne, f. 267.

31. Arch. du Nord, B. 2030. Deuxième compte de Guiot du Champ, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, f. 353.

32. Paris, Arch. Nat., KK. 86, f. 80. Ap. Gay, *Gloss.*, II, p. 358.

des statuts nouveaux, communs aux trois professions, qui "sont adjoustez à leurs anciennes ordonnances". En ce qui concerne les *haubergers*, le nouveau texte n'apporte pas grande modification au règlement que leur avait donné Charles VII en 1407. Toutefois, un article prescrit aux maîtres des trois métiers de confier à l'un de leurs confrères les travaux qu'ils ne peuvent exécuter eux-mêmes. Les haubergiers ne devront donner les "ouvrages deppendans de leurs dits mestiers... à mettre en couleur d'eau, que aux maîtres de leurdit mestier..."<sup>33</sup>

Cette disposition indique que certains haubergiers effectuaient eux-mêmes la trempe et le revenu des mailles en acier. Ils avaient ajouté à leur ouvroir un atelier et une forge. Ils ne se contentent plus d'approprier les mailles, ils en modifient les qualités suivant la teinte à laquelle ils en arrêtent le revenu, l'or ou le bleu.

Le règlement de 1571 est le dernier qui ait été publié sur le métier des haubergiers. L'emploi des projectiles en fer et en acier, dans les armes à feu perfectionnées, porta un coup fatal à l'armure sous toutes ses formes. Les pièces de haubergerie, dont le rôle était plus utilitaire que décoratif, disparurent si rapidement que le souvenir de la place qu'elles avaient tenue s'évanouit. Trente ans plus tard, les critiques littéraires qui édifiaient les fondations de la langue classique ne savaient plus ce qu'avait été le haubergon, et ignoraient que les mailles de haubergerie eussent existé.

Parmi les professions dont le règlement figure sur le livre ouvert par le prévôt de Paris, il est un autre métier dont l'activité fut presque exclusivement consacrée à la confection des habillements de guerre, celui des tréfiliers de fer.

La tréfilerie est l'art d'étirer un métal en fil d'un diamètre déterminé, en le faisant passer successivement par les trous de plus en plus petits d'une filière. Le principe de ce procédé est décrit dans un ouvrage dont l'auteur vivait au X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle.

Le mécanisme de cette industrie était alors des plus simples. Un homme fourrissait la force motrice. Il actionnait à l'extrémité d'un banc, une simple roue en bois, dont les rayons se prolongeaient au delà de la jante. Arc-bouté d'un pied sur le banc, le tireur de fil empoignait des deux mains les bouts de ces rayons, en guise de poignées, pour faire tourner la roue. Le mouvement de la roue entraînait un tambour de moindre diamètre placé sur le même axe. Le fil de fer sorti du trou de la filière s'enroulait sur ce tambour. Si rudimentaire que fut l'installation, il eut été difficile de

33. Ap. Lespinasse, *Les métiers et corporations de la ville de Paris*, t. II, p. 339, Paris, Impr. Nat., 1892.

produire, sans son artifice, tout le fil de fer dont on eut besoin dès que les habilllements à *mailles tressées* vinrent à la mode.

Beaucoup estimèrent en effet suffisante la protection de ces armures et apprécièrent l'aisance qu'elles laissaient aux mouvements. En grand nombre, les chevaliers désirèrent porter haubert, broigne, chausses, gorgière et bracières de cette contexture, et exigèrent également pour protéger leur cheval une couverture de mailles entrelacées, moins lourde que la couverture de mailles clouées.

Dans la confection de ces pièces, les tréfiliers ne se sont pas contentés de jouer un rôle de fournisseurs. Le règlement de leur profession, inscrit sur le *Livre des métiers*, est fort bref. Aucun article n'y précise la nature de leur activité, et aucun ne la limite. La rédaction de leurs statuts rédigée en termes très généraux peut s'appliquer à toutes les circonstances. Leur troisième alinea énonce :

vers 1260 *Nus traifilier de fer ne doit rien de chose que il vende et achate a Paris apartenant a son mestier*<sup>34</sup>.

Le tréfilier est donc libre de vendre tous les produits de son métier. Le règlement lui permet, par ailleurs, d'avoir autant d'apprentis et de valets qu'il le désire, et de travailler de nuit quand il le veut.

Son métier ne comprend pas seulement la mise en fil du métal. L'activité du tréfilier au moyen âge s'étend à la confection de tous les objets qui se fabriquent en fil de fer, ainsi qu'il ressort de ce règlement de 1260 et comme le précisent certains des articles inclus dans des règlements postérieurs.

Cette profession connaît un grand essor en Normandie. Charles VI consacre deux Ordonnances, en 1382, puis en 1416, à l'exercice de ce métier dans cette région. Nous avons fait état de diverses assertions extraites de ces documents, à propos de la préparation du fil dont on formait les mailles annulaires. Un article, dont nous n'avions cité que les premières lignes pour indiquer l'importance que l'on attachait alors au lieu d'origine du métal, mérite d'être rapporté en entier. Son contenu concerne les membres du métier qui ne produisent pas de fil et ne se livrent qu'à la confection des objets. Certains d'entre eux emploient à cet usage du fil qui n'a été tiré ni dans leur région, ni même en France, mais qui provient d'Allemagne :

1382. 9. Item. Que aucun du dit Mestier (de Treours de fil de fer, de nostre ville de Rouen) ne pourra ouvrir dudit mestier, ne mettre en œuvre point de fil d'Allemagne, pour ce que icelluy fer n'est pas convenable pour l'ovraige dudit mestier ; maiz est l'œuvre qui en est faict, maulvaise, pléante, rompante

34. *Livre des métiers d'Etienne Boileau*. Ap. Depping. op. cit., p. 62.

et décevable; & s'il est ainsi qu'il soit trouvé sur aucun ouvrier ou autre, après ceste Ordonnance publiée, aucunes denrées faites par eux dudit Mestier, dudit fil d'Allemagne, ils seront prises et arrestées de fait, par les Gardes dudit Mestier & seront arses en plain marchié; et si l'amendera cilz qui faites les aura, se l'en le peut savoir, à la voulenté de Justice<sup>35</sup>.

A la suite de la publication de cette Ordonnance, aucun tréfilier ne peut donc plus exercer son métier, dans la région de Rouen, en se servant de fil de fer provenant d'Allemagne. Toute oeuvre exécutée avec du fil d'Allemagne sera tenue pour mauvaise. Toute *denrée* qui sera trouvée faite de fil d'Allemagne sera saisie et détruite en plein marché. Ceux qui l'auront confectionnée paieront une amende.

Pour exercer leur métier, il reste seulement permis aux tréfiliers, qui n'étirent pas eux-mêmes leur fil, d'utiliser le fil préparé en France par un autre tréfilier.

A Paris, une Ordonnance de Charles IX impose, en 1571, un statut commun aux haubergiers, tréfiliers et chaînetiers. Chaque métier conserve ses statuts d'origine, auxquelles s'ajoutent de nouvelles prescriptions. Les articles sont rédigés sous une forme collective, mais d'après leur contenu certains alinéas s'adressent plus spécialement aux membres de l'un des trois métiers. Le suivant est ainsi destiné aux tréfiliers. Son libellé confirme que le principal de leur activité ne consistait pas dans la mise en fil du métal :

1571 Item, pourront lesdits maistres haubergers, treffiliers, chaisnetiers traire et tirer leurs fils de laton et de fer, pour leur user et servir à leur dit mestier, ou bien, sy bon leur semble, le feront traire et tirer par leurs serviteurs ou apprentifs<sup>36</sup>.

La transformation du métal, le tréfilage, qui constitue l'activité des tréfileries modernes, n'est, ainsi qu'on le voit, qu'une opération préalable, une préparation, un premier stade dans l'industrie des tréfiliers du moyen âge. "Traire et tirer le fil" n'est pas l'essentiel de leur métier. S'ils mettent le fer en forme de fil, c'est "pour leur user et servir à leur dit mestier".

Il en était donc à Paris comme à Rouen. Le fil de fer constituait la matière première, à l'aide de laquelle les tréfiliers exerçaient leur métier. L'origine de leur nom a fait croire aux auteurs, qui ont défini leur profession dans les dictionnaires modernes, que leur activité ne consistait que dans la mise du métal en fil. L'étymologie est exacte, mais en fait, pendant tout le moyen âge et jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, le métier de tréfilier comprend deux branches distinctes : 1<sup>e</sup>, la mise en fil du métal et sa vente dans cet état ; 2<sup>e</sup>, la confection des objets, que l'on peut former à

35. *Ordonn. des rois de France*, t. VII, p. 744.

36. Ap. *Lespinasse*, op. cit., p. 337.

l'aide du fil de fer et leur vente. Certains tréfiliers se livrent à toutes ces opérations, d'autres n'exercent que l'une ou l'autre de ces activités.

Les tréfiliers, qui se contentent de produire du fil, apportent le produit de leur travail dans quelque grande ville. Il est soumis aux droits de péage. Il figure ainsi sur la liste des droits à payer à Petit-Pont, à l'entrée des quartiers du négoce et des métiers dans la capitale :

vers 1260 La charrette de fil à haubers ouvré doit ij s., la some xij den., à trou-  
ses vj den.<sup>37</sup>.

Des exploitants de petites mines de fer trouvaient plus avantageux d'étirer sur place leur produit en fil et d'en fabriquer des objets usuels. Ils emploient un tréfilié, qui monte des vêtements de guerre en mailles annulaires. Un contrat stipule ainsi qu'un maître exploitant de mines, dont le personnel comprend deux mineurs, un homme de peine et un tréfilié, devra donner au propriétaire du terrain un haubert, pour obtenir son congé, chaque fois qu'il changera l'emplacement de son exploitation.

L'expression *fil à haubers*, qui servait à désigner le fil de fer produit par les tréfiliers du XIII<sup>e</sup> siècle, était encore en usage au XV<sup>e</sup> siècle. L'une des Ordonnances publiée par Charles VI en 1416 fut rédigée pour répondre à "l'umble supplication des Maistres, Ouvriers et Jurez du mestier de Aymeterie et fil de hautbert de la Ville et Prévosté de Belencourt". L'existence de cette expression et la continuité de son usage indiquent pertinemment l'emploi principal que les tréfiliers ont fait de ce fil pendant ce laps de temps. Le haubert en mailles *treslies* est le premier objet qu'ils ont confectionné.

Toute autre pièce du harnois de même contexture appartient semblablement à leur métier. Aucune matière, hormis le *fil à haubers*, n'entre dans sa composition. Elle ne demande ni étoffe, ni cuir pour lier et soutenir ses éléments, ni clous pour les fixer. Il suffisait de couper en tronçons à peu près égaux le fer sorti de la filière, d'arrondir ces morceaux de fil et d'entrelacer les boucles ainsi obtenues, pour avoir l'étoffe d'une broigne ou de toute autre pièce du harnois en mailles *treslies*. On sait, d'après les pièces de mailles entrelacées, d'authenticité et de date certaines, recueillies dans les charniers de Visby, que les anneaux de fer étaient alors de dimensions assez irrégulières et que leurs extrémités étaient le plus souvent simplement soudées l'une à l'autre.

Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, l'habillement de guerre le plus commun comprend des *plates* pour protéger le torse, et diverses pièces de complément. Celles-ci sont de contextures diverses, en mailles de haubergerie clouées ou plaquées, en mailles de jaseran ou en mailles annulaires entrelacées.

37. Ap. Depping, op. cit., p. 294.

Elles portent, alors, dans ce dernier cas, le nom de *pièces de mailles de haubert*. L'équipement d'un chevalier comprend des bras et des pans en mailles de haubert, une braconnière et des goussets en mailles de haubert. Il peut également porter un camail en mailles de haubert, pour compléter son bacinet.

Tout cet armement composé de mailles en fil de fer est l'œuvre des tréfiliers. Leurs vêtements n'ont pas besoin d'être ajustés comme doivent l'être les pièces formées de mailles rigides, clouées ou lacées. Par suite du jeu des mailles entrelacées, le même habillement peut convenir à des hommes de différente corpulence. Il n'est pas nécessaire que les tréfiliers prennent des mesures ou se livrent à des essayages. Hauberts, broignes, cottes et autres pièces du harnois en mailles annulaires épousent d'eux-mêmes les formes de ceux qui les vêtent.

Les tréfiliers mettent en paquet, en petite *molle*, le plus souvent par série d'une douzaine, les articles qu'ils confectionnent, classés selon la grosseur du fil dont ils se sont servi. Certains d'entre eux avaient trompé les acheteurs en mettant en couverture, dans le haut du paquet, un produit de meilleure qualité, ou en mélangeant dans la même douzaine des articles qui n'étaient pas tous faits du même fil. L'Ordonnance de Charles VI destinée aux *treours de fil de fer* installés dans le duché de Normandie interdit ces pratiques :

1382 ... ne pourra ou devra aucun faire ou faire faire aucunes œuvres dudit Mestier, fors que bonnes œuvres & loyaules, sanz couverture, & sanz mettre ou ployer & molestes ou Douzennes qu'ilz feront de leurs ouvraiges, soient de fil gros ou greslé, & sans mesler le gros avec le greslé, & sans y mettre ou faire fraude, deception ou mauvaisetié aucune<sup>38</sup>.

Le nom des denrées montées par les tréfiliers varie au fur et à mesure que se modifie le harnois. Elles furent longtemps désignées par l'adjectif *treslis*, venu du latin, où Virgile appelait déjà *trilix* la *lorica conserta hamis*. Avec la vogue du haubert en mailles entrelacées, l'usage prévaut de dire que ces vêtements sont formés de mailles de haubert. Quand l'acier prend une place de plus en plus importante dans l'armure, avec les mailles de haubergerie et les premières pièces du *harnois plain*, les denrées confectionnées par les tréfiliers sont le plus souvent signalées dans les textes en rappelant la nature du métal que mettent en œuvre ces tireurs de fil de fer. Ce sont les cottes de fer, les bras ou manches de fer, les gorgières de fer, les chausses de fer, les coiffes de fer, les couvertures de fer pour les chevaux, etc.

Le métier de tréfiliers acquiert une importance, qui se traduit par les modifications apportées aux conditions exigées pour être admis à l'exercer.

38. *Ordonn. des rois de France*, t. VII, p. 745.

D'après le *Livre des métiers* d'Etienne Boileau, "quiconque veut estre traifilier de fer, estre le puet por tant qu'il sache le mestier et ait de coi". Les Ordonnances établies par Charles VI fixent la durée de l'apprentissage à trois années pour le duché de Normandie:

1382 4. Item. Que aucun dudit Mestier (de Treours de fil de fer), soit de Rouen ou d'ailleurs ou pays de Normandie, ne pourra avoir ne apprendre que un Apprentiz à la fois; lequel Apprentiz, pour ycellui Mestier apprendre, & en avoir la franchise, servira trois ans chiez sondit Maistre & non moins...<sup>39</sup>.

A Paris, nul ne peut devenir maître sans avoir exécuté un "chef d'œuvre en la maison de l'ung des jurez du dict mestier".

La longueur de l'apprentissage, l'exécution du chef d'œuvre résultent de la diversité des connaissances que doit avoir acquis le candidat à la maîtrise. Il doit connaître les qualités du fer destiné à subir les passages successifs à la filière, pour devenir finalement un fil d'un diamètre déterminé; connaître le diamètre du fil à choisir pour monter telle ou telle pièce du harnois; savoir augmenter ou diminuer le nombre des mailles, pour donner au vêtement ses proportions; savoir souder ou river les extrémités du fil des mailles. D'autres objets faisaient d'ailleurs partie des denrées de tréfilerie, notamment les hameçons en fer et le fil à carder. La confection des hameçons pose des problèmes plus compliqués et plus délicats que les mailles. Il ne suffit pas ici de mettre le morceau de fil en boucle, il faut aussi préparer à une extrémité la pointe et le barbillon, et façonner un chas ou une palette à la branche supérieure. Les ouvriers tréfiliers confectionnent enfin eux-mêmes leurs propres outils, les moulins, les *griffons*, qui pincent le fil, et les filières. Ce sont tout autant d'apprentissages successifs par lesquels doit passer celui qui aspire à devenir maître tréfilier.

La direction d'une tréfilerie est devenue une charge importante. Le "Maistre du mestier de Treours de fil de fer" à Rouen ne peut former qu'un seul apprenti à la fois. Rien en revanche ne limite le nombre des ouvriers et du commun qu'il peut occuper. Les Ordonnances de Charles VI créent un organisme de gardes spéciaux dans toutes les villes où s'exerce le métier:

1382 ...lesquelles Gardes yront et devront aler les deux, les trois, ou touz ensemble, touz les Samediz après Nonne sonnée... veoir et visiter les ouvriers et touz leurs ouvraiges, soit en marchiez ou en leurs ouvroers et hotelz<sup>40</sup>.

On voit le développement que cette industrie avait pris en Normandie. Un maître pouvait avoir à la fois son *hôtel*, c'est-à-dire la maison où il

39. *Id.*, p. 743.

40. *Id.*, pp. 744-745.

avait établi le siège de son entreprise et où se trouvaient les tireurs et leurs filières, des *ouvriers* ou ateliers, où des ouvriers montaient les habillements de guerre, confectionnaient des hameçons et dressaient les fils à cardes, et enfin des *marchies* ou magasins de vente des produits finis.

Il est difficile d'établir si l'invention de la filière résulta de la nécessité de produire du fil en grande quantité, pour confectionner des pièces du harnois en mailles entrelacées, ou si c'est la connaissance de ce procédé qui contribua à répandre la mode de ces vêtements de guerre. Le besoin, qu'éprouvèrent les croisés, de posséder un habillement de guerre plus léger et plus aéré, pour combattre en Asie mineure, ne prit naissance qu'après l'expérience de la première croisade. Il contribua certainement au développement rapide du métier des tréfiliers. On doit constater d'ailleurs que l'auteur de la *Chanson de Roland* ne mentionne pas l'existence des *mailles tressées* dans son poème.

La part importante que prirent les tréfiliers dans l'équipement militaire justifia l'inscription du règlement de leur industrie sur le *Livre des métiers* d'Etienne Boileau. D'autres professions, telles celles des armuriers entre autres, durent encore attendre de longues années avant que ne vienne leur tour d'inscrire leurs statuts sur ce registre.

Ce n'est pas avant 1296 que le prévôt de Paris, Jean de Saint-Lyénart, donne son accord à la publication du règlement rédigé par les armuriers. Les chevaliers, les écuyers, les sergents se servent cependant, depuis fort longtemps, des articles qui appartiennent alors à l'art d'armurerie. Les hoquetons, que les chevaliers portent sous le haubert, les cottes et les gambisons en font partie.

Les armuriers, à l'origine, n'emploient que des étoffes, toile et cendal, pour préparer ces vêtements, entre l'envers et l'endroit desquels ils étaient soigneusement des lits de bourre de coton et de soie. Leur métier consiste à disposer ces couches, sans se servir d'un bâton pour les tasser, et à les fixer par des piqûres, de manière à ce que les vêtements présentent et conservent une épaisseur uniforme et régulière :

1296 Item, que nul ne face euvre faite à deux fois, soit de toile ou de cendal, que les parties ne soient enfremées, pointées et couchiées, et que nul ne face euvre empie à verge en euvre de guerre<sup>41</sup>.

Ces artisans confectionnent aussi, suivant la même technique, des coiffes, des épaulières, des gorgières, des contre-coeurs, simples plastrons sans dossière, des bracières et même des couvertures pour les chevaux.

41. Ap. Lespinasse, op. cit., p. 318.

Ils se servent aussi de fanons de baleine pour renforcer extérieurement les épaulières et les bracières.

Les haubergiers et les tréfiliers terminaient souvent les manches des broignes par des moufles. Les quatre doigts de la main étaient réunis dans une poche, le pouce seul était indépendant.

Les armuriers entreprennent d'*armer* des gants, qui laissent chaque doigt libre. Ils commencent par renforcer des gants en toile, à l'aide de pièces cousues, découpées dans des fanons de baleine. L'Ordonnance que rédigent les prudhommes de leur métier, et que ratifie le prévôt de Paris, prescrit :

1296 Item, que l'on ne puisse brocher, si ils ne sont arrière pointés, gantelez de baleine, fors sus toiles neuves et que ils soient de bone balene<sup>42</sup>.

Mais déjà à cette date, leur règlement énonce aussi les obligations auxquelles doivent se conformer les membres du métier qui *arment* des gantelets, à l'aide de différentes pièces de fer. La forme sous laquelle ces artisans trouvent dans le commerce le fer battu par les martinets porte le nom de *plates*. Les gants, en particulier, doivent être en cuir, autre que la basane noire ou le cuir mégi. Les éléments métalliques, mis en forme un par un, clouées sur ces vêtements, doivent être étamées ou cuivrées, afin de les protéger contre la rouille.

Les armuriers n'emploient pas le fer uniquement pour monter des gantelets. Ils confectionnent aussi, avec les mêmes éléments, d'autres pièces du harnois, des gorgières, des pans, des cuissards, des chaussures. Ils renforcent de la même manière un vêtement de torse que l'on désigne du nom de *plates*, sans aucun terme supplétif, alors que l'on appelle les autres vêtements gorgières de plates, gants de plates, cuissots de plates, trumelières de plates, estivaux de plates.

Tout aussi bien que les fèvres, les armuriers réussissent à connaître l'art de forger le métal. Comme eux, ils savent en acierer la surface par des chauffes, des forges et des trempes successives. Dans les premières années du XIV<sup>e</sup> siècle, un acte judiciaire mentionne déjà l'existence de *plates d'acier*.

Quinze ans après la première inscription de leur règlement sur le *Livre des métiers*, les prudhommes demandent à porter sur ce registre certaines dispositions supplémentaires. Elles concernent la quantité de coton et la qualité des tissus à employer dans la confection des gambissons et des cottes. Elles enjoignent aux membres du métier d'accorder plus de soin à la préparation des *plates rivées* sur les gants. Elles doivent être étamées ou vernies, "limées et pourbattues bien et nettement". Les gants, eux-mêmes, peuvent être de cuir, de samit ou d'une autre couverture, tou-

42. Ap. Id., 104, p. 317.

jours à l'exclusion du cuir noir, mais ils doivent être entièrement doublés de toile.

Les armuriers continuent à monter les mêmes pièces de *plates*, les inventaires et les comptes en signalent l'existence. Ils armant aussi de nouvelles formes de vêtements pour les combattants, palétot, juppon, jaque, houppelande, et imaginent une nouvelle technique pour fixer les éléments métalliques dont ils les renforcent. Ceux-ci ne sont plus cloués et rivés comme les plates, mais retenus entre les plis des vêtements. Ils restent partiellement visibles. Les pièces du harnois ainsi composées sont dites *quasiguesnées*. Leur fer doit être *vernicié*, et leurs étoffes, neuves.

Avant 1340, les armuriers ont acquis une telle maîtrise dans le travail du métal, qu'ils confectionnent des pièces de *plates* de diverses qualités. En plus de l'armure ordinaire, ils offrent des vêtements de plates, qui ont été soumis à la demi-épreuve et ont résisté aux traits de l'arc ou de la simple arbalète, ou à l'épreuve et ont soutenu le choc produit par les carreaux de l'arbalète à tour.

Il n'est pas surprenant, dans ces conditions, que les nouveaux statuts homologués à Paris le 1<sup>er</sup> décembre 1364 concernent à la fois les armuriers et les heaumiers. Ils s'adressent aussi aux *coustepointiers*. Ces nouveaux venus dans le groupe des métiers, qui s'occupent de la fabrication des vêtements de guerre, prennent la place que tenaient à l'origine les armuriers. Ils acquièrent en peu d'années leur indépendance. En 1382, une nouvelle Ordonnance publie un règlement consacré au seul métier des pourpointiers. Leur activité, comme celle des *coustepointiers*, réside dans la confection des vêtements d'étoffes, rembourrés, matelassés, sans adjonction de renforts métalliques.

Tout comme les armuriers, les heaumiers ont, eux aussi, étendu leur activité dans des directions nouvelles. Ils ne se contentent plus de forger des heaumes composés d'éléments rivés les uns aux autres. Ils réussissent à façonner diverses parties de l'armure formées d'une seule plaque de métal. Leur habileté ne se cantonne pas dans la protection de la tête, elle s'exerce sur les pièces qui couvrent les membres, les articulations et la poitrine.

Beaucoup plus que les guerres, ce sont les joutes et les tournois qui stimulent les facultés industrielles de ces artisans. C'est pour ces compétitions chevaleresques que les heaumiers commencent à forger des *poitrines d'acier* et des *poitrines à jouter*<sup>43</sup>. C'est pour le même usage que les armuriers forgent plus tard les rondelles, les *agrapes* et les rochets des lances courtoises<sup>44</sup>.

43. Cf. F. Buttin, *La lance et l'arrêt de cuirasse*, "Archaeologia", t. XCIX, p. 143, Oxford, Soc. of Antiquaries, 1965.

44. Cf. id., *ibid.*, p. 127.

L'existence des *plates* se prolonge au delà du XIV<sup>e</sup> siècle. Ce vêtement constitue alors l'équipement le plus apprécié pour les joutes. Cependant, dès cette époque, les armuriers consacrent une part de leur activité à la forge des pièces du *harnois* rigide. Au siècle suivant, ils ne s'occupent presque plus d'habillement de guerre, mais uniquement du *harnois plain*. Il faut modifier leur règlement pour tenir compte de leurs nouvelles occupations. Le roi de France Charles IX signe, au mois de septembre 1562, de nouveaux statuts "concernans le mestier d'armurier et de heaumier", dans lesquels il n'est question que de corselets, de corps de cuirasses et autres pièces rigides de l'armure. Leurs articles ne renferment plus rien qui ait trait aux pièces du *harnois cloué*.

Bien qu'ils ne soient venus s'établir en France qu'au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, l'activité des brigandiniers a néanmoins été l'objet d'un certain nombre de mesures, qui figurent dans diverses Ordonnances.

L'exercice de leur profession est autorisé dans notre pays par de brefs statuts publiés à Paris au mois de mars 1452, et confirmés par Louis XI en juin 1467. Ces textes précisent entre autres les marques à apposer sur les brigandines, selon qu'elles sont d'épreuve ou de demi-épreuve.

Ce sont surtout les règlements publiés dans les centres urbains, où ils installent leur industrie, qui renferment des dispositions relatives à la technique de leur métier. L'Ordonnance signée en 1481 par l'échevin d'Amiens concerne ainsi à la fois les brigandiniers et les haubergeonniers exerçant leur activité en cette ville. Une Ordonnance de Charles VIII, promulguée en 1488 et destinée aux fourbisseurs d'Angers, renferme de nombreuses mesures intéressant les brigandiniers établis en ce lieu.

La caractéristique de la brigandine est d'être renforcée non plus d'éléments en fer ou en fer acieré, mais de lames d'acier trempé. La production de l'acier *naturel* est connue depuis la fin du XII<sup>e</sup> siècle<sup>45</sup>. Le martinet des forges le mettait en forme de carreaux. L'art des brigandiniers consiste à découper dans ces carreaux d'acier, de courtes lames de largeur uniforme, à en limer les bords, puis à les percer, les tremper, les vernir, les argenter ou les doré, et à garnir de ces lames l'intérieur d'un gilet de cuir. Leur activité ne s'est jamais portée, sauf rares exceptions, sur un habillement de guerre ayant une autre forme ou une autre destination que celle d'armer le torse. L'objet de leur industrie est toujours resté le

45. Cf. A. Bouchayer, *Les Chartreux, maîtres de forges*, p. 60, Grenoble, Didier, 1927. On appelle acier *naturel* l'acier obtenu dans un petit foyer, ou bas foyer, en arrêtant la décarburation avant que le minerai ne devienne du fer. On avait jusque là acieré le fer par des chauffes, des frappes et des trempes successives, qui produisaient en surface la combinaison du fer et du carbone. Cette méthode survécut d'ailleurs longtemps à la production de l'acier *naturel*.

même. On constate, tout au plus, que certaines brigandines du *xvi<sup>e</sup>* siècle furent munies de manches fixes renforcées suivant la même technique.

Les raisons pour lesquelles leur métier ne reçut aucune modification dans notre pays sont fort simples. Les fèvres, les haubergiers, les tréfiliers et les armuriers ont commencé à exercer leur industrie en France à une époque où l'armement était encore primitif. Les instruments de guerre étaient simples et peu variés; beaucoup, de qualité médiocre; leur mode d'emploi, élémentaire. Peu à peu ensuite, le cavalier améliore son assiette, et apprend à porter son coup de lance au galop. Mieux trempées, les lames d'épées deviennent plus tranchantes. Les nouvelles proportions données aux armes d'hast rendent plus redoutables les coups d'estoc et de taille portés par les piétons. Les projectiles des arcs et des arbalètes se font plus perçants. Au fur et à mesure qu'augmente la force des armes offensives, les artisans doivent modifier leurs procédés, et perfectionner leur métier, pour rendre les vêtements de guerre plus résistants.

La brigandine, au contraire, avait achevé son évolution lorsque l'on entreprit sa confection en France. Cette armure apparaît sur des œuvres d'art italiennes exécutées vers 1375, et possède déjà sa forme définitive. Son origine date des premiers essais qui furent faits pour renforcer une cuirie, à l'aide de carreaux d'acier, en place de fer. Elle remonte sans doute au moins à la première moitié du *xiv<sup>e</sup>* siècle, puisque dès 1367 le Milanais peut exporter des *chorazine brigantine* vers la région d'Avignon<sup>46</sup>. Ce n'est que plus tard, pendant la première moitié du *xv<sup>e</sup>* siècle, que l'usage naît en France de donner cette armure aux archers, et que s'installèrent dans notre pays les premiers brigandiniers. A cette époque, les armes d'hast et les épées, les arcs et les arbalètes, possèdent une puissance qu'ils ne dépasseront plus. Il n'y eut donc pas lieu de modifier la brigandine pour répondre aux progrès de ces armes offensives.

Le port de cette armure disparaît rapidement le jour où le perfectionnement des armes à feu portatives permet l'emploi de projectiles en fer et en acier. Plus pénétrants, ils mettent fin à la protection qu'offrait la brigandine sur les champs de bataille. Le métier de brigandinier n'eut alors plus d'objet. Il cessa d'être exercé en France à la fin du *xvi<sup>e</sup>* siècle.

Ces remarques montrent combien était poussée la spécialisation des métiers qui s'occupaient de préparer les vêtements de guerre. Elles confirment, aussi ce qu'indiquent les statuts d'autres professions, le transport, souvent à grande distance, des matières premières, fer et acier, et le développement de l'artisanat dans les villes.

46. Ap. R. Brun, op. cit., p. 220.

Le fer est débarqué sur les rives de la Seine, près du quartier Saint-Jacques, où sont installés la plupart des armuriers, heaumiers, haubergiers, lormiers et tréfiliers de Paris. L'acier du Poitou chemine jusqu'à la capitale en charrette, à dos d'âne ou de cheval<sup>47</sup>. Des bateliers transportent le fer et l'acier du Dauphiné par l'Isère et le Rhône; des animaux portent des métaux de cette provenance à Lyon, à Vienne, Briançon et La Mure<sup>48</sup>. Les cloutiers installés à Saint-Omer, Amiens et Abbeville reçoivent du fer provenant du Hainaut, et aussi d'Allemagne, et même d'Espagne<sup>49</sup>.

Cependant, très tôt, s'installent, près des lieux d'extraction, des forges, des martinets, des moulins<sup>50</sup>, où le métal reçoit un premier traitement avant son transport. Les mots *fusine* et *fabrique* servent à désigner, au XIV<sup>e</sup> siècle, les premiers centres industriels<sup>51</sup>. Le fer y est mis en *plates*, l'acier en sort sous forme de *carreaux*. Dès l'origine de leur profession, les haubergiers se procurent le fer ou l'acier, en *mailles* de dimensions uniformes. Le *Livre des métiers* leur reconnaît le droit d'employer des mailles de n'importe quelle provenance. Elles leur parviendront même de Milan et de Nuremberg. Des tréfiliers reçoivent, mis en fil, le fer avec lequel ils composent les objets de leur industrie. Au XV<sup>e</sup> siècle, l'Allemagne approvisionne en fil de fer les tréfiliers établis dans la ville de Rouen.

On voit la rapidité avec laquelle s'est développée l'industrie du fer et de l'acier. Les traitements destinés à donner au métal, près des lieux d'extraction, une forme appropriée aux besoins des artisans existaient avant même que les premiers règlements professionnels ne soient inscrits sur le livre ouvert par le prévôt de Paris, au temps de saint Louis. Le commerce international des produits métallurgiques semi-ouvrés avait pris naissance avant que ne se termine le règne des Capétiens.

## LE TOURBILLON DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

Jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, les auteurs qui parlent des armes et des armures s'adressent à un public averti. Ecrivains des chansons de geste, des mémoires ou des chroniques, rédacteurs des testaments, des inventaires, des

47. *Livre des métiers*: Del paage de Petit-Pont et Del rivage de Saine, édit. Depping, pp. 287 et 303.

48. A. Bouchayer, *op. cit.*, pp. 93-94.

49. Cf. Gay, *Gloss.*, I, p. 701.

50. Cf. A. Bouchayer, *op. cit.*, pp. 85-86.

51. Cf. Gay, *Gloss.*, II, p. 151.

règlements ou des Ordonnances, annonceurs proclamant les chapitres des tournois ou des pas d'armes, trésoriers et comptables inscrivant les dépenses des maisons princières, aucun d'eux n'aurait pu commettre un contresens ou user d'un terme impropre sans que ses lecteurs ne relèvent sa faute. Tous connaissaient la forme et la nature des pièces de l'armement. Si certaines désignations prétaient à confusion, elles étaient rarement utilisées sans un complément pour préciser leur signification. Seuls, quelques mots avaient pu perdre à la longue leur signification étymologique et prendre une acceptation figurée, lorsque l'objet qu'ils désignaient avait cessé de tenir son rôle initial.

La plupart des armures servaient depuis plusieurs siècles et avaient conservé la même apparence. Leur perfectionnement avait été progressif. Les améliorations n'avaient pas changé leur forme. Elles disparaissent presque toutes pendant les derniers épisodes des guerres de Religion. L'âge des armes d'hast et de trait prend fin. Elles doivent céder la place aux armes à feu, dont l'éclatante supériorité se manifeste, puis s'affirme sur les champs de bataille. La puissance de ces dernières bouleverse la tactique et apporte de brusques changements à l'appareil de guerre. Les pièces de mailles, même si elles sont à l'épreuve, n'assurent plus aucune protection contre les nouveaux projectiles. Les habillements de hauberge sont jetés au rebut. Seules subsistent un certain temps les pièces confectionnées de mailles entrelacées: plus légères, plus souples, elles suffisent néanmoins à protéger des coups portés par les armes blanches.

Cette modification s'effectue avant que le classicisme ne rejette dans l'ombre l'étude des textes du moyen âge. Un goût commun conduit alors de nombreux auteurs à entreprendre des recherches sur les origines de la langue française. Ils vont en moins d'un siècle semer le plus grand désordre dans le vocabulaire consacré à l'armement, que les nouvelles méthodes de combat ont fait abandonner.

Les armes et les armures des siècles passés ne sont plus pour ces érudits que de vains instruments, de vagues objets, dont leurs aïeux se servaient pour guerroyer. Si elles n'ont pas été mises à la ferraille, ces vieilleries sont reléguées dans les greniers. Les définitions qu'en donnent les nouveaux écrivains s'adressent à une société plus férue de belles-lettres que de science technique. Ces critiques littéraires peuvent sans crainte abandonner l'exactitude et les mots propres pour rappeler l'existence des anciens équipements.

Le président Fauchet dépeint le haubert comme une armure qui aurait été toujours formée uniquement d'anneaux de fil de fer entrelacés. Il ignore les autres contextures que les chansons de geste donnent à cette pièce du harnois, le jaseran et les mailles clouées. Il déclare que le haubert recouvre le corps des chausses jusqu'à la tête: en vertu de cette sentence, il

se dispense de signaler l'existence des broignes *clavaines* et des broignes *treslies*, et ne tient aucun compte du haubergon<sup>1</sup>.

Personne ne conteste sa décision. Afin de s'y conformer, les auteurs qui ne peuvent supprimer un mot dans l'ordre alphabétique de leurs dictionnaires, au lieu de reconnaître dans le haubergon l'image de la broigne raccourcie, la *lorica minor* des scribes du moyen âge, croient que ce nom a servi à désigner un haubert de petites dimensions<sup>2</sup>.

Prenant une part prépondérante dans la confusion qui s'établit à cette époque, Nicot ne réserve pas la moindre place à la *maille de haubergeon* dans ses commentaires abondants sur le mot *maille*. Il l'écarte, comme si elle n'eût jamais existé<sup>3</sup>. Le haubergon et le jaque de mailles se composent, selon lui, de mailles entrelacées<sup>4</sup>. Jaseran, jaque et cotte de mailles n'auraient été, d'après ses définitions, qu'un seul et même habillement de guerre<sup>5</sup>.

Furetière ne se contente pas d'adopter les idées de ses prédecesseurs. Il les développe, et amplifie leurs erreurs. Pour lui, le *haubert* et le *haubergeon* sont des cottes de mailles. Quant à la *cotte de maille*, elle se dit aussi *jaque de mailles*, et n'est autre qu'une armure en forme de *chemise de maille*<sup>6</sup>. Toutes les diversités sont ainsi supprimées. Il n'existe plus aucun problème. Le vêtement de guerre aurait toujours eu la forme de la chemise de mailles. Seul, aurait varié au cours des siècles le nom qui le désigne. Son *Dictionnaire universel* renferme déjà le germe de la théorie simpliste, récemment mise à la mode.

La confusion ne règne pas seulement dans les dénominations, elle s'étend à la contexture des vêtements. Sans tenir compte des Ordonnances qui régissent le métier des *traifiliers de fer*, ni des dispositions qui donnent le nom de *fil à haubers* au *fil de fer*, l'un des traités joints au *Thrésor de la langue françoise* de Nicot proclame que les "annelets s'embrassans et tenans l'un l'autre" employés pour faire les cottes ou chemises de mailles, sont *de fer ou d'acier*<sup>7</sup>. Dédaignant l'opinion des hommes du métier, suivant laquelle les lames des brigandines doivent être *d'acier trempé*,

1. Claude Fauchet, *Origines des chevaliers...*, p. 523 r, Paris, David Le Clerc, 1610. La dédicace de cet ouvrage porte la date de 1600.

2. J. Nicot, *Thrésor de la langue françoise...*, v.<sup>o</sup> *haubert*, p. 331, Paris, David Douceur, 1606; Cotgrave, *Dict. of french and english tongues*, London, 1611, v.<sup>o</sup> *haubergeon*; Ménage, *Dict. étymolog. ou Origines de la langue françoise*, p. 394, Paris, Anisson, 1694 (la première édition est de 1650); Borel, *Dict. des termes du vieux françois*, v.<sup>o</sup> *hauber*, 1655-1667; Richelet, *Dict. de la langue françoise*, 1680, etc.

3. J. Nicot, *op. cit.*, v.<sup>o</sup> *maille*, p. 385.

4. Id., *ibid.*, p. 385, et *Augmentations: Explications morales d'aucuns proverbes communs en la langue françoise*, p. 19.

5. Id., *ibid.*, v.<sup>o</sup> *jaseran*, p. 344.

6. Furetière, *Dict. universel*, t. I, v.<sup>o</sup> *chemise de maille*, p. 377; *cotte de mailles*, p. 403; *haubergeon*, p. 890, et *jaque de maille*, p. 930.

7. J. Nicot, *op. cit. Augmentations...*, p. 19.

Fauchet<sup>8</sup>, Nicot<sup>9</sup> et Borel<sup>10</sup> décrivent cette pièce du harnois une armure faite de lames *de fer*. La nette démarcation entre les habillements de guerre, selon qu'ils sont composés d'éléments *de fer* ou *d'acier*, qui règne dans les textes jusqu'au dernier quart du xvi<sup>e</sup> siècle, disparaît dès que ces vêtements ne sont plus en usage.

Les distinctions qui caractérisent les différents métiers sont emportées par la même bourrasque. Ménage, dès 1650, appelle "Haubergeonniers les faiseurs de chemises de maille"<sup>11</sup>. L'inspecteur général des manufactures, Savary des Bruslons, enquête en vain, vers 1718, pour reconstituer l'activité des maîtres chainetiers. Le récit de ses recherches montre à quel point dût être rapide la disparition des métiers de haubergier et tréfilié, pour que les conceptions imaginaires qu'il rapporte aient pris naissance. Il expose pour commencer l'importance ancienne de la "communauté des Maîtres Chainetiers de la Ville et Fauxbourgs de Paris", et le triste état dans lequel elle se trouve. Elle est réduite à recevoir de nouveaux maîtres sans qu'ils aient fait aucun apprentissage. Elle est si dénuée de ressources qu'elle n'a pas eu les moyens, depuis que ses archives ont brûlé vers l'an 1685, de faire rechercher et recopier les statuts qui lui avaient été accordés. L'inspecteur des manufactures, qui était bien placé pour obtenir ces détails, poursuit ainsi le rapport des informations qu'il a recueillies :

1718 Ce qu'on va rapporter de leurs anciens Statuts, n'est donc qu'une simple tradition, conservée et passée de Maîtres en Maîtres...

Les Statuts des Chainetiers leur furent donnés, ou plutôt confirmés par Charles IX, Henri IV et ensuite Louis XIII, qui leur accordèrent des Lettres Patentées de confirmation; et l'on croit même qu'il leur en fut aussi expédié sous le règne de Louis XIV, vers l'an 1647 ou 1648.

Les qualités que ces Statuts leur donnaient, sont de Maîtres Chainetiers, Hautbergeniers, Treffliers, et Demi-ceintiers. De ces quatre noms, il n'y a plus de connus dans le métier, que le premier et le dernier; aucun des Maîtres modernes n'ayant connaissance de l'étymologie des deux autres. Il paroît néanmoins certain, que le nom de Hautbergenier vient de l'ancien mot Hautbert, qui signifie une jacque, ou cotte de mailles, armure autrefois très commune en France, qui étoit une espèce de vêtement assez court, à manches, et à gorgetin, fait de l'assemblage de plusieurs petites chaînettes entrelassées les unes dans les autres, que les seuls Chainetiers avoient droit de fabriquer<sup>12</sup>.

La tradition mêlangeait des notions imaginaires aux faits réels. Il est exact que Charles IX avait donné en 1571 des statuts communs aux mé-

8. Fauchet, *op. cit.*, p. 36 v.

9. Nicot, *op. cit.*, p. 91.

10. Borel, *op. cit.*, v.<sup>e</sup> *brigandine*.

11. Ménage, *op. cit.*, v.<sup>e</sup> *hauberg*, p. 394

12. J. Savary des Bruslons, *Dictionnaire universel de commerce, d'histoire naturelle, d'art et de métiers*, v.<sup>e</sup> *chainetier*, Paris, Estienne, 1741. La première édition est de 1723. L'auteur date de 1718 l'année de ses recherches sur les origines de ce métier.

tiers de "hauberger, treffillier, chaisnetier en la ville de Paris", et que les "demy-ceintiers" avaient rejoint cette communauté au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Mais les maîtres chainetiers oublient complètement les particularités propres à chacun de ces métiers. L'ignorance dont témoignent ces héritiers directs des artisans du XVI<sup>e</sup> siècle montre à quel point avait disparu le souvenir de la réalité. Les maîtres chainetiers se rappellent qu'un métier avait eu seul le droit de fabriquer les vêtements faits "de l'assemblage de plusieurs petites chainettes entrelassées les unes dans les autres". Ils proclament que c'est leur métier qui avait joui de ce privilège.

Savary des Bruslons, l'inspecteur général des manufactures, croyait qu'il s'agissait là plutôt du travail des *haubergeniers*. Personne ne soupçonnait plus que la confection des ouvrages formés de mailles en fil de fer avait constitué la plus grande part de l'activité des tréfiliers. Savary des Bruslons attribuait d'ailleurs une curieuse origine à cette dernière profession. Son opinion à ce sujet est un nouvel exemple de l'indifférence dont témoignent les hommes de son temps pour les usages des siècles passés. Il lui aurait été facile de faire chercher dans les archives le texte promulgué en 1571 par le roi de France. Il préfère donner libre cours à son imagination et produire la curieuse notice que voici:

**TREFLIER.** C'est une des qualités que prennent les Maîtres Chainetiers de la Ville & Fauxbourgs de Paris. Ce nom dont aucun d'eux ne sait présenter l'étymologie, vient apparemment de ces grandes agrafes d'argent, d'étain ou de l'étain argenté qu'ils faisoient & qui se terminoient en une espèce de feuille de trefle à jour pour y passer diverses chaînes ou cordons ausquels les femmes d'artisans et les paysannes laissoient pendre leurs clefs, leurs ciseaux et autres semblables petits ustenciles de ménage. La mode de ces agrafes à trefle pour mettre à la ceinture, n'a fini que vers le milieu du dix-septième siècle<sup>13</sup>.

Les agrafes en fil de fer avaient effectivement fait partie du métier des tréfiliers, mais ils n'avaient pas été les seuls à les fabriquer. En 1654, le Parlement de Paris homologuait une transaction conclue entre les "maîtres, corps et communauté de chaisnetiers, haubergeonniers, trefilliers et demy-ceintiers", d'une part, et les "maîtres espingliers", d'autre part. Selon ses termes, "les agrafes... seront et demeureront communes entre lesdits deux corps et communautés pour en faire et débiter..."<sup>14</sup>.

Les agrafes n'avaient constitué d'ailleurs qu'une très faible partie de l'activité des tréfiliers, et la forme de ces objets n'avait eu aucun rapport avec l'étymologie du nom de ces artisans.

La communauté des chainetiers était d'autant plus affaiblie, à la date où Savary des Bruslons menait son enquête, que Louis XIV avait accor-

13. *Id., ibid.*, v.<sup>e</sup> *treflier*.

14. R. de Lespinasse, *Les métiers et corporations de la ville de Paris*, t. II, p. 572, Paris, Impr. Nat., 1892.

dé, en 1676, des lettres patentes aux maîtres cloutiers et avait approuvé leurs statuts<sup>16</sup>. Leur métier avait obtenu ainsi le droit de faire toutes les chaînes et anneaux, notamment tous les objets de ce genre destinés à l'équipement des chevaux. Il n'est pas sans intérêt de remarquer qu'à cette date les "anneaux entrelassez" des gourmettes doivent être "de bon fer doux"; que les cloutiers peuvent faire "des anneaux de toutes sortes de grandeurs et grosseurs de bon fer doux et liant"; ainsi que "toutes sortes de mors pour bourreliers... mors à chesnettes estamées... anneaux de licol... le tout de bon fer liant et doux"<sup>16</sup>.

Dès que les professionnels avaient à déterminer, eux-mêmes, la nature des objets de leur métier, ils retrouvaient la précision et l'exactitude qui avaient toujours existé avant l'intervention des hommes de lettres du XVII<sup>e</sup> siècle. Malgré Nicot et ses *annelets d'acier*, les maîtres cloutiers restent purement objectifs. C'est de bon fer doux qu'ils feront les gourmettes à mailles, les anneaux et les chainettes inclus dans leurs nouvelles lettres patentes.

Les confusions du XVII<sup>e</sup> siècle ne se limitent pas aux armes défensives. Dans leurs ouvrages, les auteurs de ce temps ne respectent pas davantage les armes d'hast. Nicot ne voit ainsi aucune différence entre la guisarme, la hallebarde et la pertuisane; il pense que l'usage du *vouge* fut réservé aux veneurs. Borel définit la hallebarde une *hache luisante*. Les noms de la plupart des accessoires que requiert l'usage de la lance sont incompris. Borel invente le *faucre*, et lui donne pour étymologie le mot *fautre*<sup>17</sup>. Ce barbarisme est accepté, et tient encore sa place dans la plupart des ouvrages pédagogiques. Les héraldistes prêtent une signification utopique à la *morne*, mise à la pointe de la lance par les jouteurs qui s'affrontent en harnois de guerre; les académiciens ignorent ce qu'avaient été les *lances courtoises*, leur *agrappe* et leur *rochet*<sup>18</sup>. Le *brindestoc*, cette arme dont la lame rentre dans la hampe, et dont la canne à dard fut le dernier modèle, est l'objet d'une définition fantastique. Ménage ignore la signification de ce terme. Plutôt que consulter les militaires, qui se servaient encore de cette arme au temps de son adolescence, il s'imagine, dans le silence de son cabinet de travail, que *brindestoc* doit avoir le même sens que le germanique *springstock*. Il décrète donc, en 1650, que l'on appelle *brindestoc*, "dans la Flandre Francoise, ces grans bastons avec lesquels on saute les canaux". Si saugrenue que soit cette fantaisie, rien n'arrête sa diffusion.

15. Id., *ibid.*, p. 581.

16. Id., *ibid.*, p. 585.

17. Borel, *op. cit.*, v.<sup>e</sup> *faucre*. Nous avons exposé cette question en détail dans *La lance et l'arrêt de cuirasse*, "Archæologia", t. XCIX, pp. 82-90, Oxford, 1965.

18. Cf. F. Buttin, *La lance et l'arrêt de cuirasse*, pp. 122 et suiv. et 132 et suiv.

Borel reprend cette idée ; Richelet, puis Furetière, et enfin le dictionnaire de l'Académie, en 1694, l'accueillent tour à tour. La compilation se poursuit au cours des siècles qui suivent. Les dictionnaires du XIX<sup>e</sup> siècle ne changent rien à l'étymologie et à la définition de ce mot jusqu'à ce qu'enfin Victor Gay, en 1887, rende sa véritable signification au *brindestoc*<sup>19</sup>.

Le président Fauchet introduit dans l'histoire des armes de trait une confusion, qui règne encore dans les ouvrages où il est question de l'arbalète. Il donne en effet une définition du *cranequin* tout aussi inexacte que celle qu'il a imaginée pour le haubert.

Le cranequin, du wallon *crènèkin*, arbalète, fut l'arme des arbalétriers à cheval : ceux-ci prirent d'ailleurs en France le nom de *cranequiniers* du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>20</sup>. De plus petites dimensions, le cranequin se compose, comme l'arbalète, d'un arc<sup>21</sup> et d'un arbrier<sup>22</sup>. Son arc est en acier<sup>23</sup>, en corne<sup>24</sup> ou en nerfs<sup>25</sup>. On a employé pour bander cet arc, soit le levier, dit pied de chienne, de chèvre ou de biche<sup>26</sup>, soit le cric<sup>27</sup>, soit le guindal<sup>28</sup>. On tirait avec le cranequin<sup>29</sup> des traits<sup>30</sup> ou des viretons<sup>31</sup>. En dehors du tir, le cranequin s'accrochait à l'arçon de la selle<sup>32</sup>.

Si clairs et si précis que soient les documents qui concernent le cranequin, le président Fauchet, au lieu de voir dans ce mot le nom d'une arme de trait, a jugé qu'il désignait le bandage de fer que les arbalétriers portaient à la ceinture, et qui leur servait à tendre l'arc de l'arbalète<sup>33</sup>. Tout comme pour le haubert, la haute autorité de ce magistrat a imposé ce contresens, et personne jusqu'ici n'a dénoncé son erreur. Les auteurs modernes, auxquels on recourt volontiers pour connaître le sens des termes

19. Cf. Ch. Buttin, *Les armes d'hast*, ch. XXV, pp. 52 et suiv., B.S.A.M.A., n° 51, Paris, 1948.

20. Cf. Froissart, Olivier de la Marche, Comines, J. du Clercq, Math. d'Escouchy, Chastelain, etc.

21. 1445 "pour avoir fourby l'arc d'un des crennequins" (Arch. du Nord, B. 1988. Deuxième compte de Martin Cornille, f. 24 v.).

22. 1514 "arbriers garniz de cranequins" (*Invent. p. l'échevin de Poitiers*. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 48).

23. 1479 "deux crennequins d'acier" (Arch. du Nord, B. 3524. Ap. J. Finot, *Invent. des Archives départementales*, t. VIII, p. 277).

24. 1467 "crennequins de corne" (Arch. du Nord, B. 3519. Ap. id., *ibid.*, p. 258).

25. 1514 "crennequins de ners" (*Invent. p. l'échevin de Poitiers*. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 48).

26. 1422 "crennequin, qui est dit arbalestre a pied" (Arch. JJ, reg. 172, pièce 33. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 44).

27. 1471 "crennequin garny de cricq" (*Invent. du roi René*. Ap. Gay, *Gloss.*, I, p. 65).

28. 1434 "pour remettre a point le guindal d'icelluy crennequin" (Arch. du Nord, B. 1951. Sixième compte de Jehan Abonnel, dit le Gros, f. 186).

29. 1448 "les Hollandois commencèrent à tirer de leurs crennequins sur les dits Gantois" (Du Clercq, *Mémoires*, liv. III, ch. XXXVII).

30. 1443 "leurs crennequins bandés, et le traict dessus" (Olivier de la Marche, *Mémoires*, liv. I, ch. X).

31. 1479 "10.000 viretons pour crennequins" (Arch. du Nord, B. 3519. Ap. J. Finot, *op. cit.*, p. 262).

32. 1447 "sainture a prandre icellui cranequin a l'arçon" (Lecoy, *Cptes. et Mémoires du roi René*, art. 585).

33. Claude Fauchet, *Origines des armes...*, p. 121, édit. de 1611.

du vocabulaire armurier au moyen âge, ont suivi sa leçon imaginaire, assimilant le cranequin les uns au pied de biche<sup>34</sup>, les autres au mousle<sup>35</sup>, au cric<sup>36</sup> ou à l'appareil de tension quel qu'il soit<sup>37</sup>.

Pour la linguistique, le mot *cranequin* présente un intérêt particulier. Il offre un nouvel exemple à l'appui des remarques que nous avons exposées à propos de certains termes du langage des armuriers.

On trouve en France mention de l'arbalète de cavalerie, appelée *cranequin*, dans des textes qui s'étalent sur une période d'environ deux siècles, sans que rien n'indique une évolution quelconque du sens de ce mot. Au cours de cet intervalle, le même mot, légèrement déformé, apparaît dans la langue espagnole avec une autre signification<sup>38</sup>. Le *carnequi* ou *carniqui* y désigne en effet un appareil pour armer l'arbalète. Le comte Valencia de Don Juan pense qu'il s'agit spécialement du cric qui sert à bander l'arc de cette arme<sup>39</sup>.

Dans les pays de langue française, les rédacteurs des comptes et inventaires continuent cependant sans interruption au XVI<sup>e</sup> siècle, comme ils l'avaient fait au XV<sup>e</sup>, à donner aux divers engins employés pour tendre l'arc de l'arbalète les noms de poulies, crics, pieds de chèvre, *signolle*, bandage, guindal, tour<sup>40</sup>, suivant leur forme, et ne se servent jamais du mot *cranequin* dans ce sens.

34. Roquefort, *Glossaire de la langue romane*, v.<sup>e</sup> *cranequin*, Paris, 1808; Baron de Reiffenberg, *Glossaire des Mémoires de J. de Clercq*, t. II, p. 402, Bruxelles, Lacrosse, 1835; Penguin l'Haridon, *Catalogue... Musée d'Artillerie*, pp. 506-507, Paris, Mourguet, 1862.

35. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire...*, t. V, p. 32, Paris, 1874.

36. J. M. Marchesi, *Glossario... Catalogo de la Real Armeria*, p. 34, Madrid, 1849; Denmin, *Guide des amateurs d'armes*, pp. 501-502, Paris, 1879; Gay, *Gloss.*, I, p. 488, Paris, 1887; Boehm, *Handbuch der Waffenkunde*, p. 413, Leipzig, 1890; A. Angelucci, *Catalogo della Armeria Reale*, pp. 387 et 394, Torino, 1890; Conde Valencia de Don Juan, *Catálogo de la Real Armería de Madrid*, pp. 280 et suiv., Madrid, 1898; Ch. Buttin, *Notes sur les armures à l'épreuve*, pp. 26 et 30, Annecy, 1901; E. de Prelle de la Nieppe, *Catalogue des armes et armures du musée de la Porte de Hal*, p. 292, Bruxelles, 1902; R. Payne Gallwey, *The Crossbow*, ch. XXX et XXXI, London, 1920; S. J. Camp, *Wallace Collection*, part. I, pp. 119 et 123, London, 1920; G. F. Laking, *European armour and arms*, t. III, pp. 135-136, London, 1920; Général Mariaux, *Le Musée de l'Armée*, t. II, p. 202, Paris, 1927; F. Buttin, *Catalogue de la collection de Ch. Buttin*, pp. 101-103, Rumilly, 1903; P. Martin, *Armes et armures*, p. 251, Paris, 1967.

37. Littré, *Dictionnaire*, v.<sup>e</sup> *cranequin*. Après avoir défini ce mot, en se conformant à l'opinion de Fauchet, Littré lui donne correctement ensuite le sens d'arbalète. Si pertinent que soit cet avis, il n'a exercé aucune influence jusqu'à ce jour.

38. 1504 "otra ballesta de palo y las empulgueras de hueso negro... con un carnequi de hierro con que se arma" (*Invent. de Segovia, de los Reyes Católicos, del 1504*. Ap. Valencia de Don Juan, *Catálogo...*, p. 422, Madrid, 1898).

1560 "tres ballestas de las de Flandes con carniques para armallas" (Arch. de Simancas, Descargos del emperador Carlos V, leg. 13, documento núm. 16. *Inventario de la Armería de Valladolid*).

39. *Catálogo de la Real Armería de Madrid*, p. 422.

40. 1498 "25 aubalestres de quoy il y en a 14 fournies de guindars et une a polion et une a cric... et une a pied de chèvre" (ap. P. Vayra, *Invent. du château de Turin*, n° 1338).

1505 "arbalestres d'acier garnies de cordes, cricq, et couverture de cuyr" (Arch. du Nord, B. 2191, Quatorzième compte de S. Longin, f. 396).

1505 "arbalestres d'acier... arbalestres d'if... signolles servans ausdictes arbalestres" (*Invent. de l'artillerie en l'ostel de Paris*). [Suite page suivante.]

La version du président Fauchet aurait ainsi présenté au moins une apparence de réalité, s'il avait voulu décrire l'équipement des arbalétriers espagnols au lieu de parler des armes dont "les Français ont anciennement usé en leur guerre".

Lorsqu'au XIX<sup>e</sup> siècle s'éveilla le désir de connaître l'histoire des armes et armures du moyen âge, il parut naturel de considérer comme bien fondées la plupart des opinions émises par les auteurs du XVII<sup>e</sup> siècle. Leur jeunesse ne s'était-elle pas écoulée en un temps où les armes d'hast et de trait jouaient leur rôle sur les champs de bataille, et où les combattants revêtaient encore le harnois de guerre? Comment penser que des écrivains auraient pu avoir totalement oublié la forme des vêtements de guerre, qu'ils avaient vus, ou croire qu'ils avaient défini ces objets sans s'informer sur leur nature auprès des contemporains qui avaient pris une part active aux guerres de leur temps? Né en 1530, le président Fauchet pouvait avoir connu et manié haubert et cranequin, qui figuraient encore vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle sur les listes des droits de péage. Les maîtres des métiers, qui avaient reçu en 1571 les nouveaux articles ajoutés à leurs anciennes Ordonnances, n'avaient certes pas tous disparu prématurément, pour que Nicot, mort à l'âge de soixante-dix ans en l'an 1600, n'ait jamais eu l'opportunité d'interroger certains d'entre eux sur la matière des mailles de haubergerie? Combien d'anciens combattants des guerres de Religion avaient dû endosser le haubergon ou le jaque de mailles, et auraient été à même de préciser les particularités caractéristiques de ces vêtements aux érudits de l'époque, qui s'adonnaient aux travaux d'histoire et de philologie!

Les auteurs des dictionnaires publiés au cours du XVII<sup>e</sup> siècle prennent à leur compte les interprétations énoncées par Fauchet et par Nicot. Aucun d'eux ne se préoccupe d'en contrôler l'exactitude. Ménage, Borel et Furetière les reproduisent l'un après l'autre. Cette constante répétition donne une valeur apparente à ces propositions. Elle fait passer outre aux diverses incohérences, que leur adoption engendre dans l'histoire des habillements de guerre. Elle conduit l'archéologue à confondre le rôle de la broigne et celui du haubert. Elle l'empêche de donner au haubergon la place qui lui revient. Elle l'incite à méconnaître la diversité des *harnois cloués*, faute d'en comprendre la nature.

1528 "arbalestres garnies et montées de leurs bandages... arbalestes garnies de leurs bandages..." (*Cptes. des menus plaisirs du roi*, ff. 22 et 104).

1530 "arbalestre de champs avec le windre" (*Armurerie du château de Nancy*, f. 38).

1532 "arbalestes garnies... de bendaiges nounez guindaulx" (*Invent. de la maison de Châlon-Orange*).

L'opinion de Nicot, qui croit que le mot *maille* tire son origine de *macula*, égare tous les chercheurs. Aucun ne découvre que ce terme vient de *malleus*, du nom du marteau, le *mail*, l'outil à l'aide duquel le fèvre-forge la maille, qu'elle soit d'or, d'argent, de fer ou de tout autre métal. Les textes du moyen âge offrent d'innombrables exemples de l'emploi du mot *maille* pour désigner soit une pièce de monnaie, soit une partie d'un objet d'orfèvrerie, soit encore l'élément métallique fixé sur un vêtement de guerre. Néanmoins, personne n'ose s'insurger contre la leçon laissée par l'auteur du *Trésor de la langue française*. On donne à Gargantua un éclair de sagesse, on lui prête un penchant à l'économie, si incompatibles que soient ces vertus avec son caractère, pour chercher à expliquer l'intention dans laquelle Rabelais lui fait dire que maille à maille on fait les haubergons.

C'est en vain que, dans leurs récits de guerre ou de tournoi, les auteurs du moyen âge ont écrit et répété que les combattants sortaient des mêlées "férus, frappés et maillés". Nicot n'a cure de leur opinion. Il décide que *maillé* signifie "armé d'un jaques de maille", et tout le monde accepte ce contresens. Les plus récents dictionnaires déclarent toujours, sans hésitation, qu'un chevalier maillé est un chevalier couvert d'une armure.

Le verbe *mailler* a pu servir pendant plusieurs siècles à exprimer l'idée de frapper du mail. Il est soigneusement laissé dans l'ombre où Nicot l'a placé. Bien que François Villon l'emploie dans ses *Proverbes*, Littré ne cherche aucunement à lui rendre sa véritable signification.

Formant son opinion sur un petit nombre d'anciens textes et sur l'apparence des miniatures et de quelques œuvres d'art connues à son époque, sir Samuel Meyrick avait ordonné, en 1818, les habillements de gneurre en huit classes, comme nous l'avons rappelé au début de nos investigations.

Le rapprochement de sa conception avec les textes du moyen âge devait soulever à maintes reprises, pendant plus d'un siècle, des commentaires et des critiques. Viollet-le-Duc partageait la plupart des idées émises par l'archéologue de Londres. Le document figuré le plus souvent invoqué dans les prises de position qui se succédaient était la broderie de Bayeux. Dans chacun des motifs brodés de forme arrondie qui garnissent les harnois des guerriers sur ce document, il vit des anneaux métalliques, juxtaposés, alignés en rangées et cousus à l'étoffe du vêtement<sup>41</sup>. Persuadé que le mot *maille* voulait dire *anneau*, il n'envisageait pas la possibilité d'une autre interprétation.

Comme l'enseignent les textes que nous avons cités, ces harnois sont des *broignes clavaines*. Leur surface est garnie de mailles pleines, c'est-à-dire

41. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire...*, t. V, p. 242.

de petites plaques arrondies, en fer ou en fer superficiellement acieré, et clouées sur le vêtement qu'elles renforcent. Accourcis, ces vêtements défensifs prirent plus tard le nom de *haubergons de demy clavure*.

Les auteurs français modernes les plus réputés en philologie médiévale, Littré et V. Gay, ont admis à leur tour les définitions de Fauchet et de Nicot. Ils tiennent le haubert pour une cotte de mailles entrelacées, ou une demi-chemise à manches et gorgerin, et le haubergon pour un petit haubert, composé des mêmes mailles. Ils ne connaissent les mailles des vêtements de guerre que sous la forme d'anneaux de métal, engagés les uns dans les autres. Tous deux, enfin, croient à l'existence de mailles annulaires en acier.

Le premier, dans son dictionnaire, donne des anneaux de fer à la cotte de mailles, et des anneaux d'acier à la chemise de mailles. Rien n'accrédite la distinction qu'il établit à ce propos, et les définitions qu'il énonce sont, à cet égard, purement arbitraires :

COTTE DE MAILLES ou cotte d'armes, armure défensive faite en forme de chemise, et tissée de plusieurs petits anneaux ou mailles de fer<sup>42</sup>.

CHEMISE DE MAILLES, cotte formée d'annelets d'acier<sup>43</sup>.

S'inspirant de Viollet-le-Duc, le second écrit dans son *Glossaire* que "les maillons des plus anciens hauberts sont larges et faits de fil d'acier assez gros"<sup>44</sup>.

Aucun ouvrage paru depuis lors ne conteste ces opinions. Les définitions du haubert et du haubergon, l'existence des mailles annulaires en acier, tout comme la prétendue étymologie *macula* du mot *maille*, se retrouvent dans la plupart des œuvres de vulgarisation, ainsi que dans les livres d'érudition et les traités consacrés à l'étude des armes anciennes. Les commentaires des textes médiévaux, édités depuis que le romantisme a engendré la curiosité historique, sous-entendent tous l'exactitude de ces conceptions.

Pour qui consent à faire abstraction des contresens publiés après 1600, et ne veut avoir recours qu'aux seuls documents antérieurs à cette date, il ne peut cependant pas y avoir de doute. Les définitions que l'on accepte aujourd'hui des vêtements de mailles, des éléments métalliques qui les composent, et des métiers qui ont travaillé à leur confection, sont en plus grande partie inexactes.

En nous appuyant sur des textes écrits au temps où ces vêtements étaient en usage, nous nous sommes efforcé, au cours de cette étude, de

42. Littré, *Dictionnaire*, v.º *cotte*, 4º.

43. Littré, *id.*, v.º *chemise*, 2º.

44. Gay, *Gloss.*, II, p. 103; Viollet-le-Duc, *Dict.*, t. VI, p. 84.

rendre à chaque mot la signification qu'il avait à cette époque. Nous avons résumé nos conclusions dans le glossaire qui suit. Il ne comprend aucun énoncé qui ne soit fondé sur quelque document précis, le plus souvent confirmé par le contexte ou par l'exposé d'un autre auteur. Il restitue à chaque terme sa véritable valeur, basée exclusivement sur des indications fournies par des hommes à qui ces vêtements étaient des objets familiers. Certains les avaient portés dans leur jeunesse, tous avaient vu leurs contemporains les revêtir pour aller au combat. Il ne tient aucun compte des fausses définitions imaginées à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, et néglige, sans les exposer, ni les réfuter à nouveau, les déductions qu'en ont tirées certains critiques, et les commentaires des historiens qui se sont fîés aux inventeurs de ces extraordinaires méprises.

## GLOSSAIRE

(Les mots en italiques, sans autre référence, proviennent de textes cités au cours de cet ouvrage. Les lettres L.A.C. indiquent que le point en question est développé dans l'étude *La lance et l'arrêt de cuirasse*, parue en 1965 dans le t. XCIX d'"Archaeologia".)

**ACIER.** — Jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, les fèvres ne savent transformer le fer en acier que par un procédé analogue à la méthode dénommée aujourd'hui cémentation. Ils obtiennent un durcissement superficiel du fer par chauffes successives sur un feu de charbon de bois, et martelages suivis de trempe.

Par opposition, on appela *acier naturel* l'acier que l'on réussit à produire directement en traitant le minéral. La pratique usitée au XIII<sup>e</sup> siècle consiste à arrêter dans le foyer la décarburation du minéral, avant qu'il ne devienne du fer. Dans le Dauphiné et en Rhénanie, on utilise, au XIII<sup>e</sup> siècle, le fourneau à fondre la mine; la fonte ainsi obtenue est ensuite affinée au bas foyer pour produire soit du fer, soit de l'acier.

Dès le XII<sup>e</sup> siècle, l'acier entre dans la confection de certains vêtements de guerre: *broigne d'acier*. On rencontre au XIII<sup>e</sup> siècle le haubert dont *la maille est de fin acier trempé*, *les pelates d'acier*; au XIV<sup>e</sup> siècle, *le haubergon d'acier*, *les pans, bras, cail, cotte d'acier*, etc. Les éléments métalliques cloués sur ces pièces du harnois étaient superficiellement acierés.

**ACIERER.** — Durcir la surface du fer par cémentation. Le participe de ce verbe sert fréquemment, dans les chansons de geste, pour qualifier des armes: XIII<sup>e</sup> siècle, *la lance o long fer acéré* (*Doon de Mayence*, v. 3990); *branc acérè*, qui plus tranchoit que *raisoir a filé* (*Aliscans*, v. 6779); *jusarmes et faussars acérés* (*Rom. de Roncevaux*, v. 3750).

Rabelais emploie ce mot aussi bien pour les armes défensives que pour les armes offensives: *lance asserée*; *poignards asserés* (*Gargantua*, ch. XXIII); *grefves et solerets asserés* (Quart livre, ch. XI); *guantelet asseré* (id., ch. XII); *plastrons asserés* (id., ch. XXXIV); *picques asserées* (id., ch. XXXVII). D'autres auteurs du XVI<sup>e</sup> siècle en font également usage à propos de pièces d'armure: *harnois si bien trempé et acérè* (J. Yver, *Le Printemps*, p. 539, Paris, 1572); *cheval flanqué de bardes acérées* (Ronsard, *Oeuvres*, p. 662, Paris, 1623). Le sens propre du verbe *acérer* était non pas *garnir d'acier un instrument pour le rendre tranchant* (Littré), mais l'aciérer, en transformant superficiellement en acier le fer de cet instrument. Au moyen âge, les lames garnies d'acier pour avoir de meilleurs tranchants se nomment des lames *fourrées* (cf. Ch. Buttin, *La forge des lames*).

**ADARGUE** (arabe *daraqa*). — Bouclier en peau de *lami*, dont Fès fut le principal centre de production. D'origine berbère, cette arme se maniait à bout de bras, de la main gauche, pour détourner les coups de lance ou d'épée. Adopté par les Maures, les

Espagnols et les Portugais, ce bouclier connut, au *xve* siècle, une grande vogue en France et en Angleterre. Est resté en usage en Espagne et en Afrique du Nord jusqu'au *xviiie* siècle (cf. F. Buttin, *Les adargues de Fès*, Hespéris-Tamuda, Rabat, 1960).

**AFAUTRÉ (AFFEUTRÉ).** — Couvert de feutre. Employé aux *xiiie* et *xiiiie* siècles dans diverses chansons de geste pour désigner la garniture de la selle (L.A.C., p. 88). A servi à indiquer la nature du revêtement intérieur utilisé pour certains vêtements de mailles clouées: *xiiie* siècle, *un clavin affautré*. Également, la garniture mise dans certaines brigandines: *xve* siècle, *bien affeutré pour estre plus doux*.

**AGRAPPE.** — Désigne, entre autres, chaque crochet fixé sur la cuirie dans lequel s'engage l'anneau des pans et des manches mobiles qui complètent, au *xivie* siècle, cette armure du torse.

Désigne également la colerette de métal fixée sur le fût de la *lance courtoise*, au dessous de la poignée, pour faciliter le maniement de cette arme. Ce mot figure dans un inventaire de 1322 avec ce sens, et se rencontre dans la plupart des textes qui ont trait aux compétitions courues en harnois de joute (L.A.C., pp. 126-129 et 140-141).

**AIGUILLETTE.** — Cordon de soie ou de cuir servant à lier des pièces de renfort, rigides, à un vêtement de guerre: 1386, *aiguillettes de cuir à lier et attachier autres pièces*. Pour les distinguer des cordons jouant un rôle analogue dans le vêtement civil, on disait aussi *aiguillettes à armes*.

**ANCOLIÈRE ou ENCOLURE.** — Partie souple de la harde, qui protège le cou du cheval. A existé en mailles de fer entrelacées, et en mailles de haubergerie d'acier ou de laiton.

**ARMURIER.** — Artisan qui fabrique et vend des armes défensives. Le règlement de cette profession, inscrit en 1296 au *Livre des métiers*, a été modifié, pour la première fois, en 1311.

Le métier d'armurier consiste, à l'origine, dans la confection de vêtements de guerre composés d'étoffes, matelassés et piqués. Ce sont les *aucotons*, portés sous le haubert; des cottes et gambisons, pour protéger le torse; ainsi que les *bracières* pourpointées, coiffes piquées, épaulières, *contre-coeurs*, etc.

Les armuriers renforcent certaines de ces pièces, les épaulières, les bracières, ainsi que des gants de toile, à l'aide de baguettes taillées dans des fanons de baleine.

A partir du *xiiie* siècle, ils commencent à fixer sur divers vêtements des petites plaques de fer planes. Ils les découpent dans le métal fourni par les forges, et vendu sous le nom de *plates*. Ils façonnent sur l'enclume des morceaux de métal de petites dimensions, donnent à ces éléments un contour approprié, et les clouent sur des gants de cuir, des gorgières, des cuissards ou des trumelières. Ces vêtements sont alors dits *de plates*. Le vêtement de torse renforcé de la même façon s'appelle *les plates*.

Pour durcir ces éléments, les armuriers apprennent à en acierer la surface avant de les clouer. Ils savent aussi vernir, étamer, argenter ou doré ces *plates*, pour prévenir la rouille. Leurs harnois sont dits *d'épreuve* ou *de demi-épreuve*, selon la résistance qu'ils offrent au choc des projectiles.

Les armuriers créent d'autres formes de vêtements de guerre, paletot, jupon, jaque et houppelande. Ils les renforcent de petites plaques de métal, uniformes, angulaires ou arrondies, vernies, puis encastrées dans les plis de l'étoffe. Ce sont les

harnois *quasiquesnés*. Leurs nouvelles activités entraînent à Paris la publication d'un nouveau règlement, en 1364. Les armuriers s'adonnent de plus en plus aux travaux de forge. En 1452, une nouvelle Ordonnance leur prescrit d'apposer leur marque sur les pièces de demi-épreuve, et de la mettre deux fois sur les harnois d'épreuve. Enfin, en 1562, dans la nouvelle lettre patente que leur accorde Charles IX, il n'est plus question de *harnois-cloués*, mais uniquement de *harnois plains*, corsellets, corps de cuirasse, haussescols, tassettes, brassards, harnois de jambe, etc.

**ARMURIER DE COTTES DE FER.** — Nom pris, au XIV<sup>e</sup> siècle, par certains artisans montant des pièces du harnois en mailles de fil de fer entrelacées, telles des cottes ou des camails. La confection de ces habillements, en France, fait partie du métier des tréfiliers.

**ARRÊT DE CUIRASSE ou ARRÊT.** — Branche de fer, longue d'une quinzaine de centimètres, fixée perpendiculairement à l'armure sur le côté droit de la poitrine, pour faciliter le maniement de la lance et bloquer le recul de cette arme. Cet arrêt apparaît dans les textes et dans l'iconographie vers 1390. Il fut adapté sur la *pièce d'acier*, sur *les plates*, *le placard*, la brigandine et sur le plastron de l'armure rigide (L.A.C., pp. 101-106 et 110-122).

**ARRÊT DE LANCE.** — Courroie de cuir elouée sur le fût de la lance, et formant un épais bourrelet. Cette garniture fut d'abord fixée au dessus de la place par où le cavalier empoigne sa lance, pour l'aider à bloquer le recul de son arme. Après l'adoption de l'arrêt de cuirasse, l'arrêt de lance est, au contraire, fixé au dessous de la poignée. Il était indispensable au maniement de la lance des gens d'armes (L.A.C., pp. 96-98 et 106-113).

**AUCOTON.** — Vêtement de coton porté sous le haubert: XIII<sup>e</sup> siècle, *vestent desus les aucotons les blancs osbers*. Ce mot s'écrit aussi *auqueton*: XIII<sup>e</sup> siècle, *les haubers viestent cascuns sous l'auqueton*. Il désigne également, au XIV<sup>e</sup> siècle, un vêtement porté sous *les plates*: 1315, *auqueton de blanc cendal pour vestir plates*. L'orthographe *hoqueton* ou *hocqueton* apparaît au XV<sup>e</sup> siècle. Ce mot désigne alors des vêtements de torse, civil ou militaire, avec ou sans manches.

**AVANTAGE.** — Ce mot sert à désigner la position saillante que des accessoires occupent par rapport à un objet. Les pièces de renfort fixées sur un vêtement de guerre sont dénommées *pièces d'avantage*. La bavière mobile, extérieure, de certains armets s'appelle *bavière d'avantage*. L'arrêt d'une cuirasse de joute ne doit pas être saillant, afin que la pointe de la lance, lorsque l'arme est horizontale, se trouve, pour chaque jouteur, à la même distance du plastron. Les articles des pas d'armes interdisent que *l'arrêt n'ait nul avantage* (L.A.C., pp. 157-163).

**AVANTAGEUX.** — Qualifie, aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, ce qui est proéminent. Un arrêt de cuirasse est dit *avantageux* si sa base forme relief sur le plastron. Celui qui est atteint sur une partie en saillie de son harnois reçoit un coup *avantageux* (L.A.C., pp. 160-161). Les manches de mailles dont la gariture métallique s'étend au delà de l'épaule et couvre le haut de la poitrine sont des *manches avantageuses*.

**BARBE, BARBIÈRE.** — Pièce du harnois qui se fixe au bas du visage et couvre la fermeture lacée du devant de la broigne, de la cuirie ou des plates: XI<sup>e</sup> siècle,

*desur her bronies her barbes unt getees; XII<sup>e</sup> siècle, par dessus la ventaille fait sa barbe lacier.* A existé en mailles clouées et en jaseran: 1316, *barbière de haute clouure*; 1358, *barbière de jaserant*.

**BARBOLE.** — Pièce rigide, portée en Espagne au XV<sup>e</sup> siècle, et également dans les Flandres; elle protège le bas du visage d'une oreille à l'autre, épouse la forme du menton, et descend en pointe sur la poitrine. Analogue à la *gorgiera* italienne.

**BARBUTE.** — Ce mot, employé au XVIII<sup>e</sup> siècle pour désigner un casque, servait, aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, à nommer une pièce de haubergerie: 1337, *barbuda de malla de Milana*; 1367, *barbute di maglia d'accoio*.

**BARDE.** — Armure du cheval, souvent composée, au XV<sup>e</sup> siècle, de pièces rigides, réunies entre elles par des garnitures de mailles. On rencontre dans les textes la mention d'encolure, d'engreignure et de croupière, formées de mailles de fer entrelacées ou de mailles d'acier ou de laiton clouées ou cousues. Il a existé aussi, à la même époque, des bardes d'épreuve, entièrement couvertes de mailles d'acier, et également des bardes montées comme les brigandines.

**BONNET.** — Bonnet d'acier, bonnet d'écailles, bonnet de mailles: noms donnés à des cervelières fin XV<sup>e</sup>, début XVI<sup>e</sup> siècle.

**BOTTE.** — Mot employé par les trésoriers de la maison de Savoie, aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, pour qualifier certaines armures. Les expressions *haute botte*, *botte cassée*, *toute botte* désignent des pièces du harnois qui ont été soumises à l'épreuve. Vient de l'adoption en français du mot italien *botta*, usité pour indiquer les denrées en mailles d'acier qui sont mises en vente après avoir subi l'épreuve. L'orthographe *botta* se rencontre fréquemment dans les textes italiens à partir du XVI<sup>e</sup> siècle: certaines parties rigides de l'armure, casque, plastron, dossière, corselet, sont alors dits *a botta d'archibugio* ou *a botta di moschetto*.

Ainsi que nous l'avons vu à propos des faudes, cottes et camails, on rencontre les formes *bosse*, *bossa*, *boça*, *bossa* dans de nombreux inventaires rédigés en Bourgogne, en Avignon ou en Espagne. On ne doit pas être trop surpris des variations de l'orthographe de ce mot; le rapprochement des différents textes montrant en tout cas qu'il s'agit d'une pièce d'armure qui a subi l'épreuve ou la demi-épreuve: 1373, *camail d'acier a bosse*; 1384, *chamagli di messa bossa*, *cotte di messa bossa*; 1388, *capmays de malla de tota boça*, *capmay de malla de miga boça*, *faldons de malla de tota bossa*; 1390, *auberjon d'acier de toute botte*, *auberion de botte cassée d'acier*; 1392, *camail d'acier de toute botte*, *auberion d'acier de botte cassé*; 1393, *auberjon d'acier de toute botte*; 1394, *chota di maglia d'accoio a bossa ou a messa boza*, *chamagli d'accoio a bossa ou a messa boza*; 1406, *falde di maglia d'accoio a bossa*; 1406, *cotte d'autre botte*; 1411, *cota de malla de tota boça*, *cota de mija boça*; 1417, *cotte d'acier d'autre botte*; 1425, *cota de malla de miga boça*.

**BOTTE À TOURNER.** — Machine pour fourbir les vêtements de mailles. Se compose d'un tonneau ou baril, dans lequel on place ces vêtements, et que l'on fait tourner autour de son axe. C'est l'ancêtre des tonneaux de poissage, de forme polygonale, avec axe et coussinets de bronze, employés encore aujourd'hui, dans lesquels on met les pièces à polir avec de la sciure de bois, et qu'un moteur fait tourner. A Paris, seuls les maîtres haubergiers ont le droit de se servir de la botte à tourner, suivant une Ordonnance de 1407.

**BRACIÈRE.** — Un des noms donnés au harnois de bras: *xiii<sup>e</sup> siècle, bracières pourpointées; xiv<sup>e</sup> siècle, bracers de plates, bracières en cuir.*

**BRACONNIÈRE.** — Vêtement en forme de jupon qui prolonge les *plates* de la ceinture jusqu'aux cuisses. A existé en mailles annulaires et en mailles clouées: 1309, *bragognières de maille de haubert*; 1386, *braconnière de maille de haubregerie*.

**BRAS.** — Nom donné aux pièces du harnois que l'on porte, en complément de l'armure de torse, la cuirie, les *plates*, la brigandine ou la paire d'armes, pour protéger les membres supérieurs. Ont existé en différentes contextures. Les textes citent des bras d'étoffes rembourrées et piquées, des bras de cuir ou de cuir bouilli, de mailles annulaires, de mailles d'acier de haubergerie, de jazeran et de *plates*. Les bras d'étoffes ont été renforcés, aux *xiv<sup>e</sup>* et *xv<sup>e</sup>* siècles, soit par une chaîne allant de l'épaule jusqu'au poignet, soit par des fragments de lames allant de l'épaule au coude, et du coude au poignet. Ils ont été aussi garnis de mailles de haubergerie entre les couches d'étoffe.

**BRIGAND.** — Nom donné au *xiv<sup>e</sup>* siècle, en France comme en Italie, aux soldats à pied opérant en groupe. Jean le Bel, dans sa *Chronique*, les appelle *brigans de pié*.

**BRIGANDINE.** — Vêtement de torse, en cuir et toile, doublé intérieurement de lames d'acier trempé, fixées par des clous, dont les têtes dessinent un décor géométrique sur l'extérieur du vêtement. Armure d'origine italienne, la brigandine se voit sur des fresques exécutées vers 1375. Elle est désignée du nom de *chorasine brigantine*, cuirassine brigandine, dans un inventaire dressé à Avignon en 1367. Elle sert, en Italie, à l'équipement de simples soldats, les *brigans de pié* du *xiv<sup>e</sup>* siècle. En France et en Angleterre, on l'emploie d'abord comme armure de joute. Elle figure à ce titre dans des inventaires en 1397 et 1411. Vers le milieu du *xv<sup>e</sup>* siècle, la France et la Bourgogne adoptent, pour armer les archers, une brigandine dite *brigandine commune*. Genève, à la même date, en habille les gardes de la ville.

Parmi les prescriptions qui concernent la fabrication de cette armure en France, la plus caractéristique est l'obligation d'employer des *carreaux d'acier* pour la confection de ses *lames*. Ces lames doivent être *d'acier trempé et revenu*. On arrête volontiers la chauffe du revenu au bleu pour obtenir une *cuirassine à couleur d'eau*. On porte avec la brigandine des garde-bras, qui protègent l'épaule et couvrent le raccord de la manche, lorsqu'elle est mobile. Dès la fin du *xv<sup>e</sup>* siècle, il existe des brigandines dont les manches fixes sont renforcées de lames d'acier.

La brigandine se porte encore, en France, après les guerres de Religion, mais surtout par crainte des attentats. Elle n'est plus que très rarement citée dans les inventaires après 1600. Il a existé, à titre exceptionnel, des *bardes à façon de brigandines*, et des brigandines ajourées pour certains tournois.

**BRIGANDINIER.** — Fabricant de brigandines. Le brigandinier travaille l'acier, livré par les forges sous forme de carreaux. Il découpe les lames des brigandines, dans des carreaux d'acier fin. Il sait tremper ces lames et adoucir ensuite les effets de la trempe, par l'opération du revenu: 1481, *brigandines de fin quarreau d'acier, trempé, revenu*. Ce métier fut d'abord exercé en France par des ouvriers venus de Milan en 1449, qui s'installent à Tours et à Bourges. Trois ans plus tard, la profession fait l'objet d'une Ordonnance le 20 mars 1452, précisant les qualités professionnelles que doivent posséder les maîtres brigandiniers, et les marques qu'ils doivent apposer sur leurs armures, suivant qu'elles sont d'épreuve ou de demi-

épreuve. Le métier de brigandinier prospère dans certaines villes de France. L'échevin d'Amiens publie, en 1481, une Ordonnance pour réglementer l'exercice de la profession dans sa ville. Une Ordonnance du roi de France, datée de 1488, fixe les obligations auxquelles doivent se conformer les brigandiniens d'Angers. Le métier de brigandinier cesse d'exister, en France, vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

**BROIGNE (BRUNIE, BRONIE).** — Nom du plus ancien vêtement de guerre cité en France dans les manuscrits. Les Capitulaires de Charlemagne l'emploient, latinisé en *brunia*, dès 779, et le répètent à maintes reprises au cours du ix<sup>e</sup> siècle. Les premières broignes ne couvrent que le torse. Ce sont des vêtements de cuir ou d'étoffe renforcés de mailles pleines, petites pièces uniformes de fer ou de fer acieré, quadrillatères ou arrondies, clouées sur l'extérieur de la broigne. On donne tout autant d'importance à ces broignes qu'aux épées. Les règlements impériaux s'appliquent aux deux armes et interdisent leur vente à l'étranger. Les mailles, d'abord simplement juxtaposées, sont percées d'un trou de fixation en leur milieu. Les pièces montées de la sorte sont dites *demy cloées* ou *de demi cloure*. Les mailles sont aussi superposées et imbriquées. Elles sont alors percées d'un ou de deux trous de fixation dans leur partie supérieure. Les harnois ainsi renforcés sont dits *de haute cloure*. La broigne, suivant qu'elle est composée de l'une ou de l'autre façon, s'appelle broigne *clavaine*, *doublaine* ou *doublière*. Les broignes se complètent d'épaulières mobiles, les *armillae*, qui protègent le haut des bras, ou, dès le ix<sup>e</sup> siècle, de courtes manches, les *manicae*. Certaines broignes comprennent une coiffe. Les textes du xiii<sup>e</sup> siècle signalent l'existence de la ventaille de cette coiffe.

Le mot *broigne* s'emploie également pour désigner un vêtement formé de mailles de fil de fer entrelacées, la *broigne treslie*. Un ivoire de 1070 montre un cavalier vêtu d'un pareil habillement, avec coiffe, ventaille et longues manches, descendant jusqu'aux poignets. Le vêtement formé de ces anneaux de fer entrelacés était moins résistant, mais plus souple que celui composé de mailles pleines clouées. Il n'est question dans la *Chanson de Roland* que de broignes clouées. La plupart des autres chansons de geste, jusqu'à la fin du xii<sup>e</sup> siècle, mentionnent aussi bien les broignes treslies que les broignes clavaines ou doublaines. Le mot *broigne* tombe en désuétude à cette époque. Les textes postérieurs ne parlent plus que de *colles*, *cuiries*, *plates*, *haubergons*, *pourpoints*, etc.

**BRÙNIR.** — C'est l'opération finale du polissage de l'acier. Elle se fait à sec avec des polissoires frottées de poudre de charbon et polies avec l'agathe. Les chansons de geste mentionnent les *elmes burnis*. Guillaume Guiart, dans sa *Chronique*, cite les *haubers brusis a mailles*. Les haubergiers brûnissent les vêtements couverts de mailles d'acier, notamment les haubergons, les gorgerins et les manches de mailles. Broigne (*brunie*) et brunir ont même racine, et se rattachent au germanique *brün*, brillant.

**CAMAÏL (CAPMAILLE).** — Jusqu'au xiii<sup>e</sup> siècle, ce mot n'est usité que dans les pays de langue d'oc, pour désigner une coiffe de mailles. Ce nom est adopté en France, au xiv<sup>e</sup> siècle, pour nommer le haubert sans coiffe, qui se fixe au bacinet. Une courroie de cuir, percée de trous régulièrement espacés, borde sa partie supérieure. Ces trous s'engagent dans les vervalles du bacinet. Des lacets de soie enfilés dans les anneaux de ces vervalles lient le camail au casque. Assez long et retombant sur les épaules comme le haubert, le camail se raccourcit ensuite, lorsque se perfectionne le gorgerin. Il a existé des camails de mailles d'acier clouées ou plaquées,

de mailles annulaires entrelacées et de jaseran. Les camails d'acier pouvaient être d'épreuve ou de demi-épreuve: 1373, *camail d'acier a bosse*; 1384, *chamagli di messa bossa*; 1388, *capmays de malla de tota boça, de malla de-miga boça*; 1392, *camail d'acier de toute botte*; 1394, *chamagli d'acoio a bosa, a mesa bosa*. Leurs mailles pouvaient aussi être cousues entre deux couches d'étoffe, comme celles des jaques de mailles: 1394, *chamagli d'acoio chacoti*. Le camail reste en usage jusqu'au *xve siècle*, aussi longtemps que se porte le bacinet.

**CARNEQUI** ou **CARNIQUI** (espagnol). — Ce mot désigne, au *xvi<sup>e</sup> siècle*, en Espagne, un engin métallique employé pour tendre l'arc de l'arbalète.

**CARREAU.** — Forme donnée à l'acier par le martinet des forges. Dans le commerce, l'acier se vend, en France, à la pièce, au carreau, du *xiii<sup>e</sup>* au *xvi<sup>e</sup> siècle*. Il en existe diverses qualités: carreau de petit acier ou acier commun, d'acier demi-fin et d'acier fin, suivant l'usage auquel on le destine. Les brigandiniers emploient des carreaux d'acier fin pour la confection des brigandines.

L'expression *carreau d'acier* désigne également, au *xv<sup>e</sup> siècle*, des viretons d'arbalète, munis d'une pointe en acier: 1418, *carrello calbis* (cf. Ch. Buttin, *Les flèches d'épreuve*, p. 4); et au *xvii<sup>e</sup> siècle*, des projectiles de pistolets d'arçon (cf. Ch. Buttin, *Notes sur les armures à l'épreuve*, p. 56).

**CERVELIÈRE.** — Nom donné à la coiffe intérieure du bacinet, et également à une coiffe rembourrée, portée sans casque, sur laquelle sont clouées des mailles d'acier rondes, imbriquées en forme d'écaillles. Cette coiffure de guerre existe au *xive siècle*, et se rencontre encore dans les textes du *xvi<sup>e</sup> siècle*. Suivant la qualité de ses mailles, la cervelière est commune, de demi-épreuve, ou d'épreuve. Le simple bonnet rond de l'origine, a été muni, pour protéger les oreilles et la nuque, de pans, dénommés *clinques*, ou de bords devant et derrière, dits *rebras*. La cervelière a reçu divers autres noms: *huvette*, *bonnet*, *chapeau d'écaillles*.

**CHANFREIN.** — Pièce couvrant la tête du cheval. A existé en mailles clouées: 1386, *chanfrain garni de maille de houbergerie*.

**CHAPERON.** — Nom donné, au *xv<sup>e</sup> siècle*, au haubert, qu'il soit de mailles annulaires entrelacées: 1415, *caperon de fère*; ou de mailles de haubergerie: 1497, *chapperons de fine maille d'Allemagne*.

**CHAUSSES.** — Partie du harnois protégeant le pied et la jambe. Les chausses mentionnées dans les textes sont le plus souvent formées de mailles entrelacées. L'expression du *xiii<sup>e</sup> siècle*, *chausses de fer treslices*, s'abrége, vers la fin du *xiv<sup>e</sup> siècle*, en *chausses de fer*, et reste en usage, sous cette nouvelle forme, jusqu'à la fin du *xive siècle*. Il existe également des chausses formées de mailles clouées, ainsi que des chausses de jaseran.

**CHEMISE DE MAILLES.** — Expression employée uniquement pour désigner un vêtement de mailles entrelacées. Elle est très fréquente à dater du *xvi<sup>e</sup> siècle*. Nicot a créé, entre les chemises de mailles, les jaques de mailles et les haubergons, une confusion, dont les conséquences ont induit en erreur de nombreux auteurs du *xvii<sup>e</sup> siècle* à ce jour. La chemise de mailles est l'habillement de guerre, resté le plus tard en usage. Elle se porte encore au *xvii<sup>e</sup> siècle*, et figure, en France, dans les inventaires des Arsenaux, jusqu'à la fin du siècle.

**CLAVAIN.** — Qualificatif fréquemment donné aux habillements de guerre couverts de mailles clouées: XIII<sup>e</sup> siècle, *li perga la forte broigne clavaine*. Cet adjectif prend ensuite la forme *clavé*, puis *cloé*, et enfin *cloué*, pour désigner certains harnois. Il a été employé comme substantif en poésie, par les auteurs des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, pour désigner le haubert de mailles clouées. On rencontre aussi les orthographes *clauen* et *clavin*.

**CLAVÉ.** — Même sens que l'adjectif *clavoin*: XIII<sup>e</sup> siècle, *un haubert clavé de double maille*.

**CLAVEL.** — Même sens que *clouure*: XIII<sup>e</sup> siècle, *de l'auberc li rompit le clavel*.

**CLAVELE.** — Même sens que *clouure*: XIII<sup>e</sup> siècle, *la clavele du haubert mailly*.

**CLAVIÈRE.** — Même sens que *clouure*: XIII<sup>e</sup> siècle, *haubert dont li maille fu chiere... d'or fin est la clavière*.

**CLAVRE.** — Même sens que *clouure*: 1322, *gorgieres franchoises de demi-clavre; haubergon de la haute clovre de Cambli*.

**CLAVURE.** — Même sens que *clouure*: 1381, *haubregoin de la clavure de Cambely*.

**CLINQUE.** — Pan de la cervelière.

**CLOU.** — Il a été fait un très grand usage de clous dans la confection des pièces souples du harnois. Forgés par les fèvres, ils sont envoyés en grande quantité aux commerçants, qui les vendent aux artisans, haubergiers, armuriers et brigandiniens. Ces clous sont en fer, puis en fer étamé ou en laiton. Ils servent à fixer les mailles sur les pièces de haubergerie, les plates sur les barnbis de plates, et les lames sur les brigandines. Au XIV<sup>e</sup> siècle, un commerçant établi à Avignon commande à son fournisseur de Milan des clous pour la confection de harnois, par lot de 60.000 pièces. Il faut environ 3.000 clous pour faire une paire de plates, 500 clous pour une paire de gantelets, 2.000 à 3.000 clous pour une brigandine. Les clous des harnois princiers étaient parfois en argent ou en argent doré: XIII<sup>e</sup> siècle, *clavias rivés... as cloz d'argent*; 1322, *plates clouées d'argent*; 1416, *clos plas d'argent doré*.

**CLOUÉ.** — Ce qualificatif se rencontre sous les formes *clavain*, *clavé*, *cloé*, *cloué*. Il s'applique aux harnois sur lesquels sont fixés en renfort des éléments métalliques ou à ces éléments eux-mêmes, que ce soit des mailles, des plates ou des lames: 1316, *mailles rondes demy cloées*; 1337, *plates clouées sur cuir*; 1350, *maillettes toutes bien cloées*; 1446, *brigandines clouées par pièces*. Eustache Deschamps emploie l'expression *harnois cloué* par opposition à *harnois plain*, qui désigne l'armure rigide: 1385, *adieu harnois, tant cloues comme plains*.

**CLOUURE.** — Désigne l'ensemble des clous qui fixent les mailles de haubergerie sur une pièce du harnois. Dans le même sens, on relève dans les textes les formes *clavel*, *clavele*, *clavière*, *clavre*, *clavure* et *clouour*. Il existe deux modes de clouure, selon que les mailles sont juxtaposées ou imbriquées. Les premières sont percées d'un seul trou en leur milieu, et garnissent les pièces de demi-clouure. Les autres

sont percées d'un ou de deux trous dans leur moitié supérieure, et forment les harnois de haute clouure: 1316, *testière de haute clouure*.

**CLOWOUR.** — Même sens que *clouure*: 1378, *habergeon de alto clowour*.

**COIFFE.** — Coiffure ronde rembourrée, parfois renforcée de métal; ou partie supérieure du haubert; ou du capuchon, qui se trouve sur la broigne ou le haubergon.

**COLERETTE.** — Nom fréquemment donné à la gorgière pendant le XIV<sup>e</sup> siècle. Provient de la traduction en français du mot latin *collare*, employé au XIII<sup>e</sup> siècle pour désigner la gorgière, dans le latin des poètes et des clercs. Le mot *colerette* sert à nommer la gorgerette, quelle que soit sa contexture: 1341, *colerette de haubergeerie*; 1358, *colerette de dellet fer*.

**COLET.** — Nom donné au trou percé dans la lame de la brigandine, pour passer le clou qui la fixe au vêtement.

**CONFIR.** — Confectionner un vêtement de haubergeerie: XIV<sup>e</sup> siècle, *quiconque voudra apprendre à confir...*

**CONFITEUR.** — Nom donné à l'ouvrier haubergier qui a terminé son apprentissage et sait *confir* un vêtement de haubergeerie: XIV<sup>e</sup> siècle, *nul confiteur ne peut avoir qu'un lasseur*.

**CONTRE-COEUR.** — Plastron d'étoffe, rembourré de laine ou de soie: XIII<sup>e</sup> siècle, *mettre devant son pis et devant son ventre un contrecuer de teille et de coton* (*Ass. de Jerusalem*, I, 170).

**CORSET.** — Mot employé, au début du XIV<sup>e</sup> siècle, dans l'expression *corset de fer*, pour désigner un vêtement formé de mailles de fil de fer entrelacées.

**COTTE.** — En ce qui concerne l'armure, la signification de ce mot a presque toujours été précisée par l'adjonction d'un complément: cotte de toile, cotte gamboisiée, cotte de fer, cotte d'acier. La cotte de fer est un vêtement de mailles de fil de fer entrelacées; la cotte d'acier, un vêtement de mailles de haubergeerie. L'expression *cotte de mailles*, devenue si commune aujourd'hui, ne se rencontre presque jamais dans les textes français du moyen âge. On s'en sert en Italie pour désigner les vêtements dénommés en français *cottes d'acier*. Les armuriers milanais fabriquent ainsi, en 1394: *chote di maglia d'aciao a boga*, ou *a mesa boga*. Un inventaire dressé en 1411 après décès en Espagne comprend: *cotte de malla de tota boga*, et une autre *cota de mija boga*, suivant que ces armures étaient d'épreuve ou de demi-épreuve.

L'expression *cotte à armer* désigne un vêtement d'étoffe, porté sous l'armure, quelquefois rembourré de coton ou de soie. Ce sous-vêtement s'est aussi appelé *cuqueton* ou *doublet*. Spécialement destiné à être vêtu sous les *plates*, il s'est nommé *cotte à plates*, *cotte pour les plates*. Les manches de ce sous-vêtement ont souvent été garnies de plates ou de mailles de haubergeerie. On a également fixé, cousu, sur ce vêtement des goussets, et des manches en mailles annulaires.

La *cotte d'armes* est également un vêtement d'étoffe, parfois rembourré, souvent armorié, qui se porte par dessus l'armure. Elle est le plus souvent sans manches,

fendue par les côtés, semblable à une chasuble. Ce manteau porte aussi le nom de *tunique*.

**COURTOIS.** — Qualifie les armes employées pour les joutes courues en harnois de joute, elles-mêmes dites *joutes courtoises*. Ces armes comprennent la lance courtoise, une massue de bois dur, et une épée, dont la lame large et courte a des tranchants rabattus et une pointe émoussée (L.A.C., pp. 126-130 et 148).

**COUVERTURE POUR CHEVAL.** — En dehors de son sens propre, cette expression sert à désigner une armure destinée à protéger le corps de cet animal. A existé en mailles clouées, en mailles annulaires, en jaseran et en plates: 1274, *couvertures de cheval de fier*; XIII<sup>e</sup> siècle, *couverture dont la maille est tressis*; 1316, *couverture de mailles rondes démy cloées*, *couverture de jaseran de fer*; 1338, *couverte de plate pr cheval*; 1386, *couverture de mailles de haubergerie de fer ou d'acier*.

**CRANEQUIN.** — Arbalète de dimensions réduites, pour faciliter le maniement de cette arme à cheval.

**CRANEQUINIER.** — Arbalétrier à cheval. Enrôlé en France de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle au premier quart du XVI<sup>e</sup> siècle.

**CROISSANT.** — Nom donné au gousset, par certains chroniqueurs du XV<sup>e</sup> siècle, notamment Olivier de la Marche et Matthieu d'Escouchy.

**CROUPE.** — Partie de la barde, également nommée *croupière*, souvent garnie de mailles de haubergerie; 1400, *croupe faicta a maille*; 1509, *croupes de chevaux de maille clouée*.

**CUIRASSE.** — Les clercs du moyen âge ont créé le mot latin *corarium* pour nommer la cuirasse. Retraduit en français, ce mot devint *cuirasse*. Il figure déjà sous cette forme dans un inventaire de 1266, *paire de cuiraces neuves*. En Italie, l'expression *corazza* a toujours servi pour désigner l'armure de torse, qui fut dénommée en France *cuirie* et *cuirasse*. Fort peu usité en France avant la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, le mot *cuirasse* y devint alors d'usage courant. Il désigne le plastron formé de plusieurs pièces d'acier, clouées sur un soutien de cuir. Suivant la hauteur de ce renfort métallique, cette armure s'appelle alors *tiers de cuirasse*, *demi-cuirasse*, *trois quarts de cuirasse*, ou *cuirasse complète*. La paire de cuirasses comprend en plus du plastron, une dossière de même nature.

**CUIRASSINE.** — Diminutif, tiré de l'italien *corassina*. N'a servi en français que pour désigner la brigandine.

**CUIRIE.** — Armure en cuir durci, sans manches, ni pans fixes, ne couvrant que le torse: XII<sup>e</sup> siècle, *bones coiries kil unt a lor ventre liés*. Son cuir était *bouilli* ou *tanné*: XIII<sup>e</sup> siècle, *cuirie d'un cuir boilli*; *cuirie d'un cuir tanné*. Elle était aussi parfois garnie d'un renfort métallique: XIII<sup>e</sup> siècle, *cuirie ferrée*; XIV<sup>e</sup> siècle, *cuirie forgée*.

**CUISSET.** — Partie du harnois qui protège les cuisses. Ce vêtement a été renforcé de plates ou de mailles de haubergerie: 1296, *cuisset de plates*; 1386, *cuissets garnis de haubergerie*; 1423, *quysschewes de mayle rotunda*.

**DÉCLOUER.**— En ce qui concerne les armes, ce verbe a d'abord été usité pour exprimer l'action d'arracher à coups de lance ou d'épée les clous d'une broigne ou d'un haubert, pour rompre cette pièce du harnois. Il se rencontre sous les formes *descloure*, *desclaver*, *desclaveler*, *descloer*: *xre siècle, l'osberc li desclot, bronie desclose*; *xir<sup>e</sup> siècle, son auberc li desclave*; *xir<sup>e</sup> siècle, le pan del hauberc desclovele, haubiers descloent*; *xive siècle, la maille a descloée*. Il a servi également à désigner le travail auquel se livre un artisan pour dégarnir une pièce de haubergerie, de plates ou une brigandine, afin de nettoyer ses éléments, les fourbir, renouveler leur soutien de cuir ou d'étoffe: *1436, avoir descloé une paire de gardebras*; *1438, desclouer haubregons, paires de manches d'acier, demi-corps de haubergerie, gorgierins de maille, pan de maille*. (Voir aussi **RECLOUER**.)

**DÉCONFIR.**— Mettre en pièces, à coups de lance ou d'épée, les vêtements de guerre d'un adversaire: *xre siècle, l'osberc li descunfit, la broigne descumfit*.

**DÉLACER.**— Retirer les *las* qui fixent entre elles diverses pièces du harnois, notamment le heaume et la ventaille sur le haubert: *xre siècle, sur elme li deslacat; sa ventaille a deslachée*.

**DÉMAILLER.**— Arracher à force de coups les mailles d'un vêtement de haubergerie: *xre siècle, l'osberc li desmolet, brunies desmaillées*; *xir<sup>e</sup> siècle, n'a pas desmaillie la brongne*.

**DENRÉE.**— Divers produits d'un métier: *1382, denrées faites par ouvrier du mestier de treours de fil de fer*; *1407, denrées du mestier de haubergerie*.

**DESSAFFRER.**— Détériorer à coups de lance ou d'épée un vêtement de guerre: *xre siècle, desaffret les dou pans d'un osberc*; *xir<sup>e</sup> siècle, le clovain derompire et desaffrer*.

**DESSARTIR.**— Même signification que *desaffrir*: *xir<sup>e</sup> siècle, haubert rompu et désarti*.

**DOUBLAIN (DOUBLIER, DOUBLE).**— Qualifie un vêtement de guerre sur lequel les mailles de haubergerie imbriquées forment une double épaisseur: *xre siècle, brunies doubleines*; *xir<sup>e</sup> siècle, halberc doblier*; *xir<sup>e</sup> siècle, haubert à double maille*.

**DOUBLET.**— Vêtement d'étoffe. Le *doublet à armer* se portait sous les *plates*. Des goussets et des manches, formés de mailles, étaient souvent cousus sur ce vêtement pour protéger les aisselles ou les bras.

**ÉCAILLE.**— Nom souvent donné, à partir du *xiv<sup>e</sup> siècle*, aux grosses mailles rondes, clouées, disposées en imbrication sur un habillement de guerre: *1382, gorrières d'escaille*; *1530, manches garnies d'escailles*.

**ÉCLAIRCIR (ESCLARER).**— Rendre plus clair par le fourbissement: *xir<sup>e</sup> siècle, elmes esclarcir*; *auberc esclarci*; *xiv<sup>e</sup> siècle, bacinets esclaircir*; *1407, esclarer maille*; *1571, éclaircir mailles*.

**EPAULIÈRE.**— Pièce mobile du harnois protégeant l'épaule. À l'origine simplement rembourrée et piquée, ou renforcée de fanons de baleine.

**ÉPREUVE.** — Expérience faite pour se rendre compte de la résistance offerte par une pièce du harnois à la pénétration des projectiles. La pièce qui résiste aux viretons de l'arbalète à tour ou à mousle est dite *de parve, d'épreuve, de proba, de botta, de haute botte, de botte cassée, a bosse, a bosa*. En France, elle doit recevoir une double marque, être poinçonnée deux fois, à dater de 1452. La pièce qui a subi le tir de l'arc ou de l'arbalète ordinaire est dite *de demi parve, de demi-épreuve, de media proba, di messa bosa, de miga boga, de toute botte, de toto boga*. A partir de 1452, l'artisan ne doit lui donner, en France, qu'une seule marque, n'apposé qu'un seul poinçon. Dans la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle apparaît l'épreuve par les armes à feu: elle ne concerne que les pièces rigides du harnois.

La plus ancienne mention de l'épreuve figure dans un texte de 1340, et concerne *des plates*. En 1341, les armuriers de Milan font des *coiratiae* et des *cervellières*, *de proba* et *de media proba*; en 1390, des *chote di maglia d'accio*, les unes *a bosa*, les autres *a messa bosa*, puis des *haubergons de toute botte, de haute botte et de botte cassée*.

**ESTIVAUS.** — Chaussure. Existe pour la guerre, garnie de plates: 1316, *estivaux de plates*. On dit aussi *stivelets* et *estivalles*: 1309, *stivelets de plates*; 1322, *estivalles de plates* (Invent. de Robert de Bethune, comte de Flandre).

**ÉTOUPER.** — Garnir d'étoupe certaines parties du harnois: 1364, *cuirée gamboisée d'estouppé*. Au figuré, c'est disposer les mailles d'un harnois de haubergerie, sans laisser de défaut: xvi<sup>e</sup> siècle, *il apprendra a estoupper et a fetier par un an*.

**FAUCRE.** — Barbarisme créé par Borel, dans la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle; cet auteur tire ce mot de *faubre*, en donnant à ce terme une signification qu'il n'a jamais eue. La plupart des ouvrages imprimés depuis cette époque continuent malheureusement à donner à ce faubre imaginaire le sens d'arrêt de cuirasse. Borel dénature, en la tronquant, la pensée de Chrétien de Troyes, pour donner une apparence de réalité à son invention chimérique. Cet auteur avait écrit dans le *Roman de Perceval*:

*Et met la lance et feutre et point  
le cheval qui cent mars valoit.*

Limitant sa citation au premier de ces deux vers, Borel donne l'impression que le cavalier met sa lance sur le feutre pour la pointer contre l'adversaire, alors qu'il est question de pointer, d'éperonner, le cheval, en tenant la lance verticale, le talon de cette arme posé sur le feutre de la selle (L.A.C., pp. 82-90).

**FAUDES.** — Sorte de tablier, en mailles, qui défendait le ventre et le haut des jambes: 1488, *obrjonier gaigé d'un es faudes de maille*; 1509, *fauldes mis en couleur d'or*.

**FER.** — Ce mot sert à désigner les pièces du harnois formées de mailles annulaires entrelacées. Les auteurs du xiii<sup>e</sup> siècle écrivent: *chausses de fer treslices*; ceux du xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles, disent simplement: *chausses de fer*. Par opposition aux pièces garnies de mailles de haubergerie en acier, les vêtements montés en mailles entrelacées sont dits, à partir du xiv<sup>e</sup> siècle, cottes de fer, bras de fer, colerette de fer, manches de fer, chaperon de fer, couverture de fer (pour cheval)...

**FÉTIER**. — Travail de haubergerie. Les mailles imbriquées étaient clouées sur les vêtements, de bas en haut. Fétier consistait à disposer ces mailles, au dessus de la clavicule, suivant la ligne de faite de l'habillement.

**FEUTRE (FAUTRE, FEUSTRE, FELTRE, FALTRE, FATRE).** — Etoffe formée de poils foulés et agglutinés. Le feutre sert, au XIII<sup>e</sup> siècle, à couvrir les selles et à confectionner des chapeaux. Les chevaliers placent leur lance sur fautre, c'est-à-dire la tiennent verticale, le talon posé sur le feutre de la selle, dès qu'ils se préparent à charger l'ennemi. Ils n'en baissent la pointe qu'une fois arrivés à quelques mètres de leur adversaire (L.A.C., pp. 87-88). On fit également usage du feutre pour doubler l'intérieur d'habillements de guerre: XIII<sup>e</sup> siècle, *un clavin afautré*; XV<sup>e</sup> siècle, *brigandine bien afeustrée*.

**FÈVRE.** — Artisan qui travaille le fer. C'est lui qui fait tous les objets forgés sur l'enclume, les outils des charpentiers et maçons, des cultivateurs, vignerons et pêcheurs, des drapiers, tailleur et cordonniers, les clous et les fers des chevaux, ainsi que les premières armes de guerre et de chasse du haut moyen âge. Les chansons de geste proclament l'habileté avec laquelle certains fèvres surent forger et tremper des épées; ou garnir les broignes, les hauberts et les baubergons, de mailles pleines clouées, avant que les haubergiers entreprennent la confection de ces habillements de guerre.

**FIL À HAUBERT.** — Fil de fer étiré à la filière par les tréfiliers: 1260, *la charrette de fil à haubert*; 1416, *mestier de aymeterie et fil de haubert*.

**FILIÈRE.** — Plaque métallique percée de trois ou quatre trous, au travers desquels sont tirés les fils de fer. Le moine Théophile, qui vécut au X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle, signale son usage. Une Ordonnance de Charles VI mentionne en 1382, *les filières d'acier et de fer, à traire le fil gros et gresle*.

**FOURBIR.** — Nettoyer une arme d'acier poli, en la frottant. Fourbir une épée, un heaume, un bacinet, un baubergon, des *plates*, des couvertures de mailles pour chevaux, des manches d'acier, des gorgerins de maille, etc.

**FRÉMILLON.** — Adjectif fréquemment employé, par les auteurs des chansons de geste, pour qualifier certains hauberts. Ce mot vient très probablement du verbe *frémir*. Les hauberts de mailles clouées étaient presque rigides, alors que les hauberts de mailles entrelacées *frémissaient* au moindre mouvement.

**GAMBISON (GAMBOISON).** — Vêtement de toile ou de cendal, avec ou sans manches, rembourré de coton. Sa confection fait l'objet de divers articles dans les règlements des armuriers de Paris en 1296, 1311 et 1364. Les simples combattants ont eu un gambison, comme seul harnois, sans autre armure de corps. Il s'est porté aussi, sous le baubergon et sous le pourpoint.

**GANT, GANTELET.** — Les deux mots ont été employés indifféremment, du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, pour désigner le vêtement armé qui recouvre la main. On rencontre des *wans de balaine* en 1285 dans le récit des *Tournois de Chauvency*, des *gantelets de balene* en 1296 dans les comptes du roi de France et dans les statuts des

armuriers, des *wans* dans des inventaires jusqu'à 1358. Froissart en donne encore en 1382, aux défenseurs de Bruges.

Des *gantelets de fer* figurent aussi dans les comptes de 1296; un inventaire de 1387 comprend des *gants de fer*; un autre de 1390, des *wanteles de fier*. Les estradiots portent en 1537 des *gants de maille*.

On trouve des *gants de plates* en 1294, des *gantelets de plates* en 1296, des *gants ou wans de plates* en 1311 et 1322, et à nouveau des *gantelets de plates* en 1387.

Des rédacteurs citent dans des inventaires, en 1322, des *wans de haubergerie*; en 1431, des *gantelets en fasson d'escailles*; en 1481, des *gants de mailles de haubergerie*, et en 1560, des *guantes de plata malla*.

On a même confectionné des gants en jaseran: 1542, *guanti de maglia garzina*.

**GARDE-BRAS.** — Epaulière généralement mobile, masquant et protégeant la jointure des harnois de bras à la brigandine. Souvent de même nature que la brigandine elle-même.

**GORGRETTE.** — Nom donné parfois au gorgerin du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle.

**GORGRETTE.** — Vêtement mobile, formé à l'origine d'étoffes rembourrées ou de mailles annulaires entrelacées, puis de *plates* ou de jaseran, désigné souvent sous les noms de *gorgière*, *gorgerette*, *colerette*, et le plus souvent dénommé *gorgerin* à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. Il est alors fréquemment formé de mailles d'acier clouées ou plaquées, rondes ou quadrilatères: 1266, *gorgières de fer*; 1294, *gorgière de plates*; 1296, *gorgières pourpointées*; 1316, *colerette de jaseran d'acier*; 1341, *colerette de haubergerie*; 1382, *gorgière d'escaille*; 1438, *gorgerin de maille*; 1467, *gorgerin de fine maille d'acier*; 1480, *gorgerin de maille de Nuremberg*; 1543, *gola de malia piatta*; 1586, *gorgerin de maille*. On a donné au XVI<sup>e</sup> siècle les noms de *barbute* et de *houssecol* à un vêtement analogue, fait également en mailles de haubergerie. Les ducs de Bourgogne possédaient des gorgerins composés de mailles d'or ou de mailles émaillées. Le nom de *gorgerin* s'applique aussi à la pièce de l'armure rigide qui se mettait avant la cuirasse, et sur laquelle reposait l'armet.

**GORGIERA.** — Nom donné en Italie, dès le XIV<sup>e</sup> siècle, à une pièce rigide, protégeant le bas du visage d'une oreille à l'autre, et descendant en pointe sur la poitrine. Analogue à la barbute adoptée en Espagne. La gorgiera se portait volontiers sur le costume civil, sans autre armure, particulièrement à Florence.

**GORGIERE.** — La plus ancienne désignation donnée au gorgerin. Apparaît au XIII<sup>e</sup> siècle, et se rencontre encore à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

**GOUSSET.** — Partie du harnois protégeant l'aisselle. Le plus souvent en mailles annulaires. S'est fait également en mailles de haubergerie: 1302, *bras et uns goussets*; 1309, *goeons de maille de haubert*; 1509, *gousset de fine maille d'Almaigne* (haubergerie); 1570, *goussets de maille* (mailles annulaires). Souvent fixé sur le doublet ou la cotte à armer.

**HARNOIS.** — Désignation générale des diverses parties de l'équipement: 1297, *un harnois de corps, assavoir: aubert, chaces, pourpoint et gambaison*. On dit d'un harnois, suivant son rôle, qu'il est *harnois de bras*, *harnois de jambe*, suivant sa

destination, qu'il est *harnois de guerre* ou *harnois de joute*; suivant sa nature, qu'il est *harnois cloué* ou *harnois plain*. A la fin du xive siècle, on couvrait le harnois plain de couleurs à l'huile, pour le décorer et le protéger de la rouille, c'est le *harnois point*. Porté sans décor et poli, au début du xv<sup>e</sup> siècle, c'est le *harnois au blanc* ou le *harnois blanc*.

**HAUBERCOT.** — Cotte munie d'un capuchon. Mot composé, *haubert-cotte*, de même formation que *haubergon*, *haubert-gone*. Son existence fut éphémère: xive siècle, *le haubercot vestu*.

**HAUBERGERIE.** — Profession des haubergiers. L'hauburgerie est l'art de confectionner les pièces du harnois couvertes de petites plaques métalliques uniformes, les mailles, le plus souvent en acier. Ces mailles sont clouées sur un vêtement de cuir et d'étoffe, ou plaquées les unes aux autres, et liées entre elles par des lacets: 1386, *harnois de maille de hauburgerie*; 1407, *denrées de hauburgerie, mestier de hauburgerie*; 1481, *haubregeries faites d'estoffes qui n'estoient pas bonnes, haubregerie avoit faultes et mailles desbâties*; 1571, *marchandise de hauburgerie*. Les principales pièces de hauburgerie furent, en plus du haubergon et de la cervelière, certains hauberts, broignes, colerettes, gorgières, barrières, camails, braconnières, fautes, pans, chausses, souliers, pourpoints, chaperons, bardes complètes et parties de bardes, les *encreignières* et les *croupières*.

L'art de hauburgerie ne comporte pas seulement la confection de pièces du harnois, avec des mailles neuves. La nature particulière de ces pièces permet de les démonter pour les nettoyer et fourbir leurs mailles, et ensuite de les remonter: 1438, *fourbir et nettoyer, descloser et recloser demi-corps de hauburgerie*. Ces pièces peuvent aussi être modifiées: 1420, *XVI cents mailles d'acier dont l'en a fait une queue d'un des haubergons*; 1425, *avoir ralongié les manches de deux haubrejons*. Réparées: 1425, *avoir mis plusieurs mailles en ung autre de ses haubrejons*; 1435, *III mille, IIII cents mailles neuves mises en deux aubergons*. Renforcées: 1439, *douze milliers de mailliers d'acier pour renforçier et remettre a point deus aubergons d'acier*. Si la pièce existante ne convient plus à son propriétaire, ses mailles déclouées peuvent servir à la confection d'un vêtement de forme différente: 1420, *avoir fait de l'un des haubrejons d'acier a plate maille, uns pans, deux paires de manches et unes braconnières*; 1501, *quatre paires de souliers de maille pour faire une encreignure*. Toutefois à Paris, les mailles employées pour faire un haubergon doivent être neuves: 1407, *les ouvriers seront tenus de faire les haubergeons neufs*.

**HAUBERGIER.** — Artisan qui confectionne et vend des pièces de hauburgerie. Profession inscrite sur le *Livre des métiers* d'Etienne Boileau, avant 1260. La première tâche des haubergiers fut la confection du chaperon formé de mailles pleines clouées sur un vêtement d'étoffe, le haubert (*hasbergha*), d'où vint leur nom. Les haubergiers achetaient mailles et clous aux fèvres ou mailleurs, qui forgeaient ces éléments sur l'enclume. Les mailles furent en fer, puis en fer acieré, et enfin en acier. Elles étaient rondes ou quadrillatères, et de dimensions uniformes. Dès le xive siècle, les forgeurs de Milan se livraient à leur exportation. Le rôle des haubergiers consistait à finir ces mailles, les polir, et percer des trous de fixation. Il continuait avec la préparation des vêtements ajustés sur lesquels elles étaient clouées. Les haubergiers ont très tôt confectionné d'autres habillements de guerre, broigne et haubergon, soit en mailles clouées, soit en mailles plaquées, c'est-à-dire lacées les unes aux autres, sans aucun vêtement de soutien.

Les lettres patentes des haubergiers de Paris ont été renouvelées en 1407 et

1571. Les statuts des haubergiers de Chambly datent du XIV<sup>e</sup> siècle. Le règlement des haubergiers d'Amiens, du 23 juillet 1481. L'occupation principale des haubergiers, à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, fut la confection des haubergons. Seuls, les maîtres haubergiers ont le droit d'exposer un haubergon comme enseigne de leur atelier. A dater du XV<sup>e</sup> siècle, les haubergiers sont souvent appelés *hauberonniers*, *haubergonniers*, *haubergeonniers*. Ils confectionnent néanmoins également toutes les pièces qui complètent l'armure du torse: manches, pans, gorgière, braconnière, ainsi que des camails ou des cottes. Ces pièces sont la plupart du temps en mailles d'acier, pour les personnages importants, dont les trésoriers enregistrent les dépenses. L'Allemagne, notamment Nuremberg, fournit alors la plus grande partie des mailles utilisées pour la confection de ces vêtements, en France et en Bourgogne. Les haubergiers réussissent à perfectionner leur technique, et fabriquent des habillements et même des bardes, dont les mailles sont émaillées. Ils parviennent également à mettre les mailles d'acier en couleur d'eau ou en couleur d'or, en arrêtant à la température voulue, le revenu, qui suit leur trempe. Leur profession disparaît très rapidement dans le dernier quart du XVI<sup>e</sup> siècle.

**HAUBERGON (HAUBERT-GONE).** — Habillement de guerre, souple, descendant jusqu'aux genoux, à manches fixes, longtemps muni d'un capuchon enfermant toute la tête, sauf le visage. Premier uniforme de guerre, imposé par les Chartes dès le XIII<sup>e</sup> siècle. Le haubergon fut porté par la plupart des combattants à pied jusqu'à la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Ses manches furent longtemps terminées par des moufles, les *manicles*. La fabrication de ce vêtement est exclusivement réservée aux haubergiers. Le haubergon s'est toujours composé de mailles pleines, quelque fois en fer, mais le plus souvent en acier, clouées sur une doublure de cuir ou d'étoffe, ou plaquées les unes aux autres, sans doublure de soutien, et unies entre elles par des lacets. Il a existé des haubergons de demi-clouure et de haute clouure. Les mailles d'un haubergon sont de dimensions uniformes. Elles sont rondes ou quadrillatères; elles chevauchent dans l'un ou l'autre cas. Le haubergon offre une protection ininterrompue du torse, des bras, de la gorge, de la nuque et de la tête. Les documents figurés montrent la disparition de la coiffe et des moufles du haubergon, au cours du XIV<sup>e</sup> siècle. Le vêtement reste alors muni d'un col montant assez haut pour s'engager sous le casque. A Paris, les haubergiers doivent se servir de mailles neuves pour la confection des haubergons. Suivant la qualité de leurs mailles, les haubergons sont vendus comme harnois communs, harnois de demi-épreuve ou harnois d'épreuve. La lettre que le roi de France Charles VI adresse, le 30 avril 1407, aux haubergiers de Paris, les Ordonnances publiées à la même date, la lettre du 23 juillet 1481 de l'échevin d'Amiens, le règlement rédigé à cette date pour cette commune, les nouvelles Ordonnances édictées par le roi de France Charles IX au mois d'octobre 1571, attestent l'importance exceptionnelle de ce vêtement de guerre. Les comptes de l'Écurie, ceux des maisons de Bourgogne et de Savoie, montrent le rôle considérable tenu par le haubergon dans l'équipement des grands personnages du moyen âge et de la Renaissance.

**HAUBERT (HALS-BERGEN).** — Coiffure de guerre, souple, en forme de chaperon. Sa coiffe couvre la tête, et ses pans descendant jusqu'aux pectoraux. Son nom apparaît dans le texte d'un testament en 867, et figure encore dans une liste de droits de péage en 1581. On le rencontre écrit avec des orthographes divers: *halberc*, *halbert*, *hauberc*, *haubierc*, *haubiert*, et sans *h*, *osberc*, *auberc*, *aubierc*, *obierc*, *aubert*, etc. Dans les chansons de geste, dès qu'un chevalier a endossé son haubert, il coiffe le heaume par dessus ce capuchon, et lace les deux pièces l'une à l'autre. Une ventaille

permet de fermer l'ouverture laissée pour le visage, ne laissant que les yeux à découvert. Elle est de même nature que celui-ci, et se fixe par des lacets, le plus souvent en soie.

Il a existé des hauberts de diverses contextures. Formé de mailles pleines, forgées, dites *mailles de haubergerie*, en fer, puis en fer acieré, clouées sur un chaperon servant de soutien et de lien à ces éléments métalliques : c'est le haubert cloué, dénommé *haubert à clavel*, *haubert à clavière*, *haubert clavé*, ou aussi le *clavoin*. Si les mailles sont superposées, imbriquées, et forment une double épaisseur, cette coiffure s'appelle *haubert doublier*, *haubert doublentin* ou encore *haubert à double maille*, et même *haubert double*. Lorsque cette coiffure comprend des plaques de fer ou d'acier, percées sur leurs bords de trous régulièrement espacés, et reliées entre elles par des bandes d'anneaux de fer entrelacés, c'est le *haubert jaseran*. Entièrement composé de mailles de fer annulaires et entrelacées, c'est le *haubert tressis*. Le fil de fer tiré par les tréfiliers s'appelle *fil à haubert*. Des hauberts de ces diverses contextures existent aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Les hauberts, dont il est question dans la *Chanson de Roland*, sont formés de mailles clouées, ils sont *desclot* ou *desmailet*; certains sont à mailles imbriquées, ils sont *dubles*; le *haubert jaseran* se rencontre également dans ce texte. La plupart des autres chansons de geste citent des hauberts de ces contextures, et également des hauberts *tressis*.

Le port du haubert reste une prérogative de la Chevalerie, jusqu'aux dernières années du XIII<sup>e</sup> siècle. Cette coiffure était remise solennellement à celui qui était armé chevalier, en symbole de son accession à cet ordre. Au XIV<sup>e</sup> siècle, le bacinet remplace le heaume. Avec ce nouveau casque, certains continuent à porter le haubert, d'autres préfèrent le camail. Le haubert se porte avec le chapeau de fer et le chapeau de Montauban, et plus tard, avec la salade. Les simples combattants l'utilisent également sans aucun casque : le haubert est devenu une coiffure d'usage banal.

**HAUSSECOL.** — Nom donné au gorgerin de mailles de haubergerie, dans les Flandres, au XV<sup>e</sup> siècle : 1415, *un housecol*. On rencontre ce mot sous des orthographes divers : *houscot*, *houscout*, *honscrose*, *houssécouvels*, et finalement *hauissecol* au XVI<sup>e</sup> siècle. Il désigne aussi le gorgerin articulé, à lames, qui se porte avec le harnois rigide.

**HOUPELANDE.** — Vêtement de guerre à manches, monté par les armuriers, et parfois renforcé de mailles *quasiguesnées* dans les plis de l'étoffe. Il existe également sous le même nom un vêtement d'étoffe, sans renfort métallique, qui se porte par dessus les *plates*.

**HOUSTEIL.** — Ce mot se rattache à l'ancien haut allemand *Hulst*, fourreau. En 1415, la description d'un harnois comporte : une *cotte de maille*, une *pièce de plate*, un *housteil* et un *capron de jere*. Les termes analogues employés au XV<sup>e</sup> siècle, dans les Flandres, *housecol*, *houscout*, *houssecouvel*, ont même origine.

**HUVETTE.** — Nom donné dans la région des Flandres à une coiffure de guerre ne couvrant que le haut de la tête, comme la cervelière : 1427, *huvette d'escaille et de plates*.

**JAQUE.** — Habillement de guerre, en forme de blouse, muni de manches, et composé de plusieurs épaisseurs de toile. Ce vêtement figure dans une Ordonnance de 1364, publant les nouveaux statuts des armuriers. Il est, à cette date, souvent renforcé

de mailles *quasiguésnées* dans les plis de l'étoffe. Dès le XIV<sup>e</sup> siècle, les manches des jaques sont parfois armées de l'épaule au coude, et du coude au poignet, à l'aide de fragments de lames d'épées, attachés par des aignillettes, pour éviter qu'un coup ne tranche le bras. On fixe aussi sur la manche, dans le même but, une chaîne, qui va de l'épaule au poignet. En d'autres cas, les manches des jaques sont garnies d'écaillles ou de mailles pleines de fer ou d'acier, clouées sur leur tissu ou insérées entre les épaisseurs de toile.

**JAQUE DE MAILLES.** — Habillement de guerre de la même forme que le jaque ordinaire, et composé, comme lui, de nombreuses épaisseurs de toile. Ce jaque est garni de mailles de hauberge, placées entre les couches de tissu, et attachées aux toiles par des cordonnets. Ces mailles sont des mailles *plates*, c'est-à-dire de petites pièces de métal quadrangulaires, de laible épaisseur, le plus souvent en acier. Elles chevauchent les unes les autres, de manière à ne laisser aucun interstice à découvert, et forment même parfois une triple couche. L'Ordonnance du roi de France Louis XI, promulguée en 1471, donne ce vêtement aux archers montés: *jaque à haut collet, avec bonnes manches, composé de douse toiles au moins et hauberge intérieure*. Le jaque de mailles s'est fait également sans manches: le musée de la Tour de Londres et le British Museum possèdent des jaques de mailles de ce modèle. Ce vêtement est resté en usage jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Nicot et Furetière commettent une erreur complète en confondant le jaque de mailles avec la chemise de mailles. Cette erreur se trouve malheureusement répétée dans de très nombreux ouvrages parus depuis le début du XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'à ce jour.

**JASERAN.** — Mot d'origine arabe. Aucun document ne confirme l'étymologie *Al-Djaser*, Alger, proposée par le philologue F. Diez, et aujourd'hui généralement adoptée. Le sens propre du mot arabe *djesireh* est île, ou groupe d'îles. Les poètes se servaient du mot arabe *gâdir*, étang, pour désigner la cotte formée uniquement de mailles entrelacées. Il est probable que, par opposition, l'arabe parlé usa du mot *djezireh* pour nommer les habillements de guerre dans lesquels des plaques de fer ou d'acier, intercalées parmi les mailles entrelacées, semblaient figurer des îles au milieu des eaux d'un étang.

Le mot *jaseran* apparaît sous la forme *jaserenc* dans la *Chanson de Roland*. Les Espagnols et les Portugais, au contact des Mores, adoptent les formes *jacerina* et *jaserina*. Les Génois, en relation par mer avec la Syrie, écrivent *ghiasarino* ou *ghiasserino*. *Jaseran* figure dans la plupart des chansons de geste pour qualifier tout habillement de guerre formé de plaques métalliques, percées de trous sur leurs bords, et unies entre elles par des rangées d'anneaux de fil de fer entrelacés. Des armures de ce genre sont restées d'usage courant, au moins jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, dans de nombreux pays du moyen Orient, et en Europe, en Pologne et en Hongrie. Dans les pays latins, ce mot qualifie uniquement le haubert jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Il existe au XIV<sup>e</sup> siècle, des manches, des pans, des coferettes, des barrières et des couvertures pour chevaux, en jaseran de fer ou d'acier, ainsi que des cottes et des camails. Au XVI<sup>e</sup> siècle, un inventaire comprend encore, en Italie, une gorgerette, des gants, des chaussés, et un capuchon de mailles de jaseran.

**JUPON** (arabe *djouba*). — Vêtement de guerre à manches, monté par les armuriers, et parfois renforcé de mailles *quasiguésnées* dans les plis de l'étoffe. Renforcé plus tard de mailles de hauberge invisibles, dissimulées entre les épaisseurs de tissu. Également simple vêtement de tissu, porté sous le haubergon ou sous le harnois rigide.

**LACER.** — Lier deux pièces du harnois l'une à l'autre, à l'aide de *las*. Le heaume et la ventaille se lacent sur le haubert: *XI<sup>e</sup> siècle, vestut sun blanc osberc, lacet sun helme; XII<sup>e</sup> siècle, la ventaille fist par devant lacier.* Signifie également serrer certaines pièces du harnois à l'aide de *las*, pour les ajuster, après les avoir vêtues: *XIII<sup>e</sup> siècle, ses cauches lacha; sa broigne par les flancs lacha.* Sert aussi à indiquer que des mailles sont unies entre elles par des *las*: *XIII<sup>e</sup> siècle, broigne faite d'oeuvre menue enlacée; hauberc a double maille lacés.*

**LACEUR.** — Ouvrier haubergier qui a terminé son apprentissage *d'appreneur a lacier*. Cet apprentissage durait un an à Chambly: *Ceux qui apprendront a lacier serviront par un an pour néant. Quand le maître aura ouvré toute son année pour le néant, ils peuvent gagner leurs pains.* L'ouvrier laceur est celui qui lace les mailles entre elles pour former les rangées, avec lesquelles le *confiteur* monte une pièce de haubergerie.

**LAMES.** — En ce qui concerne l'armure, ce mot a désigné, entre autres, les bandes métalliques, légèrement cintrées, qui prolongent les *plates* et la *pièce d'acier*, au dessous de la taille: *XV<sup>e</sup> siècle, plates a lames, piece a lames.* Egalement celles qui forment les harnois articulés, dénommées *animés*. Ce mot a aussi servi à désigner les renforts de hauteur uniforme, plus ou moins longs, cloués à l'intérieur du tissu ou du cuir des brigandines. Les lames de celles-ci sont coupées par les brigandiniers dans les carreaux d'acier que les forges livrent au commerce. Elles sont façonnées, limées, percées de trous, les *colets*, permettant de les mettre en place ou de les retirer facilement. Elles doivent chevaucher pour ne laisser aucun interstice entre deux lames. Elles sont trempées. Au *XVI<sup>e</sup>* siècle, les brigandiniers soumettent ces lames à l'opération du *revenu*, après les avoir trempées. Ils arrêtent souvent ce revenu au bleu, que l'on appelle alors *couleur d'eau*. La brigandine s'appelait en Italie *chorasine brigantine*. On la nomme aussi en France *cuirassine*. Un inventaire de 1602 renferme une *cuirassine à couleur d'eau*.

**LANCE COURTOISE.** — Lance employée pour les joutes courues en harnois de joute. Les garnitures de sa hampe sont le *rochet* et l'*agrappe*, au lieu de la pointe et de l'arrêt de la lance de guerre. Sa hampe recevait souvent aussi en plus une rondelle pour protéger la main du jouteur (L.A.C., pp. 126-132).

**LANCE MORNÉE.** — Lance employée aux *XV<sup>e</sup>* et *XVI<sup>e</sup>* siècles pour certaines joutes courues en harnois de guerre. Les garnitures de la hampe sont la *morne*, au lieu du rochet, et un *arrêt*, au lieu de l'agrappe. L'arrêt de la lance mornée est en cuir au *XV<sup>e</sup>* siècle, comme celui de la lance de guerre. Il est parfois en fer au *XVI<sup>e</sup>* siècle (L.A.C., pp. 132-137).

**LAZ.** — Cordonnet, le plus souvent en soie, servant à lier entre elles des pièces du harnois. Les *laz* furent employés pour fixer le heaume et la ventaille sur le haubert: *XI<sup>e</sup> siècle, trencher cinc des las; XII<sup>e</sup> siècle, son elme lace a treise las d'une soie goutée; en contreval pent ses elmes, li las sont roust, si les a ranoués* (Aliscans, v. 669). Les mailles de haubergerie plaquées, et non clouées, sont unies entre elles par des *laz*. Les chansons de geste citent des hauberts et des broignes dont les mailles sont laciées ou enlacées. Le premier travail enseigné à l'apprenti haubergier consiste à apprendre à lacer. Au *XIV<sup>e</sup>* siècle, les *laz* servent à fixer le camail sur le *bacinet*: *1349, six onces de soie à faire les las a mettre les camaux aux bacinet*.

étiré par les tréfiliers, sont dites, à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, *cottes de fer, gorgières de fer, manches de fer, coiffe de fer, couverture de fer*, afin de les distinguer des vêtements garnis de mailles de haubergerie, dénommées *cottes d'acier, gorguin d'acier, bras d'acier, pans d'acier*. Les tréfiliers n'ont pas seulement étiré le fil de fer destiné à la confection de ces harnois, ce sont eux qui ont également procédé à leur montage. Les vêtements de mailles annulaires, très appréciés pour leur grande souplesse, sont restés en usage plus tard que les habillements de haubergerie. Certains auteurs du XVII<sup>e</sup> siècle mentionnent l'emploi des chemises de mailles à leur époque. Elles furent conservées, en France, dans les Arsenaux, au moins jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

**MAILLER (MALLEUS, MAIL).** — Mailer c'est frapper à l'aide du mail. Les orfèvres maillent l'or et l'argent. Les monnayeurs maillent les pièces de monnaie. Les campagnards maillent le blé pour en extraire le grain. Les maréchaux maillent le fer sur l'enclume. Les combattants maillent leurs adversaires : XV<sup>e</sup> siècle, *mailler sur lui de toute sa force*. Les poètes et les clercs du XIII<sup>e</sup> siècle créent le verbe *malleare* pour exprimer la même idée dans leur latin. Mailer un habillement de guerre c'est le frapper à coups de mail, pour clouer sur son cuir ou ses étoffes de petites plaques de métal pour le renforcer : XII<sup>e</sup> siècle, *haubers qui sunt maille menu*; XIV<sup>e</sup> siècle, *couchies qu'il ot fait drut maillier*. Le participe passé de ce verbe est fréquemment employé comme adjectif. Joint au nom d'un vêtement, il indique que celui-ci a été renforcé de mailles : XII<sup>e</sup> siècle, *haubers menu maillies, broines menu maelées*; XVI<sup>e</sup> siècle, *pourpoint maillé*. Cet adjectif a servi aussi, comme le verbe, à qualifier une personne frappée à coups de mail : XIII<sup>e</sup> siècle, *Perars estoit frapes et maillies*.

Le rôle considérable joué par les habillements de mailles a donné naissance aux verbes composés *demailler* et *remailler*. Le sens dans lequel ils sont employés au moyen âge confirme la signification du verbe *mailer*.

**MAILLEUR (MALLEUS, MALLEATOR, MAILLERRE).** — Désigne le fèvre qui forge les mailles sur l'enclume. Tubal-Cain est dit *malleator* dans les Bibles en latin; *maillerre*, dans les traductions en langue française. Un glossaire du XV<sup>e</sup> siècle donne le mot *mailleres* comme traduction de *malleator*. En latin classique, *malleator* désigne l'ouvrier qui travaille les métaux. L'usage continu du même mot, en filiation directe, montre combien les traditions romaines, qui paraissaient avoir disparu à l'époque mérovingienne, avaient conservé leur influence, malgré les invasions.

**MANCHE.** — Nom donné, dès le XII<sup>e</sup> siècle, à la partie du haubergon qui couvre le bras : *un haubergon avait vestu, le fu li cors, juste la manche; 1425, ralangié les manches des haubergons*. Ce mot désigne aussi, à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, l'ensemble de deux harnois de bras fixés sur une cotte à armes ou un doublet, pour compléter l'armure du torse et protéger les membres supérieurs.

On rencontre, dans les textes en 1322, des *manches de Chambly ou de Lombardie*; en 1358, des *manches de jaseran, de deliet fer, de plates ou de mailles de haubergerie*; en 1364, des *manches balenées*. Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'expression *manche de mailles* désigne, le plus souvent, un vêtement sur lequel sont cousues des manches formées de mailles de fil de fer entrelacées.

**MANICLES.** — Nom donné aux moufles qui terminent les manches des haubergons : 1316, *un haubergon d'acier a manicles*.

**MORNE.** — Douille en *fer*, emboitant l'extrémité de la lance mornée. Le fond de cette douille est muni extérieurement de trois fortes pointes courtes, légèrement évasées,

pour assurer l'adhérence de la morne sur l'armure ou le bouclier de l'adversaire. Si celui-ci soutient le choc, le bois de la lance se brise (L.A.C., pp. 133-134).

OUVROIR.—Lieu de travail des ouvriers: 1382, *ouvroer du mestier de tréours de fil de fer*; 1407, *ouvroer du mestier de haubergerie*; 1452, *ouvroer du mestier des armuriers, brigandiniers et autres choses touchans les habilemens de guerre*.

PAIRE.—Ce mot sert à désigner les deux pièces de l'armure du torse, le plastron et la dossière, quelle qu'en soit la matière: 1266, *paire de cuiraces*; 1302, *paire de plates*; 1397, *paix briganters*. La même expression sert pour les deux pièces de l'armure rigide: 1673, *paire d'armes de fer a l'espreeve*.

Brantôme emploie l'expression *paire d'armes* pour désigner une épée et une dague de même style: *paire d'armes, tant espée que dague*.

PALETOT.—Vêtement de guerre à manches, monté par les armuriers, et parfois renforcé de mailles *quasignesnées*. Désigne aussi un vêtement de drap porté sous la brigandine.

PAN.—Partie tombante ou flottante qui prolonge une pièce ajustée du harnois. Les pans du haubert, de la broigne et du haubergon, font corps avec ces vêtements. Les pans des cuiries et des plates, au contraire, sont mobiles et indépendants: ils s'accrochent à l'aide de boucles aux agrappes fixées sur ces harnois. La *Chanson de Roland* mentionne les pans du haubert et de la broigne; la geste du *Chevalier au Cygne*, les pans du haubergon. Les mentions des pans mobiles se rencontrent à partir du XIV<sup>e</sup> siècle: 1309, qui prend part à un duel judiciaire, peut porter, avec ses plates, *des pans de maille de haubert*. L'inventaire des armures de Louis X, en 1316, comprend *un pan de roondes mailles de haute clouure, un pan d'acier plus fors des mêmes mailles, un pan de jaseran d'acier*. Les pans des cuiries et des plates sont de contextures diverses, souvent différentes des vêtements eux-mêmes. Les pans des hauberts, des broignes et des haubergons sont de même nature que les vêtements dont ils font partie.

PARVE.—Mot employé au XIV<sup>e</sup> siècle pour désigner les armures qui ont été soumises à l'épreuve: 1340, *plates de parve et de demi parve*. On utilise dans le même sens le mot latin *proba*: 1341, *coiratia de proba, coiratia de media proba*, et dans le midi de la France, la forme *proa*: 1345, *platas de mega proa* (cf. Ch. Buttin, *Les flèches d'épreuve*, pp. 1-2). Le mot *preuve* a d'ailleurs servi dans le sens d'épreuve: 1587, *un casque et une rondache a preuve pour les assauts et escarmouches* (La Noue, *Disc. milit.*, p. 267).

PEINTURE.—Depuis le XIII<sup>e</sup> siècle au moins, on employait des vernis pour orner certaines armes défensives. Au XIV<sup>e</sup> siècle, on met à profit l'invention des couleurs à l'huile pour décorer les parties rigides de l'armure, et les préserver en même temps de la rouille et de l'humidité. Ces couleurs ne servent pas seulement pour le harnois *plain*, elles sont également employées pour le décor de certaines pièces, formées de mailles de haubergerie, sur lesquelles sont peints des sujets héraldiques: 1400, *sur la croupe du cheval (faicté à maille), un porc espy (de peinture) et de grans feuilles d'orties*.

PIÈCE. — Ce mot sert à désigner les éléments rigides qui se fixent, au XIV<sup>e</sup> siècle, sur le haubergon, à l'aide des aiguillettes. En raison de leur position saillante, ces éléments sont souvent appelés *pièces d'avantage*. Leur diversité a donné naissance à l'expression *armé de toutes pièces*, si fréquente dans les *Chroniques de Froissart* et la plupart des *Mémoires* du moyen âge.

PIÈCE D'ACIER. — Plaque rigide portée, au XIV<sup>e</sup> siècle, en supplément des vêtements de mailles ou de plates, pour mieux protéger la poitrine. La pièce d'acier prit peu à peu la forme d'un plastron, et fut munie d'un arrêt de cuirasse. Les auteurs du temps lui donnent parfois le nom de *plate d'acier* ou *poitrine d'acier* (L.A.C., p. 104). A la même époque, elle est dénommée *bresiplate* dans les textes de langue anglaise. A la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, son adoption est si répandue en France, que le mot *pièce* suffit à la désigner. Elle se divise souvent alors en deux parties, dont l'une, *le bout de la pièce*, se porte parfois sans la moitié inférieure. Prolongée au dessous de la taille par des lames horizontales articulées, la pièce prend le nom de *pièce à lames*.

PLAIN. — Qualifie le harnois rigide, dont la surface unie s'oppose à la surface ondulée des harnois cloués : 1385, *harnois tant cloués comme plains*.

PLAQUE. — Adjectif servant à qualifier les mailles pleines unies entre elles par laçage, sans soutien d'étoffe ou de cuir : 1407, *denrées de haubergerie factes de maille plaquée*.

PLAQUERIE. — Travail consistant à monter les mailles de haubergerie sans soutien d'étoffe ou de cuir : 1481, *maille jointe de placquerie parmy celles qui sont clouées*.

PLATE D'ACIER. — Expression employée exceptionnellement pour désigner la pièce d'acier. Inspirée sans doute à Froissart, qui seul en fait usage, par le terme anglais *bresiplate*.

PLATES. — Nom donné au fer battu par les martinets pour être mis dans le commerce. Unité en usage à l'origine pour la vente de ce métal, selon le *Livre des métiers* d'Etienne Boileau. Les trésoriers du XIV<sup>e</sup> siècle signalent au contraire, dans leurs comptes, les achats du fer au poids, et non plus à la pièce.

Les armuriers du XIII<sup>e</sup> siècle découpent dans les plates des éléments minces, de formes et de dimensions variées, qu'ils aplanissent sur l'enclume, et qu'ils clouent sur le cuir ou l'étoffe de certains habits de guerre. Les vêtements ainsi renforcés se nomment *gorgières de plates*, *gants de plates*, *cuisrots de plates*. Les armuriers savent acierer superficiellement le fer de ces plates par des chauffes, martelages et trempes successifs, comme étaient alors acierées les lames des épées. Ils fabriquent également des *bras de plates*, des *pars de plates*, des *souliers de plates* et des *couvertures de plates* pour les chevaux.

L'expression *les plates* sert à désigner le vêtement de torse sur lequel sont clouées ces plaques de fer amincies, de formes et de dimensions appropriées. Les divers harnois de plates sont dits, au XIV<sup>e</sup> siècle, *de parve* ou *de demi-parve*, *d'épreuve* ou *de demi-épreuve*, suivant les projectiles au tir desquels ils ont été soumis, et auxquels ils ont résisté. Les *plates* sont toujours clouées sur un vêtement composé de cuir ou d'étoffe, ou du mélange des deux matières, qui sert de lien et de soutien aux éléments métalliques. L'ensemble se couvre le plus souvent d'un tissu de couleur ou d'un tissu brodé. Les *plates* de certains harnois de joute sont gravées, d'autres sont en laiton

argenté et doré: ces harnois se portent sans couverture, afin de laisser visible leur décor artistique.

Les *plates* du cavalier sont souvent munies de chaînes, attachées à des *mamelières*. Ces chaînes retiennent l'épée ou la masse d'armes, que le cavalier n'aurait pu ramasser, s'il en avait lâché la poignée. Une troisième chaîne sert parfois à suspendre le heaume. Au xv<sup>e</sup> siècle, certaines *plates* sont munies d'un arrêt de cuirasse, pour le maniement de la lourde lance. Elles ont en place des chaînes, des crampons ou des anneaux pour prendre la dague et l'épée. En France, les *plates* ne protègent que le torse. Si les larges bretelles, par lesquelles elles sont suspendues, sont également renforcées d'éléments métalliques, ce sont des *plates à la façon d'Allemagne*. Au xv<sup>e</sup> siècle, les *plates* servent surtout comme armure de joute; il n'est plus question de cette armure dans la seconde moitié du siècle.

**PLEIN.** — En totalité: xi<sup>e</sup> siècle, *pleine sa hanste, del cheval l'abat mort* (*Chanson de Roland*, XCI); xiv<sup>e</sup> siècle, *pleines armes, ce est le cheval, le hauber, l'escu, l'espée et le heaume*.

**POITRINE A JOUTER.** — Plastron rigide forgé spécialement pour jouter. Il en est fait mention dès 1337, dans les comptes royaux ou princiers, sous le nom de *poitrine pour les jostes* (L.A.C., pp. 143-144).

**POITRINE D'ACIER.** — Expression employée dans le même sens que *pièce d'acier* (L.A.C., p. 104).

**POURPOINT.** — Ce nom a désigné, d'une façon générale, le vêtement du torse, qu'il soit civil ou militaire. Dans ce dernier cas, il est garni de mailles clouées, et c'est un haubergon sans coiffe, ni pans: xiii<sup>e</sup> siècle, *mains haubregons, mains porpoins et mainte guirie*; xiv<sup>e</sup> siècle, *armei moult noblement, espées ont, pourpoint et dars; xv<sup>e</sup> siècle, ils auront des pourpoints d'escaille*.

Ce vêtement conserve parfois son apparence civile, mais est intérieurement renforcé d'une armure dissimulée entre son étoffe et sa doublure: xive siècle, *pourpoint, ouquel il y avoit une cote d'acier*; xv<sup>e</sup> siècle, *cottes de mailles de haubergerie pour garnir des pourpoints de drap de soie*. Certains duellistes de la fin du xv<sup>e</sup> siècle portent un *pourpoint maillié*.

**PREUVE.** — Employé au xv<sup>e</sup> siècle dans le sens d'*épreuve*. (Voir aussi *PARVE*.)

**QUASIGUESNER.** — Verbe employé, au xive siècle, pour qualifier certaine *besogne* exécutée par les armuriers. Dans ce travail, le fer doit être *vernicié et estoiffé soufflament, selon ce qu'il appartient*. Les étoffes doivent être neuves. *Cotte, juppon, jaque, paleot et houppelande* sont confectionnés suivant ce procédé. Les éléments métalliques alignés entre les plis des étoffes, et chevauchant régulièrement, sont *quasiguesnés*, c'est-à-dire que leur fer reste en partie visible. De très nombreuses miniatures montrent des habillements de guerre renforcés suivant cette technique; les éléments métalliques y sont de dimensions uniformes, insérés entre les plis régulièrement espacés des vêtements.

**REBRAS.** — Bords, en forme de croissants, ajoutés à une cervelière, pour protéger le front et la nuque.

**RECLOUER.** — Ce verbe désigne le travail de l'artisan qui fixe à nouveau les éléments métalliques d'une pièce de haubergerie, de plates, ou d'une brigandine, après les avoir nettoyés, fourbis, ou après avoir changé le cuir ou les toiles qui les soutiennent: 1388, *pour le reclouer & fourbir & garnir de une couverte de plate pour chival*; 1436, *pour avoir recloué de cuir nouvel de vies gardebras*; 1438, *pour avoir reclouer demi-corps de haubergerie, gorgerins de maille, pan de maille*.

**REMAILLER.** — Remettre une maille manquante à une pièce de haubergerie ou d'orfèvrerie: 1407, *savoir remailler ung trou estant en un haubergeon*; 1465, *avoir remaillé la boîte d'argent du messager*.

**RESTOUPER.** — Etouper à nouveau. Réparer un trou dans le tissu d'un habillement de guerre: 1407, *savoir restouper ung trou estant en ung haubergeon*.

**REVENU.** — Opération de chauffe effectuée après la trempe d'un acier, pour réduire les tensions excessives produites par cette trempe et en adoucir les effets. Le métal conserve la couleur prise à la fin de cette opération, à moins qu'il ne soit ensuite poli au clair. Les brigandiniers emploient ce procédé: 1481, *brigandines de fin quarreau d'acher, trempé, revenu*; 1602, *cuirassine a couleur d'eau*. Les haubergiers l'utilisent également: 1509, *manches de mailles et gorgerettes mis en couleur d'or*; 1571, *ouvrages à mettre en couleur d'eau*. Les armuriers, les fourbisseurs et les arquebusiers recourent pareillement à cette opération.

**RIVET.** — Ce mot n'a pas au moyen âge son sens actuel. Le rivet est alors une sorte d'œillet métallique, de petit cylindre à colerette, qui prend place entre l'étoffe ou le cuir et le clou de fixation d'une maille ou d'une plate, afin d'éviter que le fer du clou soit en contact avec le vêtement: 1296, *que dessous les testes de chacun clou ait un rivet d'argent pel ou d'or pel, ou autre rivet, quel que il soit*; 1311, *qu'il y ait sous chacune teste de clou un rivet d'or pel ou d'argent pel, que le clou ne pourrisse l'endroit*. Le rivet constituait la bordure, la rive, du clou, et son nom provient du rôle qu'il jouait à cette époque. L'emploi de ce rivet cesse avec l'utilisation des clous étamés. Toutefois, il reste en usage pour les harnois de luxe. Pour fixer des tissus aux pans d'un haubergon de Jean sans Peur, un orfèvre fournit encore en 1416, *quinsse clous et quinsse rivets d'argent doré*.

Le règlement des fabricants de rivets, inscrit au *Livre des métiers*, précise le rôle du rivet à cette époque: 1260, *mus ne puet faire rives, se il n'est limé à limes, soit à couteil ou autre chose, et que il y ait contrerivet dedans pour efforcer le rivet...* (Etienne Boileau, *Livre des métiers*, titre LXVI). Le rivet doit donc être creux pour recevoir le contrerivet, et il se dilate sous l'action des coups de marteau, qui font pénétrer plus profondément le contrerivet.

**ROCHET.** — Douille, en acier forgé et trempé, placée à l'extrémité de la *lance courtoise*. Le fond de cette douille est muni extérieurement de trois pointes, fortes et courtes, légèrement évasées, pour assurer l'adhérence du rochet sur l'armure ou le bouclier de l'adversaire. Si celui-ci résiste au choc, le bois de la lance vole en éclats (L.A.C., pp. 126-132).

**ROLLER.** — Battre un vêtement de mailles à coups de bâton, pour en chasser la poussière: XII<sup>e</sup> siècle, *habers roller*; *les haubers ont rollé*; XIII<sup>e</sup> siècle, *rouller haubers, chouces et ventailles*; XIV<sup>e</sup> siècle, *rouler cottes de fer*; XV<sup>e</sup> siècle, *roller haub-*

*berjons.* Le verbe *rollier* s'emploie au moyen-âge dans le sens de bâtonner quelqu'un. On dit, en manière de raillerie, qu'on lui a bien *rollé son haubert*.

**SAFRER** (étymologie incertaine, le mot vient sans doute de la réunion des deux termes latins *seta*, soie, et *phrygio*, brodeur). — Son participe qualifie, aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, des vêtements et des oriflammes brodés de soie: *Casula est safré seu aurifres deauratum et diversi coloris de serico conteste. Un gonfanon safré.* Il s'applique également aux habits de guerre: XII<sup>e</sup> siècle, *brunie safrée, osbrc safré*; XIII<sup>e</sup> siècle, *coiffe saffrée*. Le qualificatif concerne, dans ces cas, les vêtements d'étoffe sur lesquels sont clouées les mailles des hauberts ou des broignes, et non les mailles elles-mêmes.

**SARTI** (lat. *sartor*, tailleur, et *sartus*, cousu ou raccomodé). — Adjectif fréquemment employé, aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, pour qualifier certains habits de guerre: *Coiffe sartie. Brunie sartie. Broigne sartie.* Concerne naturellement le vêtement d'étoffe sur lequel sont clouées les mailles, et non les mailles elles-mêmes.

**STIVELET.** — Chaussure, généralement dite *estivaux*: 1309, *stiveles de plates*.

**TESTIERE.** — Pièce couvrant la tête du cheval. A existé en mailles de haubergerie: 1316, *testière de haute cloueure de maille ronde*.

**THORAX.** — Mot d'origine grecque, employé par quelques poètes, à l'époque romaine comme aux temps capétiens, pour désigner la *lorica*. Un glossaire du X<sup>e</sup> siècle le définit: *Thorax. Militare munimentum, lorica, brunia.* Le chanoine Dudson s'en sert ainsi, au XX<sup>e</sup> siècle, pour dépeindre des broignes: *loricas, thoracos scilicet.* Guillaume le Breton décrit en prose un épisode de la bataille de Bouvines, et le met en vers dans un poème écrit à la gloire de Philippe Auguste. La *lorica* de la première version devient un *thorax* en poésie.

**TIRER.** — Verbe servant à indiquer le mouvement exécuté par le tréfilier pour al- longer le fil de fer, engagé dans le trou de la filière: 1571, *traire et tirer leurs fils de laton et de fer.* Le participe de ce verbe est employé comme adjectif, au XVe siècle, pour indiquer la nature des mailles de certains vêtements de guerre: 1466, *mailles tirées.* On disait du fil enroulé en spirale sur la poignée des épées qu'il était de *fer tiré*: 1614, *une espée longue; la poignée de fer tiré* (Invent. du comte de Salm).

**TOURNER.** — Actionner le tonnelet ou la botte contenant des vêtements de maille pour les nettoyer: 1385, *tourner des pièces en un tonnelet*; 1407, *tenir botte à tourner*.

**TRAIRE.** — Même sens que *tirer*.

**TRÉFILIER.** — Artisan qui étire le fer en fil, et qui confectionne des ouvrages composés à l'aide de ce fil.

Le métier de ces artisans figure avant 1260 sur le *Livre des métiers*. Les quatre articles de son règlement sont des plus libéraux, et ne fixent aucune limite à l'exercice de cette profession. La désignation commerciale du fil étiré par les tré-

filiers est *fil à haubert*; on la rencontre notamment dans la nomenclature des droits de péage pratiqués à Paris, au XIII<sup>e</sup> siècle, pour la traversée de Petit-Pont; on la trouve, en 1416, dans une Ordonnance du roi de France. Comme le dénote cette expression, la principale destination du fil étiré est, au début, la confection des hauberts en mailles entrelacées. Avec la même matière, les tréfiliers montent également, pour les combattants, des broignes et des chausses *treslices*, et pour leurs chevaux, des couvertures, *dont la maille est treslié*. Dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle, le fil à haubert sert à fabriquer des manches, des pans, des braconnières et des goussets, destinés à être portés conjointement aux plates ou aux cuiries, ainsi que des camails à suspendre au bacinet. Ces vêtements, ainsi que des cottes, des gor-gières, des bras, des chausses, des coiffes, sont aussi dits *de fer*, pour les distinguer des vêtements de même forme, garnis de mailles de haubert, et qui sont, eux, dits *d'acier*.

Une Ordonnance promulguée en 1382, par le roi de France Charles VI, atteste le développement considérable pris par l'industrie des *treours de fil de fer*, dans le duché de Normandie. En plus de leur maison principale, certains tréfiliers possèdent à Rouen des ouvroirs et des magasins de vente. Cette Ordonnance est, en grande partie, consacrée aux membres du métier qui ne procèdent pas eux-mêmes à l'étrage du fil qu'ils utilisent, et se bornent à faire monter dans leurs ateliers des objets confectionnés à l'aide de fil de fer. Il leur est interdit d'utiliser dorénavant, pour cette fabrication, le fil provenant d'Allemagne, pour ce que *icelluy fer n'est pas convenable pour l'ouvrage dudit mestier; l'œuvre qui en faict est mau-vaise, pléante, rompante et décevable*. Toutes les *densées foictes dudit fil d'Allemagne* seront saisies et détruites. Obligation leur est faite, d'autre part, de ne vendre en gros que des produits de qualité uniforme. Les articles, qu'ils vendent à la douzaine ou en paquet, doivent être des *ouvrages de fil gros ou gresle, et sans mestier le gros avec le gresle*. A Paris, les tréfiliers reçoivent, en 1571, de nouveaux statuts. Ils peuvent *traire et tirer les fils de laton et de fer*, dont ils ont besoin, mais il ne leur en est pas fait obligation. Ils conservent la latitude de se procurer différemment des fils *pour user et servir à leur dit mestier*. De tout temps, certains tréfiliers ont limité leur activité à la production du fil et l'ont vendu à d'autres tréfiliers, qui se servaient de cette matière pour confectionner divers objets, principalement des hauberts et toutes les pièces du harnois composées de *mailles de haubert*. La profession de tréfiliers disparaît au XVII<sup>e</sup> siècle, lorsque cesse la confection des chemises de mailles.

TRÉMPE. — Brusque refroidissement du fer ou de l'acier, chauffés au rouge. Les fèvres employaient ce procédé, aussi bien pour les lames d'épée que pour les mailles des vêtements de guerre: XIII<sup>e</sup> siècle, *li branc sont trempré; la maille du haubert de fin acier trempé*. Les brigandiniers savent adoucir les effets de la trempe, en faisant *revenir l'acier trempé*: 1481, *brigandines de fin quarteau d'acier, trempé, revenu*.

TRESLIS (lat. *trilis*). — Qualifie de souples vêtements de tissu: XIII<sup>e</sup> siècle, *cornisa tresliso; samis, draps de soie ouvres, treslis*. S'applique par analogie aux vêtements de guerre, souples, composés de mailles de fil de fer entrelacées: XIII<sup>e</sup> siècle, *halberc tresli; chausses treslices; XIII<sup>e</sup> siècle, broigne treslice, couverture (de cheval) dont la maille est treslié*. Ce mot cesse d'être employé, dans ce sens, avant la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. On dit alors que les vêtements de guerre de cette contexture sont faits en mailles de haubert, et aussi qu'ils sont *de fer*, par opposition aux pièces du harnois confectionnées par les haubergiers, qui sont, elles, dites *d'acier*.

TRESSE. — Lien le plus souvent de chanvre, servant au même usage que les aiguillettes.

TRUMELIÈRE. — Partie du harnois, qui protège les jambes. A existé formée de mailles annulaires: 1266, *trumelières de fer*, ou garnie de plates: 1296, *trumelières de plates*.

TUNIQUE. — Vêtement d'étoffe, fendu sur les côtés et sans manches, souvent armorié, porté, comme la cotte d'armes, par dessus l'armure: 1309, *tunicle de cendal* (Lobineau, *Preuves*, p. 1639); 1316, *tunicles des armes de France* (Invent. de Louis X); Froissart nomme ce vêtement *tunique d'armes*.

VENTAILIE. — Pièce mobile, se fixant avec des *las*, et destinée à réduire l'ouverture ménagée pour le visage dans le haubert ou la coiffe de la broigne. Cette pièce était de même contexture que le vêtement sur lequel elle s'adaptait. La *Chanson de Roland* la mentionne: *de sun osherc li desrumpt la ventaille*, et de nombreuses chansons de geste citent sa mise en place ou son retrait soit avec le haubert: XIII<sup>e</sup> siècle, *la ventaille fist par devant lacier; deslace la ventaille de l'ouberg*; soit avec la broigne: XIII<sup>e</sup> siècle, *une broigne endossée et la ventaille fremée; sa ventaille a deslachée et ostée, sur ses espoules a sa coife arier getée*. Il en est de même s'il s'agit d'une broigne *treslice*: XIII<sup>e</sup> siècle, *une broigne a mailles trellies li ont après el dos jetée et la ventaille a or fremée*.

VERNICER. — Selon les chansons de geste du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, certaines armes défensives, le heaume et l'écu, sont souvent enduites de vernis. Ces produits étaient de différentes couleurs, et les armes sont souvent décorées de fleurs: XI<sup>e</sup> siècle, *heaume peint à flors; escus bien peins a flors* (*Chanson de Roland*). Ces vernis permettent même de figurer des armoiries: XIII<sup>e</sup> siècle, *les escus sunt peint a lion; l'escu portoit d'or, a un lion d'azur* (*Berte aux grans pieds*, XLI). Des vernis servent plus tard à couvrir certaines pièces du harnois, pour prévenir la rouille: 1311, *que les plates soient vernicées; 1364, que le fer* (de toute besogne *quasiquesnée*) *soit vernicé*. Les couleurs à l'huile servent à cet usage, et permettent, en même temps, par la diversité de leurs teintes, de décorer les armures qu'elles protègent. Colart de Laon est rétribué, en 1390, *pour avoir peint un harnois de joute*. Il l'est à nouveau, en 1400, et ce nouvel harnois comprend, pour le cheval, une *croupe faicte a maille*, sur laquelle figurent en peinture *un porc espy et de grans feuilles d'orties*.

## TABLE DES MATIÈRES

Problèmes	7
Bref exposé de diverses interprétations	9
La "Chanson de Roland"	13
Origine du mot "maille"	21
Les mailles clouées	50
Les mailles treslies	75
Les mailles plaquées	98
Les harnois de jaseran	123
Le nettoyage des vêtements de mailles	139
Les vêtements défensifs	147
Le haubert et sa légende	152
La broigne	183
Le haubergon	192
Les plates	232
La brigandine	270
Les cottes et chemises de mailles	287
Les jaques et leurs mailles	304
Les haubergons-jaserans	313
Le harnois de bras	316
Le camail	327
Le gorgerin	335
Les cervelières	350
Les métiers et la fabrication des vêtements de guerre	358
Le tourbillon du XVII <sup>e</sup> siècle	379
Glossaire	391

DU MÊME AUTEUR:

*Catalogue de la Collection d'armes anciennes européennes et orientales de Charles Buttin, S.A.D.A.G., Bellegarde, 1933.*

*L'épée au médaillon de Henri IV, Bulletin de la Société des Amis du Musée de l'Armée, Paris, 1935.*

*Deux armures de Louis XIII, Demareteion, Paris, 1935.*

*Le plançon à picot.*

*La lance à pousser.*

*La masse d'armes du cavalier.*

*La hache d'armes du cavalier.*

*Le fléau d'armes.*

*Les armes de jet: le javelot, le dard empenné, la hache de jet, le marteau de jet, Bulletin et Revue de la Société des Amis du Musée de l'Armée, Paris, 1938, 1946, 1955, 1956, 1958, 1961, 1963, 1965 et 1966.  
(Chapitres de l'étude posthume de Ch. Buttin sur *Les armes d'hast*, composés suivant le plan de l'auteur.)*

*Les adargues de Fès, Hesperis-Tamuda, Rabat, 1960.*

*Armes blanches, "Le Tromblon", Saint-Palais-sur-Mer, 1960.*

*Les propulseurs de Léonard de Vinci, Bulletin de la Société Préhistorique Française, Paris, 1964.*

*La lance et l'arrêt de cuirasse, "Archaeologia", t. XCIX, Oxford, 1965.*